VANNES. — IMP. LAFOLYE FRÈRES, 2, PLACE DES LICES

REVUE

DU

BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

18me Année. — 1re Livraison.

Directeur : RENÉ VALLETTE

BUREAUX : PLACE THIVERÇAY

PARIS
E. LECHEVALLIER
16, Rue de Savoie

NIORT
L. CLOUZOT
2, rue des Halles.

1905

THE GETTY CENTER

ARCHÉOLOGIE POITEVINE (1)

LA CRYPTE DE SAINT FILIBERT
A NOIRMOUTIER

La crypte de saint Filibert à Noirmoûtier a passé par des vicissitudes non moins nombreuses que les précédentes : elle a perdu, en 836, le précieux dépôt pour lequel elle avait été bâtie, puisque le corps de saint Filibert fut transféré, au IXe siècle, à Tournus, en Bourgogne, pour le préserver des insultes ; elle a été amoindrie par des remblais et des fondations, ses entrées ont été supprimées puis rétablies ; enfin elle est devenue une cave obscure après avoir été un sanctuaire éclairé par cinq fenêtres. Il paraîtra surprenant qu'après tous ces bouleversements, nous osions encore parler d'une crypte mérovingienne à Noirmoûtier, cependant nous l'entreprenons confiants dans le respect dont les Anciens entouraient les vieux murs témoins de faits mémorables ; ils ne pratiquaient jamais les suppressions radicales sur le terrain religieux. Au lieu de détruire les constructions gênantes ou inutiles, ils préféraient avec raison les englober dans leurs nouveaux bâtiments et en faisaient des points d'appui pour les derniers projets.

(1) Voir la 4e livraison 1901.

Les religieux qui relevèrent l'église après l'an Mille, voulant assurer la solidité des soubassements du sanctuaire, laissèrent les décombres des écroulements dans l'intérieur, carrelèrent le sol par dessus, doublèrent extérieurement l'épaisseur du mur d'enceinte, élevèrent sur des piliers trapus et des tailloirs à peine épanelés de nouvelles voûtes sur arêtes formées de blocage noyé dans du mortier, et se contentèrent d'une seule fenêtre à l'est, ce qui était bien peu de chose pour des nefs élevées seulement de 2m15. Cet arrangement n'était pas luxueux, mais il avait l'avantage de conserver le périmètre du lieu où les reliques de saint Filibert avaient reposé, et répondait aux vœux de la population qui, par de fréquentes visites, manifestait sa vénération pour le fondateur du monastère.

Un autel ne suffisait pas, il fallait encore dans ce caveau funéraire un monument commémoratif qui parlât aux yeux et qui frappât les esprits. C'est alors qu'on imagina le cénotaphe qui occupe une partie de la nef centrale et dont le style barbare annonce bien une œuvre du XIIe siècle. C'est une construction massive, en forme de rectangle allongé, couverte d'un toit à deux versants, et dont les soubassements sont percés de quatre baies, deux cintrées et deux en forme d'arc brisé, qui représente à l'œil un cercueil sur quatre supports. Pour tout ornement, une croix pattée et allongée figure sur l'arète du sommet. Les ouvertures du socle servent aux malades qui viennent demander la santé à saint Filibert et qui s'humilient en se traînant sous son tombeau. Telle était la dévotion des générations du Moyen-Age.

Les visites des pèlerins n'ont jamais tombé en désuétude, même pendant la période moderne qui a suivi les appropriations du XVIIe siècle, époque où l'installation des autels à retable monumental avec colonnes et pilastres, amena le clergé de toutes nos églises a gâter tous nos édifices romans et gothiques pour satisfaire le mauvais goût de l'époque.

L'unique fenêtre du fond fut alors masquée par un allongement du chevet ; à l'autre extrémité, le vestibule fut remblayé

pour servir d'assise à des gradins de l'église, le cénotaphe fut encadré dans des piliers destinés à supporter le maître-autel, l'entrée du sud et son escalier furent supprimés ; une seule entrée, celle du nord, fut maintenue. On pénétrait donc dans ce sous-sol, mais la circulation était difficile et le renouvellement de l'air impossible, de telle sorte que les pèlerins ne s'arrêtaient pas sans répugnance dans ce réduit humide. M. l'abbé Pinet, curé de Noirmoutier, en 1863, entreprit de rendre au culte les abords du cénotaphe : il eut la bonne inspiration de confier la tâche des restaurations à un enfant du pays, M. Charier-Fillon, architecte, qui se mit à l'œuvre avec zèle et avec le désir de marquer tout ce qui restait des temps mérovingiens (1). Son œil de praticien lui permit de reconnaître aisément les adjonctions successives, il les fit disparaître et, quand il eut terminé, son rapport très détaillé constata que l'édifice bâti sous le sanctuaire présentait un rectangle long de 9 m. 50, large de 6 m. 25, partagé en trois nefs et terminé à l'orient par un chevet circulaire. Après avoir ôté l'autel du fond et le banc qui avait été accolé au pourtour, il piqua les murailles et aperçut les traces indubitables des 5 fenêtres en meurtrières largement ébrasées à l'intérieur qui éclairaient ce sous-sol, dans les premiers temps, il les remit en évidence pour l'instruction des visiteurs, dégagea les abords du cénotaphe, refit le carrelage, consolida les voûtes d'arêtes avec un enduit spécial et rétablit l'escalier du sud.

La critique n'a rien à reprendre dans l'exécution des travaux, elle n'a qu'à louer l'architecte de son intelligence de ses devoirs ; quant à l'interprétation des découvertes, et aux essais de restitution qu'il nous présente pour la période antérieure au XIe siècle, elle est obligée de formuler des réserves.

Je lui reproche surtout de ne pas avoir déterminé nettement la succession des travaux de chaque génération et d'avoir hésité à dater les supports et les fenêtres.

(1) *La Chapelle de saint Filibert*, Niort, Clouzot, 1896, 1 br. in-8°.

Le fait qui a le plus longtemps arrêté ses réflexions est la position des fenêtres. Dans les côtés, elles se trouvent coupées à moitié par la hauteur du carrelage, et, au chevet, la fenêtre primitive est surmontée par une seconde baie d'éclairage dont le sommet se confond avec une voussure (1). Si M. Charier avait été libre de fouiller entièrement le terrain, il aurait certainement trouvé la raison de ces singularités et acquis la conviction que le carrelage du VIIIe siècle était à 1^m 50 plus bas qu'aujourd'hui, il n'aurait pas pris les remblais du XIe siècle, dans l'édifice, pour le sol primitif.

En pareil cas, des sondages sommaires ne suffisent pas. Mal renseigné de ce côté, il n'a pas cherché la clef du mystère où elle est, c'est-à-dire dans les couches inférieures; il n'a regardé que la fenêtre supérieure du chevet et a entrepris sans succès de démontrer qu'à une époque indéterminée les voûtes avaient été plus élevées sur des colonnes plus hautes que les supports actuels. C'est là une interprétation qui n'explique pas du tout la raison d'être des fenêtres placées presque au ras du sol ; elle laisse croire d'ailleurs que la structure des colonnes, leurs bases et leurs chapiteaux grossiers sont un reste de l'architecture mérovingienne ; ce qui est inadmissible et absolument contraire à toute vraisemblance. Le R. P. C. de la Croix, qui a fait une étude approfondie de l'art mérovingien, s'est empressé avec raison de protester contre cette opinion, il fait remarquer justement que la grossièreté des tailloirs et des abaques composant les supports actuels forment un contraste frappant avec les débris d'ornementation qui sont sortis des fouilles, débris qui attestent la présence d'ouvriers habiles à l'abbaye de Noirmoûtier (2). On peut voir une colonnette et son chapiteau finement fouillé provenant sans doute d'un ciborium ou d'une table d'autel, une demi-base de marbre capable de supporter, dit M. Charier, une colonne de 0,30 de diamètre et une base de pilastre.

(1) Cette ouverture n'est presque pas ébrasée.

(2) Charier Fillon, *Ibidem*, planche O.

Voilà des documents qui auraient dû faire réfléchir M. Charier et lui suggérer une autre conception de l'aspect que présentait le monument élevé en l'honneur de saint Filibert au VIIIe siècle.

D'abord il a tort d'appliquer le nom de *chapelle* à l'édifice qu'il a restauré, il a subi sans doute l'influence du Père de la Croix qui, lui aussi, croit sortir des difficultés soulevées par la position des fenêtres et par leur forme en imaginant une chapelle isolée, privée de voûtes et couverte simplement d'*une toiture* comme son hypogée martyrium des Dunes, à Poitiers (1). L'auteur n'a pas pensé aux graves conséquences qui découleraient de cette restitution fantaisiste et peu liturgique. Substituer une toiture à une voûte, c'est nier l'existence de la confession, c'est exclure toute superposition d'étage et toute possibilité de célébrer la messe au-dessus des reliques, disposition qui était de règle pour les églises en possession d'un corps saint. Or, pourquoi, sans motif sérieux, supposer que les religieux se seraient séparés du précieux patronage de leur fondateur, et qu'ils l'auraient relégué dans une annexe de leur église, loin du chœur où ils célébraient leurs offices, tandis que nous possédons à saint Maixent, à Saint-Gall et ailleurs, de nombreux exemples du contraire.

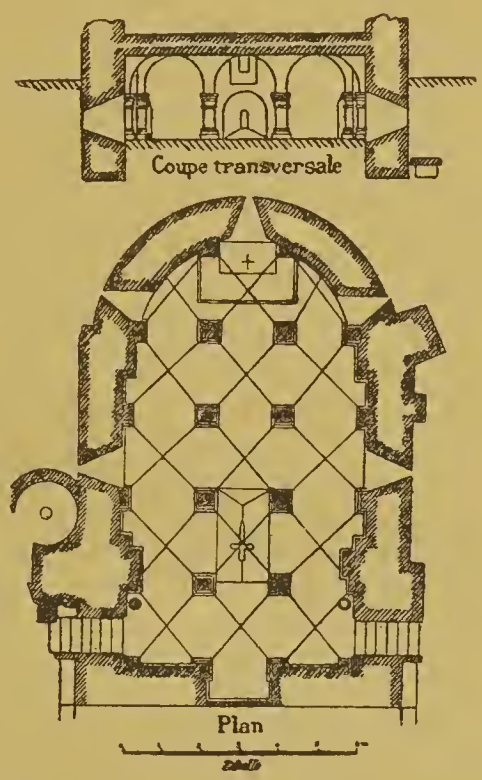

Crypte de saint Filibert à Noirmoutier.

Le nom de chapelle est impropre pour désigner l'étage inférieur où le cénotaphe est exposé, c'est bien le nom de

(1) *Revue du Bas-Poitou*, IXe année, 4e livraison, p. 389-395.

crypte ou de *confession* qui lui convient, car il a toutes les apparences d'un sous-sol établi sous le sanctuaire d'une basilique complète. Dans l'hypothèse du Père de la Croix, on aurait employé un mur droit pour le pignon de l'est, suivant l'usage le plus répandu, mais le seul fait de l'existence d'un chevet rond accuse ici plutôt la présence d'une église abbatiale établie dans les conditions ordinaires avec sanctuaire surélevé et sous-sol.

Il suffit d'ailleurs de considérer l'exiguïté des fenêtres fortement étranglées à l'extérieur pour se rendre compte qu'elles ont été faites pour un réduit funéraire et non pour un oratoire.

Je suis persuadé qu'il y avait là une cave ou une crypte voûtée en concordance avec un sanctuaire supérieur, pareille à toutes celles que nous avons rencontrées ailleurs, non pas creusée dans le sol mais établie sur la plus grande déclivité du terrain où s'élevait l'église abbatiale de Noirmoûtier. Elle était voûtée à la romaine avec des voûtes d'arètes semblables à celles que nous voyons aujourd'hui, et ses travées peut-être plus nombreuses que dans le plan roman adopté au XIe siècle reposaient sur des colonnes classiques et des pilastres dont Vitruve aurait signé le profil (1). Il faut regarder avec attention cette moitié de base de marbre sortie des décombres ainsi que la base de pilastre mouluré qui couronnait l'un des piliers imaginés au XVIIe siècle. Ces débris ne peuvent pas trouver leur place dans un édifice roman, ils sont d'un art bien plus parfait que celui qui guidait les architectes du XIe siècle. En les rapprochant des colonnes actuelles de la crypte, on pressent que les voûtes renversées devaient appartenir à un édifice plus somptueux que celui qui est sous nos yeux. Si tous les supports n'étaient pas de marbre dans la crypte, on doit croire que ceux qui se trouvaient les plus voisins de l'autel et du tombeau étaient en matériaux plus choisis que les autres. Après avoir fait venir un sarco-

(1) Charier-Fillon : *Ibidem*. Voir planches C et H, et le texte de la page 21. Cet auteur estime que la base exhumée pouvait convenir à une colonne de 0,30 de diamètre.

phage de marbre des Pyrennées pour exposer leur patron (1), les religieux se trouvaient comme obligés de déployer un certain luxe de décoration dans tous les alentours.

On objectera inutilement qu'un sanctuaire dont le périmètre aurait été délimité par les dimensions d'une crypte de 6 mètres sur 10 aurait été insuffisant pour une communauté religieuse. Je répondrai que la crypte de sainte Radegonde à Poitiers et le sanctuaire de Déas n'étaient pas plus étendus.

La dernière difficulté à résoudre est celle de l'emplacement qu'occupait le sarcophage de saint Filibert au temps de son séjour à Noirmoutier. Devons nous croire avec M. Charier qu'il se trouvait à l'endroit même où s'élève le cénotaphe ? Je ne le pense pas, bien que, dans ses sondages, cet architecte ait rencontré une fosse sous le monument. Ceux qui l'ont érigé fin du XIe siècle étaient trop éloignés de l'année 836 pour savoir exactement le détail de cette histoire d'inhumation momentanée, ils ont pu être trompés par des apparences. Dans le cours des fouilles, une autre excavation profonde a été rencontrée contre le mur du fond sous l'autel du XVIIe siècle. Selon la règle, c'est là qu'il était exposé en temps ordinaire quand les Sarrasins et les Normands ne jetaient pas la terreur dans la communauté, l'autel étant adossé contre la tête du tombeaú. C'est ainsi que furent installés les tombeaux des confesseurs par tout où les cryptes ont conservé leur dépôt intact. Lorsque les religieux en fuite arrivèrent à Déas pour cacher de nouveau leur trésor, ils appliquèrent encore le tombeau contre le mur circulaire formant l'abside de leur seconde abbaye.

Il y a dans le *Livre des miracles* de saint Filibert un récit de prodige qui se passa dans l'île de Noirmoûtier avant le départ des religieux et qui nous représente une exposition de sarcophage semblable à celles de saint Hilaire et de sainte Radé-

(1) On peut voir ce sarcophage dans la crypte de l'église de Saint-Philibert de Grandlieu (Loire-Inférieure) Le marbre est gris bleu, sans aucune sculpture, il est seulement orné d'une petite croix gravée à l'une es extrémités.

gonde. Le gardien de l'église, en faisant l'inspection du chevet du tombeau où l'on avait l'habitude de faire brûler trois lampes jour et nuit, constata qu'elles étaient éteintes. Alors saisissant une chandelle, il se hâta d'aller *dans l'autre église* pour l'allumer à une autre lumière, mais pendant la route, c'est-à-dire en montant vers l'église supérieure, la chandelle s'alluma spontanément. De ce passage on serait tenté d'inférer qu'il y avait deux églises contiguës. Le fait est contestable. Il n'est pas croyable que le gardien soit sorti de l'église où était le tombeau pour aller chercher du feu, en dehors, il est plus naturel de supposer que de la crypte il se rendit dans le chœur des religieux qui était au-dessus. Dans tous les cas, le texte affirme tout au moins l'existence d'un brancard, *lectulus*, sur lequel le sarcophage était déposé, il n'est donc pas à supposer qu'il ait été inhumé et dissimulé dans d'autres temps qu'aux époques de terreur (1).

Si *lectulus* a été parfois employé pour désigner un autel, on peut citer des exemples où ce terme est appliqué à un tombeau. Grégoire de Tours s'en est servi comme synonyme de *tumulus* dans le livre des *Miracles de saint Martin*. Il en est de même dans la rédaction des actes de saint Trond où un pèlerin vient se prosterner « *ante lectum piissimi patris* » (2).

L'ensemble de ces témoignages comme la présence des lampes brûlant jour et nuit nous interdisent de croire que les restes de saint Filibert ont été vénérés autrement que ceux de saint Léger. Il n'y avait pas de motif pour que son sarcophage ne fût pas déposé dans l'étage inférieur du sanctuaire. J'ai pris la peine d'examiner de près les maçonneries qui forment le chevet et le sanctuaire de l'église actuelle, depuis la base jusqu'au sommet ; j'ai déchaussé extérieurement les

(1) « Respiciensque ad lectuli caput ubi semper non modo noctu sed etiam interdiu, tresesolitæ erant ardere lampades, vidit ras extinctas subito candelam arripiens, cum concitus in alteram vellet ire ecclesiam ut lumen sibi inde mutuaret, medio itinere in ejus manu accenditur candela ». (Libro II *de translationibus et miraculis*).

( ) Vide du Cange, *Dictionnaire de la basse latinité*, verbo *lectus*.

alentours des basses fenêtres et j'ai constaté qu'il n'y avait pas de variations dans l'agencement des matériaux jusqu'à la corniche (1). Bien plus, du côté du midi, il y a une reprise très intéressante qui prouve qu'après l'incendie des Normands, on a jugé les ruines encore assez solides pour être utilisées. Alors, on a fermé simplement les brèches et les lézardes, et on nous a conservé un spécimen des maçonneries du VIIIe siècle.

Nous sommes ici en présence d'un monument d'une rareté insigne, nous possédons toutes les bases et le plan d'une construction du VIIe siècle ou du VIIIe au plus tard : notre devoir est donc d'émettre le vœu que sa conservation soit assurée par une restauration bien entendue. Le travail le plus pressé est le déblaiement de tous les apports accumulés par les siècles autour du chevet, afin que l'humidité cesse de salpêtrer les maçonneries, et le rétablissement de tous les jours anciens. Les pèlerins alors éclairés par l'évidence et l'antiquité des murailles se sentiront mieux impressionnés en pénétrant dans le lieu où séjourna véritablement le corps de saint Filibert pendant cent cinquante ans.

LEON MAÎTRE.

(1) La maçonnerie des fenêtres et des murs ne contient pas de briques. L'appareil plutôt petit est irrégulier.

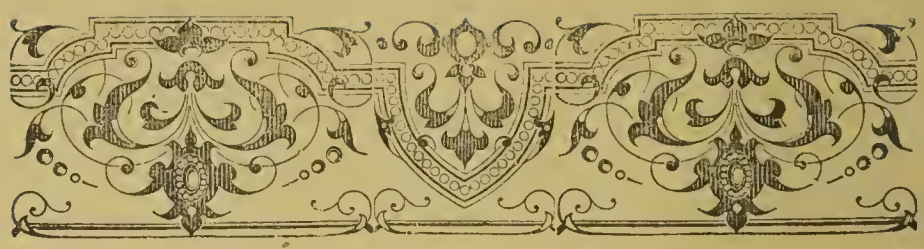

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Suite*) (1)

L'abbé Remaud avait déjà, à l'administration départementale, un dossier naturellement fort chargé. Le 9 pluviôse an V, l'agent Loyau écrivait de Bournezeau : «... Au nombre des plus dangereux ennemis de la tranquillité publique, on compte avec raison un nommé Remaud, prêtre, mauvais sujet reconnu, et dont la conduite scandaleuse lui avait, avant la guerre, attiré le mépris public. Il paraît qu'il erre sans demeure fixe. Cependant on peut conjecturer qu'il se tient quelquefois dans les environs de Maché ».

C'était la bête noire de tous les Commissaires du Directoire exécutif des environs, qui trouvaient là à faire du zèle, faute de mieux. Celui d'Apremont, le citoyen Merland, écrit au département, le 12 thermidor an V :

« Citoyen, par votre lettre du 3 pluviôse dernier, vous m'avez informé qu'il était à votre connaissance qu'il s'ourdissait de nouvelles trames dans la Vendée, qu'un ex-abbé Remaud, cy-devant commissaire général de l'armée de Charette à Chatillon, était un des principaux moteurs, et vous m'avez prescrit, si je pouvais découvrir sa retraite, de prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour le faire arrêter et saisir sa correspondance.

(1) le 4e fascicule 1904.

« Je n'avais point négligé de prendre des informations, je n'avais rien pu découvrir, quoiqu'il ait habité pendant un long temps de la guerre dans la commune de Maché, la plus voisine, vivant avec une citoyenne appartenant à ce qu'on appelait autrefois d'honnêtes gens, qu'il a su perdre entièrement de réputation. On pensait assez généralement qu'il n'existait plus, pour n'avoir plus paru depuis un combat où il fut très maltraité, car il est bon que vous sachiez que, tout prêtre de Jésus-Christ qu'il se dise, c'était un des meilleurs soldats de l'armée catholique et surtout le plus furieux prédicateur de révolte. Il n'y a pas quatre jours encore que l'agent de cette commune me disait qu'il le croyait mort, qu'il avait vu son cheval entre les mains des républicains peu de jours après le combat en question.

« Eh bien ! j'apprends à l'instant même que ce prêtre, couvert de sang et de crimes, qui, pendant toute la guerre, n'a cessé de prêcher le meurtre et le carnage, vient de paraître publiquement, annonçant son intention d'exercer le ministère du culte dans cette même commune de Maché dont il est le fléau le plus terrible, et que les habitants, que j'ai entendu bien des fois ne prononcer son nom qu'avec horreur, devaient se réunir le soir même pour l'engager à dire la messe, et lui faire un traitement.

« Au premier mot de cette importante nouvelle, j'ai eu l'idée de me conformer aux dispositions de votre lettre ; mais on a ajouté qu'il était arrivé muni de passe-ports et certificats les mieux en forme, que, dans ce moment même, il était auprès du général Travot pour lui demander l'assurance de n'être point inquiété, qu'il s'annonçait pour vouloir vivre tranquille, prêcher la paix et se conformer aux lois, qu'il rapportait que, s'étant présenté devant le général Grigny, il lui avait dit : « Général, voilà l'homme que vous cherchez depuis longtemps, vous m'auriez fait chercher encore quinze ans, que vous ne m'auriez pas trouvé », qu'ils se dit avoir beaucoup voyagé depuis longtemps, qu'il était dernièrement à Paris, où

il a vu la tranquillité régner. Alors j'ai cru devoir agir différemment ; j'ai craint de me compromettre ; il m'a semblé que je devais, dans de telles circonstances, vous instruire et prendre vos conseils avec la célérité qui dépend de moi ».

MERLAND.

Trois jours après, le 2 août, le citoyen commissaire, Cormier, écrivait de Palluau :

« Jusqu'ici nons avons été fort tranquilles dans ce canton ; un prêtre vient d'arriver du fond de quelque caverne, c'est un nommé Remaud. Lors de la réclusion et de la déportation, il se tint caché et ne s'est montré qu'avec les insurgés. Il y a entassé crimes sur crimes de tous les genres. Il vient dans ce moment de profiter de l'amnistie, muni de permissions, dit-on des généraux Grigny et Travot, Il est venu hier, avec trois autres, célébrer une messe à la Chapelle-Palluau, ici près. L'agent se présente et l'invite de faire la déclaration prescrite par la loi du 7 vendémiaire an IV. Mais cet homme refusa net, disant qu'il allait se retirer chez lui, et qu'il n'exercerait aucune fonction. Cependant la messe était déjà célébrée et l'on avait annoncé vêpres. Et au lieu de vêpres, ces quatre prêtres partirent de suite, et le peuple déjà fanatisé de nouveau par ce scélérat murmura beaucoup contre les autorités constituées. Je surveillerai de près cette homme dont le voisinage ne peut être que dangereux à la société et au bon ordre ».

Dans quatre autres lettres, des 5 août, 17 août, 18 octobre 1797 et 27 mars 1798, le commissaire Merland, vraiment hanté de la peur de l'abbé Remaud, renouvela à l'autorité ses accusations et ses craintes.

« Plus de trois mille personnes, écrit l'abbé Remaud dans son autobiographie, s'enfuirent dans les paroisses voisines sans avoir pu assister aux vêpres que j'avais annoncées. J'eus bien de la peine à calmer les esprits. Heureusement il n'arriva rien de fâcheux ; on s'en tint à des propos et à des murmures.

Je quittai donc, le jour même, la paroisse de la Chapelle-Palluau. Je me rendis à Maché, où Mlle Minguet eut la bonté de m'offrir un asile dans sa maison, où j'avais été caché pendant le temps de la plus forte persécution.

Les habitants de cette commune, privés de leur pasteur qui était en Espagne, vinrent me prier de leur en tenir lieu en attendant son retour. J'avais le plus vif désir de les obliger ; mais d'après ce qui s'était passé à la Chapelle-Palluau, j'étais fondé à croire que j'éprouverais de grandes difficultés de la part des agents du gouvernement. Cependant, pour leur prouver mon zèle et mon sincère attachement, je me rendis avec les principaux habitants à Apremont où était le commissaire du pouvoir exécutif. On lui fit la demande que j'eusse exercé dans l'église de Maché le ministère du culte catholique. Il refusa formellement, à moins que je voulusse souscrire le serment de *haine à la royauté*. Je ne pouvais faire que la même réponse à la même difficulté qu'on m'avait déjà proposée. Je me retirai après avoir essuyé un refus auquel je m'attendais. Je revins à Maché pour y jouir en paix du calme que je commençais à goûter. Il ne devait pas être de longue durée.

De toute part les nuages s'amoncelèrent sur ma tête, l'horizon politique s'était obscurci. La journée du 18 fructidor eut lieu. Il fallut songer à la retraite et me cacher de nouveau ; j'allai passer un jour dans ma famille pour savoir ce que mon frère, curé de Chavagnes, allait devenir. J'en partis heureusement à temps, car le général de brigade Grigny, qui commandait à Montaigu, le même qui deux mois auparavant m'avait mis en liberté, envoya 250 hommes pour m'arrêter avec mon frère. Je fus informé de suite de cette mesure atroce, je partis dans la nuit pour retourner à Nantes où j'avais plus de moyens de me cacher que dans la campagne. J'y arrivai sans accident, après avoir couru les plus grands dangers le long de la route, et surtout en passant au poste de Pont-Rousseau, où mon signalement était vraisemblablement donné.

Ce serait ici le lieu de parler de la frayeur qui se répandit dans toutes les campagnes et même dans les villes après la trop fameuse journée du 18 fructidor. La France fut terrifiée une seconde fois. Mais cet évènement tient à l'histoire générale de la Révolution, et je n'écris que ma vie particulière.

Une fois de retour à Nantes (retraite signalée dans le rapport du commissaire Merland, du 29 mars 1798), je me procurai par le moyen de connaissances que j'y avais une pension sûre. On me donna un logement où j'avais besoin de lumière même en plein jour. Mais je

passais facilement sur les désagréments parce qu'il y avait près de moi une cache qui n'avait pas été découverte jusqu'alors, malgré les fouilles réitérées qu'on y avait faites. Il m'en coûtait fort cher dans cette nouvelle pension, qui était de cent francs par mois. On ne se fait pas l'idée de ce qu'il en coûtait pour vivre caché dans les maisons sûres. Je sentais l'impossibilité de pouvoir soutenir longtemps la dépense que j'étais obligé de faire. Mademoiselle Minguet se décida à mettre le comble à ses généreux procédés en venant elle-même habiter la ville avec une de ses tantes et sa cousine qui tenaient déjà leur ménage à Nantes.

Après avoir passé trois mois dans mon obscure retraite, je pus me réunir de nouveau à Mademoiselle Minguet et à ses parentes.

Si on pouvait être heureux quand on a continuellement suspendu sur sa tête un glaive prêt à frapper, et qu'on éprouve sans cesse des inquiétudes pour soi et les personnes qui veillent à notre sûreté, je l'aurais été sans doute. On me prodiguait avec bonté tous les soins imaginables.

J'ai passé plusieurs mois sans courir des dangers bien menaçants ; mais ma solitude fut bientôt soupçonnée, et mes alarmes devinrent journalières.

Je ne tardai pas longtemps à devenir un nouveau sujet d'inquiétudes pour le gouvernement. De nouvelle mesures de rigueur furent prises contre moi. Par un arrêté du Directoire, du 6 octobre de l'an VI, je fus condamné individuellement comme brigand insoumis et prêtre réfractaire.

L'arrêté du Directoire, dû aux incessantes dénonciations du commissaire Merland, est en réalité du 28 novembre 1797 (8 frimaire an VI). Cet arrêté est collectif et frappe en même temps MM. Remaud, curé de Chavagnes, et Brenugat, vicaire de Bazoges-en-Paillers. Le second considérant concerne personnellement l'abbé Remaud :

« Considérant que le nommé Remaud, prêtre réfractaire de la commune de Maché, canton d'Apremont, est un scélérat avéré, qui s'est souillé des plus grands crimes pendant la guerre civile, et qui s'est mis depuis dans le cas d'être recherché comme directeur d'une correspondance établie par les royalistes avec les ennemis extérieurs... »

Je fus instruit de suite de ces nouvelles mesures de rigueur prises contre moi ; il me fallut prendre de nouvelles précautions pour ma sûreté ; elles furent insuffisantes pour empêcher l'administration de découvrir mon domicile.

On vint faire à trois heures du matin des visites domiciliaires dans la maison où j'étais. Heureusement que j'eus le temps de me sauver dans une cache que j'avais fait pratiquer ; mais les personnes qui demeuraient avec moi furent horriblement épouvantées.

Cette première visite faite par la gendarmerie, et à laquelle j'avais échappé, ne me laissa plus de repos; j'en avais d'autant moins qu'on punissait très sévèrement les personnes chez qui on trouvait des prêtres cachés. Je craignais pour mes amis, pour mes bienfaiteurs plus que pour moi-même, car j'étais si persécuté que la vie n'avait plus pour moi de charmes.

Je passai quelque temps assez tranquille, aux frayeurs près que j'éprouvais nuit et jour. Je gardais sévèrement ma solitude ; je ne voyais jamais personne ; mes précautions ne désarmaient point mes ennemis. Une seconde visite eut lieu dans mon domicile ; elle fut faite par les agents de la municipalité ; elle fut moins sévère que la première. J'avais été prévenu qu'on devait rechercher des prêtres ; je me sauvai dans ma cache.

Voyant l'opiniâtreté de mes ennemis, après avoir conféré avec des personnes éclairées, je pris la résolution de m'éloigner de Nantes où l'on me cherchait avec rigueur. Je formai le dessein de me rendre à Paris. Mlle Minguet emprunta de l'argent pour m'en faciliter les moyens ; un commis de la municipalité qui paraissait bien disposé pour moi avait promis de me procurer des passe-ports peur me rendre dans la capitale. Je lui fit donner deux louis, j'en fus quitte pour perdre mon argent ; je n'obtins point de passe-port. Il me fallut rester dans ma retraite où je courus, chaque jour, de nouveaux dangers.

J'en éprouvai bientôt un plus grand que tous ceux qui m'avaient menacé jusqu'alors. Le jour de la Pentecôte, à trois heures du matin, je fus éveillé par la société de ma chambre ; c'étaient 22 gendarmes qui entouraient ma retraite et qui demandaient à entrer précipitamment. Je n'eus pas le temps de m'habiller. Il fallut me sauver sans précaution dans ma cache. On trouva des habillements d'homme dans ma chambre, ce qui pensa me perdre. On mit un acharnement à me chercher qui tenait de la fureur. J'entendais à chaque instant qu'il y avait un prêtre caché dans cette maison. Les armes que montraient sans cesse les gendarmes avaient jeté l'épouvante dans l'âme des personnes avec qui je demeurais.

Enfin, après deux heures de saisissement et de crainte, je fus délivré de la présence de la force armée, et je bénis la Providence, qui m'avait si souvent sauvé du danger. J'apprenais chaque jour que quelques-uns de mes malheureux camarades, qui prenaient les mêmes précautions que moi, étaient arrêtés et conduits à Rochefort.

Neuf prêtres vendéens furent en effet arrêtés à ce moment; le bruit courut même en Vendée que l'abbé Remaud était du nombre. La prieure des Cerisiers, dont il n'avait pas les sympathies, mandait cette nouvelle à Mgr de Mercy, qui la renvoyait à M. Paillou en ces termes :

« Suivant une lettre du 16 novembre dernier (1797) que j'ai reçue de la prieure des Cerisiers, Jacques Synodus (M. l'abbé Doussin) a été arrêté, et il le méritait ; elle m'apprend encore que Remaud, qui était revenu de Londres, a été arrêté aussi pour ses imprudences. Elle ne paraît pas regretter beaucoup ces deux ouvriers ! » (*Lettre du 23 février 1798.*)

Je ne dois pas passer sous silence une anecdote qui eut lieu ; le même jour où je fus si rigoureusement recherché, le commandant de la gendarmerie chargé de faire la fouille chez moi, perdit, dans la grande rue de Nantes, l'ordre qu'il avait de m'arrêter, qui contenait mon signalement. Cet ordre fut apporté aux personnes qui veillaient à ma conservation par un émigré honnête et sensible, qui passait lui-même pour mort dans la société et qui allait à Nantes donner des leçons dans différentes maisons. Je lui fit porter par mes amis l'assurance de ma reconnaissance éternelle. Ce bienfait ne sortira jamais de ma mémoire. J'appris avec douleur que cet individu était lui-même fort à plaindre, et qu'il n'existait que du fruit de ses leçons. Il faut avouer qu'il y a des hommes qui sont destinés sur la terre à éprouver des revers de bien des genres. Partout à Nantes les audacieux, les méchants se montraient avec sûreté et une sorte d'orgueil ; presque tous les honnêtes gens vivaient pauvrement et dans la solitude.

Quand l'événement qui m'avait causé tant d'alarmes fut passé, je m'occupai sérieusement à trouver un autre domicile ; je ne pouvais tenir plus longtemps dans ma solitude. Presque tout le monde qui habitait la même maison que moi avait plus ou moins connaissance qu'il y avait un prêtre de caché parmi eux. Ma santé du reste souffrait

de ma longue solitude, j'étais devenu d'une épaisseur énorme : je ne prenais jamais l'air ; je songeais à former un établissement à la campagne, mais il fallait encore, malgré la précaution que j'avais prise de changer de nom, que quelqu'un me garantît la ferme que je voulais prendre. Mlle Minguet et ses parents me rendirent ce nouveau service. Une maison de campagne fort agréable dans la commune de St Herblain, située à une lieue de Nantes, fut mise dans les affiches. On afferma fort cher cette campagne parce qu'elle était entourée de murs fort élevés, qui semblaient me mettre à l'abri d'une surprise. On y fit pratiquer une cache ; je me rendit l'habiter avec mes amies.

J'eus le bonheur de rencontrer dans cette commune un maire qui était un parfait honnête homme ; je le mandai je lui fis part de mon affligeante position ; il y fut sensible, il me promit sûreté et protection. J'ai passé effectivement trois années fort paisiblement dans cette maison de campagne, me livrant aux innocents plaisirs de l'agriculture dans un jardin délicieux. J'y aurais volontiers passé le reste de ma vie ; mais je faisais en cette ferme des pertes si énormes chaque année, que je ne pouvais la conserver sans déranger sensiblement la fortune de ma bienfaitrice.

EDGAR BOURLOTON.

L'HÉBERGEMENT ENTHIER

ET LA

SEIGNEURIE DE BOIS-CHOLLET

(Honoré d'une plaquette d'argent au Concours des conférences populaires 1902)

SUITE (1)

REVENONS maintenant aux seigneurs de Bois-Chollet.

Outre les enfants cités plus haut, René Henry de Chevigné et Madeleine Françoise de Paris-Solanges eurent trois filles : l'une qui fut religieuse à Neuville, l'autre « *Augustine Louis Françoise Gabrielle de Chevigné*, veuve de Louis Joseph Daymard Dalby Chateaurenard, brigadier des armées » (2) et la troisième mariée à un Espivent de la Ville-Boisnet. Un de leur fils, *François Louis René* mourut à Brest, ainsi que l'atteste l'acte de notoriété qui suit :

« Par devant les notaires royaux de la sénéchaussée de Poitiers, héréditaires en Poitou soussignés ont comparu en leurs personnes établies en droit et d'humment soumis.

(1) Voir la livraison de septembre 1904.

(2) Acte notarié du 25 février 1806 (*Papiers de Madame Echassérieau*).

Messire de la Roche Saint-André, chevalier seigneur des Ganuchères, sindic de la noblesse du marquisat de Montaigu, messire Augustin du Tréhand chevalier seigneur du Hallay, messire Gabriel Jouachin Robineau chevalier seigneur de la Vergne et de la Chauvinière et nobles maîtres Louis Richard sieur de la Vergne Jacques Pierre Aimé Thiériot docteur en médecine, demeurants, séparément en la ville de Montaigu paroisse de Saint-Jean lesquels ont unanimement déclarés, certifiés et attestés avoir connu messire *François Louis René de Chevigné*, chevalier du Bois-de-Cholet, lieutenant des vaisseaux du Roy au port de Brest où il est décédé au mois de mai dernier, qu'il est mort sans estre marié ny avoir testé, et que c'est messire *Henri de Chevigné* qui est son seul héritier, tout ce que dessus les dits comparants ont certifié sincère et véritable, en conséquence en ont consenty le présent acte de nottorietté pour valloir et servir que de raison.

Fait et passé en la ville de Montaigu, étude de moy Sorin, ce jourd'huy deux juillet mil sept cent soixante dix-huit. Lecture faitte y ont lesdits comparants persistés et signés avec nous.

Signé : De la Roche St André. — Du Tréhant — Thériot D. MM. (D. médecin Montpellier) — Richard D. M. — Robineau de la Chauvinière, Gouraud Notaire Royal, Sorin Notaire Royal pour registre.

Controllé à Montaigu le 5 juillet 1778 par Goupilleau qui a reçu 15 sols (Minute Sorin, Duchastenier Notaire à Montaigu — Communiqué par M. Mignen). Quand vint la Révolution (1), René Henry de Chevigné et dame Magdeleine Françoise de

(1) La tradition raporte qu'en 1789 au moment où les Chevigné quittèrent Bois-de-Chollet, l'un d'eux qui émigra offrit à son filleul Jean Chapleau de lui vendre les métairies du Cerizier, les Bruyères, la Sicaudais et la Grande Métairie pour 30 000 francs. Jean Chapleau ne disposait que 13.000 francs. Malgré cela Chevigné eut accepté la somme et le marché se fut conclu, mais le filleul refusa, craignant que les biens lui fussent repris plus tard. Jean Chapleau, retiré à Nantes, avait reçu en dépôt les papiers de son parrain, déposés

Paris Solanges « qui n'avaient pas émigré furent détenus à Nantes, le mari à l'hospice de la Réunion, sorte de maison de santé où il mourut le 12 février 1704, âgé de 85 ans ; la femme au Bon-Pasteur avec sa plus jeune fille, Mme Espivent de la Ville-Boisnet » (Dugast Matifeux). Elles furent rendues à la liberté le 4 brumaire an IV, 26 octobre 1795 (1).

Durant cette période agitée, L'Herbergement fit partie du canton des Brouzils avec la Copechagnière, Denis-la-Chevasse, Sulpice-le-Verdon et les Brouzils. Aucun fait important ne ne s'y passa (2) quoique située contre Belleville où Charette avait établi son camp général et Montaigu occupé par les soldats de la République.

Le 25 nivôse an II (12 janvier 1794), Joba, qui occupait les Brouzils, fut attaqué par les 1200 hommes de Charette. Après quatre heures de combat, les Brigands se retirent à Grala, puis, délogés de la forêt, à travers champs, le Vendéens gagnent *le Mortais* non sans se défendre opiniâtrément sur ce plateau qui s'étend du village de la Sauvetrière, jusqu'au delà des landes de Lallier et présente une légère déclivité au fond de laquelle

dans une armoire. Le meuble fut trouvé dans un champ après la Révolution. Plus tard on brûla les papiers ; ainsi disparaissait ce qui eût contribué à écrire d'une façon complète l'histoire du Bois-de-Chollet (d'après M. Florent Chapleau).

En 1789, François Michel Dubocquois était curé de L'Hébergement. Il était né à Paris. Il prêta le serment constitutionnel, fut enfermé quelque temps à Montaigu et mourut à Nantes le 6 février 1794.

(1) « A cette branche se rattache, croyons-nous *Chevigné* (*Aristide René Marie*, vicomte de (né en 1801 décédé à Poitiers le 19 septembre 1882... Il habitait le château de Grosbert (Persac-Vienne). Marié le 14 octobre 1846 à Louise-Thérèse de Bouillé fille de Arthur Guillaume Parfait, comte de Bouillé et de Charlotte Agathe Zoé de Bonchamps ; 2° vers 1850 à Marie-Caroline-Alphonsine de Lestang, fille de François Pierre Isaac Charles et de Marie Rosalie Thomy du Chaffault dont il a eu : 1° René qui suit ; 2° Anne-Marie-Radégonde-Louise née en 1853, décédée le 25 avril 1805, Chevigné (René, vicomte de) capitaine au 119e de ligne a épousé le 26 mai 1887 Eléonore de Croy, fille du prince Georges de Croy » (Beauchet-Filleau).

(2) René Charles Lusson, vicaire de Saint-Georges de Montaigu, qui fut pris et fusillé à Noirmoutiers le 14 nivôse an II (3 janvier 1794), disait la messe sous les Halles de L'Hébergement en 1793 (*Journal de voyage de Goupilleau*).

coule un ruisselet, le Tail. La brande, les ajoncs, les genêts, les nombreux boqueteaux offrent un asile sûr, une retraite quasi inexpugnable. Les deux troupes ennemies se heurtent en ligne dans les Landes de *Corbejeau* où s'élève un moulin à vent.

De part et d'autre les pertes sont sérieuses, mais les Vendéens reculent. La cavalerie de Joba charge les fugitifs et en tue ou fait prisonniers un grand nombre d'entre eux. Pendant que Charette fuit par le long chemin de la Pierre-Plate, un détachement de Bleus suivant le sentier qui mène à l'Atrie aux landes Violton et de Lallier détruit tout sur son passage. La Convention, en effet, pour vaincre la révolte a décrété l'incendie méthodique de la Vendée et l'égorgement de ses habitants : « Nous venon de resevoire de la Convantion, écrit un Bleu, un ordre qui est bien triste qui est de parquourire toute la Vendée et des gorge touse que nous trouverons homme, famme enfan, sependant seuze qui ne son pas vraiman brigan, on le choi de suivre larmée et de conduire touse a Nantes juqu'ase que la Vandée soit fini et même les bestiau. » (Ed. Lockroy, *Une Mission en Vendée en 1793*, p. 313)

La Sauvetrière, la Boninière sont incendiées ; seule Maleville doit à un de ses habitants, guide des armées républicaines, d'être épargnée : « C'est mon village qui se dresse là-bas de l'autre côté du Tail, ne le brûlez pas ! » Et Maleville ne fut pas la proie des flammes. Pendant qu'une immense lueur d'un rouge sinistre éclaire cette froide nuit de janvier dont le silence est troublé par le crépitement de la fusillade, les compagnards effrayés abandonnent, avec leurs familles la maison que demain ils trouveront incendiée.

Ils se sauvent dans la direction de l'est vers les landes Violton et de Lallier où l'épais fourré les cache aux regards des Bleus. Femmes et enfants fuient protégés dans leur retraite par les Chouans *égapliés* (1) le long des haies d'où ils visent sûrement

(1) C'est à tort que les historiens ont confondu *égaplier* avec *égailler* et font dire aux chefs vendéens : « Egaillez-vous les gas ! » Le mot *égailler* n'a aucunement dans le Bocage la signification que lui ont donné ces écrivains.

leurs ennemis et manquent rarement leur but. De nouveau, brigands et républicains se heurtent face à face dans le triangle formé par les landes de la *Herse*, en face de la Boninière qui fume étrangement. Des cadavres sont encore semés sur la lande, marquant aussi jusqu'aux bruyères de Lallier le passage des frères ennemis.

Là-bas, dans la brande, les fugitifs se sont glissés au plus épais du fourré, et, blottis contre terre, les enfants, les femmes frémissent quand les balles fauchent au-dessus de leurs têtes les grands genêts et les ajoncs presque séculaires. S'aventurer dans ce véritable maquis serait téméraire de la part des soldats de la République. Ce serait courir à une mort certaine, aussi se replient-ils sur le gros du détachement qui vient d'incendier la tuilerie des *Bonnins*, près de la Pierre-Plate.

Le lendemain au jour, quand le bruit lointain de la fusillade indique que les Bleus ont quitté les parages du Mortais, les réfugiés des landes de Lallier, revenant vers leurs villages encore fumants, ramassent les malheureuses victimes pour les inhumer, car, chez le Vendéen, le respect de la mort s'étend toujours à un ennemi. Et si pendant le cours de la guerre, il y eut d'affreuses mutilations, on peut assurer qu'elles furent commises par des brutes aveugles et à l'insu des grands chefs. La fusillade de la Herse avait coûté la vie à une cinquantaine de Blancs et Bleus. Fraternellement unis dans la mort, on étendit leurs corps sur du bois en *velaïe* (1), attendant le le moment où ils devaient être inhumés dans la cheintre du champ de la *Pointe*, à une centaine de mètres plus loin. Le sang, qui découlait de leurs blessures s'étant mélangé à l'eau stagnante du sentier formait une grande flaque rougie, dont le souvenir, cinquante an plus tard, faisait frémir les témoins

Il y a eu confusion, C'est *égaplier*, jeter d'un côté sur l'autre, sans ordre qu'il faut dire.

(1) Branches de bois taillis ou têtards, mis en lignes pour le fagotage, aussitôt après qu'elles ont été abattues ou émondées.

oculaires de cette scène : « Ils avaient, disaient-ils, du sang jusqu'à la cheville ! »

Maintenant, par le grand chemin de la Copechagnière à L'Herbergement, la cavalerie de Joba retardée par les ornières poursuit Charette et ses partisans que les bois touffus et les vastes landes des *Dols* protègent sûrement. Puis, suivant l'ancienne voie romaine qui allait du Petit-Luc à *Durinum* (Saint-Georges-de Montaigu) les Vendéens atteignent les Forges et de là se dirigent par Saint-Christophe sur Grammont et Legé, toujours fuyant devant Joba.

(*Une page inédite de la Grande Guerre : Le Combat du Mortais par J. de la Chesnaye. Bleu de Vendée du 17 août 1902*).

Charette fut pris, comme on le sait dans le bois de la *Chabotterie*, tout près du village de la Chevasse.

Situé à 4 kilomètres environ de L'Herbergement, sur la route qui va de Montaigu à La Roche, la Chevasse qui compte une vingtaine de feux est entourée de nombreux bois, parmi lesquels celui de l'*Essart*, bien connu des chasseurs. C'est là qu'en 1796 se déroula un des dernies actes de cette grande tragédie qui ensanglanta la Vendée révoltée contre la Révolution. Charette voyant chaque jour le nombre de ses partisans diminuer malgré les efforts faits pour les retenir, traqué de toutes parts par les Bleus l'enserrant comme dans un cercle de fer cherche son salut dans l'épaisseur des bois. Trois semaines avant de tomber aux mains des Républicains, il s'enfonce dans le bois de l'Essart, où se trouvent des charbonniers. Ceux-ci, partisans du général vendéen au début de la révolte mollissent maintenant que l'étoile du chef pâlit. Cependant si certains d'entre eux auxquels nous pourrions donner un nom se détachent de celui qui les mena si souvent au combat, ils n'ont guère de tendresses pour les Bleus. Ils veulent avant tout vivre tranquilles au milieu de ces bois où ils passent la plus grande partie de leur existence sous des huttes sommairement meublées. Une paillasse, une couette

leur servent de lit. Dans un coin quelques casseroles forment la batterie de cuisine. Et plus loin dans un fourré où l'on ne peut arriver qu'en rampant un coffre, enfoui dans la terre contient la provision de blé qu'à tout prix, il faut cacher aux regards des Chouans et des Bleus. Les chemins sont infestés de Brigands : de temps à autre, on entend le coup de feu d'un soldat de la République, aussi serait-il folie de s'éloigner de la charbonnière. D'ailleurs les moulins sont démantelés et le feu a achevé l'œuvre des balles. Il faut donc songer à écraser le grain soi-même par les procédés les plus primitifs

Or un jour, c'était disons-nous, trois semaines avant la prise de Charette, l'annonce de l'arrivée des Bleus se répand comme une traînée de poudre. Ils entourent le bois de l'Essart comptant y trouver le *Chef*. Nos charbonniers à la hâte saisissent couettes et paillasses et les fourneaux embrasés consument en un instant ces couches qui eussent rendu suspects leurs propriétaires. Le général, une fois encore, réussit à glisser entre les mains de ses ennemis. Mais de plus en plus ses partisans l'abandonnaient. Et quand, cerné de toutes parts, il fut pris dans le bois de la *Chabotterie* à deux pas de celui de l'Essart, il n'avait plus que deux de ses fidèles avec lui. Ainsi se trouvait justifiée la prédiction de d'Elbée vaincu à Noirmoutiers : « Charrette et Cathelineau succomberont comme moi, parce que leurs soldats cesseront de leur obéir. »

Si l'on croit les vieilles gens, c'est dans une *bouillée* de noisetiers que le général vendéen fut pris. Tout près, à l'orée du bois s'élève une croix vermoulue, dite *Croix de Charette,* formée d'un vieux chêne auquel on a adopté une traverse horizontale. L'année dernière (1). quand nous le visitâmes, le calvaire courtellé çà et là de médailles, avait encore au pied une statuette de la Vierge. Depuis les médailles se sont détachées du bois vermoulu, une main pieuse a enlevé la madone et la croix de

(1) Ces lignes ont été écrites en 1899. Voir dans la *France de Bordeaux* du 28 avril, le *Petit Phare* et la *Gazette de l'Ouest,* la Croix de Charette, par J. de la Chesnaye.

plus en plus se dresse branlante comme les convictions royalistes de ce coin de notre Vendée.

Les habitants de L'Herbergement semblent avoir embrassé les idées de la Révolution. *Pierre Echasseriau* était guide des armées républicaines (1) et *Mathurin Chapeleau* (2), agent national de la République ainsi qu'en témoigne le document suivant que nous donnons en entier, tout en respectant scrupuleusement l'orthographe.

Liberté, Egalité, Fraternité

Mémoire desperte de Maturin Chapeleau agent nasional de la comune de *Lerbergement Antière* ayant presque tout perdu, ayant demure cheluis pandan lespasse dunan an surveliance parmis les *Brigant* pour faire passe des renssenement auxtant quel luy etet possible aux comandan de la place de *Montegu*, ce qu'ils nat james negligé pour lavantage de *Larespublique* ce qui fait qu'il nat james auzé rien deplace de chelui Et *larmé du nors* arrivant cheluy a partis avec èle pour se rendre à Montégu, lieu de son refuge luy sa famme et quatre anfan (3) :

premièrement un lit avec sa garniture, estimé . . .	200 #
plus quatre linsus (linceuls), estimé.	60 #
plus saise dras, estimé.	180 #
plus douse nape, estimé.	60 #
plus troy douzaine de serviete, estimé	72 #
plus écuimin et torchon troy douzaine et demis, estimé.	30 #
plus deux douzaine et demis de chemise, estimé. . .	100 #
plus quatre vingt dix douzaine de lain, estimé. . .	120 #
plus douze boisos de graine de lain tant dyver que dété estimé.	84 #

(1) Actes de décès de la ville de Montaigu (13 vendémiaire, an VIII). Papiers de Mme Echasserieau.

(2) Mathurin Chapeleau naquit le 5 mai 1734 au village de l'Erbretière, paroisse de Saint-Denis la Chevasse, et fut baptisé le même jour par Jacques Gouin, curé de Saint-Sulpice-le-Verdon (*Papiers de M. Amand Boussonnière*).

(3) *Papiers de M. Amand Boussonnière.*

plus une poile alessivé (lessiveuse), estimé. . . . 130 #
plus deux écieu defer et l'un pesant sent vingt livre, l'autre quatre vingt livre avec chacun deux brandis quatres festeau et deux zé, estimé le tout ensemble . . . . . .
plus un gran miroir, estimé. . . . . 12 #
plus un armoire ouvrant à quatre batan deux tiroirs estimé. . . . . 120 #
plus un marchepié avecque une tente fermant à clef, estimé. . . . . 35 #
plus une met (petrin) a boulangé, estimé. . . . . 18 #
plus deux table. . . . . 42 #
plus deux (ici une dichirure) ; une brouette à rous un essieu de charete, deux grande quenouille de portal pésent anviron trante saint livre avec outis de tonnelié et otre outis de menuisié et plusieu otre outis servent à la culture de la taire, estimé le tout ansemble. . . . . 120 #
plus un coffre ferment à clef, estimé. . . . . 20 #
plus planche de chêne et limande an chêne serisié (cerisier) alise et cormié, estimé. . . . . 310 #

Ici s'arrête le mémoire de « l'agent national » Mathurin Chapleau. Il ne porte aucune date. Cependant tout semble indiquer qu'il fut écrit après la prise de Charette, c'est-à-dire vers 1797. Les Brigands qui accompagnaient le *Chef* ne furent pas sans percer à jour les manœuvres du patriote hébergementais, travaillant pendant un an pour la République. Aussi leur haine contre Chapeleau ne se fut-elle assouvie que dans le sang si celui-ci n'eût jugé prudent de se retirer à Montaigu. Il abandonna donc sa maison et ne revint à L'Herbergement sans doute qu'à la pacification. Il constata qu'en son absence les Chouans avaient fait main basse sur une grande partie de son bien et c'est l'inventaire des pertes subies qu'il relate dans le mémoire que nous avons reproduit plus haut. Le nom de ce ser-

viteur de la République, dont les descendants existent encore méritait d'être sauvé de l'oubli. Il était de ces modestes mais précieux auxilaires des Bleus qui, par leurs renseignements décidèrent souvent de la victoire dans les rangs républicains. Leur tâche était périlleuse et la vindicte des Brigands sans merci. La faux ou la serpe eût rempli auprès de ces patriotes l'office du couperet de Samson s'ils fussent tombés entre les mains de leurs ennemis : les *Marche à terre* et les *Pille Miche* d'Honoré de Balzac ont eu, en effet, de nombreux imitateurs dans notre contrée.

Le 7 mai 1795, Mathurin Chapeleau fit le rencensement de la population de l'Herbergement. Cette pièce, malheureusement, est en partie déchirée ; toutefois nous donnerons ci-dessous ce qui en a été conservé (1) :

Etat de la population de la commune de l'Herbergement lan troisième de la République fransaise et indivisible :

Premièrement Jean Chapeleau veuve ; la veuve Renée Chapeleau et un garson ; la veuve Boudeau, troy garson, un domestique ; Souchet garson et sa sœur ; la veuve Chalons ; la veuve Drouin ; Jaqué Volard et sa femme ; Louis Drouin veuve et sa seure fille ; Louis Barengé, sa femme, un garson ; La Cofin et deux fille ; la veuve Baudris et son fils veuf aussi et son domestique veuf ; Etienne Sauvaget et sa famme, deux filles ; Pierre Douliard et sa famme un garson ; Pierre Moquet et sa fame ; deux garson et deux fille ; la nomé Baré veuve, un garson ; la veuve Baré un garson et troy fille ; la nomé Gilet veuve et sa fille ; Jozet Sélie et sa famme deux garson et deux fille ; la veuve Saunet et son fils et deux fille ; Marianne Minet ; la veuve Airaud troy garson, une fille ; Pierre Biret et sa femme, quatre garson une fille ; la veuve Biret et sa fille ; François Fresneau sa famme et Jeanne Drouin fille ; la veuve Fraineau ; les 4 Martine fille ; la veuve Chalons et son fils et sa famme et un petit garson et une fille ; la veuve Séjourné et

(1) *Papiers de M. Amand Boussonnière.*

sa sœur fille ; les deux Calion cousin, garson et troy fille aussi cousine ; les deux Drouine fille ; laveugle Protèle fille ; la veuve Babinot et deux garson ; Fransois Richard et sa famme et un garson ; Priou deux garson une fille et la veuve Giraud et un garson ; les Savard troy garson et troy fille ; la veuve Douliard et son gendre et la Prinne et un petit garson ; Orience sa famme et sa belle sœur fille et un garson et une fille ; Jean Maliard veuve un garson et une fille ; la veuve Fournier deux garson et deux fille ; la veuve Sorin et sa fille ; Joiaux du (*sic*) garson, une fille..... »

Comme on le voit, la Grande guerre avait fait des veuves et des orphelins !

Pour terminer ce travail, nous donnerons ci-dessous d'après les communications de M. Mignen et nos recherches personnelles la situation des biens du Bois-de-Chollet pendant et après la Révolution :

Métairie de la Boucherie (Saint-Sulpice-le-Verdon). Par arrêté de l'Administration centrale du 28 Thermidor an V, il est fait main-levée du sequestre au profit des mineurs de Chevigné (Chevigné de la Grassière était mort pendant les guerres de Vendée) (M. Mignen). La métairie des *Chaussées* fut affermée à Jean Chapleau dans l'an VI pour 220 livres. La *Bedoutière* (borderie) fut affermée en l'an VI à Jean Perraudeau pour 340 livres et La *Bedoutière* à Jean Charrier du Chaillou des Brouzils pour 580 livres.

La borderie de la *Pichetière* d'après « l'acte de première séance d'enchère et d'adjudication définitive..., provenant du partage du treize fructidor an VI entre la République aux droits des trois frères Charles, Louis et Gabriel *Degoué* (sic) *émigrés* et les citoyennes *Degoué* présentes » fut achetée le 27 pluviôse an VII par le citoyen Jean Chapleau pour la somme de 485 francs (1).

(1) L'acte passé à Fontenay-le-Peuple porte « les trois frères Charles, Louis et Gabriel Degoué émigrés et les citoyennes Degoué présentes » comme propriétaires de la Pichetière (*Papiers de M. F. Chapleau*). D'autre part par ex-

Par acte notarié du 19 avril 1806, André Delaunay, avocat avoué près le tribunal civil de 1re instance de Nantes, fondé de pouvoirs de Augustine Louise Françoise Gabrielle de Chevigné, veuve de M. Louis Joseph Daymard Dabby de Chateau-Renard, brigardier des armées vendit à Pierre Echasserieau et Donatien Baritaud de l'Herbergement la métairie de la Pichetière pour 12.200 f. (Poisson notaire à Doulon, Branger notaire à Nantes.)

(*Papiers de M. Echasserieau*).

Héritiers de Chevigné émigrés maison principale, borderie et métairie de la Bedoutière et de la métairie du *Plessis-Valin*. Ce dernier domaine a été vendu le 2 floréal an VI au citoyen Jean Chapleau des Brouzils, moyennant 32. 700 francs. La mise à prix était 3.975.

Les autres ont été vendus, le 2 floréal an VI au citoyen Gillaizeau de Boufferé, moyennant 231.100 francs. La mise à prix était de 10.775 francs. (M. Mignen)

Héritiers de Chevigné du Bois-de-Chollet, décédé en 1794 laissant 6 enfants ; métairie du *Cerizier* en les Brouzils, la *Pichetière* et la *Fraizière*. La mère de ces émigrés a été autorisée à toucher pour son douaire le 1/3 du revenu depuis le 5 brumaire an VIII pas arrêté du département 25 floréal an VIII. Par arrêté du 6 germinal an X, main-levée du sequestre a été faite aux héritiers fondés pour les $\frac{5}{6}$ dans la succession de *René de Chevigné* leur père décédé le 24 pluviôse an II. En vertu de l'arrêté du Préfet du 6 germinal, an X, il est resté 15 boisselées sous sequestre par représentation d'*Hillarion François de Chevigné*, Amnistié le 11 thermidor an X, main-levée du sequestre.

ploit de Me François Chapeleau huissier public, à la date du 7 août 1806, agissant à la requête de dame *Augustine-Françoise-Gabrielle Chevigné* veuve de M. Louis Joseph Daymard D'Abby de Chateaurenard brigadier des armées fut signifié le congé, pour la saint Georges 1807 de J. Gatoil fermier de la Pichetière appartenant à la dite dame (*Papiers de Mme Echasserieau*). Comment le domaine passa-t-il des De Goué (J. Chapleau avait renoncé à son achat) aux mains de Gabrielle de Chevigné ? Nous n'avons pu le savoir.

Le *château*, pourpris, portion de la pièce joignant la *Grande Métairie* et la *borderie* du Bois-de-Chollet appartenant aux héritiers de Chevigné du Bois-de-Chollet décédé le 24 pluviôse an II à Nantes, émigrés.

Observation. — La mère de ces émigrés avait droit au 1/3 des jouissances de cette terre pour son douaire (arrêté du Préfet en date du 6 germinal an X, qui donne main-levée du sequestre sur les $\frac{5}{6}$ de cette succession). Le domaine reste affecté au dernier $\frac{1}{6}$ revenant au Gouvernement par l'inscription d'Hillarion-François Chevigné ex-prêtre inscrit sur la liste des émigrés (Amnistié du 11 thermidor an X main-levevée du sequestre sur le $\frac{1}{6}$ réservée (Arrêté du Préfet, 19 fructidor an X).

Métairie de la *Guerche* et de la *Sicaudais*, la *Grande Métairie*, métairie de l'*Eviaud* de *Bruyères*, des *Chaussées*, les *Halles* situées au bourg de L'Herbergement, tous domaines appartenant aux héritiers de Chevigné *émigrés*, au profit desquels main-levée du sequestre fut donnée par arrêté du préfet du 6 germinal an X) (id.)

Le 25 février 1806, Dame Augustine Louise Françoise Gabrielle de Chevigné veuve Châteaurenard, donna sa procuration à M. André Délaunay, avocat avoué près le tribunal civil de Nantes pour la vente de la *Grande Métairie* achetée par MM. Touzeau, Hilaireau, Coumailleau et sa femme (1).

La métairie de la *Sicaudais* fut acquise de la Veuve Châteaurenard par Antoine Tortat avoué-licencié et maire de la Ville de Bourbon-Vendée (2).

L'un des 3 *moulins banaux* de L'Herbergement s'élevait à

(1) Acte de Benoît Sicard, notaire à Larroquetimbault (Lot-et-Garonne) (*Papiers de Mme Echasserieau*).

(2) Acte du 29 mai 1816 Sicard notaire à Larroquetimbault (Lot-et-Garonne), *Papiers de Mme Echasserieau.*

LE CHATEAU DE BOIS-CHOLLET

l'intersection des routes de la Roche et de Saint-Sulpice-le-Verdon, sur l'emplacement même de la maison de M. Armand Grasset. Le *four banal* et son fournil « confrontaient au levant à la rue qui va des Brouzils aux Halles, du midi et du couchant aux héritiers Prou, du nord au domaine de M. Bossu. » Il fut vendu par Louis Touzeau à Pierre Echassérieau pour la pour la somme de 250 francs (5 mai 1827) (1).

« Le *château* de Bois-Cholet qui avait été brûlé, fut reconstruit en 1820 par les soins de l'acquéreur Jean Touzeau (2). En creusant les fondations, on retrouva les assises des deux autres bâtiments antérieurs. Le premier était sans doute l'œuvre de l'ancienne famille de Cholet, et avait dû être ruiné dans les guerres de religion du XVIe siècle, puis réparé tant bien que mal. Le second datait du XVIIIe siècle, et avait été construit par les Chevigné. On peut juger de son architecture par celle d'un des deux pavillons de la cour, échappé aux ravages de la guerre vendéenne, qui est bien autrement élégante que la restauration bourgeoise moderne. Au-dessus de la porte d'entrée, surmontée encore d'une pierre blasonnée, se trouvait autrefois un balcon circulaire en pierre sculptée, qui servait, dit-on, de chaire au ministre protestant. C'était là que se faisait le prêche au beau temps. On lit sur une croisée de ce pavillon donnant sur la douve et surmontée d'une petite croix, la date *1744* qui coïncide parfaitement avec son style, mais ne cadre guère avec l'usage de ce balcon. Entre les deux pavillons formant le parallèle aux deux coins de la cour, se trouvait le pont-levis jeté sur la douve du château. De chaque côté étaient posés deux énormes lions sculptés en

(1) Acte du 5 mai 1827, Sicard notaire à Larroquetimbault (Lot-et-Garonne) *Papiers de Mme Echasserieau.*

(2) Dans un acte du 12 mars 1792, il est qualifié « homme de loix (*sic*), juge de paix du canton des Brouzils ». Il habitait *les Forges*, paroisse de Saint-Sulpice-de-Verdon (*Papiers de M. A. Boussonnière*) Jean et Louis Touzeau étaient fils de « noble homme René Touzeau fermier de la maison noble de la Begaudière, y demeurant, paroisse de Saint-Sulpice le Verdon » (*Papiers de Mme Dabreteau*).

pierre, comme une sorte de simulâcre pour en défendre l'approche » (DUGAST-MATIFEUX.)

Après les frères Touzeau, le château du Bois-de-Chollet, fut la propriété de la famille Savin. Acquis par Madame Buet, il appartient aujourd'hui à M. le Dr Georges Gouraud, de Nantes, qui l'a reçu en héritage de sa tante.

JEHAN DE LA CHESNAYE.

(FIN)

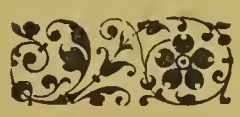

LE LIVRE D'OR DE LA VENDÉE

ESSAI D'UN MARTYROLOGE VENDÉEN

DE LA RÉVOLUTION

(SUITE) (1)

BLAIN (Mathurin), 58 ans, de Mouilleron-en-Pareds, mort dans les prisons de Niort, le 12 mars 1794 (2).

BLAISOT (Louise), veuve Merson, 62 ans, de l'Ile d'Olonne, morte dans la prison de Rosnay (Sables-d'Olonne), le *25 nivôse an II* (3).

BLANCHARD (Jean), tuilier, domicilié à St-Hilaire-de-Lonlay, condamné à mort comme « conspirateur » par la commission militaire de Saumur, le *6 nivôse an II* (4).

BLANCHARD (Jean), domicilié à Saint-Georges-de-Montaigu, condamné à mort, « comme brigand de la Vendée », par la commission militaire de Savenay, le *6 nivôse an II* (5).

(1) Voir la 2e livraison 1904.
(2) A. Proust. *Loc. cit.*
(3) *Archives du Greffe du tribunal des Sables.*
(4) Prud'hom.
(5) *Id.*

BLANCHARD (Louis-Joseph), curé du Bourg-sous-la-Roche, refusa tout à la fois de prêter le serment constitutionnel et d'abandonner sa paroisse. Il continua, aidé de son vicaire, M. Jagueneau, à desservir le Bourg, jusqu'à la fin d'août 1793. A cette époque, il dut se réfugier dans la forêt de Grâla ; mais cette retraite manquant de sécurité, il se retira à Noirmoutier, après la prise de cette île par Charette.

Lorsque les républicains reprirent Noirmoutier, M. Blanchard fut fusillé avec 17 autres prêtres du diocèse, le 3 janvier 1794 (1).

BLANCHARD (Pierre), 32 ans, de Montsireigne, mort dans les prisons de Niort, le 16 avril 1794 (2).

BLANCHARD (Pierre), des Epesses, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la commission militaire de Nantes, le *15 nivôse an II* (3).

BLANCHART (Pierre), des Herbiers, accusé d'avoir « porté le drapeau blanc, d'être un brigand enragé, et d'avoir assisté à plusieurs batailles », fut condamné à mort par la commission militaire de Fontenay, le *22 nivôse an II*, et guillotiné aussitôt après (4).

BLANCHET (René), sabotier, âgé de 37 ans, demeurant à Saint-Hilaire-Le-Vouhis, fut arrêté dans la nuit du 23 au 24 octobre 1793, dans son lit, sous prétexte qu'il avait « porté « la cocarde blanche et monté la garde avec les brigands. »

Condamné à la chaîne, pour ces simples faits, par la Commission militaire de la Rochelle le 7 novembre 1793, il avait été interné dans la tour Saint-Nicolas. Le régime de cette prison n'était pas fait pour y acclimater ses

(1) Chassin, *Guerre de Vendée*, III, 416 et *Vendée patriote*, III, 530. — *Clergé Vendéen victime de la Révolution*, de l'abbé Baraud.

(2) A. Proust. *Loc. cit.*

(3) Prud'hom.

(4) *Registre, de la Commission Militaire.*

nouveaux pensionnaires. Aussi Blanchet avait-il de longues mains, préparé son évasion. Un beau jour, ses fers étant brisés, et sa corde « faite de chemises liées ensemble » étant prête, il s'enfuit par la fenêtre de l'hôpital de la tour.

Malheureusement son projet n'avait pas été suffisamment mûri. Repris, en effet, presque immédiatement, il fut de nouveau interrogé et aussitôt après condamné à la peine de mort, le 3 décembre 1793 (1).

Blanchin (Joseph), de Saint-Georges de Montaigu, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la commission militaire de Nantes, le *15 nivôse an II* (2).

Blanchot (Jacques), domicilié aux Herbiers, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la commission militaire de Savenay, le *5 nivôse an II* (3).

Blaud (Louis), métayer « du citoyen Jousseaume », âgé d'environ 50 ans, demeurant au village du Fournier, paroisse, de Saint-Germain-Le-Prinçay s'était comme René Blanchet (voir ce nom) évadé de la tour Saint-Nicolas de la Rochelle, où la Commission militaire de cette ville l'avait incarcéré, pour le seul fait d' « avoir monté la garde avec les brigands ».

Repris en même temps que son camarade de Saint-Hilaire-Le-Vouhis, il fut le même jour que lui condamné à mort et exécuté, le 3 décembre 1793 (4).

Blay (Jean), l'aîné, 53 ans, vigneron, de Rocheservière, arrêté le 14 août 1793, à Luçon, à la suite du combat livré sous les murs de cette ville.

La Commission militaire de la Rochelle devant laquelle

(1) *Archives du Greffe de la Rochelle.*
(2) Prud'hom.
(3) *Id.*
(4) *Archives du Greffre de la Rochelle*

il fut traduit, sursit à son jugement à cause de l'insuffisance des charges, de son âge et de ses infirmités (19 oct. 1793), mais le retint en prison dans une des tours, où il succomba (1).

Bleteau (François) et Bleteau (Mathurin), de Vendrenne, condamnés à mort, comme « brigands de la Vendée » par la commission militaire de Nantes, le *13 nivôse an II* (2).

Blouère (Mlle de la), massacrée à la Gaubretière, le 27 février 1793.

Bobinouel (Pierre), garçon laboureur, domicilié à la Châtaigneraie, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la commission militaire de Sablé, le *12 nivôse an II* (3).

Bodard (Pierre), de Saint-Fulgent, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la commission militaire de Nantes, le *13 nivôse an II* (4).

Bodet (N...) de la Châtaigneraie, « mis à mort » à Fontenay le *28 germinal an II* (5).

Bodin (Louis), métayer à Montournais, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la commission militaire de Saumur, le *29 frimaire an II* (6).

Bodin (Vincent), régisseur du Domaine national à Mouzeuil (7), fut arrêté par les cavaliers républicains du camp des Quatre-Chemins, près Luçon, le 28 juillet 1793. Trouvé porteur d'un passeport des « rebelles », il fut conduit par deux cavaliers de Chaillé à Marans, et de là à la Rochelle, où il fut incarcéré et succomba (7).

(1) *Archives du Greffe de la Rochelle.*
(2) Prud'hom.
(3) *Id.*
(4) *Id.*
(5) *Registre de l'Etat Civil de Fontenay.*
(6) Prud'hom.
(7) V. G. régisseur des biens confisqués de Madame de Mesnard, de la Barotière.

Bohmler ou Baumler (André), d'origine Alsacienne, régisseur du château de la Bonnetière, près Saint-Gervais, membre du comité royaliste de Challans, chef des insurgés du marais breton, prit part aux expéditions contre les Sables. Arrêté en 1794, il fut jugé et exécuté à Nantes le 4 août (1).

Boidet (Pierre), scieur de long du village de la Boucherie, paroisse de la Caillère. Arrêté le 28 juin 1793, à la suite de la bataille de Luçon, il fut conduit en prison à la Rochelle. Malgré la dénonciation du cordonnier Louis Baudry, de la Caillère, la commission militaire de la Rochelle sursit au jugement jusqu'à plus ample informé (le 13 octobre 1793) ; mais elle le retint en prison, où il succomba (2).

Boisneau (Michel), 28 ans, du Tablier, condamné à mort, à Nantes, le 2 janvier 1794.

Boisard (Charles), tisserand, d'Avrillé, condamné à mort par la commission militaire des Sables, le 22 avril 1793.

Boisard (François), domicilié à la Verrie, condamné à mort. comme « brigand de la Vendée » par la commission militaire de Nantes, le *17 nivôse an II.*

Boisard (Julie), journalière, de Palluau, condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 25 juin 1794.

Boisard (Marc), domicilié à Saint-Hilaire-de-Talmont, condamné à mort, comme « brigand de la Vendée » par la commisson militaire séante à Nantes, le *11 nivôse an II* (4).

Boisard, (René) domicilié à la Sablière (?), canton de la Châtaigneraie (*sic*), condamné à mort, comme « brigand de la

(1) Voir l'intéressante notice publiée sur lui par M. J. Rousse dans la *Revue du Bas-Poitou* (t. à p.)

(2) Il ressort de son interrogatoire, que « *Louis Perrochin* commandait à la Caillère, pour les Vendéens. (*Archives du Greffe de la Rochelle.*)

(3) Prud'hom.

(4) *Id.*

Vendée » par la commission militaire de Nantes, le *13 nivôse an II* (1).

Boisard (René), domicilié aux Herbiers, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la commission militaire de Savenay, le 5 *nivôse an II* (2).

Boiseau (Jean), 35 ans, sabotier, au Boupère, « membre du Comité des *Brigands* un des premiers toujours à aller aux batailles, trouvé muni de papiers contre révolutionnaires, a monté la garde armé d'un fusil qu'il n'a jamais voulu rendre à la municipalité... », fut condamné à mort par la commission militaire de Fontenay, le *5 pluviôse an II.*

Boisineau (Perrine), de Mortagne, morte à l'infirmerie de la prison des Ursules, au Mans, le 9 novembre 1794 (3).

Boisonneau (Jean), domicilié à Saint-Germain-l'Aiguiller, canton de la Châteigneraie, condamné a mort, comme brig. de la Vendée par la commission militaire de Nantes, le *14 nivôse an II* (4).

Boissard (Julie), âgée de 18 ans, née à Pannot (?) canton de Challans, condamnée à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal révolutionnaire de Paris, le *7 messidor an II.* (5)

Boisseau (François), 19 ans, du village de la Morinière, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, « tué par les républicains », le 23 février 1794, dit *jour du Grand massacre.*

Boisseau (Marie), 15 ans, id.

(1) Prud'hom.
(2) Prud'hom.
(3) *Registre de la Prison*, cité par M. Chardon apud *Les Vendéens dans la Sarthe.*
(4) Prud'hom.
(5) Prud'hom.

Boisseau (Marie-Anne), femme de Jean Herbeteau, 48 ans, id. (1).

Boisseau (Marie-Modeste), 44 ans, de la Roche-sur-Yon, veuve du sieur Sapin, chirurgien, condamnée à mort à Paris, le 25 avril 1794, avec dix-neuf de ses compagnes « toutes complices des prêtres et des nobles qui ont inondé au nom du ciel le territoire français du sang de ses citoyens » (2).

Boisseau (Mathurin), du département de la Vendée (*sic*), condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la commission militaire de Doué, le *20 frimaire an II* (3).

Boissinot (Charles), 31 ans, de Saint-Mesmin, arrêté en même temps que les sieurs *Daniau*, *Gendon* et *Gay* (voir ces noms). Accusé d'avoir été avec les « brigands », il fut condamné à mort par la commission militaire de Fontenay, le 2 *nivôse an II*, et fusillé le lendemain.

Boissinot (Jean), 40 ans, meunier au Boupère, accusé de même que *Thomas* et *Bréaud* du même lieu (voir ces noms), de s'être transportés chez des patriotes, d'y avoir bu et mangé, et cherché « à les empoisonner en jetant du poison dans les *vaisseaux* qu'ils avaient ordinaire de mettre de l'eau », fut condamné à mort par la Commission militaire de Fontenay, le *5 pluviôse an II*, et fusillé le lendemain.

Boisy (de), général vendéen, commandant le 4e corps, fusillé à Noirmoutier, le 3 janvier 1794.

Boisy (Le chevalier de), tué à la Gaubretière le 29 février 1793.

(1) *Fragments d'un ancien registre conservé à la Mairie de Chavagnes-en-Paillers.*

(2) Réquisitoire de Fouquier-Tinville, cité par l'abbé Teillet (*Victimes Vendéennes*).

(3) Prud'hom.

Boit (Jacques), domicilié à Saint-Georges-de-Montaigu, condamné à mort, comme « brigand » de la Vendée, par la commission militaire de Nantes, le *15 nivôse an II* (1).

Boitard (René), 32 ans, du Tablier, condamné à mort, à Nantes, le 2 janvier 1794.

Boizard (Charles), 40 ans, tisserand, domicilié à la Brissonnière, commune d'Avrillé, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée, par la commission militaire des Sables, le 24 avril 1793, et exécuté sur le Remblai le lendemain (2).

Bolleteau (Jean), 62 ans, de la Brunière, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, « tué à Fontenay par les républicains » le 22 novembre 1793 (3).

Bolleteau (Louise) femme Charrier, 42 ans, brûlée vive, ainsi que ses trois enfants, Marie (8 ans), Louis (6 ans) et Rose Charrier (3 ans), dans une maison du village du Chiron, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, le 23 février 1794, dit *jour du grand Massacre* (4).

Bomot (Charles), domicilié à Montaigu, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la commission militaire de Savenay, le *3 nivôse an II* (5).

Bondorre (Pierre), domilié à Saint-Martin-des-Noyers, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la commission militaire de Nantes, le *16 nivôse an II* (6).

(1) Prud'hom.
(2) *Greffe du tribunal des Sables.*
(3) *Fragments d'un ancien registre, de la Mairie de Chavagnes.*
(4) *Fragments d'un registre déjà cité.*
Les cris des malheureux brûlés vifs dans cette maison étaient entendus par des personnes cachées dans le bois de le Mainardière.
Les républicains avaient enfermé dans cette maison deux autres femmes, Marie Herbreteau, veuve Mathurin Charier, et *Marie Charier,* épouse de Jean Rabreau, et un quatrième enfant, *Jean Rabreau*, fils de cette dernière, et âgé de 9 ans, (Gouraud). — *Apud* Annuaire Société Emulation, 1876).
(5) Prud'hom.
(6) *Idem.*

Boneau (Michel), domicilier au Tablier, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la commission militaire de Nantes, le *13 nivôse an II.*

Bonenfant (René), domicilié à Ardelay, condamné à mort comme brig. de la Vendée par la commission militaire de Nantes, le *9 nivôse an II* (1).

Bonet (Pierre), domicilié à Saint-Georges-de-Montaigu, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la commission militaire de Savenay, *le 6 nivôse an II* (2).

Bonnaud (Pierre), maçon, domicilié à Antigny, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par le tribunal criminel de la Vendée, le *27 vendémiaire an II*, et exécuté sur la place d'armes de Fontenay, le 19 octobre 1793.

Bonnaud (Les trois filles), enfants du sieur Bonnaud, maçon à Bazoge-en-Pareds, furent tuées et violées aux environs de la Graslière, en la paroisse de Mouilleron, un jour qu'elles se rendaient à Menomblet pour assister à la messe (3).

Bonneau (François), domicilié à Beaurepaire, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la commission militaire de Nantes, le *17 nivôse an II.*

Bonneau (Pierre), de Mouilleron-en-Pareds, 33 ans; mort dans les prisons de Fontenay, le *8 pluviôse an II* (4).

Bonnesault (Jean), domicilié à Ardelay, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la commission militaire de Nantes, le *9 nivôse an II* (5).

(1) Prud'hom.
(2) Prod'hom.
(3) *Témoignage de Turcaud, de Mouilleron-en-Pareds.*
(4) *Registre des décès de Fontenay.*
(5) Prudhom.

Bonnet (Jean-Louis), curé de Bazoges-en-Pallers, après avoir refusé le serment constitutionnel s'était réfugié près de le Gaubretière, à la Touche-aux-Roux. Il suivit la Grande Armée et mourut de l'autre côté de la Loire (1).

Bonnet (Jacques), domicilié à Chaillé-les-Ormeaux, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la commission militaire de Nantes, le *13 nivôse an II.*

Bonnet (Joseph-Thomas), né à Montaigu, 42 ans, vicaire de Saint-Martin-des-Noyers, canton des Essarts, emprisonné à *Saint-Clément*, le 17 juillet 1792, fut transféré au Château et déclara le 8 septembre qu'il voulait aller en Espagne. Il ne partit pas néanmoins, puisqu'on retrouve son nom sur la liste des prêtres enfermés aux Carmélites.

Conduit sur le navire *la Gloire*, le 28 octobre 1793, il fut noyé dans la nuit du 16 au 17 novembre (2).

Bonnet (Pierre), des Herbiers, 50 ans, mort dans les prisons de Fontenay, le *8 pluviôse an II* (3).

Bonnet (Perrine-Suzanne), 25 ans, de Saint-Jean-de-Beugné, condamnée à mort à Nantes, le 7 janvier 1794, « pour être restée avec les brigands depuis le passage de la Loire par l'armée vendéenne (4) ».

(A suivre.) René Vallette.

(1) Edgar Bourloton, *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution*, article *Bazoges-en-Pailliers*, dans la *Revue du Bas-Poitou.*

(2) *Les Noyades*, de A. Lallié.

(3) *Registre des décès de Fontenay.*

(4) *Victimes Vendéennes*, de M. l'abbé Teillet.

LA BAGUE [1]

Intaille prisonnière en cet anneau d'or nu,
bijou lointain sauvé des ruines humaines !
me diras-tu de quelle Amoureuse romaine
tu distinguais l'index orgueilleux et menu ?

Profil sévère et fier de soldat dur, as-tu,
aux heures où les vents chargés de roses vaines
faisaient battre le sang plus vite dans ses veines,
contre le printemps tiède ordonné la vertu ?

Ou fut-ce l'abandon parmi les fleurs complices,
frêles sœurs de péché dont s'ouvraient les calices,
que ton empreinte ineffaçable sigilla ?

Ou bien ce doigt cruel, en d'effroyables fêtes,
montrait-il à l'ennui d'un lourd Caligula
les hommes qui hurlaient sous la griffe des bêtes ?

FRANCIS EON.

(1) Sur une bague trouvée à Quéaux (Vienne), en 1902. Ce bijou en or massif, pesant 23 grammes, est orné d'une intaille sur jaspe vert, de la grosseur d'une lentille. Cette intaille représente un profil d'homme, très finement traité. La pièce semble se rapporter à l'époque d'Antonin le Pieux (138-161 après J.-C.).

— Le sonnet de *La Bague* est extrait d'un recueil de poèmes : *La Promeneuse*, qui paraîtra dans les premiers jours d'avril.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE ET CRITIQUE

DES

GUERRES DE VENDÉE ET DES CHOUANNERIES

(1793-1815-1832)

Avec notices sur les différentes insurrections

(Fin) (1).

TROISIÈME PARTIE

1815. En Vendée et chez les Chouans.

Notice sur les événements

A la nouvelle du retour de Napoléon, le duc de Bourbon est envoyé en Vendée pour organiser la résistance, mais il se laisse influencer par de timides conseillers et s'embarque pour l'Angleterre. D'Autichamp, Suzannet et Sapinaud, survivants de la grande guerre, et Auguste de La Rochejaquelein préparent le soulèvement de la Vendée pour le 15 mai.

Un premier succès est obtenu par les royalistes aux Echaubroignes, Louis de la Rochejaquelein débarque à Saint-Gilles et prend le commandement de toutes les troupes vendéennes. Les troupes impériales commandées par Travot sont victorieuses à Aizenay. Une flottille anglaise débarque des armes et des munitions pour les Vendéens.

(1) Voir la *Revue du Bas-Poitou*, 1903, 3e livraison ; et 1904, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons.

Fouché, dont le rôle reste toujours équivoque, veut traiter avec les royalistes. L'échec et la mort de Louis de La Rochejaquelein au combat des Mathes (4 juin 1815) fait passer le commandement entre les mains de Sapinaud. Le général Lamarque, nommé général en chef des troupes de Napoléon, et le général Travot battent à Rochèservière Suzannet qui est tué à la fin de l'action (21 juin). D'autres défaites, notamment celle de Thouars, obligent les chefs vendéens à accepter les propositions que fait renouveler l'intrigant Fouché. La paix est conclue à La Thessouale, près de Cholet (24 juin 1815).

Pendant que la Vendée se soulevait, l'ancienne Chouannerie avait repris les armes en Bretagne, en Anjou et dans la Maine, ayant retrouvé ses chefs : Sol de Grisolles, Couëslin, d'Andigné, Châtelain dit Tranquille. D'Andigné se montre particulièrement audacieux dans ses entreprises autour d'Angers. Ses principaux lieutenants sont d'Armaillé et La Potherie.

Malgré la nouvelle de Waterloo, la guerre de partisans continue dans tous les pays de l'ancienne Chouannerie jusqu'au rétablissement officiel de l'autorité royale.

Sur les événements de 1815, on peut consulter utilement les ouvrages d'ensemble déjà indiqués pour la *Grande Guerre et les Chouanneries* : Beauchamp, t. IV ; Bourniseaux, t. III ; Chassin, *Pacification*, t. III ; Cretineau-Joly, t. IV et V, édition Drochon (ce dernier reproduisant les états de services avec annotations des anciens officiers vendéens ou chouans établis au ministère de la guerre par la commissson dont le maréchal de Beurnonville était le président, le prince de la Trémoille secrétaire ; il y a là de véritables archives à étudier. Cf. aussi Deniau, t. VI ; Johanet, t. II ; Mellinet, t. XII ; La Motte Rouge : *Mémoires* ; Pontbriand (de), *Mémoires* (Cf. appendice, récit du soulèvement royaliste de 1815

en Bretagne, difficultés avec le général prussien commandant le corps d'occupation, après la retraite des troupes françaises sur la Loire, belle attitude des chefs royalistes etc.)

252. Amrrugeac (Comte d'), maréchal de camp. *Mémoire relatif à l'armée royale du Maine ou de la Sarthe et pays adjacents en 1815.* Paris, 1816, in-8°.

Intéressant au point de vue militaire, donne bien une vue d'ensemble de la chouannerie mancelle, à cette époque.

253. Autichamp (Comte d'), *Campagne de 1815 en Vendée.* Paris, Egron, 1817, in-8°.

Le rôle du général d'Antichamp, au début des Cents-Jours, a été très vivement critiqué, comme ayant retardé l'insurrection vendéenne de 1815.

D'Autichamp se disculpe et rappelle les faits de guerre auxquels ont pris part, sous son commandement, les paroisses angevines.

254. Availles (Ch. d'), *Notes biographiques sur le général d'Autichamp.* Niort, Clouzot, 1890, in-8°.

Ce qui est relatif à l'insurrection de 1815 et à la part que prit au soulèvement le général d'Autichamp est plus détaillé et plus documenté que le précédent ouvrage et le complète avec beaucop de clarté.

255. Breil de Pontbriand (Vicomte du), *Un Chouan : le général du Boisguy.* Paris, Champion, 1905, in-8°.

L'apparition toute récente de cet ouvrage ne nous a pas permis de le citer précédemment. Bien documenté et bien présenté, il rend à du Boisguy une justice tardive et méritée. L'ancien lieutenant de Georges Cadoudal, le commandant des

chouans de Fougères, a été accusé de nombreux méfaits qu'il n'a pas commis. Pour paralyser son action, au début des Cent Jours, Fouché le fit emprisonner et cependant le général royaliste sut rester, en communications secrètes avec ses paroisses et contribuer encore à leur soulèvement en 1815.

256. Canuel (Général), *Mémoires sur la guerre de la Vendée en 1815*. Paris, Dentu, 1817, in-8° avec carte.

L'ancien général républicain devenu fougueux royaliste s'y montre très sévère pour d'Autichamp, Suzannet et Sapinaud, qu'il accuse de tiédeur et d'indécision. — A consulter au point de vue militaire.

257. — Chabot (Vicomte P. de), *Un Officier vendéen, le baron Duchesne du Denant (1777-1866)*. Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1892, p. 395 à 415.

Détails peu connus sur certains épisodes de l'insurrection pendant les Cent-Jours.

258. Chaffault (Général du), *Relation des événements qui ont eu lieu dans la Vendée, depuis le 27 mai jusqu'au 10 juin 1815*. Paris, Dentu, 1816, in-8°.

Récit militaire sobre et précis.

259. Houssaye (Henry), *1815*, t. I.; *La Première Restauration; le Retour de l'île d'Elbe ; les Cent-Jours*, p. 561 à 580, t. III ; *La Seconde Abdication ; la Terreur blanche*, p. 152-154. Paris, Plon-Nourit, 1898, in-8°.

Récit condensé, qui met en lumière le double jeu de Fouché avec les chefs vendéens et montre le manque d'union des généraux royalistes.

260. Joubert (André), *Souvenirs des Cent-Jours en Maine-et-Loire (mars-juin 1815), d'après les documents inédits*. (Dans

la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1891, p. 351 à 360).

Correspondances privées donnant des détails curieux sur la prise d'armes non seulement en Maine-et-Loire, mais dans plusieurs départements de l'ouest.

261. La Frégeolière (Général Bernard de), *Memoires, Émigration et Chouannerie*. Paris, Jouaust, 1881, in-8°.

Souvenirs d'un vieux combattant de la Chouannerie bretonne, écrits avec verve et tout vibrants de conviction.

262. Maillard (E.), *Les Cent-Jours à Ancenis*. Savenay, 1895, in-8°

263. Moreau (l'abbé Elie), *Le Combat des Mathes et la mort de Louis de La Rochejaquelein, documents inédits*. (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1897, p. 424-437.)

Scinde bien le combat en deux parties : 1° l'attaque prématurée de Louis de la Rochejaquelein, 2° l'entrée en ligne et la victoire des Maraîchins, succès trop tardif et rendu stérile par la mort du général en chef des Vendéens.

264. Un Agésinate, *Les Grandes Journées de la Vendée militaire, le combat d'Aizenay, 20 mai 1815*. (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1900, p. 351 à 363).

Récit précis et coloré du combat livré par la colonne du général Travot aux Vendéens commandés par Louis de La Rochejaquelein. Détails intéressants sur la façon dont les royalistes ont été surpris. L'auteur a bien coordonné le témoignage des contemporains Puitesson, Canuel, etc.

QUATRIÈME PARTIE

1832. La tentative de la duchesse de Berry

Notices sur les événements.

Dans les derniers mois de 1831, le maréchal de Bourmont, les généraux d'Autichamp, des Cars, Clouet et de Charette, ainsi que plusieurs anciens chefs royalistes de l'insurrection de 1815, avaient préparé un vaste plan de soulèvement approuvé par la duchesse de Berry.

La princesse arrive en Vendée au milieu de mai 1832. L'insurrection d'abord différée se produit dès la fin du mois, par suite d'un malentendu, dans l'Ille-et-Vilaine, le Maine-et-Loire et les Deux-Sèvres. Ces tentatives sont immédiatement réprimées par les autorités militaires locales.

Les 3, 5, 6, 8, 9 juin, les rassemblements légitimistes sont battus et dispersés dans la Loire-Inférieure, en Vendée et dans le Maine-et-Loire. Le plus important de ces combats fut celui du Chêne, dans l'arrondissement de Nantes; Charette et La Robrie y commandaient les Vendéens. Dans le canton de Montaigu (Vendée), le vieux manoir de la Pénissière fut défendu par 42 royalistes qui combattirent en héros.

Par les soins des généraux Solignac et Dermoncourt, des colonnes mobiles parcoururent le pays et procédèrent au désarmement.

Le 7 novembre 1832, la trahison de Deutz livrait la duchesse de Berry réfugiée à Nantes. L'insurrection était déjà terminée en fait depuis cinq mois. Le gouvernement poursuivit avec rigueur devant les cours d'assises les insurgés prisonniers. La plupart furent sévèrement condamnés, mais les principaux chefs avaient pu gagner la frontière et attendirent en exil, pendant plusieurs années, l'amnistie qui leur permit de rentrer en France.

Sur la tentative de la duchesse de Berry on consultera les ouvrages généraux ou particuliers déjà cités.

— Voir CRETINEAU-JOLY, t. IV et DENIAU, t. VI ; AVAILLES (D') : *Notes biographiques sur le général d'Autichamp* (cf. la dernière partie du volume); CHABOT (comte de) : *Mémoires d'un Royaliste* (2e partie, chap. VI).

265. BRÉMOND (Comte A. de), *Biographies vendéennes, 1795-1870.* Niort, Clouzot, in-8°.

Intéressants détails sur l'insurrection de 1832 et sur le procès de quarante Vendéens à Bourges, recueillis par le neveu de l'un des inculpés.

266. CHARETTE (Baron de), *Quelques mots sur les événements de la Vendée en 1832.* Paris, 1840, in-8°. (En réponse à l'ouvrage de M. Johanet).

267. CHARETTE (le Baron de), *Journal militaire d'un chef de l'Ouest, contenant la vie de Madame la duchesse de Berry en Vendée.* Paris, Dentu, 1842, in-8°.

Opuscules nets et précis du principal lieutenant de la duchesse de Berry en 1832, qui ont soulevé une polémique à laquelle ont pris part MM. de Goulaine et Johanet, en publiant chacun une réponse à la brochure du baron de Charette. Le père du vaillant général des zouaves pontificaux y établit, avec sa franchise militaire et son incontestable compétence, la responsabilité de chacun.

268. COURSON (Aurélien de), *La Division d'Ancenis en 1832, combat de Riaillé.* Vannes, Lafolye, 1897, in-8°.

269. COURSON (Aurélien de), *La Division de Vitré en 1832, combat de Toucheneau.* Vannes, Lafolye, 1899, in-8°.

Renseignements militaires et d'histoire locale, intéressants et très bien présentés.

270. COURSON (Aurélien de), *Chouans et réfractaires (Bretagne et Bas-Maine).* Paris, Sauvaître, 1899, in-8°.

Préliminaires de la chouannerie de 1832 bien déterminés.

271. *Débats devant la Cour d'assises du Loiret. Procès de MM. de Civrac, Moricet, etc.* Orléans, Pellisson, 1833, in-8°.

Triste épilogue de l'insurrection de 1832 où s'affirme l'énergie des convictions.

272. Dermoncourt (Général), *La Vendée et Madame.* Paris, Guillot, 1833, in-8°.

On en attribue la rédaction à Alexandre Dumas, très lié avec le général Dermoncourt, mais si le célèbre romancier a tenu la plume, c'est bien le loyal soldat, auquel s'est rendu la duchesse de Berry, qui a dicté ces souvenirs pleins d'intérêt.

273. Grammey (de), *Madame en Vendée.* Paris, Palmé, 1876, in-12.

Trop résumé, pas documenté, mais quelques jolies pages.

274. Imbert de Saint-Amand (Baron), *La Duchesse de de Berry en Vendée, à Nantes et à Blaye.* Paris, Dentu, 1893, in-8°.

Ouvrage élégamment écrit ; il est regrettable que l'auteur n'ait pas indiqué ses sources, car le livre se lit avec un vif intérêt et parait véridique.

275. Kersabiec (Vicomte Sioc'han de), *S. A. R. Madame duchesse de Berry et ses amis (1832).* Nantes, Libaros, 1895, in-8°.

En utilisant ses archives de famille et les souvenirs des siens, M. de Kersabiec a reconstitué avec beaucoup d'autorité et de précision la tentative de 1832, au point de vue épisodique et militaire. Ce dernier point a été généralement négligé par les historiens ; on trouvera dans l'ouvrage que nous signalons un récit intéressant et vrai du combat du Chêne, près de Vieillevigne.

276. La Rochebrochard (Louis de), *Louis de la Rochejaquelein en Vendée et en Portugal (mai 1832-septembre 1833)*. Saint-Maixent, Reversé, 1891, in-8°.

Il s'agit du second fils du général en chef de 1815. L'auteur dissipe les mystères de la mort du jeune officier vendéen que certains historiens avaient placée en 1832 et démontre que cet événement se produisit un an plus tard sous les murs de Lisbonne. Détails intéressants, documentés et bien présentés, avec une table très complète.

277. Mesnard (le Comte de) *Souvenirs intimes*, Paris, L. de Potter, 1844. 3 vol. in-8°. (*Recueillis et publiés par Mélanie Waldor*). Cf. dans le tome II le récit du Combat du Chêne, p. 175-199 et celui du Combat de la Pénispère, p. 239-303.

Le dévouement chevaleresque de M. de Mesnard pour la Duchesse de Berry, la part qu'il a prise personnellement aux événements de 1832, sa parfaite loyauté et ses qualités d'observation donnent à ces souvenirs une incontestable valeur. Le style en est agréable, plein de simplicité et de précision.

278. Muret (Théodore), *Jacques le Chouan* ; *Madame en Vendée*. Paris, Canel, 1833, in-8°.

Ressemble trop à un roman, mais à la fin du volume, pièces justificatives à consulter, au sujet des poursuites exercées contre les partisans de la duchesse de Berry.

279. Tesson (A. de), *Une Page d'Histoire en 1831-1832*. Avranches-Durand, 1903.

Sous la forme modeste d'une plaquette, reproduit le Mémoire fort intéressant de M. de Goyon, l'un des lieutenants de la princesse. Témoignage à consulter.

280. Thirria (Hipp.), *La Duchesse de Berry ; S. A. R. Madame (1798-1870)*. Paris, Plange, 1900, in-8° et portrait.

Ouvrage historique de valeur. Il y a des documents absolu-

ment inédits, notamment l'acte de mariage de la duchesse de Berry et du comte Luchiessi Palli, qui résout une question longtemps controversée.

Nous recommandons en outre de rechercher, sur les Guerres de Vendée et les chouanneries, des études historiques, des fragments de Mémoires ou de Souvenirs et même des reproductions de documents dans les Revues dont la nomenclature suit et qui pour la plupart continuent actuellement leur publication :

L'Anjou historique, *l'Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée, les Archives du diocèse de Luçon*, *le Carnet historique et littéraire* (aujourd'hui *le Carnet), le Chercheur des provinces de l'Ouest, l'Intermédiaire de l'Ouest, l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, le Mercure poitevin, l'Orne Archéologique et pittoresque, l'Ouest artistique et littéraire*, *la Révolution française, la Revue de l'Anjou, la Revue de l'Anjou et du Maine*, *la Revue de l'Armorique*, *la Revue de l'Aunis*, *de la Saintonge et du Poitou, la Revue* (nouvelle) *de Bretagne*, *la Revue de Bretagne* (journal de Guingamp), *la Revue de Bretagne et d'Anjou, la Revue de Bretagne et Vendée, la Revue Catholique et Royaliste*, *la Revue du Bas-Poitou, la Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, *la Revue Historique, la Revue des Questions Héraldiques, la Revue des Provinces de l'Ouest, la Revue des Questions Historiques, la Revue du Maine, la Revue Morbihannaise, la Revue Poitevine et Saintongeoise, la Revue Rétrospective, la Revue de la Révolution, les Souvenirs et Mémoires* (dirigés par M. Bonefon). Signalons enfin tout particulièrement *la Vendée Historique,* qui, depuis huit ans, sous la direction de M. Henri Bourgeois, publie d'intéressantes études sur les guerres vendéennes. Nous n'avons pu en citer que les plus importantes.

Il convient de mentionner, en cours de publication dans cette revue, les mémoires de la baronne de Candé, sous le titre : *Une Jeune Fille de l'armée vendéenne. Souvenirs inédits de Melle Gontard des Chevalleries.*

René Bittard des Portes.

MÉLUSINE EN POITOU ET EN VENDÉE

L'HISTOIRE ET LA LÉGENDE

Suite (1)

V

Le nom de Mélusine absorbe celui de Lusignan, car autour d'Eustache Chabot gravite une lignée de preux et de héros dont les exploits sont inscrits en lettres d'or sur les tablettes du Poitou.

Antérieurement à Eustache Chabot — et ceci est de l'histoire — nous relevons le nom de Hugues Ier, chef de la maison de Lusignan au Xe siècle...

Celui de Hugues II, auquel la chronique de Maillezais attribue la fondation du château...

Celui de Hugues le Brun, qui commença la construction de la cathédrale romane...

Celui de Hugues IX, qui devint comte de la Marche, partit pour la Palestine, et mourut à Damiette en 1219...

Puis celui de Geoffroy Ier *qui épousa Eustache Chabot*, dame de Vouvent et Mervent, et s'illustra aux Croisades...

(1) Voir la 3e livraison 1904.

Ensuite, celui de Guy de Lusignan, qui devint roi de Jérusalem et de Chypre...

Celui d'Amaury, qui fut également roi de Chypre après son frère Guy.

Celui de Hugues XII, qui prit part à la deuxième croisade de saint Louis, en 1270, et y périt ..

Enfin celui de Geoffroy II, dit à la Grand'Dent, fils de Geoffroy Ier et d'Eustache Chabot, surnommée Mélusine, qui brilla surtout par ses emportements et ses violences, et acquit une réputation bien différente de celle de ses prédécesseurs...

Nous devons citer aussi Léon VI de Lusignan, roi d'Arménie, dont certains auteurs ne parlent pas. Ce rejeton de l'illustre famille eut à lutter contre une coalition de Turkomans de Tartares et de Mameluks. La fortune lui fut contraire, et pendant un temps on ne sut ce qu'il était devenu. Il reparut soudain à Tarse et organisa la résistance. Cette fois encore, ayant échoué, il fut fait prisonnier et jeté dans un cachot à Jérusalem, puis au Caire. Après sa captivité, Léon VI se réfugia à la cour de Charles VI qui lui donna une pension de 12.000 livres et un château à Saint-Ouen. C'est là qu'il mourut en 1392 (1).

Saint Louis, la Croisade, Chypre, Jérusalem, ces noms sonneht haut et fier à travers les âges et jettent aux échos vendéens la renommée de l'illustre maison. Mais il semble que Mélusine ait tout concentré en elle-même, comme un verre grossissant sur lequel convergent les rayons du soleil. Elle seule résume les siècles. C'est à elle que s'en va la mémoire locale, elle que l'on désigne, que l'on admire, et qui demeure la grande figure dont on aime à scruter les traits mystérieux. Tout ce qui semble extraordinaire ou inexpliqué lui est attribué. Ses apparitions sont le présage ou la conséquence de grands malheurs. Son souvenir s'est répandu à travers tout

(1) A la basilique de Saint-Denis, on voit encore le tombeau de Livou (Léon) VI de Lusignan, dernier roi d'Arménie. (Le *Pays Poitevin*.)

le pays, et il n'est pas un coin du Poitou et de la Vendée où quelque chose de la fée, un lambeau de sa vie, ne soit gravé en caractères indélébiles.

C'est Thibaut le Manchot, vieillard mutilé du bras droit, qui implore le secours du roi Louis IX pour châtier l'horrible Borgne de Py-Chabot ; et le bon saint Louis s'empare, en 1242, du château de Fontenay.

Mais la légende ne perd jamais ses droits, car voici que l'histoire tourne au fantastique.

« Déjà retentissaient les cris de victoire, et la dernière « porte du donjon cédait sous les coups vigoureux des assail- « lants. Mais la vaillance des pieux chevaliers avait compté « sans la puissance prestigieuse de la Mélusine, la patronne « endiablée de Geoffroy la Grand'Dent. Soudain au milieu de la « citadelle désemparée, les vainqueurs voient s'élever à pic « dans les airs la Mélusine, à califourchon sur une *acouette* ou « manche à balai ; elle emportait en croupe le terrible Geoffroy, « le Borgne de Py-Chabot, et, par surcroît, 799 défenseurs de « la place (?), vrais gibiers de potence, avec son gros matou « noir, qui avait bien l'air de narguer les spectateurs, en dî- « nant, sans s'inquiéter de la situation, d'un vieux moineau « tombé sous sa griffe. L'étrange cavalcade aérienne, rapide « comme l'éclair, franchit côteaux, ravins et forêts, et la fée « va déposer sa noble charge sur la *Motte* de Vouvant. La « Mélusine se hâte de ramasser, dans son tablier de mousse- « line, une *dornée* de pierres, dont elle bâtit la grosse tour pour « y loger toute sa garnison. Mais à peine la porte de la tour « est-elle fermée sur le dernier païen, suivi du noir matou, « que le roi de France arrive à bride abattue. Mieux édifié « cette fois sur l'espèce d'ennemi qu'il avait à combattre. « le saint roi fit signe à son armée de faire halte ; puis, ac- « compagné d'un moine qui s'était muni d'un bénitier, « Louis IX s'avance tout près de la tour, saisit le gou- « pillon et de sa main royale lance une aspersion d'eau bé- « nite, qui retombe sur la tour comme un orage plein d'é-

« clairs. En un clin-d'œil, le donjon s'écroule du coup, et, « laisse à la merci du monarque hommes et bagages, y « compris l'infernal matou. Quant à la Mélusine dans sa « frayeur des brûlures d'eau bénite, elle entr'ouvrit la terre « d'un coup de talon, et s'en alla sortir à treize lieues de là, « à la *Famerie de Jazeneuil*, sous la chaise de Catuche-la-Re- « vêche, qui dormait en tirant des mogettes (haricots). Le « choc fut rude, et les mogettes furent lancées bien haut dans « les airs. Quatre tombèrent dans un champ labouré, et four- « nirent l'espèce à la contrée, qui ne connaissait encore que « la gesse de Saintonge et le pois limousin. Le Borgne de Py- « Chabot fut pendu haut et court au chêne de la Grand-Rhée ; « le chat noir fut brûlé dans l'église de Vouvant, et les 799 « chenapans furent livrés aux grolles » (1).

Le château de Mervent, bâti à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, est également l'œuvre de Mélusine ; les paysans sont fiers de raconter ce magnifique exploit aux voyageurs.

« La fée, blanche apparition des nuits, allait au clair de « lune, puiser de l'eau dans une cruche d'argent à une fontaine « éloignée de quatre lieues, et le château élevait si rapidement « ses tours et son donjon, sans le secours d'aucun ouvrier, « que les habitants étonnés voulurent pénétrer ce mystère. « L'un d'eux se cacha dans les broussailles près du donjon « alors bien près d'être fini. A minuit sonnant, la *mère Lusine* « apparut et se mit à monter le ciment et les pierres ; mais « l'importun ne put se dissimuler longtemps aux yeux vigi- « lants de la fée, qui disparut, furieuse » (2).

Des ruines de ce donjon féodal, l'œil découvre un spectacle vraiment grandiose : rochers à perte de vue, massifs de grands bois, grottes mystérieuses, cascades argentines....

« Au fond du précipice, à cent cinquante pieds sous vos « pas, l'eau de la *Mère* se brisant et écumant autour des ro-

(1) Légende recueillie à Fontenay, et reproduite par B. Fillon.
(2) Louis Brochet, *La Forêt de Vouvent.*

« chers ; ici reflétant le ciel découvert, là assombrie par le « feuillage penché, bleue par espace, des peupliers et des « aulnes d'un vert éclatant ; à deux cents mètres, cette jolie « rivière disparaissant sous un pont, tournant et s'échappant « par un coude inattendu ; près du bord opposé, se mirant « dans le cristal de l'onde, le *Portail* et son usine dont la ma- « chine lance une fumée noire en haletant ; plus loin, à gauche, « un côteau âpre portant à son sommet de coquettes mai- « sons ; voilà le paysage » (1).

A Vouvent, il existe une tour Mélusine, vraisemblablement édifiée par Eustache Chabot, vers la fin du XIIe siècle.

Dans la cour du château, se voyait jadis une fontaine composée d'un bassin en granit supporté par quatre figures de Mélusine, en calcaire. Au-dessus de la cuve, une autre Mélusine tenant un miroir d'une main et un peigne de l'autre, lançait des filets d'eau par les seins.

« Suivant les uns, ses *femmes à corps de bestes* étaient la re- « production des filles de Mélusine » (2).

« D'autres ont pensé que cette curieuse composition avait « été inspirée par l'une des gravures du songe de Poliphile, « gravure se trouvant à la page 30 de l'édition de 1571, faite « par Jacques Kerner » (3).

Toutefois, M. Léo Desaivres estime que la fontaine de Veuvent doit rappeler le souvenir d'une fée des eaux. D'après lui — et nous lui abandonnons son système — ces fées protectrices des seigneuriales demeures ne seraient autres que les *fées celtiques* des solitudes agrestes au milieu desquelles les châteaux se sont élevés.

Donc Vouvent, Mervent, Parthenay, Saint-Maixent, Niort Fontenay, Maillezais, Tiffauges, la Font-de-Cé à Lusignan, doivent leur existence à Mélusine. C'est elle qui est leur bienfaitrice.

(1) Louis Brochet, *La Forêt de Vouvent.*
(2) Joseph Delamure, *Voyage en Poitou*, mai 1734.
(3) Dugast Matifeux, *Phare de la Loire*, 1874.

L'importante forteresse de Salbart, à sept kilomètres de Niort, fut construite en trois nuits par la fée qui au clair de lune, apporta les pierres dans la *dorne* de son tablier. Cette légende, rajeunie par le Comité poitevin d'Ethnographie, fut l'occasion, le 13 juin 1897, d'une fête superbe organisée en honneur d'Emile du Tiers. Laissons la parole à Pierre Corneille, le créateur du *théâtre populaire* dans notre pittoresque Poitou.

« C'est sous l'inspiration de M. Gustave Boucher qu'eut « lieu notre première tentative. Il eut l'idée de faire repré- « senter à Salbart, sur les bords de cette Sèvre que le pauvre « poète aimait tant, une saynète allégorique. Je me mis à « l'ouvrage et écrivis *Bonne fée*. Il avait été convenu que les « ruines de Salbart nous serviraient de décors, mais les « ruines telles qu'elles sont, sans adjonctions ni trucs d'aucune « sorte ; l'art du machiniste se borna donc à égaliser légère- « ment le terrain dans une douve de la vieille forteresse. Le « lieu se prêtait merveilleusement à ce que nous voulions « faire ; la grande courtine qui réunit les deux grosses tours « se trouve précisément percée d'une petite porte par laquelle « devait surgir, au moment opportun, la fée inattendue ; en « face, le versant de la douve se levait en pente douce comme « les gradins d'un amphithéâtre ; on ne pouvait trouver un « lieu plus propice pour une représentation en plein air. A « vrai dire, la seule difficulté sérieuse dans notre entreprise, « c'était l'interprétation ; le nom de du Tiers fit merveille : « M. Jubien, instituteur à Echiré, nous découvrit et nous « styla très habilement un berger à souhait. Mais il n'y avait « pas qu'un berger et une bergère dans la pièce ; il y avait une « fée ! A qui confier l'emploi de ce personnage subtil et aérien ?... « On trouva une fée. Ceux qui étaient à Salbart le 13 juin « n'ont certainement pas oublié cette délicieuse apparition, « cette silhouette de rêve, se détachant comme un fantôme « nuageux, comme une figure transparente de vapeur sur le « fond gris de la muraille sombre. C'était une bonne fée ; elle « nous porta bonheur. Elle disposa si bien les esprits que tout

« le monde fut content ; elle valut à mon pauvre petit ouvrage « un succès qui nous encouragea et qui me suscita des imi- « tateurs » (1).

En effet, stimulés par cette réussite, d'autres écrivains se mirent à l'œuvre, et bientôt on sut qu'un Père Bénédictin de Ligugé venait de faire un *Mystère de Saint-Martin*, et M. Roy, professeur à Poitiers, une *Mélusine* en vers tirée de Jean d'Arras.

Il y a là un mouvement très intéressant et auquel on ne saurait trop applaudir. « Le blanc fantôme de la fée poite- « vine apparaissant au sommet des tours, au milieu des « flammes triomphales, et disparaissant dans les airs aux « yeux émerveillés des habitants et des curieux accourus de « toutes parts », est un exemple à suivre, car les fées sont de tous pays et notre douce France ne manque point de légendes à mettre à la scène. La nature, riche en décors, est là pour les encadrer d'une poésie intense, à nulle autre semblable, et les faire revivre dans l'âme des foules, selon son caractère, ses qualités ou ses mœurs.

Mélusine, nous l'avons vu, ne se contente pas de la Vendée : il lui faut plus d'espace. Et la voici qui émigre à Montelier et à Sassenage, en Dauphiné ; à Ligny, dans le Barrois ; à Troyes, en Champagne ; à Luxembourg ; en Amérique ; et jusque dans l'île de Chypre, encore dépositaire des monuments qu'elle créa de sa baguette magique. C'est elle qui est la fondatrice de toutes les *pierres levées*. Sa réputation est universelle. L'Europe tout entière s'éprend de la fée poitevine, et déjà au XVe siècle, l'Allemagne imprime sa légende, légende affreusement dénaturée dûe à la plume tourmentée de Staufenberg, et qui, plus tard, fit cependant les délices de Goëthe enfant. Depuis plus de cinq cents ans, elle vit dans l'art et la littérature, provoquant la verve du conteur et guidant la main de l'artiste Deux fillettes de la Dordogne donnent même

(1) Pierre Corneille, *La Revue de l'Ouest*.

le nom de Mélusine à une petite chienne fox terrier, en souvenir de la dame de Lusignan.

Le comte de Marsy dit « qu'il ne paraît pas possible d'ad-
« mettre que la légende de Mélusine se soit aussi rapidement
« transportée du Poitou au Luxembourg et dans les différents
« châteaux de la famille de ce nom, à Luxembourg, à Ligny,
« à Enghien, à Ham, etc... si elle n'y existait pas précé-
« demment. » (1).

Pourquoi non ?... La légende mélusienne est trop merveilleuse pour n'avoir point gravi les montagnes et traversé les mers. Celle de la *Chasse-Gallery* — autre légende de la Vendée — se retrouve jusqu'au Canada.

On pourrait en dire autant de toutes les fables créées par l'imagination populaire ; elles sont la propriété de races différentes et ne se distinguent que par des variantes plus ou moins ingénieuses.

Si les génies asiastiques des *Mille et une nuits* sont venus visiter l'Europe, rien ne s'oppose à ce que nos fées se soient transportées en Orient. Aussi, est-il bien difficile de doter ces légendes d'une origine précise, sans commettre de nombreuses erreurs de lieux et de dates. Elles sont du domaine purement fictif, et l'histoire n'y contribue que pour une faible part.....

VI

En ce qui concerne *Mélusine*, nous devons fièrement revendiquer l'honneur d'en être les maîtres absolus, et, quelle que soit l'authenticité des faits qui lui ont donné naissance, la considérer comme la plus captivante des affabulations dont le Poitou a le secret.

A l'encontre de l'histoire qui, d'ordinaire, se métamorphose en légende, ici c'est la légende qui enfante l'histoire, c'est Mé-

(1) *Petits Problèmes relatifs à Mélusine*, 1894.

lusine (Eustache Chabot) qui met au monde Geoffroy à la Grand'Dent.

Ce Geoffroy, que les chroniques représentent comme un redoutable seigneur, est célèbre par les persécutions qu'il exerça contre les moines de l'ancienne abbaye de Maillezais (Vendée). Son identité est restée longtemps douteuse, mais, grâce aux recherches de M. Charles Farcinet, on peut maintenant établir que le farouche personnage, né en 1198 ou 1199, est mort en 1248, à l'âge de cinquante ans environ. Il résulte, en effet, d'une charte conservée à la Bibliothèque Nationale dans les manuscrits de *Baluze* et datant de 1200, que « Jeoffroy Ier, « son père, reconnaît qu'il n'a pas de droits coutumiers sur « certaines terres appartenant à l'abbaye de l'Absie, et il ter- « mine ainsi : *hæc ita concessit domina Eustachia uxor mea et* « *Goffridus filius meus adhuc infantulus.* » *Infans* est l'enfant qui ne parle pas encore (2 à 3 ans au plus) ; *infantulus* est encore au-dessous : (18 mois à 2 ans). Or cette charte, datée de Mervent, étant du 4 mai 1200, Geoffroy II, est donc né en 1198 ou 1199.

M. le comte de Marsy, le savant archéologue, s'est demandé si ce ne fut pas Jean d'Arras qui donna le surnom de Grand' Dent à Geoffroy pour le rendre plus effrayant, car ce surnom ne se trouve dans aucun document antérieur au roman de Mélusine.

On a prétendu également que le père et le fils pouvaient bien être le même individu. Mais Geoffroy II ne mourut qu'en 1248, ainsi que nous venons de le constater, et un document trouvé aux Archives nationales indique clairement que Geoffroy Ier est décédé avant 1224.

Quoi qu'il en soit, Geoffroy II, sauva son frère Guy des Sarrazins, en Terre-Sainte, fit lever le siège de Ptolémaïs et retourna dans ses Etats avec le titre de seigneur de Jaffa et de Césarée. Ces faits sont démentis par M. Charles Farcinet, dont la conviction est que le fils a bénéficié de la célébrité du père, et que tous deux ont été mêlés dans l'histoire et dans les romans.

Rentré en Europe, Geoffroy poursuivit de sa haine tous les monastères du Poitou, notamment celui de l'Absie. Mais c'est surtout contre l'abbaye de Maillezais que s'exercèrent ses violences et ses brigandages. Il les redoubla au point d'en expulser les religieux et même d'incendier l'abbaye.

« Dans l'abbaye de Maillezais, l'aumônier accueillait à l'hos-
« pice tous les étrangers qui voyageaient à pied. La meilleure
« part des provisions était pour les lépreux, les pupilles, les
« veuves, les estropiés, les vieillards et les infirmes du voisi-
« nage. L'aumônier devait chaque semaine parcourir la con-
« trée et s'informer s'il y avait des malades qu'il visitait en
« personne, leur donnant du pain blanc et du vin. S'il accom-
« pagnait l'abbé en voyage, c'est lui qui était chargé de faire
« l'aumône aux pauvres qui se rencontraient sur la route. La
« règle exigeait de lui un cœur compatissant, une patience à
« toute épreuve, une charité inépuisable, qui devait répandre
« ses largesses à jets continus, comme l'eau coule des fontai-
« nes publiques : *ut eleemosynas largiter impendat* (1). »

En 1788, la municipalité de Maillezais rédigeait, pour les cahiers des Etats Généraux de 1789, les observations suivantes, dont personne n'oserait récuser la valeur : « Deux
« fois par semaine, pendant l'espace de 600 ans, et jusque vers
« le milieu de ce siècle, au *château* de ce lieu, c'est-à-dire au
« monastère, on donnait à chaque personne de l'île, pauvre
« et riche, deux livres de pain et autres denrées. Notre pays
« n'éprouvait pas alors, comme à présent, les découragements
« de la mendicité. »

Que pensent de cette *dîme*, nos grands politiques modernes qui prétendent régénérer le monde par leurs doctrines révolutionnaires ?...

D'un caractère sauvage et emporté, Geoffroy II n'aimait point les moines et exigeait leur soumission entière, en vertu d'un droit d'*avouerie* (protectorat) qu'il disait tenir de sa mère, Eustache Chabot.

(1) L'abbé Lacurie, *Histoire de l'Abbaye de Maillezais.*

« Le châtiment ne devait pas se faire attendre longtemps. « Sur les réclamations de Raynald, abbé de Maillezais, le « pape Grégoire IX lance, contre le puissant seigneur, une « bulle d'excommunication qui le met en interdit. Quand « Geoffroy paraît, les flambeaux s'éteignent, le service divin « cesse, la foule s'écoule, les temples sont fermés... A cette « époque de foi profonde, l'interdit était une arme redoutable « entre les mains des papes, et Geoffroy, obligé comme les « plus puissants rois du moyen-âge, de s'humilier devant la « tiare pontificale, signe, à Spolète, un traité en vertu duquel « l'île de Mellezais tout entière, Souil et Chalais, sont libres « de toutes redevances, coutumes, juridictions auxquelles il « prétendait. Ce traité concède aussi aux Frères de l'Aumô- « nerie, près Fontenay, un droit de chauffage dans la forêt de « Mervent. L'excommunication est levée. Mais préalablement « à son départ pour Rome, Geoffroy avait dû prouver son re- « pentir et réparer les maux qu'il avait causés. C'est sans « doute dans ce dessein que fut écrite la charte traduite par « Apollinaire Briquet, et dont voici un extrait : *A tous ceulx « qui ces présentes lettres verront, Geoffroy de Lezinien, vicomtes « de châtellerault, seigneur de Volvent et Mayrevant, salut éternel. « Vous saurez que, étant sur le point de prendre le chemin de la « Cour de Rome pour terminer mes différends avec l'Eglise de « Maillezais, j'ai voulu, avant mon départ, satisfaire, autant qu'il « est en mon pouvoir, tous ceulx qui ont à se plaindre de moi, et « surtout les hommes qui professent la vie religieuse, etc... J'ai ap- « pris par le témoignage de gens dignes de foi que ces plaintes « étaient justes... Alors, pour le remède de mon âme et le salut de « mes parents... J'ai satisfait, etc... 1232* » (1).

Ce fougueux seigneur, digne émule des Polignac (du Puy-en-Velay), personnifiait bien son époque. Il s'abandonnait sans contrainte à tous ses sentiments et ne craignait rien, justifiant ce qu'a dit un historien, de ces temps de « déplorable

(1) Thibaudeau, *Histoire du Poitou*.

« condition sociale, où l'homme était immense, son individua-
« lité profonde, et sa volonté sans bornes » (1).

Quant à la *grande dent*, il est certain qu'elle a été exagérée, sinon inventée par les romanciers.

Toutefois, il existe deux vieilles gravures représentant Geoffroy de Lusignan coiffé d'un casque à plumes, et dont la forte moustache est relevée par une dent un peu semblable à la défense d'un sanglier. La première est de Claude Vignon, peintre français renommé au XVIIe siècle ; la seconde, de J.J. Haid, graveur allemand qui vivait dans la moitié du XVIIIe siècle. Ce qui tendrait à bien prouver que la dent du personnage « luy yssait plus d'ung pouce hors la bouche », ainsi que le disent les anciennes chroniques.

Un effroyable portrait du fils de Mélusine se voyait jadis au-dessus de la principale porte du château de Lusignan.

Au musée de Niort, on conserve une pierre sculptée provenant des fouilles de l'abbaye de Maillezais et attribuée au tombeau de Geoffroy. Mais cette figure est considérablement altérée et la *grande dent* ne s'y trouve pas. M. Ch. Arnauld en a donné une reproduction dans son histoire de Maillezais et ajoute que l'expression de cette tête est si prononcée que Geoffroy semble exciter ses soldats à brûler l'abbaye (2).

D'autre part, l'inscription suivante, que l'on peut lire à l'intérieur de l'abside touchant le portail de l'église de Vouvent :

Quondam præclarus
Sed nunc cinis
Atque Favilla. †

fait communément supposer que les cendres du fameux *condottiere* reposent en cet endroit.

Tout cela est un peu confus et c'est toujours l'histoire qui se noie dans la légende. On peut cependant en conclure que

(1) Guizot.
(2) Musée lapidaire de Niort, n° 135.

la *grande dent* a réellement agrémenté le facies du sanguinaire spoliateur, mais que sa longueur outrée n'est qu'une œuvre de fantaisie. Si Geoffroy II ne se montrait pas sous des dehors aussi épouvantables, il ne serait point le fils légitime et reconnu de Mélusine.

VII

En résumé, Eustache Chabot, dame de Mervent et Vouvent épousa Geoffroy Ier de Lusignan vers l'année 1195, eut une nombreuse lignée, se distingua par de solides vertus et une rare intelligence, fit construire plusieurs châteaux, exerça une influence considérable sur son entourage, et acquit une réputation qui s'étendit jusqu'aux plus extrêmes limites des provinces poitevines. Un de ses fils, Geoffroy II, différa de la noblesse de caractère de ses frères par les atrocités commises sur les religieux de Maillezais, s'amenda, et répara ses fautes en rendant leurs biens à ceux qu'il avait dépouillés.

Voilà pour l'histoire.

Mélusine, fille du roi d'Albanie et de la fée Pressine, épousa Raymond du Croisic ou Raymondin comte de Poitou, engendra dix monstres, fit surgir presque tous les monuments de la région, de par son pouvoir surnaturel, fut surprise au bain par son époux, s'enfuit dans les airs, moitié femme moitié serpent, en poussant de grands cris, et apparut, plusieurs fois à ses descendants afin de les protéger. Son fils, Geoffroy à la *Grande Dent*, fut une sorte de croquemitaine dont le succédané, le Borgne de Py-Chabot, enfourcha l'*acouette* de la Mélusine pour galoper à travers les nues avec 799 cavaliers en croupe...

Voilà pour la légende.

Il semble bien que Jean d'Arras, en s'emparant de la superstition locale pour satisfaire aux désirs du duc de Berry, soit le principal auteur de ce formidable travestissement, et l'on ne saurait lui en vouloir, car, à tout prendre, ces récits fabuleux nous plaisent infiniment mieux par leur naïveté

quasi mythologique que les faits vécus de l'histoire, miroir dont le froid reflet ne réchauffe point notre imagination.

Laissons donc à la légende sa troublante ingénuité et ne la détruisons pas au profit de l'histoire.

« Le mieux, comme l'a dit Henri Gélin dans un article pu-
« blié par le *Pays Poitevin* en septembre 1898, est de ne pas
« soumettre l'affabulation de la légende à l'épreuve d'une cri-
« tique trop aiguisée, et de n'y chercher que ce qui s'y trouve
« en réalité : les essais enfantins, la tentative ingénue d'une
« explication, donnée — sous l'influence de la crédulité ou de
« la terreur — à des phénomènes naturels, à des événements
« humains mal compris, amplifiés et poétisés au souffle de
« l'imagination populaire. »

Lorsqu'un prestidigitateur nous présente une de ses expériences, nous sommes réellement émerveillés de la grâce habile qui s'en échappe. Mais s'il vient à l'expliquer, à nous en démontrer le mécanisme, cette même expérience ne nous intéresse plus puisque nous savons ce qu'elle vaut.

Il en est de même de la légende. Conservons-lui sa mystérieuse auréole, regardons-la à travers un prisme, vivons de ses illusions, et ne faisons point comme l'enfant qui casse sa poupée pour voir *ce qu'il y a dedans*, car alors elle ne serait plus la légende... et nous y perdrions !...

L'abbé F. CHARPENTIER.

DEUX VICTIMES VENDÉENNES

AU

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE CHOLET

EN 1794

Madame Boutillier de Saint-André

Les *Mémoires d'un père à ses enfants*, publiés par M. l'abbé Bossard, ont fait connaître l'Histoire d'une Famille Vendéenne pendant la grande guerre ; deux personnages principaux y occupent la scène, Marin-Jacques Boutillier de Saint-André et sa femme.

Marin-Jacques Boutillier de Saint-André, sénéchal de Mortagne avant 1789, maire de cette commune en 1790, président du tribunal du district de Cholet en 1791, était né à Mortagne le 1er septembre 1746 ; en 1780 il épousa sa cousine-germaine Marie-Renée Boutillier de la Chèze. Arrêté à Nantes en germinal an II, il fut condamné à mort le 21 germinal (10 août 1794) et guillotiné le jour suivant.

Sa femme, Marie-Renée Boutillier de la Chèze était née le 28 août 1752 ; les *Mémoires d'un père* font d'elle une femme accomplie, ayant toutes les vertus de l'épouse et de la mère, et douée d'un courage extraordinaire pour son sexe. Suspecte à cause de son mari, elle fut arrêtée par ordre du Comité Révo-

lutionnaire de Cholet, amenée en cette ville et autorisée à rester dans la maison et sous la garde du citoyen Girard, ami de son mari. Elle fut interrogée le 23 nivôse — 12 janvier, par le Comité.

INTERROGATOIRE

« Le 23 nivôse an 2. — Jacques Macé a fait comparaître devant lui la nommée Marie-Renée Boutillé de la Chèse, femme Marin-Jacques Boutillé dit de Saint-André, détenue à Cholet sous la responsabilité du citoyen Girard, commissaire de la nation, pour être interrogée ainsi qu'il suit.

D. — Quel est votre nom, votre âge, demeure et le lieu de votre naissance ?

R. — Je me nomme Marie-Renée Boutillé. J'ai 40 ans Je demeure à Mortagne, lieu de ma naissance.

D. — Pourquoi êtes-vous en arrestation à Cholet ?

R. — Je n'en sais rien.

D. — Votre mari n'a-t-il point occupé des charges ou emplois parmi les brigands qui ravageaient la Vendée ?

R. — Non. Mon mari n'a jamais occupé de place parmi les brigands ; il a été d'un conseil provisoire et de police pour empêcher les brigands de piller la ville et pour les empêcher de se porter dans les prisons et d'assassiner les patriotes prisonniers.

D. — Combien de temps a-t-il géré cette place ?

R. — Environ 5 ou 6 semaines, et il s'en est remis le plus tôt qu'il lui a été possible.

D. — A-t-il porté les armes contre la patrie ?

R. — Il ne les a jamais prises, malgré les menaces qu'ils lui ont faites.

D. — Avez-vous des enfants dans le cas de porter les armes ?

R. — Non : l'aîné n'a que douze ans et l'autre neuf.

D. — N'avez-vous point caché les prêtres réfractaires, dans le temps qu'il y en avait un grand nombre réfugiés à Mortagne ?

R. — Non ; il n'y en a jamais eu de caché chez moi.

D. — N'avez-vous jamais eu de correspondance avec les prêtres ou nobles pour détruire la Constitution ?

R. — Non : au contraire, s'il n'avait dépendu que de moi, jamais nous n'aurions éprouvé de si grands malheurs dans le pays de la Vendée. On doit le connaître par les bons services que j'ai rendus aux prisonniers ; j'en ai eu 23 pendant 5 ou 6 semaines,et pendant tout le temps qu'il y a eu des prisonniers à Mortagne, nous en avons toujours eu le moins six, notamment le commandant des grenadiers de Saumur, qui, en sortant de chez nous, nous donna un certificat des bons services que nous lui avions rendus. Mon mari le prit sous sa responsabilité. J'observe que ce n'est pas en sortant de chez nous qu'il nous donna le certificat, parce qu'il en sortit au moment qu'on s'y attendait le moins, parce que l'armée des brigands se porta chez nous pour le massacrer ainsi que mon mari et moi, parce que, disaient-ils, nous étions des patriotes et qu'on travaillait contre leur parti.

D. — Où est actuellement votre mari ?

R. — Je n'en sais rien.

D. — Quand est-il sorti de Mortagne ?

R. — Il y a environ un mois.

D. — A-t-il passé la Loire le 18 octobre avec les brigands ?

R. — Non, il ne les a pas suivis.

Lecture à elle faite..... et a signé Boutillier dit St-André. Macé.

Nous regardons la dite Boutillé comme suspecte seulement parce que son mari a été dans le Comité provisoire des brigands à Mortagne.

J. Clemanceau. — Macé. — A^te^ Cambon, pr^t^. — Chiasson fils. — P. Hérault. — Demiaud cadet. — Rousseau. »

(Archives de Maine-et-Loire, II, 750.)

*
* *

A la suite de l'arrestation et de l'emprisonnement de Mme Boutillier de Saint-André, les habitants de Mortagne envoyèrent une pétition aux membres du Comité Révolutionnaire de Cholet.

« LIBERTÉ. EGALITÉ.

Au nom de la République Française.

Aux citoyens composant le Comité révolutionnaire à Cholet, exposent les citoyens habitants de la commune de Mortagne assemblés de l'ordre de la municipalité du dit lieu soussignés et autres qui ne savent signer :

Qu'ils ne peuvent pénétrer les motifs qui ont déterminé le dit Comité à priver la citoyenne Boutillier, femme du citoyen St-André, de la liberté, parce qu'il ne lui ont jamais connus de sentiment ny d'action contraire à la révolution, et qu'au contraire elle a toujours témoigné beaucoup de zèle pour le maintien de la constitution ; qu'elle s'est vivement intéressée au sort des prisonniers faits par les brigands en adoucissant leur sort par des soins particuliers, surtout pour les citoyens de cette ville faits prisonniers et menacés de perdre la vie, en implorant leur grâce conjointement avec son mary, comme il constate par nombre de certificats donnés à son mary qui a beaucoup désiré le bien général de la République.

C'est pourquoi fondé sur ces fonts et ces motifs et raison, les dits citoyens assemblés en corps avec la municipalité demandent l'élargissement et liberté de la dite citoyenne Boutillier et la remise intégrale des assignats et autres effets insérés dans son portefeuille qu'on lui a enlevés lorsqu'on s'empara de sa personne.

Lesdits citoyens espèrent cette justice de l'équité dudit comité révolutionnaire et se sont tout soussignés ainsi qu'il suit.

Suivent 24 signatures et les noms des 12 citoyens ne sachant signer. »

*
* *

Cette supplique des habitants de Mortagne fut inutile : le comité de Cholet envoya Mme Boutillier de Saint-André à la commission militaire d'Angers ; elle fit partie du 15e convoi, 13 pluviôse an II, 1er février 1794, composé de 38 personnes, dont 21 femmes. Elle fut emprisonnée au château d'Angers où elle mourut, si l'on en croit l'acte de décès inscrit à l'Etat civil d'Angers.

« Aujourd'hui 4 germinal an II . Par devant moi, Mathurin Fresneau membre du conseil général de la commune d'Angers, département du Maine-et-Loire, élu le 27 ventôse dernier officier public pour constater l'état-civil des citoyens, est comparu en la maison commune Jacques Brien concierge à la maison de détention, à la citadelle de cette commune, âgé de 28 ans, et demeurant, paroisse Saint-Maurice, lequel m'a déclaré que la femme Saint-André, native de Mortagne, âgée de 47 ans environ, est décédée le 22 ventôse dernier (12 mars 1798), en la dite citadelle ; de la quelle déclaration et sans autres renseignements, j'ai rédigé le présent acte que le dit Brien a signé avec moi.

Fait en la maison commune d'Angers le jour et an que dessus.

Brien, gardien, Fresneau. »

Chez les descendants de Mme Boutillier de Saint-André, il y a doute si elle mourut de maladie en prison ou si elle fut fusillée.

Suzanne-Henriette de Villeneuve

Interrogatoire de Suzanne-Henriette de Villeneuve, ci-devant noble, demeurant à Luçon, âgée de 49, par Auguste Cambon, président du Comité Révolutionnaire de Cholet.

6 Pluviôse an 2 — 25 janvier 1794.

. . . . . .

D. — Depuis quelle époque avez-vous quitté Luçon ?

R. — Depuis 8 mois environ.

D. — Où fûtes-vous en quittant Luçon ?

R. — Je fus à Fontenay où je demeurai un mois ; de là je me rendis à Montaigu où je suis restée jusqu'au mois de septembre. La peur me fit fuir à Tiffauges.

D. — Pourquoi quittâtes-vous Luçon ?

R. — Je fus conduite en prison à Fontenay par ordre du département ; les brigands m'y délivrèrent lorsqu'ils se furent emparés de cette commune et je me rendis alors à Montaigu.

D. — Avez-vous passé la Loire ?

R. — Je me suis rendue jusqu'à Saint-Florent, mais je n'ai pas voulu la passer. De là je m'en suis revenue à Andrezé (1) où j'ai été arrêtée.

D. — Pourquoi le département vous avait-il fait mettre en arrestation ?

R. — C'est parce que j'étais noble.

D. — Où logeâtes-vous à Montaigu ?

R. — Chez mon parent La Roche.

D. — Avez-vous des parents émigrés et leur avez-vous écrit ?

R. — Je crois bien en avoir ; mais je ne leur ai jamais écrit.

D. — Avez-vous vu chez votre parent à Montaigu des nobles et des prêtres ?

R. — Je ne m'en rappelle pas. Je me souviens cependant d'y avoir vu un prêtre.

D. — Alliez-vous à la messe des prêtres assermentés ?

R. — J'y ai été quelquefois.

D. — Avez-vous crié Vive le Roy ?

R. — Je ne m'en souviens pas.

(1) Andrezé, commune de l'arrondissement de Cholet, à 14 kilomètres de cette ville.

D. — De quel œil avez-vous vu la mort du tyran ?
R. — Je l'ai vue comme celle d'un autre homme.

Lecture faite de ses réponses a persisté et a signé.
Suzanne-Henriette Villeneuve.

A^te^ Cambon

Cette femme est coupable d'avoir été à Montaigu, lorsque les brigands y étaient, en sortant de prison de Fontenay-le-Peuple ; elle était noble, et a des parents émigrés. — A^te^ Cambon, pr^t^. — J. Clemanceau. — Macé. — Chiasson fils. — J. Auteract, Secr. — F. Hérault. — Rousseau. — Demiaud cadet. »

Mlle de Villeneuve fit partie du 15e convoi, 13 pluviôse — 1er février ; elle fut fusillée à Angers le 22 pluviôse — 10 février.

Ch. Loyer.

PETITES PAGES D'HISTOIRE SABLAISE

(*Suite*) (1).

D'APRÈS LES *Mémoires* INÉDITS DE *Collinet*).

Ces *Mémoires*, pour les années 1795 et 1696, ne parlent guère que des mouvements des troupes républicaines, de l'état de la mer et du vent, des corsaires anglais qui se présentent devant la rade, du mouvement du port des Sables, et des naufrages sur la côte : toutes choses peu intéressantes pour le public de nos jours.

Les informations de l'écrivain sur les événements de la guerre civile ne sont pas toujours exacts, Collinet se faisant souvent l'écho des bruits qui circulent et qu'exagèrent la peur, les passions politiques, etc.

Quelques-uns des faits rapportés sont manifestement faux, tels que la soumission du général Savin à la République, la prise de Charette en la *forêt des Gâts*, près Dompierre... Il faut noter également que l'auteur, impartial et modéré avant la Révolution et pendant les premières années de troubles, ne l'est plus dans les années qui suivent, la passion et les luttes politiques ayant faussé son jugement.

Toutefois nous cueillons quelques faits à titre de curiosité, d'autres donnent la note des idées qui dominent dans le pays à cette époque agitée.

(1) Voir la 4e livraison de 1904.

« *Le premier pluviôse an III.* — Il a été célébré, ce jour, une fête en mémoire de la destruction de la tyrannie ; elle a été annoncée par trois décharges des canons de cette place, à 8 heures, à 10 heures, à midy. La chaloupe l'*Enfant*, qui se trouve en le port, a tiré à midy 21 coups de canon. On s'est réjouis et on a dansé en les deux cy-devant églises paroissiales des Sables et de la Chaume, où il y a eu des fontaines de vin.

« *Le 8 pluviôse.* — Depuis le 29 frimaire, les vents ont toujours régné du nord-est au sud-est. Le 17 et le 27, le froid a été très vif. Tout a gelé, le vin même en les tonneaux, au point de faire sauter les bondes. De mémoire d'homme, il ne s'était vu un froid si extrême. Le termomaitre a baissé de quatre degrés plus qu'en l'hivert de 1788 à 1789. Et on manquet absolument de bois, le peuple et la garnison en ont beaucoup souffert ; le boisseau de froment s'est vendu 25 liv. en assignats, le pain valait 15 sous la livre. Le port a gelé à plusieurs reprises.

« *Le 22.* — Les camps d'Olonne et de Pierre-Levée ont été levés, à raison d'une sentinelle morte de froid et la troupe a été cantonnée à Olonne, à Pierre-Levée, à la Bauduère et au Château.

« *Le 1er floréal.* — Les Rebelles sont tranquilles ; on n'entend plus parler de meurtre, ni d'assassinat. Cependant, le peuple effrayé est toujours en crainte, parce qu'en les deux partis il y a quelques sélérats, qui, non conptant de voler les portefeuilles des païsants et des voyageurs, peuvent se porter à de plus fortes extrémités...

« Les Sablaises et les Chaumoises vont par troupes à Aizenay le dimanche pour assister à la messe, qui se cellèbre en grande pompe en l'église de cette commune par le citoyen Robin, prêtre rebelle et non assermenté. (M. Simon Robin, curé de Chaillé-les-Ormeaux, après la Révolution. A. B.).

« Depuis le jour de Pacques, il s'en dit une (messe) aux

Sables tous les dimanches par le citoyen Biret cy-devant curé assermenté du château d'Olonne, en une chambre, vis-à-vis la cy-devant prorogation. Le commandant de la place y place une sentinelle et un officier municipal y assiste. Il se fait une quête pour les frais du service. Dimanche dernier on y comptait près de 300 personnes. La messe se dit à 7 heures du matin.

« *25 floréal (14 mai 95). Ascension.* — Hier à 7 heures du matin, la cloche a fait assembler tous les citoyens au temple de l'Eternel, pour y demander par une pétition à l'Assemblée nationale et au Comité de Salut public, qu'il daigne prendre en considération les assassinats, les meurtres, les vols des Brigands...

« *16 prairial.* — Il fut publié hier en cette ville, qu'attendeû les calmes qui règnent, qui ne peuvent permettre aux meuniers de fournir la farine, que chacque habitant aura une livre de fève pour 24 heures.

« *12 messidor (30 juin 95).* — Hier on a été instruit que le 8 du courant les brigands ont attaqué un convoi qui se rendait au camp des 4 chemins de Nantes à la Rochelle et des Sables à Saumur, où les Volontaires (de la République) ont perdu 120 hommes et leurs bagages, mais que peu après un détachement du même camp s'est emparé des chariots, de 6000 paires de souliers, d'habits, etc... Dans la nuit du 10 au 11, les Chasseurs de Cassel du camp de la Motte ont pénétré en le bocage au nombre de 200, et pillé et assassiné tout ce qu'ils ont rencontré, et ont rapporté 32 fusils et du pain.

« *3 termidor.* — On a taxé le pain ce jour à 4 s. la livre, ce qu'a fait murmurer tout le peuple.

« Le four banal de la Chaume ayant manqué de bois, les particuliers ont été forcés d'aller cuirt leur pain au four des Sables, mais les citoyens Pujot et Charles Brunelleau ayant construit chacun un four, dès le 24, tous les les particuliers

ont été y cuire, moyennant 5 s. par boisseau et un peu de pâte, suivant l'usage.

« *4 fructidor* (*21 août 1795*). Comme la maison du cid. Galliron émigré était réservée pour recevoir les malades de l'ambulance et qu'ils ne se sont pas rendus, les soldats du 110e régiment d'infanterie y ont été logés, et *les galleux qui l'occupaient on resté en l'église de la Chaume.*

« *6 fructidor* (*22 août 1795*). — Ce discrédit des assignats ne peu plus permettre aux volontaires, en les campagnes surtout, de se procurer ses besoins avec le papier dont on le paye. On a ajouté au pret deux sous républicains, qui ne sont pas plus reçus que les assignats. Ce qui force les soldats de se procurer par la torce ce qu'il ne peut obtenir avec son papier et son argent. De-là s'ensuit le pillage et le meurtre. Quoique le prix du pain soit cher, 6 sous la livre, l'habitant préfère l'acheter chez le boulanger où il trouve du crédit, plutôt que de le recevoir à 7 s. la livre en assignats. Tout se vend en ville en numéraire, le papier n'est plus regardé.

« *17 vendém* (*6 oct. 1895*).— Quatre bourgeois des Sables, allant à la chasse, furent rencontrés entre Pierre-Levée et la Pitracière par 30 cavaliers brigands. Huit se mirent à leur poursuite, deux se sauvèrent dans un champ de genêts, mais les sieurs Lansier et Demartiaux furent arrêtés et conduits au dernier de ces villages, où ils furent tués. Le cid. Lansier était un réfugié, procureur à la Motte-Achard, père de onze enfants, ayant beaucoup de connaissance et de bonne réputation. Le cid. Demartiaux était vitrier de cette ville, a été beaucoup regretté.

« *28 nov. 1795.* — Le gén. Hoche a fait établir des camps en les païs insurgés de la Vendée. Dernièrement les soldats républicains ont rencontré en la forêt des Gâts, (Dompierre), un hôpital ambulant desservi par des Religieuse et des Prêtres et des blessés. Ils ont tout sabré.

« *Le 10 pluv. (2 févr. 1796).* — L'on fît le dimanche dernier une fête sur la mort du dernier roi. Les soldats de la garnison assemblée sur la place, qui ne reçoivent le paye qu'en assignats, qui n'ont aucune valeur, refusèrent de crier: vive la république. Témoins des propos contre-révolutionnaire, le général et les autres officiers ne pouvaient rien dire. Plus de 700 tirèrent de leur portefeuille des assignats et les mirent en pièce devant l'état-major.

« *22 pluv. en 1796.* — La ville des Sables a été déclarée état de siège, depuis trois jours, la garnison est réduite à 12 onces de riz par homme pour 24 heures. En outre, l'on donne ny pain, ny viande, ny bois, et on manque de farine et de paille pour bestiaux. La troupe est toujours payée en assignats, qui sont absolument sans valleur, ce qui occasionne les plus grands murmures et de fortes menaces de la part des soldats.

« *Le 23 févr. 1796.* — Le 20 courant au premier ventôse sur les plaintes portées au commandant de la place des vols que les volontaires faisent la nuit, il a ordonné que de ce jour l'on sonnerait la cloche de l'église à 9 heures du soir pendant une demi-heure, et que tout individu qui serait trouvé en la rue après cette heure, sans lumière, serait conduit au premier corps de garde pour y passer la nuit et rendre compte de sa conduite.

« Les s^rs^ Voirie Gabiraux de la Glacière, Ch. Robert de Lézardière et 6 autres brigands furent pris samedy ving courant à Girouard, étant couchés, parmi les patriotes. Ils ont passé ce jour au Conseil de guerre et aurais dû être condamnés à mort au terme de la loi, mais Ils n'ont été que jugés à un emprisonnement jusqu'à la paix et à la déportation hors des terres de la République, c.-à-d. Robert âgé de 18 ans sera exporté, et Voirie qui n'a que 14 ans aura des arrêts jusqu'à la paix.

« De temps à autre on avait aperçu chaque année quelques

loups aux environs des villages de l'Allerie et marais voisins, de manière que depuis des années les habitants de cette commune quittaient leurs chevaux la nuit au pacage sans défiance Cette nuit la jument de la citoyenne Poisseau v^e Bernard de l'Aubraie, qui s'est trouvée la nuit dernière avec son poulain en le fief de la Chauffetière, entre la Chaume et l'Aubraie a été dévorée par trois de ces loups, le poulain mordu légèrement

« *Le 2 mars 1796.*— Le dimanche 27 février le gén. Travot surprits les brigands, 300 fantassins et 200 cavaliers entre la Roche et la Chaize-le-Vie. Les brigands furent battus, on leur a pris 60 chevaux fait 70 prisonniers, et 14 tués. En ces derniers était un bel homme qui portait une barbe très longue et s'est battu vaillamment contre 7 cavaliers jusqu'à la mort.

« Parmi les prisonniers, il s'est trouvé deux héroïnes, obligés de se rendre,couvertes de blessures,travesties en homme, jeunes et jolies. L'une est mademoiselle Le Couteleux de Machecoul, l'autre mademoiselle La Rochette de Luçon, qu'a eu sa sœur tuée dans l'action. Ces deux filles cydevant nobles, ont été conduites couvertes de coups de sabre à l'hôpital de cette ville (Sables) et mises en une chambre pour être traitées avec soin.

(*A suivre.*) A. Baraud, prêtre.

NOS MORTS

M. LÉON CLOUZOT

M. Léon CLOUZOT, libraire-éditeur à Niort, est décédé en sa maison de la rue Porte-Saint-Jean, samedi 4 février, à l'âge de soixante-huit ans.

« Avec lui, dit notre confrère du *Mémorial des Deux-Sèvres*, disparaît une des physionomies les plus originales et les plus sympathiques de notre cité. Tous les intellectuels, tous les travailleurs de la plume ont eu des rapports cordiaux avec cet érudit de la librairie, véritable encyclopédie bibliographique vivante, qui trouvait avec une incroyable facilité, dans sa mémoire exercée, toutes sortes de renseignements sur le livre et son histoire. Et cette sûreté d'information s'appliquait non seulement aux œuvres des célébrités contemporaines et des écrivains classiques, ce qui est l'*a b c* du métier, mais aux éditions précieuses, aux plaquettes curieuses et rares, surtout à ces modestes travaux, toujours peu répandus, malgré leur intérêt et leur utilité, où s'exerce l'érudition régionale.

« Avec cela, d'une bienveillance très accorte, toujours prêt à mettre généreusement à la disposition des chercheurs peu fortunés les coûteux volumes qui meublaient les innombrables rayons de sa librairie ancienne comme de sa librairie moderne. »

Louis-Joseph-Léon Clouzot, né à Niort le 28 octobre 1836, descendait d'une famille originaire de Bourgogne. Son père, Henry Clouzot, était né à Cluny (Saône-et-Loire) en 1811. Professeur au collège de Fontenay-le-Comte, puis de Niort, il épousa Elisa Brémaud, la fille d'un tanneur de cette ville, et abandonna l'enseignement pour acheter, en 1836, la librairie et le brevet de J.-B. Morisset, imprimeur de la Préfecture. Cédant bientôt à sa femme le brevet et la direction de la librairie (1843), il s'occupa de banque, et devint, en 1848, directeur du Comptoir d'Escompte fondé à Niort par le Gouvernement provisoire.

En 1854, lorsque Léon Clouzot vint aider sa mère dans la gestion de la librairie, le commerce des livres anciens était pour ainsi dire

inconnu en province. Les rares collectionneurs s'adressaient à Paris, ou faisaient d'excellentes affaires chez les chiffonniers, en leur enlevant, au poids du papier, de véritables trésors. Les libraires de Niort, de Fontenay ou de Poitiers ne s'y connaissaient pas beaucoup mieux que les chevaliers de la hotte et du crochet. Ils n'achetaient de livres de rencontre qu'à leur corps défendant, bien heureux lorsqu'un parisien de passage les débarrassait, avec un léger bénéfice, de ces *rossignols* qu'ils encageaient dans le coin le plus obscur de leur arrière-boutique.

Le mérite du jeune libraire fut de devancer la province de vingt ans. Dès 1859, de fréquents voyages à Paris l'avaient mis en rapport avec Durand, Techener, France, le père de l'auteur de l'*Orme du Mail*, Potier, l'érudit libraire de l'Arsenal qui resta jusqu'à sa mort son conseiller et son ami. Puis le Poitou commençait aussi à compter des bibliophiles. A Fontenay : Benjamin Fillon, Boncenne, Hanaël Jousseaume, O. de Rochebrune ; à Poitiers : de Longuemar, Cardin, Bonsergent, Gaillard de la Dionnerie, Bardy ; à Niort : Baugier, Beaulieu, Rouget-Lafosse, Monnet de Lorbeau. Leurs conversations instruisirent Léon Clouzot, et les bons marchés qu'il leur fit faire au début lui apprirent à se montrer meilleur appréciateur pour l'avenir. Le 1er juillet 1860 il fit paraître son premier catalogue de livres anciens à prix marqués, 12 pages in-8° contenant 166 numéros.

Cette même année, il se rendit titulaire du brevet de libraire de Théodore Morisset, et s'associa avec sa mère sous la raison sociale Mme Clouzot et fils. C'est l'adresse qui figure en 1862 sur les quatre premières livraisons de *Poitou et Vendée* que venaient de lancer si audacieusement Fillon et de Rochebrune : bientôt, le 1er janvier 1863, Léon Clouzot resta seul en tête de la librairie.

Il existait à Niort une société savante, fondée en 1836, la *Société de statistique, lettres, sciences et arts du département des Deux-Sèvres*. Mais elle périssait de consomption après avoir mis au monde une vingtaine de maigres fascicules dont le dernier portait la date de 1859. Un jeune érudit, Abel Bardonnet, qui jusqu'à ce jour ne s'était occupé que d'archéologie et de numismatique, conçut le projet de faire renaître les publications disparues, et de leur donner une allure plus en rapport avec les progrès de la bibliographie. Il fit choix de Léon Clouzot, qui devint éditeur des *Mémoires* de la Société, et publia de 1864 à 1882, en tirages à part, les meilleurs de ces travaux d'histoire locale. Les *Chants et chansons populaires* de Jérôme Bujeaud (1866) restent en effet, avec *Poitou et Vendée* et l'*Art de terre* (1864), les plus belles éditions portant son nom.

En 1867, Léon Clouzot prit la direction de la *Revue de l'Aunis*, fondée à la Rochelle par Gaudin, et lui donna, avec le titre de *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, une rédaction appartenant aux cinq départements de l'Ouest. Fillon, Dugast Matifeux, Doinel, Ledain, Marchegay, Antonin Proust, de Rencogne, Senémaud, Bardonnet, Audiat, et bien d'autres collaborèrent à ce recueil qui alla jusqu'au sixième volume et disparut la veille de la guerre.

Nous n'entreprendrons pas d'énumérer les éditions publiées par Léon Clouzot. Ce serait écrire l'histoire de l'érudition poitevine pendant un demi-siècle. D'ailleurs nous savons qu'un bibliographe autorisé, M. Alphonse Farault, bibliothécaire adjoint de la ville de Niort, prépare une liste complète des livres, brochures, revues, cartes et plans portant le nom de la maison Clouzot. Ce sera un instrument de recherche précieux pour les travailleurs de la région.

Pas davantage, nous n'essayerons pas de donner idée du formidable remuement des livres anciens qui passèrent sur ces *Catalogues mensuels* dont le 393e venait de paraître à la mort de leur auteur. C'est un véritable inventaire des richesses bibliographiques du Poitou où vinrent tour à tour se détailler les bibliothèques Biard, Pontois, Labady, Fillon, André, Guignard, de Longuemar, Meillet, Giraud, Bienvenu, de Godefroy, Brunetière, Castaigne, Barbier, et tant d'autres, sans compter les catalogues de ventes aux enchères tels que ceux de Gaillard, Proust, Forget, Badillé, Jousseaume, de la Forterie.

Depuis 1885, Léon Clouzot s'était adjoint ses fils Henri et Georges, et cette collaboration était venue donner une note plus artistique aux éditions, dont quelques-unes : *En Sèvre*, par Ludovic Guette, et les *Archives des Deux-Sèvres*, par E. Monnet, avec portraits et illustrations, peuvent rivaliser, sans trop de désavantage, avec les produits de la librairie parisienne. Tel fut, d'ailleurs, l'avis du jury de l'Exposition Universelle, en 1889, qui décerna à Léon Clouzot une médaille d'argent pour l'ensemble de ses éditions.

A l'automne de 1892, parut le premier numéro de l'*Intermédiaire de l'Ouest*, avec le concours de Ch. de Grandmaison, Barbier de Montault, L. Desaivre, de Richemond, Tamizey de Larroque, Claudin. La revue publiait des articles de fond et le compte-rendu bibliographique des livres nouveaux. Elle ne vécut qu'un an ; l'éditeur conserva le titre quelque temps pour ses prospectus de librairie.

Plus durable fut le succès de l'*Annuaire administratif, commercial et industriel des Deux-Sèvres*, dont le premier volume date de 1894 et qui est arrivé à sa douzième année d'existence. En 1895

Léon Clouzot doubla sa librairie d'une imprimerie, dont son fils Georges prit la direction et ses dernières éditions, de 1895 à 1905, sont presque toutes sorties des presses de l'Imprimerie Nouvelle.

A la suite de sa participation à l'Exposition Niortaise d'Ethnographie en 1896, il avait reçu les palmes d'officier d'académie, et cette distinction tardive lui avait valu d'unanimes témoignages de sympathie. Mais déjà, il sentait les premières atteintes du mal qui devait l'emporter, et de cruels symptômes l'avertissaient du moment où il lui faudrait renoncer aux livres. Il ne voulut pas s'y résoudre tant qu'il lui resta des forces, il vint s'asseoir à ce bureau de la rue Victor-Hugo qu'ont connu tous ceux qui se sont occupé d'histoire locale en Poitou pendant cinquante ans.

Léon Clouzot avait été juge suppléant au tribunal de Commerce de 1868 à 1870, juge de 1870 à 1875 et de 1879 à 1882. Ses obsèques ont eu lieu à Niort, le 6 février 1905, au milieu d'une affluence considérable. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Jules Barrelle, ancien président du tribunal de Commerce, Dupuis, censeur du Lycée, et par deux de ses amis : Alfred Guichard, agent de change, Jardin, sous-directeur des Contributions indirectes en retraite.

Nous n'avons point oublié que lors de la fondation de cette *Revue*, M. Clouzot voulut bien lui prêter l'appui moral de son nom. Aussi tenons-nous à nous associer d'une toute particulière façon au deuil cruel que sa mort a causé aux siens, en même temps qu'au monde des lettrés et des érudits qui le tenaient en une haute et si juste estime.

La Revue du Bas-Poitou.

LIVRES NOUVEAUX

JOURNAL DE LA CAPTIVITÉ DE LA DUCHESSE DE BERRY A BLAYE (1832-1833) par le lieutenant FERDINAND PETITPIERRE, publié par Georges Price, Paris (*F.G. Petitpierre*), Émile Paul, 1904.

UNE humoristique préface de M. d'Hurcourt présente au lecteur les *Souvenirs* qu'a recueillis et publiés un membre de la famille Petitpierre. Ces souvenirs ont été résumés pour une très petite partie ; ils ont été conservés le plus souvent dans leur intégrité et gardent la forme simple et personnelle d'un journal, exposant les faits sans parti-pris, comme les a vus un loyal officier qui a su mériter l'estime de l'héroïque princesse.

Leur auteur était un ancien garde d'honneur, qui avait pris part aux campagnes de 1813, 1814 et 1815. Après le licenciement de l'armée de la Loire, le lieutenant Petitpierre démissionna. En 1830, il reprit du service et fut attaché à l'état-major de la place de Nantes ; c'est en cette qualité qu'il accompagna la duchesse de Berry dans sa prison de Blaye.

Le lieutenant Petitpierre relate les incidents de la traversée, le calme de la princesse, crânement coiffée d'un petit béret brun, et disant, devant la mer démontée, à ses gardiens qui ne cachaient pas leurs préoccupations. « Bah ! de cette façon tout finirait là ! »

Malgré le mauvais temps, la duchesse de Berry débarque sur le môle, on la conduit à la citadelle dans un logement où rien n'est préparé pour la recevoir et où elle s'installe gaiement, comme dans un de ses cantonnements vendéens, avec ses compagnons de captivité : Mlle de Kersabiec et M. de Mesnard.

La vie s'y écoule « monotone mais tranquille ». Cette tranquillité n'empêche pas les colères de la prisonnière « contre ce coquin de

Thiers » comme elle l'appelle et contre le commissaire de police Jolly que remplace un policier baaucoup plus désagréable. Tout en remplissant scrupuleusement sa mission de surveillance, l'adjoint du colonel Chousserie rend hommage aux innombrables dévouements qui venaient s'offrir à la princesse captive et qu'écartaient impitoyablement les instructions données par le ministre de l'intérieur.

L'auteur du « Journal » déclare qu'il s'est bientôt douté de la situation de santé de la princesse. Il rappelle avec une indignation toute militaire les vexations qu'elle dût subir, surtout lorsque le général Bugeaud eut remplacé le bon colonel Chousserie.

Le lieutenant Petitpierre, suspect, lui aussi, ne tardait pas à quitter la citadelle de Blaye, deux mois avant l'accouchement de la duchesse de Berry.

L'éditeur Émile Paul a joint à ces intéressants souvenirs deux gravures, l'une représentant le brave officier qui les a écrits en toute simplicité et l'autre reproduisant le portrait de la princesse par Dubois-Drahonnet, exposé au musée d'Amiens, où l'on retrouve bien l'expression de charme, d'enjoûment et de jolie crânerie qui constituait l'irrégulière beauté de la Duchesse de Berry.

René Bittaru des Portes.

*
* *

LA MATERNELLE

L'Académie Goncourt vient de décerner son prix annuel de 5,000 francs à M. Léon Frapié, l'auteur de *La Maternelle* : cette œuvre vigoureuse et forte qui a obtenu un si légitime succès.

Les amateurs de scène mélodramatiques, de gauloiseries ou de fadaises sentimentales n'ont que faire d'ouvrir ce livre triste et angoissant qui est tout bonnement une page arrachée au journal de Rose, femme de service à l'école maternelle du XXe arrondissement de Paris.

Sur le point de se marier à un charment jeune homme — qui se retire parce que la mort de son futur beau-père, dont les affaires étaient fortement embrouillées, anéantit la dot qu'il convoitait — Rose se trouve aux prises avec la nécessité de travailler pour vivre.

Elle possède bien un vieil oncle, officier retraité titulaire d'une pension insuffisante pour les nourrir tous les deux, mais les relations

de ce brave homme, quelque peu égoïste, ne lui sont d'aucun secours pour trouver un emploi.

Elle cherche à se caser dans l'enseignement primaire : impossible, le brevet élémentaire lui manque bien qu'elle soit bachelière ! La porte de l'enseignement secondaire lui est fermée de par le nombre considérable de postulantes qui attendent leur tour d'entrée. Enfin elle obtient, non sans peine, une place de femme de service à l'école maternelle.

Les premières semaines, furent très dures pour la pauvre orpheline. Ceinte du tablier bleu — livrée qu'elle croyait bien ne jamais porter, hélas! — brisée, torturée par des fatigues et des défaillances insoupçonnées, elle accomplit sa besogne de servante et de surveillante. Mais, petit à petit, l'orgueil aidant, elle surmonte ses lassitudes et ses dégoûts et se prend à s'intéresser à tout ce petit monde qui grouille autour de ses jupes et dont elle sait se faire adorer.

Et c'est alors, dans le journal des menus faits de cette existence laborieuse, tout un défilé de personnages lilliputiens évoluant en des scènes poignantes ou tragiques qu'attriste plus encore la musique des rires innocents et des sanglots indéfinis.

Rose, douée d'un sens d'observation très profond, s'épouvante de l'avenir qui attend la plupart de ses petits êtres dont elle étudie les caractères. L'atavisme jettera à la rue cette blonde frisottée aux mouvements onduleux et félins comme il armera, d'un couteau d'Apache, la main de ce gamin vicieux qui se dandine en lançant des regards cruels à ses petites camarades.

Ah ! ces ménages d'ouvriers parisiens quelles amertumes ils mettent en l'âme de ceux qui connaissent leurs secrets ! Dans ces serres étroites surchauffées par les haleines alcooliques, cette délicate plante qu'est l'enfant pousse tant bien que mal, grandit, se développe aspirant par tous ses pores les vices paternels.

Mais, heureusement que l'école *combat, par son éducation bienfaisante* le genre mortel engendré par une pareille vie de famille ! Hélas ! l'éducation actuelle avec sa belle morale est impuissante et va même à l'encontre du but poursuivi.

— « Aime, respecte et imite tes parents, dit la morale. Quels conseils ! Comment veut-on que ce pauvre petit Bouvelot aime son père, sa mère, ses frère et sœur qui le battent et se battent après boire ? Les respectera-t-il ? Et s'il les imite ?... Alors il deviendra ivrogne comme eux.

La belle morale dit encore : « Il faut, dans une maison, une place pour chaque chose et chaque chose à sa place. » Gabrielle Fumet

peut-elle goûter cette leçon d'ordre alors que sa mère — restée veuve avec trois enfants et n'ayant qu'un gain journalier de trente sous pour vivre — loge à un cinquième étage où pour tout mobilier, il n'y a qu'un misérable grabat sur lequel la pauvre femme se couche quand ses enfants sont partis !

M. Léon Frapié, un maître écrivain dont le premier livre, *L'Institutrice de Province*, a fait quelque bruit lors de sa publication, s'est documenté aux bonnes sources. Les faits qu'il narre sont de ceux qui se renouvellent chaque jour, hélas ! Ces intérieurs lamentables de misère et d'abandon que, sommairement, il décrit, il en connaît tous les mystères et toutes les déchéances. Les états d'âme qu'il a simplement notés forment un plaidoyer remarquable à tous égards.

Nous le félicitons bien vivement d'avoir si habilement su mettre la Société en face d'une plaie rongeante dont il importe d'enrayer au plus tôt le phazédémisme.

A. Barrau.

*
* *

Henri Martineau. *Les Vignes mortes, poésies* (1897-1904). — Niort, L. Clouzot, 1905, in-16, 190 pp.

M. Henri Martineau, dont les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* ont pu apprécier à diverses reprises le talent si sincère, vient de réunir ses poésies en un élégant volume in-16, luxueusement édité par la maison Clouzot, à Niort.

Il ne faut pas chercher dans les *Vignes mortes* la peinture suivie d'une évolution sentimentale ou spirituelle. C'est une série de poèmes sans presque aucun lien entre eux, retraçant des états d'âme et groupés après coup sous des rubriques appropriés : *les Douleurs fictives, Fumées, des Fleurs*, *Plages* et *les Brumes élégiaques*. Et cependant, le titre choisi que justifie un épigraphe de Francis Jammes, un maître aimé du poète, met autour de ces pièces détachées un lien souple et serré comme une viorme. Les *Vignes mortes*, ce sont, on le devine, les rêves défunts, les illusions tôt perdues de

toute une solitaire et pensive jeunesse.

Qu'elles soient inspirées par « un soir tiède », une fleur, un paysage, où qu'elles prennent naissance en elles-mêmes, les rêveries du poète sont toujours mélancoliques, souvent amères. Dans la vallée de la Creuze, à Crozant, à Fresselines, pays de Rollinat, aussi

bien que sur les plages souriantes de la Saintonge, ses impressions gardent la même note triste et fatiguée :

J'ai durant de longs jours été
l'enfant sans force et sans gaité
qu'une navrante angoisse oppresse...

Plus que tout autre milieu la « vaine rumeur des villes » l'a lassé. C'est là sans doute, que fuyant « l'affairement des hommes sans pitié » il s'éprit des fleurs, « les bienfaisantes et les douces fleurs » achetées en passant dans la rue et emportées précieusement dans la chambre d'étudiant, les lilas violacés, les œillets, les muguets, « les douloureuses fleurs qui sont les chrysanthèmes » ou

l'ombre pâle,
légère et lumineuse aussi des mimosas.

Entre toutes s'épanouissent les « Roses » qui valurent à leur auteur d'être proclamé lauréat au concours organisé par *la Plume* en 1903, premier hommage rendu à son talent par trois de nos meilleurs poètes (1), en attendant la consécration définitive que lui réserve le jugement public.

Pour n'avoir pas cueilli les grappes

« lourdes et vives
dans l'or massif et nu de leur maturité »,

pour n'avoir pas bu en son temps le vin généreux de la vie, M. Henri Martineau n'en a pas moins tiré un excellent parti de ces Vignes mortes : il a su faire jaillir des sarments desséchés du souvenir la flamme vive et les braises d'or au rythme ailé de ses vers.

E. C.

*
* *

Les Cloches de mon Eglise, par Hérault, avec une préface d'Emile Faguet, de l'Académie française. Un vol. in-18 jésus, broché, 3 fr. 50. (*Société Française d'Imprimerie et de Librairie,* 15, rue de Cluny, Paris).

L'auteur, M. O. Hérault, leur fait sonner, tantôt en joyeuses volées, tantôt en un pianissimo de tintements lointains, les carillons rieurs et orageux de l'amour et les mélodies délicates et voluptueu-

(1) Jean Moreas, Henri de Régnier et Emile Verheeren, juges du concours.

ses de son culte de Poète pour la Femme. Il sait laisser tomber, dans le charme rythmé de leur élégante harmonie, la note humoristique ou finement languissante d'une fantaisie toujours originale, M. O Hérault nous promet *Les Cloches tragiques*. Nul doute qu'il ne sache faire rendre à l'airain sonore de sa pensée les vibrations plus retentissantes des drames de la Patrie et des fatalités ténébreuses de la passion.

*
* *

ENFANTIN ET LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE (1), par Omer SAGNES. — Poitiers, 1905, 1 vol. in-8°.

Cet ouvrage vient en son temps. Au moment où les questions coloniales sont à l'ordre du jour, à l'heure où les socialistes, après les congrès de 1900 et de 1904, se décident enfin à quitter l'attitude hostile qu'ils ont longtemps tenu vis-à-vis de la *colonisation*, l'auteur a voulu montrer qu'un de leurs précurseurs — et de marque ! — avait envisagé avec ampleur les problèmes qui soulevait — (et que soulève encore) — la *colonisation de l'Algérie.*

Le livre est divisé en quatre parties. Dans la première, les idées d'Enfantin sur la colonisation de l'Algérie sont étudiées à travers sa *correspondance algérienne*. La seconde partie examine le *livre* qu'Enfantin rapporta de son voyage en Algérie. La troisième dégage la politique algérienne du journal « l'*Algérie* ». La quatrième partie du travail examine la pensée d'Enfantin dans les faits algériens.

Tous ceux qu'intéresse l'histoire du Saint Simonisme et l'avenir de notre vaste possession nord-africaine voudront lire la monographie concise de M. Sagnes. L'auteur, fils d'un ancien officier du 137e, a travaillé sur les textes. C'est ici un ouvrage de première main.

Il est écrit dans une langue simple, élégante toujours. L'auteur a su donner un tour agréable à des considérations d'un ordre souvent sévère. L'œuvre est aussi d'un convaincu, plein de son sujet, mais qui jamais ne se laisse glisser à une interprétation passionnée.

XXX.

(1) A Poitiers, chez les libraires.

CHRONIQUE

Découvertes Archéologiques. — Notre savant collaborateur M. Waitzen-Necker, aidé de MM. Poissonnet et Gauvrit, a mis à jour sur la terre de la Rochette, sise commune de Landeronde, appartenant à M. des Abbayes, les curieux vestiges d'une villa gallo-romaine.

Notre ami M. Henri Renaud appelé à examiner cette découverte en a fait dans le *Vendéen* un intéressant rapport, dont nous extrayons le passage suivant :

Les substructions déterrées comprennent une salle rectangulaire de 5 m. 50 de long sur 2 mètres de large, donnant accès par un côté dans une rotonde de 2 mètres de profondeur. Sur le pavage de béton sont placées, à égale distance les unes des autres, des piles de carreaux qui semblent avoir supporté jadis un plancher. A côté de cette première salle, s'en trouve une autre de 2 m. 10 carrés qui devait communiquer avec une troisième, dont le niveau est plus élevé, mais dont les murs ont été détruits en partie.

Les débris de tuyaux carrés en terre cuite, les nombreux fragments de tuiles à rebords, les morceaux de vases en terre noire et samienne, et les morceaux de verre opaque trouvés dans les décombres prouvent que la construction est d'origine gallo-romaine.

Des briques qui semblent avoir subi une forte chaleur, des amas de cendres mélangées de terre, la couche de suie qui couvrait le pavage des salles et les traces de conduits en terre cuite servant à transporter la chaleur, indiquent que l'on se trouve en présence d'une salle de bains.

Les petites dimensions de l'établissement font présumer que c'était la salle de bain d'une villa gallo-romaine, et non un établissement de bains publics.

— Notre ami M. Jean de Fontaines croit avoir découvert, non loin d'Ardin, dans un champ, dit des Margats, les restes d'un atelier monétaire romain — peut-être celui-là même qui fonctionnait à Ardin à l'époque de Jules César.

Aussitôt que la récolte du champ sera faite, des fouilles d'étude seront pratiquées en cet endroit, où l'on retrouve des quantités de débris de tuiles romaines et de sculptures de même époque.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant du résultat de ces fouilles.

— M. Fromenty, a découvert à la Chaumière-de-Saint-Hilaire-de-Riez, des vestiges d'une station gallo-romaine, caractérisés par des ossements, des vases enrichis de décoration, et des anneaux de bronze.

D'autre part M. le docteur Baudouin a rencontré à la Mureillonne, près Saint-Martin-de-Brem les restes d'une villa gallo-romaine (la troisième découverte faite par lui dans cette région), qui prouve qu'à l'arrivée des Romains en Vendée, la contrée du hâvre de la Gâchère était très habitée.

— M. Bouneault, si nous en croyons la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (Numéro de mars 1905),aurait relevé sur l'église de Bazoges-en-Pareds, la date de 1200. L'affirmation est osée, cependant nous n'irons pas contre, jusqu'à vérification personnelle ; mais reste à savoir, comme le fait justement remarquer notre confrère, si le chiffre est bien du XIIIe siècle et de l'origine du monument.

— M. Poissonnet a découvert et acheté à Beaulieu-sous-le-Roche un tombeau en calcaire roux, d'origine mérovingienne, qui ne contenait que quelques ossements.

— A La Ferrière, un cultivateur en labourant à mis à jour une assez grande quantité de monnaies à l'effigie de Louis XIII.

Une société historique et scientifique, vient de se fonder à Niort.

A la séance de février dernier, M. Emile Breuillac a fait voir aux membres présents une framée et une francisque mérovingiennes offertes au Musée de Niort, par l'administration des Ponts et Chaussées. Ces armes qui sont dans un état de conservation parfaite, ont été mises à découvert par des opérations de curage exécutées dans le lit de la Vieille-Antise, non loin de Maillezais, au lieu dit le *Port de la Béchée*.

M. Breuillac a fait remarquer à ce propos que le point correspond à un ancien gué de la voie romaine allant de Saintes à Beauvoir-s/Mer, par Sansais, le Vanneau et Retz.

La Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu sa séance générale annuelle le 22 janvier, sous la présidence de M. C. de la Ménardière.

Au programme :

Discours du Président : *Episodes de l'histoire de Loudun*.

Rapport de M. Levillain, secrétaire, sur *Les travaux de la Société pendant l'année 1904.*

Lecture de M. de Roux : *Le 14 juillet et la Révolution municipale à Poitiers en 1789.*

Le nouveau bureau de la Société des Antiquaires de l'Ouest est ainsi composé pour l'année 1905 :

Président. M. Arnoult ; Vice-Président, M. Drouet ; Secrétaire, M. Levillain ; Vice-Secrétaire, M. de Roux ; Questeur, le R. P. de la Croix ; Trésorier, M. de la Bouralière ; Bibliothécaire, M. Boissonnade.

Toutes nos félicitations au nouveau président.

Conférence. — Le 8 février, M. le docteur Le Fur a fait à Paris une conférence sur l'*Ame Vendéenne et Bretonne pendant la Révolution.*

Chez les Vendéen de Paris. — Sur la proposition de M. le docteur Chevallereau, il a été décidé que le banquet de la Mogette aurait lieu le 19 mars et qu'un concert serait donné dans la 2e quinzaine de mai.

Courrier Musical. — Le concert offert par l'Orphéon de Fontenay à ses membres honoraires, le 27 janvier 1905, a été parfaitement réussi, malgré les absences motivées par les cas de maladie. Nous y devons une mention spéciale à notre compatriote, M. Vexiau, le baryton fontenaisien, dont le talent est bien connu, et d'égales félicitations à Mlle Hélène Grenon, également de Fontenay, dont le public a pu apprécier tout le mérite et la grâce.

Cartes postales fontenaisiennes. — Nous sommes heureux de signaler aux lecteurs de la Revue l'intéressante et artistique collection de cartes postales illustrées sur *Fontenay-le-Comte* et ses *environs* que M. Henri Dutate, photographe, vient de faire éditer. Les clichés et le tirage sont excellents, et les sujets choisis avec le goût le plus heureux. Nous remarquons notamment deux fort jolis *Pont des Sardines* et un superbe *Chevet de Notre-Dame.* Nous espérons que M. Dutate ne s'arrêtera pas à cet heureux début, et qu'il offrira bientôt aux amateurs du passé et de la belle nature un choix de sujets plus vaste : il nous semble qu'il nous serait possible de réunir, en un album de petit format et de prix modique, un ensemble de vues principales de Fontenay et de la forêt de Vouvent, complétées par des notices sommaires. Nous attendons cet effort de l'initiative et du goût de M. Dutate. — E. B.

Nouvelle Revue Artistique. — Une très intéressante Revue, *L'Art et les Artistes*, est à la veille de paraître, sous la direction de notre éminent confrère Armand Dayot, inspecteur des Beaux-Arts.

Dès le premier numéro se rencontrent les meilleurs écrivains d'art : Léonce Bénédite, Henri Bouchot, Armand Dayot, Gustave Geffroy, Roger Marx, Léon Riotor, Victor Thomas, Louis Vauxcelles. Leurs études sont accompagnées de splendides gravures dans le texte et hors texte, reproduisant des œuvres magistrales de l'art ancien et moderne.

Cette revue sera la plus luxeuse et la moins chère de toutes ; les personnes qui s'abonneront de notre part, en ce moment, recevront une œuvre d'art très originale, du plus gracieux effet et représentant au moins trois fois la valeur de l'abonnement.

L'Art et les Artistes a ses bureaux 105, Boulevard Richard-Lenoir, à Paris. L'abonnement est de 16 francs pour la France, 20 francs pour l'étranger.

Beaux-Arts. — M. Charles Milcendeau, le pastelliste bien connu dans le monde des arts, a été désigné comme membre du jury de la Société des Beaux-Arts, pour la section de peinture au Salon de 1905.

M. Charles Milcendeau expose à Londres actuellement plusieurs tableaux dont un effet de nuit : *Maraîchin au guet*, d'une vérité intense.

— Le conseil municipal de la Roche-sur-Yon vient d'accorder de nouveau pour 1905 une subvention de 150 francs pour notre compatriote M. Auvynet, élève de l'Ecole des Beaux-Arts et de Bonnat.

— Remarqué à l'Exposition d'Amateurs du Cours-la-Reine, à Paris : de fort jolies toiles et pastels de Mesdemoiselles de Fraysseix et de la Chanonie.

Les chateaux de Vendée. — Nous reprendrons, dans notre prochain numéro, la suite de notre étude illustrée sur les *Châteaux de Vendée*.

CARNET MONDAIN

Le 12 janvier dernier est née à Dinan (Côtes-du-Nord) une charmante petite Bretonne-Vendéenne, Mlle Madeleine GUÉNIOT.

Nous prions notre sympathique compatriote, l'auteur distingué de la statue de Villebois-Mareuil, et Mme Guéniot de recevoir nos plus cordiaux compliments.

— Le 11 janvier a été célébré, à Saint-Augustin, à Paris, le mariage du vicomte Joseph de VASSAL-MONTVIEL, lieutenant au 29e dragons, avec Mlle Raymonde BITTARD des PORTES, fille de notre très distingué collaborateur et ami.

Les témoins pour le marié étaient : le comte Raoul de Vassal-Montviel, oncle du marié, et son colonel, le comte de Wignacourt ; pour la mariée : le général comte de Saint-George et le capitaine de cavalerie Bittard du Cluzeau, cousins de la mariée.

La quête a été faite par Mlles de Caumont et de Saint-Quentin, accompagnées par le vicomte de Vassal-Montviel et M. de Miribel, lieutenant au 29e dragons.

A l'occasion de ce mariage, un dîner des plus élégants avait été donné la veille par M. et Mme Bittard des Portes, à l'Elysée-Palace.

— Peu de jours après a été célébré, par M. le chanoine Chevalier, en l'église Notre-Dame, à Fontenay-le-Comte, le mariage de Mlle Alice TONNET avec le vicomte Raoul DE BRIE.

Les témoins étaient : pour le marié, le comte Henri de Brie, son frère, et M. Léon Reulet ; pour la mariée, le docteur Tonnet, chevalier de la Légion d'honneur, son grand-père, et M. Jean Tonnet, son frère.

A la mairie les témoins avaient été le comte Henry de Brie avec le commandant marquis d'Hauteville, chevalier de la Légion d'honneur, M. J. Tonnet avec M. E. du Temps.

La quête a été faite par Mlle Jane du Temps, accompagnée par M. L. Reulet, et par Mlle Peuliot avec M. J. Tonnet.

Pendant la messe, Mmes Cuirblanc, Levallois et M. Grouanne, maître de chapelle, interprétèrent les compositions faites pour la circonstance par M. de Lavoute, oncle de la mariée.

Après la cérémonie, une matinée dansante, prolongée fort avant dans la soirée, réunissait les nombreux amis des deux familles.

— Le 16 février a été célébré, en l'église Saint-Maxime de Confolens, le mariage de M. Charles de VEXIAU, capitaine au 72e d'infanterie, fils de M. Raoul de Vexiau, conseiller général de la Vendée et de Mme, née Bucher de Chauvigné, avec Mlle Anne-Marie CORDEROY-LABUSSIÈRE.

A l'issue de la cérémonie, un lunch admirablement servi a réuni chez Mme Corderoy, les amis des deux familles; et à l'heure du Champagne, M. Raymond de Fontaines, député de la Vendée, a porté en termes gracieusement éloquents la santé des jeunes époux.

A l'occasion de leur arrivée à Réaumur, une magnifique fête populaire avait été organisée par M. de Vexiau, père, et un banquet de 300 couverts avait réuni au château de la Haute-Court, l'élite des bons et fidèles électeurs du sympathique conseiller général du canton de Pouzauges.

Au dessert, M. Claude de Monti de Rézé, conseiller d'arrondissement, a félicité en termes très heureux les jeunes mariés et levé son verre en leur honneur et à celui de l'hospitalier maître de céans.

— Le 21 février avait lieu à la chapelle de l'Assomption à Paris le mariage de notre excellent compatriote le docteur BATUAUD, avec Mlle Lambert CAILLEMER.

Après la cérémonie, l'assistance des plus choisies a défilé devant les nouveaux époux pour permettre au docteur de présenter sa charmante femme à ses nombreux amis.

Un lunch les réunissait de nouveau quelques instants après, cité du Retiro.

— Le 1er mars, a été célébré en l'église Notre-Dame de Fontenay le mariage de Mlle Renée TANGIOU, fille de M. Tangiou, de Puy-de-Serre, avec M. Marcel NOUHAUD, propriétaire à Luçon.

Les témoins étaient pour la mariée : Mlle Jeanne Tangiou, sa sœur et M. André Doyen ; pour le marié : MM. Raymond Biré, son oncle et Césaire Pageaud, son cousin.

— Le 5 mars a été célébré, en l'église Notre-Dame de Fontenay, le mariage de Mlle FAVIN-LÉVÊQUE, fille de M. le capitaine Favin-Lévêque, du dépôt de Remonte, avec M. le lieutenant LAFARGUE, du 137e d'infanterie.

— Nous apprenons les fiançailles de M. PICHARD du PAGE avec Mlle de la PLANTE, petite-fille de M. Armand de Baudry d'Asson, le toujours vaillant député de la 2e circonscription des Sables-d'Olonne.

Aux uns et aux autres, nos félicitations et nos meilleurs souhaits de bonheur.

NÉCROLOGIE

M. Jean-Tony ALQUIER, lieutenant de vaisseau en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, époux de demoiselle Berthe LEDOUX, décédé à La Rochelle, à l'âge de 74 ans, le 3 janvier 1905.

M. Tony Alquier était cousin de l'amiral Alquier et de M. Arthur Alquier, ancien député de la Vendée.

Le Dr Henry DIBOT, un Fontenaisien, établi à Paris, depuis de longues années, décédé le 15 janvier, à l'âge de 68 ans.

M. l'abbé Placide ALBERT, ancien curé de Saint-Vincent-Sterlanges, décédé le 24 janvier 1905, à l'âge de 73 ans.

M. l'abbé René SOULLARD, ancien curé du Perrier et de Saint-Aubin-les-Ormeaux, décédé le 26 janvier 1905, à l'âge de 75 ans.

M. MOLLÉ, père, de Saint-André-d'Ornay, décédé le 27 janvier, dans sa 74e année.

M. l'abbé DOUILLARD, curé de Pissotte, décédé le 28 janvier, à l'âge de 74 ans.

M. Achille-Eugène CHANSON, commissaire de marine en retraite, officier de la Légion d'honneur, décédé à La Roche-sur-Yon, le 27 janvier 1905, à l'âge de 86 ans.

M. Pascal DUPLESSIS, ancien maire de Belleville-sur-Vie, décédé le 30 janvier 1905.

Modèle de droiture et de loyauté, M. Duplessis fut sa vie durant le bienfaiteur de la commune et de la paroisse de Belleville.

Mlle SEPET, fille unique de notre éminent ami M. Marius Sepet, vice-président de la Société Bibliographique, conservateur archiviste à la Bibliothèque Nationale, enlevée à l'âge de 20 ans, à l'affection des siens, le 1er février 1905.

Nous offrons à M. et Mme Sepet l'expression de notre vive et douloureuse sympathie.

M. l'abbé Clément BAUDRY, curé de Petosse, décédé le 9 février 1905, à l'âge de 48 ans.

Mme la vicomtesse Marie Thérèse de TALHOUET, fille de notre ami M. Eugène de Lépinay, décédée à Amanlis (Ille-et-Vilaine) dans sa 25e année, après une cruelle maladie, le 27 février 1905.

Nos plus douloureuses sympathies.

M. NEYMON, secrétaire de l'Inspection Académique de la Vendée, décédé à La Roche-sur-Yon, fin février.

Son passage dans notre département a été marqué par la création d'un *Annuaire* de l'enseignement arrivé à sa 6e année et qui peut servir de modèle aux travaux similaires.

Le R. P. Gustave EUDES, ancien supérieur des Petits Séminaires de Clavagnes et des Sables et du couvent de Saint-Sauveur, décédé subitement, le 12 mars 1905, à Shaftesbury (Angleterre).

M. l'abbé MUSSET, curé de Saint-Maurice-le-Girard, décédé le 14 mars 1905, à la suite d'une longue et cruelle maladie.

M. l'abbé Victor BAILLY, curé-doyen de Saint-Hilaire-des-Loges, décédé le 20 mars, à l'âge de 41 ans.

BIBLIOGRAPHIE

Notre jeune et distingué compatriote, M. Louis Esgonnière du Thibeuf, élève de l'École des Beaux-Arts, va publier prochainement chez Legoupy, éditeur à Paris, le premier volume d'une fort jolie série de croquis-charges des sportsmen et veneurs vendéens, avec préface de M. René Vallette.

— L'*Anjou historique* (n° de mars 1905) annonce l'apparition du premier fascicule (208 p. in-8°) de l'*Histoire de la Guerre de Vendée*, par M. l'abbé Deniau, curé de Saint-Macaire, neveu de l'abbé Deniau curé du Voide, sous la direction de Dom Chamard.

Ouvrage nouveau et curieux, rempli de documents inédits et illustré de nombreuses et rares gravures (1).

— Notre savant collègue et ami, M. A. de la Bouralière, a publié dans le Bulletin de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* (4e trimestre 1904), une curieuse notice consacrée à l'*Ancien Couvent de la Visitation de Poitiers*, transformé en prison depuis la Révolution et que la pioche des démolisseurs aura bientôt fait disparaître.

Aux pièces annexes de cette érudite étude, nous trouvons mention d'un procès pendant entre l'architecte du dit couvent, Me Hilaire Brossard, sieur de Beaulieu, avec un nommé Thomas, menuisier à Luçon, qu'il avait pris comme aide dans un ouvrage qu'il devait exécuter pour l'église de Chaillé-les-Marais (2).

Dans la liste des religieuses de la Visitation de Poitiers au 17 juin 1792, nous relevons les noms des sœurs : Marie-Éléonore de Rechignevoisin, Marie-Clémence de la Grois, Jeanne-Thérèse Aulneau, François de Sales de la Mardière, appartenant à notre région.

— M. Edmond Lemière vient de faire paraître (Saint-Brieuc, Guyon, 1904. in-8° de 66 p.), le premier fascicule (A-B) d'une *Bibliographie de la Contre-révolution dans les Provinces de l'Ouest, ou des Guerres de la Vendée et de la Chouannerie*, dont nous recommandons

(1) En vente chez Siraudeau, éditeur à Angers. Prix : 2 fr. 50 le fascicule.
(2) Communication de M. P. Rambaud.

la lecture à tous ceux que passionnent l'histoire et la littérature vendéennes.

Ce travail consciencieux est le résultat de plus de dix années de recherches.

— Notre érudit collaborateur, M. l'abbé F. Charpentier, met la dernière main à un ouvrage sur le général vendéen d'Elbée, qui doit prochainement paraître avec une préface de M. Edmond Biré, le critique littéraire bien connu.

— M. l'abbé Baraud, le savant auteur de nombreux ouvrages historiques, publie dans la *Semaine catholique* de Luçon, de curieuses *Petites Glanes d'histoire*, concernant les prêtres les plus éminents du diocèse.

Nous profitons de l'occasion pour annoncer l'apparition prochaine de son second volume du *Clergé vendéen victime de la Révolution.*

— *Saint-Hubert, patron des chasseurs, guérit de la rage*, tel est le titre d'une curieuse petite brochure que notre distingué collaborateur et ami, M. le Cte de Chabot vient de publier. (Les Herbiers, imprimerie Allard, 1905.)

— Une main amie, autant qu'érudite, a réuni en une charmante brochure (in-8°, Luçon, Bideaux, 1905. de 94 p.) les discours et les pièces de vers, qu'ont provoqué d'un bout à l'autre du diocèse de Luçon, *les Noces d'or sacerdotales de M. l'abbé Charpentier,* le pieux archiprêtre de la Cathédrale, le vénéré doyen du Chapitre.

Nous devons dans ce recueil une toute particulière mention pour le remarquable discours de M. le Vicaire général Simon.

— M. l'abbé Jaud, l'érudit doyen de Noirmoutier, a publié pour 1905 un *Almanach paroissial.*

M. Jaud continue dans l'*Echo de Saint-Filibert* son intéressante étude sur les *Paroisses de l'Ile.*

— A lire dans la *Revue de Bretagne* (n° de juillet 1904) : *Le Prince de Talmond et le général Rossignol,* par M. l'abbé F. Uzureau.

— De notre distingué compatriote, M. H. Bazire, avocat à la Cour de Paris, une remarquable lettre au directeur de l'*Association Catholique* (n° du 15 janvier 1905).

Publications nouvelles. — Nous avons reçu le premier numéro de deux nouvelles publications, qui à des titres divers présentent un vif intérêt. Nous voulons parler de la *Revue historique de la Question Louis XVII* (librairie Daragon, 30, rue Duperré, Paris, 10 fr. par an) et du *Journal des Curieux* (91-93, rue Lepic, Paris,

2 fr. par an). Le premier numéro du *Journal des Curieux* publie précisément comme article de tête une étude documentée de M. Louis Perrette sur la *Question Louis XVII*, — laquelle semble provoquer de nos jours une nouvelle poussée d'intérêt.

Coups de ciseaux. — *Challans, port de mer (ou les méfaits des notables)*. — Le tracé des routes stratégiques de la Roche-sur-Yon à Beauvoir et à Saint-Jean-de-Monts fut d'abord fixé de façon à traverser les bourgs du Poiré-sur-Vie, de Palluau et de Saint-Christophe-du-Ligneron. Les notables de ces trois communes y firent une opposition acharnée, si bien que les habitants d'Aizenay obtinrent en faveur de leur commune la modification du tracé primitif. Une opposition non moins vive, mais plus justifiée, fut faite à Challans par les habitants de la Grand'Rue. Ils obtinrent que la largeur de la voie fut restreinte dans la traversée de la ville,

Les habitants de la commune du Perrier mirent plus d'énergie dans leur opposition. Ils se réunirent en foule, armés de fourches et de faulx et « il fallut envoyer la troupe » pour protéger les *cheminaux*.

A l'époque où des travaux importants furent entrepris dans l'étier de Challans, au Grand-Pont, déversoir naturel de la Seuldre challandaise, il fut question d'élargir cet étier et de le creuser de façon à le rendre navigable jusqu'à la mer. Les notables s'y opposèrent.

Quant à la création d'une sous-préfecture, Challans à diverses époques de son histoire eut pu l'obtenir sans grand effort, mais aucune démarche ne fut tentée à cet effet.

On est dans la région Challandaise profondément routinier ; on a pour tout étranger une haine sainte, et l'étranger commence où finit la paroisse.

Les notables de Saint-Jean-de-Monts s'opposèrent longtemps à la création d'une route nécessaire pour desservir leur vaste plage ; la raison alléguée (authentique) fut que la mer prendrait ce chemin pour envahir le bourg.

Sarcel.

(*Intermédiaire* du *Petit Phare du 6 février 1905*.)

Contribution a l'Histoire de l'enseignement avant 1789 : En feuilletant les *Affiches du Poitou* de l'année 1733, M. L. Delattre a trouvé la curieuse annonce suivante :

« On demande, pour la paroisse de Challans, en Bas-Poitou, un Maître propre à y tenir les *Petites Ecoles*, à enseigner les Humanités,

l'Ecriture et l'Arithmétique. On désire aussi qu'il ait de la voix pour chanter dans l'église et aider dans cette partie MM. les Ecclésiastiques à tous les offices des dimanches et fêtes, ainsi qu'aux messes de fondations et autres qui se disent les autres jours, et aux enterrements... Le clergé de cette paroisse, pieux et honnête, est composé d'un curé, de deux vicaires et de plusieurs prêtres habitués. Les magistrats, sages et éclairés, ne désirent que le bien public ; les habitants sont affables. Ce Maître peut se flatter d'y être bien accueili par tout le monde, s'il y apporte des mœurs et des talents, dont il devra produire des certificats.

« Il pourra tenir pension et avoir beaucoup d'écoliers, dont il sera payé tous les mois. Indépendamment de ses moyens, on lui assurera un fixe annuel de 100 livres, payables par quartier, sur les revenus de la Fabrique, et 10 livres aussi par an, que lui paiera la Confrérie du Rosaire, pour son chant aux messes de fondations. Son assistance à d'autres messes particulières, aux enterrements et aux services lui produira un bon casuel. Il fera, de plus, dans la paroisse, au temps de la moisson, une quête qui pourra lui valoir de 20 à 30 boisseaux de tous grains (le boisseau pèse 72 livres), mais cet article n'est qu'une libéralité volontaire des habitants, qui aura lieu seulement selon que l'on sera content de ce Maître... »

— Notre collaborateur et ami M. Henri Clouzot a publié dans la *Revue des Etudes Rabelaisiennes* (2e année, 3e et 4e fasc.) une très curieuse notice de *Topographie Rabelaisienne du Poitou*, contenant de précieux détails historiques, architecturaux et topographiques des lieux qu'a habités Rabelais, ou qui sont cités par lui dans son œuvre.

Nous mentionnerons notamment pour notre région : *Maillezais*, *L'Hermenault*, *Fontenay-le-Comte*, *Les Essarts*, *Loge-Fougereuse*, *Luçon*, *Mervent*, *Pouzaugues*, *Les Sables d'Olonne*, *Talmond* et *Vouvant*.

— Le dernier n° de *Poitiers Universitaire* (n° de mars) contient deux jolies poèmes de notre excellent collaborateur et ami Francis Eon : *Le Vieux Grenier* et *Septembre*.

— Notre érudit collaborateur, M. L. Charbonneau-Lassay, présentement habitant de Loudun, a publié dans le *Journal de Loudun* (n° du 1er janvier 1905), une charmante légende locale à *La Demoiselle de Baussan*, sous forme d'une lettre à son ami Fonteneau, de Saint-André (Vendée).

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons de notre éminent ami M. le baron de Mesnard, ancien diplomate : *Le Journal de la captivité de la Duchesse de Berry à Blaye* (1832-1833), par le

lieutenant Ferdinand Petit-Pierre, publié par Georges Price (F. G. Petit-Pierre), avec préface de M. Louis d'Hurcourt (1 vol. in-12, illustré, prix : 3 fr. 50, chez Émile Paul, éditeur, 100, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris).

M. de Mesnard veut bien également nous offrir le dernier fascicule des *Lectures pour tous* (n° de mars) de la librairie Hachette, où se trouve sous ce titre *Une Équipée princière*, le pittoresque et angoissant récit de la révolte et de l'arrestation de la Duchesse de Berry, par G. Lenôtre, avec de charmantes illustrations, dont les originaux appartiennent pour la plupart à la collection de M. le baron de Mesnard.

— Enfin notre excellent collaborateur, M. l'abbé Charpentier, nous offre son nouveau livre sur d'*Elbée généralissime des Armées Vendéennes*, que nous annoncions d'autre part, et qui sort des presses habiles de M. Desclées, de Lille.

Ce volume, d'un haut intérêt déjà par le charme littéraire et la grande érudition de son auteur, est précédé d'une lettre-préface de l'éminent critique littéraire M. Edmond Biré et accompagné de jolies illustrations dont plusieurs sont inédites.

Nous reparlerons plus longuement de ces différents ouvrages dans notre prochain numéro.

— Dans ce même numéro nous rendons également compte des volumes que nous recevons de M. Téqui, éditeur à Paris : *A la suite du Maître, Le Bienheureux curé d'Ars, Réponses à des obligations contre la Religion, Par l'Amour et la Douleur.*

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

LA NOMINATION DES ÉVÊQUES AU XVe SIÈCLE

FRÉDÉRIC DE SAINT-SÉVERIN

ÉVÊQUE DE MAILLEZAIS

1481-1511

La séparation pendante des Eglises et de l'Etat n'est qu'une phase de l'éternelle lutte du pouvoir civil contre la puissance religieuse, et une phase singulière, puisque de tout temps l'Eglise n'a cessé de revendiquer son indépendance, tandis que l'Etat, qui réclame aujourd'hui la séparation, a tout fait, en tout temps aussi, pour s'y opposer.

Il y a dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, un gros malentendu : la solution pratique et loyale serait l'Eglise libre dans l'Etat libre, si malheureusement ce n'était pas qu'une formule à laquelle même personne ne songe plus. La bataille des partis et des intérêts ne laisse aux adversaires ni l'intelligence, ni le sang-froid des solutions équitables ; où il ne devrait être question que de justice, on ne vise que représailles et oppression.

Le budget des cultes, une des opérations les plus ingénieuses de la Révolution, est renié par ceux-mêmes qui se réclament le plus de la Révolution ; d'autre part, l'Eglise, qui

ne s'est résignée au budget que contrainte et forcée, l'honore tout à coup de ses regrets les moins déguisés. Nous savons bien qu'en politique les principes ne valent que par la façon dont on les applique : là, comme ailleurs, l'expérience ne cesse de démontrer que la plus grande habileté est d'être juste, et que tout s'arrangerait si la liberté n'était pas encore, en France, qu'un mot inscrit sur des murs.

En n'envisageant que le côté politique de la question, la querelle entre l'Eglise et l'Etat présente de nombreuses variations de vues et de tactique. La note constante est que ni l'Eglise ni l'Etat n'ont jamais été satisfaits de leurs conventions réciproques, comme on l'est aux Etats-Unis par exemple ; il y a même apparence qu'ils goûteront encore moins que les précédentes la combinaison qui s'élabore en ce moment.

Les diverses vicissitudes qu'a subies la nomination des évêques, début et prétexte de la crise actuelle, témoignent que les parties en cause n'ont jamais traité ensemble dans la pleine sincérité de leurs droits et de leurs devoirs respectifs, presque toujours subordonnés aux rancunes et aux calculs étroits du moment.

Dans la primitive Église, les évêques étaient élus au suffrage universel des fidèles de leur juridiction. Au Ve siècle, lorsque les circonscriptions épiscopales se furent élargies, les évêques furent élus au suffrage restreint ; et bientôt les rois mérovingiens intervinrent si impérativement dans ces élections, qu'en 807 un capitulaire de Charlemagne prescrivit le rétablissement de l'élection canonique.

Peu à peu, les chanoines des chapitres s'arrogèrent le droit d'élection, et, à partir du XIIIe siècle, la nomination des évêques ne dépendit plus que du choix des chanoines, soumis seulement à l'agrément du métropolitain. Il fallut souvent avoir recours au pape pour départager les parties ; aussi le pape Jean XXII en profita-t-il pour s'attribuer la nomination des évêques. Sur la plainte du clergé de France, la Prag-

matique Sanction de Bourges (7 juillet 1438) rétablit à nouveau l'élection canonique. Mais le régime de droit ne devint pas partout le régime de fait ; les abus s'aggravant, le Concordat de 1516 entre Léon X et François 1er remit la nomination des évêques au roi, sous réserve de la sanction du pape. Cet accord dura jusqu'à la Révolution. En 1790, la Constitution civile du Clergé restaura l'élection par le suffrage restreint des citoyens notables de chaque diocèse départemental, si bien que l'évêque devint l'élu des libres penseurs, appelés alors philosophes, des protestants, et même des catholiques. Le Concordat de 1801 décida enfin que les évêques seraient nommés par le chef de l'Etat, et institués par le Souverain Pontife.

En 1481, sous le régime déjà chancelant de la Pragmatique Sanction de Bourges, Jean d'Amboise, évêque de Maillezais depuis 1475, fut transféré à l'évêché de Langres. Contre la coutume, le frère du cardinal Georges d'Amboise quitta Maillezais sans s'être préparé un successeur. Le siège vaquant, le chapitre aurait dû procéder, dans les trois mois, selon la règle, à l'élection de l'évêque. Il n'usa pas de cette prérogative, le roi et le pape ayant nommé à Maillezais, dès le 5 septembre 1481, un jeune clerc italien de 18 ans, Frédéric de San-Severino, protonotaire du Saint-Siège et protégé de Louis XI. Les ambitions déçues ne manquèrent pas de profiter de cette irrégularité, et à l'échéance des trois mois, un prieur en Saintonge, du nom de Guillaume Le Roy, se fit pourvoir de l'évêché de Maillezais par le métropolitain, André d'Espinay, archevêque de Bordeaux.

L'élu du roi était le second fils, sur six, de Robert d'Arragon, comte de Cajazzo, et de Jeanne de Corregio, qui, à la suite des expéditions d'Italie, avaient accompagné Jean d'Anjou en France. Jean d'Anjou mort sans postérité, Louis XI hérita de ses biens, et, chose plus imprévue, de ses obligations morales. Il fit élever le jeune Frédéric à ses frais, et obtint du pape Sixte IV, avec qui il était sans cesse en forte brouille ou

en grande amitié, le titre provisoire d'administrateur du diocèse de Maillezais pour son candidat, la coutume du temps ne permettant pas d'être évêque avant 27 ans.

Frédéric de Saint-Séverin, comme on l'appela désormais, prit sans retard possession de son évêché, sous le bénéfice de l'adage *Beati possidentes*. tandis que Guillaume Le Roy adressait à Louis XI un serment platonique de fidélité, dont on ne tint aucun compte.

Louis XI mourut l'année suivante, et Guillaume Le Roy, qui se fiait plus à la force qu'à la procédure, résolut de conquérir son évêché par les armes. Les détails de cette lutte sont consignés dans les Registres du Parlement de Paris (1), où le procès fut jugé. Dans le jargon pittoresque et macaronique de l'époque, moitié français, moitié latin de cuisine, les avocats des deux parties sont pour nous de précieux historiens de l'affaire ; nous n'avons qu'à résumer leurs dires en français intelligible, en leur conservant autant que possible leur forme et leur accent.

En partant de cette observation de psychologie politique, à savoir que le successeur d'un roi commence généralement par faire le contraire de ce qu'a fait son prédécesseur, Guillaume Le Roy crut habile de porter l'affaire devant le Conseil du roi. où il comptait peut-être des amis, et dont la juridiction sommaire, exercée par des évêques, des nobles et une minorité de légistes, laissait belle marge aux influences. Sans évoquer le fond du débat, il demanda insidieusement que « les lettres patentes du serment de fidélité qu'il avait fait au roi fussent scellées, nonobstant l'empêchement provenant du fils du sieur Robert, possesseur dudit évêché ». Le Conseil ne se laissa pas prendre à cette manœuvre, et, à l'audience du 7 mai 1484, au château de Vincennes, il ordonna que « cette motion serait remise en la cour du parlement à Paris ». Entre temps, Le Roy avait essayé de s'emparer à main armée

(1) *Arch. Nationales* X'A 1491, fol. 195 r°. — X'A 1492 f° 69. r°. — X'A 15 avril 1492, fol. 115 v°. — U. 527 p. 109 — U. 528.

de l'évêché et du possesseur, ce qui permit à ce dernier de riposter à la requête au Conseil, en se portant, devant le Parlement, « demandeur en cas d'attentat » contre Le Roy et ses partisans.

L'affaire fut plaidée le 12 juillet 1484 :

« Entre maistre Frédéric de Saint-Séverin, protonotaire du Saint-Siège apostolique, appelant de Maistre Guillaume Le Roy, messire Robert de Maisons, Pierre Dupont, Jean Joubert, François et Marc Rataud, Nicole Pelissot, Mathurin Dupont, François Bonneau un nommé André et un nommé Regnault, et demandeur en cas d'attentats d'une part... »

Le chapitre de Maillezais et le clergé du diocèse avaient pris fait et cause pour Frédéric de Saint-Séverin.

L'avocat Michon se présenta pour l'appelant, et exposa que « Frédéric de Saint-Séverin est noble homme et issu de noble lignée, fils du comte de Robert (1), qui a eu le gouvernement de Milan longtemps, et depuis chef de Venise où il a été élu par le podestat, et a fait de grandes vaillances, telles que le feu Roy voulut avoir accointance avec lui, et lui écrivit trois on quatre fois de lui envoyer Frédéric son fils. Ce qu'il fit, et fut au service du roi. Depuis, l'évêché de Langres ayant vaqué, le pape transféra d'Amboise de Maillezais à Langres, et pourvut Saint-Séverin de l'évêché de Maillezais, où dès l'an 1480 (pour 1481), il fut reçu par le chapitre et tout le clergé du diocèse qui eurent agréable la provision à lui faite, et l'ont encore de présent, puisqu'ils ont envoyé procuration pour se joindre à lui.

« Et depuis, Saint-Séverin en a joui continuellement et paisiblement, sans qu'aucun y ait contredit, jusqu'au 2 février dernier que l'intimé fit les excès qu'il va raconter.

« Et durant le temps qu'il a été évêque, a fait de grands biens, car il exposa le revenu de tout l'évêché pour donner aux pauvres, dernièrement à la grande cherté. Pendant ce

(1) Sur cette famille, voir MURATORI, t. XXII, pages 321, 1233, 1243, et les *Mémoires de Commines*, éd. de Mlle Dupont, t. II, p. 302 et suiv.

temps aussi il a conféré des bénéfices et fait ce qui appartient à l'évêque. Néanmoins, le 2 février dernier, jour de la Chandeleur, Le Roy fit une grande assemblée de gens d'armes, jusques à 50 ou 60, et de nuit vint à l'église de Maillezais par les voies non accoutumées, et d'emblée pensa prendre le château et la maison épiscopale, car il lui sembla que par ce moyen il contraindrait Saint-Séverin à un arrangement.

« Mais ceux de la maison se gardaient, et ladite venue fut découverte. Le Roy et ceux de sa compagnie ne purent pas dépasser la première barrière. Le vicaire de l'évêque vint à eux et leur demanda ce qu'ils venaient faire. Ils répondirent qu'ils étaient au seigneur des Cordes (?). Le vicaire demanda à voir leur commission. Ils n'en purent montrer aucune, et le vicaire appela au secours. Ils se répandirent alors en la ville de Maillezais, pillèrent des maisons et fermes de l'évêché, et battirent des serviteurs de l'évêque. Le lendemain ils se transportèrent en une commanderie appartenant à l'évêché (probablement près de Benet) ôtèrent les clefs aux serviteurs pour voir ce qu'ils possédaient, et leur signifièrent qu'ils venaient prendre possession de l'évêché, et qu'il y avait des lettres du pape pour excommunier ceux qui appelaient Saint-Séverin évêque, et les admonestaient qu'ils ne l'appellassent plus évêque, ne lui payassent plus rien, bien plus payassent audit Le Roy comme évêque, et lui obéissent comme évêque.

« Et ledit Le Roy envoya quérir un nommé Madion afin qu'il lui apportât les clefs des greniers. Madion, averti, ne vint pas ; lors il lui manda que s'il ne venait, on l'irait quérir aux bœufs. Ainsi, fut-il contraint de venir de peur qu'on lui fit outrage. Mais incontinent qu'il fut venu, on le prit au collet, et il fut contraint de bailler les clefs ; et incontinent Le Roy fit nettoyer les greniers et prendre tous les grains en grande quantité, car il prit tout.

« Le 6 février, Le Roy alla à Chaillé, où il trouva un religieux de l'église de Maillezais qu'il prit aux cheveux, les lui arracha, et pensa lui arracher les oreilles, et lui dit que c'était

pour lui apprendre qu'il prenait possession de l'évêché. Il prit en outre 80 chapons, un veau de lait et du blé. Après, il commanda à un bonhomme de lui livrer le château de l'Hermenault (résidence d'été des évêques de Maillezais), lequel refusa ; mais ils le prirent et le traînèrent jusqu'audit château, et firent semblant de lui couper la gorge, pour lui faire peur ; et en lui faisant ledit semblant, lui coupèrent la moitié de ladite gorge. Toutefois ils n'y entrèrent, et ils retournèrent à Maillé, rompirent arches et étangs et prirent le poisson. Après quoi ils tinrent les champs et prirent tous les vivres qu'on apportait à Maillezais.

« Depuis que Le Roy voulut tenir siège et juridiction, il prit pour vicaire un jacobin, pour official maître R. des Maisons, et pour promoteur un autre, et ils tinrent séance aux jacobins de Fontenay-le-Comte ; puis ils envoyèrent tenir les champs pour savoir ceux qui allaient à Mailllezais, et disaient aux uns qu'ils étaient cités, aux autres qu'ils étaient excommuniés ; alors le prétendu évêque disait à ceux qui étaient excommuniés : « Je vous absous », et il excommuniait les autres, disant toujours que ledit Saint Séverin n'était pas évêque. Ensuite le vicaire alla tenir conseil aux jacobins de Fontenay, et fit décerner une citation à la requête du soi-disant promoteur, citant Saint Séverin à comparaître personnellement pour ce qu'il se disait évêque, et lança un tas de cédules à l'appui de ladite citation. Après, Le Roy voulut tenir certain chapitre général et pour ce fit faire et mettre ses attaches aux arbres étant sur le chemin, car dans les villes il ne l'eût osé faire, et il cassa plusieurs mariages, et d'un obtint 30 écus, dont le jacobin eut 10, et après attacha de grandes cédules, disant que Saint-Séverin et son père jusqu'à la quatrième génération étaient privés de tous bénéfices ecclésiastiques.

« En outre, le 29 mars dernier, Saint-Séverin venant de l'Hermenault, ledit Le Roy assembla 200 hommes de guerre, et fit capitaine un sergent du prévôt des maréchaux (un

maréchal des logis de gendarmerie) qui s'appelait Lasne, et quand Saint-Séverin passa par Fontenay-le-Comte et qu'il fut aux faubourgs, il fit fermer les chaînes, et ledit Lasne lui dit qu'il avait charge de l'arrêter. Saint-Séverin lui demanda sa commission ; l'autre répondit qu'il était au prévôt des maréchaux, l'arrêta et le conduisit dans une hôtellerie, où ledit Lasne arrêta l'hôtelier et logea Saint-Séverin. Puis ayant pris ce qu'il voulait, il s'en alla. Ce que voyant, Saint-Séverin délibéra de s'en aller lui aussi. Sur quoi Lasne revint, révoqua tout l'exploit qu'il avait fait, et laissa retourner Saint-Séverin en son évêché, où le chapitre et tout le clergé décidèrent de passer procuration pour se joindre audit évêque dans son action, et le tout fut décidé en chapitre général.

« Depuis, Le Roy fit tenir une juridiction et excommunier tout le diocèse.

« A ces causes, Saint-Séverin a obtenu lettres pour faire informations et appréhender les uns au corps, et ajourner les autres à comparaître en personne. Le lieutenant du sénéchal de Poitou a fait faire informations et a baillé sa commission pour ajourner en personne les défendeurs. Ce nonobstant, Le Roy, pour scandaliser Saint-Séverin, a dit qu'il n'avait point de tonsure et autres injures qu'il a dites de maison en maison par cette ville de Paris, pour diminuer sa renommée, et est bien coutumier de ce genre de vexations, et en a fait ainsi à l'évêque de Saintes pour le prieuré de la Foye-Monjault et d'un autre dont il tient le bénéfice, duquel il rapporta au roi qu'il avait un chien qui ne mangeait point si on ne l'appelait bourguignon ».

Michon conclut « à ce qu'il soit dit que les assemblées de gens, tenues de juridiction, exploits dessusdits sont scandaleux, abusifs, tortionnaires et déraisonnables, et, comme tels, soient présentement condamnés, révoqués de fait, et à ce qu'il soit dit qu'il a été mal procédé, et bien appelé, et que ledit Le Roy et les défendeurs, et chacun d'eux pour le tout, soient condamnés à rendre les biens et blés pris, dont l'appel-

lant soit cru, et aussi soient condamnés à réparer lesdits excès et attentats d'amende honorable à Fontenay-le-Comte, Maillezais et autres lieux, en disant que, faussement et mauvaisement, ils ont fait lesdits excès, et à en crier merci à Dieu, au roi, à l'appellant et à justice, et soient condamnés à faire ladite amende honorable nue tête, tenant chacun une torche, et en chemise, en disant comme dessus que faussement et mauvaisement ils ont fait les exploits et abus dessusdits. Et, par provision, que tout ce qui a été fait soit remis en l'état où c'était au moment de l'appel, et soit défendu à présent qu'ils ne tiennent ladite juridiction ecclésiastique aux jacobins, ni qu'ils procèdent par voies de fait, tant que, les parties ouïes, il en soit autrement ordonné. Soient aussi condamnés à une amende profitable, chacun et tous ensemble, jusqu'à la somme de 6000 écus, plus aux dépens et dommages-intérêts ».

A cette plaidoirie, dans laquelle, même en tenant compte des exagérations de circonstance, en voit de quelles violences la mitre pouvait parfois être le prix, Degannay, avocat en parlement, répondit pour Guillaume Le Roy :

« Notre adversaire, dit-il, a fait contre Le Roy une plaidoirie frauduleuse et injurieuse d'un bout à l'autre, sans parler de son droit. Or ledit Le Roy est évêque constitué *in sacris* et prêtre. Néanmoins Saint-Séverin a pris conclusion d'amende honorable contre lui, ce qui ne se doit faire. Pour venir à la matière, je présuppose que, de disposition de raison, quand un évêché est vacant, le chapitre doit procéder à l'élection dans un délai de trois mois, et c'est ainsi que font les chapitres qui se conforment aux ordonnances et décret du concile de Bâle ; et ce mot — vacant — s'entend non seulement d'une vacance pour cause de mort, mais encore d'une vacance par suite de déplacement ou de permutation. Pareillement, quand une abbaye est vacante par mort, déplacement ou cession, les chanoines doivent procéder à l'élection, comme il est arrivé pour l'abbaye de Corbie. Et si ceux à

qui appartient l'élection n'y ont pas procédé dans les trois mois, le droit, en cas de négligence, est dévolu au supérieur. Ce présupposé, l'évêché de Langres étant devenu vacant, l'évêque de Maillezais eut grand désir d'en être pourvu. A sa requête et pourchaz, le feu roi écrivit au pape qu'il l'en pourvût, et il fut transféré de Maillezais à Langres ; par quoi l'évêché de Maillezais vaqua. Or, les chanoines ne lui élurent pas un successeur dans les trois mois, et ainsi leur droit passa à l'archevêque de Bordeaux, qui en pourvut Le Roy, et, dès le vivant du feu roi, Le Roy en prit possession. Mais il n'osa le faire ouvertement, à cause de la malveillance du roi, et bien que ledit roi ait su que ledit Le Roy était le vrai évêque, néanmoins Saint-Séverin s'est bouté dedans l'évêché, sans droit ni titre, a visité, donné bénéfices, et s'est immiscé, donc s'est rendu indigne à tenir jamais ledit bénéfice.

« Lors, ledit Le Roy demanda à l'archevêque de Bordeaux qu'il le protégeât, mais celui-ci n'osa par crainte, et ledit Le Roy intenta un procès et fit sa protestation, ce qui ne peut lui nuire ni préjudicier en aucune manière. Nonobstant ces faits, Saint-Séverin, en mai 1482, prit possession dudit évêché, sous ombre de certain prétendu titre, en réalité longtemps après la provision dudit Le Roy, et a donné des bénéfices. Le Roy en a donné aussi de son côté, alors que Saint-Séverin est un laïque, ainsi que son vicaire. Depuis ces choses, le feu roi, que Dieu absolve, est allé de vie à trépas. Ainsi ledit Le Roy s'est transporté à Maillezais pour prendre possession de l'évêché, et a prié quelques-uns de ses parents de l'y accompagner. On ne voulut pas le laisser entrer au château. Aussi prit-il possession tel qu'il put, et s'en alla en l'église (paroissiale) de Saint-Nicolas, pour ce que l'église cathédrale est au château, et constitua ses officiers. Mais le capitaine du château leur fit tant d'insolences qu'il a accordé qu'ils s'en iraient, et ils s'en sont allés à Fontenay-le-Comte, et là ils ont tenu et tiennent la juridiction.

« L'appellation n'est pas recevable, car Le Roy n'a rien fait

qu'user de son droit, et si l'appellation était le fait d'un homme d'église, Le Roy en appelle à l'archevêque de Bordeaux, qui ne saurait le recevoir, car autrement jamais un archevêque ne pourrait conférer de bénéfice, et, sous ombre de telles frivoles appellations, aurait toujours les mains liées. Aussi Saint-Séverin ne peut pas être reçu à se constituer demandeur, puisque Le Roy n'a pris que ce qui est sien et les fonds de son bénéfice. Ladite appellation n'est donc ni recevable, ni valable, et nous demandons des dépens.

« Sur ce que Saint-Séverin est noble, ledit Le Roy l'est aussi, et chacun sait que son père s'est bien gouverné. Le père de Saint-Séverin a été convaincu du crime de lèse-majesté et privé, lui, sa postérité et sa lignée, de bénéfices obtenus et à obtenir du Souverain-Pontife. Il est vrai que d'Amboise a été déplacé, mais il ne s'ensuit pas que l'évêché de Maillezais, qui est bénéfice électif, n'a point vaqué. Et en supposant que la provision de Saint-Séverin soit bonne, encore n'est-il point évêque et on ne sait ce qu'il est, car par sa bulle le pape le nomme administrateur, dit qu'il n'a que 21 ans, et quand il en aura 27 le pape le créera évêque. D'autre part, il ne peut prétendre au titre d'administrateur, car il n'a pas de tonsure, n'est pas dans les ordres, n'avait que 18 ans lors de son impétration, et était laïque, alors qu'un administrateur doit être dans les ordres et en âge suffisant pour tenir un bénéfice. Or, il n'a que 21 ans, il est en puissance et curatelle, et il n'y a pas de doute qu'il ne puisse prendre une telle charge. Enfin, il est étranger né hors de ce royaume, et, en vertu des ordonnances, il ne pourrait tenir bénéfices en ce royaume que si on ne pouvait y trouver gens suffisants. D'ailleurs, à ce bien conseillé, il s'est fait absoudre de l'excommunication prononcée par ledit Le Roy, sachant donc bien que Le Roy est un vrai évêque.

« En ce que ledit Le Roy vint au château accompagné de gens d'armes, et qu'il a été en plusieurs places et fait plusieurs excès, il est vrai qu'il vint à Maillezais pour continuer

sa prise de possession, mais il n'a point été ailleurs. Si ses gens sont allés prendre des chapons, ils le pouvaient, car tout est audit Le Roy ; ce sont des informations que Saint-Séverin a apportées devant la cour, mais la cour a ordonné qu'ils vinssent en personne, par quoi elle a témoigné qu'il n y avait eu nuls excès. On dira que Le Roy devait se pourvoir par complainte ; il n'en est rien. Que la partie qui se sent troublée prenne la voie de la complainte, s'il lui plaît. Il n'est pas vrai non plus que Saint-Séverin ait joui pendant 28 mois, d'intention peut-être, mais pas de fait.

« Il a tort de demander des dommages-intérêts qui ne lui sont pas dûs. L'appellation n'est en définitive ni recevable, ni valable. Nous avons droit à des dommages-intérêts, et nous demandons que Saint-Séverin soit condamné à réparer les excès commis par lui, jusqu'à concurrence de 10.000 livres, et qu'il baille la caution *judicatum solvi*, attendu qu'il est outremontain. Subsidiairement, qu'il dépose ses bulles devers la cour, qu'il ne procède ni par censures ni voies de fait, et ne traite ledit Le Roy ailleurs que céans. »

Sur ce, l'audience fut levée et renvoyée au lendemain pour les conclusions du procureur du roi.

Le 13 juillet, Lemaistre, substitut du procureur du roi, « récita les informations faites en cette partie, et dit qu'il y a eu grands forces et violences, et conclut que Le Roy et ses complices soient condamnés à réparer leurs excès et attentats par une amende double de ce que Saint-Séverin a requis ; et, quant aux informations faites de la part de Guillaume Le Roy il récite les plaintes de l'administrateur de l'évêché, et celles des officiers dudit messire Frédéric, et celles des excès faits par le capitaine et autres gens qu'il assembla. Il dit que touchant la spiritualité, il y a eu grand esclandre et division, et ne sait à qui en recourir, car ils s'excommuniaient l'un l'autre.

« Semblablement, il y a eu grand désordre au temporel, car chacun des contendants est allé ès places de l'évêché et a

pris ce qu'il pouvait. Le procureur du roi en Poitou fit saisir et mettre en la main du roi le temporel dudit évêché, pour le diviser en trois, ainsi qu'il est accoutumé, et lui semble, attendu les insolences et abus des susdits, que ce fut bien fait.

« Pour le présent, il requiert au nom du roi, que la cour décerne commission pour ajourner à comparaître en personne ceux qu'il nommera au greffier, et, ce fait, il prendra telles conclusions qu'il voudra. Et, touchant la matière en soi, il dit qu'il n'a pas vu les titres de messire Frédéric, et a seulement vu une dévolution obtenue par Le Roi de l'archevêque de Bordeaux. Il dit qu'il est nécessaire de pourvoir auxdits esclandres, et qu'il est impossible de retenir la chose longuement, et que le juge doit empêcher les rixes et les voies de fait, et procéder à la séquestration, non pas par voie d'interdit, mais de façon à ce que les parties n'en viennent pas aux armes.

« Et pour ce, il requiert que la cour défende aux parties de procéder par voies de fait, que lesdites parties apportent leurs titres devant la cour, qu'on verra lequels des plaignants doit se porter demandeur ou défendeur, et que la main du roi retienne le temporel pour partager les revenus en trois parties selon la coutume. »

Après ce réquisitoire, Michon demanda qu'on lui accordât délai pour se présenter « car il ne supposait pas que les gens du roi dussent prendre de pareilles conclusions ».

Les parties furent ajournées au premier jour.

Le 11 août suivant, M. de Saint-Séverin présenta une requête à la cour demandant qu'il lui fût accordé délai de six mois, pour produire ses pièces ; la cour, à l'audience du 21 août, ne lui accorda que trois jours, et les pièces furent produites devant le commissaire à ce désigné.

Le commissaire prit son temps pour déposer son rapport, et ce ne fut qu'à l'audience du 25 février 1484 (n. s.) qu'un jugement de provision fut rendu en faveur de M. de Saint-Séverin :

« Vu par la cour le plaidoyer des parties et tout ce qu'elles ont produit, il sera dit en tant que touche ledit procès en matière de provision que ledit Frédéric sera remis au gouvernement et administration, au spirituel et au temporel, dudit évêché de Maillezais en l'état qu'il était le 2 février 1483, et à ce faire et souffrir sera contraint ledit Le Roy et tous autres qui pour ce seront à contraindre par toutes voies et manières dues et raisonnables, nonobstant oppositions et appellations quelconques. Défend la cour audit Le Roy et à tous autres qu'ils ne troublent ou empêchent ledit Frédéric en ladite administration, ni qu'ils s'entremettent aucunement pour lui, ses officiers ou autres, de l'administration et gouvernement dudit évêché, tant en spirituel qu'en temporel, sous peine de cent marcs d'amende et de perte d'état, et tout par manière de provision, jusqu'à ce que par la cour en soit autrement ordonné. »

Ce jugement provisoire fut confirmée, à une date que nous n'avons pu retrouver, et Frédéric de Saint-Séverin resta désormais pourvu sans conteste de l'évêché de Maillezais.

Ce ne fut là que le début laborieux d'une carrière brillante grâce à la faveur constante des papes et des rois, mais passablement agitée.

Nommé à 29 ans, le 14 mars 1489, cardinal diacre au titre de Saint-Théodore, il fut le seul qui orna de la pourpre sacrée le siège épiscopal de Maillezais, où il cessa alors de résider, à la poursuite de ses ambitions. Le roi le promut à l'archevêché de Rouen en 1493 ; mais les chanoines lui opposèrent, par élection directe, Georges d'Ambroise, contre qui il n'osa pas lutter. Italien et politique, il n'insista pas, et, en échange de sa discrétion, Charles VIII autorisa le Souverain Pontife à le pourvoir de bénéfices en France jusqu'à concurrence de 8000 écus de revenu.

La faveur royale l'appela encore, le 8 février 1496, à l'évêché d'Amiens ; mais le chapitre lui opposa, avec succès, la même résistance et le même obstacle qu'à Rouen. Le pape

Alexandre VI lui offrit en compensation, l'archevêché de Vienne ; l'opposition des chanoines, qui avaient élu Antoine de Clermont, ne lui permit pas d'occuper immédiatement ce siège, bien qu'il eût envoyé prendre possession par procureur dès le 3 février 1497 ; il y eut procès, et il fallut l'intervention de Louis XII pour obtenir, le 5 mai 1506, une sentence favorable du sénat de Dauphiné.

Depuis quelques années déjà, M. de Saint-Séverin vivait en Italie, mêlé à la politique active du moment. Les *Chroniques de Louis XII*, par Jehan d'Authon, nous apprennent en effet qu'à Rome, le 23 juin 1501, le cardinal de Saint-Séverin, évêque de Maillezais, « fit aux capitaines du roi de France ung banquet tant sollempnel, que de toutes viandes exquises et solacieux déduitz furent repuz et festiez ». En juillet 1502, le cardinal se rendit à la rencontre de Louis XII à Milan pour lui faire ses offres de services. En septembre 1503, à Rome, sans rancune, il alla au devant du cardinal d'Amboise, son compéteur heureux au siège de Rouen.

Le 2 novembre 1506, il accompagna Jules II à son entrée à Bologne ; en avril 1507, il escorta Louis XII à son entrée à Gènes, et, le mois suivant, contresigna les lettres de rémission accordées aux Génois par le roi de France.

Au mois de juin suivant, il y eut à Milan de grandes fêtes données par le roi ; le cardinal « y dansa, et s'en acquitta comme il sceut » ; quelques jours après le roi l'envoya au devant du roi d'Aragon à Savone, etc.

Pendant ce temps les chemins qui mènent de Maillezais en Italie étaient sillonnés par les envoyés du chapitre à l'évêque lointain, afin d'assurer la marche régulière des affaires du diocèse.

Le cardinal de Maillezais, comme on l'appelait, se rendit en 1512 au concile de Pise, où il eut l'imprudence de voter avec les prélats qui prononcèrent la déchéance de Jules II. Le belliqueux pontife ne fit pas attendre sa réponse ; il convoqua un concile au palais de Latran, où il excommunia les cardi-

naux qui s'étaient rendus à Pise, et notamment le cardinal de Maillezais (10 mai 1512). Il leur pardonna pourtant avant sa mort, survenue le 21 février 1513, à la condition qu'ils souscriraient au concile de Latran. Frédéric de Saint-Séverin qui était allé se reposer en France de l'incartade de Pise fut alors envoyé à Rome par Louis XII pour siéger au conclave ; il apprit en route l'élection de Léon X, poursuivit quand même son chemin, et obtint son pardon du nouveau pape.

Il avait résigné l'évêché de Maillezais en 1511, et on ne le revit plus en France après sa démission, en 1515, de l'archevêché de Vienne en faveur de son neveu, Alexandre de Saint-Séverin.

EDGAR BOURLOTON.

PASTELS VENDÉENS

LE SOULIER DU VILAIN

OU

PETITE CHRONIQUE DES TEMPS DIFFICILES

HOMMAGE A MADAME ROSSIGNOL

Pour être feuilleté, pendant la canicule, sous les futaies du Breuil-l'Abbesse.

Salle de ferme à Portejoie, en Gâstine. — L'Atre fume entre le coffre et le vaisselier. — Des grappes d'oignons pendent aux poutres noires. — Sur le sol de terre battue où séjournent des pelures et des copeaux s'allonge un blanc rayon de soleil issu de l'entrebaillement de la porte. — Il y a des statues pieuses en des évidences honorées de bouquets naïfs. — Trois heures. — Jacques Poutrelles enlève son chaperon et contemple une statuette posée sur le bahut :

— Père, comme il est beau !

Le vieil Alain dit : « appelle Ragaude.

— Ragaude, Ragaude, viens donc céans...

Dans le clos, Ragaude demeure coite. Elle est prise par les hardes qui commencent leur sechage aux fourches des poiriers, besognant à petits pas pour ne point chuter dans l'allée grasse où les sabots s'englaisent. Sa vieille main craquelée pose des pinces de bois à califourchon sur les serges et belinges qui s'égouttent au soleil.

— Ma tante Ragaude, c'est pour le saint Hubert.....

Pour le coup, après un — ah ! — de surprise, elle accourt, et cela en plein par le carré frais, dans les semis, en arrimant ses cheveux, Jésus ! pour être décente.

Cependant elle hésite au seuil, par componction, l'idée de ce visiteur de marque divine qui va la juger silencieusement. D'un coup d'œil, elle a fait l'inventaire de son âme.

— Ah ! ah ! ma tante Ragaude, dit Jacques Poutrelles, il t'arrive comme un miracle au milieu de ta lessive !

Ragaude s'agenouille :

— Oh ! le benoît, le benoît, Alain, qu'il est benoît est bien accoutré !

— Et dire, continue Jacques, que ce beau saint Hubert n'était qu'une grosse bûche que tu voulais détailler un soir pour le feu, tante Ragaude, si le père ne t'avait brusquée ; « Laisse cela, c'est pour la Taupinaie, le saint Hubert. » Te souviens-tu ? — Ah ! la belle branche de vergne, toute suante de sève ! l'a-t-il équarrie au moins, et gougée, façonnée dans l'établi, pendant des temps, et si en cachette que tu en étais curieuse à pécher...

— Oui, bien sûr, Jacques, bien sûr, marmotte Ragaude qui a voulu brûler le saint Hubert et qui a été curieuse.

Mais Alain Poutrelles secoue ses longs cheveux blancs et parle :

Jacques, mon fils, et Ragaude, ma sœur, répondez-moi s'il n'est point juste qu'en notre pays de forêts son manteau soit vert, comme je l'ai fait, comme de protéger ses pieds dans des chaussures de vilain, par humilité et commodité dans nos brousses ; un grand chaperon en son chef et au coté une coloquinte de gardeur de brebis et d'aumailles, dites ?

— Ainsi en doit-il être, père, dit Jacques.

— Oh ! sainte Vierge, soupire Ragaude, il va nous quitter le cher saint... et nous l'aurons point sous la clé !...

— Sous la clé?... ah ! bien oui ! et Mgr Gérard de Cauzillon?... C'etait lui qui avait fait ouvrer par Huon Boscard une niche

dans l'église de la Taupinaie pour le saint Hubert qu'Alain Poutrelles devait tailler et peindre. La niche était prête — Il fallait livrer le saint avant la première chasse au loup du gracieux maître.

Ragaude se fait bien cette raison ; mais ses yeux ne sont plus que deux grandes larmes, toute vertes du reflet du manteau de saint Hubert.

— Ne pleure pas, Ragaude. Il nous reste le bénitier, sainte Barbe et saint Denis.

— Oh ! saint Denis ! sanglote-t-elle, il tient sa tête dans ses mains, Alain, il n'a point l'air d'écouter... Tandis que tous ceux que tu as envoyés dans les villages... Bien sûr, le bon Dieu ne se dira pas : « la maison d'Alain Poutrelles est ma maison » mais : « c'est une hôtellerie d'un jour, de rien du tout, bonne à être mise en oubliance ?

Alain Poutrelles croise ses dix doigts qui ont peiné sur l'œuvre pie. Il songe à ce qui autrefois s'est passé : rabotant une planche de cercueil, il avait arrêté l'outil devant un nœud qui dessinait dans le sapin une tête de mort. Cette tête, il l'avait achevée avec adresse. Puis, le goût lui était venu de tailler dans le bois pour imiter des formes, et peu à peu, il avait réussi à ouvrager des personnages tout entiers, des Saints, des Saintes, des rois et des animaux. On avait dit tout de suite : Alain Poutrelles l'imagier, — bien que de bonne foi et en riant, il rectifiât : Alain Poutrelles, le charpentier. Cependant il avait refusé les offres d'un grand architecte qui s'en allait bâtir une cathédrale et le voulait dans son équipe. Mais alors, châteaux et paroisses n'avaient cessé de l'embaucher pour de menus travaux. C'est ainsi que la Coudray possédait un saint Eustache, flanqué du loup et de l'ours ; la Janvray une chaise abbatiale illustrée d'un chœur d'anges ravissant à la terre les instruments de la passion ; les Moustiers, une sainte Ursule, en robe de reine ; saint Severin, un retable où la croix, escaladée par les curieux, dominait une cohue de bouffons entourant la Vierge éplorée ; et cent autres

sujets dispersés en tous lieux, et dont il ne lui restait, comme disait Ragaude, que des vrilles et des sciures.

Et puis, tous ces saints et saintes avaient, sans qu'il sût pourquoi, un faux air de lui ou de sa sœur. Cette fois, son saint Hubert ressemblait à Jacques extraordinairement. C'était les mêmes pommettes terreuses, cuites comme le glé sec des champs moissonnés, la bouche grande et d'un trait, tombante, aux commisures lourdes, les deux sourcils mouchetés d'un coup de pouce. A cause de cela, son œuvre ne lui appartenait davantage ?

Bien sûr, ce n'était rien, une bûche de melèze ou d'alisier, mais lorsque sous lui penché sur elle, commençait d'en sortir un visage, il se sentait pris de respect, de confiance en la protection déjà efficace de l'ébauche, et récitait le *Pater* en travaillant. Enfin, il eut voulu que sa statue bougeât, se detendit sous le rêve de son ciseau en belle fièvre..... et il ne lui en restait que des vrilles et des sciures !.

— Hélas, mon fils Jacques et ma sœur Ragaude, dit-il, avec des épaules le mouvement de jeter à terre une pensée encombrante comme une ramée, ne suis-je pas né dans cette cabane, pauvre artisan de charpentes pour toitures, cercueils et potences ? Le reste est le bien de Dieu, mes amis. Il faut ouvrir les mains aux grandes volontés. Au demeurant, où est le meunier qui mange sa farine et le soleil qui mûrit les raisins pour sa soif ?..... Jacques, va seller « la Perdrix » et prends au bûcher un plein sac de son.

Long silence. Le rayon de soleil a envahi la cabane dans une arborescence de lumière. Un de ses derniers rameaux a atteint un coin d'ombre où il glorifie la gorge de sainte Barbe. Les linges clapotent dans le clos. L'établi voisin parfume l'air avec l'odeur du cœur des arbres et des résines sauvages. Saint Hubert, avec son chaperon brun, son manteau couleur de campagnes, sa coloquinte ressemble un pèlerin recueilli prêt à quitter son père Alain et sa tante Ragaude. Le long du mur vieillira un siège inutile ; la table s'allongera d'une place vide. — Le grillon chantera moins clairement.

Voici la Perdrix qui se range à l'entrée. — Elle est haute comme la voûte du seuil. Même, elle passe sa tête à l'intérieur et reniffle sur les copeaux de neige.

Le saint bien calfeutré dans le sac de son est mis en travers, sur la croupe. Jacques, hautement campé, tient dans le ciel une grande place. Sa tête dépasse la crête reculée des coteaux bleus de la Taupinaie. Alors Ragaude pleure dans ses mains longues ; et Alain Poudrelles le charpentier, après un signe à Jacques, la ramène doucement chez elle.

*
* *

De Portejoie à la Taupinaie il y avait bien trois grandes lieues de pays ; encore n'était-ce point par chemins larges et nets mais à travers Marnières et Varennes. Jacques qui ne reculait point devant les écorchures, les fossés à franchir et la rivière à passer, pouvait s'y rendre suivant la ligne de vol d'un corbeau.

Comme d'habitude il comptait pousser sa pointe jusqu'aux Moustiers. Là, il arrêtait sa bête au flanc de l'escalier de pierre, à l'enseigne des « Trois Pommes », le temps de vider en selle un gobelet rempli par Huguette, sa mie.

— Dieu te donne bonne vesprée, Huguette :

— A toi itou, Jacques.

Et le retour à Portejoie, d'un seul galop.

Mais aujourd'hui, par dévotion à saint Hubert et par égards pour sa fragilité, il tenait à garder le pas, quitte à tricher un peu sur les bons terrains.

Il est vrai que, passé le bourg de la Taupinaie où finissait la terre de Cauzillon, la Perdrix en haleine fournirait alors jusqu'aux Moustiers, qui reconnaissaient Philippe de la Croüe, une course plus allurée à la barbe des goujats à la solde ou valets enchaudeboirés qui ne se privent jamais en pays sourd de molester un homme seul et qui n'est que de Portejoie.

Mais Jacques était bien (c'était le dire de Ragaude) hardi

comme un lierre et d'un cœur de bataille, ce que prouve cette réponse qu'un jour il lui lança, qu'on ne chargeait pas les arquebuses avec des miettes de pain bénit. Et même, il devait revêtir bientôt au service de son seigneur, Gérard de Cauzillon, l'aumusse et le sayon de buffle des archers, se rebutant à la herse qui roidit et casse les bras sur les terres vagues et vaines.

Aussi, à peine arrivé sur leurs hauteurs de « la Justice » (1), où la Perdrix glissait de la pince sur les têtes de roc, Jacques avait-il oublié Huguette et Saint-Hubert ; car par delà les potences de la baronnie, on voyait à gauche, couronnant la montagne, le château, avec dans les nuages, sa tour de guêt chère aux archers joueurs de cartes, à pic sur l'abîme bleu où venaient mourir les collines.

A droite toute la vallée était grise à cause de la rivière, on y voyait seulement un arbre ; et sur la colline qui remplissait tout l'horizon de son corps couché un autre château, celui du vassal Philippe de la Croüe.

Le soleil était encore assez haut pour laisser choir dans le bois où Jacques s'avançait, une pluie de besants d'or par tous les petits ciels du feuillage.

A Toullan, des lavandières menaient grand train de battoirs et de paroles ;

— Benedicite, cria l'une en élevant ses deux bras bruns et polis comme des grès ruisselants, voyez messire Poutrelles qui par en Aquitaine.

— Ouay, dit une autre, la place est prise sur la croupe !

A Port-au-loup, maître Vincent, le cordier, toisa Jacques les bras croisés sous son triple menton :

— Qu'est cecy, le fils du dorurier, est-ce que tu vendrais de la meunerie asteure ?

— Plus bas, plus bas, maître Vincent, dit Jacques en riant, ceci, c'est le pain de votre âme.

(1) Dans bien des campagnes, encore aujourd'hui, on trouve en usage cette ancienne désignation du lieu où fonctionnait le gibet seigneurial.

Ainsi, il bonjourait le monde, mais sans s'arrêter, à cause d'Huguette.

A la sortie du bois des Grolles, la Perdrix fit un écart si violent qu'il dut descendre pour consolider saint Hubert au trousquin ; ils venaient de frôler le cadavre d'un loup pendu.

Plus loin il rencontra un lépreux qui agitait ses cliquettes et tendait une sébile au bout d'un manche.

— Lépreux, dit Jacques, je n'ai pas d'obole, — mais saint Hubert est dans mon sac, mets-toi à genoux, qu'il te bénisse.

Il parlait avec pitié.

Le lépreux s'enfuit et se tapit derrière une haie, car il avait été fouetté plusieurs fois par de mauvais plaisants.

Enfin Jacques descendit la pente du Petit chemin de Férel, creusé d'ornières sèches entre deux rangées de chênes bas et trapus qui croisaient leurs branches comme pour un pas d'armes, et derrière lesquels un échangueur, en train de maquer ses écheveaux de chanvre, roucoulait sous un vol de pigeons bleux qui semblaient l'applaudir du bruit de leurs ailes :

Ce soir et toujours
Ma mie m'abandonne,
Ce soir et toujours
Dix p'tits brins d'amour.

Et Jacques songea à Huguette, la revit avec dix p'tits brins d'amour dans ses cheveux d'or, jusqu'au moment où lui apparut, couvrant le versant de ses tuiles roses étagées jusqu'aux arcs-boutants de l'église, la petite cité douce et bien fleurie de la Taupinaie.

Au milieu de la grande place, des femmes causaient et filaient, accotées à la margelle du puits banal, sous un frissonnement d'acacias. Des enfants regardaient flamber la braise d'une forge. Sur un échafaudage établi contre le tympan du porche de l'église un homme polissait une moulure fraîche, en chantant.

Jacques reconnut Huon Boscard.

Déa ! — cria le cavalier, les cailles t'on bien appris la besogne ! (1)

L'homme s'interrompit, sur la note aiguë.

— Eh ! Eh ! Jacques Poutrelles et la Perdrix ! Par notre Dame je te croyais aux archers... allons, je descends et Huon Boscard se laissa glisser hardiment, bien qu'il fût gros, et tomba sur le parvis dans une envolée de poussière de plâtre. Tous deux s'accolèrent.

— Je te croyais aux archers, petit ? repéta Huon.

— Encore cent flèches dans le Papegay de bois, et j'y serai, répondit Jacques, avec un rengorgement de la poitrine qui sentait déjà l'homme de guerre.

— Œil de faucon alors ! ricana Boscard.

A ce moment on amena à la forge un cheval déferré, le genou saigneux, que sa boiterie n'empêchait pas de rétiver et de se mâter tout droit. Les femmes s'enfuirent ; les enfants se rapprochèrent ; la Perdrix, intriguée, se mit à hennir.

— Tiens, le palefroi du Phillippe de la Croüe — remarqua négligeamment Huon Boscard. — Regarde. C'est avec ce grand quatre pieds-là que Monseigneur défonce tous nos palis..... Alors, œil de Faucon, tu vas troquer Alain Poutrelle, ta vieille Ragaude, ta paire de bœufs, ta Perdrix, pour l'heur de nicher dans les airs avec les oiseaux de proie ? — Ah perceur de muids, lézard de créneaux, gardien de potence.

— Pourquoi pas, dit Jacques, mon père les fait bien, les Potences.

— Alain Poutrelles ?... C'est vrai, Jacques, il les fait — bien répondu. — Mais il fait autre chose aussi, ajouta-il, en flattant l'encolure de la Perdrix, et je sais une belle jeune fille des Moustiers qui, chaque soir, fait sa prière devant une sainte Ursule, en tablier doré — hein Jacques ?

Jacques rougit.

(1) Dans certaines localités de l'ouest s'est conservée la croyance selon laquelle les cailles auraient enseigné aux maçons l'art de la truelle.

— Tiens, Huon, eh bien, là dedans il y a pour toi aussi de quoi faire ta prière.

Et il tapotait le sac, à petits coups, en riant.

Saint Hubert! tonnitrua Huon. — Ah! vois-tu, je m'en doutais, je flairais l'amorce rien qu'à tâter le poil de ta bête, sec comme un gosier de truand. — Je me disais : pas pressé, le petit. aujourd'hui, pas pressé — il y a une raison à tout.

— Pas pressé de quoi, Huon ?

— Monsieur l'archer, vous croyez Huon Boscard plus bête qu'un âne de trois écus... Mais voyons le saint Hubert. Holà ! vous autres, Jacquine, Berthe, Vincente.....

La voix de Boscard couvrit le retombement sonore du marteau de forge... L'ombre noire des intérieurs se piqua du point blanc des bonnets, aux portes.

Pendant que Jacques attachait la Perdrix à l'armature de la citerne, Huon continuait d'appeler les femmes qui ne se pressaient pas, vaguement défiantes, se consultant. Elles étaient là enfin, une vingtaine, le fuseau en mains et la quenouille sous l'aisselle, les yeux curieux, la bouche sceptique, car ce jaseur de Boscard leur avait fait trop souvent avaler le goujon. Les enfants se coudoyaient aux premières places.

— Holà ! les belles, dit Boscard, apprêtez vos chapelets — car dans ce sac cy posé sur cette croupe-là réside un saint, bonnes chrétiennes, le grand saint Hubert fait du plus beau bois de nos forêts. Et qui dira, mes féales, le nombre d'exaucements et de miracles qui se disposent dans l'épaisseur d'une statue ! M'est avis qu'on y trouve souventes fois plus de bienfaits que dans l'effilocherie des quenouillées. Çà ! nous allons le conduire au presbytère, en procession, et sur mon âme, il y aura des indulgences.

Alors Jacques Poutrelles éleva la statue de saint Hubert : Tous se sentirent timides comme devant un roi nouveau. Quelques femmes baissèrent la tête, comme lorsque la clochette de l'Office proclame : ne regardez plus : d'autres se

mirent à genoux. L'une d'elles soupira : Jésus ! Huon Boscard ne trouvait plus ses mots ; Jacques souriait.

Le saint, le doigt levé sur les nuques ployées semblait prendre possession de la Taupinie, comme d'un petit coin de terre à protéger au nom du Dieu de tous les hommes.

Cependant, en face de lui, entre quatre forgerons, se cabrait toujours le palefroi de Monseigneur Philippe, à l'entrée de la profonde forge.

C'est alors qu'il y eut un remous dans l'assemblée des femmes. On s'écarta — Philippe de la Croüe s'avança vers Jacques, considéra saint Hubert, et dit :

— Tu es le fils d'Alain Poutrelles, l'imagier ?

— Oui, Monseigneur.

— Tu manderas à ton père qu'il m'ouvrage un saint Hubert comme celui-ci, avec un manteau vert — mais je veux, entends bien, qu'il soit à cheval et tienne en sa main un épieu de chasse.

— Il obéira, Monseigneur.

Et Philippe de la Croüe se retira des rangs du petit peuple en faisant sonner les grands éperons de ses brodequins ; et de ce pas, s'approcha de la Perdrix dont il se mit à observer les jarrets.

. . . . . .

Un quart d'heure après, Huon Boscard sur son échafaudage avait grande envie de rire.

— Par saint Hubert, Jacques, dit-il, tes amours feront ce soir un repas de mouton !

Jacques, l'air courroucé, frappa du pied, rudement.

— Hé ! là ! ricana Huon, jamais gros souliers ne tansèrent terre noble...

— Que dis-tu là-haut, Huon Boscard, comme une cornille qui hurle avec les glas ? — On dirait, ma vérité, que je n'ai pas le droit de colère, et que je devrais danser la bourrée pour rendre grâces au Seigneur Philippe, et pour que tu t'en rigoles !...

— Voyons, petit, ne te fâche pas. Le Seigneur Philippe est plus puissant que nous autres ; et nous ne sommes ni Jacquiers ni pastoureaux pour lever la cognée sur les maîtres. Il t'a dit : « mon cheval est blessé. — Il me faut le tien, manant, fais-moi l'étrier...

— Suis-je de ses gens ou à Mgr de Cauzillon ? dis-le, répliqua Jacques.

— Oh ! le petit garçon ! éclata maître Huon, pas plus sage qu'un papegay ! Il faut tout lui apprendre ! Il ne sait pas que la motte de terre qui est au baron peut bien être écrasée par le Vidame ! la Perdrix sait cela, elle ! s'est-elle cabrée sous le fardeau ? — Non. Ah ! c'est une bonne bête qui a été nourrie l'échine basse. Sais-tu ce qu'elle se dit en ce moment ? « Je ne mâcherai pas ce soir la luzerne de Portejoie ; car foi de mes quatre fers trop minces, les manants soulèveront les crapauds des glèbes et bouteront du soulier la terre pour que chevauchent les gentilhommes... Va, Jacques Poutrelles, va, petit. Il est temps. Le soleil tombe dans la rivière. Regarde, on le jurerait blessé d'une arquebusade à la face... et puis, il faut que maître Boscard gratte encore un peu sa pierre avant la nuit...

— Dieu te donne bonne vesprée, Huon.

— A toi itou, Jacques.

Jacques tourna le dos, l'âme obérée, le cœur gourd. Dans le chemin de Férel, l'échangueur ne chante plus. Les oiseaux replient leurs ailes dans l'humidité du soir. Quelque chose se replie aussi, s'efface de l'image des cheveux d'Huguette tressés de brins d'amour. C'est encore sur la plate lande qu'interroge en marguillier de vigie le coq de l'église des Moustiers, une jument de robe ocellée, perdrix grise, galopant, l'échine basse, sous l'assiette pesante d'un hobereau.

De l'autre côté de la vallée grince toujours, imitant le cri de la huppe, la râpe de maître Boscard.

C'est l'heure où le soleil rappelle ses rayons et les enferme en un globe parfait. Alors plutôt il semble naître et ne point

mourir. Les brumes violettes du bas-ciel isolent les nids de mousse à la pointe des arbres.

Le flux de la nuit gagne sur Jacques qui, privé des jambes puissantes de la Perdrix, fait le grand circuit au large des marécages, et, va chercher le gué de la rivière.

Quelqu'un a allumé les étoiles, sablé le chemin de Saint-Jacques pour de bienheureuses processions, pour des cavalcades blanches.

Jacques a traversé le bois des Grolles. Le voici rendu au carrefour de la justice, au pied des potences de la baronnie. Leur spectre, immensément grandi par le clair de lune, repose sans pesanteur, sur les terrains tranquilles.

Jacques s'arrête. L'une d'elles semble porter en veilleuse, au bout d'un reste de chanvre ballant, l'étoile du berger.

Mais, est-ce le grand arroi de la chasse Galeri, ou le cheval Malet ? Le sol tremble sous un galop précipité qui sonne sur les pierres, déchire la brousse et passe près de Jacques dans les taillis épais.

Lui, une force d'épouvante aux reins, une folie, grimpe de plusieurs brassées au gibet, et tête nue, la bouche pleine du froid de la nuit, crie deux fois son amour : « Huguette, Huguette. »

Et il reste là, Jacques Poutrelles, Jacques le Vilain, la poitrine contre le bois de torture, plus haut que toutes les glèbes, sur le Golgotha des larrons, après avoir jeté aux brouillards d'en bas, redevenus silencieux, le mot éternel.

. . . . . .

— Père.... Père, tirez l'huis, dit Jacques.

On accourt, dans un double trottinement.

Les visages inquiets des deux vieillards se touchent dans la résineuse lumière.

— Jésus Dieu ! se dolente Ragaude — c'est tout de même Jacques... oh ! le méchant Peregrin de lune qui a laissé passer l'heure de Bethléem !

. . . . . .

..... Et force vous est, père dit Jacques, en achevant son récit, d'ouvrer pour ce taureau de blé noir de Philippe un autre saint Hubert, à cheval, avec l'épieu de chasse en main.

Il dit cela avec colère, et aussitôt un hennissement éclate derrière eux.

— La Perdrix ! s'écrie Jacques.

Tout près d'eux en effet, la tête seule apparaît dans les rayons bleuâtres du falot. Le reste du corps est dans la nuit, dans la montée de vapeur qui atteste l'échauffement de la course.

C'était bien son galop que Jacques venait d'entendre dans les parages de la Justice. On l'avait relâchée à la seigneurie et elle avait retrouvé son chemin.

— Ah ! ma bonne chère mie ! dit Jacques ; et, l'ayant embrassée sur la peau moite des naseaux, il l'emmène à l'étable vers la gerbe débottelée dans la mangeoire.

Alain suit avec le falot. La lumière dore la paille craquante. La chaîne roule sur l'auge La Perdrix tire d'entre les barreaux de l'échelle la luzerne de Portejoie.

— Ah ! le Girbaut ! s'écrie tout-à-coup Jacques, avec violence. Regarde, père.

Et il montre à Alain Poutrelles un soulier de vilain, emboué de vase sèche, tordu de toute l'affreuse grimace du labeur des glèbes, qui avait été attaché à la queue de la Perdrix. Il y pendait béant, éculé, servile, comme une injure, comme un mépris ! Une rougeur passa sur le front du vieil Alain.

Mais Jacques arracha le soulier et le lança sur la litière, avec toute sa grande force.

— Girbaut !!.

. . . . . .

. . . . . .

* * *

Il arrivait bien de temps à autres que les seigneurs appelaient leurs serfs à l'aide afin de brusquer la prise des bêtes noires. Mais alors, il les convoquaient en grande foule et ne les invitaient pas à la messe de Saint-Hubert.

Voilà pourquoi, ce jour d'avril, dans l'église de la Taupinais, pleine de monde, Jacques Poutrelles se creusait l'esprit, humblement présent parmi les valets de chasse, près du portail. Monseigneur de Cauzillon lui avait fait mander de venir seul et d'amener la Perdrix.

Or cet honneur le troublait sans qu'il osât s'en flatter.

Il y avait là, cachant de sa large stature une partie du jubé. Le puissant suzerain Gérard, à son banc seigneurial, et toute la suite de ses invités et familiers, écuyers, bacheliers, seigneurs de haute huppe et gracieuses dames, qui s'étaient décoiffées du hennin pour le plumail de héron. L'affluence était telle que plusieurs s'étaient vu loger dans les bancs de chœur et de confrérie. Tous portaient le corset de buffle, et, plaquée au ceinturon, la miséricorde bien trempée pour le coup de grâce.

Ce serait à n'en pas douter une belle chasse, une maîtresse chevauchée qui doterait de pas mal de loups pendus la lisière du bois des Grolles.

Cependant Monseigneur Philippe de la Croüe ne figurait pas dans ce bel arroi. Mais la cause en était qu'il donnait sur ses pelouses une fête en l'honneur de madame sa fille en relevailles.

Si son manquement à la messe de saint Hubert se fondait ainsi de soi-même, celui de son suzerain aux réjouissances des Moustiers pouvait surprendre, d'autant que l'éclat s'en aggravait du fait même de cette battue.

En vérité ni l'un ni l'autre ne se voulaient du bien. En ap-

prenant l'aventure dont Jacques avait pâti à la Taupinaie, Gérard de Cauzillon s'était répandu en menaces et invectives.

Or, Jacques attendait l'issue de la messe pendant que psalmodiait devant un antiphonaire au lutrin le chantre qui n'était autre que Huon Boscard. Il songeait à Huguette, à sa douce mie des Moustiers, à leur mariage prochain. Oui certes, ce serait un beau jour de cloches et de jonchées vertes ! Huon Boscard ferait rire les tables et les amis danseraient branle-gais et caroles.

Les grands vautres hurlaient dehors. Pendant l'élévation leurs griffes râclèrent le bois du portail.

Un moine quêteur passa dans les rangs, l'argenterie des aumônières cliqueta.

Le soleil, triomphant aux vitraux promettait la force aux nuques halées et la grâce des fleurs des champs aux guimpes roidis par l'empois.

Et tous ces chefs tannés par le morion, ces fines chevelures lissées de bandoline, s'inclinaient sous le menu doigt de bois, qui émergeait de la niche creusée par Huon Boscard pour le saint Hubert d'Alain Poutrelles.

Il y eut à la sortie un long froissement de soie floche. Mesdames descendaient les marches, la traîne aux doigts des pages, leur main blanche et long manchetée laissant tinter l'obole dans la sébile des gueux accroupis.

Les chevaux en cercle piaffaient. Les vautres tiraient sur les chaînes, humant dans l'air l'écho fébrile des trompes. Le soleil éclatait sur la campagne aussi vertement damassée que les plus belles verrières et luisait sur les tailladés, couleur de paille fraîche. Jacques attendait à l'écart. Gérard de Cauzillon lui fit signe de s'approcher.

— Jacques Poutrelles, lui dit-il, tu vas suivre mon intendant jusqu'au pavillon de chasse, et céans tu feras ce qu'il t'ordonnera.

Jacques suivit l'intendant jusqu'au pavillon de chasse. Le factotum tourna sur eux une clé rouillée.

— Deshabille-toi, dit-il.

Alors Jacques se défit de sa souquenille de bure et de ses braies de belinge, tissées par tante Ragaude avec les laines de Portejoie.

L'intendant souleva le couvercle d'un coffre et en retira une friperie qu'il étala sur le carrelage.

— Vets-toi de ces hardes. Pour un archer, c'est un fier costume !...

Ne sont-ce pas là les termes les plus honnêtes dont se servent les vieux routiers pour équiper les nouveaux venus ?

Au rond-point les chasseurs, prêts à partir, attendaient les deux hommes au milieu d'un silence qui à leur vue creva en un violent éclat de rire.

Jacques Poutrelles s'avançait, honteux, coiffé d'un large chapeau de gardeur de brebis et empêtré dans des chausses brunes. Un ample manteau vert achevait d'en faire l'exacte copie du Saint-Hubert de la paroisse. L'éclat de rire cascadait de groupe en groupe et, sur le chariot, les dames affolaient leur plumail et faisaient gémir leurs agrafes.

La Perdrix fut amenée : Jacques remarqua qu'elle portait à la queue un soulier de vilain, attaché en belle évidence.

Quand il fut en selle, un valet lui tendit un épieu de chasse. Ainsi il ressemblait au Saint-Hubert décrit par Philippe de la Croüe lui-même.

Gérard de Cauzillon lui fit face, et dit :

— Jacques Poutrelles, notre volonté n'est pas de mortifier un des meilleurs sujets de notre ban pas plus que de détourner en plaisante mascarade l'œuvre du bon imagier Alain, ton père....

On écoutait avec grande curiosité, et les dames souriaient en regardant Jacques, non sans douceur.

— Je connais (ici le front de Gérard se plissa sévèrement) que ton cheval est bonne monture puisqu'il a couvert d'un galop le chemin de la Taupinaie aux Moustiers et des Moustiers à Portejoie. Donc il suivra solidement notre curée. Mais

il importe pour l'exécution de nos projets que tu lui fasses prendre de près ou à distance tous les passages qu'auront marqués les quatre fers de notre parlefroi.

Le seigneur de Cauzillon tourna bride. Les trompes donnèrent, et la chasse partit.

Au lieu de rebrousser vers le bois des Grolles où d'ordinaire ils lançaient la bête, les cavaliers firent un détour dans la plaine, à peu près dans la direction des Moustiers. La Perdrix était vigoureuse. Jacques, tout enfant, l'avait montée, la dressant à franchir les haha et les sauts de loup. Mais les genêts des chasseurs la surpassaient en belle fouge et vitesse et l'eurent bientôt distancée. Jacques suivait, aveuglé par les pans volants du manteau.

Le soulier battait les jarrets de la Perdrix à chaque foulée.

A un tournant le château de la Croüe apparut, avec ses pelouses émaillées de couleurs vives et couvertes d'un mouvement extraordinaire. On entendait le son des rôtes et le rythme des danses, sous les arbres.

Alors, la chasse, sonnant de ses trompes, accéléra son galop et passa, toute, le seigneur de Cauzillon en tête, au milieu des réjouissances par dessus les tables de collations. La foule eut le temps de se jeter à l'écart. Mais Jacques vint en dernier lieu. Le seigneur Gérard lui avait tracé son chemin par dessus la table d'honneur à l'écusson du vassal Philippe.

Un éclat de rire l'accueillit.

La Croüe, pâle, les points serrés, cria : « Silence ! »

La Perdrix sauta, presque légèrement ; mais quand elle se reçut de l'autre côté, le soulier du vilain, au bout de la longue queue, retomba au milieu de la table du maître et culbuta sa coupe de vermeil.

. . . . . .

La fin des histoires se rallie toujours. On la distingue dans l'atmosphère des mots comme on devine le port au miroitement lointain du jour sur les toitures. Mais trop souvent le conteur jette l'ancre en des vagues douloureuses ; trop sou-

vent il entend les câbles définitifs gémir aux bornes de la dernière escale. Jacques, Alain, Ragaude... comment vous dire cela ?... Jacques travaille dans le clos. . Alain pousse des vrillons. Ragaude file... Entre un pèlerin. Non, je vous les montrerai plutôt après le départ de cet homme.

Jacques pleure. Ragaude interroge son frère à voix basse :

— Je n'ai pas bien compris ? Alain.

— Hélas voici, ma bonne Ragaude, répond Alain, et lui, aussi explique à voix basse. Ce n'est pas à Mgr de Cauzillon que s'en est pris le vidame Philippe ; le vassal a fait le mort, comprends-tu ? Mais, Jacques !... il se venge sur Jacques !... Jamais Jacques n'épousera Huguette, sa douce mie des Moustiers. Le pèlerin apportait les adieux d'Huguette, ma bonne Ragaude... il faut ouvrir les mains aux grandes volontés...

Du côté des Moustiers, sur le versant des collines s'abîme le soleil, l'éternel mourant des soirs.

A. de Chateaubriant.

NOTICE

SUR

COMMEQUIERS ET SES SEIGNEURS

(Suite) (1)

Que firent pendant leur règne Brient et Herbert, à quels actes importants furent-ils mêlés? Accompagnèrent-ils dans son voyage en Bas-Poitou le comte Guillaume IX, quand celui-ci, en 1127, suivi de Hugues Brun de Lusignan, alla jusqu'à Talmond et eut un compte assez grave à régler avec Guillaume de Lezay, seigneur de ce lieu, qui s'était permis de retenir prisonnier dans son château Hugues et plusieurs seigneurs de sa suite? Nous n'avons pas pu savoir davantage s'il faisait partie de la suite du roi Louis VII dans l'expédition qu'il entreprit contre ce même seigneur de Talmond, après la mort du comte de Poitiers, où s'il fut au nombre des barons récalcitrants qui soutinrent les habitants de Poitiers, se déclarant en Commune (1138), lorsque le Poitou fut réuni à la couronne de France, par le mariage du jeune roi avec Aliénor d'Aquitaine, héritière du comté (1). L'abbé

(1) Voir la 4e livraison 1904.

(2) Voir notre *Histoire de Talmond* (*Société d'émulation de la Vendée*, année 1896, p. 157).

Suger qui suivait le roi n'avait pas à s'occuper de si petites gens, et sa chronique ne saurait en faire mention.

Les temps devinrent encore bien plus difficiles en Poitou quelques années après, et des complications politiques les plus sérieuses et les plus néfastes surgirent pour ce malheureux pays. Le divorce si impolitique de Louis VII, après son voyage en Poitou, et le mariage d'Aliénor d'Aquitaine, l'épouse répudiée, avec le jeune Henri II Plantagenet, qui devint en 1154 roi d'Angleterre, firent passer les immenses domaines des anciens comtes de Poitou, ducs de Guyenne, sous la domination anglaise. Les seigneurs de Commequiers, comme leurs voisins, relevèrent alors du roi anglais, Henri, et devinrent les vassaux directs de son second fils Richard, qui eut le titre de comte de Poitou. Une ligue poitevine fut bien organisée pour résister, mais elle fut écrasée une première fois en 1169 par le roi d'Angleterre.

Vers 1145, le doyen de Commequiers avait nom Albert Gaudin : il eut l'idée, qui paraîtrait assez originale aujourd'hui, mais qui était alors très répandue, en cédant après sa mort aux moines de Saint-Cyprien et au prieuré de l'Ile D'yeu tout l'héritage de son oncle Jean le Chauve et ses biens propres situés dans l'île, de mettre à la charge dudit prieur, l'organisation de fêtes annuelles fixées aux anniversaires de sa mort et de celles de son père, de sa mère, et de ses parents, et à l'occasion desquelles devait être offert aux assistants un bon et copieux dîner (1). Les convives, paraît-il, n'y manquèrent pas, et on n'y craignait pas d'y accourir du continent : mais nous pouvons être certains que cet usage ne se prolongea pas outre mesure, et que les intéressés surent profiter d'une occasion favorable pour abolir cette lourde charge, probablement peu en rapport avec la valeur des biens légués.

Maurice, fils de Brient, qui succéda à son oncle Herbert, apparaît pour la première fois en 1174, avec le nom de Mau-

(1) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 135.

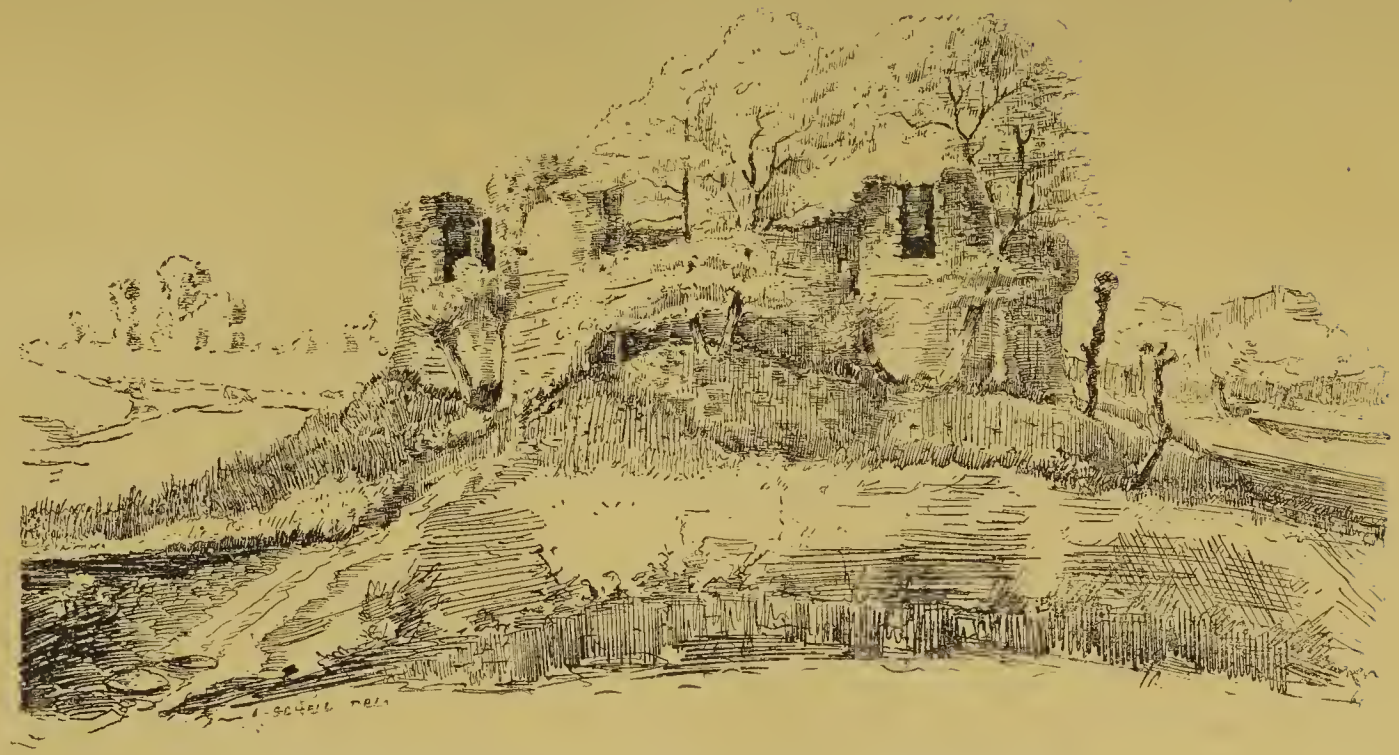

LES RUINES DU CHATEAU DE COMMEQUIERS

D'après un cliché de M. H. Renaud

(Extrait du Guide de Saint-Gilles-sur-Vie).

rice de Montaigu. Cette terre lui venait de sa femme Héloïse, (*cum voluntate Heronis, uxoris meæ*) (1), dit-il dans une charte de l'Aumônerie de Montaigu. Il abandonna dès lors le titre de seigneur de Commequiers pour prendre celui de seigneur de Montaigu, et encore ne se donna-t-il la qualification de maître incontesté de ce dernier fief, qu'en 1182, quoique tout porte à croire qu'il l'était déjà en 1174 à la façon dont il parle à cette dernière date. En le voyant en effet citer « tous *ses* hommes liges et féodaux, tant nobles qu'autres appartenant à la seigneurie de Montaigu », ou bien donner, « un boisseau de blé commun tel qu'en usent *ses* hommes susdits et leurs serviteurs, par chaque joug de bœufs labourant sur la terre appartenant *audit* seigneur de Montaigu », on ne peut douter un instant que cette seigneurie ne fut sa propriété dès ce moment-là. On est du reste dans l'obligation de se livrer aux mêmes conjectures pour lui attribuer la terre de Commequiers, car nous ne l'avons jamais rencontré avec le titre de seigneur de ce lieu ; il n'en est pas moins vrai qu'il en était le propriétaire incontesté, et que le moindre doute ne peut poindre à cet égard.

En 1174, avons-nous dit, Maurice, est à l'Aumônerie de Montaigu qu'il a déjà pourvue, et dont il augmente encore les revenus. Il recommence les mêmes libéralités en 1182 : on le rencontre à Nantes en 1186 assistant avec Guillaume de Clisson, aux donations consenties par Even Bourdin au profit des moines de Buzay (2), puis plus tard en 1195 à Commequiers, avec ses fils Maurice et Brient, transférant à Saint-Pierre-de-Cristol le fief de Giraud Jaurel, tel que Thibaud de Saint-Maixent le tenait, à la seule condition, comme nous l'avons déjà relaté, qu'un des moines célébrera le service divin à la léproserie voisine de Mahone (3).

(1) Il y a là assurément une erreur de copiste, comme nous verrons plus loin : *Heronis* a été mis pour *Heloisis*.

(2) *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I, col. 707.

(3) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 144.

Enfin le 11 février 1202, (n. s.) année probable de sa mort, Maurice, seigneur de Montaigu, pour le salut de son âme et pour celle de ses parents, dont il nomme un grand nombre, abandonne aux moines de Saint-Pierre de Commequiers divers héritages à la condition qu'on augmentera de trois le nombre des moines, et de deux celui des lépreux recueillis dans la léproserie ; enfin qu'un des moines sera attaché à la chapelle, que le prieur promit de faire bâtir sur le tombeau de son père, afin d'y chanter la messe tous les jours, pour le salut des âmes de tous ses parents, passés et à venir, et pour tous les fidèles. Lui et ses deux fils auront de plus à leur mort les mêmes cérémonies et honneurs que les moines du monastère. Les concessions consenties à ce sujet sont au nombre de seize et nous allons les émunérer afin de faire ressortir l'importance de l'aumône, et par conséquent la richesse territoriale du donateur. On y trouve l'abandon de :

1° 10 septiers du plus pur froment des domaines de Soulandreau (1),

2° 1 septier de fèves du marais du Perrier,

3° 40 sous de cens de la rivière de Soulans (2),

4° 4 muids de vin de sa cuve,

5° Tout le lin de son domaine de Commequiers,

6° Toute la laine du même domaine,

7° La dîme de ses moutons,

8° Celle de ses agneaux des marais du Perrier, de Soulandreau, de la rivière de la Chèvre pendue (3).

9° Le Pin du Coudrais, sauf la dîme que les moines de Belle-Fontaine prennent sur sa part,

10° Le ténement Giraud Jaurel tout entier,

11° Son homme, Michel Quetier, de Commequiers,

12° La place située devant l'église de Saint-Pierre.

(1) Fief important à trois kilomètres au sud de Soulans.

(2) Ce qui démontre qu'au XIIIe siècle les bateaux pouvaient encore remonter la rivière et les étiers jusqu'à Soulans sans doute.

(3) Le Ligneron qui passe à Saint-Christophe, dit autrefois de la Chèvre pendue ; le Pouillé de 1648 dit Chèvre-Barbine.

13° Une prairie au Perrier.

14° Toutes les fois qu'il résidera à Commequiers, les moines auront chaque jour un plat des mets de son repas, (ce qui fait voir qu'il les traitait comme ses enfants) dit dom Martène (1).

15° Les salines du marais de Sehuc.

16° Enfin, il confirmait ce qu'ils possédaient à Mougie, la la Minoterie, la Bloire et autres lieux (2).

L'acte fut passé en public, à Commequiers le jour de la fête de Saint-Séverin, dans l'église Saint-Pierre, et la magnifique charte que possèdent encore les Archives de la Vendée fut déposée sur l'autel, à la date indiquée plus haut, par Maurice lui-même (3).

Nous n'avons pas encore relaté ce qu'il y a de plus intéressant pour nous dans ce document : c'est une nomenclature assez détaillée des ascendants et descendants du seigneur de Montaigu, qui nous a permis d'établir à peu près à elle seule la généalogie ci-dessus. Maurice nomme en effet, son père et sa mère Brient et Agathe, son aïeul Urvoy, sa femme Héloïse ses oncles Herbert et Hugues et sa tante Gunnode, ses fils et ses filles, Herbert, Girard, Pulchreisodis et Catherine, sa sœur Pulchreisodis, tous morts à cette époque. Étaient seulement présents et consentants ses deux autres fils Maurice et Brient.

Cependant les détails contenus dans deux *vidimus* conservés dans les archives de l'hôpital de Montaigu donnent d'autres renseignements qui sont loin d'être négligeables et qui viennent corroborer dans une certaine mesure et compléter ceux déjà donnés.

(1) *Dom Martène*, t. II, p. 177.

(2) La Mougie fief de Soulans. La Minoterie fief à l'ouest et à 2 kilomètres de Commequiers. La Bloire à 3 kilomètres au sud-est de Challans.

(3) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 145. La chapelle qui d'après cette charte dut être bâtie par les moines sur le tombeau de Brient de Commequiers, doit être celle dont il est encore question dans le Pouillé latin tiré du livre rouge au XVIIIe siècle et dans lequel on lit : « *In capella sancti Nicholai castri de Commiqueriis est capellania fundata per D. de Commiqueriis.... heredes presentant.* » Le D. proviendrait d'une erreur.

Maurice en confirmant (1174) les donations de ces ancêtres à l'Aumônerie, et même en les augmentant, se dit fils de Brient de Commequiers et nomme sa femme Ayvoise. (erreur probable pour Héloïse), et ses fils Maurice Brient et Hérard, (au lieu de Girard).

Dans l'autre pièce de 1182, nous avons vu qu'il s'appelait, « *Dominus Moutis-Acuti*, *cum voluntate Heronis*, *uxoris meæ*, et qu'il citait ses fils, Maurice, Brient et Girard. Plus loin cependant il ajoute : « *Icostina mater mea* »..... « *Josselinus et Gofridus nepotes mei.* »..... « *Florentia nepotia mea* »... « *Gofridus clericus*, *noster nepos.... filius Gofridi Morin.* »

Voilà, selon nous, comme il y a lieu d'expliquer ces variantes, qui, au fond, n'en sont pas. Maurice II eut sans doute deux femmes, une inconnue de nous, et Héloïse, dame de Montaigu, fille unique et héritière d'un seigneur de Montaigu, qui certainement régna entre Maurice I et Maurice II (1), et dont nous ignorons le nom, ce qui fut la cause de la réunion provisoire entre les mains de ce dernier, des deux seigneuries de Commequiers et Montaigu. Il aurait eu d'Héloïse quatre enfants, Catherine, Herbert, Pulchreisodis, et une certaine Marguerite, dont nous écrivons l'histoire dans un autre ouvrage. De sa première femme seraient nés les enfants cités dans les chartes et vivants déjà en 1174 et 1182, Maurice, Brient et Girard.

Quant à la citation que nous avons reproduite plus haut : « *Icostina mater mea* » nous croyons devoir la considérer encore comme une erreur de copiste très explicable et justifiée par les abrévations si nombreuses employées dans les chartes de cette époque. Ne serait-ce pas, *Matertera mea* et non *mater mea*, qui se trouvait sur l'original du XIIe siècle, c'est-à-dire, ma grande tante maternelle ? Il faut songer en effet, que les *vidimus* précités datent du XVIIIe siècle. Bien des tabellions

(1) Il est à remarquer que jamais Brient n'est indiqué dans les chartes comme Seigneur de Montaigu, et on ne peut admettre non plus que Maurice I déjà connu au XIe siècle ait vécu assez longtemps, pour avoir comme successeur direct Maurice II inconnu avant 1174 et vivant encore en 1202.

de ce siècle ont dû déchiffrer à la légère tous ces vieux documents qui n'étaient recopiés que pour soutenir d'interminables procès, à la réussite desquels, un nom propre plus ou moins dénaturé, ne pouvait porter un grand préjudice. Ces copies ne sont souvent même que la reproduction d'un autre *vidimus* déjà mal transcrit par plusieurs lecteurs successifs.

En tous les cas, si les renseignements donnés en 1182 ne sont pas aussi précis et aussi complets que ceux de 1202, on ne peut soulever aucun doute sur ce que renferme ce dernier parchemin, original absolument intact et conservé dans toute sa beauté, avec sa superbe écriture du XIIIe siècle aux archives de la Vendée.

Catherine, fille de Maurice, épousa Guillaume de Mauléon, seigneur de Talmond et mourut vers 1201, d'après une charte des Fontenelles : il en est une autre de l'abbaye de la Grénetière, dans laquelle il est dit qu'il y eut don en 1201 par Guillaume de tous les droits seigneuriaux qu'il avait dans certaines vignes, pour le repos de l'âme de Catherine, sa femme fille de Maurice, seigneur de Montaigu (1).

Maurice n'était peut-être pas encore mort, que les deux lépreux, Herbert et Julienne, probablement les deux nouveaux admis par suite des libéralités du seigneur, entamèrent une vive discussion avec le prieur Geoffroy de Commequiers. Une transaction s'ensuivit (24 avril 1202), par laquelle il fut convenu que tout ce qui avait été légué appartiendrait bien aux moines, mais qu'il serait alloué en toute propriété aux lépreux la dîme entière que la maison de Commequiers tenait des villages de la Bricassière (2) et de la Garoère, (3) ainsi que leur propre habitation et la vigne située par derrière, le tout sous la garde de l'évêque de Poitiers, du doyen et du chapelain du lieu (4).

Maurice eut à traverser une époque tourmentée, car dès les

(1) *Archives de la Vendée* et *Dom Fonteneau*, t. IX, p. 185.
(2) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 146.
(3) La Bricassière, village à un kilomètre environ au sud de Commequiers.
(4) La Garoère, à un kilomètre plus loin dans la même direction.

premières années de son avènement, le roi de France provoqua par ses excitations la révolte des fils du roi anglais Henri II contre leur père, et les barons d'Aquitaine accoururent avec joie sous les drapeaux de Richard de Poitiers, plutôt par haine du père que par amour des fils (1174), car cette ligue nationale se tourna aussitôt contre Richard, quand celui-ci se réconcilia avec son père en 1176. Si les efforts des confédérés ne réussirent pas, ils ne perdirent pas courage et relevèrent bientôt la tête sous les auspices du fils aîné de Henri II et du roi de France (1179-1182). Maurice se rengea probablement, au milieu de toutes ces luttes, du côté anglais, et il accepta peut-être sans enthousiasme, mais par raison et par intérêt, la suzeraineté étrangère représentée par Richard duc d'Aquitaine, qui vint souvent en Bas-Poitou et du reste n'était pas un prince étranger au pays, puisqu il descendait par sa mère des comtes de Poitou anciens souverains des ancêtres des seigneurs de Commequiers ; il n'alla peut-être pas toutefois jusqu'à l'accompagner en Palestine. Richard on le sait, ne transigeait pas facilement avec ses vassaux rebelles, et il ne laissait jamais impunis les écarts que ceux-ci se permettaient.

Maurice mourut au moment où une nouvelle ligue de barons poitevains s'unissait à Philippe Auguste pour essayer de mettre à la porte de France, l'usurpateur de la couronne d'Angleterre, Jean sans Terre, qui avait succédé par trahison et à la suite d'un crime en 1199, à son frère Richard.

En résumé, Maurice ne laissa après lui que quatre enfants : trois fils, Maurice, Brient et Girard, donnés par sa première femme, et une fille Marguerite. Cette dernière, fille unique alors vivante de Maurice et d'Héloïse, dame de Montaigu, devint, par la mort de ses parents, dame de Montaigu, et déjà mariée à Hugues de Thouars en 1203, donnait le droit à son mari de prendre le titre de « *Hugo dominus, Montis Acuti, tunc temporis* (1). »

(1) Don fait à Villeneuve, par Hugues. *Preuves de l'Histoire de Bretagne.* Par Dom Morice, t. I, col. 797.

L'héritage paternel, la seigneurie de Commequiers, échut aux deux frères *Maurice* et *Brient*, Girard étant mort presque au même temps. Le premier aurait eu la partie nord, c'est-à-dire Challans et Sallertaine, tandis que Brient se serait vu allouer les paroisses de Commequiers et de Soullans, et ceci jusque vers 1220, époque à laquelle Maurice disparut de la scène du monde. Ce qui nous a fait admettre cette particularité, du reste sans y attacher d'importance, c'est que, jusqu'à cette date, les deux frères se qualifient du même titre de seigneur de Commequiers et que Maurice date les trois chartes de 1203, 1212 et 1220 que nous avons de lui, de sa cour de Challans. « *In cimisterio sancte Marie de Chalando...* MCCIII. *Apud Challanz in domo mea...* MCCXII. *Apud Chalanz... in mea camera...* MCCXX. » On pourrait aussi bien admettre que les deux frères furent seigneurs parageurs de Commequiers et qu'alors le siège de la Justice seigneuriale était déjà transporté à Challans ; le fait est possible, mais nous étonnerait un peu, car nous ne trouvons pas de traces de ce transfert avant plusieurs siècles.

Brient en tous les cas, réunit les deux parties de l'héritage après 1220 et les conserva jusqu'à 1230.

G. Loquet.

(*A suivre.*)

ETUDE

SUR LE PATOIS ET LE PAYS BAS-POITEVIN (1)

« Si les patois n'existaient plus, il faudrait créer des académies pour les retrouver. »

(Ch. Nodier.)

Le petit vocabulaire que nous présentons aux curieux de vieilleries, sans avoir la prétention d'être bien complet, ne renferme que des mots vraiment patois (2), d'un usage courant, il y a un demi-siècle et plus, dans les campagnes environnant Fontenay-le Comte, et même dans une grande partie du Bas-Poitou. Nous en avons écarté à dessein beaucoup de termes appartenant à un français mélangé de patois, d'argot ou de mots d'origine douteuse, comme le baragouin sans caractère précis que l'on entend encore parmi les populations de Fontenay, de Niort et leurs banlieues : « *J'avions déjûné. Le vindra tantou...* » Nous avons hésité, même, à admettre des expressions dans lesquelles la corruption du français apparaît, évidente ; transformations d'un idiome à peine dénaturé (Ex. : *abriaï*, pour abriter ; *grené*, pour grenu), où l'idée littérale saute aux yeux, pour ainsi dire. Une chauve-souris devient, de la sorte, *ine souris chaude* ; bossu, *bossé* ; manigances, *meni-*

(1) Pour servir d'introduction au Vocabulaire de ce patois.

(2) Que le mot vienne du vieux français *patrois* ou du latin *patrius*, comme on voudra, les patois sont bien partout un reste du langage des aïeux.

gances (1). Dans les mots *aige*, *pidé*, *aceture*, *couplet*, *mouchetasse*, chacun pourra reconnaître : âge, pitié, à cette heure, couplet, moustache, de même qu'une transposition peu explicable permet de deviner encore samedi, septembre, réussir, dans les mots *semadi*, *estembre*, *ressui*, et bien d'autres presque exclusivement employés par les générations éteintes

Littré — voici plus de trente ans — exhortait ses contemporains « à avoir souci de notre *parlure* (la Vendée dit encore : *parlange)*, car noblesse oblige... J'éprouve un véritable plaisir, écrit-il, quand un vieux mot, que je n'ai jamais connu que mort ou immobile dans les textes poudreux, vient, prononcé par un paysan ou inscrit dans un glossaire patois, frapper mon oreille ou mes yeux ; c'est une sorte de résurrection du passé dans ce qu'il y a de plus fugitif, les sons et la prononciation. » (Le phonographe et le téléphone sont venus depuis.)

Quelques-uns des mots contenus dans ce recueil, quoique « bien faits et de bon aloi », selon l'expression de Littré, ont été délaissés à tort par notre langue ; et « l'on pourrait extraire des divers parlers de France un grand nombre de mots étrangement pittoresques, sans équivalent en français » (2), de ces termes qui, pour Bélise, « puent étrangement leur ancienneté », et qu'un choix éclairé, comme l'a dit Jules Claretie, ferait reverdir et refleurir.

Dans l'intimité, racontent les journaux, le président Emile Loubet et sa mère ne parlent guère que patois. Le poète-coiffeur, Jasmin, a laissé en dialecte agenais de petits chefs-d'œuvre ; la Provence s'enorgueillit à bon droit des écrits de Roumanille, d'Aubanel et surtout du délicieux poème, *Mireille*, de Frédéric Mistral. La riche littérature provençale vivra aussi longtemps qu'il restera un félibre pour en faire sentir les beautés, nous dira-t-on sans doute, et notre modeste patois ne saurait se hausser au niveau de ces œuvres, tout imprégnées de la sève et des couleurs du Midi. Nous en convenons volon-

(1) Rabelais emploie ce mot, *Pantagruel*, liv. V, ch. 33.
(2) Ch. Herbinet, *Ouest artistique et littéraire*, janvier 1901.

tiers ; nous croyons même qu'un ouvrage de longue haleine, en patois poitevin, supporterait difficilement la lecture (1).

Aussi est-ce particulièrement des « tournures » locales du parler de nos campagnes, de ses formes expressives, de sa prononciation, de ses variétés d'accent, que nous avons pensé à entretenir le lecteur. Nous nous sommes proposé de l'intéresser, sinon de l'instruire, et nous espérons y avoir réussi.

Nous n'essayerons point de le nier : par suite de la diffusion de l'enseignement plus suivi de la langue nationale, cette langue d'*oil* « légère, rapide et gaie, sortie de l'âme populaire comme le chant de l'alouette du sillon » (O. Gréard), et que nous aimons jusque dans les solécismes qu'on commet en s'en servant ; par suite du progrès des études, disons-nous, notre ancien dialecte vendéen aura, dans un temps peu éloigné, le sort de toutes les choses qui s'en vont. On peut prédire à coup sûr que les générations futures ne comprendront plus rien « des locutions imaginées qui firent la joie de nos jeunes ans » (2).

Nous ne songerions nullement à le regretter, si, par ce temps de décentralisation et de restitutions locales, il ne nous avait semblé encore intéressant de remettre sous les yeux des fervents de philologie provinciale, ces débris du parler de nos ancêtres, Celtes, Pictons, Latins ou autres ; ces dialectes devenus patois, qui non seulement « ne méritent pas, au point de vue de la science du langage, le mépris qu'on leur a souvent témoigné, mais sont dignes, au contraire, d'attirer l'attention des vrais connaisseurs » (3).

(1) Il est aisé de s'en convaincre en essayant de lire, par exemple, les écrits patois de Fr. Gusteau, prieur de Doix, ceux de Jean Babu, Lacuve et autres : ce qui a fait le succès de ces pièces, noëls, chansons ou fables, c'est précisément qu'elles sont courtes. Les pièces de théâtre même ne se soutiennent que grâce à la naïveté des expressions et aux rustiques gaietés du dialogue

(2) Jules Guérin. — Dans un petit ouvrage (*Trelans et Rigourdaines*, essais de poésie en patois nellesais (Ile-d'Elle), chez Didot) tout pétillant de véritable esprit gaulois, l'auteur a merveilleusement rendu l'allure et le ton du dialogue, des récits et des doléances le plus en usage parmi nos campagnards.

(3) Ch. Defodon, *Les Patois*.

Cette étude et le vocabulaire qui suit offrent des preuves incontestables de l'appoint fourni par notre parler poitevin-saintongeais aux œuvres de certains écrivains des XVe et XVIe siècles, parmi lesquels Rabelais et Montaigne, sans compter les auteurs bas-poitevins de race. De nombreux exemples en patois appuient, ici, les définitions, ces exemples ayant été, le plus souvent, recueillis au cours d'entretiens villageois. Mais la prononciation, qui se modifie avec les cantons, avec les communes même, échappe à toute règle absolue. On a pu dire justement qu'elle change comme la coiffure de nos campagnardes : autant de clochers, presque autant de variantes dans la forme du capo (1).

Pour exprimer la difficulté d'atteindre un objet hors de portée, on dira, par exemple.

Ici : *I pè pas-t-y cotaï ;* là : *I pè pas-t-y ajeindre.*
Ailleurs : *I pè pa-t-y durchaï ; I pè pas-n-y durcha* (a bref) ;
ou encore : *I pè pas-t-o-z-atteni, etc.*

Fontenay et ses environs disent bien : le pain, *dau* vin, *à* matin (ce matin), tandis que certaines localités prononcent : *pa va, à matan,* et d'autres (en particulier l'arrondissement des Sables) : le *pann, dau vann, à matann.*

La Plaine, substituant *ais* à *eau*, dit : *coutais* pour couteau : ce sera, dans le Bocage et partie du Marais, tantôt *inn coutéa, in coutia ; tantôt in coutiau* (vieux français) (2). Les pronoms moi toi, soi, deviennent souvent *mé, té, sé* (anc. orthogr. ; *mei, tei, sei*) ou *maé,* etc., pendant que le pays de Monts dira *moï, toï, soï,* et qu'ici — confins du Bocage — on prononce *mâ, tâ, sâ.*

Anit (aujourd'hui, avant la nuit) devient *anet,* ailleurs *aneut.*

(1) Pour en mieux juger, il faudrait avoir entendu lire le même passage d'un livre, d'abord par une *feglaoude* ou une *chrétienne* de Vouillé-les-Marais, par exemple ; puis par une *marraine* des environs de *Poudaouges,* enfin par une *galinde d'Aizena* ou de *Soullins.*

(2) — « Que donra qui son *coutiau* lèche ! » (Que donnera l'homme qui lèche son couteau ?)

(*Roman de la Rose*)

Bien, adverbe, se prononce *bene* (dernier *e* éteint), *bé*, *baï* (Plaine et Marais), souvent *ba* (Bocage), *boï* (Marais de Monts).

Par euphonie sans doute, et dans le corps d'une phrase, on dit de préférence : *I é* (j'ai), *t'é* (tu es), *bé* (bien), *combé* (combien); tandis qu'à la fin de la phrase on dirait, en mainte bourgade : *I aï*, *t'aï*, *baï*, *combaï*, etc. Ex : *I é gron pou* (j'ai grand'peur); *gl'é bé baï* (il est très bien); *est (é)-elle chez lé* (elle) ? — *Voui*, *al y aï*.

Pour la même raison, *in* (un) se prononce *ïen* quand il est seul ou à la fin d'une phrase ; *in beu*, *t'en aras ïen* (un bœuf, tu en auras un).

Presque partout aussi, *in* s'emploie pour *un*, et les gens vous disent : *in* (ou ïen), *du*, *trouès* (un deux, trois); *alin*, mieux : *lie de glas* (*alun*), *brin* (brun, le féminin *brune* est conservé), *chaquin* (chacun, — *chaquine*), *parfin* (parfum), *tchuqu'in* (quelqu'un), etc.

Bru devient *nore*, vers Marans. (Rapprocher de *nuora*, en italien.)

Une fille sans mœurs est, selon la région, *ine gourgandine*, *ine hédard*, *ine courlit*, *ine foutue drôlaïsse* ou *ine faillie galinde*.

Quelqu'un est *bon fi* (fils), homme ou femme, s'il se porte bien ; il est encore *angible*, *vriot*, *d'attaque*, etc., ce qui signifie : pétulant, bien disposé. Pour vomir (*regoulaï*, Plaine et Marais), on dit *ronvreçaï* ou *renvreça* dans le Haut-Pays ; se *hachaï in dé* (doigt), *ine* main, pour se faire grand mal.

Sans nul souci de l'accent tonique ou de tout autre principe traditionnel, le patois a : *netre*, *vetre*, *la meme*, *lès senes*, *bezelis*, *ramelaï*, etc. Il évite l'hiatus en intercalant, à tout propos, les consonnes qui semblent donner au langage plus d'aisance naturelle, plus d'harmonie. Ex : *Que dire à-n-in drôle* ? — *I érins* (*irons*) *avec-z-eux*. — *O l-o faut bé* (ou *baï*). On dit cependant : *o faou* (il faut).

Beaucoup de personnes confondent les sons nasaux *an*, *en* et *on*. Une instruction soignée même ne fait pas toujours disparaître cette habitude. Ce qui explique la prononciation

suivante : *ponsiin* (Pension), *dus enfonts, ine jemont blonche* aill. : *infints, jemint* (Bocage et Marais occidental).

Dans maints villages, la partie finale des mots traîne une ou deux secondes, au point que l'on croit entendre : sa *mérean* (mère), la *soupean* (soupe), à *coûté* — (côté). Ailleurs la prononciation de certaines syllabes amène l'émission quasi simultanée de deux sons qui seraient comme soudés, le dernier étant plus bref : *ponchaé* (pencher), *tchuraé* (curé), *Simaon* (Simon), *queu* (ou *tcheu) tourméan !* (quel tourment !), la *d'mouéséale* (demoiselle).

Pour les mots français dont il se sert, les mêlant au patois, le Poitevin répugne aussi à l'emploi du son *ê* (très ouvert), qu'il s'agisse de *ê* ou *è* simplement : *dgétre* (guêtre), *fête. salpétre*, *lés*, *tchés* (ces ou ceux), ou bien de ai : *affére*, *chése* (chaise), — aill : *faéte*, *chaïse*, etc. Maître, prêtre, *embêtaï*, système, etc.) conservent le son *ê* très ouvert. Connaître se rend par *que neutre* ou *quenutre*.

Ei, oi se changent quelquefois en *ein* ou *oin* ; *peinne*, *veinne*, *moin-nais* (pour peine, veine, moineau). La toile est de la *tèle* ; une poire devient *ine pouère* ; buisson, poisson deviennent *bouéssin*, *pouéssin*, Puis le son *a* se transforme en *é* : *périn* (parrain), *mérine* (1) (marraine).

Dans la plupart des mots qui ont en français, comme première syllabe, les deux lettres *er* précédées d'une consonne : *breçaï* (bercer), *vregeaï* (verger), etc , l'*e* se fait sentir — très bref — plutôt après l'articulation initiale : *Pereçaï* (percer), *vereçou* (versoir), On prononce pourtant : merle, perle, perche, verte, etc., ainsi qu'en français.

La haute Vendée, au lieu de « soulas » (2) (grand nombre),

(1) Le Bocage dit souvent *menime* ou *menin*. L'espagnol a *meninas* (gouvernante).

(2) Le mot *soulas* a été pris dans une acception différente par Pierre Gringoire, quand il fait dire à l'un des trois enfants livrés au bourreau pour avoir lancé quelques flèches contre un lapin :

« On nous vend bien cher le *soulas* (plaisir)
Qu'en ce bois avons voulu prendre. »

dit : *tralaïe, vimère, in belle fouè*, et — s'il s'agit de la plus grande quantité, — *tote ine fouè*. *Naveau* (XVIe siècle) s'y emploie encore pour navet. — Quelques bonnes femmes s'expriment encore ainsi : La poule a *pond* (ou *pind*), au lieu de pondu. Nos poules *pounont*, pour pondent. Ce qui semble autoriser : *Gle* m'a *répond* (répondu).

Le langage courant fait revenir à chaque instant les mots : « *Qu'a dit, qu'gl'dicit, f'-t elle*, etc. » C'est l'équivalant du classique : « Il dit, dit-on » et du « *s'ti, s't-elle* » (dit-il, dit-elle) du paysan charentais, avec qui le Poitevin a aussi de commun l'aspiration du *j*, par exemple : *ine holie* (jolie) *bête*, *tchau hène* (*h* aspiré) homme.

Et que penser de ces curieuses suppressions et contractions assez fréquentes? *M'n ami, t'n hure* (ton heure), *s'n aige* (son âge) ; *i érins v'attondre ; vindras-tu* avec *lé* (aill : laï)? — *I nin* (je ne viendrai pas). Sont-elles *bougeaïes* ? — *Vouelles* (Oui, elles...) *Avous* pas *péchoï* ? — *Sia* (Si, j'ai pêché. — Marais de Monts.) *En v'lou* ? (En voulez-vous ?), etc.

Notre patois, du reste, intervertit aisément le genre des noms. Il fait du masculin : *cauciin* (caution), *fremi* (fourmi), *marque* (chiffre), *noûè* ou *calais* (noix, aill : *calâ* ou *godga*), *reloge* (horloge), *plate-bande*, *souris* (Bocage), etc, ; du féminin : *abcès*, *aige* (âge), *éclére* ou *éloise* (éclair), *fred* (froid), *pouésin* (poison), *ouvrage*, *seille* (seigle), *tounére* (tonnerre), *serpent*, etc. Simple rappel des ancêtres, qui écrivaient :

« Ils voient la figure d'une serpente... » (Jehan d'Arras, *Mélusine*).

De même par Rabelais : « L'homme seul n'a jamais tel *soulas* (soulagement) qu'on voit entre gens mariés ».

Ou par Jean Richepin :

« A vos chants d'aubade et de glas
Où tant de pauvres cœurs si las
Trouvent encore joie et *soulas*,
Pourquoi soudain faites-vous trêve ? »

(*Le Départ des Cloches*).

Et autres écrivains.

« L'*un* (une fourmi) apporte un grain de froment... » (RONSARD, *Le Peuple français* et *le Fourmy*).

« Donner de *la poison*... » (MALHERBE).

« De *la bronze fondue*. » (CH. PERRAULT.)

« Devinez où s'en alla *cette diablesse d'orage* ? « (Mme DE SÉVIGNÉ) (1).

(A suivre). A. MÉTAY.

(1) Michelet ne dit-il pas : « *Elle* avance pourtant, la *cyclône*... » (La Mer) ? — L'Académie fait aussi *cyclône* du féminin.

ÉCRIN POÉTIQUE

MERCI !

A l'Espagne

Noble Espagne ! Merci ! tu nous prêtas ton Roi,
Pour réveiller nos cœurs, ranimer notre foi,
Faire éclore à sa voix un souffle d'héroïsme,
Eclairer nos dégoûts d'un rayon d'optimisme.

Oui, nous avons pu voir, Espagne, grâce à toi,
Un prince chevauchant sur un blond palefroi,
Des plis de nos drapeaux chasser le pacifisme,
Restaurer le courage et le patriotisme !

Et tu nous as montré que sans honte ni peur,
Un chef d'Etat, fuyant le préjugé trompeur,
Pouvait encore aimer le Dieu de son enfance...

Merci pour ce rayon militaire et pieux,
Qui nous fit, pleins d'ardeur, ainsi que nos aïeux,
Crier : Vive le Roi ! sous le beau ciel de France !

H. MARTINEAU.

LES ANGLAIS CONTRE NOIRMOUTIER

(Vendémiaire an IV)

Le 16 messidor de l'an III de la République Française une et indivisible, on arrêtait à Noirmoutier un certain André Devineau qui avait dit : « qu'en 17 jours de là l'île serait prise, et que la liste de ceux qui devaient être tués était faite. »

La municipalité se montrait fort inquiète. Informée de la « reprise des hostilités en Vendée », et prévoyant en quelque sorte une descente des Anglais sur nos côtes, elle demandait aux administrateurs du district de Challans d'approvisionner l'île de toute façon, « pour que, leur écrivait-elle, dans le cas que vous fussiez forcés d'évacuer, vous viendrez vous ensevelir avec nous, s'il le faut, sous les ruines de notre vieux Château, plutôt que de tomber au mains des agents de Pitt. » (*sic.*)

Le 19, une flotte ennemie était signalée vers le Croisic.

Notons, deux jours plus tard, cet incident curieux :

Le nommé Honoré Robin, de Pau, (plus probablement Péault en Vendée) avait été mis en arrestation pour propos royalistes qu'il niait en grande partie, « sur l'observation et la question à lui faites que le fils du Roi était mort, quel roi voulez-vous donc avoir ? Il répondit avec surprise et jetant son chapeau par terre : « Comment ? Il est mort ! Ils l'ont donc mené à Paris pour le tuer ? » A quoi il lui fut répondu qu'il n'avait pas été tué, qu'il est mort d'un abcès... »

Le 25 mouillait sur rade une frégate Anglaise.

En thermidor la municipalité se déclare « prise entre les Brigands et les Anglais », et demande instamment aux représentants du peuple près l'armée de l'Ouest qu'on renforce la garnison de l'île. De différents côtés lui arrivaient les nouvelles les plus inquiétantes.

Des vaisseaux ennemis étaient signalés fréquemment dans la baie. Une Marie Rousseau, prise par les Blancs et gardée huit jours dans la forêt de Machecoul, annonçait leur intention de s'emparer, avec l'aide des émigrés, chouans et Anglais, de Nantes, Machecoul, Bourgneuf, Paimbœuf, Noirmoutier, et d'y massacrer tout le monde. Le 24, la vigie postée au château signalait un débarquement d'émigrés sur la côte de Saint-Jean-de-Monts par une frégate anglaise et 300 hommes qui défendaient ce point se réfugiaient dans l'île par la Fosse. La municipalité réclamait des galiotes et, à la date du 26, ordonnait au commandant Chesneau d'embosser dans le Gois la canonnière « *La Rude* » en même temps qu'elle armait la gabarre « *Marie-Claire* », capitaine Rédureau, pour l'appuyer.

En vertu d'un arrêté des représentants près l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg, les dames de Tinguy, Taconnet et de Rorthays, dont les maris étaient soupçonnés de faire partie des émigrés débarqués sur la côte de Mons, étaient invitées à quitter l'île immédiatement, de peur qu'elles ne communiquassent avec l'ennemi. De son quartier général de la Guérinière l'adjudant-général Chapuis écrivait aux officiers municipaux :

« Je reçois à l'instant une lettre du général Cambray qui vient aujourd'hui prendre poste à Beauvoir. Le général Grouchy arrive aussi de Nantes avec des troupes. Aujourd'hui commence la danse et ça ira. Nous sommes au bivouac à la Guérinière, tout le monde est sur ses gardes, et nous sommes prêts à recevoir ceux qui voudraient s'acculer ici. — Salut et fraternité.

CHAPUIS.

Le 1er jour complémentaire de l'an III, « inquiétudes des bons Républicains sur la nouvelle que quatre régiments de troupes anglaises doivent accompagner l'expédition que cette nation menace de faire sous les ordres du général Boyle (?) sur les côtes de France et qui doit débarquer à Noirmoutier. » Cambray arrivé ce même jour, établit le lendemain son quartier général dans la maison Jacobsen.

Le 6e complémentaire (1), quatre bâtiments Anglais entrent dans la baie de Bourgneuf. Les forts et le stationnaire « *Scorpion* » tirent contre eux quelques coups de canon. Le conseil général de la commune siège en permanence.

Six bâtiments anglais sont en vue le lendemain, dont une frégate mouillée en rade. Et le 2 vendémiaire an IV on signale, manœuvrant sous l'île d'Yeu, une flotte ennemie d'environ soixante voiles.

A 8 heures du matin, elle vire de bord et cingle au nord. Cambray demande des renforts et réquisitionne chevaux, bœufs, selles et tous les hommes de 15 à 60 ans « avec tous instruments offensifs ou défensifs ».

« Prévenez aussi, écrit il aux officiers municipaux, que je ferai sévir contre quiconque voudra détruire la confiance que doivent inspirer les chefs militaires par des propos et de réflexions déplacés. Je recevrai de bons avis, mais je déteste les bavards. Salut fraternel.

« CAMBRAY. »

La municipalité donne, à cette même date, au district de Challans les détails les plus circonstanciés sur l'entrée de cette flotte dans la baie, par la lettre suivante (2) :

« Vous avez sans doute appris que depuis 3 jours un cutter et une frégate anglaise étaient venus mouiller dans notre baie,

(1) La municipalité dit : *1er Vendémiaire an IV*, mais, par suite d'une erreur qui sera plus loin expliquée, elle se trouve continuellement en avance d'un jour. Au cours de cette étude toutes les dates ont été rectifiées.

(2) Datée du 3, toujours par suite de l'erreur dont nous parlons dans la note précédente.

qu'ils s'y étaient de suite occupés à sonder les fonds jusqu'aux approches de notre bâtiment stationnaire qui les éloigna de la côte à coups de canon, ainsi que nos forts. Hier le cutter alla à la rencontre d'un bâtiment que nous jugeons transport, avec lequel il revint dans la baie. Durant ce temps les canots de la frégate et une gabarre de Nantes, et barge qu'ils ont prises, venant de Nantes, ont continué à sonder tous les coins et recoins de la baie, on fait un relevé de nos batteries, et passé en terre des rochers de la Blanche. Ces mouvements nous annoncent que l'escadre anglaise que nous voyons ce matin au nombre d'environ 70 voiles, a le projet de venir attaquer notre île sur différents points. Sa manœuvre nous le fait croire et nous pensons que si elle se réalise, elle mouillera ce soir dans la baie. Quoique nous comptions sur la bravoure et intelligence de nos généraux et garnison, nous la jugeons insuffisante si cette première division, qui sera vraisemblablement suivie d'une autre, se porte sur notre territoire. Dans cet état de choses nous désirons que la demande que le général Cambray a faite d'un supplément de garnison soit accueillie par son chef. Nous vous invitons d'appuyer cette demande pour ne pas laisser cette île devenir la proie de nos ennemis. Ce serait pour eux un poste bien intéressant et bien dangereux aux intérêts de la République, car ils ne laisseraient pas entrer un bateau à Nantes. Nous vous réitérons qu'il faudrait faire partir cette troupe au reçu de cette lettre. Salut, etc.

« P. S. 4 vendémiaire à 10 heures du matin (1). L'escadre qui louvoyait dans le coureau de l'île d'Yeu vient de virer de bord. Elle est maintenant près le Pilier, et le cutter vient de mettre à la voile pour les entrer dans la rade. Il nous faudrait 2000 hommes ; faites-les partir de suite, car il est à craindre qu'ils arrivent trop tard. »

Ordre est donné en même temps d'élever des retranchements à Luzéronde et au Sableau. Tous, hommes, femmes, enfants,

(1) C'est *3 vendémiaire* qu'il faut lire.

vieillards, y travaillent avec ardeur sous la direction des citoyens Mignon et Lebreton.

On arrache les balises du port qui, en cas d'attaque de ce côté, pourraient guider l'ennemi. Palvadeau, trésorier de la commune, est invité à mettre en sûreté les registres et la caisse de l'administration municipale.

Dès le soir, l'ennemi attaque « *la Rude* » et s'en empare après un vif combat.

Au procès-verbal du 5 (1) la municipalité consigne comme suit les péripéties de cette escarmouche :

« L'ennemi ayant envoyé hier au soir deux chaloupes canonnières et cinq autres plus petites pour s'emparer de la chaloupe canonnière « *la Rude* » qui servait de poste avancé dans le Gois, elle a soutenu contre elles un combat très vif et opiniâtre pendant 4 heures.

L'équipage a été forcé de l'abandonner après l'avoir échouée à la côte, et les canots anglais y ont mis le feu qui l'a fait sauter ce matin à 5 heures. La gabarre armée au même lieu s'est défendue avec courage et s'est mise à l'abri des forts. »

En même temps « *le Scorpion* » se voyait lui-même en butte aux attaques des Anglais, ainsi que nous l'apprend cette lettre datée du 5 (2), du général Cambray aux officiers municipaux :

« Liberté. Egalité. Division de...

Au quartier général à la Lande, le 5 du mois de vendémiaire, l'an 4 de la République française une et indivisible.

« Le général de brigade Cambray aux officiers municipaux.

« Citoyens, je vous ai déjà fait la demande de vieux foin pour les batteries. J'en ai maintenant le plus pressant besoin. Je vous prie de prendre tous les moyens pour m'en faire passer de suite. L'ennemi, cette nuit, a fait une tentative sur

(1) *4 Vendémiaire*, date rectifiée.

(2) Cambray commet ici sans doute la même erreur que la municipalité. Il s'agit toujours du 4, si toutefois le récit de Piet qui fait attaquer dans la même nuit *le Scorpion* et *la Rude* est exact sur ce point.

la corvette « *le Scorpion* », mais nos boulets bien dirigés en ont empêché le succès.

Salut et fraternité.

» CAMBRAY.

« Je vous prie de faire une proclamation afin que tous les habitants viennent aux batteries armés de n'importe quelle manière, comme aussi engager les habitantes à apporter du soulagement aux volontaires en boissons, vivres, etc. »

Piet, l'historien de Noirmoutier, fixe au 27 septembre la date de la sommation du commodore anglais Bucdaber, à bord de la « *Pomone* », à Cambray et nous a laissé copie de cette pièce, signée du commodore lui-même et du major général milord Em. Dogt. Nous croyons qu'il y a là une légère erreur de date.

Le procès-verbal des délibérations municipales du *5 vendémiaire* résume en effet de la façon suivante ces négociations dont Piet a donné un récit si pittoresque et si vivant dans ses *Recherches sur Noirmoutier :*

« Il est arrivé à terre sur les une heure un officier anglais qui s'est nommé le comte de Murray, colonel au service du roi d'Angleterre, qui a été conduit au général Cambray et lui a communiqué ses ordres qui portaient que le commodore commandant la flotte anglaise qui assiégeait cette île demande au nom du roi d'Angleterre et de Louis Dix-Huit que l'île soit remise au pouvoir de ces deux puissances ; déclarant que trop de retard attirerait de grands malheurs aux habitants, etc. A quoi a répondu le général Cambray qu'il demandait 24 heures pour informer et consulter le général divisionnaire sur une affaire si délicate, et du tout, comme dit est de l'autre part, a informé le conseil de la commune ledit général Cambray, en lui envoyant copie des deux pièces y relatées.

« Sur les 10 heures du soir s'est présenté le général Cambray qui nous a annoncé l'arrivée d'un troisième parlementaire de la part de l'armée navale anglaise, pour faire à cette île, en la

personne du général, une troisième sommation (1) à se rendre à qui comme devant. Sur ce propos ledit général s'est rendu de suite à la municipalité pour en faire part au conseil général de la commune, où se sont trouvés le juge de paix et nombre d'autres habitants, officiers et volontaires. Aussitôt toute l'assemblée s'est écriée : « Vive la République ! » Le général a dit que lui et ses officiers étaient résolus à battre l'ennemi ou à mourir à leur poste, à quoi l'assemblée a répondu unanimement qu'elle jurait d'en faire autant. Ensuite le général est retourné joindre les parlementaires anglais (2) qui ont été reconduits à leur bateau aux cris mille fois redoublés de » Vive la République ! »

Mais Cambray, lui, date *du 4* la lettre suivante par laquelle il communique à la commune la première sommation du commodore Bucdaber et la réponse qu'il y a faite :

« Je vous fais passer, citoyens, copie, tant de la lettre du commodore Anglais de ce jour avec ma réponse. J'ai cru devoir la faire de manière à pouvoir procurer dans l'espace de 24 heures à l'île les forces suffisantes pour ôter toute espèce de craintes aux habitants, et ce n'est qu'un subterfuge que j'ai cru devoir employer pour le bien de la République. Salut et fraternité. »

« CAMBRAY ».

Il écrit *le 5*, toujours aux officiers municipaux, du quartier général de la Guérinière :

« J'ai appris avec peine par voie indirecte que des malveillants répandaient le bruit que les généraux avaient trahi et qu'ils avaient quitté l'île. Faites connaître, je vous prie, à tous vos habitants notre résolution, le serment que nous fîmes *hier* et que nous répétâmes à votre assemblée, de vaincre ou de mourir en défendant le poste que la République m'a confié. Si

(1) Pourquoi « troisième parlementaire » et « troisième sommation » ? Nous n'avons trouvé de trace nulle par d'un *second parlementaire* et d'une *seconde sommation*.

(2) Il n'était question que *d'Un* « troisième parlementaire » tout à l'heure.

nous nous sommes absentés de Noirmoutier c'est que notre présence est absolument nécessaire ici, tant pour défendre la descente de l'ennemi extérieur que pour nous porter plus aisément contre les brigands en cas qu'ils veuillent tenter le passage Que la malveillance se taise et que votre surveillance me dénonce les auteurs qui veulent tendre à détériorer la confiance que nous méritons à tant de titres..... »

Et enfin la mise en état de siège de la place de Noirmoutier est ainsi libellée :

« Aujourd'hui *cinq vendémiaire*, l'an 4e de la République Française une et indivisible, sept heures du soir : Nous, membres composant le conseil de guerre de la place de Noirmoutier, réunis au quartier général à la Guérinière, d'après la sommation qui a été faite *le jour d'hier* par le commodore anglais à bord de la *Pomone*, faisant partie de l'escadre étant mouillée dans la baie de Bourgneuf, de rendre l'île de Noirmoutier en son pouvoir ; et vu les préparatifs que l'ennemi continue de faire pour opérer une descente, et la menace qui a été faite ; déclarent (*sic*) que la place de Noirmoutier est en état de siège.

« Fait et arrêté par nous, membres soussignés, les jour, mois et an que dessus.

Signé : Le général de brigade, Cambray. — L'adjudant-général, Chapuis. — Féry, chef de la 143e brigade. — Le commissaire des guerres, Racle. »

4 vendémiaire an IV (26 septembre 1795.) Telle est donc, à notre avis, la véritable date de la double sommation du comte Bucdaber au général Cambray. Telle doit donc être la date de la fière et dernière réponse de Cambray à l'amiral :

MESSIEURS

« Puisque vous refusez de m'accorder les 24 heures de sus-
« pension d'armes que je vous ai demandées, vous pourrez
« m'attaquer quand vous voudrez, nous périrons tous, ou
« nous serons victorieux. C'est le vœu général de mon armée

« et celui des habitants qui vous attendent, ainsi que moi, avec « le courage de Français libres.

Signé : Le général de brigade républicain,

« CAMBRAY » (1).

Quant à la commune, si elle fixe ces événements au 5, c'est également par suite d'une erreur dont nous trouvons l'explication dans une délibération intervenue le 23 vendémiaire. Ce jour-là le conseil général, prenant connaissance d'un rapport de Lakanal à la Convention, reconnaissait que l'an III devait compter 6 jours complémentaires alors qu'il ne lui en avait octroyé que 5, et que, par conséquent, depuis le 1er vendémiaire an IV, il était en avance d'un jour. Il décidait donc, « pour rétablir l'harmonie », de faire un 23 vendémiaire *bis*.

A cette date du 5 vendémiaire, Cambray, semble plein de résolution, de courage et de confiance, ainsi qu'en témoigne ce billet adressé par lui, de son quartier de la Guérinière, à la municipalité:

« Citoyens, je m'empresse de vous prévenir qu'il m'arrive un bataillon et des munitions. Tout nous annonce une victoire complète Le général en chef me mande de ne pas avoir d'inquiétudes pour Charette. Voilà aussi le temps qui commence à nous être favorable. Allons, ça ira ! — Salut et fraternité.

« CAMBRAY. »

Les officiers municipaux étaient moins rassurés. Ils prescrivaient à Lebreton, employé civil de la marine, de faire établir des ponts de bateaux sur les trois étiers de Noirmoutier pour aider à la défense. Ils demandaient au général de faire élever des retranchements autour de la ville, car, disaient-ils, « dans l'état actuel des choses, l'ennemi pourrait s'emparer facilement de l'arsenal ». Ils lui signalaient qu'une chaloupe porteuse d'ordres parcourait l'escade et se dirigeait du côté du Gois. Ils considéraient l'attaque comme imminente. Ces craintes, heureusement, étaient vaines.

(*A suivre.*) L. TROUSSIER.

(1) Piet, *Recherches sur Noirmoutier*, page 625.

NOS MORTS

L'ABBÉ BOSSARD

La Vendée vient de perdre un de ses fils les plus fidèles et les plus énergiques, en la personne de M. l'abbé Bossard, supérieur du collège de Cholet.

D'autres ont déjà retracé son active et trop courte carrière de sacerdoce et de professorat, parlé avec éloquence des luttes, des déboires, des espérances interrompues par la mort de ce bon soldat du Christ, nous voudrions rendre ici un hommage à l'ami.

M. l'abbé Bossard n'était pas un de ces neutres que les lois antiques bannissaient de la Cité. En déployant dans tous les sens les énergies de son ardente nature, ce lutteur ne pouvait laisser personne indifférent devant lui, et s'il a connu l'amertume des inimitiés, il a eu cette revanche de conquérir ces amitiés entières et profondes, si rares dans les affaires de ce monde parce que, nous dit Montaigne, « il fault tant de rencontres à les bastir ».

La lutte lui réserva de ces rencontres où l'homme se découvre et donne sa mesure, où les fidèles amitiés se bâtissent. Il y fut loyal, franc, généreux, patient et si facile au pardon ! Ce cœur chaleureux se montra assez fort pour soutenir de pareils sentiments et c'est à l'épreuve généreusement supportée qu'il dût ces affections solides et profondes qui ne devaient se rompre qu'avec la vie.

Pour cet ardent, la vie fut une bataille. Il apportait aux

tâches entreprises l'esprit de combativité et d'apostolat qui l'animait. Il voulait convaincre et vaincre.

On a rappelé que l'histoire fut une des passions de sa vie ; le mot est juste parce qu'elle lui fut douloureuse comme une passion.

Il avait pris pour règle, ce précepte d'intransigeante probité historique. « La première loi de l'histoire est de ne jamais « mentir, la seconde est de ne pas craindre de dire la vérité ». Cette vérité, il la trouva exigeante. Mais il jugea qu'il y avait lâcheté à l'atténuer et que combattre pour elle était un devoir auquel il ne pouvait faillir, quoi qu'il en advint. Il mit au service du *magis amica veritas* dont il fit sa devise, ces facultés d'enhousiasme et d'ironie, de combativité et de sensibilité, de logique vigoureuse et de fantaisie dans la forme qui paraissent d'ordinaire inconciliables et qui constituaient l'originalité de son talent ; ce talent qu'appréciait un maître, Paul de Cassagnac, en disant qu'il avait rarement rencontré une plume de combat plus alerte ni plus vivante.

Quel que soit le jugement qui sera porté sur son œuvre, ce qu'on ne pourra jamais dénier à l'historien c'est le grand amour du sol natal, de la petite patrie qu'il trouvait si grande, l'amour de la Vendée.

Quand M. l'abbé Bossard fut appelé à fonder le collège de Sainte-Marie de Cholet, il y fut déterminé par la pensée de se dévouer à un grand devoir, celui de conserver à la Vendée la tradition de son passé, et, par là, de la maintenir vivante et forte pour les luttes à venir.

En acceptant cette mission qu'il plaçait si haut, l'auteur de *La Terre qui vit* écrivait : « Oui, la Vendée est vivante, et ce « serait peu faire pour elle ou du moins, pas assez, que de « s'occuper uniquement de son passé ; son avenir aussi mé- « rite nos soins et, dans la tâche que je vais entrependre, c'est « ce qui m'attire le plus. »

Là encore, il dépensa sans compter les réserves de puissance de travail, d'intelligence ouverte à tout, de hardiesse

dans l'entreprise, d'habileté dans la pratique, qui assurèrent le succès de l'œuvre.

Là encore, il fut aimé. L'affluence des maîtres, élèves, parents, amis qui accompagnèrent sa dépouille mortelle à la dernière demeure, avec quelle universelle sympathie ! en est le touchant témoignage.

Son œuvre durera parce qu'il y a mis toute son âme et qu'il a su y répandre de la vie en donnant la sienne. La généreuse dépense de soi avait usé des forces qu'un mal étrange, déconcertant finit par abattre.

Il est mort en bon soldat de Vendée. Ce prêtre, ce soldat était bien de la forte race de ceux dont il voulait écrire l'histoire et glorifier la foi, l'indépendance et la fierté.

La perte est cruelle pour la terre des martyrs. Un cœur vaillant et fort vient de cesser de battre pour elle.

Marquis D'ELBÉE.

UN HÉROS DE LA VENDÉE MILITAIRE

Le 29 novembre 1904, a eu lieu à Combrand une imposante et touchante cérémonie.

A l'occasion de la translation, dans le nouveau cimetière, des restes d'une sainte religieuse, d'un ancien curé de la paroisse, M. l'abbé Vion, et de l'illustre chef vendéen le général de Marigny, un service funèbre était célébré pour les défunts de la paroisse, en présence d'un grand concours de fidèles.

A l'église, M. le curé de Rorthais a fait verser bien des larmes en rappelant, avec éloquence, nos devoirs envers ceux que la mort a ravis.

Puis, au cimetière, notre excellent ami, M. Savary de Beauregard, député, habitant de Combrand, a retracé, en un langage saisissant et en termes éloquemment émus, la glorieuse carrière du général de Marigny.

Nous sommes heureux de pouvoir publier ce superbe discours qui a produit la plus profonde impression et que les amis de la *Revue du Bas-Poitou* liront certainement avec le plus vif intérêt.

Discours de M. Savary de Beauregard

Messieurs, Mes chers amis,

Ne vous semble-t-il pas qu'en ouvrant les tombeaux où reposaient ces restes, pour les transporter dans cette terre bénite, nous avons évoqué tout un monde de souvenirs amers sans doute, mais glorieux et consolants.

Une voix pieuse et éloquente, en vous parlant tout à l'heure du culte que nous devions aux morts, vous a rappelé les bienfaits d'un vieux curé de cette parcisse, l'abbé Vion, que les plus âgés d'entre nous ont connu. On vous a dit aussi les vertus d'une humble religieuse, plus heureuse que ses sœurs puisqu'elle a reçu sa récompense avant d'avoir subi les tristesses de la persécution.

En regardant hier encore remuer le sol de notre antique cimetière, où chaque coup de pioche découvrait des ossements, je pensais à toutes ces générations ensevelies à l'ombre du sanctuaire, à tous nos devanciers connus ou inconnus, qui avant nous ont éprouvé les vicissitudes de la vie, ses joies, ses douleurs, purifiées ou consolées par la pensée de Dieu, et qui se sont endormis là sous la protection de la Croix, dans l'attente de la résurrection. Et je me disais : Malgré les efforts de l'impiété triomphante, non, il n'est pas possible que les fils de tant de chrétiens abandonnent jamais la Foi des ancêtres !

Comment, en effet, ne garderions-nous pas jalousement la sainte Religion pour laquelle il n'y a guère plus d'un siècle nos aïeux versaient si courageusement leur sang ?

Ah ! si pour un instant le général de Marigny, dont nous portons les cendres, pouvait rompre le silence de la mort, il nous ferait frémir d'orgueil et de honte en nous montrant l'héroïsme de ces enfants, de ces femmes, de ces hommes, qui nous ont transmis avec la vie, la Foi ! Nous frémirions d'orgueil en pensant que ces géants qui affrontaient le martyre avec tant d'abnégation étaient nos pères ; nous frémirions de honte en comparant à leurs vertus surhumaines notre indifférence et notre lâcheté.

Puisqu'on m'a réservé l'honneur de vous rappeler la mémoire du géneral de Marigny, souffrez qu'en quelques mots je vous résume son existence, bien courte, hélas ! mais glorieusement remplie.

D'une vieille famille normande, Marigny naquit le 2 novembre 1754, à Luçon, chez des parents de sa mère ; son père, lieutenant de vaisseau, mourut jeune laissant une veuve et quatre enfants dont le futur général vendéen était l'aîné. De ces quatre enfants, seule fit souche Flore de Marigny, épouse du baron de Mont de Benque, arrière grand'mère de Madame Dutfoy que nous espérions avoir aujourd'hui avec nous et qui mérite toute notre reconnaissance pour la générosité avec laquelle elle a voulu contribuer à assurer à son grand-oncle une sépulture qui perpétuera son souvenir.

De bonne heure, Marigny se décida à suivre la carrière de son père et à entrer dans la marine. Nommé chevalier de Saint-Lazare dès sa sortie de l'école navale, nous le voyons combattant contre l'An-

gleterre dans la guerre d'Amérique, tantôt sous les ordres du chef d'escadre d'Estaing, tantôt sous le pavillon de l'amiral du Chauffault. Il obtint bientôt d'être attaché au port de Rochefort, où il était spécialement chargé de l'artillerie et de la défense des côtes ; c'est lui qui fit construire la jetée qui protège le port des Sables-d'Olonne. En juin 1789, il méritait la croix de chevalier de Saint-Louis.

Les événements atroces prédits par le bienheureux Père de Montfort approchaient; un souffle de folie tour à tour généreuse ou cruelle troublait les cerveaux ; bien avant d'éclater dans la rue, la Révolution croissait dans les esprits. De réels abus rendaient nécessaires des réformes, qui pour être profitables à la nation auraient dû être sagement mûries et que, d'ailleurs, tous, grands et petits, réclamaient. Mais une révolution pacifique n'aurait pas fait l'affaire des meneurs, auxquels il fallait du sang, des vengeances et du pillage. Bientôt sur toute la surface de la malheureuse France ce ne furent que meurtres et immondes orgies.

Au milieu de ces tempêtes, un coin cependant restait calme, c'était le nôtre. Là n'avaient jamais existé les abus qui, dans certaines provinces, soulevaient les colères populaires contre la vieille société vermoulue. Nos populations vivaient dans une paix profonde, en complète harmonie avec un clergé plein de zèle et une noblesse peu fortunée mais serviable et consciente de ses devoirs.

Comme le disait l'illustre évêque de Poitiers, Monseigneur Pie, quand le 28 février 1857 il prononçait en l'église de Saint-Aubin l'éloge funèbre de Victoire de Donissan, veuve de Lescure, Marquise de la Rochejaquelein : « La noblesse dans ce pays avait assez foi en elle-même pour ne pas rechercher cette grandeur factice qui a besoin de se rehausser par la fierté et elle avait surtout une foi religieuse assez vive, assez pratique, pour comprendre que de chrétien à chrétien, de Français à Français, ce qui veut dire d'homme libre à homme libre, la distance du rang ne doit se laisser apercevoir que par la supériorité de l'éducation et des bienfaits. — Le peuple, de son côté, savait que ses maîtres ne cherchaient jamais à l'humilier, ni à l'asservir : de là ce phénomène, une noblesse simple, affable, honorée, s'appuyant sur un peuple fier et indépendant. »

On conçoit quelles durent être la révolte et l'indignation de nos pères quand ils virent traquer comme des criminels leurs prêtres vénérés, remplacés à l'autel par des apostats, des intrus comme on les appelait, quand ils virent emprisonner des maîtres qui étaient pour eux des protecteurs et des amis. De mois en mois le mécontentement grandissait, mais tout se bornait à des protestations plus ou

moins violentes, parce que ceux qui auraient pu prendre la direction d'un mouvement insurrectionnel étaient les premiers à le déconseiller et même à le réprouver.

Pendant l'année 1791, le Mis de Lescure, nouvellement marié, était venu chercher la tranquillité et l'oubli dans son château de Clisson en Boismé ; il y vivait très retiré avec les parents de sa femme et ses cousins, Henry de la Rochejaquelein et Marigny. Ce dernier, d'une force prodigieuse et d'une humeur joviale, était très populaire dans les paroisses voisines. Grand chasseur il trinquait volontiers et avait rapporté de ses longs voyages en Amérique d'excellentes recettes, qui lui permettaient de rendre de réels services à une époque où les médecins étaient rares.

Dans ce temps-là les communications n'étaient pas faciles dans notre Bocage, les nouvelles n'y parvenaient guère et les habitants de Clisson étaient peu renseignés sur la marche des événements. Ils apprirent cependant, au mois de février 1792, les dangers qui menaçaient l'infortuné Louis XVI. Tout de suite ils partirent pour Paris, bien décidés à se faire tuer, s'il le fallait, pour défendre leur Roi.

Par un hasard providentiel, ils échappèrent au massacre du 10 août et n'ayant plus rien à faire à Paris ils revinrent à Clisson, où ils vivaient plus isolés que jamais. — Chose curieuse, pendant que Paris, les grandes villes, la plupart de nos Provinces étaient le théâtre de scènes monstrueuses, pendant que de sinistres assassins faisaient tomber les têtes les plus illustres de France, pendant qu'une populace en délire conduisait à l'échafaud le fils de saint Louis, les habitants de Clisson demeuraient dans une sécurité relative, grâce au respect et à l'affection dont ils étaient entourés.

Cependant une étincelle allait mettre le feu aux poudres : la Convention menacée par la coalition européenne venait de décréter la levée forcée de trois cent mille hommes et nos jeunes gens, jusque-là exempts du service militaire, exaspérés par les violences chaque jour commises par les délégués du pouvoir, refusèrent énergiquement de servir un gouvernement qu'ils considéraient avec raison comme révolutionnaire et néfaste pour leur pays Plusieurs cantons de l'Anjou s'étaient déjà soulevés, quand les jeunes gens des Echaubrognes et de Saint-Aubin vinrent à la Durbellière chercher Henry de la Rochejaquelein et le forcèrent à se mettre à leur tête. La situation devenait de plus en plus inquiétante ; des bandes de volontaires révolutionnaires terrorisaient le pays, emprisonnaient les suspects, s'attaquaient aux chaumières comme aux châteaux.

Un beau matin, les gendarmes de Bressuire étaient venus à Clisson arrêter Lescure, Marigny et leurs parents. On voulut d'abord les enfermer dans la prison de la ville, mais un farouche révolutionnaire, le nommé Allain, épicier et fournisseur du château de Clisson, obtint de garder les prisonniers chez lui. Cela devait les sauver. En effet, quelques jours plus tard, quatre cents Marseillais, furieux d'avoir été battus aux Aubiers par Henry de la Rochejaquelein dont les vigoureux soldats n'avaient pourtant que des fourches et des bâtons, tuèrent sans pitié les prisonniers qui remplissaient la prison.

Le 2 mai 1793, le bruit s'étant répandu que les Vendéens venaient de prendre Argenton et marchaient sur Bressuire, l'armée révolutionnaire se replia sur Thouars accompagnée dans sa retraite par la plupart des habitants de la ville. Lescure et Marigny purent donc sans encombe regagner Clisson, où La Rochejaquelein lui-même vint leur apprendre que l'armée catholique et royale, c'est ainsi qu'on l'appelait déjà, campait à Bressuire et se préparait, à marcher sur Thouars. Vous pensez bien, Messieurs, que Lescure et Marigny se seraient considérés comme des lâches s'il avaient hésité un instant à suivre des héros parmi lesquels beaucoup étaient leurs ouvriers, leurs fermiers leurs meilleurs amis.

Ils arrivent à Bressuire et tout de suite Lescure est choisi comme chef par toutes les paroisses du canton ; à Marigny, on confie l'artillerie, forte de douze pièces de canons, toutes prises aux révolutionnaires ; parmi ces pièces était la célèbre Marie-Jeannne dont les soldats de la grande guerre aimaient à raconter la terrible puissance. Dès le lendemain de leur arrivée, le 5 mai 1793, Lescure et Marigny contribuaient largement à la prise de Thouars, où aucun excès ne fut commis par les vainqueurs qui s'emparèrent seulement d'une quantité énorme d'armes et de munitions.

Sans perdre un instant, Marigny s'empresse de mettre en lieu sûr ces approvisionnements dans le vaste château de Mortagne, qui se trouvait au cœur du pays soulevé et où il organisa son principal arsenal. Cela ne l'empêcha pas de prendre part à la victoire de la Châtaigneraye le 13 mai et d'assister le 16 mai au désastre de Fontenay, où les Vendéens, pris de panique, abandonnèrent toute leur artillerie.

Fou de douleur à la vue de cette perte qui lui semblait irréparable, Marigny fut pris de désespoir et, en arrivant au château de la Boulaye près Malièvre, il jeta ses pistolets sur une table en jurant qu'il ne se battrait plus. Lescure rentrait au même moment ; prenant son cousin par le bras, il le conduisit dans un champ voisin où des Ven-

déens en armes récitaient dévotement le chapelet : Voyons, Marigny, s'écria-t-il, en lui montrant ce touchant spectacle, oserais-tu désespérer encore quand ces braves gens te donnent l'exemple de la confiance ! Marigny redevint lui-même et ne songea plus qu'à prendre sa revanche.

L'occasion ne devait pas se faire attendre. Le 25 mai la grande armée catholique et royale venge sa défaite du 16, reprend Fontenay et ses canons avec toute l'artillerie des bleus. Au premier rang pendant la bataille, Marigny mérita d'être au premier rang, à l'honneur. En signe de joie et de reconnaissance envers le Dieu qui donne la victoire, les soldats voulurent faire entrer leur canon la Marie-Jeanne dans l'église de Fontenay et pendant le chant du *Te Deum* le général dut se tenir debout près de la fameuse pièce comme pour la garder.

Le 9 juin, nous le retrouvons à la prise de Saumur, où il arrête net un cavalier fuyard en abattant l'encolure de son cheval d'un seul coup de sabre. A cette époque maudite les nuits comme les jours se passaient en alertes et en combats. Notre infortuné pays était condamné à une dévastation totale parce que nos pères s'étaient levés en masse pour défendre leurs foyers et leurs autels, pensant à bon droit qu'en tout temps l'autel est le rempart du foyer, la religion étant la sauvegarde de la famille dont elle garantit l'avenir et la dignité

Le 3 juillet de cette terrible année 1793, le farouche Westermann envahissait Châtillon et massacrait les malades et les blessés réfugiés à l'hôpital. Prévenus de ces horreurs, les Vendéens accourent et, le 5 juillet, ils taillent en pièces l'armée de Westermann dans les rues mêmes de la ville. Transporté par la colère, Marigny frappe sans relâche ; c'est alors que le saint du Poitou Lescure, l'apercevant dans la mêlée lui crie : « Arrête, Marigny, tu es trop cruel, tu périras par l'épée. » « Laisse-moi, répond Marigny, laisse-moi venger sur ces monstres les crimes qu'ils ont commis. »

Nous rencontrons encore notre général le 5 septembre à la victoire de Chantonnay, le 19 septembre à la bataille sanglante de Torfou, les 9 et 11 octobre sous les murs de Châtillon, mais il ne paraît pas avoir assisté à la défaite de la Tremblaye, près Cholet, où son cousin Lescure fut mortellement blessé d'une balle au front.

Cernée de toute part par les armées révolutionnaires, l'héroïque Vendée sembait à bout de force. Vaincus à Cholet, nos malheureux soldats, malgré leurs généraux, s'enfuient vers la Loire ; ils espèrent qu'après avoir traversé ce fleuve ils pourront un instant respirer,

se refaire. N'écoutant ni les ordres ni les prières de leurs chefs, ils passent la Loire, suivis d'une foule lamentable de femmes, d'enfants, de blessés, de fugitifs. Impuissant témoin de cette affreuse déroute Marigny parvient à sauver son artillerie par des prodiges de courage et d'énergie. Sur la voie douloureuse que vont suivre désormais les débris de la grande armée catholique et royale, partout Marigny se distinguera par sa téméraire valeur et son invisible force d'âme, toujours il sera au poste le plus périlleux, défiant la mort ; mais, la mort qui l'épargne dans l'ivresse glorieuse des combats lui réserve un sort plus cruel.

Après la dispersion de l'armée à Savenay, Marigny parvient à repasser la Loire ; il arrive à la Girardière, château abandonné, appartenant à M. Serin de la Cordinière. La Rochejaquelein vient d'être tué, Stofflet, trop dur pour ses hommes, n'est pas aimé. Ceux du pays de Cerizay se réunissent autour de Marigny, qui parvient bientôt à surprendre et à défaire plusieurs détachements révolutionnaires.

Le 18 avril 1794, avec une poignée de braves. il voulut se rendre au château de Clisson pour y constater les ravages accumulés par les colonnes infernales et sans doute pour revoir encore ces lieux où jadis, jeune officier de marine, il avait coulé des jours si heureux dans l'intimité de Lescure et de la Rochejaquelein, tous deux tombés martyrs de leur Foi religieuse et politique.

Pendant cette triste visite on l'avertit qu'une troupe considérable d'incendiaires arrive de Niort, pillant et brûlant toutes les fermes qui sont encore debout. Dans toutes les paroisses environnantes retentit le son lugubre du tocsin. Les Vendéens que le feu a chassés de leurs demeures, ceux qui errent à travers les ruines et les champs dévastés, attendant l'heure de la vengeance, accourent vers Clisson et se groupent autour de Marigny qu'ils croyaient mort et qu'ils considèrent comme leur sauveur.

C'était le jour du Vendredi-Saint, une croix de pierre était là dans les allées du parc ; nos pères qui tous pleuraient des parents, des amis, leurs biens emportés et ravis par l'affreuse tourmente, nos pères entonnent le chant de douleur et d'espérance : *O Crux ave spes unica !* Puis ils foncent sur les révolutionnaires avec une telle violence qu'ils les culbutent en un instant, en tuent des milliers et dégagent enfin la contrée des hordes sauvages qui y mettaient tout à feu et à sang.

Cet exploit devait être le dernier de notre général l'orgueil ; froissé et la jalousie, qui s'emparent parfois des âmes les plus nobles au

point de leur inspirer les crimes les plus abominables, devaient donner le coup de mort au héros qui souvent se vantait d'être invulnérable dans la bataille, malgré sa légendaire témérité

Charette et surtout Stofflet ne lui pardonnaient pas l'influence qu'il exerçait sur les anciens soldats de Lescure et de la Rochejaquelein ; ils lui pardonnaient moins encore l'indépendance de son caractère Un jour, profitant d'une circonstance malheureuse, où Marigny avait eu le tort de céder au mécontentement de ses hommes et de ses officiers, et avait abandonné Charette et Stofflet à leurs propres forces la veille d'une bataille, ceux-ci le traduisirent devant un conseil de guerre où il fut condamné à mort.

Prévenu de cette sentence, Marigny n'y voulut pas croire; il se refusait à penser que des Vendéens pussent accomplir un pareil forfait ; malgré les instances de ses amis, il persistait à vivre seul, sans escorte, à la Girardière, où il se reposait des fatigues de la guerre dans un calme relatif dû en grande partie au prestige de son invincible courage. Nul soldat vendéen, en effet, ne devait participer à ce crime odieux, dont la responsabilité ternira à jamais la mémoire de Stofflet.

Le 10 juillet 1794, on entendait un feu de peloton dans la direction de la Girardière, c'étaient des déserteurs allemands à la solde de Stofflet qui venaient d'exécuter l'inique sentence. Marigny avait demandé un prêtre, ces misérables lui refusèrent cette suprême consolation. Il obtint cinq minutes pour se recueillir, puis descendant dans son jardin, il commanda lui-même le feu.

Ainsi périt, à moins de quarante ans, l'un des généraux les plus populaires et les plus illustres de notre Vendée.

Après ce meurtre inexcusable nos pères, Messieurs, ne voulurent plus suivre d'autres chefs. Ils suspendirent à leurs foyers déserts, ou ils cachèrent dans les vieux chênes leurs armes désormais inutiles. Mais si la rouille a émoussé les épées et rongé l'acier des fusils, le temps n'a pas effacé le souvenir de Marigny.

Inhumé dans notre vieux cimetière le jour même de sa mort en présence de Hay, métayer à la Girardière, de Forestier, réfugié au même lieu, de Pierre Gamard et de François Nau, réfugiés à la Billardière, Marigny n'a pas été oublié ; pour soustraire son corps aux profanations possibles ses amis crurent devoir cacher le lieu de sa sépulture, mais les survivants de la grande guerre venaient en secret s'agenouiller sur le gazon sous lequel il dormait, pour pleurer et prier.

Longtemps après, on fit savoir à la veuve de Lescure, à la Mar-

quïse de la Rochejaquelein, que des vieillards de Combrand connaissaient l'endroit où reposaît la dépouille mortelle de son cousin. C'est alors que de concert avec M. de Mont de Benquè, neveu et filleul de Marigny, elle fit élever le modeste monument que nous allons transporter ici.

Qui donc, habitants de Combrand, qui donc d'entre nous aurait consenti à laisser dans l'abandon les restes de ce vaillant parmi les vaillants ? Nous aussi nous traversons des temps difficiles et l'avenir semble nous réserver des épreuves plus cruelles encore, mais désormais quand nous viendrons prier dans ce cimetière, nous penserons à Marigny, à ses valeureux soldats; nous demanderons à ces martyrs de nous donner leur courage, de nous garder la Foi !!

H. DE BEAUREGARD.

LES

CHEVALIERS DU SAINT-ESPRIT

DE LA PROVINCE DU POITOU

DE 1578 A 1700

Notices extraites d'un manuscrit conservé à Paris, à la Bibliothèque Nationale et publiées avec des notes par le Vicomte PAUL DE CHABOT.

(SUITE) (1)

AUBIGNÉ, (Charles (2) Comte d') Baron de Surimau, chevalier des ordres du Roy, gouverneur de la ville de Cognac, puis d'Aiguesmortes en 1688, et enfin du duché de Berry, en 1691, (3) fils de *Constant d'Aubigné*, Baron de Surimau, capitaine et gouverneur de la ville et citadelle de Maillezais et de *Jeanne de Cardaillac* et petit fils de *Théodore Agrippa d'Aubigné*, baron de Surimau, seigneur des Landes, écuyer de la petite écurie du Roy Henry IV, gentilhomme ordinaire de sa chambre, maréchal de ses camps et gouverneur de Maillezais ; et de *Suzanne de Lezay*, fille *d'Ambroise de Lezay*, baron de Surimau et de *Renée de Vivonne*. Il doit son avancement et sa fortune entière à la dame *Françoise d'Aubigné*, sa sœur, marquise de Maintenon, veuve du sieur Scarron, dame d'atours

(1) Voir la 4e livraison de 1904.

(2) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1039-1040.

(3) Il naquit en 1639 et mourut à Vichy en 1703. (Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Fam. du Poitou* 1re éd. t. 1, p. 149.)

de feue Madame la Dauphine, qui ayant eu le bonheur de captiver l'esprit et les bonnes grâces du Roy Louis XIV, a produit à son dit frère, par la faveur de ce grand Prince, des biens immenses et des honneurs tout à fait grands, jusqu'à le faire chevalier des ordres en 1688. Il a épousé *Geneviève Piètre*, fille de *Simon Piètre*, procureur du Roy, en l'hôtel de Ville de Paris et de Marguerite *Leclerc de Chateaubois* ; il n'en a eu qu'une fille unique N... (1) d'Aubigné, mariée en 1699, à *Adrien-Maurice de Noailles, comte d'Ayen,* fils aîné du maréchal duc de Noailles. Le Roy Louis XIV, en considération de la dame de Maintenon lui a fait sa dot de 800000 livres, outre une pension considérable qu'il a donnée au comte d'Ayen et de plusieurs milliers d'écus en rente sur l'hôtel de ville à Paris, et sa dite tante l'a déclarée son unique héritière et par ce moyen elle pourra avoir des biens approchant de ceux des plus riches seigneurs et dames du royaume.

Il porte : *De gueules, au lion d hermines couronné d'or. Cimier : un griffon d'or. Supports : deux griffons de même.*

MONTBRON (2), (**François, comte de**) chevalier des ordres du Roy, lieutenant-général de ses armées et au gouvernement de Flandres, gouverneur de Cambrai et pays Cambrésis, mestre de Camp d'un régiment de cavalerie, fils de *Henry, Comte de Montbron* et de *Louise de Boulainvillier*, né en 1632. Il commença à servir en 1651, dans l'armée du Roy qui le fit lieutenant de la seconde compagnie des Mousquetaires de sa garde et colonel de son régiment d'infanterie, en 1672, puis, maréchal de ses camps et armées en 1673, gouverneur d'Arras et son lieutenant-général, en Artois, en 1675. En 1677, il servit aux siège et prise de Gand, il en fut gouverneur et lieutenant-général des armées. Il eut la même qualité, au gouvernement de Flandres en 1678 et fut gouverneur de Tournay, en 1679, puis de Cambray, etc., et il fut fait cheva-

(1) Françoise-Charlotte-Amable, mariée le 1er avril 1698. (*Id*).
(2) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1047-1048.

lier des ordres du Roy, en 1688. Il a épousé, *Marie*, fille de *Robert Gruyn*, seigneur du Bouchet, Valgrand, etc. et d'Anne Clozier, de laquelle il lui est resté deux enfants. Le premier : *Charles-François-Anne de Montbron*, né en 1674, colonel du régiment de Cambrésis, qui a servi avec réputation ès dernières guerres, au siège de Mons, en 1691, à celui de Namur, en 1692, au combat de Steinkerque, auquel il eut un cheval tué sous lui, à la bataille de Nerwinden en 1693. Le deuxième : *Marie-Françoise de Montbron*, mariée, en 1689, avec *Charles-Eugène-Jean-Dominique de Guines de Bonnières*, comte de Soüastre, mestre de camp d'un régiment de Cavalerie.

Il porte : *Burelé d'argent et d'azur, qui est de Montbron, écartelé de gueules plein, qui est d'Albret. Cimier : un sauvage d'or. Tenants : deux sauvages de même.*

La maison de Montbron est noble et ancienne, elle a produit *Jacques, sieur de Montbron*, qui fut fait maréchal de France, par le Roy Charles VI, auquel il rendit de bons services et les mâles s'en sont conservés jusqu'en ce jour en 1700.

ESCOUBLEAU, (**François d'**) (1) Comte de Sourdis, baron de Gaujac et d'Estillac, chevalier des ordres du Roy, lieutenant général de ses armées, gouverneur d'Orléans, Orléanois et pays-Chartrain, capitaine des chasses et du château d'Amboise et commandant pour Sa Majesté en la province de Guyenne, fils puîné de *Charles d'Escoubleau,* marquis de Sourdis et d'Alluye, chevalier des ordres ci-devant mentionné. Il fut d'abord chevalier de Malte et connu sous le nom de chevalier de Sourdis, et ayant quitté cette qualité il suivit le parti des armes, dans les troupes de France, où il se distingua et fut fait lieutenant-général des armées du Roy, en 1682, et chevalier de ses ordres, en 1688. Il en reçut le collier, l'année suivante, des mains de Sa Majesté, à Versailles. Depuis, il servit, en Flandres, à la garde des lignes, durant la dernière

(1) Bibl. Nat. Français : 32861, p. 1055-1056.

guerre. Il a épousé N..... (1) *Davaret*; il en a une fille unique (2).

Il porte : *Ecartelé au 1 : contre écartelé de Foix et Béarn*; *au 2 : d'argent, au lion de sable, à la bordure de gueules, chargée de huit bezants d'or, contre écartelé : fascé d'argent, et de gueules*; *au 3 : d'azur, au loup rampant d'or, qui est de Montluc et de Sienne, contre écartelé : d'or, au tourteau de gueules, qui est de Montesquieu*; *au 4 : de Comenge, contrécartelé : d'azur, à une plume d'autruche d'argent. Et sur le tout : d'Escoubleau, qui est : d'azur, party de gueules, à la bande d'or, brochant sur le tout. Cimier : un levrier d'argent, accolé de gueules, bouclé d'or ; supports : deux levriers de même.*

SAINT-GEORGES, (**Olivier de**) (3) IIIe marquis de Vérac-Couhé, baron de la Roche-des-Bois et de Châteaugarnier, chevalier des ordres du Roy et son lieutenant-général au Haut et Bas-Poitou, Châtelraudois et Loudunois, fils d'*Olivier de Saint-Georges*, IIe marquis de Vérac-Couhé etc., et de *Marguerite de la Muce* et petit-fils d'un autre *Olivier de Saint-Georges*, aussi marquis du Vérac-Couhé, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy. Les services qu'il rendit dans les armées de France lui attirèrent l'estime du roy Louis XIV, qui l'en récompensa et le fit chevalier de ses ordres, en 1688 (4). Il a été marié à *N*..... (5) *Le Coq-Madelène*, fille de *François Le Coq-Madelène*, conseiller au parlement et de *Marie de Beringhen*, de laquelle il a des enfants.

Il porte : *Ecartelé au 1 et 4 : d'argent, à la croix de gueules qui est de Saint-Georges, au 2 et 3 : fuzelé, ondé, enté de gueules*

(1) Angélique, mariée le 24 mars 1702 à François-Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouange. (*Id*).

(2) Marie-Charlotte de Béziade d'Avaray, fille de Théophile, chevalier, seigneur d'Avaray. Il mourut le 31 septembre 1707. (B.-F, *Dict. des Fam. du Poitou*, 1re éd. t. II, p. 74.)

(3) Bibl. Nat. Français : 32861, p. 1063-1064.

(4) Il fit ériger par lettres patentes du mois de février 1662, sa terre de Couhé, en Marquisat, sous le nom de Couhé-Vérac. (B.-F., *Dict. des Fam. du Poitou*, 1re éd. t. II, p. 651.)

(5) Marguerite. (*Id*).

et d'argent de six pièces, qui est de Rochechouart. Cimier : une Sirène de Carnation. Tenants : deux Sirènes de même.

CHASTILLON, (**Alexis-Henry, marquis de**) seigneur de Chantemerle, la Rambaudière, la Crestinière, Chanleville, Novion et Lannoy, chevalier des ordres du Roy, capitaine des gardes du corps, et premier gentilhomme de la chambre de S. A. R. Monsieur, frère unique du Roy, duc d'Orléans, gouverneur de la ville de Chartres, mestre de camp du régiment de ce nom et brigadier d'armée, quatrième fils de François de Chastillon, seigneur de la Rambaudière, Boisrogue, etc. et de Magdeleine Honoré. Tous ces beaux et honorables emplois ne luy ont été conférés que pour tenir lieu, en partie, de récompense à ses services qui lui ont fait mériter l'estime du Roy et de Monsieur, son frère unique (1). Il fut fait chevalier des ordres en 1688. Il a épousé (2) Marie-Rosalie de Brouilly, dame d'atours de Madame la Duchesse de Chartres, fille d'*Antoine de Brouilly*, Marquis de Piennes, chevalier des ordres du Roy, ci-devant mentionné, il en a plusieurs enfants.

Il porte : *De gueules, à trois pals de vair, au chef d'or, chargé pour brisure, en chef, d'une lettre de sable, qui est de Chastillon. Cimier : un dragon aislé d'or. Supports : deux lions de même.*

La maison de Chastillon est des plus illustres et anciennes du Royaume. La petite ville de Chastillon-sur-Marne, qui a titre de Chastellenie, en Brie, luy a donné son nom, il y a plusieurs siècles. Le premier seigneur de cette maison dont on ait connaissance a été *Guy Ier* du nom, *Sire de Chastillon-sur-Marne*, qui vivait en 1076, de lui sont issus tous les autres seigneurs de cette maison, de laquelle était *le pape Urbain II*, nommé *Eudes de Chastillon*, élu en 1088, mort en 1099. Elle a produit les anciens Comtes de Saint-Paul et de Blois, un con-

(1) Il fut aussi mestre de camp du régiment de Chartres. (Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Fam. du Poitou*, 2me éd. t. II, p. 323).

(2) Le 28 mars 1685. (*Id*).

nétable de France qui fut Gaucher I, connétable de France en 12.., père de *Gaucher II, sire de Chastillon*, duquel sont descendus les comtes de Pors... et de Dampierre, et encore père de Jean de Chastillon, tige des autres sieurs de Chastillon, d'Argenton et Marigny, dont la postérité dure encore, en la personne du susdit *Alexis-Henry, marquis de Chastillon* et de ses frères et leurs enfants. Le sieur du Chesne a fait une histoire généalogique de cette famille, où il fait voir qu'elle a pris ou donné des alliances ès maisons de France, de Bourgogne, de Bourbon, de Valois, de Lorraine, de Bar, de Luxembourg, de Flandres, de Bretagne, de Dreux, de Hainault, etc.. et infinité d'autres des plus illustres, aussi tous ceux de cette famille n'ont point dégénéré du sang de tant de princesses dont ils sont issus et plusieurs d'entre eux sont morts en bataille, pour le service des roys de France.

QUATREBARBES, (**Hyacinthe de**), marquis de la Rongère, comte de Saint-Denis-du Maine (2), chevalier des ordres du Roy, chevalier d'honneur de Madame la Duchesse d'Orléans, fils de *René de Quatrebarbes*, seigneur de la Rongère, Saint-Denis et autres lieux et de *Jacqueline de Dampierre* (3), fut marié, en 1663, à *Françoise du Plessis-Chastillon*, fille unique *d'André, marquis du Plessis-Chastillon*, seigneur de Rugles et Boisbéranger et de *Renée le Porc-de-la Porte* (4). Il fut fait chevalier des ordres, de la création qu'en fit le roy Louis XIV, au mois de décembre 1688. Ce fut à la recommandation de

(1) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1077-1078.

(2) Il fut crée marquis de la Rongère et comte de Saint-Denis-du-Maine par Louis XIV, fut tenu sur les fonts de baptême par les pauvres de Saint-Sulpice, fut nommé le 24 juin 1684, chevalier d'honneur de Madame Elisabeth-Charlotte-Palatine, duchesse d'Orléans, *à cause de sa naissance, de son mérite et de sa fidélité*, dit le brevet. (B. F., *Dict. des Fam. du Poitou*, 1re éd., t. II, p. 575.)

(3) Jacqueline de Préaulx, fille de Claude, chevalier de l'ordre et gouverneur d'Argenton et de Jacqueline de Dampierre (*Id.* p. 575.)

(4) Et en secondes noces à Thérèse de Ruellan (*Id.*).

Son Altesse Royale, Madame, Duchesse d'Orléans, de laquelle il était chevalier d'honneur.

Il porte : *D'argent, à la bande de sable, cotoyée de deux cottices de même. Cimier : une tête de léopard d'or. Supports : deux léopards de même.*

Trentième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la neufvième du Roy Louis XIV, faite en la chapelle de Versailles, le jour de la feste de Pentecoste 29 may 1688.

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou proprement dit.

Trente-unième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la dixième du Roy Louis XIV, faite, à Versailles, le jour de feste de la Purification Notre-Dame, deuxième jour de février 1693.

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou.

Trente-deuxième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la onzième du Roy Louis XIV, faite, en la chapelle du Château de Versailles, le premier janvier 1694, avec les cérémonies ordinaires.

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou.

Trente-troisième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la douzième du Roy Louis XIV, faite à Versailles, le jour de la Pentecoste, 22 may 1695.

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou.

Trente-quatrième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la treizième du Roy Louis XIV, faite, à Versailles, le premier janvier 1696.

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou.

Trente-cinquième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la quatorzième du Roy Louis XIV, faite à Versailles, le 1er janvier 1697.

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou.

Trente-sixième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la quinzième du Roy Louis XIV, faite, à Versailles, le jour de la Purification Notre-Dame, 2 février 1698.

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou.

Trente-septième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la seizième du Roy Louis XIV, faite, à Versailles, le 2 février, jour de la Purification Notre-Dame, 1699.

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou.

A la fin du volume on trouve d'une autre écriture les noms suivants sans ordre de dates :

DE BEAUVAU DU RIVAU (1), (**René-François**) archevêque de Narbonne, abbé de Saint-Victor-en-Caux et de Bonneval, en Rouergue, prieur de Pommier-Aigre, en Touraine ; il fut premièrement évêque de Bayonne, puis de Tournay, ensuite archevêque de Toulouse, d'où il passa à Narbonne, où il est mort le 4 août 1739 (2).

LA ROCHEFOUCAULD (3), (**François de, VIIIe** du nom), duc de la Rochefoucauld et de la Rocheguyon, pair de France, prince de Marcillac, marquis de Barbezieux, comte de Du-

(1) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1157.

(2) Fils de Jacques de Beauvau, marquis du Rivau, maréchal des camps et armées du roi, capitaine des gardes-suisses et de Marie ou Diane de Campet. (Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Fam. du Poitou*. 2me éd. t. I, p. 393.)

(3) Bibl. Nat. Français, 32861, p. 1163.

retal, etc., Grand Veneur de France, Grand-Maître de la garde-robe du Roy, maréchal de ses camps et armées, mort à Paris le 22 avril 1728.

ROCHECHOUART, (**Louis de**) (1) duc de Mortemart, pair de France, prince de Tonnay-Charente, lieutenant-général des armées du Roy, premier gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, mort le 31 juillet 1646 (2).

BEAUVAU, (**Pierre-Madeleine, comte de**) lieutenant-général des armées du Roy, directeur général de la cavalerie, gouverneur de Douai, mort, à son gouvernement, le 30 mai (3) 1734.

SAINT-GEORGES (4), (**César de**) marquis de Couhé-Vérac, lieutenant-général des armées du Roy et de la province de Poitou, mort, le 11 février 1741 (5).

LA ROCHEFOUCAULD, (**Alexandre** (6) **de**) duc de la Rocheguyon, pair de France, grand-maître de la garde-robe du Roy, prince de Marcillac, marquis de Liancourt et de Barbezieux, baron de Verteuil, etc., brigadier des armées du Roy.

(1) Bibl. Nat. Français : 32861, p. 1167.

(2) Fils de *Louis-Victor de Rochechouart*, duc de Vivonne-Mortemart, pair, maréchal général des Galères de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, vice-roi de Sicile, chevalier des ordres du Roi, etc. et de *Antoinette-Louise de Mesme*. (*Hist. de la maison de Rochechouar*, t. II, p. 164-166).

(3) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1197.

(4) Fils de Jacques, marquis du Rivau et de Marie ou Diane de Campet. Il avait épousé en 1711 Marie-Thérèse de Beauvau. (Bauchet-Filleau, *Dictionnaire des Fam. du Poitou*, 2me édition t. I, p. 393.)

(5) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1197.

(6) Il mourut en 1741. Il était fils de *Olivier de Saint-Georges*, chevalier baron de Couhé, chevalier des ordres du Roi, marquis de Couhé-Vérac et de *Marguerite le Coq*. Il mourut en 1724. Il avait épousé le 21 mars 1706 Catherine-Marguerite de Pioger, fille de Pierre, secrétaire du Roi. (B.-F., *Dictionnaire des Fam. du Poitou*, 1re édit. t. II., p. 651.)

(7) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1217.

BRICHANTEAU, (**Louis-Armand** (1) **de**) marquis de Nangis, lieutenant-général des armées du Roy, chevalier d'honneur de la Reine, mort le 8 octobre 1742.

DU PLESSIS, (**Louis-François-Armand** (2) **duc de Richelieu**), pair de France, gouverneur des ville et château de Cognac, ambassadeur extraordinaire auprès de l'Empereur(3), depuis premier gentilhomme de la chambre du Roy et maréchal de France, nommé chevalier des ordres de Sa Majesté du 1er janvier 1728, avec permission du 4 avril suivant, d'en porter les marques.

CHASTILLON, (**Alexis-Madeleine-Rosalie** (4) **de**) dit le comte de Chastillon, baron d'Argenton, grand bailli de Hagueneau, maréchal des camps et armées du Roy, mestre de camp général de la cavalerie légère de France, depuis duc et pair, (5) lieutenant-général des armées du Roy et gouverneur de Monsieur le Dauphin, mort le 15 février 1754.

FIN.

(1) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1223.

(2) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1223.

(3) Il fut gouverneur des Haute et Basse Guienne, membre de l'Académie Française. Il naquit le 13 mars 1696 et mourut le 8 août 1788. Il était fils de Armand-Jean, chevalier des Ordres du roy, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France et de Anne-Marguerite d'Acigné, et épousa : 1° le 12 février 1711 : Anne-Catherine de Noailles, fille de Jean-François, marquis de Noailles, maréchal de Camp, etc. et de Marguerite-Thérèse Rouillé de Meslay. 2° : Le 7 avril 1734, Elisabeth-Sophie de Lorraine-Guise, fille de Anne-Marie-Joseph, prince de Guise et de Marie-Louise-Christine-Jeannin de Castille. 3° : En 1780, Jeanne-Catherine-Joséphe de Lavaulx, chanoinesse de Poussay veuve de Edmond de Roothe, fille de Gabriel-François, Comte de Lavaulx et de Charlotte de Lavaulx de Pompierre. (B.-F., *Dictionnaire des Fam. du Poitou*, 1re éd., t. II, p. 799.)

(4) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1133.

(5) Il naquit le 4 septembre 1690, il acheta en 1736, la baronnie de Mauléon qui fut érigée la même année en duché-pairie sous le nom de Châtillon-sur-Sèvre, Il avait épousé le 22 janvier 1711, Charlotte-Vautrude de Voysin, fille de Daniel-François, Chancelier de France. (Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Fam. du Poitou*, 2me éd., t. II, p. 324).

LA VENDÉE AU SALON DE 1905

Ce n'est pourtant pas notre faute si depuis quelques années, nous chantons, à cette même place, la même chanson. Nous aurions pu faire clicher le compte-rendu du Salon de 1904 ou de 1903, sans y changer autre chose que les titres des œuvres exposées : nos artistes se déciment et ne se recrutent plus. L'heure était cependant favorable aux initiatives ; la moyenne du Salon est plutôt faible, cette année, une de celles probablement où l'on n'est pas en train. C'était le moment d'oser. Nos peintres et nos sculpteurs vendéens continuent tranquillement leur petit train-train, et s'endorment, si vous voulez, sur leurs lauriers.

Nous vous les présentons dans l'ordre où nous les avons rencontrés nous-mêmes, en suivant la série numérique des salles.

Le jury de classement a fait à M. Rousseau-Decelle les honneurs de la salle n° 1, la grande salle d'entrée où il n'y a pas que des chefs-d'œuvre, mais d'où les œuvres médiocres sont bannies, afin de donner aux visiteurs une bonne première impression. Cette fois, l'honneur est parfaitement justifié. *Jeanne d'Arc dans sa prison* montre un progrès très marqué sur la *Pénélope* de l'année dernière, et accuse un tempérament artistique et une personnalité que l'œuvre précédente ne promettait pas si tôt. Jeanne est dans un cachot, soutenue par le bon Dominicain, frère Martin Ladvenu, pendant que l'évêque Cauchon lui lit la terrible sentence. L'évêque, au premier plan, dresse, en profil presque perdu, sa tête d'une cruauté hautaine. Jeanne, épouvantée, tend les bras vers lui : « Évêque, dit-elle, si je meurs par vous, j'appelle de vous devant Dieu », tandis que frère Ladvenu essaie de la consoler. Sur cette scène, habilement disposée et solidement rendue, M. Rousseau-Decelle nous permettra quelques critiques de détail, que nous le prions de croire des plus bienveillantes. La tête de Jeanne ne nous paraît pas assez féminine,

surtout suivant la tradition. L'opposition de l'ombre et du jour, dans ce cachot percé d'une seule lucarne d'où jaillit un cône de lumière, laisse visiblement à désirer ; l'ensemble baigne à tort dans une lumière diffuse, déplacée en ce lieu, erreur que ne corrigent pas les touches de blanc cru piquées sur les traits saillants de l'évêque et sur la main tendue de la prisonnière ; cet artifice réclamerait une ombre plus dense dans les parties qui échappent au rayon direct de la lumière extérieure.

Pourquoi l'artiste habille-t-il de bleu l'évêque et le dominicain, dont le costume réel eût pu lui fournir, dans l'ombre, une gamme intéressante de noirs ? Que dire aussi de la mitre au soufflet en bec de faucon qui coiffe le trop fameux évêque de Beauvais ? Cette mitre du temps de Grégoire de Tours et des évêques mérovingiens est un anachronisme. Dès les Capétiens, le soufflet s'était aplati et allongé, comme on peut le voir, au musée de Cluny, sur le tombeau de Simon de Bussy, évêque de Paris de 1289 à 1304, et sur le portrait de Geoffroy Floreau, évêque de Châlons de 1453 à 1503.

Ces scrupules de vérité historique ne nous empêchent pas de reconnaître que M. Rousseau-Decelle a droit à toutes nos félicitations pour son très sérieux et très heureux effort.

M. Paul Tillier fournit, sous les nos 1825 et 1826, une nouvelle contribution à l'étude de la chlorose. *La Lecture à deux* et le *Portrait de Mme B.* ont plus que jamais besoin d'une saison sérieuse à Berk-sur-mer. Si Mme B. est vraiment un portrait, elle doit donner beaucoup d'inquiétudes à sa famille ; l'ombre de son chignon lui poche les yeux d'une affligeante façon, et si, comme les modèles accoutumés de M. Tillier, elle se contente de formes sans épaisseur, elle tend de plus à se passer aussi de largeur ; voyez le cou, ce n'est plus qu'un fil. Pauvre femme !... Bien entendu, le genre admis, la facture en est aussi soignée qu'élégante.

Heureusement que les portraits de M. Delhumeau vivent, eux, et même pensent, un vrai soulagement pour se remettre des silhouettes d'hôpital entrevues plus haut. Il nous faut ici nous répéter ; chez M. Delhumeau la simplicité et la probité des moyens rehausse la maîtrise de l'exécution et la perfection du fini. Le *Portrait de M. le marquis de Lespinay* fait honneur à l'artiste, et, nous oserions dire, au modèle, puisqu'il fixe avec une vérité si vivante la fine et courtoise bienveillance du très sympathique député de la Vendée. Dans le *Portrait de Mme B.*, de moindre envergure, le pinceau savamment manié, traduit le charme des rides bien gagnées et l'affable sérénité des aïeules.

M. Brillaut, que nous cherchions dans la peinture, s'est modestement retiré cette année, dans le pastel. Sous le n° 2079, il expose une idylle. Nous avons beaucoup cherché cette idylle, dissimulée dans un couloir du Grand Palais, et sa découverte a déçu l'espoir que ces noms légers et discrets nous avaient fait concevoir. L'*Idylle* n'est pas compliquée : un jeune homme et une jeune fille, debout, sans autres atours que leur pudeur, échangent un baiser sous bois.

Quoi ! tout nus ? dira-t-on...

— Hélas ! oui, Madame ; mais quel joli sujet de pastel !

Comment, sous ce bois assez peu couvert pour que, à travers la perspective du feuillage, s'étalent des plaques de ciel bleu, les deux idyllistes se présentent-ils fortement teintés de noir. Rouges, on le comprendrait, mais, mulâtres ! ils n'ont aucune excuse, et font amèrement regretter que M. Brillaut s'attarde à de décevants pastels, quand il pourrait brosser de si jolies toiles.

A la Sculpture, M. Guéniot expose la réplique en marbre de sa *Rêverie* en plâtre de l'an passé. Le velouté du marbre, et, semble-t-il, d'adroites retouches ont singulièrement affiné cette œuvre de valeur. C'est du moins l'opinion du public qui, nous l'avons constaté avec plaisir, s'arrête complaisamment devant ce marbre si largement modelé.

M. Guéniot a également su trouver pour le *Christ* destiné à l'église Saint Sauveur de Dinan, dont il expose le plâtre, une nouvelle et archaïque expression de son divin modèle. La tête du *Christ*, d'une suave et ineffable tristesse, émerge d'une robe aux plis sobres et sévères, les bras étendus, comme pour appeler à lui toutes les douleurs de la terre.

La statuette en plâtre d'un *Gladiateur* par M. Garnier, est, elle aussi, d'un curieux intérêt artistique. Le sujet est bien campé : le bras gauche, qui se plie sous le bouclier protecteur, offre un modelé très ferme ; tout au plus pourrait-on reprocher un peu de mollesse au bras droit qui pointe l'épée. Voilà une œuvre qui promet.

Une *fenêtre à vitraux* représentant six paysages variés, figure, au nom de M. Lefebvre, dans les Arts décoratifs. Nous ne pensons pas que la décoration du vitrail puisse s'adapter à de si petits espaces. Les paysages de M. Lefebvre sont de menus tours de force, dans lesquels l'inspiration artistique a peu de part.

M. Boutin a envoyé deux aquarelles : *la rue de la Montagne Sainte-Geneviève à Paris* et *la cour d'un château du XVIIIe siècle près de Nalliers*. Depuis le *Port de Saint-Gilles* de l'an dernier, l'artiste a

acquis une manifeste légèreté de touche. Nous lui demanderons encore de ne pas cerner uniformément ses profils d'un trait à l'encre de Chine. On dirait d'une esquisse à l'encre noire, avec de la couleur dedans : de l'aquarelle bordée de deuil.

Dans les Dessins, M. Béraud a crayonné *la Maison du XVIe siècle à La Rochelle, dite maison de Diane de Poitiers*, travail modeste et consciencieux, qui n'a pas dû lui coûter beaucoup de temps ni de peine.

La Vendée tient encore une place honorable au Salon ; mais il serait temps que de jeunes recrues vinssent, pour notre gloire de demain, renforcer l'état-major.

Fontenac.

LA VIE LITTÉRAIRE

LA PROMENEUSE [1]

On se trompe toujours lorsqu'on ne ferme pas
les yeux pour mieux regarder en soi-même.
MAURICE MAETERLINCK.

On vit. On s'agite quelque peu. On pense. On est ému. Une expansion naturelle est la règle commune, dans la jeunesse. Il est des heures où l'on est hanté de ce que les Anciens nommaient la Muse, et 1830 l'inspiration, — et que tout simplement nous pouvons nommer, sans prétention scientifique, le besoin de dire. Ne serait-ce encore l'instinct d'imiter, lorsque le cœur de la quinzième année, emprisonné par la laideur banale des collèges, a senti d'inépuisables échappées et de fiévreux horizons dans les œuvres fragmentées des poètes découverts ! Inquiète de naître et de s'exaspérer, la sensibilité s'abreuve pêle-mêle à des sources contradictoires : parfois les Parnassiens ; les Symbolistes aussi, récemment ; et souvent les déclamations romantiques que révèlent, plus aisément, des anthologies tolérées par la prudence professorale.

Ainsi ont débuté bien des jeunes gens qui, dans les nuits adolescentes, sentaient en leurs artères sourdre le sang d'Olympio, de Chatterton, de Jocelyn et de Rolla.

De même que le romantisme fut une époque dans l'histoire de la race, il est une étape dans le développement individuel d'une âme, *promeneuse* de la vie.

De mille petites vulgarités quotidiennes on fait tout naturellement

(1) FRANCIS ÉON, *La Promeneuse*, poésies, édition du *Beffroi*, Lille, 1905.

de la littérature. Il suffit de s'exagérer une tristesse fatale, de cultiver une angoisse vague, d'imaginer encore une souffrance réelle : tout est prétexte. Et lorsqu'une impression, même factice à son origine, devient profondément sentie, elle sait, en dépit de l'inexpérience qui s'essaie, revêtir un accent qui émeut :

— Ah ! Werther qui lisait Klopstock avec Charlotte !

Tout thème nouveau est favorable à cette nostalgie pour s'accroître. Les oiseaux fastueux et solitaires qui ornent les jardins, *paons* et *cygnes*, se trouvent les premiers confidents de ces désirs impatients :

O Cygnes, vous flottiez dans le brouillard ; je crus
Qu'avec vous devant moi passaient de blancs mensonges ;
Vous étiez irréels et beaux comme des songes,
O Cygnes, quand soudain vous m'êtes apparus.

Vos contours indécis dont s'effaçaient les lignes
Semblaient au crépuscule un rêve tout de neige ;
Et, quand se fut évanoui votre cortège,
Mon désir a suivi votre sillage, ô Cygnes.

Déjà ce n'étaient plus les banales redites, et j'en sais qui placent bien haut cette musique blanche de pureté, sa grâce, sa légère et mystique évocation.

L'attirance d'autres *fantômes*, se résolvant en visions de cauchemar, avec le vent hurleur en les feuilles froissées, dénote les fêtes galantes où doit se complaire un peu tout débutant ; — mais, sentimental et preste, le *Lied* chante d'une note plus personnelle et plus vraie.

Il était légitime, aussi, de rencontrer en ces premières pages de Francis Éon le masque pâle et beau de *Salomé*, et sa louange pour « la beauté de son crime ». Mais ce dillettantisme cède devant les véhéments élans, plus âpres et plus profonds, qui emportent le poète *vers le Nord*. Dans ses promenades imaginatives et désœuvrées, il s'est élevé ici à la ferveur d'un rêve que Rodenbach eût aimé. Et ces poèmes de forme artiste et ciselée trouvent en la sonorité certaine de cet ardent trophée, *La Bague*, le plus riche épanouissement de résurrection.

Ces aventures fugaces, ces songes caressés, ce sont seulement des baisers sur un miroir, d'où naît l'illusion persistante d'une sœur douce qui bercerait la lassitude du front. Et ces divagations *au fil de l'heure* se ferment dans l'espoir du lendemain, et son inquiétude.

Un souhait dernier monte aux lèvres pour clore les souvenirs, un

souhait qui demande la lumière du passé, — en désirant sans doute davantage : —

Seigneur, mettez encor du soleil sur la route !

Et la prière est anxieuse de savoir d'où viendra cette lumière qui seule saura faire le jour. Et en l'attendant il arrive au rêveur lassé de souhaiter le sommeil propice à l'oubli, — le sommeil où tout s'abolit, la douleur et la pensée :

Pourquoi vous obstiner à veiller, mes pensées ?
— Homme faible, tais-toi. Nous veillons l'enfant mort...
L'enfant du rêve est mort ce soir, et nos sanglots
N'ont pu rouvrir les frêles fleurs de ses yeux clos.

Des yeux ouverts, francs et clairs ! D'eux peut-être naîtrait la lueur plus douce que le soleil, plus mystérieuse que la lune, plus sereine que les étoiles. Autrefois, les yeux mièvres de *Cendrillon*, qui

Sont deux lacs bleus sans fond où la tristesse flotte,

et dont l'attirance vient de ce qu'ils sont « des yeux violets de phtisique », avaient ému de leur trouble les regards qui s'y étaient mirés.

Ce ne sont point des organes matériels que les yeux ; et l'amour — qui n'est jamais charnel — du poète les aime pour leur spiritualité aiguisée et vivante :

Ah ! tes yeux, sais-tu pas qu'ils pensent, et qu'ils sont
Fleuris de ciel ainsi que ton nom de baptême ?

et quand il veut *s'anéantir* en l'aimée, c'est se perdre en ses yeux qu'il veut dire. Il en est tant obsédé que pour les louer les images abondantes et subtiles naissent spontanément en trouvailles exquises et pittoresques :

Je dirai sur tes yeux le tremblement des cils,
Peupliers de bordure à ces lacs de mystère.

Alors que la parole trahit la pensée et l'alourdit, le regard, mieux que tout, est expressif et peut transfigurer la beauté elle-même. Seul, il est l'inexprimable et l'intangible. Et quand le souvenir se tend vers l'absente, c'est lui encore qui, plus irisé qu'un arc-en-ciel, et plus fier, et plus grave, et plus consolant, revit de toute la puissance magnétique de sa séduction :

Et j'ai senti, penché sur l'âme des fontaines,
L'eau de ses yeux monter en sourire vers moi.

Et ce n'est pas assez de créer l'illusion au cœur des eaux chantantes ; il lui faut la nature entière, laborieuse et saine, pour magnifier entièrement sa foi confiante et son fidèle espoir.

Le bienfait de la solitude, c'est la douceur de l'amertume. Voilà d'abord, je crois, ce qu'aime en la campagne Francis Éon. Ce n'est point une passion véhémente qui l'y pousse, et s'il y trouve sa *vérité*, ce qu'elle satisfait en lui c'est son goût inné de la paix, de l'ordre et de la régularité, en un mot de la continuité dans l'effort et dans la pensée :

J'ai des ceps bien feuillus qui seront vendangés
Dans la joie exaltée et saine de l'automne.
Les fermiers prévoyants cerclent déjà les tonnes.
Le forgeron trapu lève son grand marteau.
Et, dans les bois souffrants qu'elles blessent trop tôt,
Les bûcherons nerveux abattent leurs cognées.

Là est résumée la leçon d'énergie qu'il entend recevoir de la sagesse de son pays. Il n'est point ému simplement d'esthétisme à la Millet, — sa crainte de complication lui fait caresser lentement ce tableau paysan de la tombée du soir :

Les paysans heureux qu'ont brisés les labours
Ramènent aux étables grasses les bœufs lourds,
Et chantent en rentrant, le cœur sans amertume,
Vers la table où la soupe appétissante fume ;
Et les vieilles, voyant revenir les troupeaux,
Dans l'armoire ont serré la laine et les fuseaux.

Quel autre cadre, autant que celui-ci, pourrait lui promettre ce que demandent seulement à la vie ceux qui ont trop senti le leurre de ses fièvres et le mensonge de ses changeants mirages : la continuité ?

La continuité ! Elle seule peut défier le temps, elle ignore les laides et puériles complications de l'existence moderne, et c'est elle qui fit la beauté et la grandeur des anciens parents qui dans ces mêmes lieux surent mener une vie tranquille :

Ils attendaient chez eux bien doucement la mort
Ayant mis dans leur vie exacte et pacifique
La régularité d'un poème classique.

Le regret de ces temps passés revit avec une singulière intensité dans les vers du poète ; et c'est une émotion poignante qui dans la simplicité classique de son livre, palpite, quand à peine il ose conce-

voir l'espérance de savourer un jour, comme les ancêtres, la quiétude reposée d'une chambre

Claire comme les clairs de lune de septembre,

et d'y tisser au moins la trame du bonheur, si ténue qu'on la dirait fantomnale, dans

Le refuge ignoré de la maison qui fume.

— La ville parfois, bruyante et vaine, reprend cet amant des campagnes paisibles ; mais que viennent un ennui, les nuages épais, la pluie lancinante, et sa plainte encore s'élève :

Il pleut, et que la pluie en ce Paris est triste !

Et de nouveau renaît le souvenir des champs et des arbres chéris, la vision du passé et le songe incertain d'un avenir souriant.

Cet amour de la nature, si calme, si doux, est un baume et non une blessure : c'est le consolateur serein, et non plus l'énigme inquiétante de Vigny, — c'est l'ami fidèle, et non l'amante douloureuse dont nous trouble la plus forte et la plus capiteuse poésie de notre temps.

Aussi, une seule fois voyons-nous cette *promeneuse* grave saccager les fleurs du *jardin* ; mais ce n'est qu'un plaisir exaspéré pour mieux forcer le printemps neuf.

Cette acceptation habituelle, originale et humaine surtout, vient non seulement de la nature de l'artiste, mais encore des qualités propres du modèle. La campagne qu'il décrit et qu'il exalte, ce n'est pas la nature indéterminée des anciens auteurs, c'est un coin de sa province qu'ont sacré le legs des parents, les images d'autrefois, de chères coutumes et les jeux de sa jeunesse : c'est sa patrie.

Et ma Vienne rocheuse aux sables roux s'endort
Comme une reine langoureuse en un lit d'or
Plus dolente au sortir des causses limousines.

Les paysages que nous rencontrons sont des paysages poitevins. Partout, dans ces admirables *Bucoliques de Septembre,* le fruit le plus savoureux de cette récolte éclatante, on rencontre des traits du plus scrupuleux réalisme qui leur donnent, pour quiconque a goûté le charme lent et persuasif du Poitou, un inoubliable cachet d'heureuse nonchalance, de recueillement embaumé et de labeur fécond.

Ce sont de vrais paysages et de réels travaux rustiques qui sont peints dans ce livre avec une sobriété juste, un lyrisme que nous

n'avions encore rencontré que dans l'œuvre du seul Rollinat. Ce minutieux et concis naturalisme prend chez Francis Éon son sens plein de beauté évocatrice et de vision réconfortante, en ce qu'il sait, d'un coup d'aile, en dégager tout l'infini de la poésie qui vraiment est la poésie. Il sait voir la vie telle qu'elle est et l'agrandir par le rêve.

En pourrions-nous citer un exemple plus éclatant que ces derniers vers de : *Les troupeaux rentrent:*

> Et demain, mon amie unique, dès l'aurore,
> Le pâtre, les moutons, les chiens iront encore
> Vers le sommet d'où les lointains horizons bleus
> S'infinisent comme les rêves dans tes yeux.

Les traits ethniques ainsi abondent dans cette œuvre. L'origine, ou du moins la naissance vendéenne de l'auteur peuvent fournir la meilleure explication de ces mots brûlants qui sont des prières et qui, malgré l'éparpillement d'une croyance positive, demeurent comme un dernier mysticisme, dont le sens nous est révélé par la poésie intitulée : *Foi des Fidèles.* Ce n'est pas un cri isolé ; le poète se complaît à sa tendre douceur, à sa sérénité, comme à tout ce qu'il contient d'artistique. Au clocher natal il dit :

> « Ton pur élan gothique est comme une prière. »

Et un accent dont la sincérité n'échappera à personne nous confesse :

> « Je reposerai mieux au cœur de la colline
> Où les petites croix sont plus proches du ciel. »

C'est une enfantine confiance exaltée par l'ombre bleue des églises, et leur mystérieux silence où craintivement on se blottit avec tant de délicieux émoi.

Car se blottir est le geste d'amour et d'abandon que nous voyons le plus naturellement au fil de ces poèmes. Blottissement contre le cœur de l'aimée et blottissement contre le cœur des choses. Là réside l'intimisme de ce beau livre. L'auteur disait à la première page le rêve de sa jeunesse qui désire l'exaltation, l'amour et la bonté,

> Et veut se faire un cœur simple comme les choses.

La vie secrète des objets inanimés est en effet devinée par une intuition sûre et pénétrée par une sensibilité attentive. Tout ce qui est silencieux, humble et figé palpite comme les coussins désuets et les rideaux fanés d'une très ancienne *chambre.*

*
* *

Pour exprimer cette simplicité courante, rare sans subtilité et compatissante sans affectation, nulle autre technique de versification, plus libre, plus hardie, de moyens plus élémentaires et plus subjectifs, n'eut créé une plus certaine suggestion et un attrait plus prenant. Tous les mots sont usuels, mais la coupe du vers et les rejets d'une audace telle que les plus fougueux symbolistes ne les auraient hasardés ; — ainsi, les fins de vers sur une conjonction ou une proposition, et d'où la phrase, sans perdre rien de son inaltérable harmonie colorée, semble un instant planer pour prendre la rapide envolée d'un trait décoché.

Cette forme moderne, comme le sentiment général rénové, sont les seuls éléments qui dans le temps datent cette œuvre. Sa pureté, sa musique abondante, son heureuse douceur, sa tristesse et sa foi vaillante donnent à l'ensemble cette intime beauté qui, exhalée peu à peu à chacune des lignes, amasse au déclin de la cueillaison une ineffaçable et profuse richesse qui vous remue, vous pénètre, vous enchante, vous inquiète,

Et retient dans vos yeux le passé qui s'efface.

Toute une jeunesse et tout un matin embaument cette ronde menée, cette évolution suivie. C'est une gerbe unie, variée mais compacte, et dont l'attrait serait brisé s'il en manquait une fleur. Si une sensibilité d'artiste en a groupé ingénieusement les couleurs, le ciel de notre pays les a toutes nuancées depuis l'églantine rebelle et sauvage jusqu'à la rose la plus soignée et la plus délicate.

Longuement mes doigts ont effleuré chaque tige, je me suis penché sur chaque corolle, je me suis grisé de chaque senteur. S'il fallait les juger je devrais m'en éloigner un peu. Pour cette vaine besogne je connais trop l'ivresse précieuse qu'il me faudrait dissiper ; — et le pourrai-je ?

O mon dernier bonheur d'aimer, que je te sauve !

N'ai-je pas eu tort déjà de tenter d'objectiver le charme que je prends à ces poèmes ? Pourrai-je jamais dire à Francis Éon combien je les trouve beaux et combien je les aime ?

HENRI MARTINEAU.

Mai 1905.

NOTE D'ART

LE FESTIVAL FRANCIS THOMÉ

La Roche-sur-Yon

Notre chère Vendée est une illustre inconnue.

Même pour les érudits, nos temps héroïques ne remontent pas plus haut que 1793, l'époque sanglante où nos paysans firent reculer les invincibles soldats de la République.

Depuis, nous sommes demeurés les Chouans, dont le territoire infranchissable, semble dire à toutes les idées civilisatrices d'art, de littérature, de progrès : « Vous n'irez pas plus loin. »

Le fonctionnaire se considère chez nous, comme un oiseau de passage, un infortuné en exil ou en disgrâce.

Nous avons pourtant le droit de revendiquer fièrement notre place au soleil, d'arborer le drapeau de nos vieilles gloires, de les jeter en défi aux autres provinces en leur criant: « Vous n'avez rien de plus beau, de plus grand, de plus noble que nous. » Ce n'est pas de l'orgueil; c'est enrichir le livre d'or de la patrie. Puis, c'est la vérité.

Une simple nomenclature :

Nos aïeux ont résisté victorieusement à César.

Fontenay-le-Comte, se vantant avec justice d'être une source de beaux esprits, montre les mathématiciens, Viette, Belesbat, le jurisconsulte Brisson, Tiraqueau, Nicolas Rapin, l'auteur de la Satire Ménippée. L'abbé Prévôt, a composé chez nous son immortel chef-d'œuvre, Manon Lescaut. Parlerai-je de l'origine vendéenne de Joséphine Tascher de la Pagerie, future impératrice, et de Victor Hugo, par sa mère. Nos généraux Vendéens ont fait une assez grande figure dans le monde, pendant la Révolution. Plus tard nous avons donné des généraux à l'Empire. Dans les Arts, nous possèdons le

grand peintre d'histoire Paul Baudry, le graveur Guillaume de Rochebrune, le collectionneur céramiste Hanaël Josseaume, l'archéologue Benjamin Fillon ; l'académicien Brunetière est l'origine vendéenne. Nous ne pouvons pas citer les noms de nos contemporains, nous blesserions trop de modesties, seules à n'être pas convaincues de leur véritable mérite. La *Revue du Bas-Poitou* est une preuve palpable et solide de la vérité de nos affirmations.

Aujourd'hui, c'est au point de vue musical, que nous voulons nous hisser sur le pavois.

Peut-être, avec un sourire indulgent, nous regarde-t-on comme des béotiens, ou tout au moins, des snobs, naïfs admirateurs de petites choses. Nous avons essayé de prouver que le grand Art trouvait chez nous de dignes interprètes, nous avons réussi.

Le dimanche, 14 mai, notre Théâtre municipal donnait un grand Festival, en matinée, organisé par les deux maîtres que sont MM. Joseph Rousse et Maurice Bertault. Ils avaient suscité autour d'eux une pléiade d'artistes, toujours prêts à répondre à l'appel de la charité, aux voix amies qui sollicitent leur précieux concours, pour les concerts de bienfaisance, pour les solennités de nos établissements publics.

Dans une salle surchauffée d'enthousiasme, Francis Thomé, Brémont, Mme Georges Couteaux, ont pu jouir d'un véritable triomphe, mérité par un talent trop connu, pour qu'il soit besoin d'en faire un nouvel éloge. Mais ce qui accentue la note d'art que nous écrivons pour les lecteurs de la Revue du Bas Poitou, si sensibles à tout ce qui révèle et rehausse notre personnalité Vendéenne, c'est que le compositeur Francis Thomé, rappelé par les bravos, les applaudissements de l'auditoire, revendiquait, par un geste aimable, pour l'orchestre, sa part légitime du succès. La musique du *maestro* a une délicatesse, un charme, un brio, une précision, multipliant les qualités les unes par les autres. Plus d'une scène de grande ville, désirerait faire entendre avec orgueil, des instrumentistes comme nos concitoyens.

Les critiques dont la compétence surpasse la nôtre, donneront aux artistes, les compliments motivés, acquis à leur science musicale, doublée par une exécution, en tous points parfaite. Le but que nous proposons sera atteint, si nous avons persuadé qu'en Vendée, nous savons, non seulement aimer et apprécier les nobles et belles manifestations de l'Art musical, nous savons de plus, en relever le mérite et l'éclat, en y associant nos Artistes, nos Compositeurs, dont le talent d'amateurs n'envie rien aux professionnels.

Nous manquerions, cependant, à un devoir d'hospitalité et de reconnaissance, si nous ne gravions pas sur le bronze de nos souvenirs, les noms de Francis Thomé, Brémont, Mme Georges Couteaux.

Nous empruntons à un littérateur dont le talent s'accompagne d'une réelle valeur musicale, la notice qui nous fait connaître Francis Thomé.

Le Maître est né à Port-Louis, dans l'île Maurice. Venu tout jeune à Paris, il eût pour professeurs, Marmontel, Ambroise Thomas, César Franck.

« Il eût dès ses premières œuvres, un art simple et clair, excellem-
« ment français.

« Sa merveilleusesouplesse d'écriture, une fécondité infatigable lui
« permirent d'aborder les formes d'expression les plus variées.

« Il excelle dans un genre qui associe d'une façon pénétrante la
« musique à la poésie déclamée, *l'adaptation* musicale : sous un
« récit lyrique ou un dialogue, une mélodie d'instrument, sobre,
« intime, réfléchit les phases des choses décrites, et leur ajoute une
« profondeur de mystère. »

C'est sous cette impression, haletante, émerveillée, émue, que nous avons écouté, applaudi de toutes nos forces, rappelé de toutes nos voix Mr Brémont, nous disant, avec un accent qui faisait vibrer nos âmes à l'unisson de la sienne, les vers de Coppée, *l'Évangile*, le *Triomphe*, de Victor Hugo, le *Printemps* de Louis Bouilhet, *l'Incantation*, de Victor Hugo.

« Les œuvres instrumentales de Francis Thomé prouvent une
« égale flexibilité de pensée. »

Nous sommes encore sous le charme de l'*Angelus*, des *Scènes Champêtres*, de la *Seguidille*, si délicieusement interprétée par MM. Bertault et Muller. La *Guitare*, avec ses trilles vertigineuses, sa gaieté communicative, son brio irrésistible, a été trissée.

Mme Georges Couteaux, d'une voix exquise, pénétrante de douceur, avec une diction impeccable, nous a donné : *Nuit*, le *Pays-des Rêves*, la *Vierge à la Crèche*, *Villanelle*, le *sonnet d'Arvers*, *Boléro*. Son auditoire, électrisé, lui a exprimé son admiration, moins hautement encore qu'il eût voulu le faire. Des chœurs accompagnaient Mr Brémont, dans le *Triomphe*. Ils se firent entendre aussi dans le morceau final. Nos jeunes compatriotes, dirigées par Mme Mutterer dont le talent fait la valeur et le charme de nos fêtes musicales, dirigeait ses élèves, dignes des grands artistes dont ils accompagnaient la voix.

Nous n'avons pas voulu faire de ces lignes, un résumé pompeux, une distribution d'éloges, MM. Rousse et Bertault, les organisateurs,

ne nous les auraient permis qu'à la condition de les réserver à leurs collaborateurs ; leurs noms peuvent se passer de l'auréole que leur aurait donnée cette humble note d'art, ils en possèdent une qu'ils ne doivent qu'à leur mérite et au murmure flatteur qui suit partout leur talent d'artiste et l'amabilité qui en rehausse l'éclat.

Un dernier mot pour indiquer le but que ces Messieurs se sont proposé en fondant leur Société, dite : *Société des Matinées Musicales.*

1° Développer le goût de la musique.

2° Faire entendre les chefs-d'œuvre classiques et modernes.

3° Présenter au public les compositeurs eux-mêmes, populariser leurs œuvres parmi nous.

4° Faire entendre les grands virtuoses, qui n'auraient peut-être pas songé à venir nous honorer de leur présence et de leur talent.

5° Favoriser l'éducation musicale.

Les organisateurs veulent que les déshérités de la fortune, tous ceux qui pour un motif quelconque auraient des difficultés à vaincre pour assister à ce fin régal de musique, puissent n'en être pas privés ; ils ont offert 200 places gratuites, aux ouvriers, aux militaires, aux élèves des différents établissements d'instruction de la ville.

Puisse un nouveau succès assurer la continuation de l'Œuvre, et prouver aux fondateurs le plaisir qu'ils ont fait, et l'heureux résultat obtenu.

L. Rousseau.

A TRAVERS LES LIVRES

Le Bienheureux Curé d'Ars

Nous lisons dans le *Peuple Français* :

Que dire de ce saint prêtre, dont chaque parole était si profonde et si onctueuse qu'elle ouvrait l'intelligence et le cœur des plus endurcis ! On a beaucoup écrit sur cette vie, si obscure en apparence, si grande et si féconde aux yeux du Seigneur ; mais pour faire connaître le serviteur de Dieu, il vaut mieux le laisser parler lui-même.

Après la lecture du saint Évangile, peut-être n'y a-t-il rien de plus propre à développer la foi et le goût des vertus chrétiennes que les instructions si substantielles du Bienheureux Curé d'Ars, déclaré par Pie X modèle et protecteur des prêtres français.

Vie du Bienheureux Curé d'Ars, Jean-Baptiste Vianney, publiée sous les yeux et avec l'approbation de Mgr l'évêque de Belley, par l'abbé Monnin. 2 in-12, 7 fr. 50 ; reliés toile 9 fr. 50 reliés 1/2 chagrin. 11 50

— Le même. 1 vol. in-12 (abrégé) . . . . . 2 »

Esprit du Curé d'Ars. Le Bienheureux Vianney dans ses catéchismes, ses homélies et sa conversation. In-18 1 fr. 25 ; relié toile. 1 75

Petites fleurs d'Ars. In-32. Prix : 0 fr. 15 ; les 150/100 . . . 15 »

Pensées choisies du Curé d'Ars. Joli vol. vol. in-18 . . . . 1 »

Ces ouvrages sont en vente à la librairie P. Téqui, 29, rue de Tournon, Paris-VIe

*
* *

Léon-Rimbault, Missionnaire apostolique. *Par l'Amour et la Douleur*, étude, sur la Passion. 1 vol. in-12 de 360 pages, 3e éd. Prix : 3 fr. 50. (Ancienne maison Ch. Douniol, P. Téqui lib.-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris-VIe).

Par l'Amour et la Douleur est une série de discours que prêcha le P. Léon-Rimbault dans notre illustre métropole ; il eût pu les appeler « Les Vendredis du Carême à Notre-Dame de Paris ». On sait

d'ailleurs, que la sainte Liturgie contient ces jours-là un office spécial de la Passion, et qu'à Notre-Dame il existe une station à cet effet, distincte de celle des célèbres conférences. — C'est la 3e édition de cette station que nous donne aujourd'hui l'éloquent prédicateur.

Par l'Amour et la Douleur, contient d'abord huit discours : « Le Don suprême, — l'Adieu, — Seul, — le Condamné, — Face à la Croix, — les Larmes, — la Mère, — le Drame du Vendredi-Saint. » On voit ainsi que, du Cénacle au Calvaire, nous étudions les grandes étapes où l'*amour* de Jésus-Christ s'est donné aux hommes jusqu'à la suprême *douleur*.

Le volume termine par deux discours spéciaux, dont on appréciera ici l'importance. L'un, *le Christ et les hommes*, convient pour toute conférence faite aux hommes seuls ; — l'autre, *A l'honneur* ! pour des noces d'argent d'ordination sacerdotale. Ecrits avec un soin particulier aux grandes pensées, et d'une actualité saisissante, il n'est pas de lecteur qui n'en applaudisse d'enthousiasme notre éloquent auteur.

Le temps et l'espace nous manquent, tant que nous aurions voulu faire connaître dans ses détails *Par l'Amour et la Douleur* ; mais les chrétiens sérieux le liront, écho toujours vibrant d'une admirable prédication ; et nos frères du sacerdoce s'en inspireront avec un profit vraiment insoupçonné, nous leur en donnons l'assurance.

Avoir entendu, jusqu'à vouloir l'applaudir, le P. Léon-Rimbault, reste une joie réelle ; le lire dans ce nouvel ouvrage sera un vrai délice.

L.-B. DE BRAZERAT.

*
* *

P. DES BOIS. *Réponses à des objections contre la Religion.* 1 vol. in-12 de 350 pages. Prix : 2 fr. Ouvrage honoré de l'*Imprimatur* de l'Archevêché de Paris, de lettres élogieuses des Évêques de Langres et de Quimper, et de François Coppée. (Ancienne maison Ch. Douniol, 29, rue de Tournon. Paris-VIe).

Voilà un livre dont la lecture s'impose aujourd'hui. Il ne répond pas seulement à des objections quelconques, selon son titre trop modeste, mais aux *objections modernes et actuelles* que les journaux propagent chaque matin, et que la foule accepte sans contrôle.

Il forme donc un volume qui met à néant tout ce que, depuis la

nouvelle phase de la guerre à l'Eglise, les pseudo-raisonneurs ont voulu inventer.

On les entend répéter : La Religion ne ressemble plus à l'Eglise primitive : elle n'est pas nécessaire à l'honnête homme ; la foi abdique la raison ; le Pape est un souverain étranger ; les vœux des religieux sont antisociaux ; le catholicisme n'est pas civilisateur ; la Religion est bonne pour les femmes ; le culte protestant est d'une touchante simplicité ; on n'est pas chrétien avant d'être Français : les pauvres et les riches devraient avoir les mêmes honneurs, etc., etc.

Et l'auteur a ainsi relevé *quarante-trois* principales objections, toutes actuelles, dont il démontre à la fois le venin et l'absurdité, leur consacrant à chacune une dizaine de pages en moyenne, pour les présenter dans tous leurs détails. Aussi, qualité éminemment appréciable, sans vouloir paraître ni théologien, ni exégète, ni savant, ses raisonnements sont si assimilables, que tout lecteur un peu loyal est obligé d'avouer : L'objection ne tient plus debout, et la religion reste invincible.

En nos temps troublés, des livres comme celui de M. P. des Bois sont une œuvre de véritable mérite, et de très efficace apostolat. On ne saurait trop les recommander.

Ph.-G.-L.

*
* *

Abbé L. Poulin, ancien second vicaire de Sainte-Clotilde, curé de Notre-Dame de la Croix de Ménilmontant, à Paris, chanoine honoraire de Périgueux : *A la Suite du Maître*. 1 vol. in-12 de 480 pages. Prix : 3 fr. 50. (Ancienne Maison Ch. Douniol, Téqui et Auc. 29, rue de Tournon. Paris-VIe.)

La parole éloquente de M. l'abbé Poulin est bien connu à Paris : Sermons de circonstances, panégyriques, retraites... lui ont fait une place distinguée dans le clergé du premier des diocèses de France ; ses ouvrages, non moins doctes, sont tout aussi appréciés, et continuent, au foyer et au salon, son fructueux apostolat.

Qui ne connaît son dernier volume, *Vers l'Éternité*, qui en est déjà à son huitième mille ? Qui ne s'empresse dès maintenant, à lire son nouvel ouvrage : *A la Suite du Maître*, où trente-six chapitres de haute piété apprennent aux âmes chrétiennes quel doit être leur véritable esprit de religion et de foi dans leur vie de chaque jour ?

C'est avec un véritable profit que nous avons lu ce beau livre et

nous sommes assuré qu'il n'est pas de vraie chrétienne qui n'y trouve matière à méditation profonde et à résolutions salutaires, pas de prêtres qui n'y recueille d'immenses gerbes de fleurs de doctrine évangélique dont le parfum embaumera les âmes de piété.

Ce nouvel ouvrage de M. l'abbé L. Poulin est donc encore un apostolat qui perpétue sa parole et va donner aux nombreux chrétiens dont il a été le guide une nouvelle ferveur dans le service de Dieu « à la suite du Maître ».

Il y a tant de superficiel dans la piété des habitués de nos églises, qu'un nouveau livre très actuel et très substantiel leur était nécessaire ; avec sa foi et sa science notre auteur l'a écrit, et, comme ses devanciers, *A la Suite du Maître* sera lu et goûté sans réserve et sans limite : les nombreuses demandes qui affluent déjà en sont l'irrécusable preuve.

L.-B. de Brazerat.
Miss. apost.

*
* *

Bouquet de chansons, par Ernest Guyonnet, 1 vol. 2 fr. 50. Paris, Louis Gregh, 78, rue d'Anjou et chez l'auteur à La Roche-sur-Yon.

Dans un coquet album-bijou de 106 pages, sous une couverture où l'habile crayon de J. Grandjouan fait défiler quelques portraits à la suite d'une Muse de la chanson personnifiée par une belle fille du sud de la Vendée, le compositeur yonnais, Ernest Guyonnet, vient de réunir 25 fleurs musicales, d'une facture subtile et agréable, qu'il a baptisées *Bouquet de Chansons*.

A l'exception de Joinaud, Maurel et Richard, les jardiniers de ces fleurs, que le compositeur a si bellement engerbées, sont tous vendéens et à ce titre, avec d'autant plus de plaisir, nous respirons le parfum synthétique de ce remarquable bouquet.

L. Callas a fait naître : *Tes cheveux*, *Chanson grise*, *L'Echo*, *L'Ange de la Victoire* et *Les Papillons* ; G. Millandy : *Perdus en mer* et *Chanson à Lisette* ; P. de Rochevieille : *Les Fiançailles du pêcheur* et *Chant de Noël* ; L. Rousseau : *Le Tisserand* et *Les vieux menhirs* ; P. Joinaud : *Le vin de Libourne* et *Amour perdu* ; Julien Richard : *Les Baisers* et *les Lils* ; Mlle Maria Thomazeau : *Les obsèques d'un papillon* ; Th. Lambert : *Chanson. Marche du 93e* ; A. Maurel : *Noël d'amour* ; X... : *La Valse du premier baiser* et le signataire de ces lignes : *La Chanson du Laboureur*,

Dors petit, Chanson de la Fileuse ; Trio de Baisers, L'Abandonnée et *Tres sunt.*

Quelque part nous avons écrit : « La maladie de Guyonnet se caractérise par un thème initial, toujours adéquat à l'idée ou à la sensation inspiratrices, et qui se répète en leit-motiv aux légères variantes de notation mais, néanmoins très différentes d'expression. Autour de ce thème s'enguirlandent les broderies d'une harmonie personnelle, étrange parfois et qui déroute les dillettante habitués aux chemins battus. »

Dans ce recueil, dont la première édition est presque épuisée, E. Guyonnet nous permet d'apprécier avec quelle souplesse il marie le rythme et la mesure et à quel point il est extraordinairement musicien puisqu'il aborde tous les genres avec le même bonheur d'inspiration et de facture.

Parfois la phrase musicale est ample, large, sonore ; parfois elle est vive, alerte, mutine et coquette ; d'autres fois elle s'attarde en des attendrissements qui poignent l'auditeur ; d'autres fois encore elle se fait impérieuse, câline et capricieuse, mais, toujours elle est persuasive, attirante, prenante et voluptueuse comme la caresse d'une femme aimée.

Le *Bouquet de Chansons* obtiendra certainement le succès qu'il mérite et pas une de nos lectrices ne manquera d'en enrichir sa bibliothèque musicale.

A. Barrau.

CHRONIQUE

Découvertes Archéologiques. — Des fragments d'un sarcophage de l'époque mérovingienne, en calcaire coquillier, ont été trouvés à la Guédanchère, commune de Saint-Georges-de-Pointindoux. A la Guillemandière, en la même commune, il a été découvert, parmi les racines d'un vieux chêne, une certaine quantité de pièces d'argent et de cuivre à l'effigie des rois Henri III et Henri IV.

A la Société Historique de Niort, (Séance de Mai) M. Breuillac a montré une pertuisane du XVe siècle, trouvée dans les dragages de la Sèvre-Niortaise, à Arçais, près d'un ancien gué qui paraît marquer le passage de la voie romaine de Saintes à Nantes, par Arçais, Rethe, et Maillezais. Cette pertuisane a été offerte par l'administrateur des Ponts-et-Chaussées, au Musée archéologique de Niort.

Conférences. — Le R. P. de la Croix a fait à la Bibliothèque du Musée Dobrée, à Nantes, une remarquable conférence sur l'ancienne église de Saint-Philbert, dont d'après lui une partie aurait été édifiée avec des matériaux provenant d'un monument de l'époque gallo-romaine du IIIe au IVe siècle.

La Société Française de Paléologie, qui vient de se fonder à Paris, 6, Place du Palais-Bourbon, sous le patronage de MM. Dujardin-Beaumetz, Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, G. de Colvé des Jardins, R. de Lespinasse, Guignard de Butteville, Gaston Derys, d'Aurier de Piessac, P. d'Autremont, Quentin-Bauchart, Eugène Borrel, Eugène Delard, L. de Francmesnil, Jules Rothéa, etc., a pour but de faciliter les recherches nécessitées par les travaux des érudits, d'organiser des conférences et des expositions, de créer un dépôt d'archives et un bulletin et de développer en France le goût des sciences et des arts du passé.

Cette Société fait appel à toutes les personnes — savants ou amateurs — qui voudront bien l'aider à mener à bonne fin la tâche qu'elle s'est imposée.

Le Nouvel Archiviste de la Vendée. — M. Emile Gabory, domicilié à Vallet (Loire-Inférieure), élève de l'école des Chartes, vient d'être nommé archiviste du département de la Vendée, en remplacement de M. Barbaud, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à une pension de retraite et nommé archiviste honoraire.

En exprimant à M. Barbaud tous nos regrets de le voir s'éloigner de la Vendée, nous adressons à son successeur, M. Gabory, nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Au Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts. — Les scènes vendéennes de **M. Milcendeau** ont de l'exactitude. A défaut de beauté, l'artiste revêt ses humbles compatriotes d'atours scrupuleusement vrais. Mais la réalité du cadre excuse-t-elle la lourdeur de sa peinture, les allures caricaturales et des trognes par trop vulgaires. La vie est moins pénible. Et l'art ne doit-il pas encore l'idéaliser ? Enlaidir un sujet est une déformation et une erreur plus grande que d'en atténuer certaines cruautés. **M. Milcendeau** s'est fait un nom presque célèbre, grâce à de sérieuses qualités et à des défauts qu'il exagère encore. Ne pourrait-il maintenant essayer de se passer de cet adjuvant grossier et, pour demeurer un peintre rustique, procéder avec moins de heurts et plus de sentiment ?

C'est du moins l'opinion de notre distingué collaborateur Henri Martineau, à la critique artistique du quel nous empruntons cette notation.

Chez Henri de la Rochejaquelein. — Le 14 mai, la jeunesse catholique du canton de Châtillon a tenu sa réunion à Saint Aubin-des-Baubigné.

A la messe, M. l'abbé S. Gabard a fait un éloquent panégyrique de Henri de la Rochejaquelein, et l'a donné comme modèle à la jeunesse.

Après la cérémonie a eu lieu le défilé, au pied de la statue du héros vendéen qu'un des jeunes a salué en quelques mots vibrants.

Le cortège s'est ensuite dirigé vers la Durbelière, où a été tenue une séance d'études sur les guerres de Vendée.

M. Henry de Beauregard, député, a dans l'après-midi, évoqué dans une chaleureuse improvisation, le glorieux souvenir que rappellent les lieux où l'on se trouvait. Il a redit notamment avec beaucoup d'à propos, que « les luttes et les souffrances des Vendéens n'avaient point été stériles et qu'ils avaient contribué au rétablissement du culte en France ».

Joyeux Carillon. — Notre excellent collaborateur et ami Jehan de la Chesnaye est depuis le 25 mars dernier l'heureux père d'une char-

Portrait du Général DECHARME
Ancien Commandant du XIIe Corps.
Né à la Roche-sur-Yon.

mante fillette qui a reçu au baptême le joli nom de Germaine, et dont l'ami Barrau a déjà enguirlandé le berceau de ses plus délicates rimes.

Tous nos compliments les meilleurs à l'heureux père, et nos vœux les plus sympatiques à la jeune maman et à sa petite « Maine ».

Nos Compatriotes. — Dans une séance exceptionnelle tenue le 10 avril, le Comité de la Société des Gens de Lettres, sous la présidence de Marcel Prévost, a élu Membre Titulaire, à l'unanimité des dix-huit votants, notre compatriote, M. Gustave Guitton.

Les deux parrains du candidat étaient le poète Jean Rameau, et Maurice Montégut, le célèbre romancier.

Il nous est permis de nous réjouir de ce succès très mérité : car Gustave Guitton est depuis longtemps notre collaborateur, et l'un des plus appréciés.

— Le jeune artiste Yonnais, M. René Rousseau-Decelle qui a exposé au Salon des artistes français une toile très remarquée représentant *Jeanne d'Arc dans sa prison,* vient à l'épreuve définitive pour le concours du prix de Rome d'être admis à monter en loge.

— Par décret du 24 mars 1905, M. du Garreau de la Méchenie, lieutenant-colonel breveté au 10e régiment de chasseurs, a été promu au grade de colonel et affecté au 5e régiment de hussards.

— M. le lieutenant de vaisseau Pervinquière, (Albert-Séverin), vient par décision présidentielle du 30 mai 1905, d'être nommé au commandement du sous-marin *Le Castor*, à la première flotille de l'Océan.

Courrier musical. — Le Vendredi-Saint à Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris a été exécuté le nouvel Oratorio de notre excellent ami Arthur de la Voûte sur les Sept Paroles, pour soli, chœurs et orchestre.

Conçue dans un style large et puissant, toute imprégnée d'une tristesse poignante et d'un sentiment profondément mystique, cette œuvre comptera parmi les plus inspirées d'un compositeur qui a fait siennes les magnifiques traditions de Bach et de César Franck.

Les plus belles pages de cet oratorio sont le *Sitio*, le *Récitatif* de l'Evangile et le *Consummatum est*, trois fragments qui constituent chacun un chef-d'œuvre de douleur, de science et de foi.

L'exécution — de tout point, parfaite — était assurée par MM. Martenot, le harpiste de l'Opéra-Comique, Drouville et Merglot, solistes, sous l'habile direction de M. W. Gousseau, maître de chapelle.

Succès d'Examen. — Nous apprenons avec plaisir que notre distingué compatriote M. E. Guyonnet, directeur de l'Orphéon de la

Roche-sur-Yon, vient de subir avec succès les épreuves du certificat d'aptitude au professorat du chant et de la musique dans les écoles normales et les écoles primaires supérieures.

— Le *Festival Thomé*, organisé à la Roche-sur-Yon par MM. Joseph Rousse, Berthault et Blé, a été couronné d'un éclatant succès, ainsi que l'a dit d'autre part dans un article magistralement écrit notre excellent collaborateur M. l'abbé Rousseau.

Société Botanique. — Il vient de se fonder à la Roche-sur-Yon, une section Vendéenne de la société Botanique des Deux-Sèvres, avec Mr Douteau, auteur de la *Flore-Vendéenne,* comme président honoraire et Mr Chaux, inspecteur primaire, président.

Récompenses Méritées. — M. Etienne Clouzot, archiviste paléographe, vient de se voir décerner, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, une seconde médaille et un prix de 1.000 fr., pour son ouvrage : *Les Marais de la Sèvre Niortaise.*

— Le Père Fourrier Bonnard, de l'abbaye de Beauchêne, et M. Georges Musset, de La Rochelle, ont reçu chacun une mention ; le premier pour l'*Histoire de l'abbaye royale des chanoines de Saint-Victor*, et le second pour l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély.*

— M. Edmond Biré, l'éminent critique vendéen vient également de se voir décerner par l'Académie française un prix de 1.000 fr. (prix Guizot), pour son étude sur *Armand de Pontmartin. sa vie et ses œuvres.*

— Nous avons dit tout le mérite et tout le charme de la *Rêverie* exposée cette année au salon des Artistes français par notre distingué compatriote, le sculpteur Guéniot.

Nous sommes heureux d'apprendre que cette œuvre remarquable vient d'être acquise par le Conseil général de la Seine.

Nous en félicitons vivement M. Guéniot.

— Le jeune Mayeux, des Sables d'Olonne, élève au Conservatoire national de musique de Paris, vient d'obtenir une première médaille au concours de Solfège.

Note d'Art. — Notre distingué compatriote, le maître pastelliste et aquafortiste Henri Boutet, a fait à la mairie du 1er arrondissement, à Paris, une très intéressante conférence sur l'*Eau-forte.*

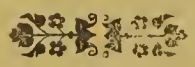

CARNET MONDAIN

Le 2 mai, a été célébré en l'église de Saint-Clément, à Nantes, le mariage de M. Ernest de la Rochette avec Melle Marie-Clausel de Couessin.

Parmi les témoins se trouvait : M. de Maynard de la Claye, ancien député de la Vendée ; M. de Béjarry, fils du sympathique sénateur de la Vendée, faisait partie du service d'honneur.

— Le 18 mai a été célébré en la Cathédrale de Nantes le mariage de Melle Marthe de Ponsay, avec M. René de L'Etang du Rusquec.

— Le mariage de notre distingué confrère, M. Louis Guillet, directeur du *Nouvelliste de l'Ouest*, avec Melle Blanche Reygasse, a été célébré le 31 mai 1905, en l'église Sainte-Marie des Batignolles, à Paris, en présence d'une affluence considérable.

Les témoins étaient : pour M. Louis Guillet, MM. Anthime Ménard et le marquis de l'Estourbeillon, députés ; pour Melle Reygasse, son grand-père, M. Blanchard, conseiller municipal et conseiller d'arrondissement à Rochefort et M. Groulan, vice-consul de France à Newcastle.

Dans le cortège étaient MM. Jamin, Châtelier, Crimail, Delhoumeau, Renaud, Backmann, docteur Mignot, A. Crémet ; nos confrères Ouvrard et Chartrain.

— Le 3 juin a été célébré, en l'église Saint-François-Xavier de Paris, le mariage de notre excellent collaborateur et ami Henri Clouzot, avec Melle Yvonne Régnier.

— Dans les premiers jours de juin a été célébré, en l'église Saint-Louis de la Roche-sur-Yon, le mariage de Melle Guéniot, avec M. Bureau.

Les témoins de la Mariée étaient : M. le marquis de Lespinay, député de la Vendée et M. Arthur Guéniot, l'éminent sculpteur Vendéen ; ceux du Marié, MM. Fortin, Conseiller général et Emile Mocaud.

— Le 6 juin, à 11 heures du matin, a été célébré, en l'église Saint-Sauveur de Redon, le mariage de M. René de Laigue,

rédacteur en chef de la « Revue de Bretagne », secrétaire de l' « Union régionnaliste Bretonne », avec Melle Marguerite Durand de Monestrol d'Esquille.

Les témoins étaient, pour le marié : M. Joseph de Gouyon, conseiller général et maire de Cournon, son beau-frère, et M. Charles de la Lande de Calan; pour la mariée : MM. Henri et Bertrand Dondel du Faouëdic, ses oncles.

— Le 20 juin, a été béni, en l'église Saint-Christophe-du-Ligneron, le mariage de M. Quentin Pichard du Page, fils de feu M. Pichard du Page et de Madame, née de Villeneuve-Esclapon, avec Melle de la Plante, fille de M. de la Plante et de Madame, née de Baudry d'Asson.

Les témoins étaient pour le marié : le comte Hélion de Villeneuve-Esclapon et le marquis de Villeneuve, ses oncles ; pour la mariée, le marquis de Baudry d'Asson, député, son grand-père et le comte de Chalais, son oncle.

Pendant la messe ont été exécutées plusieurs œuvres de notre éminent ami M. de la Voûte, avec le concours de Mesdames de Fleuriau et Bousse et de M. Grouanne.

— On annonce également le mariage du comte Stanislas de Rougé, fils du comte de Paul de Rougé et de la comtesse de Rougé, née Beauffort, décédée, avec Melle Guillemette de la Rochefoucauld, fille du comte Guy de la Rochefoucauld et de Madame née de Mortemart.

Ce mariage intéresse deux familles de Vendée, le comte Stanislas de Rougé étant le cousin du vicomte Armand de Rougé, conseiller général et maire des Essarts, et du vicomte Guillaume de Chabot, conseiller général des Herbiers et maire de Vendrennes.

Enfin, nous apprenons le mariage de Melle de Sainte-Croix, nièce de M. le vicomte de Rougé, conseiller général, maire des Essarts, avec le vicomte François de Villoutreys.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux et nos félicitations bien sincères à leurs familles.

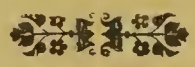

NÉCROLOGIE

Mme Marie-Victoire de FOUCAULD de PONTBRIAND, veuve de M. Jean-Baptiste CAILLEAU, ancien maire de Saumur, décédée au château de Candes, par Montsoreau (Maine-et-Loire), le 11 mars 1905, dans sa 93e année.

Cette mort met en deuil les familles de Béjarry, de Suyrot de la Borde, etc. auxquelles nous offrons nos vives condoléances.

Mlle Isabelle-Marie-Hélène de MAYNARD, religieuse du Sacré-Cœur, décédée au Sacré-Cœur de Montpellier, à l'âge de 30 ans, le 6 avril 1905.

Cette mort vient de mettre en deuil les familles de Maynard, de Lézardière, de Mesnard, etc., auxquelles nous adressons nos sincères condoléances.

M. Henry-Tyrse-Marie VIAUD-GRAND-MARAIS, docteur en médecine, ancien chef de la clinique médicale à l'Ecole de médecine de Nantes, décédé à Nantes, le 18 avril 1905, dans sa 32e année.

Nous assurons de nouveau notre excellent collaborateur, M. le docteur Viaud-Grand-Marais, de la part bien cordiale et bien vive que nous avons prise à sa trop juste douleur.

M. l'abbé Eugène BOSSARD, chanoine honoraire, docteur ès-Lettres, professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest, fondateur et supérieur de l'institution Sainte-Marie de Cholet, décédé le 22 avril 1905, dans sa 52e année.

Dans d'éloquentes pages où il a mis tout son cœur d'ami, en même temps que tout son talent d'écrivain, M. le marquis d'Elbée a déjà fait plus haut l'éloge mérité des éminentes qualités de M. l'abbé Bossard. Ces qualités se sont affirmées maintes fois, dans des œuvres historiques que la postérité gardera pieusement ; et personnellement nous ne saurions oublier que la *Revue du Bas-Poitou* eut en lui, en même temps qu'un collaborateur hautement apprécié, un ami fidèle et sûr.

Absent de la Vendée, quand la nouvelle de sa mort nous est parvenue, nous avons eu le très-vif regret de ne pouvoir lui rendre les derniers devoirs. Aussi tenons-nous à affirmer une fois de plus ici l'affliction profonde que sa perte nous a causée et la part douloureusement sentie que nous prenons aux légitimes regrets des siens.

R. V.

Mme Ernest ESPIERRE, née Elisabeth HOVYN, (veuve en première noce de M. Tibulle Compère de Beaupré), épouse de M. Espierre, ancien maire de Fontenay, ancien conseiller général de la Vendée, décédée à Paris, le 23 avril 1905, à l'âge de 65 ans.

Après une première cérémonie religieuse célébrée à Paris en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, et un second service à l'église Notre Dame de Fontenay, l'inhumation a eu lieu au cimetière de cette paroisse dans la sépulture de la famille Espierre.

Mme Espierre était une femme charmante, d'une grande distinction, très charitable et profondément chrétienne.

Elle laisse une fille, Mme Duverger, et un fils, M. Gabriel Espierre.

Que Messieurs Espierre et Madame Duverger veuillent bien agréer l'expression de nos sentiments de sincères condoléances.

Mme Marie-Antoinette-Eugénie de SAVIGNAC des ROCHES, en religion Mère saint Jean, de l'ordre de la Sainte-Famille, décédée à Bordeaux, le 29 avril 1905, dans 80e année.

Cette mort met en deuil les familles Daudeteau, de Neuchaize, de la Règle, etc., auxquelles nous présentons nos condoléances les plus empressées.

M. le chanoine Auguste BURLUREAU, ancien doyen de Maillezais et de Montaigu, décédé à l'âge de 67 ans à Saint-Laurent-sur-Sèvre, à l'hospice Montfort, dont sa sœur, Fille de la Sagesse, est supérieure.

M. Alphonse MAJOU de la ROUSSELIÈRE, ancien maire de Cheffois, décédé en son château de la Rousselière, le 5 mai 1905, à l'âge de 69 ans.

Ses obsèques ont eu lieu le 7 en l'église de Cheffois, au milieu d'une assistance considérable.

Au cimetière, M. Raymond de Fontaines député, a rappelé en termes éloquemment émus les mérites et les vertus du regretté défunt.

Nous prions Madame de la Rousselière et ses fils d'agréer l'hommage nouveau de nos plus douloureuses sympathies.

M. Pascal GUINAUDEAU, maire de Velluire, décédé dans sa 61e année, le 6 mai 1905.

A ses obsèques qui ont eu lieu le 8, M. Parion, conseiller général, a redit en termes émus l'existence toute de travail, de dévouement et d'affabilité que fut celle du regretté défunt.

Nos sincères condoléances à sa famille.

Mlle LAURENCE-HENRIETTE-CÉLESTINE BALLEREAU, décédée à Luçon, le 7 mai 1905, à l'âge de 19 ans.

Nous offrons à notre ami M. Léon Ballereau, architecte, et à Madame Ballereau l'expression nouvelle de nos plus douloureuses sympathies.

Mme ARTHUR DE MARCÉ, née MARIE-SAULINE DE LAUZON, décédée à Nantes, le 28 mai à l'âge de 48 ans, et inhumée le 1er juin à Saint-Hilaire-de-Loulay.

Nos plus respectueuses condoléances à la famille de Lauzon.

Mlle ISABELLE-MARIE-LOUISE-AMÉLIE DE RORTHAYS, décédée le 11 avril 1905, à l'âge de 26 ans, et inhumée à Beaulieu-sur-la-Roche, le 16 mai, en présence d'une nombreuse et sympathique assistance.

Nos respectueuses condoléances aux familles de Rorthays, Merveilleux du Vignaux, que cette mort met en deuil.

Mme FLEURY DES MARAIS, née EMILIE LELIÈVRE, belle-mère de M. Ch. Michau, le sympathique et dévoué conseiller d'arrondissement des Herbiers, décédée le 9 juin, à l'âge de 78 ans, en sa demeure des Herbiers.

Mme Fleury des Marais s'était acquis tant à Fontenay qu'aux Herbiers, grâce à ses qualités de cœur, à sa charité inépuisable et à son dévouement aux œuvres de piété, l'estime et la considération générale.

Nous prions M. et Mme Michau et leurs fils d'agréer nos plus respectueux compliments de condoléances.

Le Cher Frère CHARLEMAGNE, des Ecoles Chrétiennes, décédé le 13 juin aux Sables d'Olonne, à l'âge de 85 ans, après 56 années de professorat, dont 45 consacrées à l'éducation des enfants des Sables.

Mlle JOSÉPHINE DE GOUÉ, décédée à Saint-Sulpice-le-Verdon, dans sa 65e année.

Nous offrons à tous les siens et notamment aux RR. PP. Pierre et Alexandre de Goué, nos plus respectueuses sympathies.

BIBLIOGRAPHIE

D'Elbée généralissime des armées vendéennes (1). — Tel est le titre du nouveau et charmant volume que notre distingué collaborateur et ami, M. l'abbé Ferdinand Charpentier vient de consacrer à l'une des figures les plus sympathiques, en même temps que les plus glorieuses, de la grande Epopée vendéenne.

Les historiens qui en ont retracé les fastes inoubliables, ont trop souvent laissé dans l'ombre les éminents mérites du généralissime d'Elbée. M. l'abbé Charpentier, dont la droiture égale l'érudition, a pensé qu'une œuvre de réhabilitation s'imposait et qu'il n'était que temps de rendre au héros de Beaupréau, dont il est lui-même l'hôte affectionné et fidèle, la place qu'il mérite dans la galerie des illustrations de la Vendée militaire.

C'est pour nous qui avons le grand honneur de posséder l'amitié de l'auteur et la sympathie du descendant de son héros, une satisfaction particulièrement vive, que de pouvoir saluer ici l'œuvre nouvelle de M. l'abbé Charpentier, — œuvre de mérite et de justice, digne à tous égards des éloges qualifiés que M. Edmond Biré, l'un des maitres de la critique contemporaine, a placés en tête du volume.

Nous voudrions que cet éloquent panégyrique du général d'Elbée fût le prélude d'un hommage plns solennel, et que bientôt l'on vit s'élever sur la côte de Noirmoutier, encore tout imprégnée de son sang généreux, le monument chargé d'immortaliser sa glorieuse carrière, et de rappeler sa mort héroïque. R. V.

— M. Joseph Rousse, le ieune et distingué compositeur Yonnais, vient de mettre en musique, — avec tout le talent et le charme qui lui sont personnels — deux des *Scènes Antiques*, *Chœur et Soir d'été* si excellemment écrites par son regretté frère, Alfred Rousse, et dont ce dernier avait bien voulu accorder la primeur à cette *Revue*.

— Vient de paraître : *La Révolution dans les Deux-Sèvres*, par Maurice Arnault, membre de la Société de l'Histoire de la Révolution. (1 fort vol. in-8° de 520 p. avec pl. : 7 fr. 50. Henri Jouve, éditeur, 15, rue Racine, Paris).

(1) 1 vol. in-8°, avec illustr. 2 fr. 50, chez Desclée, de Brower et Cie, Lille.

Ce premier volume renferme des détails intéressants sur la formation du département des Deux-Sèvres et les débuts de la guerre de Vendée.

— La bibliographie sablaise vient de s'enrichir d'une perle ; c'est la brochure publiée, par M. l'abbé Renolleau, sur « *Le Cours Blossac aux Sables.* »

L'auteur passe en revue l'histoire de ce coin charmant, de la ville des Sables, emplacement qui aurait reçu les premiers fondateurs de la ville au Xe siècle ; les furieux assauts que la mer lui livra à diverses reprises, notamment en 1525 ; les travaux de protection que les Rois y firent exécuter.

Passant à la période contemporaine de l'histoire des Sables, l'auteur établit que ce fut en 1844, à la suite d'une ordonnance royale, que la municipalité des Sables, ayant à sa tête M. Pertuzé, fut appelée à donner un nom au quartier sur lequel s'étend aujourd'hui le cours Blossac, et comme le comte de Blossac intendant, au dix-huitième siècle, de la généralité de Poitiers d'où dépendait le port des Sables, y avait fait exécuter ainsi qu'à la Gachère, à Bouin, à Noirmoutier, des travaux considérables, la future promenade fut mises sous son patronage.

— Pour paraître prochainement à la librairie Flammarion (Néauber, successeur), 14 rue du Regard, à Paris, *Le dictionnaire biographique de la Vendée.*

Prix relié : 38 fr. ; Broché : 15 fr.

— M. Bonnin de Fraysseix, le cousin et légataire de notre cher et toujours regretté collaborateur et ami, va prochainement publier une première partie de ses œuvres littéraires restées inédites.

— Notre collaborateur et ami, l'excellent *conteur vendéen J. de la Chesnaye,* vient de commencer, dans la Revue *Le Maître pratique et l'Education nationale*, la publication d'un *Cours de Composition française* à l'usage des écoles primaires.

Nous publierons de lui dans notre prochain numéro le début d'une très charmante étude de folklorisme et de traditionnisme ayant pour titre le *Le Vieux Bocage qui s'en va.*

— Nous recevons de notre érudit collaborateur, M. le docteur Atgier, une savante étude de *Craniométrie Comparée*, extraite des Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris.

— M. l'abbé Teillet continue dans la *Semaine Catholique* la publication de ses *Victimes Vendéennes de la Révolution* par paroisse, et dans le *Bulletin paroissial d'Antigny*, son *Histoire d'Antigny.*

— M. Jean Martineau, qui est comme son frère Henri, un fin lettré et un exquis poète, a réuni dans une élégante plaquette qu'il a baptisée *La Chanson de la Mer,* une charmante série de pages

PORTRAIT DU GÉNÉRALISSIME VENDÉEN D'ELBÉE

(D'après un cliché appartenant à M. LE Mis D'ELBÉE).

poétiques (1), où il chante, en effet, la mer infinie et sa lente cantilène, les fièvres du port et le sommeil séculaire des Tours de la Rochelle.

Nous en recommandons la lecture aux amoureux de jolis vers.

— Le R. P. Dom Besse qui a laissé en Poitou le souvenir d'une ardente piété et d'une impeccable érudition, vient — en éxil — de fonder une nouvelle publication périodique : *La Revue Mabillon*, qui sera comme *les Archives de la France Monastique* (2).

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à cette nouvelle Revue, qui sous la direction de l'éminent bénédictin est assurée du plus complet succès.

— Vient de paraître, librairie Gédalge, 75, rue des Saint-Pères Paris, *La Terre Poitevine*, par Auguste Mailloux, 1 vol. in-12. — Prix : 6 francs (3).

Cette importante anthologie des écrivains contemporains du Poitou, éditée sur papier de grand luxe et ornée de deux magistrales préfaces dues à M. Pierre Foncin, inspecteur général, le géographe bien connu, et à M. Gaston Deschamps, le brillant critique littéraire du *Temps*, professeur suppléant au Collège de France, renferme des extraits de plus de 80 auteurs poètes et prosateurs de la région. Parmi les écrivains les plus cités, il convient de mentionner : MM. Bailliot, Bareau, Beaugier, Beauchet-Filleau, Biay, Biré, Bocquier, Boisson, Louis Brochet, Régis Brochet, Bujault, Bugeaud, Caillet, Caillon, Callas, Caro, Charbonneau-Lassay, A. de Châteaubriand, Chebroux, Chesnaye, Clémenceau, Clouzot, Corneille, Couteaux, Deschamps, Dauthuile, Dézamy, Dixneuf, Dugast-Matifeux, Du Tiers, Denfert-Rochereau, Eon, E. Faguet, Victor Faguet, Fillon, Garandeau, Gaud, Gausseron, Geffroy, Gelin, Grimaud, Guillemet, Guitton, Guyonnet, Lalot, Langlade, Lebon, Antonin Lévrier, Gabriel Lévrier, Liégard, Mabilleau, Martineau, Métay, Merland, Merson, Mignen, Montet, Périvier, Philippe, Proust, Ranc, Renaud, Réval, Ricard, Ricochon, Rochefort, Rondier, Saillard, Sandeau, Strada, Thébault, Thézard, Theuriet, Thiaudière, Vallette, Waitzenegger. Des notices biographiques détaillées complètent les extraits cités.

— Notre ami A. Barrau, correspondant poitevin de la *Revue de Paris* et *de Champagne* parlera avec plaisir de toutes les manifestations d'art que nos compatriotes lui signaleront.

(1) La Rochelle, Noël Texier, 1905, in-4° de 24 p.

(2) Paris, Poussielgue, 12 francs par an.

(3) La *Terre Poitevine* est adressée franco contre envoi de 6 fr. à la librairie Gédalge, 75, rue des Saint-Pères, Paris.

Le même écrivain, dont nos lecteurs connaissent et apprécient le talent littéraire va prochainement publier un *Eucologe profane* illustré, poème en quatre partie. Volume de luxe, avec encadrements à chaque page, tirage en deux couleurs, format in-32 jésus.

Découvertes zoologiques en Vendée. — On sait qu'en 1904 M. Marcel Baudouin a découvert, sur les côtes de Vendée, un nouveau parasite de la sardine. Il vient d'en publier la description, et une étude complète sur ce sujet a paru récemment dans la *Revue Scientifique* sous la signature de notre compatriote.

En juin 1905, ce dernier, continuant ses recherches à Croix-de-Vie, en a d'ailleurs découvert un second, inconnu jusqu'à présent. — Le premier était un petit crustacé : un Copépode ! Le second est un vers : un Nématode, extrêmement petit, et très difficile à voir à l'œil nu.

Le Maraîchinage. — On annonce une troisième édition, qui vient de paraître chez l'éditeur Maloène, place de l'Ecole de Médecine, à Paris, du curieux livre « *Le Maraîchinage* » du Dr Marcel Baudouin. — Il s'agit là d'une édition spéciale de Bibliophile et d'érudit, plus complète que les précédentes.

R. de Thiverçay.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

LES HYPOGÉES CHRÉTIENS

ET

LES CRYPTES DU POITOU

ANTÉRIEURES A L'AN MILLE

(Suite.) (1)

VIII

CRYPTE DE DÉAS

L'EXEMPLAIRE le plus parfait des cryptes bâties sous le règne des Carolingiens se voit à Déas, sur les bords du lac de Grandlieu, dans la région du Bas-Poitou qui fut annexée tardivement au diocèse de Nantes. Elle fut élevée par les religieux de l'abbaye de Noirmoûtier dans un lieu de retraite (2), avec l'assentiment de Louis le Débonnaire, vers 815, pour s'y cacher loin des coups des Normands pendant la belle saison (3). Elle est datée par le fait qu'on connaît l'année et le jour où les religieux, fatigués des alarmes causées par les menaces des pirates, se décidèrent à quitter leur île pour se rendre définitivement à Déas (ou Saint-Philbert-de-Grandlieu) avec le corps et le sarcophage de leur fondateur, saint Filibert.

(1) Voir la 1re livraison 1905.

(2) L'abbaye de Noirmoutier le tenait d'un pieux personnage nommé Magnobode par l'intermédiaire d'Ansoald, évêque de Poitiers (Bibl. de l'Ecole des Chartes LIX pp. 233-261).

(3) Archives de Saône-et-Loire, 177 n° 1.

L'exode eut lieu en juin 836. Il nous a été raconté par un témoin oculaire, Ermentaire, l'un des religieux de la communauté qui a suivi le corps dans toutes ses pérégrinations et qui l'a vu déposer dans l'aile droite de l'église pendant qu'on préparait une cachette pour le loger dans la place la plus honorable, c'est-à-dire dans le sanctuaire (1). L'abside circulaire qui terminait le chevet n'avait pas été disposée pour recevoir un corps saint. Au lieu de creuser le sol qui n'est pas sensiblement élevé au-dessus des eaux de la Boulogne, les religieux eurent l'heureuse idée de bâtir une sorte de reliquaire en calcaire bien appareillé et de le recouvrir de petites voûtes d'arètes façonnées en blocage au moyen de planchettes (2). En plan, cet édicule accolé au fond du chevet représente une croix à trois branches ; celle du milieu est occupée par le sarcophage de saint Filibert qui repose juste dans l'axe de l'église au niveau du dallage général. Avant la fin des travaux, les branches de la croix montraient leurs extrémités terminées par les cintres pareilles à trois portes d'entrée, mais elles ne furent pas maintenues en cet état dans la crainte d'attirer l'attention des pirates sur le trésor à sauver.

Au reste, il n'aurait pas été possible de conserver des ouvertures à l'ouest, puisque le service du sanctuaire exigeait le placement de deux escaliers à gauche et à droite, dans l'endroit même où les cintres apparaissent ; on obligea les visiteurs à faire le tour du chevet et à se tenir derrière l'abside pour rendre leurs hommages au patron de l'église. Là, ils s'agenouillaient devant une *fenestella* carrée, pareille à celle des confessions construites à Rome et facile à dissimuler par une grosse pierre dans le cas où l'approche des Barbares serait signalée.

Cette lucarne, percée contre les pieds du sarcophage dont la

(1) *De translationibus et miraculis sancti Filiberti libro* 1 § LXX.

(2) « Pariete primæ frontis disjecto et quidquid altitudinis est crucis funditus everso atque copiose extenso locus sepulturæ mirifice est transvolutus » (*Ibidem*).

tête était à l'ouest, excitait d'autant plus la piété des pèlerins qu'elle leur donnait la facilité de se rapprocher du saint et de descendre sur son tombeau les objets auxquels on voulait communiquer une vertu miraculeuse. On y parvenait en suivant deux couloirs établis à gauche et à droite du sanctuaire, le long des parois extérieures, et une fois arrivés dans l'arrière chevet, les pèlerins se trouvaient dans un petit sanctuaire voûté qui communiquait avec la *fenestella* du saint au moyen d'une grande arcade à double archivolte percée en plein cintre dans le mur de l'abside circulaire, antérieure à la crypte. Tous ces détails montrent bien qu'on voulait faire une cachette et non une exposition des reliques, ils sont au surplus racontés par Ermentaire qui se sert du mot *latebra* pour nous désigner le monument construit.

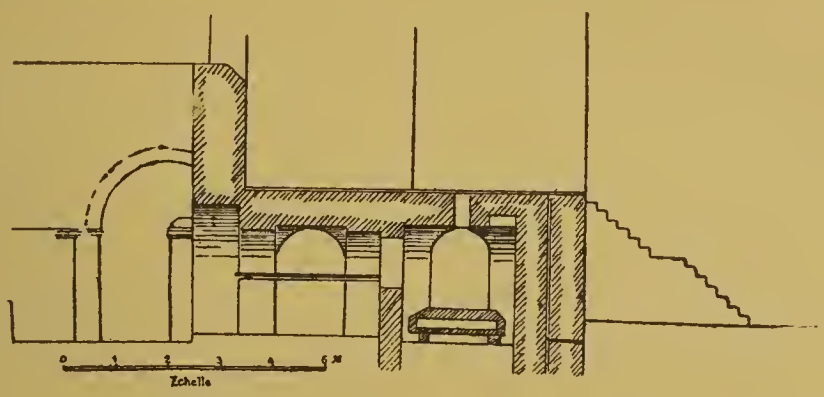

Sur le devant, du côté du chœur, un palier, que j'ai vu cimenté de mortier rougeâtre dans toute sa longueur, pendant le déblaiement, et qui partageait la hauteur en deux parties à peu près égales, servait d'appui à un double escalier. Le prêtre en gravissait les degrés pour atteindre le maître-autel placé juste au-dessus de la tête du saint suivant les rites romains. Quand il était sur la plate-forme supérieure, le célébrant avait, lui aussi, la facilité d'entrer en communication avec le saint au moyen de deux œils-de-bœuf percés à travers de la voûte (1).

Sans tous ces signes sensibles, la foule n'aurait pas été per-

(1) *Ombilics* est le terme usité à Rome.

suadée que ses invocations avaient été entendues. Les alentours du tombeau étaient éclairés au moyen de lampes qu'on descendait par deux trous carrés, percés aussi dans le dos de la voûte, un peu en arrière des *oculi*. Malgré l'incendie qui ravagea l'église pendant l'invasion de 847, ces dispositions n'ont pas été bouleversées, le tombeau lui-même n'a pas changé de place et il y aurait très peu de chose à faire pour célébrer la messe dans les conditions qu'on réclamait au IXe siècle (1). On a arraché les colonnes de leurs bases, on a dénaturé certaines arcades, on a percé des fenêtres et des portes dans tous les murs, on a remblayé la crypte et ses alentours, on a inhumé dans le chœur, mais par un hasard heureux l'enveloppe de la confession de saint Filibert est demeurée intacte : c'est un édicule rarissime qui n'a pas son pareil en France et auquel il faut conserver son caractère de cachette en rétablissant les murs qu'on a enlevés sous prétexte d'étudier sa structure. C'est un non-sens que de montrer de grandes ouvertures à l'ouest quand on sait que l'approche du tombeau était défendue. Si la conservation des monuments anciens a pour but principal de contribuer à notre instruction, il faut tout au moins que, par nos restaurations modernes, nous nous efforcions de les replacer dans les conditions historiques qui ont déterminé leur érection : actuellement la confession de saint Filibert n'a plus l'aspect d'une cachette, elle est percée à jour de tous côtés, tellement que le pélerin ne comprend plus le sens de la *fenestella* ouverte en arrière. Ceux qui l'ont dénaturée, et le Père Camille de la Croix est du nombre, allèguent la taille des pierres, la recherche de la décoration, les murs accolés sans liaison, et cette préoccupation trop étroite leur fait oublier les raisons historiques de sa forme. Après avoir fait ce reliquaire en beaux matériaux bien appareillés, les religieux ont compris qu'il fallait le masquer, et il n'est pas

(1) Voir notre chapitre sur *Déas ou Saint-Philbert-de-Grandlieu*, l'abbaye, les reliques et le tombeau de saint Filibert dans la *Géographie de la Loire-Inférieure*, t. II, chapitre IV.

douteux que, de 836 à 858, il n'ait été absolument inaccessible à l'ouest, dans la crainte d'éveiller l'attention des Normands.

Peu importe que, dans la suite, on ait établi une communication directe entre le chœur et le tombeau vide, ce qui n'est pas démontré ; notre devoir à nous, archéologues modernes, avides de renseignements sur nos origines chrétiennes, c'est de mettre en relief les usages adoptés à chaque époque pour honorer les tombeaux.

IX

CRYPTE DE NOUAILLÉ

Nous aurions encore un type carolingien à observer dans la banlieue de Poitiers si le chevet de Nouaillé n'avait pas été démoli et reconstruit au XVIIe siècle. On a la certitude, par le témoignage des Annales d'Aquitaine, que l'abbé Godolin venait de bâtir une nouvelle construction en cet endroit lorsque le corps de saint Junien, inhumé auparavant à Mairé, fut transporté à Nouaillé en 830. Cette translation fit grand bruit comme toutes les autres, elle fut marquée par la présence du roi Pépin qui s'empressa de se joindre au cortège (1). Le sarcophage fut descendu dans une crypte dont les dimensions nous sont connues par des fouilles récentes, pratiquées dans le chœur par le père C. de la Croix : elle avait 8, 40 de longueur sur 5^m, 30 de largeur ; son périmètre a pu être délimité par des murs et un dallage bien conservés. Ces seuls vestiges de son existence attestent qu'elle était beaucoup plus grande que celles de saint Savin et de saint Filibert (2).

Il est fâcheux que ses dispositions intérieures ne nous

(1) La Fontenelle de Vaudoré, *Histoire des rois et ducs d'Aquitaine*, p. 175.

(2) Robuchon, *Paysages et monuments du Poitou*, 25e livraison, p. 7.

aient pas été décrites par un auteur ancien, elle aurait pu nous servir à déterminer le caractère des confessions carolingiennes en nous apportant le témoignage rare d'une construction de date connue, infirmer ou confirmer les déductions que nous avons tirée des exemples de saint Gall et de Déas.

Conclusions.

Il n'y a pas de pays qui nous offre autant de types de confessions chrétiennes ou de cryptes sous le sanctuaire des églises que la province du Poitou. L'habitude de ce genre de construction s'est répandue dans les campagnes comme dans les villes d'abord et surtout dans les paroisses qui avaient le privilège de conserver un corps saint. Je m'en suis assuré en visitant l'église de Sainte-Ouenne ou sainte Eugène près Champdeniers, j'ai trouvé dans cette petite paroisse une descente unique, pratiquée au milieu de la nef, qui m'a conduit dans une crypte identique à celle de Saint-Savin-sur-Gartempe, c'est-à-dire que le sous-sol se compose de deux petites pièces, l'une formant nef et carrée, l'autre un peu plus étroite, formant sanctuaire avec autel en maçonnerie, toutes deux voûtées en berceau, sans autre éclairage qu'une lucarne rectangulaire percée dans le mur de l'Est. Sainte Ouenne étant à peu près contemporaine de saint Savin, il n'est pas surprenant que les deux confessions se ressemblent. Leurs tombeaux étant orientés, les pieds à l'orient et l'autel placé contre la tête, il restait très peu de place pour les pèlerins, mais le célébrant repoussé vers la dernière marche pouvait être aperçu de l'église supérieure par l'ouverture de l'escalier et se faire entendre des fidèles.

Sainte Néomaye est encore une vierge qui a dû être honorée de la même manière et dont le tombeau devait être déposé dans l'église qui porte son nom, non loin de Saint-Maixent Le chœur de l'église est surélevé, il n'est donc pas téméraire de croire que le sous sol renferme une confession. Rien ne

serait plus facile que de s'en assurer puis qu'elle est transformée en grange. Espérons que M. Richard, archiviste de la Vienne, qui connait bien toutes ces circonstances, se décidera à y pratiquer des fouilles comme il l'a fait à Saint-Maixent pour le plus grand profit de la science archéologique.

Bien d'autres paroisses du Poitou possèdent des cryptes sous leur sanctuaire, elles sortent du cadre de nos études parce qu'elles sont simplement des additions décoratives imaginées comme remplissage pour soutenir le chœur sur une déclivité de terrain. Tel est le cas de l'église de Champdeniers où le sous sol nous offre un ancien exemple de crypte du XIe siècle ornée, comme l'étage supérieur, de chapiteaux qu'on croirait empruntés à l'art mérovingien (1). Elle n'a jamais servi de confession pas plus que celles des Essarts et de Notre-Dame de Fontenay. Tous ces produits de l'art roman ont une conformation et des décorations qui ne permettent pas de les confondre avec les œuvres que nous avons présentées dans notre revue des confessions antérieures à l'an Mille.

(Fin). LÉON MAITRE.

Addition.

Je dois avouer que j'ai omis de produire les preuves qui militent en faveur de l'existence d'une crypte mérovingienne dans l'abbatiale de Saint-Maixent. Si ce monument a disparu au XIe siècle, les ornements sculptés de son *ciborium* ont été conservés et réemployés au XVIIe siècle. J'en donnerai le dessin pour dédommager le lecteur.

(1) M. Desaivres dans son *Histoire de Champdeniers* a parfaitement fait ressortir la ressemblance des chapiteaux de l'église et de ceux de l'étage inférieur.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite) (1)

Pendant que je demeurai dans la commune de Saint-Herblain, il s'éleva de nouveaux troubles dans la Vendée et même dans le département de la Loire-Inférieure. Les chefs des royalistes crurent pouvoir relever avantageusement leur parti. Je fus informé de ce projet et des mesures qu'on devait prendre. On me notifia les ordres de M. le Lieutenant général du royaume pour reprendre les rènes de l'administration dans le pays insurgé ; je refusai formellement de me réunir à eux. Je me fis plusieurs ennemis dans le parti. La ville de Nantes fut attaquée par les insurgés ; je demeurai tranquille dans ma solitude. On ne fut pas longtemps à me féliciter de ma résolution. Le parti des insurgés fut anéanti. Bonaparte s'empara du gouvernement dans la journée du 18 brumaire.

Un des premiers actes du Consulat de Bonaparte prononça ma mise en liberté ; je reçus du département de Nantes un sauf-conduit ; je me rendis devant l'administration. On me délivra acte de ma mise en liberté.

Je respirai enfin. Il y avait près de cinq ans que j'étais obligé de me cacher, depuis la fin des premiers troubles de la Vendée. Je recommençai à aller à Nantes librement, je fus rendu à mes amis, à mon pays, je formai le dessein de revenir dans la Vendée.

Quel ne dut pas être mon étonnement, quand je reçus, à cette même époque, une lettre de M. Voyneau, se disant représentant de Mgr l'évêque de Luçon, qui m'annonçait que le Supérieur m'avait

(1) Voir le 1er fascioule 1905.

censuré pour avoir écrit une relation de la guerre civile dans la Vendée. Je croyais avoir assez fait pour mériter quelques droits à son estime.

Le 19 mai 1798, Mgr de Mercy avait adressé une lettre commune au Clergé de l'intérieur, dans laquelle il ordonnait que « le sieur Remaud, ci-devant vicaire de Chavagnes, demeurera suspens de ses fonctions ecclésiastiques, jusqu'à ce qu'il ait justifié de sa conduite devant le vicaire général. »

C'est en exécution de cette décision que M. Voyneau, faisant fonctions de vicaire général, adressa à M. Remaud prêt à rentrer en Vendée, la lettre qui suit, reproduite par l'abbé Remaud dans un *Mémoire justificatif*, qu'il adressa à Mgr l'évêque de la Rochelle :

« Le père de famille ayant, dans sa lettre pastorale du 19 mai 1798, prononcé *nominatim* contre vous, il n'a pas dépendu de moi de tenir la suspense secrète ; des ordres absolus vous prescrivaient de communiquer le texte entier.

« Le motif qui a déterminé le prélat, c'est la relation qu'en Angleterrre vous avez écrite de la guerre de la Vendée. J'ignore si le texte qui fut envoyé en Espagne tandis que j'y étais, et qui fut transcrit au père de famille, était exact ; mais il est certain que partout il vous faisait figurer comme combattant et à la tête des armées. »

Je répondis à cette lettre ; j'y annonçai ma ferme résolution de demeurer désormais tranquille et de ne plus me mêler des affaires de l'Eglise et de l'Etat. Dans ces sentiments, je pris mes mesures pour finir paisiblement mes jours dans la Vendée, dans mes propriétés. Au moment où je formais ce projet, ma vie fut encore abreuvée d'une nouvelle amertume, je perdis un frère que j'aimais tendrement et dont j'étais non moins aimé. Il mourut à Chavagnes, au milieu de son troupeau, la dixième année de la persécution. Cet événement a répandu dans mon âme une tristesse qui n'en sortira jamais.

Pas plus que l'abbé Remaud, le curé de Chavagnes, son frère, n'avait été *personna grata* auprès de Mgr de Mercy. Dans une lettre du 20 juillet 1801, antérieure à ces derniers événe-

ments, Monseigneur écrivait à M. Paillou : « Je vois dans votre liste REMAUD *curé*. Je n'y vois pas son frère. Qu'est-il devenu ? Ce ne serait pas un sujet à regretter. Il a des qualités, mais il n'a guère montré qu'il eut celles de son état ; quant au curé, son frère, je le crois au fond très estimable, vertueux et zélé.... *(voir la précédente notice)*.

L'époque de la fin de la ferme où j'étais allait expirer. Je préparai mon départ, et je revins à Maché, le 17 mars, pour finir mes jours au sein de quelques amis fidèles, dans cette même maison où j'avais été sauvé, du temps de la Terreur, dix années auparavant.

C'est là où j'ai cédé au désir de mes amis de mettre par écrit les principaux événements d'une vie qui semblait devoir être heureuse, et qui a été partagée par toutes sortes de malheurs.

Je les résume en disant que j'ai souffert, comme prêtre, une double persécution, après que j'ai su échapper au fer de mes ennemis. Le clergé m'a persécuté lui-même. Sa conduite a été aussi remplie d'injustice que de contradiction. Comme français, j'ai éprouvé d'autres tourments. Je me suis trouvé, par l'effet de la Révolution, dans la nécessité d'occuper une des premières places dans l'administration civile dans la Vendée, pendant la guerre civile qui a désolé ma patrie. Cette place m'a exposé à des fatigues inouies et à des dangers qu'il est impossible de calculer. En outre de la haine de parti, elle m'a comme nécessairement procuré celle des patriotes dont j'administrais les biens au nom du Roy.

A la suite de cette guerre, pendant laquelle ma vie était exposée nuit et jour, j'ai fait un long et pénible voyage dans lequel j'ai éprouvé tous les dangers de la terre et de la mer. Ce voyage, que j'ai fait pour la cause de la religion et de l'honneur, a été suivi pour moi de nouvelles mesures de rigueur de la part du gouvernement. Enfin, un homme extraordinaire a paru. Bonaparte m'a rendu ma liberté ; je suis revenu dans la Vendée, pour y vivre en simple particulier, au milieu de quelques amis toujours et partout fidèles ; j'ai besoin de tous les moments qui me restent à passer sur la terre pour remercier la Providence de la protection spéciale qu'elle n'a cessé de m'accorder, surtout pendant les orages qui ont si souvent grondé sur ma tête depuis la Révolution.

Je déclare au petit nombre de mes amis qui sont destinés à lire ce petit ouvrage, qu'il ne contient pas un seul fait dont je ne puisse faire la preuve la plus authentique. Pendant mon voyage, j'ai reçu

l'ordre de faire des mémoires sur la guerre civile de la Vendée, j'ai employé six mois entiers à ce travail. Je l'ai soumis à plusieurs personnes éclairées qui ont eu la bonté de me dire qu'elles en étaient satisfaites. Je l'ai consigné dans des mains sûres, il est sous le cachet. J'ai fait des tentatives pour me procurer cet ouvrage ; jusqu'à ce moment elles ont été infructueuses. J'attendrai dans le calme où je vis maintenant que quelques voyageurs sûrs et fidèles puissent s'en charger. Quand il me sera parvenu, je le réunirai à cette petite brochure, que j'engage mes amis à lire avec l'indulgence et la bonté qui caractérisent leur attachement pour moi.

A Maché, 25 avril 1803 P. F. REMAUD.

Il ne paraît pas que M. Remaud soit rentré en possession du « Mémoire sur la guerre civile de la Vendée ». Il dut au moins préférer faire le silence sur cet ouvrage, dans lequel l'énumération complaisante de ses exploits guerriers lui avait valu d'encourir la disgrâce de Mgr de Mercy. Cette discrétion fut appréciée par l'autorité épiscopale, qui le rappela bientôt au ministère actif en le nommant à la cure de Maché. Sous la Restauration ses anciens services furent récompensés par la croix de Saint-Louis. Il eut encore le temps de voir tomber la dynastie pour laquelle il avait tant fait, ou cru tant faire, car il mourut à Maché le 25 septembre 1830.

« L'an 1830, le 25 septembre, à 8 heures du matin, par devant nous Chevillon Henri maire, officier de l'état civil de la commune de Maché, canton de Palluau, ont comparu les sieurs Jean Logeais, journalier, et Jacques Logeais, ancien journalier, lesquels ont déclaré que hier, à 2 heures du matin, est décédé le sieur Pierre-François Remaud, leur voisin, prêtre, chevalier de Saint-Louis, âgé de 73 ans, né à Chavagnes en Paillers le 8 octobre 1756, demeurant en ce bourg, fils de Pierre Remaud et de Louise Audureau (*Registres de l'état-civil de Maché*).

Le presbytère de Chavagnes avait été vendu nationalement le 14 thermidor an IV. Après le Concordat, un généreux paroissien, M. Pierre Bonaventure, fit donation à la commune de l'ancien presbytère, le 10 juin 1803.

LA COPECHANIÈRE

Payraudeau (Joseph) curé.

Né dans la paroisse le 14 novembre 1749, M. Payraudeau était vicaire à Bois-de-Céné, lorsque les infirmités de M. Plistat, curé de la Copechanière, l'obligèrent de se retirer, comme prêtre habitué, dans la maison de santé établie à l'ancienne abbaye Sainte-Croix de Talmont, où la Chambre ecclésiastique du diocèse de Luçon lui alloua une pension de 125 #.

M. Plistat résigna sa cure en faveur de M. Payraudeau, qui en prit possession en 1786. Hostile au serment contitutionnel, M. Payraudeau s'embarqua pour l'Espagne aux Sables-d'Olonne, à bord de la *Marie-Gabrielle*, le 11 septembre 1792. Il séjourna dans divers cantonnements, et principalement à Léza-de-Rio-Léza, d'où il écrivit, le 12 mars 1796, à sa mère, la citoyenne Marie Madeleine Gentet, veuve Payraudeau, à la Copechanière, district de Montaigu :

« ..... Je vous dirai que je suis à présent dans un bourg appelé Léza-de-Rio-Léza qui est à environ trois quarts de lieue de Ribafrecha où est mon ami Rezeau (*voir Beaufou*). Dieu m'a fait la grâce d'y trouver une maison d'honnêtes gens et de braves gens qui m'ont reçu chez eux. Ecrivez-moi à don Joseph Payraudeau, sacerdote frances, à Léza-de-Rio-Léza par Logrono, vieille Castille (*Arch. Nat. F. 73439*).

C'est le seul souvenir resté de l'exil ; le silence de M. Paillou à l'égard du curé de la Copechanière permet de croire que M. Payraudeau n'eut pas trop à souffrir de la déportation. A son retour, au Concordat, M. Payraudeau dont le presbytère avait été vendu nationalement le 3 messidor an VI, demanda asile à l'un de ses parents, et ne s'occupa plus que de panser les maux d'une population qui avait été cruellement éprouvée pendant la guerre civile, et qui avait dû plus d'une fois fuir la persécution dans la forêt de Grala. Il rouvrit les écoles, con-

fia celle des garçons à un instituteur dévoué, M. Couillaud, dont plusieurs élèves devinrent par la suite des prêtres des plus distingués ; l'école des filles fut remise aux Sœurs de l'Union chrétienne, parmi lesquelles Mesdames Auneau, de la Roy, de la Manselière, ont laissé dans la paroisse les souvenirs les plus édifiants.

M. Payraudeau était très aimé de ses paroissiens. Il fit construire le presbytère actuel en 1810, sur les fonds alloués à cet effet par l'empereur Napoléon aux communes de la Vendée. Il mourut le 7 février 1827, après une longue et douloureuse maladie.

Pendant la déportation, la paroisse fut desservie à tour de rôle par plusieurs prêtres demeurés courageusement dans la Vendée,et dont le registre des baptêmes a conservé les noms : MM. Denis Pineau, du diocèse de Poitiers, en septembre 1794 ; Goillandeau, chanoine de Montaigu, en octobre de la même année; Audureau, vicaire de Saint-Denis la Chevasse, en 1795 ; Brillaud, desservant Saint-Fulgent, en juillet de la même année ; O'Hara, prêtre Irlandais du diocèse de Nantes, 1798 ; O'Brien, du même diocèse, à la même date.

LA RABATELIÈRE

Guesdon-Poupardière (*Pierre-Marie*) curé.

M. Guesdon-Poupardière était vicaire de Chavagnes-en-Paillers depuis 1781, lorsqu'il fut appelé en 1786 à la cure de la Rabatelière. Il refusa le serment constitutionnel et n'obéit pas à la loi de déportation. Sa charité et son zèle le portaient à se prodiguer partout où le soin des âmes réclamait sa présence. Quelques services de ce genre rendus aux républicains et la modération connue de son caractère inspirèrent au général Gratien la pensée de faire auprès de Charette, par son entremise, quelques tentatives de paix. Persuadé que Charette n'avait plus aucune chance de succès, le curé de la Rabate-

lière écrivit à plusieurs reprises au général vendéen, qui rejeta toute proposition. Ces démarches et le fait que M. Guesdon avait été réinstallé dans sa paroisse sous la sauvegarde des autorités républicaines, soulevèrent contre lui, dans le parti royaliste, des suspicions probablement excessives, dans un temps où il était malheureusement aussi dangereux d'être suspect que d'être coupable. Quelques jours après le rejet des propositions, deux ou trois soldats de Charette allèrent trouver l'abbé Guesdon au château de la Rabatelière, l'entraînèrent dans un champ voisin avec ses deux domestiques, et les tuèrent tous les trois.

Les Républicains s'empressèrent d'exploiter contre Charette ce douloureux incident de guerre civile, dans lequel il est plus que difficile, cent ans après, de savoir quelle part de responsabilité incombe au général royaliste. Un document du temps, intéressé à vrai dire, le dégage absolument ; voici le récit de l'abbé Remaud, dans ses *Mémoires* :

« Comme la mort de cet ecclésiastique a fait dans le temps une très grande sensation, et que tous les papiers publics ont chargé le général Charette de l'odieux de son genre de mort, il est peut-être bon que je fasse connaître au juste comment les choses se sont passées.

« M. Guesdon voyant les affaires des royalistes aller fort mal se crut perdu et avec lui toute la Vendée. Il fit connaissance alors avec un officier républicain qui commandait le poste de Saint-Fulgent, et il lui promit d'amener le général Charette à déposer les armes et à reconnaître la République. L'officier républicain, qui crut avoir fait une bonne découverte, engagea M. Guesdon à suivre la démarche proposée, et lui promit la haute protection du gouvernement. Fier de cette promesse, le curé de la Rabatelière écrivit au général Charette qui me donna aussitôt communication de sa lettre et me chargea d'y répondre. Après avoir pris ses ordres, je répondis effectivement à M. Guesdon, et ne mis dans la lettre que ce qui avait été arrêté par le général. Il était question de

gagner du temps et rien de plus. Ce même ecclésiastique, pressé par les républicains, écrivit une seconde et une troisième lettre au général en chef. Toujours même réponse : on demandait du délai. Enfin il écrivit que pour tout délai on accordait au général Charette huit jours de répit, après lesquels, s'il ne remettait pas les armes ou s'il n'acceptait pas la proposition qui lui était faite de passer en Suisse ou à Jersey, qu'on ne lui donnerait plus de repos ni le jour, ni la nuit.

« Le général Charette répondit au général Gratien qu'il ne sortirait pas de France, qu'il ne déposerait pas les armes, et qu'il combattrait jusqu'à la mort les ennemis de l'autel et du trône. Cette lettre qui fut communiquée à M. Guesdon, le mécontenta au moins autant que les Républicains qui l'avaient mis en avant.

« Voyant qu'il n'avait rien pu gagner sur le général Charette, il se décida à faire sa paix particulière avec les Républicains, et, pour que personne n'en pût douter, il alla lui-même processionnellement avec tous ses paroissiens, en chantant des prières publiques, au-devant d'une colonne qui traversait sa paroisse. Cette conduite de sa part donna de violents soupçons à l'armée royale et particulièrement au général Charette, qui le fit examiner de près. Ce jour, deux soldats de l'armée royale, vêtus de l'uniforme républicain, se présentèrent chez lui, et lui demandèrent avec beaucoup d'instances s'il ne pouvait pas leur apprendre où était le brigand de général Charette. Il leur répondit qu'il était caché, ce jour-là même, dans une enceinte de la forêt de Grala, que le fait était constant puisqu'il l'avait fait observer par ses domestiques. « Allez promptement, dit-il à ces deux soldats déguisés, et dites à vos chefs qu'il n'y a pas un moment à perdre pour prendre Charette. » Ces deux soldats, dont un était allemand et jouait fort bien son rôle, dirent à M. Guesdon : « Faites-nous le plaisir de donner par écrit les renseignements que vous pouvez avoir sur le lieu qu'occupe actuellement Cha-

rette ; sur un avis de votre part, nos chefs ne feront aucune difficulté de marcher sur lui et de l'arrêter. » Le malheureux ecclésiastique donna dans le piège, et il écrivit que le général Charette était dans une enceinte de la forêt de Grala, qu'il en était sûr, l'ayant fait observer par ses domestiques.

« Les deux soldats royalites déguisés, au lieu de porter au général républicain la lettre de M. Guesdon, la portèrent au général Charette, qu'elle fit frissonner d'horreur.

« La nouvelle de la trahison du curé de la Rabatelière se répandit dans toute l'armée, et, dès la nuit suivante, l'ordre de l'arrêter fut donné au même soldat allemand qui avait sondé ses dispositions. Le père Potier, des Brouzils, qui servait sous Charette, confirme ce récit en ce que Charette n'avait point donné ordre de tuer le curé Guesdon. Le fait vrai c'est que le général Charette avait ordonné de conduire M. Guesdon au quartier général, escorté du détachement qui avait reçu ordre de le prendre. Mais, au lieu d'exécuter cet ordre tel qu'il avait été donné, on emmena M. Guesdon, son domestique et sa servante environ à une demi-lieue de chez lui, et, en passant dans un champ, on les massacra tous les trois.

« La République lui fit décerner des honneurs funèbres ; des troupes nombreuses y assistèrent en armes, et mon malheureux frère (Remaud, curé de Chavagnes), qui fut sommé de l'enterrer, pensa mourir de frayeur.

« Le champ du meurtre s'appelle, depuis lors, le *champ rouge*. »

Ce récit un peu embarrassé et visiblement incomplet de l'abbé Remaud, ne dégagerait certes pas péremptoirement la responsabilité de Charette dans cet événement, si cette responsabilité avait besoin d'être dégagée. Le meurtre de M. Guesdon ne fut qu'un des fréquents incidents de cruauté réciproque dans la guerre civile ; Charette avait le droit strict de se débarrasser d'un ennemi disposé à le livrer par trahison. La question à fixer serait de savoir si l'abbé Guesdon fut vraiment et sciemment un traître, et, sur ce point, on peut

opposer, dans une certaine mesure, au récit de l'abbé Remaud, le témoignage du grand vicaire, M. Brumault de Beauregard, tel qu'il ressort d'une lettre de Mgr de Mercy à M. Paillou, datée de Venise le 16 juillet 1796 :

« Brumault loue le curé de la Rabatelière comme ayant porté son peuple à la soumission et à la paix, après que les armes victorieuses des républicains ont tout soumis et qu'il n'y avait plus moyen de se révolter. Remaud au contraire, m'écrit de Londres, du 17 mai, que l'on combattait encore avec succès, lorsque le curé de la Rabatelière a prêché le désarmement,et qu'il est, avec le curé du Poiré (sous la Roche) la cause des malheurs et de la perte de Charette. J'ai peine à concilier ces deux versions. Si ces deux curés ont prêché la soumission aux vainqueurs lorsqu'il n'y avait plus d'espoir de leur résister, ils ont fait leur devoir. Le combat et la résistance cessent d'être vertu quand ils sont devenus inutiles. C'est donc d'après ces circonstances bien établies qu'il faut juger. Cependant Remaud me paraît ardent, et peut-être parle-t-il plus en soldat et en compagnon d'armes de Charette qu'en pasteur évangélique. »

Après la mort de son curé, la paroisse de la Rabatelière fut desservie par M. Jacques Mangeard, recteur de Guéméné-Penfao (Loire-Inférieure), réfugié en Vendée. Sa présence est signalée avant le coup d'état de fructidor an V : « Mangeot *(sic)*, réfractaire aux lois de 1792, a prêté le serment du 19 fructidor, paraît paisible, continue d'exercer. » Dans l'*Etat des prêtres réfractaires restés dans la Vendée*, adressé au ministre de la Police générale le 6 brumaire an VI, on lit : « Mangeard, desservant la Rabatelière, par sa réputation de grand théologien, a beaucoup contribué à diriger les autres qui faisaient un conciliabule pour savoir s'ils feraient le serment. Il leur a démontré :

1° Qu'ils le pouvaient ; 2° qu'ils le devaient, même pour mettre leur conscience en sûreté, et sa décision fit beaucoup de bien à la chose. Mangeard était étranger au pays. »

Le commissaire du Directoire exécutif près le canton de Montaigu, qui écrivait ces lignes, était moins dans la note révolutionnaire que son collègue près le canton de Saint-Fulgent, dont voici l'appréciation, du 1er floréal an VI : « Il m'est impossible aujourd'hui de vous donner les détails que je vous avais promis relativement aux propos tenus au sujet du ministre du culte de la Rabatelière. Je n'ai point encore vu les citoyens qui m'ont offert tous les renseignements dont je puis avoir besoin ; je ne laisserai point ces propos sans punition, s'ils sont de nature à jeter des ferments de division dans la société. »

MARTINEAU Cre.

M. Mangeard n'en continua pas moins à exercer très publiquement ses fonctions pastorales, et, le 2 messidor an VI, il adressait au citoyen Coyaud, commissaire du pouvoir exécutif près le département de la Vendée à Fontenay, la lettre suivante :

« Citoyen,

« Je viens d'avoir connaissance d'un arrêté du département qui transfère aux décadis et fêtes républicaines les assemblées qui avaient principalement lieu les dimanches et fêtes de l'ancien calendrier. Je suis dans une commune où il est impossible de faire entendre raison au peuple là-dessus. Je suis néanmoins bien résolu de témoigner à ma patrie mon dévouement en me conformant aux lois qui y sont en vigueur, car, étant obligé de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, je ne le lui rendrais pas si je lui désobéissais lorsqu'il me commande de rendre à César ce qui est à César.

« Que ferai-je dans cette rencontre pour m'acquitter de ce double devoir? je ne veux prêcher ni contre les lois divines, ni contre les lois humaines. Puis-je faire nos offices en particulier tous les jours, dimanches, fêtes et autres? y puis-je admettre quelques personnes ? jusqu'à quel nombre?

« Daignez plutôt, Citoyen, me répondre et m'instruire, et soyez sûr que votre réponse sera la règle de ma conduite.

« Dans la confiance que j'ai que vous voudrez bien déférer à ma demande, je vous prie d'agréer les sentiments de reconnaissance que je conserverai toujours envers vous.

« Salut et respect »

« MANGEARD »

En marge de l'original, aux *Arch. dép. de la Vendée*, on lit : *restée sans réponse.*

En 1798, la situation n'avait pas changé, et un rapport du commissaire Martineau porte :

« Les prêtres sont au nombre de six dans le canton (de Saint-Fulgent) : Pierre Brenugat à Bazoges, Louis Brillaud à Saint-Fulgent, Mangeard à la Rabatelière, Pierre Remaud et son frère Louis Remaud à Chavagnes, Joseph Alain à Saint-André-Goule d'Oie. Mangeard seul est venu se réfugier dans le canton pendant la guerre, les autres l'habitaient avant. Mangeard est le seul qui se soit soumis à la loi du 19 fructidor ; il a continué l'exercice du culte jusqu'au commencement du mois courant (septembre). L'on m'a assuré qu'il s'était chargé de l'instruction des enfants d'un citoyen du canton des des Brouzils. Depuis qu'il avait prêté le serment prescrit par la loi, il n'avait aucune influence, et je suis convaincu qu'il était abhorré par ceux qui ont la réputation d'aristocrates déhontés. »

C'est vraisemblablement sous le coup de cette réprobation populaire, que M. Mangeard disparut et retourna probablement dans son diocèse d'origine. Au Concordat, M. Paillou nomma à la cure de la Rabatelière M. l'abbé Valton, vicaire de Carquefou (Loire-Inférieure), né à la Bruffière.

Le presbytère de la Rabatelière, incendié ainsi que l'église, fut vendu nationalement le 25 floréal au VI, pour 18,000 fr. au citoyen Merlet, commissaire du Directoire exécutif près le canton de Saint-Fulgent, et plus tard préfet de la Vendée.

La rapacité du citoyen Merlet avait laissé à Saint-Fulgent de mauvais souvenirs ; en floréal an VI, son successeur, Martineau, se plaignait, dans un rapport officiel, « des dilapidations horribles de son prédécesseur, qui avait converti le jardin de la gendarmerie et celui de la cure en pacages pour ses chevaux et pour ceux de Garny son beau-père. » En janvier 1808, Mme Martel fit donation de l'ancienne cure à la commune de la Rabatelière.

LES HERBIERS

Poyaud *(N)*. curé.

M. Poyaud était vicaire de Saint-Philibert de Pontcharault, lorsqu'il fut appelé, le 11 mars 1787, à succéder, comme curé de Saint-Pierre des Herbiers, à M. de Buor, décédé. D'un caractère doux et craintif, il prêta le serment constitutionnel, non sans certaines appréhensions, et vraisemblablement non sans réserves *in petto*, car, quelques mois plus tard, les patriotes, pour l'obliger à célébrer la messe dans une fête civique, l'arrachèrent de l'église, le traînèrent sur une petite place voisine appelée la cour de la Mission, l'injurièrent et le frappèrent pour le contraindre à officier sur l'autel de la Patrie, dressé à l'endroit appelé le fief aux Moines, à la sortie des Herbiers sur la route de Mortagne. La courageuse résistance du prêtre racheta sa précédente faiblesse, et, désormais édifié sur le rôle réservé au clergé constitutionnel, il se hâta de rétracter publiquement son serment, et quitta les Herbiers à une date que la perte totale des registres paroissiaux ne permet pas de préciser. M. Poyaud dut gagner l'Espagne par la voie de terre, comme plusieurs autres de ses confrères, car son nom ne figure sur aucun rôle d'embarquement. On ignorerait même son exil sans une lettre que l'abbé Baudry, vicaire de Chantonnay, adressa, de Belalcazar (Espagne) le 16 juin 1797, à la municipalité des Herbiers pour des affaires personnelles,

et qui se termine ainsi. « M. Poyaud est mort à Bilbao quelques mois après son arrivée dans ladite ville ; il était mon parent ; en cette qualité, permettez-moi de le rappeler à vos pieux souvenirs, Il fut votre pasteur ; votre reconnaissance ne lui refusera pas vos suffrages. »

M. Mathurin Jagueneau, curé assermenté du Petit-Bourg-des-Herbiers, fut élu, en juillet 1794, curé constitutionnel des Herbiers. Il fut fait prisonnier par les Vendéens, fut délivré par Bonchamps au passage de la Loire, et n'exerça plus le ministère depuis lors. Il desservait encore les Herbiers et Ardelay le 22 frimaire an II (22 décembre 1793), puisqu'un mandat de 416 # lui fut délivré à cette date pour cinq mois de desservance.

Plusieurs prêtres fidèles assurèrent le culte aux Herbiers pendant la Terreur et après ; ils venaient sous divers déguisements au château du Boitissandeau offrir à la famille de Hillerin et aux fidèles qui l'entouraient le concours de leur ministère. Parmi eux, M. Marion, curé de Saint-Jacques de Montaigu, qui délivra un certificat de mariage aux Herbiers le 20 janvier 1795 ; il disait la messe dans les granges des métairies environnantes, notamment à la Miancière, à l'ancienne maison noble de l'Ementraire, et à la Renaudière en la Gaubretière. M. Boursier, curé de Mouchamps, célébra un mariage aux Herbiers le 26 janvier 1795 ; enfin et surtout M. Adrien Macé, desservant de Mouilleron-en-Pareds, avait son plus sûr asile dans la famille protestante Coquillaud de la Bonnelière en Saint-Michel ; il fut curé des Herbiers de 1800 à 1836.

Les rapports décadaires du commissaire du Directoire exécutif près le canton des Herbiers, le citoyen Allaire, donnent des aperçus successifs sur la situation religieuse dans le canton.

Du 3 messidor an IV — « J'apprends de jour en jour que le parti royaliste travaille et se remue beaucoup ; cependant je crois que ce sera en vain, car la majorité du peuple veut la paix. Il n'y a que leurs bons prêtres qui puissent les chagriner ; mais tant qu'ils ne se mêleront de rien, les ci-devant nobles

ne sont pas dans le cas de rien faire. Il n'y a que cette malheureuse caste qui a toute la confiance et l'influence du peuple. »

Du 5 frimaire an V : « Tous les ministres du culte catholique de mon canton ont engagé dimanche dernier le peuple à se conformer aux lois, principalement à celle qui regarde l'état civil des citoyens.»

Le citoyen Allaire ne dédaignait pas de réclamer le concours des prêtres insermentés dans l'intérêt de la tranquillité publique ; nul ne doit l'en blâmer, c'est un hommage rendu à leur sagesse et à la loyauté de leur patriotisme, dans le bon sens du mot cette fois.

En ventôse an V, il leur adressait la lettre qui suit :

« Depuis que je suis dans le pays, vous m'avez donné des preuves que vous voulez la paix. Sous ce rapport, il faut travailler de consert (*sic*) à la maintenir. En conséquence je vous engage à dire au peuple, au prône de votre messe, en l'y assurant au nom du gouvernement qu'il n'y aura point de réquisition de jeunes gens comme veulent le persuader les ennemis de la tranquillité publique. En faisant cela, vous me prouverez votre dévouement pour le bonheur du peuple ; vous lui parlerez aussi de la soumission aux lois. »

L'administration centrale n'en continuait pas moins ses mesquines tracasseries dont le citoyen Allaire adoucissait autant qu'il le pouvait les piqûres. Le 7 prairial an V, le commissaire central lui demandait « si la loi de germinal an IV, qui interdit l'usage des cloches est ponctuellement exécutée dans son ressort ? » Allaire répondit affirmativement en l'informant que « les cloches, s'il en existe, ne servent que de timbres pour les horloges ».

Le successeur du citoyen Allaire aux fonctions de commissaire du pouvoir exécutif près le canton des Herbiers ne témoigna pas du même optimisme. Son rapport décadaire du 25 vendémiaire an VI en est la preuve :

« L'esprit public n'est pas encore, à beaucoup près, à un degré satisfaisant dans ce canton. La loi du 19 fructidor, qui

a mis fin aux messes des « bons prêtres », a beaucoup fait murmurer les gens des campagnes, et si l'on vient à enlever les prêtres, je crois qu'il serait imprudent de le faire sans force imposante. Nous avons dans notre commune un instituteur public dont le patriotisme et la moralité nous sont un sûr garant des principes qu'il enseigne à ses élèves ; mais il n'en est pas ainsi, je crois, d'une espèce de « religieuse » qui enseigne les filles. J'y ferai attention.

« Nous avons célébré la fête de la République, le 1er vendémiaire, avec toute la pompe que nous permettent les circonstances ; mais nous avons le désagrément de voir s'en éloigner le peuple des campagnes.

« Salut et fraternité. « LEHUBY »

En thermidor an VI, le commissaire écrit :

« Il existait dans notre canton, à l'époque du 19 fructidor dernier, quatre prêtres réfractaires : l'un, nommé Pierre Gabard, ministre à Champbretaud depuis très longtemps, Le Prévost existant depuis longtemps à Beaurepaire, et l'autre, nommé Le Boursier, venu aux Herbiers pendant la guerre civile. Ces trois prêtres ont quitté le canton à l'époque du 19 fructidor, et ne se sont conformés à aucune loi.

« Le dernier, appelé Abraham-Michel Cornu (*voir* la Barottière), a fait la déclaration de soumission aux lois, et exerce à la Barottière, où il était ministre avant la Révolution.

« Je ne sais ce que sont devenus les deux premiers, et je crois le troisième retiré dans la commune des Moutiers, lieu de sa naissance ».

Ces prêtres zélés n'étaient pas si loin que le croyait le citoyen commissaire, et le service du culte fut assuré aux Herbiers jusqu'à la nomination officielle de M. Macé comme curé de la paroisse, en 1800.

En 1790, le poste de vicaire des Herbiers, occupé en dernier lieu par M. Houdet du Gravier (*voir* le Boupère), était vacant.

EDGAR BOURLOTON.

LE VIEUX BOCAGE QUI S'EN VA

(NOTES DE FOLKLORE ET DE TRADITIONNISME)

COURONNÉ AUX JEUX FLORAUX (1904)

PRÉFACE

A Jehan de la Chesnaye

Le Bocage ! Joli nom agreste qui sourit à la pensée, en évoquant l'image d'un pays de verdure, de fraîcheur et de vie heureuse.

Combien vous l'aimez ce pays qui est le vôtre. Vous avez décrit, en fils reconnaissant, son sol, ses mœurs, ses croyances, ses légendes dans ces pages que je viens de lire. J'y ai trouvé le même plaisir que vous y avez mis à les écrire et qui leur donne le charme des choses faites avec amour.

Le Vieux Bocage qui s'en va, *vous voulez le retenir et pour en conserver le souvenir comme celui d'un de ces vieux amis qu'on voudrait toujours garder près de soi, vous en avez fixé d'un pinceau véridique et les traits et l'âme qui leur donne la vie. Vous l'avez saisi dans les plus intimes manifestations de ses croyances, de ses joies, de ses douleurs et vous le faites revivre avec sa forte et naïve physionomie d'autrefois, dans le cadre poétique des champs, des collines, des arbres verts, des eaux vives, des mois fleuris, des veillées d'hiver et des chaudes nuits d'été où le grand valet va* boèrer *et* houper *dans le grand silence de la plaine étoitée*

Et vous faites chanter la Muse du Bocage, tantôt soupirant la romance d'amour, tantôt riant dans la franchise et dans la liberté vendéenne qui ne craint pas de chansonner le juge, le maire et même « son curé » ; traits satiriques et gais refrains qui ne manquent ni de finesse, ni de bon sens et que votre collaborateur accompagne de mélodies populaires pleines de saveur et de naturel.

Cette poésie dont vous goûtez la fraîche gaieté ou ressentez l'émotion pro-

fonde, vous en montrez encore la rustique grandeur dans la vie du paysan du Bocage, dont vous suivez le cours du berceau aux accordailles, des noces joyeuses à la mort sereine.

L'heure a sonné et, sous la bénédiction du prêtre, toujours respecté qui fut l'ami de chaque jour, la mort va prendre le vieux ; c'est le passage dans l'autre vie, d'une vie qui n'a connu que les jours honnêtes et sains. L'Ancien s'en va; autour du lit à quenouilles, les fils s'approchent pour le dernier regard. Il leur a donné l'exemple du rude labeur et leur laisse les traditions d'amour de la terre et sa croyance en Dieu qui ont rempli ses jours. Ce grand paysan est la force de la France, parce qu'il est resté attaché au sol, parce qu'il a vécu comme son père a vécu et qu'il a continué la forte race par la forte vie d'autrefois. Près de lui, ses fils auront appris les coutumes, les habitudes, les croyances, les préjugés nécessaires aux travailleurs de la terre ; c'est à eux de conserver l'opinion des morts qui est l'héritage nécessaire, le lien salutaire qui rattache aux ancêtres.

Les sceptiques pourront rire des contes étranges et des légendes naïves. Conservons-les, parce qu'ils ont donné de la joie ; ils ont bercé l'enfance de l'ancien, apporté le rire ou le frisson aux petits, consolé les peines de l'homme en mettant le rêve et le mystère dans les réalités de sa dure existence de laboureur. Qu'ils puissent encore bercer l'enfance de ses petits enfants !

Traditions et coutumes qui rattachent et continuent le passé, recueillons-les avec soin et laissons-les à ceux qui viennent pour leur adoucir la vie s'ils veulent encore rêver, chanter, aimer et croire.

C'est ce que vous avez fait et si le Vieux Bocage, ce qu'à Dieu ne plaise, doit disparaître un jour, il vous devra de ne pas s'en aller tout entier.

MARQUIS D'ELBÉE.

A Monsieur le Marquis d'Elbée

HOMMAGE D'UN VENDÉEN.

Moult érudictz onz escrimptz subz la parleure faictz et dictz de cest païs de Bocaige travaulx fort savanctz. Poinct n'ha cestuy-cy folle prétenction de haulte science ; ainz trespassez quy bouteroient de dessoubz terre cuydans me lire diroient et avecque eulx, vieulx au branslans chief et cheneu : « Avions telz pensers. ainsy parlions en nostre jene eage. » (1)

JEHAN DE LA CHESNAYE

(1) On nous a accusé d'avoir trop idéalisé le *Paysan du Bocage* dans ce travail et les précédents ; nos lecteurs voudront bien remarquer que nous n'avons pas entendu faire une étude de *mœurs* mais bien du pur *traditionnisme*, qui ne va pas sans un rayon de fraîche et naïve poésie.

I

J'AIME mon Bocage, ses champs entourés de haies touffues, ses genets d'or, son sarrazin fleurant l'exquise senteur de miel, ses vignes au cep plein de sève qui donneront à l'automne la « mousse légère » dont parle le poète. J'aime parcourir ses chemins creux à l'ombre d'arbres centenaires, côtoyer ses ruisselets, encadrés entre deux lignes d'aulnes, gravir ses coteaux d'où émerge de temps à autre une pierre branlante ; m'enfoncer dans ses taillis et voisiner avec l'innocente couleuvre tapie au fond d'un nid de mousse. J'aime aussi explorer ses fourrés, où le bruit de mes pas effraie le mignon lapin de garenne et fait fuir le lièvre timide, me reposer sous ses grands chênes au tronc noueux, muets spectateurs des épisodes de la Grande guerre. J'aime plus encore ses habitants, leur caractère froid, leur ténacité, leur entêtement même à défendre l'idée qui leur est chère. Fier d'appartenir à cette force de race de paysans bocains au milieu desquels j'ai vécu mes premiers ans, j'ai gardé le souvenir d'êtres chers, aux relations toujours sûres, pratiquant l'hospitalité la plus large et restant fidèles aux traditions léguées par les ancêtres. J'aime évoquer leurs joies à travers les dures épreuves de la vie : la joyeuse flambée de la *Cosse de Naô*, les coureurs de *Guillannu*, *Mardi-gras* et le *Roi Carnaval*, les *mais*, d'essence si poétique, *l'alise pacaude* digne seulement d'un estomac vendéen, les délicieuses *caillebottes* de l'Ascension, les *feux de joie*, les *échaudis* de la Saint-Jean et mille autres choses charmantes souvent naïves, mais toujours poétiques. J'aime le sort du laboureur qui, sous le soleil de plomb, pousse doucement ses bœufs fatigués :

Arondea, Etornea,
Charbouné, Maréchaoû,
Motet et Roget
Mortagne et Chollet
Ho, hé ! Ho hé, mon valet !

et qui, le soir, revenant de la veillée *houpe* dans le silence de la nuit ou *boére*, conduisant ses bonnes bêtes au pré. Sa vie est exempte de soucis. Il ne connaît pas les tourments de l'esprit altéré de vérité. C'est un simple, ayant gardé au cœur la foi vive de ses pères et qui demande à la religion les consolations que d'autres cherchent dans l'étude de la philosophie.

J'aime la vieille à tête chenue, l'ancien au chef branlant qui se signent dévotement devant les calvaires semés à profusion à tous les carrefours du chemin. Ils ont conservé dans leur mémoire des souvenirs précieux : épisodes de la Grande guerre recueillis de la bouche des acteurs mêmes de ce drame unique dans l'histoire du monde, superstitions et traditions que notre génération oublie et que demain nos enfants ignoreront complètement.

J'aime la gente bergerette conduisant son troupeau à travers les chemins, le robuste gars qui fait de cette jouvencelle la dame de ses pensées. Ce m'est une joie de les voir revenir du *preveil*, enlacés dans un charmant sans-gêne, heureux de vivre, s'aimant d'une honnête passion devant les buissons fleuris.

Je m'enorgueillis de tout ce qui fait la supériorité de *mon Bocage* : ses grands chênes mille fois plus beaux que les saules rabougris du *Marais* ; ses champs étroits, infiniment plus inspirateurs de graves pensées que l'horizon lointain de la *Plaine* où l'esprit se perd dans le vague de la rêverie.

Ayant vécu dans l'intimité du paysan bocain, je veux dire ses joies et ses souffrances, ses aspirations et son respect des traditions qui constituent la meilleure part du patrimoine ancestral.

II

L'HABITATION ET L'AMEUBLEMENT

S'il vous arrivait parfois d'égarer vos pas dans nos campagnes, suivez un étroit sentier dont la haie touffue exhale au printemps la plus douce senteur. Il mène à quelque village, juché là haut sur un coteau ensoleillé ou perdu là-bas dans une vallée ombreuse. Un bon chien de garde vous accueillera par de sourds grognements ; soyez sans crainte. Il jappe pour donner l'éveil aux gens de la ferme. Quand ceux-ci, rassurés par votre mine honnête, apaiseront d'une parole, d'un geste le chien tapageur, peut-être alors les poules salueront-elles votre arrivée en prenant la fuite. Et si encore les grands bœufs font entendre le son puissant de leurs mugissements, rassurez-vous. Vous êtes en pays ami.

La maison s'élève, tapissée d'un cordon de treilles. Une porte unique, devant laquelle est une barrière — pour empêcher bébés de sortir et volailles d'entrer — donne accès à l'intérieur. La place est pavée de grosses pierres plates ou de cendre de chaux, les murs sont blanchis à la chaux. C'est pour l'étranger qui, la première fois, pénètre dans une demeure vendéenne, comme une révélation du caractère de l'habitant que l'agencement des meubles. Il est frappé du sentiment patriarcal qui se dégage de toutes choses, du ressouvenir d'autrefois qui flotte en chaque objet. Une pièce, — parfois deux, l'une alors étant réservée aux valets — constitue la cuisine, la salle à manger et la chambre à coucher. Les lits à quenouilles sont placés côte à côte. A leur tête ou fixé à la muraille se trouve un bénitier avec à côté le brandon des Rameaux. Dans la venelle, le souvenir de la première-communion est entouré de pieuses lithographies représentant la Vierge, le Sacré-Cœur, la Sainte Famille. Au-dessus d'une porte de communication entre le fournil et la maison, une

planche supporte la madone fleurie de bouquets artificiels, le tout encadré dans un chapelet de Lourdes, disposé en forme de cœur.

Sur la lourde table de chêne, flanquée de ses deux bancs, le pain de ménage est enveloppé dans une grosse nappe de fil. De chaque côté de la monumentale cheminée au manteau couvert de morceaux de savon, de lanternes, de chandeliers, la salière à dossier, le fauteuil antique ou le lourd coffre de bois offrent leurs sièges, tandis que sur la plaque de fer du foyer un chien sommeille en compagnie d'un gros chat gris.

L'inventaire de l'appartement, éclairé par de petites fenêtres basses, est curieux à faire. Voulez-vous que nous explorions la maison dans ses recoins les plus sombres. Ce sera, n'en doutez pas, un indice précieux pour juger du caractère de l'hôte, de ses habitudes intimes ; pour mieux comprendre le charme de cet intérieur, en un mot tout ce qui donne à la ferme ou à la chaumière du Bocage sa physionomie bien particulière.

Voici le grand lit à quenouilles, haut, si haut qu'il semble un Olympe à escalader. Il est vrai que les dieux qui trônent là, pendant la nuit, sont de simples mortels dont le déshabillé n'a rien de commun avec la dignité d'un Jupiter. Mais passons. Le châlit est en bois de chêne solidement chevillé. Les montants, de forme carrée et encadrant un panneau plein, servent à accrocher le bénitier fleuri de naïfs dessins ou la pelote d'aiguilles de la ménagère ; ceux du pied sont ronds, mais ne soutiennent aucun panneau. Pour relier ces *quenouilles* en haut, quatre tringles de fer, le long desquelles glissent des anneaux soutenant le baldaquin sur lequel sont appuyés des écheveaux de fil. De chaque côté de cette sorte de dais court une étoffe, généralement de même couleur que les taies d'oreillers, et qui présente de nombreuses dents affectant la forme d'une demi-circonférence, le tout disposé en une bande d'une quarantaine de centimètres environ. Une paillasse, régulièrement bourrée d'excellente paille le lendemain du battage des grains, sup-

porte une ballière remplie de balle d'avoine. Puis viennent la couette, les gros draps d'étoupes qui font l'orgueil de la ménagère et, par dessus tout cela, une autre couette pleine de plumes d'oie qui recouvre l'homme du Bocage par les plus grands froids, comme par les chaleurs les plus sénégaliennes, Enfin, enveloppant le tout, une couverture *(couverte)* rayée de bandes rouges ou bleues qui descend jusqu'à terre. Fendue en arrière ; elle entoure chacun des pieds du lit, et est fermée au moyen d'une rangée d'agrafes ou le plus souvent d'une longue suite de boutons blancs d'un effet très pittoresque sur le sombre de l'étoffe. Jetons un coup d'œil sous ce grand lit. Là, gît tout un monde d'objets disparates, surtout dans la maison du pauvre. L'envers de la couche sert de cordonnerie et aussi... de potager. Sabots des dimanches, souliers des grands jours voisinent avec pommes de terre et choux-raves qu'ailleurs gèlerait le froid trop rigoureux de l'hiver. Et c'est une chose peu banale au printemps que le germe d'une pomme de terre sortant d'une grosse chaussure de paysan ! Toujours, sous cette couche la ménagère après l'avoir démonté, remise l'instrument à dévider le lin, le *dévouédour*. C'est là encore que les fileuses déposent les fusées de lin de la veillée dernière, que les clisseurs de paniers et de *jadaus* serrent leur vannerie, encore inachevée, pour la reprendre le soir suivant. Tombe et berceau, potager et cordonnerie, dépôt de vannier et magasin de fileuse, le grand lit du Bocage est tout cela.

Pour y accéder, à côté, un coffre sert d'armoire et de siège. Son épaisse ferrure d'acier enjolivée de lignes tortueuses, tranche agréablement sur le luisant du bois frotté à la cire. A l'intérieur, les effets du laboureur et de sa famille remplissent le meuble qui présente à un bout une sorte de tiroir fermé par un couvercle. Là se trouve la bourse du vieux Bocain, faite d'étoffe bleue ou verte, liée par un cordon de même couleur ; les cravates étroites et plates à la façon d'un ruban — les foulards aux brillantes couleurs n'ayant pas encore droit de cité — le coco avec son long chapelet, le paroissien, si l'aïeul a pu

aller à l'école assez de temps pour être en mesure de *porter* son livre à la messe.

Maintenant, le coffre a disparu ; le *cabinet* l'a remplacé, le cabinet à la porte duquel pendent intérieurement les cravates au ton criard. La vieille desserte, elle-même, va avoir le sort commun des choses qui ne plaisent plus, parce qu'on les trouve surannées ; on ne verra plus bientôt ses étagères garnies d'assiettes aux mille dessins tant recherchées des collectionneurs ; les belles boules multicolores gagnées le jour du preveil et pendues à ses rayons avec les petits cadres achetés à quelque colporteur et la lithographie d'un soldat du régiment où l'ancien fit ses sept années de service.

Plus loin pendue au mur, la vieille horloge fait entendre son tictac depuis plus d'un demi-siècle et a sonné bien souvent l'heure de l'agonie comme celle de la naissance, l'angoissante minute de la mort comme celle de la douce venue de l'enfant. Ses poids, que le bébé facilement prendrait pour jouets, sont protégés par une caisse de bois reposant à terre et fixée à mi-hauteur du coucou.

Là, tout près du foyer est le vaste *potager* sur lequel chauffent de grands vaisseaux en terre cuite : les *pones* pleines de lait. Ce trou, dans le mur, formé par la concavité de deux tuiles opposées par leur bord, sert de dépôt aux chandelles de résine fabriquées par la ménagère elle-même. La résine fondue dans une marmite destinée à cet effet, la femme du Bocage a préparé ses mèches et les a enduites de la gluante pâte ; puis, sur une planche, imprimant un mouvement très vif de va-et-vient à la résine, elle en a fait ces longues chandelles dont la lumière palote éclairera les veillées d'hiver. Fixée entre les deux becs d'un morceau de bois fendu ou *loube* (1) — luminaire qui brilla bien souvent après le coucher des gens de la maison, alors que l'ancien faisait sa cour à l'aïeule — la chandelle de résine disparaît

(1) Dans le canton de Palluau, ce porte-chandelle s'appelle *Bois becs* (bec de bois). — Dr Dodin.

de nos fermes : on veut plus de clarté et le pétrole ou la bougie remplacent le jus de pin. La *loube* proscrite des familles aisées en même temps que le lourd et grand chandelier de cuivre jaune ou de fer blanc — celui-ci monté sur un pied de bois en forme de tronc de cône — trouve asile dans les ménages indigents où le suif s'allume seulement pour les repas et les jeux de cartes des soirs d'hiver.

Dans cette rapide visite à travers la maison du Bocage, il nous reste, avant de monter au grenier et de pénétrer dans le fournil, à énumérer les objets qui pendent au plafond : le *panier couvert* que le dimanche la fermière porte au bourg pour y mettre ses achats ; le délicat panier aux côtés ajourés servant à transporter le beurre au marché ; le jambon tout parfumé de serpolet, le porte-cuillers, formé d'un long morceau de bois qui tombe du plafond, supportant un disque découpé sur le pourtour de la circonférence et où se logent les couverts, les bouquets de fleurs de sureau ; la bouillie de menthe poivrée ; la poche remplie de chardonnette pour les caillebotes ; le biscuit rapporté du régiment ; le *crépouer* (1) monté sur son grand pied de bois artistement taillé ; la vieille canardière dissimulée entre deux chevrons, etc. etc.

De la maison au fournil, il n'est qu'un pas à faire, puisqu'une porte intérieure, le plus généralement met ces deux pièces en communication. Là, la grande *maie* en chêne, le pétrin, reposant sur quatre énormes billes de bois, est remplie de *jadaus*, de *guenottes*, et entre deux fournées sert de râtelier pour le pain. Parfois ce dernier est formée d'une échelle placée horizontalement et supportée par quatre liens de bois tordus et fixés aux chevrons de l'appartement. Chez le pauvre, la maie est placée dans un coin de l'unique chambre, entre un buffet boiteux et le lit à quenouilles, son couvercle garni de vaisselle ou de paniers pleins de fruits. Marmites et chaudrons qui n'ont pu être logés sous le lit trouvent, dans

(1) Sur lequel on pose les crêpes chaudes.

la maison du journalier, leur place entre les pieds du pétrin et la muraille. Mais revenons au fournil. Touchant la *maie*, le moulin à tamiser, fréquenté par les souris friandes de farine, semble une grande armoire ; à côté la claie en bois d'ormeau, le *melour* pour sécher les fruits au four et tout près dans un coin avec les pelles et l'écouvillon un immense vaisseau en terre cuite reçoit la cendre de genets ou d'épines. Enfin, l'énorme chaudron plein de morceaux de pommes de terre et de citrouilles, de son et de lait caillé contient la *brenaïe* pour les porcs.

Le vaste grenier aéré par de petites ouvertures sans vitres que ferment seulement des contrevents pleins, renferme le grain mis au séchage aussitôt la moisson et pendant toute l'année la provision nécessaire à la nourriture des gens de la ferme. Pour que l'air pénètre dans la masse, de temps à autre on brasse le blé, on le retourne avec la large pelle de bois en forme de cuiller qui gît sur le plancher entre la *raballe* (1), le balai de *boule* (bouleau), la planche à *rager* et le boisseau en paille tressée, aujourd'hui remplacé, par le double décalitre en bois. Plus loin, le lin prêt à être transformé en fil, les *cormes* mollissant sur la paille, pendant que les pêches enfouies dans le blé deviennent juteuses et fondantes, le *murail* de pommes ou de poires ; les fruits séchés au four ou *melages*, les grandes bernes qui attendent la lessive, la broyeuse (*braïoche*) pour le lin en tige, le peigne pour la filasse, le *travoïl* pour changer en pelotons les écheveaux de fil, et le long de la grosse poutre qui supporte la toiture, la gaule d'*étendard* de première communion qui servira à tous les enfants de la famille.

Ils sont là, en effet, quatre ou cinq bambins pataugeant dans une flaque d'eau et de purin mélangés, courant à travers les rues du village pavées d'ajoncs et de fougères, armés d'aiguillons et conduisant les bœufs à l'abreuvoir, ramenant les moutons à la bergerie, rentrant les vaches à leur étable où chacune

(1) Cet instrument a donné son nom au chapeau *raballet* des Maraichins.

des bonnes bêtes trouve sa place préparée, son râtelier garni de foin, de choux, et de trèfle, de maïs et de blé noir. La litière est faite chaque jour après le départ des animaux pour le labour ou le pâturage : l'air pénètre dans le toit par d'étroites ouvertures, faisant se balancer les innombrables toiles d'araignées, appendues à la portière et qu'un laboureur intéressé à la santé du bétail — d'après les préjugés du Bocage — ne doit jamais enlever. Dans la grange, le délicieux foin aromatique récolté l'été dernier, les gros choux au feuillage abondant, le succulent maïs, le trèfle rafraîchissant, le tas de pommes de terre, la réserve de bettes champêtres et de raves laissent libre cependant quelque coin où s'entassent les outils de labour, la *mue* pleine de chapons ; les lourds sacs de phosphate, le noir animal et quelquefois aussi le vieux pressoir avec sa vis centrale.

Sur *l'aire housée* pour le battage des récoltes paille et *huaille* (chaume) forment deux énormes tas, ménageant entre eux une *loge* où le chien de garde trouve un abri les nuits d'hiver pendant qu'à côté les poules dorment dans leur *juc* (poulailler), tout près des *barges* de bois, d'ajoncs, de genets et du monceau de racines de choux séchées pour le foyer.

III

L'HABILLEMENT

Camper un ancien dans ses habits de noces, une vieille dans ses atours de vingt ans, cela nous plaît infiniment. Oh ! le délicieux temps où nos grands-pères n'avaient pas encore sacrifié à la mode la coupe de leur petite veste et nos bonnes grand' mamans le godelis de leur cotillon court. Alors, on eût reconnu entre mille le Bocain, et sa compagne : lui, fier dans son vêtement de gros croisé tissé par quelque canut de village ; elle, coquette tout juste assez pour ne pas éveiller de soupçons avec son petit cotillon laissant deviner la naissance d'un mol-

let robuste. Certes, la première de nos filles de ferme rougirait aujourd'hui de s'affubler à la façon des aïeules et un gars de la dix-huitième année, que la bonne mine de sa voisine fait songer à l'amour, trouverait ridicule le costume du grand-père le même qui rendait le bon vieux si joli pour les amoureuses d'autrefois. Et cependant, n'étaient-ils pas comme les témoins d'une époque de simplicité naïve, le vieil habillement de l'ancien, la délicieuse tournure de l'aïeule ? C'est l'antan disparu, où un gars de la campagne n'avait encore comme chaussures que les lourds sabots de bois échangés à son arrivée au régiment contre les souliers du soldat. Passons en revue les divers effets qui composent son trousseau. Comme coiffure, un bonnet brun ou bleu que quelques rares vieillards ont conservé, s'en couvrant le chef, dimanches et jours de la semaine ; un chapeau ciré à fond peu élevé et aux bords étroits, pour les fêtes et les sorties ; au travail, une chaude casquette, dont les côtés se rabattent sur les oreilles en hiver, les dimanches d'été un chapeau de paille aux bords retournés et pour la moisson une sorte d'immense pain de sucre fait de jonc ou de paille commune.

La chemise est en grosse toile écrue : le col fait d'étoffe plus fine et plus blanche, lié par deux galons blancs et entouré d'une petite cravate plate. Le jabot plissé, également fermé par des liens, est emprisonné dans un gilet à manches très montant, fait d'étoffes aux teintes foncées et semées de petits points aux couleurs vives. A l'envers : une fausse poche où se logent le chapelet, la bourse ; le mouchoir pendant de l'une des poches de dessus.

La veste, en grosse étoffe de croisé brun ou bleu, portée dans les grandes cérémonies, s'arrête à la naissance des reins : elle présente un col droit échancré aux deux ailes de façon à ne former qu'un semblant de revers fixé par un gros bouton. Pas de boutonnière : la veste ne ferme jamais. De chaque côté une rangée de boutons en bois recouvert de laine. Le pantalon est de même étoffe ; il s'ouvre devant par une sorte de porte

retenue au milieu, au moyen d'un gros bouton double enjolivé de dessins, et aux coins par deux autres boutons simples. Les jambes portent vers le mollet un *godelis* ou pli permettant d'allonger la culotte quand l'homme grandit. Pour remplacer la veste, une courte blouse bleue avec des dessins blancs — qui courent sur les épaules, au plastron, sur les côtés — est d'un effet charmant ; l'hiver, elle est faite d'un drap brun très épais. A tout cela, ajoutez de gros sabots de bois, noircis par le frottement d'un chiffon humide imprégné de suie, les souliers étant quasiment un luxe et en tout cas, ne se portant que rarement — il était même de vieux paysans, il y a quelque trente ans qui n'en eurent jamais — et vous aurez complète la physionomie du Bocage à l'époque où les genets couvraient encore notre Vendée.

Noubliez pas toutefois les *sabarons* de cuir qui remplacent les guêtres, chaussure indispensable à travers les chemins boueux de *Chez nous* pendant l'hiver.

Voici maintenant l'habillement de la femme du Bocage. Sa chemise est faite d'étoupes également. Un lien glissant dans une coulisse la serre au col, les manches ayant la longueur du bras. Les seins sont emprisonnés dans une corselette appelée *compère* ou *galinnette*, sorte d'enveloppe qui remplace le corset moderne, laquelle est recouverte d'une taille dite *camisole*. Aux reins s'attache un bourrelet, fait d'un fourreau de toile pointu à ses deux extrémités et rempli de filasse. Il supporte les cotillons et fait davantage ressortir la rondeur de la taille. De chaque côté, et tombant le long des cuisses, d'où elles sont séparées par un jupon, d'immenses poches indépendantes de toute autre partie du vêtement sont dites poches de *debas*. Là s'engouffrent les objets les plus dissemblables : couteau, mouchoir, chapelet, clefs, porte-monnaie, boutons etc. Enfin sur la jupe à godelis, la *devantière* faite d'étoffe noire pour les dimanches, d'un sac de phosphate pour les ouvrages de la femme ou de croisé épais contre les froids de l'hiver. La coiffe varie suivant les régions en restant toujours élégante qu'elle

s'appelle *boquine, pliénaoude*, *rochelaise* ou *coiffe au rond*. Le dimanche, sous le *caraco,* la guimpe avec son petit liseré de dentelle forme col, alors que le joli mouchoir semé de fleurs multicolores et jeté sur les épaules de nos mères ou de nos sœurs leur sied si bien avec ses franges pendantes. Les petits sabots à brides achèvent de parfaire l'unité de cet habillement d'un si gentil cachet dans sa simplicité. Quand le deuil emplit de tristesses et de douleurs la maison du paysan, les femmes entourent leur coiffure (coiffe, coiffe de dessus, coiffe de laine) d'un ruban noir que celles du Haut Bocage laissent pendant de chaque côté. Pour suivre le cortège funèbre elles revêtent le long manteau avec capuchon : la *coiffe noire* d'un si pittoresque effet en même temps qu'elle évoque l'idée d'une vie qui s'est éteinte, d'une âme qui passe !

Trois artisans sont indispensables aux Bocains pour leur habillemeut : le tisserand, la couturière et le sabotier : on ne comprendrait pas plus leur disparition qu'on ne s'expliquerait peut-être quelque cataclysme. Ah ! le tisserand ? Oui, parlons-en ; parlons de ce brave homme qui va trottinant par le chemin ombreux, son sac de toile ou de drap sur l'épaule. C'est dimanche aujourd'hui ; il avait promis de livrer son ouvrage ce matin et il le livrera. Eût-il fallu prendre sur son sommeil qu'il aurait tenu parole. Et puis l'omelette au lard qui l'attend est si bonne, le gros plant si ensorceleur qu'il fredonnerait volontiers — sa femme n'est pas là — le couplet suivant :

I dounerais més pirons (1), mès gorets
Més ouailles, més prots (2) et ma bourgeoèse
Pus tout, que de perdre mon vin cliaret
Qui roul' daus éils (3) queum in'éloèse (4)

Mais la ferme est à deux pas ; il faut imposer silence à sa verve. Ne croirait-on pas que le canut a fêté la dive... dès ce matin, et un tisserand ne doit pas être davantage soupçonné que la femme de César.

(1) Oisons. — (2) Dindons. — (3) Yeux. — (4) Eclair.

— Bonjour, les amis ! Voilà de belles bernes, de chaudes culottes pour l'hiver...

Et devant la ménagère attentive, le tisserand mesure la toile ; il ne se fie qu'à son *aune* pour cette opération.

— C'est juste, la bourgeoise ! Tout le *filet* a bien été employé, allez !

— Il ne manquerait plus que cela, fait-elle malicieusement. Vous savez ce qui arrive aux oublieux. Ils *dévoèdent* (dévident) après leur mort ! (1)

Notre homme ne craint point cela ; mais, si ce soir en retournant à la maison la ligne droite semble un mythe pour lui, demain la couturière taillera quand même dans la toile ou le croisé.

Elle fera ces draps rudes entre lesquels le laboureur se repose si bien des sueurs de la journée, ces larges culottes à pans que l'enfant échangera contre sa robe de bébé. Elle est modiste pour les jouvencelles, tailleuse pour les gars ; c'est l'habilleuse par excellence dont le passage à la ferme est un événement.

Il est attendu avec impatience aussi le sabotier :

C'est moi qui suis le sabotier :
Et le village tout entier
— Homme, femme, enfant — pêle-mêle
Chez moi vient doubler sa semelle
De bois de hêtre ou de noyer
C'est moi qui suis le sabotier (F. Fabié.)

Ne faut-il pas, en effet, cinq paires de sabots au grand valet, trois au petit bouvier, toutes promises sur le gage ? La chambrière a droit aux sabots à brides et les enfants brisent régulièrement leurs chaussures, tous les mois. Allez voir l'atelier du sabotier à l'abri du vent ou à l'ombre d'un pailler et vous comprendrez que, sans cet homme, l'humanité serait peut-être arrêtée dans sa marche !

(A suivre.) Jehan de la Chesnaye.

(1) Voir nos *Contes du Bocage Vendéen.*

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE DISTRICT DE CHALLANS

LE COMITÉ ROYALISTE DE PALLUAU

LA BATAILLE DE PALLUAU

(2 et 15 Mai 1793)

(*Suite*) (1)

Les cavaliers que nous venons de voir surgir, si malencontreusement pour les Vendéens avaient été envoyés par Boulard pour soutenir l'infanterie et poursuivre les fuyards; mais, en attendant le moment favorable pour charger l'ennemi, ils s'étaient tenus hors de la portée des projectiles. Plusieurs cavaliers du pays qui suivaient l'armée s'étaient joints à eux. On pouvait y remarquer le citoyen Gallet, ex-curé constitutionnel de Palluau.

Donc, Tallonneau, qui ne se doutait pas de leur voisinage, avait commencé son attaque; c'est alors que les cavaliers, entendant cette fusillade non loin d'eux, pressèrent l'allure de leurs chevaux. Chargeant avec énergie les royalistes, ils les sabrèrent sans pitié. Barbin, paysan du village de la Rivière, de Saint-Paul Mt Penit, voyant l'impossibilité de s'emparer

(1) Voir la 4e livraison 1904.

de la pièce, voulut au moins la mettre hors d'usage. Il introduisit l'extrémité effilée de sa baïonnette dans la lumière, et l'y brisait afin d'enclouer le canon, lorsqu'un cavalier, d'un coup de sabre, lui fendit la tête et l'étendit mort, près de l'affût, sur le corps d'un volontaire que Barbin venait d'assommer.

Ainsi se termina ce combat où les paysans de la colonne de droite firent assaut de courage avec les soldats de Boulard. Dans cette journée, si la victoire favorisa les républicains, le vaincu, lui, avait du moins, par sa résistance, sauvegardé son honneur.

Si Boulard n'eût pas été un général « sans cabotinisme », un modèle de courage et d'intégrité républicaine, il eût pu faire, de ce combat, un rapport plein d'emphase. Il se contenta de rédiger un bref compte-rendu dans lequel il ne mentionne, du côté de l'ennemi, que trente morts, mais de nombreux blessés. Il ne dit rien de ses propres pertes : elles furent sans doute insignifiantes.

Avant de tenter cette attaque de Palluau, des secours avaient été demandés, aux paroisses ressortissant à l'armée du Centre. Toutefois, si on en juge par la date de la lettre qui suit, ces secours n'arrivèrent pas tous à temps.

Cette lettre écrite par Remaud, prêtre, est adressée à M. Savin, commandant au bourg de Légé :

« Monsieur et ami,

« Nous envoyons cent cinquante hommes de notre parroisse « pour vous aider à repousser notre ennemi commun. J'es- « père que vous ferez facilement évacuer Palluau à cette poi- « gnée d'ennemis qui sont venus forcer votre garde.

« Nous sommes fâchés qu'ils n'aient pas fait meilleure con- « tenance. Nous vous envoyons desquels bien intentionnés et « accoutumés à vaincre. Puissiez-vous avec eux remporter « d'autres victoires sur un ennemi qui ne tardera pas s'ense- « velir sous ses propres ruines. Comme j'ai eu le plaisir de vous

« connaître autrefois, c'est à ce titre que je vous recommande « mes braves habitants de Chavagnes ; je suis bien fâché, en « mon particulier, qu'ils ne soient pas tous armés de fusils, « mais notre paroisse a la moitié de son monde à Chantonnay « et nos armes y sont. J'espère qu'ils battront l'ennemi et « qu'ils reviendront tous armés de fusils. Que Dieu leur fasse « la grâce.

« Avisez-moi vous-même au retour de notre troupe et me « marquez notre situation du côté de chez vous.

« Comptez sur notre bonne volonté ici. J'espère que la pa- « roisse de Saint-Georges [de Montaigu] qui nous a commu- « niqué vos demandes de secours se trouvera réunie ce soir « avec nous et la paroisse des Brouzils à l'Herbergement.

« Je suis bien sincèrement votre serviteur et ami. »

REMAUD, *prêtre, membre du Conseil de Chavagnes.*

« Chavagnes, 2 mai 1793, à 3 heures du soir.

« *P. S.* — mille choses honnêtes à l'abbé Gogué, avec qui je « voudrais bien être à combattre les ennemis de la religion, « mais je ne peux quitter ma place, ayant des affaires innom- « brables à faire à Chavagnes. *Ayez soin qu'ils soient bien « nourris.* »

L'abbé Gogué, dont il est question, se trouvait, on le sait, avec la troupe de Savin. Tout en excitant par son exemple et par ses paroles l'ardeur belliqueuse des paysans, il ne négligeait pas d'exercer son ministère. Le premier mai, il baptisait, *sous condition ?* à Legé, une fille nommé Jeanne Bossis. Le 28 avril, il avait baptisé Jacques Orceau, de la même localité. Le 3 mai, il adressait à J. Savin, le billet suivant :

MONSIEUR

« Je suis requis pour aller aux malades, il me faut un cheval, « voudriez-vous bien faire attention à ma pétition.

« J'ai l'honneur d'être votre serviteur.

GOGUÉ, *prêtre.*

Dans la soirée du 2 mai, un avis, provenant du comité de Touvois, informe celui de Legé, que les républicains de Machecoul doivent attaquer l'armée royaliste le lendemain matin vers les six heures. Cet avis détermine Charette à rallier autour de lui les divisions qui ont pris part au combat de la journée.

Les membres du comité de Legé et les membres militaires qui y résidaient, répondant à une demande de secours et de poudre qu'ils avaient reçue soit d'un comité voisin, soit d'un chef de bande cantonnée non loin de là, peut-être de L. Savin, s'empressèrent de lui faire passer cette nouvelle, le priant, en outre, d'en aviser, si possible, M. Jolly, espérant ainsi voir son armée se rapprocher de Legé, « *ce qui serait un bon coup pour terminer soit Palluau soit l'attaque dont ils sont menacés* ».

Legé, ce minuit le 2 mai 1793.

Frère et amis.

« Nous recevons à l'instant votre lettre et en y répondant « nous vous envoyons de la poudre.

« Nous craignons d'être attaqués demain matin à 6 heures, « par Machecoul ; suivant une note que nous avons reçue de « Touvois. Ce qui fera que nous ne pourrons partir pour « voler à votre secours, comme vous le désirez.

« Nous croyons qu'il est de la prudence que vous vous re- « pliiez sur nous, jusqu'à ce que nous ayons des nouvelles « certaines. Si vous pouvez faire savoir à M. Jolly, de rap- « procher son armée aux environs de Legé, ce serait un bon « coup pour terminer soit Palluau ou l'attaque que nous at- « tendons.

Nous pensons que la copie de cette lettre fut transmise au commandant Jolly, alors au Poiré. Est-ce d'elle qu'il s'agit dans celle que ce chef adressa, à cette date, au commandant de la Roche-sur-Yon? Nous sommes disposé à le

croire, étant donné la connexité qui existe entre elles. Dans tous les cas, on voit qu'il était fortement question de chasser les bleus de Palluau.

« MONSIEUR,

« Nous avons envoyé deux courriers à Legé pour décider « le parti à prendre. Les bleus sont à Palluau et ont laissé, « sans doute, des garnisons à Aizenay et à Beaulieu. Je vous « prie de vous tenir prêt au cas que je vous requiers ; car « je crois bien que l'on sera obligé de marcher pour donner « un assaut. Je vous fais passer la copie d'une lettre de « Legé. »

« Je suis avec respect votre très obéissant serviteur. »

Joly, fils commandant, au Poiré, 2 mai 1793.

E. W.

(*A suivre.*)

LE LIVRE D'OR DE LA VENDÉE

ESSAI D'UN MARTYROLOGE VENDÉEN

DE LA RÉVOLUTION

(Suite) (1).

Bonneville (Pierre), propriétaire, demeurant à l'Hermenault, condamné à mort comme conspirateur par le tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure, le 4 septembre 1793 (2).

Bonnin (Catherine), veuve Picard, 60 ans, de Maché, condamnée à mort par la Commission militaire des Sables, comme « complice des brigands de la Vendée » le 24 juin 1794 (3).

Bonnin (François), condamné à mort à Nantes, comme « brigand de la Vendée », le 31 décembre 1793.

Bonnin (François-Joseph), chanoine de la Collégiale de Saint-Maurice de Montaigu, fut ainsi que sa sœur, massacré et coupé en morceaux, et leurs cadavres précipités dans le puits du couvent (4).

(1) Voir la 1re livraison 1905.

(2) Prud'hom.

(3) Joseph Rellno, *Les Prisons des Sables d'Olonne pendant la Révolution.*

(4) Abbé Pontdevie.

BONNIN (Pierre), 48 ans, de Réaumur, mort dans les prisons de Niort, le 17 mars 1794 (1).

BONNIN (Pierre), 70 ans, laboureur, domicilié à Landeronde, mort dans la prison de la Coupe, aux Sables-d'Olonne, le *7 prairial an II* (2).

BORDERON (Madeleine), de Bouffèré, district de Montaigu, avait fui avec sa mère et sa sœur, effrayées de voir le feu mis à leur maison et à trois autres du même endroit. Après la défaite du Mans, elle mourut à Brûlon (Sarthe).

BORDET (Marie), de la paroisse de Saint-Georges de Montaigu, fut fusillée au village de la Donnière.

BORDEY (Jean), domicilié à la Boissière de Montaigu, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *13 nivôse an II* (3).

BORDRON (Jean), âgé de 40 ans environ, fils de Louis Bordron et de Perrine Caillé, tué à la Basse-Clavelière, le 25 septembre 1793 (4).

BOREL (Charles), domicilié à la *Salle-au-Bled* (?) canton de Montaigu *(sic)*, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *14 nivôse, an II* (5).

BORGET (Louis), laboureur, 76 ans, de la Guyonnière, paroisse du Grand-Luc, fut massacré par les troupes Républicaines, le 28 février 1794.

Sa femme, née *Jeanne Bernard*, et sa fille *Marie Borget* âgée de 33 ans, périrent le même jour (6).

(1) A. Proust.
(2) *Greffe du tribunal des Sables.*
(3) Prud'hom.
(4) *Registre Catholique Forestier, pss de Saint-Fulgent, 1794.*
(5) Prud'hom.
(6) *Martyrologe Barbedette.*

Bosard (Philippe), de Faymoreau, âgé de 39 ans, mort dans la prison Pasquier, à Fontenay, le *6 vendémiaire an III*. La prison Pasquier (ainsi appelée du nom du concierge le sieur Jean Pasquier) était située près *la Grande Fontaine* (1).

Bossard (Jean-Baptiste), de la Gaubretière, mort dans la campagne d'Outre-Loire.

Bossard, de la Frérie, paroisse de la Gaubretière, tué à Belleville (Vendée).

Bossard (François), de la Gaubretière,

Bossard (Jean), id.

Bossard (Louis), id.

furent massacrés dans l'église de cette localité, le 27 février 1794.

Ce même jour périt une femme Bossard et ses quatre enfants (2).

Bossis (Pierre), âgé de 45 ans, demeurant au bourg du Luc, fut massacré le 18 février 1794 par les troupes républicaines, ainsi que ses cinq enfants : Pierre, âgé de 14 ans ; Jean, âgé de 11 ans ; Joseph, âgé de 4 ans ; Louis, âgé de 5 ans, et François, âgé de 5 mois (3).

Bossis (Marie), veuve de Jean Giraud, âgée de 50 ans, de la paroisse du Grand-Luc, fut massacrée par les Républicains, le 28 février 1794 (4).

Bossis (Louise), fille de feu Jean Bossis, 34 ans, — du Bourg du Luc, — massacrée par les Républicains, le *28 février 1794*.

(1) *Registres de l'Etat Civil de Fontenay.*
(2) *Chroniques paroissiales de la Gaubretière.*
(3) *Martyrologe Barbedette.*
(4) *Id.*

Boucard (Jacques), 31 ans, maçon, domicilié à Talmond, exécuté aux Sables, sur la côte, près le Remblai, le 19 avril 1793 (1).

Boucaud (Jacques), 20 ans, de Rocheservière, « tué au combat de la Roche » le 2 mars 1794.

Bouchard (Jean), 53 ans, aumônier du Port-Saint-Père, arrêté pour refus de serment, emprisonné aux Carmélites de Nantes, le 12 septembre 1792, conduit sur le navire *La Gloire*, le 28 octobre 1793, et noyé dans la nuit du 16 au 17 novembre (2).

Boucher (Anne), 27 ans, de l'Anjouinière, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, « tuée par les républicains » le 22 février 1794 (3).

Boucher (Françoise), épouse de Pierre Curateau, 34 ans, du village de la Morinière, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, « tuée par les républicains » le 23 février 1794, dit *Jour du Grand Massacre* (4).

Boucher (Marie), 31 ans, du village de la Morinière, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, « tuée par les républicains » le 22 février 1794 (5).

Bouchereau (François), de Sainte-Florence de L'Oie, 39 ans, mort en prison à Fontenay, le 27 décembre 1793.

Boucherie (Marie-Eléonore-Elisabeth), veuve Ménard, 65 ans, de Montaigu, morte dans les prisons du Mans (6).

(1) *Greffe du tribunal des Sables.*
(2) *Les Noyades*, de M. Lallié.
(3) *Fragments d'un registre de la Mairie de Chavagnes.*
(4) *Id.*
(5) *Id.*
(6) *Registre de la paroisse Sainte-Croix du Mans*, cités par Chardon apud *Les Vendéens dans la Sarthe.*

Boucherie (M. de la), massacré à la Gaubretière, le 27 février 1793.

Bouchet (Charles), de la Gaubretière, tué à l'une des batailles de Luçon, en 1793.

Bouchet (Louis), domicilié à Evrunes, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *14 nivôse an II* (1).

Bouchet (Jean), 26 ans, de Saint-Maurice-des-Noues, mort dans les prisons de Fontenay-le-Comte, le *19 nivôse an II* (2).

Boudaud (Joseph), de la Gaubretière, fut tué au Pont-Charron.

Plusieurs autres membres de cette famille furent victimes de la Révolution : Charles Boudaud fut massacré à la Gaubretière, le 27 février 1793 ; Mathurin Boudaud périt à Luçon et Henri Boudaud, au Moulin-Caillou.

Boudaud, de la Sauvagère, tué à la seconde attaque de l'église de la Gaubretière, en 1793.

Boudeau (Jeanne), domiciliée à Mesnard-la-Barotière, condamnée à mort, comme complice des « brigands » de la Vendée, par la Commission militaire de Nantes, le *18 nivôse an II* (3).

Boudeau (Mathurin et Pierre), père et fils, le père âgé de 60 ans, le fils de 35, membres du Comité des « Brigands », condamnés à mort par la Commission militaire de Fontenay, le *28 frimaire an II*.

Boudeau (Pierre), domicilié à Beaurepaire, condamné à mort, comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire de Savenay, le *6 nivôse an II* (4).

(1) Prud'hom.
(2) *Registre des décès de Fontenay pour* 1793.
(3) Prud hom.
(4) Id.

Boudeau (René), domicilié à Beaurepaire, condamné à mort, comme « brigand » de la Vendée par la Commision militaire de Nantes, le *13 nivôse an II* (1).

Bouet (Jeanne), épouse de Jean Boury, laboureur, de Saint-Mars-La-Réorthe, 60 ans, morte dans les prisons de Fontenay, le *25 germinal an II* (2).

Bouet (Pierre), journalier, âgé d'environ trente-cinq ans, demeurant à la Tabarière, paroisse de Chantonnay, arrêté nuitamment dans son lit, sans ancun motif, et sur les seules dénonciations de quelque ennemi personnel, fut traduit devant la Commission militaire de la Rochelle, le 24 brumaire an II.

Le citoyen Clavel, de Chantonnay, qui ne manquait pas une audience de la Commission, ayant, sur l'interpellation du président, fourni des renseignements assez favorables sur le compte de Pierre Bouet, on sursit à son jugement jusqu'à plus amples informations et en attendant on l'envoya mourir dans les cachots de la Tour de la Lanterne (3).

Bouffoux (René), d'Antigny, fusillé à Angers, en 1794.

Bougreau (Pierre), Louis, instituteur, âgé de 38 ans, demeurant au Poiré-sur-la-Roche (Poiré-sur-Vie), condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par le tribunal criminel du département, le *29 vendémiaire an II* (4).

Bouhier (François-René-Hilaire), syndic du diocèse, ancien chapelain de Soullans, s'exila en Espagne, où il mourut en 1795 (5).

(1) Prud'hom.
(2) *Registres des décès de Fontenay*, pour l'année 1793.
(3) *Archives du greffe de la Rochelle.*
(4) Prud'hom.
(5) Abbé Teillet, *Victimes Vendéennes.*

Bouhier (Joseph-Alexandre), seigneur de Maubert, chef de division des Gardes Côtes à Noirmoutier, chevalier de Saint-Louis, avait émigré en 1791. Après avoir fait la campagne de l'armée des Princes, dans la 3e compagnie de la noblesse du Poitou, il passa en Angleterre, d'où il revint chercher la mort en France. On retrouve, en effet, son nom sur le monument funèbre élevé en 1825 à la mémoire des victimes du massacre de Quiberon.

Cete famille existait à Noirmoutier dès 1550 (1).

Bouhier (Jacques), de la commune de la Roche-sur-Yon, mort dans la maison d'arrêt à Fontenay-le-Comte, le 4 vendémiaire an II (2).

Bouhier (Marie), 35 ans, femme d'André Minaud, de la Davière, paroisse du Grand Luc, massacrée par les Républicains, le 28 février 1794.

Plusieurs de ses enfants, *Véronique*, *André* et *Jeanne Minaud* périrent avec elle (*Voir ces noms*) (3).

Bouilleau (Louis), de Saint-Maurice-des-Noues, 28 ans, accusé d'être un « vrai brigand, et d'avoir assisté à plusieurs batailles », fut condamné à mort par la Commission militaire de Fontenay, le *23 nivôse an II.*

Il fut guillotiné sur-le-champ.

Bouit (dit le *Petit capitaine*), de la Gaubretière, succomba à Cholet.

Bouju (Jacques), propriétaire, demeurant à Saint-Laurent-sur-Sèvre, fusillé par les soldats d'une colonne Infernale avec un sieur Barbeau et treize autres habitants du bourg, à la porte de Saint-Laurent, sur la route actuelle de Saint-Mâlo après une nuit passée dans l'église transformée en prison (4).

(1) *Beauchet-Filleau.*
(2) *Registre des décès de Fontenay pour l'année 1793.*
(3) *Martyrologe Barbedette.*
(4) Témoignage de Joseph Biton.

Avec ces 15 victimes était lié M. Victor Durand, fabricant et propriétaire, qui ne dut son salut qu'au dévouement et au courage de son fils Esprit-Durand, mort en 1870, à Pissotte, âgé de 90 ans. M. Durand, père, avait, en les cachant chez lui, sauvé la vie à plusieurs royalistes, à un prêtre et à deux riches républicains de Cholet. Le matin où devait avoir lieu l'exécution de son père, prisonnier dans l'Eglise, le jeune Durand monte à cheval, galoppe jusqu'à Cholet, évite en courant à travers champ la colonne qui devait tuer les condamnés, se présente au commandant en chef, affirme que son père a sauvé la vie à deux républicains, en les cachant au péril de sa vie, obtient le témoignage de ces deux hommes, et emporte à Saint-Laurent l'ordre de grâcier son père. Il était temps : les condamnés n'étaient plus qu'à 60 mètres du champ de l'exécution, quand il arriva au galop de son cheval. M. Durand, père mis en liberté, quitta momentanément le pays, et erra jusqu'à la paix du côté de Niort, en qualité de petit mercier ambulant. (*Renseignements fournis par feu M. l'abbé Gonet.*)

Bouland (Jacques), 34 ans, de Menomblet, mort dans les prisons de Fontenay, le *13 nivôse an II* (1).

Boulatan (Jean), demeurant à Vouillé-les-Marais, condamné à mort comme émigré par le tribunal militaire du 1er Arrondissement de l'armée des Pyrénées-Orientales, le *27 messidor an II* (2).

Boullineau (André), 18 ans, tuilier, condamné à mort par la Commission d'Angers, le 19 décembre 1793, et fusillé aux Ponts-de-Cé.

Bouquart (Jean), maçon, domicilé à Talmont, condamné à

(1) *Registre des décès de Fontenay.*
(2) Prud'hom.

mort comme « brigand » de la Vendée par la Commission militaire des Sables-d'Olonne, le 13 avril 1793 (1).

Bouquet (Jacques), 22 ans, de Saint-Pierre-du-Chemin, mort dans les prisons de Niort, le 7 avril 1794 (2).

Bourasseau (Jean), de la Gaubretière, mort durant la campagne d'Outre-Loire.

Bourasseau (René), 56 ans, maréchal-taillandier, officier municipal, puis procureur de la commune de Girouard, électeur du canton des Herbiers en septembre 1792, condamné à mort comme « chef des brigands » de la Vendée par la Commission militaire des Sables, le 25 mai 1793 (3).

Bourdin (François), époux de la « *citoyenne Gusteau* », 55 ans, de Fontenay, morte en prison à l'abbaye de Celles, le *13 germinal an II* (4).

Boureau (Louis), de Talmont, charpentier, 37 ans, condamné à mort le 20 avril 1793 par la Commission militaire des Sables-d'Olonne (5).

Bourgeois (Denis), 38 ans, employé aux Douanes, domicilié à Saint-Gervais, canton de Beauvoir-sur-Mer, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la Commission militaire des Sables, le 18 avril 1793.

Il fut exécuté le 20 sur le Remblai (6).

Bourmaud (Madeleine), 15 mois, de la Grolle, « tuée par l'ennemi ».

(1) Prud'hom.
(2) A. Proust.
(3) Chassin, *Guerre de Vendée*, III, 52, — *Vendée patriote*, II, 15.
(4) *Registres des décès de Celles.*
(5) M. Jos. Rellno, *loc. cit.*
(6) *Archives du greffe du tribunal des Sables.*

Bourmault (Louis), figure parmi les cent-soixante-quinze Vendéens qui, ayant été pris les armes à la main, furent fusillés à Savenay, en décembre 1793.

Bournaud (André), jardinier, demeurant aux Touches, paroisse de Chavagnes-en-Pareds, 31 ans, condamné à mort comme « courrier des *brigands* et vrai *brigand* lui-même », par la Commission militaire de Fontenay, le *11 nivôse an II* (1).

Bourniaut (Louis), domicilié à Mouilleron-le-Captif, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la Commission militaire de Savenay, le *6 nivôse an II* (2).

Bourreau (Louis), 37 ans, charpentier, domicilié à Talmont, condamné à mort, comme « brigand » de la Vendée par la Commission militaire des Sables, le 20 avril 1793, fut exécuté le 22 sur le Remblai (3).

Bourreau (Louis), 62 ans, d'Antigny, mort dans les prisons de Niort, le 5 mars 1794 (4).

Bourreau (Jean), 27 ans, domestique, de Menomblet, condamné à mort pour avoir « monté la garde et porté les armes contre la République », par la Commission militaire de Fontenay, le *27 nivôse an II*.

Bourseau (Pierre), domicilié à la Châtaigneraie, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la Commission militaire de Nantes, le *15 nivôse an II* (5).

Boursié (Jacques), domicilié à Mouchamp, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la Commission militaire de Nantes, le *23 nivôse an II* (6).

(1) Son maître, M. Majou, périt en même temps que lui.
(2) Prud'hom.
(3) *Archives du greffe du tribunal des Sables.*
(4) A. Proust.
(5) Prud'hom.
(6) Id.

BOURY (Louis), 63 ans, de Saint-Mars-la-Réorthe, mort dans les prisons de Niort, le 12 mars 1794 (1).

BOURY (Marie), de Saint-Mars-La-Réorthe, morte dans les prisons de Fontenay, le 8 floréal an II (2).

BOURY (André), 64 ans, de Commequiers, mort dans la prison de la Coupe, aux Sables-d'Olonne, le *21 nivôse an II* (3).

BOUSSEAU (René), âgé d'environ 60 ans, de la Léraudière, « tué par l'ennemi à l'hostel en Bazoges et déposé au cimetière dudit Lieu », le 23 février 1794 (4).

BOUTEILLÉ (Jean), 32 ans, marchand de la Garnache, condamné à mort par la Commission militaire des Sables, le 18 avril 1793, et guillotiné le 20 sur le Remblai (5).

BOUTEILLER (François), domicilié à la Garnache, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée, par la Commissaire militaire des Sables-d'Olonne, le *18 avril 1793* (6).

BOUTEILLÉ (Pierre) maréchal-ferrant, domicilié à Saint-Jean de-Monts, condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône, le *15 frimaire an II* (7).

BOUTHERON (François), né le 28 mars 1725 à la Châtaigneraie, chartreux de la communauté de Nantes, profès du 17 janvier, arrêté pour refus de serment, enfermé à Saint-Clément de Nantes, le 7 juin 1792, puis au Château, et aux Carmélites ; exprima le désir de rester en France, fut conduit sur le navire la *Gloire*, le 28 octobre 1793, et fut noyé dans la nuit du 16 au 17 novembre suivant (8).

(*A suivre*). RENÉ VALLETTE.

(1) A. Proust.
(2) *Registres des décès de Fontenay.*
(3) *Archives du greffe du tribunal des Sables.*
(4) *Registre Catholique Forestier, paroisse de Saint-Fulgent* (1793-94).
(5) *Archives du greffe du tribunal des Sables*
(6) Prud'hom.
(7) Id.
(8) *Les Noyades* de M. A. Lallié.

DES RIMES

JOUR D'AUTOMNE

Le ciel est d'un bleu pâle, et le soleil sans force,
D'un rayon, sans chaleur, blanchit la rude écorce
Du chêne rougissant.

Les peupliers sont d'or, et, du front des vieux charmes,
Les feuilles, lentement, tombent comme des larmes
Ou des gouttes de sang.

C'est, au seuil de l'hiver, à l'heure où tout expire,
Une dernière halte, un suprême sourire
De l'automne mourant.

Sous bois, pas un seul bruit, nulle chanson joyeuse ;
L'oiseau ne redit plus sa romance amoureuse,
Il fuit en s'épeurant.

Une mélancolie envahit la pensée ;
C'est le dernier beau jour. Et la terre lassée
Demain va s'endormir.

Puis les longs mois frileux défileront moroses,
Et combien parmi nous ne verront pas les roses
Que mai fera fleurir ?

O tristesse sans voix des êtres sans paroles !
Ces arbres dépouillés et ces fleurs sans corolles
Ne nous disent-ils pas

Qu'il n'est rien d'éternel, que tout est éphémère
Et qu'il nous faut subir cette loi trop amère :
Que tout passe ici-bas !

Mais au prochain printemps, une sève nouvelle
Fera l'arbre encor vert et la fleur toujours belle,
Tous deux vont rajeunir,

Tandis que nos chers morts, nos amours envolées
Sont partis à jamais ! — Nos âmes désolées
Pleurent leur souvenir (1).

A. Bonnin de Fraysseix.

(1) Cette page charmante, où revivent toutes les exquises qualités de notre tant regretté collaborateur et ami, est extraite de l'un des volumes de *Rimes* dans lesquels, suivant le désir de l'auteur, une main amie a réuni les poésies éparses et souvent inédites d'Alexandre Bonnin. Ces volumes, destinés aux seuls amis du cher disparu, vont prochainement paraître, évoquant pour eux le souvenir des heures passées trop courtes auprès de lui, dans la délicieuse solitude de ce vieux château de Fontenay, qu'enchantèrent à l'envi les grâces de sa muse et les trésors de son cœur.

N. D. L. R.

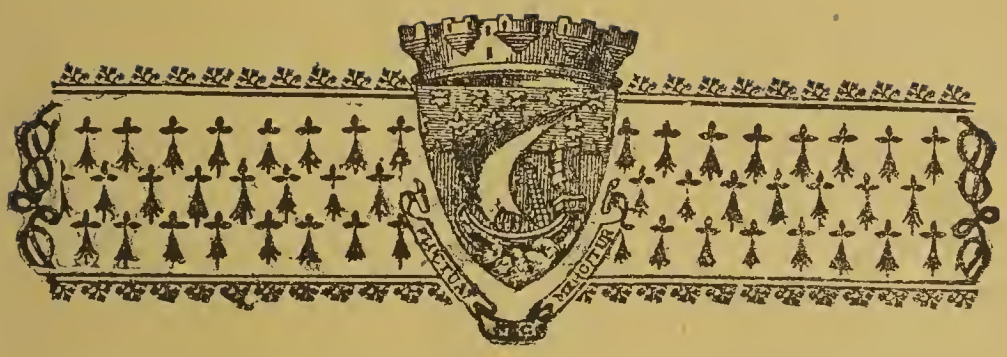

UNE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE

Simple Note sur l'abri sous roche de Saint-Gabriel

A SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE (Vendée)

A l'extrémité du beau domaine attenant au collège Saint-Gabriel, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, se dresse une imposante masse de rochers granitiques contre lesquels, aux époques géologiques, la Sèvre-Nantaise venait furieusement briser ses flots ; elle se contente aujourd'hui, en ses plus fortes crues, d'en caresser la base. Ce chaos de rochers est resté absolument sauvage jusqu'en 1886 : à cette époque les religieux qui habitaient alors Saint Gabriel entreprirent de le transformer en jardin de plaisance.

Les roches furent donc débarrassées de leur robe de végétations épineuses, une terrasse fut établie en bordure de la rivière et une petite grotte naturelle, agrandie et régularisée, grâce à la mine et au ciment devint une remarquable copie de la grotte Massabielle, à Lourdes.

Au-dessus de cette grotte, et dominant de 5 mètres environ le niveau actuel de la Sèvre-Nantaise, se trouve une autre petite grotte absolument naturelle dans laquelle on ne peut entrer qu'en rampant, et un petit abri formé par l'amoncellement des roches.

A l'époque de la création du jardin ces cavités furent en-

tièrement vidées et les terres qui les comblaient sont entrées dans la construction de la terrasse.

En 1901, l'un des maîtres de la science géologique dans l'Ouest, M. C. Chartron, de Luçon, me fit l'honneur de venir m'offrir de l'accompagner dans une promenade d'étude sur le bord de la Sèvre. Nos observations portèrent tout d'abord sur les rochers de Saint-Gabriel et notre attention fut attirée par les petites grottes dont je viens de parler ; en procédant à leur examen nous ne fumes pas peu surpris de voir sortir des fentes du rocher, avec le très peu de terre qui y restait, un certain nombre de beaux silex taillés.

Il n'y avait pas à douter nous étions en présence d'un abri naturel ayant servi d'habitation humaine à l'époque préhistorique.

Malheureusement, comme je l'ai déjà fait remarquer, les terres qui recouvraient autrefois le sol de ces grottes en avaient été retirées et nous ne pûmes recueillir, avec un petit bloc de granit façonné, qu'une trentaine de silex, portant, heureusement presque tous, d'incontestables marques de travail humain. J'ai figuré en réduction le bloc de granit au n° 4 de la planche. C'est un fragment de roche absolument locale : granulite à gros grains de feldspath et mica blanc ; cette pierre semble avoir été soumise à l'action du feu ; sa forme est celle d'une sorte de cône irrégulier à base à peu près circulaire et tronqué obliquement. Ne serait-ce point une pierre de foyer ?...

Parmi les silex recueillis les nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10 (1) entrent dans la catégorie des grattoirs, le n° 9 doit être rangé parmi les pointes, les nos 11 et 12 se rapprochent de la forme des tranchets, le n° 13 est un perçoir retouché presque en vrille et usé ; le reste consiste en sections de lames et petits fragments retouchés.

On croirait au premier examen se trouver en présence d'une industrie *poléolithique* ; il n'en est rien : si les formes des grat-

(1) Tous sont figurés sur la planche en grandeur véritable.

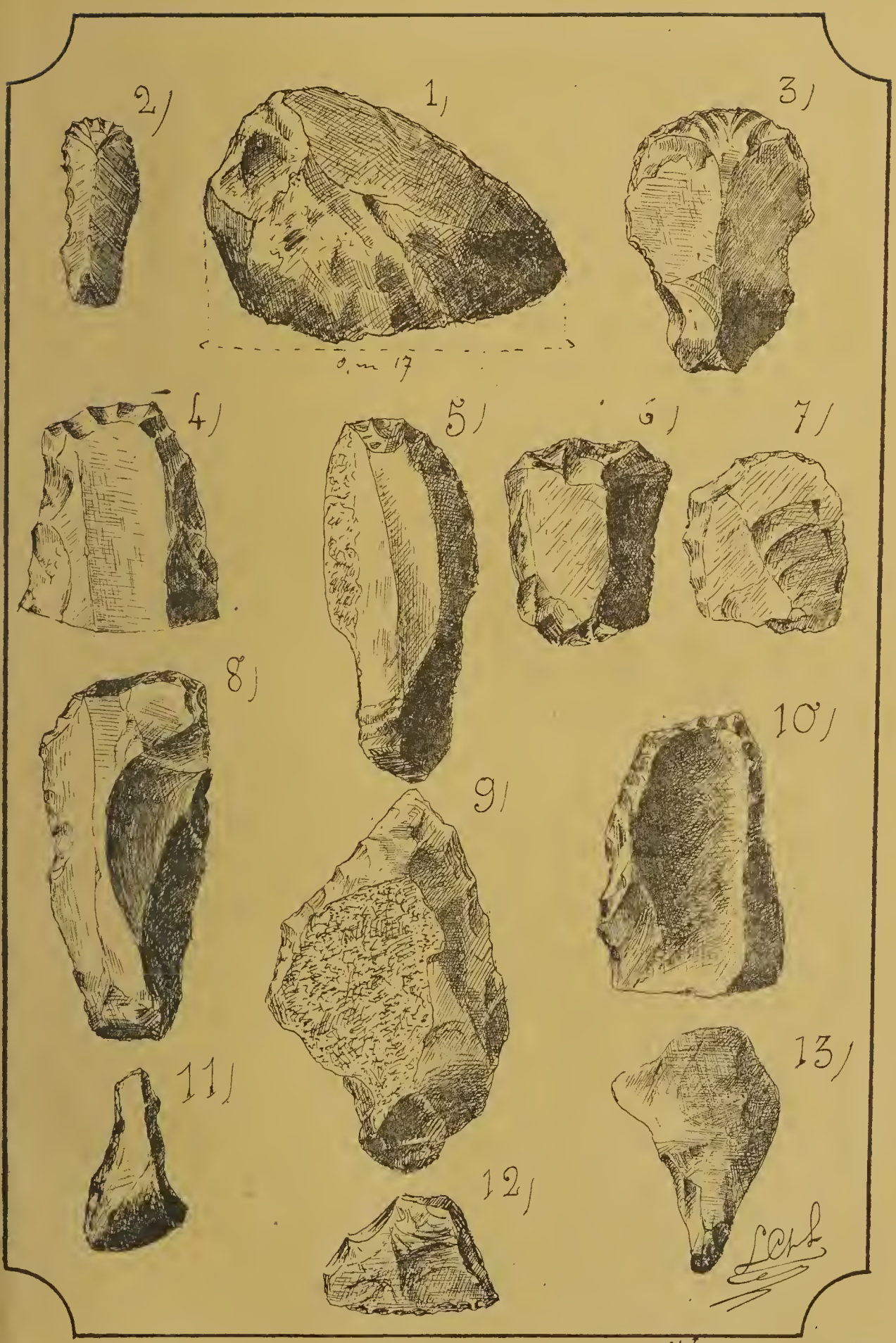

Silex retouchés de l'abri sous roche de St-Gabriel à St-Laurent-sur-Sèvre (Vendée)

toirs sont magdaléniennes, si la pointe n° 9, est du plus pur moustérien, les stations en plein air *bien néolithiques* des rives de la Sèvre-Nantaise m'ont donné, avec des grattoirs absolument semblables, une quinzaine de perçoirs dans le genre du n° 13. La station toute voisine du confluent de l'Ouin et de la Sèvre m'a fournie de son côté, une dizaine de tranchets dans le genre du n° 11, mais d'une régularité géométrique parfaite.

En dernière analyse l'abri de Saint-Gabriel ne doit pas être compris au nombres des grottes *paléolithiques*, mais, ayant donné la même industrie que les stations *néolithiques* il est d'autant plus important de lui donner rang parmi elles que l'utilisation d'un abri sous roche à la susdite époque néolithique est un fait assez peu souvent observé.

Dans le même enclos du collège Saint-Gabriel on a aussi recueilli deux grands instruments Chelléens en quartzite qui vont être tout prochainement publiés dans la *Revue de l'École d'Anthropologie de Paris*. Ces deux pièces, de grande importante à cause de la matière employée, n'ont bien entendu rien de commun avec l'industrie retrouvée dans l'abri sous roche.

L. Charbonneau-Lassay.

Loudun (Vienne), septembre 1905.

FONDATION DU COLLÈGE ROYAL
DE LA ROCHE-SUR-YON

Quand le 25 mai 1804, Napoléon I ordonna, par décret du 5 prairial an XII, que le premier fructidor suivant, la petite ville de la Roche-sur-Yon deviendrait le chef-lieu du département de la Vendée, il décida également qu'un lycée y serait fondé à la place de l'Ecole centrale de Luçon, disparue depuis le mois d'août 1802. Un nouveau décret du 8 août 1808 affectait une somme de 300.000 francs à cette construction, qui devait être terminée en 1810.

Mais le nouvel établissement, commencé seulement en 1811, fut à peine terminé à la fin de 1813.

Pour ne pas faire double emploi avec un collège déjà existait, et être assuré d'avoir dès le commencement un bon noyau d'élèves, on avait songé à transporter à la Roche le collège de Saint-Jean-de-Monts (1). Fondé par M. Morand curé de cette

(1) L'origine cléricale de ce collège a causé une frayeur terrible à certains écrivains, qui ont tenté d'attribué à Bonaparte la pensée première de sa fondation. Ainsi, l'auteur d'une *Notice historique* sur le lycée de la Roche-sur-Yon, insérée à la page 5 du palmarès de la distribution des prix de 1905, a manqué à la vérité, comme à la justice et à l'impatialité, en taisant les noms du véritable fondateur, du directeur et des premiers professeurs du collège de Saint-Jean-de-Monts, qui tous étaient des prêtres ou des hommes religieux. Il n'est pas permis de refaire ainsi l'histoire, même pour éviter de paraître clérical. Ce n'est pas ainsi qu'ont écrit des historiens impartiaux, les premiers qui ont rapporté cette fondation d'après les *Archives* du temps, tels que M. Ed. Gallet receveur des douanes à Beauvoir, et M. Bitton directeur des contributions indirectes. Le premier dans une *Etude sur le pays de Monts* (*Ann. de Société d'Emul. 1868*) et M. Bitton dans ses *Chroniques* constatent qu'à la date du 2 octobre 1803, Bonaparte *sur la demande de M. Morand curé de Saint-Jean-de-Monts*, décréte l'établissement d'une école secondaire et le 1er mars suivant Fourcroy écrit au préfet que cette école sera créée à Challans, poste plus central. Mais, sur les instances de M. Morand, Fourcroy

paroisse, qui en avait fait la demande à Bonaparte dès le mois d'octobre 1803, cette maison avait eu pour premier directeur l'abbé Graux, ancien prieur des bénédictins de la Blanche revenu d'exil en Angleterre et alors curé de Saint-Gilles, et pour second, un laïque très croyant, très honorable et très dévoué, M. Châtain, choisi par M. Morand. Mais, pendant la fin du règne de Napoléon I, rien ne fut achevé et le nouveau lycée demeura à l'état de germe.

C'est après sa chute que, le 5 octobre 1814, le grand-maître de l'Université chargea le recteur de l'Académie de Poitiers, d'envoyer M. de la Liboulière, inspecteur de cette Académie, pour transférer, avant la rentrée des classes, le collège de Saint-Jean-de-Monts, avec son mobilier, dans les nouveaux bâtiments destinés au lycée à la Roche-sur-Yon.

Très pénibles furent les nouveaux débuts avec 47 boursiers, car les travaux d'installation n'avançaient guère faute de fonds. D'autre part, l'excellent M. Châtain n'avait plus la main assez ferme pour maintenir la discipline.

L'instruction y était donnée par quatre régents, comme dans les collèges communaux (1), mais l'Etat y entretenait des boursiers plus nombreux que partout ailleurs. Cet établissement portait le nom d'*Ecole Royale* et était placée sous l'autorité du préfet. En outre des quatre régents, M. Châtain faisait la rhétorique.

Il faut admirer le dévouement et l'énergie de M. Châtain, qui fit l'impossible pour sauver de la ruine son collège à peine établi à Bourbon-Vendée. Depuis trois mois avant cette translation en notre ville, l'Etat ne donnait plus la subvention annuelle de 25.000 francs destinée à payer le traitement des professeurs et les bourses d'élèves. Cette subvention venait d'être

écrit que l'école est maintenue à Saint-Jean-de-Monts. Le 1er janvier 1805. M. Graux curé de Saint-Gilles est nommé directeur du *collège* impérial, M. Morand professeur de latin et de mathématique, M. Lemaître d'histoire et d'écriture.

(1) M. Châtain avait amené avec lui de Saint-Jean-de-Monts quatre régents: Thévenin, Durat, Dardenne et Angouard ; les deux maîtres d'études étaient MM. Arnauld et Régnauld.

retirée définitivement le 1er juillet 1814, le changement de gouvernement ayant bouleversé tous les services et supprimé tous les secours. C'était une lourde charge pour le Directeur du Collège, qui accepta de pourvoir à toutes les dépenses. Cet état de choses dura quinze mois, pendant lesquels M. Châtain fit des sacrifices immenses pour soutenir son œuvre, de sorte qu'à la fin de 1815, il était dû au dévoué directeur 45.300 francs, compris la pension de dix-sept boursiers.

A cette date, le Conseil municipal de Bourbon vint à son aide et lui promit chaque année cinq mille francs. Le 9 novembre 1815, le ministre de l'Intérieur vint aussi à son secours, et reprit à sa charge la subvention annuelle de 25.000 francs. Malgré tout, les déficits augmentant sans cesse, M. Châtain prit le parti de se retirer, laissant la place à M. Dardenne, un des régents du collège, qui l'occupa jusqu'à l'arrivée de M. Graïze.

Ce n'est qu'en 1817 qu'un aumônier fut attaché à l'établissement, en même temps qu'un maître de dessein. A partir de cette époque, de nouvelles classes furent ajoutées aux anciennes, avec de nouveaux professeurs.

En 1824-25 une chaire de philosophie était créée pour permettre aux élèves de terminer là leurs classes et de tenter les épreuves du baccalauréat, que quelques-uns subirent avec succès en 1826.

Sous l'habile direction de M. Graïze, le Collège royal devint florissant jusqu'en 1829. A cette date, les idées nouvelles, et la liberté trop grandes donnée aux élèves, amènent la décadence de l'établissement. Plus tard, heureusement, il se releve et en 1831 on comptait 153 internes.

L'école de Saint-Jean-de-Monts n'avait point eu de bureau d'administration le curé de la paroisse, M. Morand veillant paternellement, à la bonne administration du collège (1) qu'il avait fondé, mais après son installation à Bourbon-Vendée, ce conseil fut composé et commença à siéger le 10 février 1815. Il comprenait :

(1) V. *Clergé Vendéen*, t. II, p. 426, Rideaux, imprimeur, Luçon.

MM. Savary de l'Epineraye, conseiller de préfecture et maire par intérim.
Duvivier, ingénieur en chef des Pont-et-Chaussées.
Chappot, curé de la ville.
Auvinet, président du tribunal.
D'Annoville.

Bientôt M. Tortat, maire, remplaça M. Auvinet. Ce conseil se réunit quatre fois l'année, mais de 1817 à 1835 sous M. Graïze, il ne fut jamais convoqué. Rétabli en 1835 par Hippeau principal, il était composé de :

MM. Bigourdain, adjoint au maire,
Savin, président du tribunal.
Guérineau, curé.
Regnier, receveur général.
Louvrier, avocat (1).

La bibliothèque fut créée par M. Graïze qui en 1827, commença d'acheter chaque année pour 400 ou 600 francs de livres. En octobre 1838, elle comprenait 800 vol. ayant une valeur de 4.873 francs, elle n'a fait qu'augmenter jusqu'à ce jour.

Parmi les élèves qui de 1814 à 1838 illustrèrent le Collège royal de Bourbon-Vendée on peut citer avec éloges : Lucien Delage et Jules Tortat, ce dernier longtemps maire de la ville ; l'avocat et conseiller Auguste Louvrier, le député des Deux-Sèvres Henri Giraud, l'ancien ministre Drouyn de l'Huys, les ingénieurs E. Marchegay et Ferd. Guyot, l'historien et antiquaire Ch. de Clergé, le chanoine du Tressay, le savant docteur M. Petiteau, son aimable confrère Constant Merland, et les érudits bibliophiles Léon Audé et Dugast-Matifeux.

Cet essai historique s'arrête à l'année 1838 (2).

A. Baraud.

(1) On voit que l'État ne redoutait pas alors l'influence du prêtre, puisque dans le Conseil était toujours admis le curé de la paroisse. C'était au reste un moyen d'attirer la confiance des familles.

(2) *Histoire civile et politique de la Roche-sur-Yon, inédite.*

HISTOIRE LÉGENDAIRE DE POL L'OLONNOIS [1]

(Fin) (1).

Basco avait repris la mer aussitôt après le partage. Il était vieux, et désirait se reposer. Les aventures ne le tentaient plus. L'Olonnois et Basco se séparèrent, enchantés l'un de l'autre.

L'Olonnois, lui, s'ennuya vite de ce long repos dans l'île de la Tortue. Il se fatiguait, d'ailleurs, aussi vite des orgies que de l'inaction. Son tempérament sanguin réclamait des batailles. Il s'accommodait mal des siestes dans un hamac, à l'ombre des cacaoyers, des frangipaniers et des palmiers. Il préférait le pont de son navire à la meilleure hôtellerie, au plus confortable boucan, à la plus hospitalière villa de riche capitaine flibustier.

Et puis, beaucoup de ses gens n'avaient plus d'argent, qui commençaient à le solliciter d'armer à nouveau pour la course. L'Olonnois se prépara donc à une autre expédition qui, dans ses vues, devait éclipser tous ses précédents faits d'armes.

Il arma six bâtiments, avec sept cents hommes d'équipage. Trois cents de ces flibustiers prirent place sur le navire dont il avait le commandement.

(1) Voir la 3e livraison 1904.

Bientôt, la flotte mit à la voile. L'intention de Grammont était de retourner à Nicaragua. C'est donc sur cette côte que sa flotte mit le cap. Mais, cette fois, il ne fut pas favorisé des vents. Ses vaisseaux eurent à lutter, tour à tour, contre des calmes plats où la mer n'avait pas une ride, et contre des tempêtes où les vagues semblaient lutter désespérément avec la foudre. Les vaisseaux furent enfin poussés dans la baie d'Honduras.

Là, les flibustiers commencèrent à s'apercevoir qu'ils allaient manquer de vivres. A tout prix, il fallait s'en procurer.

L'Olonnois fit donc aborder, à plusieurs reprises, ses navires le long de la baie, à l'endroit de la côte où ils apercevaient des villages, qui furent consciencieusement pillés, et dont les habitants furent malmenés et torturés même, s'ils se montraient trop récalcitrants.

Ces villages étaient pauvres. Les vivres qu'on y trouva parurent insuffisants. L'Olonnois décida de se rendre de suite à Puerto-Cavello, où les Espagnols avaient un entrepôt important de marchandises de toute sorte.

A leur arrivée, justement, ils trouvèrent dans le port un vaisseau de guerre de quarante canons. Il était monté par un équipage nombreux, mais qui n'était pas préparé au combat. Les flibustiers n'eurent qu'à se présenter pour être maîtres de ce vaisseau, dont ils s'emparèrent sans presque éprouver de résistance.

Ils débarquèrent, vidèrent les magasins et mirent le feu à l'entrepôt et à toutes les maisons.

Ils étaient maintenant pourvus de vivres pour quelque temps.

Leur butin, composé de cochenille, d'indigo, de salsepareille, de quinquina, quoique d'une grande valeur, avait le tort d'être très encombrant. Il ne fallait pas songer à le transporter sur les vaisseaux. L'Olonnois décida donc de mettre à la torture les habitants, pour leur faire avouer où était

leur argent et celui de leurs amis. Les mêmes scènes de cruauté, plus horribles encore qu'à Gibraltar, se renouvelèrent. Un grand nombre de ces pauvres gens eurent la langue arrachée ; d'autres furent tués, par tous les moyens possibles, qui refusaient de parler ou n'avaient rien à dire.

De tous les habitants qu'il captura, l'Olonnois ne laissa la vie qu'à deux personnes, qui lui avaient promis de lui servir de guides vers la ville de San-Pedro, éloignée seulement de douze lieues de Puerto-Cavello.

Laissant le reste de sa troupe à son second, Moses van Vin, l'Olonnois annonça qu'il irait seul à San-Pedro, accompagné de seulement trois cents frères de la Côte. Ceux qui le suivaient étaient tous hommes de bonne volonté. Cependant, l'Olonnois crut bon de les prévenir que quiconque reculerait ou ferait mine d'avoir peur, serait tué de sa propre main.

La troupe se met en marche. Mais, un certain nombre d'Espagnols, dissimulés dans un bois, étaient postés en embuscade, pour attendre les flibustiers, dont ils avaient appris la venue.

La position des Espagnols était certainement très avantageuse, mais elle ne put les sauver.

Soupçonnant de trahison ses deux guides, l'Olonnois les tue instantanément de sa propre main ; puis, sans plus tarder, il fonce sur les Espagnols avec une diabolique furie.

Quelques Espagnols seulement parvinrent à prendre la fuite. Tous les autres, morts ou blessés étaient couchés à terre. Les blessés reçurent le coup de grâce de la main de leurs vainqueurs.

L'Olonnois, pourtant, permit qu'on laissât la vie à quelques prisonniers, non par humanité, certes ! mais parce qu'il comptait qu'ils l'aidereraient à conduire sa troupe à San-Pedro, ou tout au moins qu'ils pourraient lui indiquer l'endroit où se trouvaient les autres embuscades, s'il en existait.

Les prisonniers ne voulaient pas trahir leurs compatriotes.

A cette question relative aux embuscades, ils répondirent, et jurèrent même qu'ils ignoraient l'existence de pièges nouveaux.

L'Olonnois, qui sentait la dissimulation sous ces réponses et sous ces serments, entra dans une fureur rouge. Son caractère de bête de proie se révéla. Une nouvelle scène d'abominable sauvagerie se passa, qui défie toute description, car le style laconique, en cette occasion, est suprêmement, atrocement tragique.

Furieux, et pour faire un exemple, l'Olonnois planta son sabre en pleine poitrine de l'un des Espagnols. Il lui arracha le cœur... et le dévora ! en rugissant les plus terribles menaces contre ses prisonniers.

Epouvantés de cette scène qui eut épouvanté des cannibales, les prisonniers n'eurent plus la force de rien dissimuler. Ils avouèrent à l'Olonnois que, pour arriver à San-Pedro, il y aurait encore à subir le feu de deux détachements de soldats, embusqués dans des fondrières dont ils indiquèrent la place ; et ils lui apprirent qu'il était impossible d'éviter ces embuscades, car nul autre chemin ne conduisait à la ville.

D'autres eussent pris peur, fussent du moins allés chercher du renfort. L'Olonnois n'hésita pas ; il continua son chemin.

Il rencontra les deux détachements, qui n'offrirent qu'une médiocre résistance, et qui furent repoussés avec pertes.

Cependant, l'Olonnois, bien que victorieux encore une fois, sentait faiblir ses flibustiers. Ils étaient accablés de fatigue.

Leur chef les réconforta ; et ils continuèrent leur marche. Ils arrivent, tant bien que mal, à deux lieues de la petite cité de San-Pedro. La lassitude, la faim, la soif ont enfin vaincu ces hommes ; ils sont forcés de s'arrêter.

Tant bien que mal, ils se restaurèrent, puis ils dormirent toute la nuit. Quand ce fut le matin, tous se retrou-

vèrent pleins d'entrain, reposés et prêts à de nouvelles batailles.

Sous le commandement de l'Olonnois, ils se groupèrent en rangs serrés, et se dirigèrent vers San-Pedro.

Leur déception fut grande de contater, lorsqu'ils furent arrivés au pied de la citadelle, qu'elle était entourée d'une large haie de plantes épineuses, aux dards acérés comme des aiguilles.

Cette simple précaution fit plus, d'abord, pour la défense de la ville, que les canons et les hommes de la garnison. Car, presque tous les flibustiers marchaient les pieds nus, et ils n'avaient pour tout vêtement que des braies de toile et une chemise.

Malgré leurs pieds qui saignaient sous les morsures des épines, malgré les douloureux lancinements et déchirements qu'elles leur occasionnaient, les indomptables flibustiers s'enfoncèrent à travers le buisson de défense.

Les soldats de la citadelle ne furent pas longtemps à s'apercevoir de leur présence. La mitraille gronda, blessant et tuant les compagnons de l'Olonnois qui, toujours en avant, les excitait de la voix et du geste. Les flibustiers parvinrent enfin au pied même de la citadelle où, s'ils avaient encore à subir le feu des mousquets, ils n'avaient plus, du moins, à s'occuper des cruelles écorchures des épines. Les canons s'étaient tus, car ils ne pouvaient se braquer au pied même du fort. Les coups de mousquet succédaient aux coups de pistolet dans les deux camps. Au bout de quatre heures d'une terrible résistance, les Espagnols furent forcés de se rendre.

Les Espagnols demandèrent, les premiers, à capituler, en en stipulant que, pendant deux heures, il y aurait un armistice complet. Epuisés de fatigue, comme leurs adversaires eux-mêmes, les flibustiers acceptèrent la suspension du combat pendant deux heures. Ils savaient très bien, d'ailleurs, que durant ces deux heures, les habitants de la ville allaient

s'occuper de déménager leurs objets précieux, et d'aller cacher leur argent en quelque endroit.

En effet, ils virent emporter, sous leurs yeux mêmes, par des Espagnols effarés, une grande partie des richesses de la ville.

Ils enrageaient, mais avaient le respect de la parole donnée. Ils attendirent donc consciencieusement, dans le calme le plus parfait, que les deux heures fussent écoulées.

L'Olonnois se leva soudain.

— Il y a deux heures que nous nous reposons, hurla-t-il... Maintenant, en route, camarades, et poursuivons tous ces fuyards... Tous ceux qui seront pris, seront ramenés ici même.

Les flibustiers se précipitèrent, exécutèrent l'ordre donné. Le soir même, ils entassèrent dans le port un somptueux butin, composé des objets les plus disparates.

Cette autre victoire, pourtant, leur avait coûté cher. Il y avait vingt blessés chez eux, et trente morts.

Mais, voici que l'Olonnois se met en tête une autre idée... Il rassemble ses hommes, et leur propose d'aller chercher tous les flibustiers qu'il a laissés sur mer, sous le commandement de Moses van Vin, pour qu'ils se joignent à eux, dans le but de marcher sur Guatimala.

A cette proposition, chacun se récrie ; chacun allègue les fatigues subies, le petit nombre qu'ils sont ; et tous font sonner bien haut cet argument que Guatimala, fort bien défendu, a quatre mille hommes de garnison.

L'Olonnois a beau faire, son téméraire projet ne sera pas mis à exécution.

Donc, au bout de quinze jours d'occupation et de mise à sac de la ville de San-Pedro, les flibustiers, après avoir réduit en cendres la cité espagnole, chargent à dos de mulet tout ce qu'ils ont intérêt à transporter, et s'en retournent sur la côte où ils retrouvent leurs compagnons.

Certes, leur butin était considérable ; et chaque flibustier

pouvait prétendre, pour sa part, à des centaines de piastres; mais, il n'y avait pas à songer pour l'instant au partage, une autre question, beaucoup plus grave, se dressait : celle de la subsistance. Il fallait vivre; et l'homme ne se nourrit ni d'or, ni d'objets précieux.

Dans le seul but d'avoir des vivres, les vaisseaux de la flotte se séparent donc momentanément, et abordent dans les différentes îles avoisinantes. Ils firent une croisière sur les côtes de Yucatan, et s'emparèrent systématiquement de tout ce qui était comestible, en quelque endroit que ce fut. Heureusement pour eux, en une baie sur la côte, les tortues abondaient. Ils les pêchèrent avec des sortes de filets, qu'ils se fabriquèrent en se servant de l'écorce fibreuse de certains arbustes. Les tortues y étaient si nombreuses qu'ils se trouvèrent, pour un temps, à l'abri de la faim.

Chaque bâtiment de la flotte des flibustiers croisait pour son propre compte, dans le seul but d'assurer la nourriture de son équipage. Il en était de même pour l'Olonnois, qui attendit, pendant trois mois, sur ces côtes, le passage d'un navire espagnol richement chargé, et dont on lui avait appris le prochain retour en Amérique.

C'était un énorme vaisseau, qui revenait d'Espagne. Il était chargé d'une cargaison des plus précieuses productions européennes. Il faisait, une fois par an, aller et retour, ce voyage sur l'Atlantique. Quand il rentrait en Espagne, il était encore plus richement chargé que lorsqu'il en partait.

Le vaisseau parut enfin. Il était formidable d'aspect, et armé de cinquante-six gros canons, sans compter de nombreuses armes à feu. Il y avait cent trente soldats à son bord.

Sans même attendre de rassembler sa flotte, l'Olonnois attaque le premier, à l'aide de son seul vaisseau armé de vingt-deux canons. Cette fois, il avait affaire à forte partie. Les Espagnols étaient prêts à la lutte, et le lui firent bien voir. Il fut bientôt forcé de se retirer.

Mais, il était dit que tant qu'il resterait à l'Olonnois un souffle de vie, il ne s'avouerait pas vaincu. Il met à la mer quatre petites barques, où il empile ses compagnons ; et à la faveur d'un brouillard épais, les flibustiers peuvent aborder le gros vaisseau objet de leurs convoitises. Une fois sur le pont, et guidés par l'Olonnois, ils étaient maîtres du navire. En un instant, le vaisseau espagnol fut à eux.

Les farouches vainqueurs eurent à faire alors une constatation cruelle : le capitaine du navire espagnol avait fait passer à terre, dans des barques, la plus grande partie de sa cargaison. Tout ce qui restait, n'était que de peu de valeur : quelques caisses de marchandises manufacturées, deux mille balles de papier et des barres de fer. Ils ne trouvèrent pas la moindre trace des onze cent mille piastres qui étaient à bord, au moment de la première attaque.

Qu'on juge du désespoir de ces hommes, qui avaient si longtemps attendu, et qui voyaient ainsi leur échapper le butin qu'ils se croyaient en droit de prendre et de se partager. Les murmures les plus violents s'élevèrent ; la discorde régna en maîtresse sur tous les navires. Les jeunes flibustiers surtout, qui n'avaient point la patience des vieux, firent éclaleur mécontentement.

En présence de cet état de choses, l'Olonnois groupa tous les vaisseaux de sa flotte, et tint un conseil de guerre.

— Il n'y avait qu'à suivre mon conseil, s'écria-t-il ; et nous n'en serions pas où nous en sommes !... Il fallait marcher sur Guatimala !.. Il en est temps encore !

Ce fut le signal du désarroi complet, de la débâcle générale. Moses van Vin se fit remarquer par son opposition systématique à ce projet, en même temps qu'un autre chef appelé le Picard.

Durant la nuit qui suivit cette orageuse réunion, Moses van Vin s'empara du gros vaisseau de cinquante-six canons récemment capturé ; et il quitta la flotte de l'Olonnois suivi de ses propres partisans.

Sans faire cause commune avec van Vin, le Picard se sépara également de la flotte. Et les deux chefs flibustiers s'en furent, chacun de son côté, continuer, pour son compte personnel, la course à l'Espagnol et aux galions de Sa Majesté Très Catholique.

L'Olonnois demeurait donc seul, trahi, abandonné de la plupart de ses flibustiers.

Il ne lui restait plus qu'un grand vaisseau, avec lequel il comptait bien se refaire une fortune. Mais la plus grave question était toujours celle de la nourriture de son équipage. Le jour, ses hommes débarquaient à terre, et donnaient la chasse aux singes et aux autres animaux des bois. Le soir, ils rentraient au vaisseau.

De jour en jour, la situation s'aggravait... Nulle voile espagnole n'apparaissait à l'horizon ; et l'on souffrait toujours de la même pénurie d'aliments.

Pour comble, la vaisseau de l'Olonnois, jouet d'une terrible tempête, alla s'échouer brutalement sur la côte de la petite île de Las Perlas, en face du cap Gracias-à-Dios. C'est en vain que, pour le renflouer, les flibustiers jetèrent à la mer leurs canons et tous leurs objets lourds ; le renflouement fut impossible ; le vaisseau ne put être remis à flot.

La situation était presque désespérée. Pourtant, tous les flibustiers réussirent à gagner le rivage. Avec les débris de leur grand vaisseau, ils parvinrent, au prix de combien d'efforts ! à se construire un grand canot.

Ils s'étaient édifié des huttes, pour pouvoir mener à bien cette longue entreprise. Ils s'étaient semé des légumes. On n'eut jamais reconnu, en ces colons paisibles et industrieux, les farouches pirates de naguère. L'Olonnois lui même dirigeait les travaux de la construction du canot, de la culture, de la pêche et de la chasse.

Au bout de cinq mois, le gros de l'ouvrage était fait. Il fallut songer à se rembarquer.

Comme le canot était trop petit pour pouvoir contenir tous

les flibustiers, on procéda, par voie de tirage au sort, à la désignation de ceux qui s'embarqueraient. Ceux que le sort désignerait, devaient d'abord aller à l'embouchure de la rivière de Saint-Jean, et essayer d'y capturer des barques espagnoles, avec lesquelles on retournerait chercher ceux que le destin n'avait pas favorisés. Ensuite, tous ensemble, on retournerait à la poursuite des galions, ces vaisseaux aux noms magiques, qui les faisaient frissonner dans leurs fibres d'avarice et de cupidité.

La barque fut mise à la mer. L'Olonnois était à bord et la commandait.

Ils arrivèrent à l'embouchure de la rivière Saint-Jean. Mais, là, L'Olonnois put avoir conscience que la fortune l'avait abandonné.

A peine entrés dans les eaux du fleuve, ils furent attaqués par les Espagnols et les Indiens de la côte voisine, qui étaient devenus leurs alliés et qu'ils appelaient les « Indios bravos. »

Il était impossible de résister à cette attaque. Presque tous les flibustiers périrent. L'Olonnois seul parvint à s'échapper avec quelques flibustiers.

Avec mille efforts, ils parviennent à remonter dans leur barque et à reprendre la mer, pour aller chercher les camarades qui n'avaient pu prendre place avec eux.

L'heure de la vengeance, pourtant, avait sonné. Tant de sang versé, tant de crimes perpétrés, ne devaient pas rester impunis.

L'Olonnois et ses hommes, ayant fait escale sur la terre de Darien, dans le but de se ravitailler, furent entourés par une horde indienne d'anthropophages. Ils furent tous faits prisonniers.

Et voilà où éclate ce que certains appellent : « la justice immanente », d'autres : « le doigt de Dieu », d'autres enfin : « la justice divine » : c'est dans la fin, abominablement tragique, qu'eut ce chef de forbans.

Les Indiens, affamés, ayant fait prisonnier Pol l'Olonnois, le déchirèrent tout vivant, firent rôtir ses membres écartelés, et le dévorèrent.

Tous les autres flibustiers eurent le même sort que leur capitaine. Deux seulement de ses compagnons parvinrent à s'échapper, par lesquels on apprit la monstrueuse fin de ce chef monstrueux, qui naquit dans le paisible pays d'Olonne et qui, après les aventures les plus brutales et les sanglantes, mourut en servant de pâture à des Indiens mangeurs d'hommes.

GUSTAVE GUITTON.

LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE POITIERS

1903

(Suite) (1).

MONUMENTS CIVILS

Le Doyenné de Saint-Hilaire, situé tout à côté de l'église de ce nom, était autrefois le monastère d'un ordre qui desservait la collégiale. Le logis principal fut rebâti au XVIe siècle sous la direction de Geoffroy d'Estissac, élu doyen en 1504. Quelques années après, cet ami des arts et qui fut protecteur de Rabelais, devint évêque de Maillezais en 1517. La porte d'entrée est ravissante, à cause de sa construction qui remonte à l'époque de la première Renaissance, d'après M. Palustre. Le principal corps de bâtiment, est pourvu d'une tourelle, terminée en cul de lampe. Les fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage, sont garnies de meneaux. L'encadrement est orné de délicieuses sculptures, tandis que les combles sont éclairés par des ouvertures placées dans un couronnement en forme de cercle et sont soutenues par d'élégants piliers. Les feuillages, les dessins à figure humaine, les arabesques sont multipliés à l'infini. J'ai constaté plusieurs fois que les armoiries de Geoffroy d'Estissac ont été accolées sur les murailles de l'ancienne demeure du prélat « d'azur à trois pals d'argent » (2).

(1) Voir la 4e livraison 1904.
(2) Guide indicateur.

Depuis quelques années, ce local est devenu l École normale d'instituteurs. Quelques enfants jouent dans la cour d'entrée et nous regardent d'un air gouailleur. Quoique l'intérieur n'offre rien de particulier pour les archéologues, la compagnie se rend visiter un superbe escalier du XVIe siècle. Je m'écarte dans un dédale de corridors et je ne puis trouver la sortie. Je fais irruption dans un réfectoire et les jeunes *estudiants* en pédagogie me regardent d'un air ahuri, presque avec stupeur, comme si j'étais tombé de la lune !!! Je passe dans la cuisine, sillonnée de gâte-sauces, barbouillés à réjouir Brahma, puis je reviens à l'air libre, c'est-à-dire dans la cour d'entrée. Je détale au plus vite pour continuer mes pérégrinations.

Après avoir traversé la rue de la Tranchée, appelée ainsi en souvenir du fait d'armes, remontant au XIIIe siècle (1), je passe devant le Château d'Eau, inauguré en 1889 et construit d'après les plans de M. Forestier, ingénieur des ponts et chaussées. Je ne puis faire la description de cet immense réservoir destiné à approvisionner les habitants de Poitiers, parce que ce monument est trop récent. Peut-être que dans un siècle et demi, mes arrière-neveux continueront ma tâche. Je me contente pour le moment de déclarer que les ingénieurs modernes ont égalé, probablement dépassé, la science hydraulique des Romains. La promenade de Blossac sera décrite plus tard.

Dans la rue Bourcain, située non loin d'un square doté d'un monument érigé en souvenir des combattants de 1870, il y a des pans de mur et des voûtes, précieux restes d'un amphithéâtre, le plus vaste qui fut construit dans les Gaules, puisque quarante mille spectateurs pouvaient prendre place. Dix mille de plus qu'à Nîmes. Celui d'Autun, démoli vers 1700, avait les mêmes proportions. Le Guide indicateur nous apprend qu'il y avait encore en 1857 des débris importants de ces importantes arènes qui furent à peu près anéanties par une Société

(1) Voir le miracle des clefs, église Notre-Dame-la-Grande.

de Vandales, afin d'en tirer un certain profit, malgré les nombreuses protestations de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Cet amphithéâtre, bâti au deuxième siècle de l'ère chrétienne, était alimenté par les trois aqueducs. Le palais Gallien a depuis longtemps disparu.

L'Hôtel de ville, nouvellement construit fait face à la place d'Armes, je reparlerai de cet édifice dans un autre chapitre. Cette promenade, placée à peu près au centre de la ville, portait au moyen-âge le nom de Marché-Viel. C'était le lieu des exécutions criminelles au XVIe siècle. Les *Mystères de la Passion* y étaient représentés pendant onze jours consécutifs. Les corporations des marchands de Poitiers, en reconnaissance de l'Edit de Louis XIV, qui protégeait les arts et le commerce, se cotisèrent pour ériger une statue pédestre au Roi-Soleil, œuvre du sculpteur Girouard. Ce lieu public fut alors appelé *Place Royale* (25 août 1687). En 1792, la statue fut détruite. Il paraîtrait que la tête a été conservée au Musée. La dénomination actuelle de *Place d'armes* a été donnée après les événements de 1830.

La maison *Boncennes* mérite une mention particulière, à cause de la balustrade de ses balcons, en fer forgé, (style de la fin du XVIIIe siècle). Cet illustre jurisconsulte, député à la Chambre des Cent jours, est né dans la dite maison, en 1775. Une plaque est placée au-dessus d'une fenêtre de l'unique étage de cette demeure qui est maintenant convertie en magasin. L'auteur de la *Théorie de la procédure civile* a succombé à une attaque d'apoplexie en 1840.

L'Hôtel Jean Beauce, bâti en 1554, par un riche marchand, est un véritable bijou de la Renaissance. Une charmante tourelle, du plus gracieux effet, occupe le centre de cette opulente habitation et contient l'escalier, éclairé par une succession d'ouvertures qui indiquent la disposition des degrés. L'ornementation des fenêtres et des lucarnes démontrent d'une manière irréfutable que cette maison a été construite au milieu du XVIe siècle. Trois doubles fenêtres superposées placées

en retour d'équerre dans l'encoignure de gauche, forment un caprice original d'architecture. Peut-être que le constructeur s'est inspiré des modèles d'Outre-Rhin (1). Il existe une lacune, concernant les heureux possesseurs de cet immeuble, qui ont succédé à Jehan Beauce. En 1750, nous trouvons Elisabeth le Coigneux, épouse séparée d'Emmanuel-Joseph de Bermondet, marquis de Cromière. Dix ans après, Honoré de la Sayette ; en 1765, Joachim Desvaux-Dumoutiers ; Mademoiselle Marguerite de la Béraudière en devint propriétaire en 1786. Probablement vendu comme bien d'émigré, la citoyenne Michelle-Félicité Lherminat en fit l'acquisition en 1797. M. Louis-Simon Piorry (2) acheta, en 1828, cet hôtel, qui entra, en 1863, en possession de M. Gaillard, conseiller à la cour de Poitiers. Je me demande quel sera le nouveau propriétaire, dans un temps plus ou moins éloigné ?

Le lycée (aliàs collège Sainte-Marthe) a été bâti pendant la première moitié du XVIIe siècle, par les R. P. de la Compagnie de Jésus. Le pavillon de la cour d'honneur fixe principalement mon attention. Le rez-de-chaussée consiste dans une porte encadrée de pilastres cannelés et surmonté d'un fronton orné de sculptures, puis on reconnaît l'emplacement du monogramme du Christ, symbole des disciples d'Ignace de Loyola, sans doute gratté pendant la Révolution. Deux fenêtres sans caractères sont placées de chaque côté de cette porte. Dans une niche en coquille, s'élève le buste de Henri IV, fondateur de cette maison d'éducation. Le médaillon de Louis XIV est placé au-dessus de la dite niche. L'ensemble de ce pavillon forme deux étages au-dessus du rez-de-chaussée ; cette architecture donne un spécimen de la décadence de la Renaissance. Le sommet, terminé en forme de dôme, est éclairé par une sorte de lucarne rappelant quelque peu l'œil de bœuf.

(1) *Monuments du Poitou.*

(2) Probablement fils de Pierre-François Piorry, membre de la Convention, décédé à Poitiers en 1827.

La chapelle mérite une visite minutieuse, attendu que les curiosités sont en grand nombre. Elle fut bâtie de 1608 à 1613. La porte d'entrée n'offre rien d'intéressant. L'extérieur consiste dans une nef unique, avec chevet droit, flanqué de deux tours octogonales, assez disgracieuses. Quand on pénètre dans l'intérieur, on passe sous une tribune parfaitement ouvragée, ainsi que la balustrade construite dans le style du XVIIe siècle. J'aperçois, tout d'abord, une grande fresque qui représente l'*Adoration du Saint-Sacrement*, au milieu d'une multitude d'anges. Je suis ébloui par la richesse du rétable de l'autel, tout étincelant de dorures. Les statues des quatre Evangélistes avec leur attribut sont modelées en terre cuite et en ronde-bosse. Chaque sujet est représenté avec un véritable bonheur d'expression. Saint Luc, saint Marc, saint Mathieu et Saint Jean, paraissent en extase, inspirés par la parole divine et écrivent à l'aide d'un stylet, sur des feuilles de parchemin, Le fronton est orné d'un tableau qui représente des personnages en ronde-bosse. Les armoiries de la donatrice, Mademoiselle Flandrine de Nassau, qui fut abbesse de Sainte-Croix de 1605 à 1640, figurent sur ce remarquable rétable, construit en pierres, dans lequel les sculptures, les niches, les pilastres, les peintures et les plaques en marbre noir s'harmonisent à merveille avec ce lieu de dévotion, édifié sous le règne de Louis XIII. On remarque, dans le centre, la *Circoncision* et non la *Présentation au Temple,* tableau signé par Louis Finson, de Bruges, 1615. Le tabernacle, d'après les érudits, serait d'une époque plus récente (fin du XVIIe siècle), genre Boule, en écaille, incrusté de cuivre et d'étain. La niche d'exposition, en forme de baldaquin, soutenu par quatre colonnes torses en écaille et par quatre autres de marbre gris veiné, mérite une mention particulière, à cause de sa gracieuse coupole placée au-dessus et surmontée d'une croix en écaille. Les angles sont pourvus de pots de fleurs, un ange élève avec ses deux mains au-dessus de sa tête la plaque ser-

vant de support à l'ostensoir. Il paraîtrait que le soleil d'or était reflété autrefois, par une glace placée derrière. Elle a été remplacée par un christ en ivoire du XVIIe siècle (1) ; une autre glace, taillée en biseau, permet à l'officiant de suivre les mouvements de l'assistance. Malgré toutes les richesses de ce somptueux rétable, je me permets de faire une légère critique, attendu que toutes ces décorations me présentent l'effet d'un salon plutôt qu'un lieu destiné à la prière et au recueillement. J'ajouterai que c'est le défaut des Jésuites. Le même fait existe à Saint-Thégonec, Lampaul et autres églises de Bretagne.

La chaire, contrairement à la tradition, est placée du côté de l'Épître. En forme de cuve octogonale, avec culot à jour, elle provient de l'abbaye de Nuaillé ; belles sculptures de l'époque de Louis XIV. Mais *le clou*, se trouve réservé pour la sacristie, grande salle en carré long avec des boiseries qui entourent toute la pièce, et des armoires destinées aux objets du culte. Tableau représentant *l'Apothéose de Saint-Xavier ;* les fêtes qui eurent lieu au collège en 1622, époque de sa canonisation, par le pape Grégoire XV. La porte d'entrée a conservé son judas de surveillance, juste de la grandeur de la prunelle de l'œil. Les autres peintures donnent les principales scènes de la *Vie de Jésus-Christ*. Au centre du plafond, l'*Ascension*, placée dans un encadrement de guirlandes et de feuillages. Les boiseries ont été réparées en 1845. Elles me rappellent celles de la sacristie de l'église Saint-Amable à Riom,

Le Palais de Justice, ancienne résidence des comtes d'Aquitaine et du Poitou, aurait été édifié sur l'emplacement d'un capitole romain, construit par l'empereur Julien. Plus tard, les Visigoths s'en rendirent maîtres, puis il passa sous la domination des rois de France ; je veux dire les Mérovingiens et les Carlovingiens. Les comtes du Poitou, qui étaient à peu près indépendants sous les Capétiens, s'établirent à Poitiers.

(1) *Monument du Poitou*, p. 167.

Guillaume le Grand, fit reconstruire le Palais, qui avait eu beaucoup à souffrir pendant l'invasion des Normands. Incendié par les Anglais en 1346, il fut restauré par Jean de Berri, comte de Poitou et frère de Charles V. Ce prince fit de telles magnificences, que sa demeure devint quasi-royale (1395).

Un escalier qui précède le péristyle de style grec, a été établi vers 1820. Cette entrée donne sur la place Saint-Didier, puis on pénètre dans l'immense salle des Pas-Perdus, véritablement grandiose, à cause de ses vastes proportions, 49 mètres de longueur sur 17 de largeur. Ce lieu couvert était autrefois a *Salle des Gardes*, édifiée par Guy-Geoffroy, fils de Guillaume le Grand. Cette galerie offre plusieurs rapports avec celle de Wesminster-Hall, qui date d'un demi-siècle auparavant (1). Les murs portent de jolies arcatures à plein cintre d'un côté, et ogivales de l'autre, même style qu'à la cathédrale. La charpente en bois mérite aussi d'être citée, à cause de son ancienneté (XVe siècle). Cependant, elle a subi de graves dégâts en 1598 et en 1665, occasionnés par de violents orages. Des restaurations intelligentes ont été faites depuis 1841, grâce à l'initiative de M. Pillotelle, conseiller à la Cour et membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Jean de Berri, ami et protecteur des arts, décédé en 1416, fit élever la muraille terminale, sise dans la partie méridionale de cette belle salle. Il faut gravir dix degrés pour arriver à une plate-forme sur laquelle sont placées trois cheminées monumentales, pourvues chacune de leur foyer et de leur tuyau particulier. Les chenets sont d'un volume colossal. Un unique manteau réunit ces trois cheminées, flanquées d'élégantes tourelles, renfermant des escaliers. Des petits anges, placés en dessous de l'entablement, portent d'une manière gracieuse des armoiries. La salle est éclairée par trois délicieuses fenêtres ornées de charmantes découpures. Quatre statues qui sont d'un fini remarquable, occupent le tympan

(1) Wesminster-Abbay fut bâtie en 1050, par Edouard le Confesseur et Guy-Geoffroy (Guillaume VIII) est décédé en 1135.

des fenêtres. Malheureusement ces ouvertures, jettent par instant une clarté trop vive dans l'intérieur de la salle qui précède les chambres d'audience. Pendant l'hiver de l'année terrible (1), un régiment de mobilisés était campé dans la salle des Pas-Perdus et les hommes allumèrent des feux battants dans les cheminées, qui firent craindre un incendie.

Plusieurs faits historiques se sont passés dans cette salle. En 1259, saint Louis remit à son frère Alphonse la possession du Comté du Poitou, en présence des seigneurs et des vassaux assemblés. Le roi Charles VII, en partie dépossédé de ses Etats, y fut proclamé roi de France, en 1422. Plusieurs auteurs prétendent que Jeanne d'Arc répondit aux docteurs de l'Université et subit l'examen des matrones, mais ce fait est contesté par M. Bélisaire Ledain, historien du Poitou, qui nous apprend que la *Libératrice de la France* a demeuré à l'hôtel de la Rose, situé rue Sainte-Marthe, autrefois rue Saint-Etienne (2). Les Parlements de Paris (1423) et de Bordeaux (1469) furent transférés dans ce palais. La haute cour, instituée pour juger en dernier ressort les démêlés entre le pouvoir royal et les seigneurs suzerains, y tint *ses grands jours*. Jacques Cœur, accusé de forfaiture et d'avoir empoisonné Agnès Sorel, fit amende honorable le 5 juin 1458.

Je n'ai plus qu'à parler de la tour *Maubourgeon*, autrefois le Donjon, le chef-lieu féodal de toutes les seigneuries du Poitou et le symbole de la juridiction comtale (3). Messire le concierge, porteur d'un trousseau de clefs, nous précède dans un réduit obscur et, avec une dignité de chambellan, nous fait visiter cette partie du palais, qui est pour ainsi dire inconnue de la plupart des habitants de Poitiers. J'ajoute que plusieurs avocats inscrits au barreau depuis nombre d'années n'ont jamais pénétré dans les appartements particuliers de Jean de Berri, attendu que ce local est le domaine exclusif de M. le

(1) Novembre 1870.
(2) *Jeanne d'Arc à Poitiers*, par Bélisaire Ledain, p. 10 et suivantes.
(3) M. de Saint-Paul.

Procureur général. Une belle salle voûtée, puis des peintures polychromes, sont admirées par les membres de la compagnie ; une sortie donne sur un jardin et permet de juger l'ensemble du monument présentant l'aspect d'une forteresse. Il y avait autrefois trois étages voûtés qui étaient pourvus d'une grande pièce avec des chambres dans les quatre tours, dont le toit a été abattu. Le chemin de ronde destiné au service de la défense de la place était placé au-dessus. Deux petites tourelles, terminées en culs de lampe, sont placées à chaque angle du mur, auquel sont adossées les trois cheminées de la salle des Pas-Perdus. La longueur de la ligne qui entoure le Donjon est augmentée de quatorze statues — il y en avait dix-sept avant la Révolution — qui représentent des gentilshommes en costume civil. Les archéologues poitevins ne sont pas d'accord sur la représentation de ces figures. Plusieurs ont prétendu que c'était la reproduction des sept vicomtes de la province, mais d'après M. de la Maronnière, auteur de la *Monographie du Palais de Justice* (1) cela serait une chimère. L'artiste a-t-il voulu reproduire les seigneurs suzerains du Poitou? *That is the question.* Dans tous les cas ces statuettes, de grandeur naturelle, quoique mutilées sont d'un beau travail et datent de l'école flamande du XIVe siècle. Les supports sont en forme de culs de lampe, terminés par deux anges, vus à mi-corps et tenant des écussons.

Dans la rue de la Chaîne, il y a deux maisons particulières à signaler. L'Hôtel Berthelot, est situé au fond d'une cour. D'après M. Palustre — auteur de *la Renaissance en France*, ouvrage très estimé — on se croirait en pays tourangeau, attendu que cette habitation offre tous les caractères de la belle architecture qui fleurit sur les bords de la Loire. Il est probable que René Berthelot, élu maire de Poitiers en 1529, avait mandé un architecte à Tours pour bâtir cet hôtel, qui fut commencé la même année. La porte est située à gauche, dans

(1) *Monuments du Poitou.*

un bâtiment en retour d'équerre. Une frise délicieuse, délicieusement sculptée, placée au-dessus d'élégants pilastres, porte à chaque extrémité deux têtes de personnages, une femme et un homme. Les armes des Berthelot figurent dans un écusson et consistent en *trois aiglettes aux ailes éployées* (1). A droite dans le principal corps de logis, trois rangs de fenêtres superposées sont reliées entre elles par des moulures exquises. Entre celle du rez-de-chaussée et celle du premier étage on remarque le chiffre du propriétaire de cette maison : R. B. L'ouverture qui se trouve au sommet est pourvue d'un fronton, orné de balustres à candélabres et montre encore les mêmes sujets rencontrés au-dessus de la porte d'entrée. Pendant longtemps, on a pensé que c'étaient les bustes de Berthelot et de sa femme, mais M. Palustre ne partage pas cet avis. Il est probable que ces figures appartiennent à l'histoire ancienne ou représentent des divinités païennes.

L'Hôtel Fumée, improprement appelé la Prévoté, c'est-à-dire le logis dans lequel siégeait l'officier de justice qui était chargé de règler en première instance les diffèrends entre roturiers, présente l'aspect d'un château-fort avec ses deux tours qui encadrent la porte principale, de style ogival flamboyant. Divisé en deux étages les fenêtres offrent le style d'architecture. Il est probable que les deux tours servaient autrefois de guérites pour observer les abords de cette maison. Le mâchicoulis, placé au-dessus de cette porte, existe encore, mais il fait un effet disgracieux, parce qu'il est surmonté d'un ouvrage en maçonnerie, trop massif, quoique garni de sculptures. Les ouvertures du second étage sont surmontées d'un panneau également décoré de sculptures. Celui de gauche est triangulaire, tandis que celui de droite est à demi-arrondi. Cet hôtel est, en résumé, un joli type d'architecture Renaissance qui était à la mode sous le règne du Père du Peuple.

La décoration de la cour est à peu près la même que celle

(1) Guide indicateur.

de l'extérieur, avec les moulures prismatiques, les choux frisés ainsi que les fenêtres à meneaux. Une tourelle, éclairée par quatre petites fenêtres, terminée par une toiture élancée, couverte en ardoises, est placée à l'angle de cette cour. Une petite galerie qui se trouve à droite nous retient à cause de son originalité. Les quatre colonnes principales qui servent de point d'appui sont enroulées de toute une série de petites colonnes prismatiques, comme au château d'Oiron (1). Un puits, depuis longtemps privé de sa margelle, fixe mon attention. J'apprends, par le descendant d'une famille, qui était propriétaire de cet immeuble pendant la Révolution, que ce puits servait de passage pour arriver à une cachette, dans laquelle plusieurs prêtres étaient réfugiés, pour échapper aux poursuites des sans-culottes.

J'ai retrouvé la liste des anciens possesseurs de l'Hôtel-Fumée (2). La maison, *sise devant la Prévôté,* appartenait en 1514 à François Fumée *licencié es lois,* seigneur de la Pierrière et de Jaulnay, élu maire de Poitiers en 1520, puis il passa à ses deux fils, Nicolas et François. Leurs descendants 'occupèrent jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Sous le règne de Louis XV, nous retrouvons la famille Milon. Plus tard, ce bel hôtel devint la propriété des Boinet de Bernay et de Vieillechèze de la Mardière. En 1827, il fut acheté par les Frères de la Doctrine Chrétienne. Je fais des vœux sincères pour que cet établissement d'éducation et de charité ne change pas de destination, sous la troisième République, qui n'est pas cependant le régime de la Terreur !!!

Je ne ferai pas la description détaillée des autres anciennes maisons de Poitiers. Je me contenterai de les énumérer : la maison des Trois-Clous, Grand' Rue, n° 16, passe pour avoir abrité Charles VII, pendant son séjour dans cette ville, en 1422 ; le logis de la Grand-Barre, 3, rue de l'Arceau ; la maison

(1) J'ai visité ce château, il y a quelques années.

(2) *Monuments du Poitou.*

de la rue du Marché, n° 9, porte la date de 1557 ; celle connue sous le nom de l'hôtel de la Rose, 50, rue de la Cathédrale, a eu l'insigne honneur d'être habitée par Jeanne d'Arc, avant son départ pour Orléans. Ce fut dans cette maison et non pas dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice, que la vierge lorraine fut interrogée par la commission des docteurs présidée par Regnault de Chartres. Une plaque avec inscription a été apposée sur cette maison historique, par les soins de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Ici était l'hôtellerie de la Rose. Jeanne d'Arc y logea en mars 1429. Elle en partit pour en délivrer Orléans (assiégé par les Anglais).

M. Belisaire Ledain croit que cette maison n'était point une hôtellerie, attendu que Jean Rabuteau (1), qui habitait ce logis en 1429, était, depuis deux ans auparavant, avocat général criminel et ses fonctions de magistrat ne lui permettaient pas de demeurer dans une auberge. Il est avéré qu'au XVe siècle la plupart des maisons portaient des enseignes. Ces sortes de marques ont été remplacées de nos jours par des numéros.

Le temple Saint-Jean est, sans aucun doute, un des monuments les plus anciens de France, je veux dire depuis l'ère chrétienne. Les discussions, les polémiques et les controverses se sont multipliées entre archéologues, pendant le XIXe siècle, pour décrire et déterminer l'emploi de cet édifice. Mon humble avis est que le R. P. de la Croix a découvert tous les secrets qui entouraient ce baptistère, datant du IVe siècle. Quelques savants ont prétendu que c'était à l'origine un temple païen, un tombeau romain, mais l'éminent archéologue, que je viens de nommer, prouve d'une manière irréfutable, par suite de ses fouilles et de ses patientes recherches, que cet édifice voisin de la cathédrale était le lieu dans lequel on administrait le baptême par immersion. J'ai sous les yeux le plan primitif de ce baptistère, dressé par cet illustre savant.

(1) Originaire de Fontenay-le-Comte.

Le bâtiment rectangulaire, dont les deux parties supérieures sont orientées au nord et au sud, est sans aucun doute la portion la plus ancienne du Temple Saint-Jean. Les fenêtres, en plein cintre, ont été remaniées vers la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle et sont transformées en œils de bœuf. L'abside de forme carrée au dehors, divisée en cinq parties a été bâtie longtemps après la primitive construction du bâtiment. Dans l'origine, ce baptistère a été sans doute édifié sur l'emplacement d'une carrière romaine, ce qui explique qu'il est placé en contre-bas de la voie publique et qu'il est nécessaire de descendre plusieurs marches pour arriver au narthex surélevé au XIIIe siècle. Ce portique fait corps avec le quadrilatère mérovingien. La partie la plus moderne est la façade, dont la porte est surmontée d'un campanile rustique.

Cette porte est située à l'ouest et, par suite de l'exhaussement du terrain, on est obligé, comme je l'ai dit précédemment de descendre un escalier de douze marches, avant de pénétrer sous le portique construit au devant du polygone à quatre cotés, datant de l'époque mérovingienne; puis on y accède par trois grandes portes cintrées. Les dimensions de cette salle sont de treize mètres de longueur sur huit de largeur. Un grand bassin octogonal occupe la partie centrale et servait de piscine à la cérémonie du baptême par immersion. Au VIIe siècle, trois absidioles furent ajoutées à la piscine comblée, les murailles de la salle centrale furent surélevées et percées de six fenêtres (1).

Il est permis de supposer que les monuments païens qui étaient, sans doute, en grand nombre dans la capitale des Pictavi, ont été renversés et quelques débris ont été transportés dans le Temple Saint-Jean, afin de les utiliser pour la construction ; mais de la manière la plus disparâte, attendu que les colonnes de marbre volumineuses et les profils des fûts de piliers cylindriques sont accolés sans ordre et servent de point

(1) Guide indicateur.

d'appui aux coutures de la voûte. Quelques chapiteaux annoncent l'époque mérovingienne, c'est-à-dire la sculpture fruste des premiers siècles de la chrétienté. M. Espérandieu dit que ces sortes de chapiteaux ne sont pas très nombreux et que les colonnes romaines portent les traces d'un incendie. Les fresques qui ornent la large frise datent, d'après Prosper Mérimée, du XIIe siècle et donnent la reproduction des Apôtres en contemplation devant le Fils de Dieu, montant au Ciel. Le Christ est vêtu d'une robe blanche, puis un vêtement ample couleur de pourpre est jeté sur ses épaules. La peinture équestre de l'empereur Constantin, également du XIIe siècle, à demi effacée, ne donne pas la traditionnelle figure humaine terrassée sous les pieds du cheval. La dite peinture a été sauvée de l'oubli par Mgr Barbier de Montaut, qui la fit nettoyer en 1858. D'autres peintures, plus récentes, c'est-à-dire du XIIIe siècle, se voient encore sur le mur du fond, vis-à-vis la porte d'entrée et sur la voûte d'une chapelle. Elles sont superposées sur les anciennes, mais mal exécutées. La plupart ne paraissent plus.

L'ancien baptistère, propriété de l'Etat, sert de dépôt aux antiquités poitevines. Je remarque que plusieurs sarcophages remontant aux IIIe et IVe siècles, recueillis en partie par le P. de la Croix, ont été déposés dans ce saint lieu, sous la surveillance de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Jusqu'en 1789, le Temple Saint-Jean avait été cédé au culte, mais on n'y célébrait la messe qu'une fois par an, le 24 juin, en mémoire de la Nativité du Précurseur. Vendu comme bien national, ce monument fut converti en fonderie de cloches, la piscine paraissait disposée tout exprès à cet usage. Plus tard la ville y établit un fourneau économique, puis le céda à la cathédrale qui en fit une salle de débarras. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, le conseil municipal fit le projet de le démolir pour l'élargissement de la voix publique, mais en 1834 M. Alexis de Jussieu, préfet de la Vienne, l'acheta 7.000 francs et y fonda l'année suivante le Musée des Antiquaires

de l'Ouest. M. de Morny, ministre de l'intérieur en 1853, fit accorder la somme de 17.000 francs pour la consolidation du Temple Saint-Jean, qui menaçait ruine et qui était monument historique depuis 1834. Le Musée lapidaire, pendant les réparations, fut transporté pendant un certain temps dans la salle des Pas-Perdus qui précède l'escalier de la bibliothèque. (Faculté des Lettres). Les masures qui entouraient et qui masquaient l'édifice furent rasées. J'aime à croire, soit dit en termes de conclusion, que ce monument subsistera encore bien longtemps, comme une modèle très réussi de l'architecture des premiers siècles de l'Eglise.

(*A suivre.*) ED. DU TRÉMOND.

LIVRES NOUVEAUX

EUCOLOGE PROFANE. — Une bonne nouvelle pour les amateurs de beau parler et les bibliophiles poitevins.

L'Eucologe profane de notre ami et collaborateur A. Barrau vient de paraître.

Nous avons eu le plaisir de le lire et nous pouvons assurer que le nouveau poème de celui qui a écrit les *Fleurs d'Enfer* aura un beau succès.

L'ouvrage, tiré à 500 exemplaires, sort des presses de l'imprimerie Dugast, de Nantes. C'est un véritable petit bijou typographique.

On trouvera dans *Eucologe profane* des sensations étranges et une parfaite connaissance du cœur humain, avec des détails d'une délicatesse extrême.

*
* *

La grande maison d'édition parisienne Picard et Kann a édité et réédité trois ouvrages qui se recommandent à tous les lettrés.

Les *Lectures morales et littéraires* de J. Vaudouer contiennent les meilleurs morceaux des moralistes anciens et contemporains. L'auteur, qui est une élève de Ludovic Carrau, a su coordonner, de façon heureuse, des extraits divers qui forment un tout parfait.

Egalement bien coordonnées, sont *Les lectures sur l'histoire contemporaine* de G. de Cardon. Tous ceux qu'intéressent les questions politiques, économiques et sociales qui ont rempli ces cent dernières années, voudront posséder l'ouvrage de M. Cardon : c'est un bon et beau livre.

Les *Morceaux d'auteurs français* de MM. Besson et Elwal méritent le même éloge. C'est plus qu'une Anthologie avec les conseils pour la composition, les notes d'histoire littéraire qui relient chaque époque à la suivante.

Les morceaux choisis avec bonheur sont publiés dans le texte pri-

mitif. Et à l'encontre de certains recueils que les noms contemporains effrayent, les auteurs, avec juste raison n'ont pas craint de donner asile à Dreux, Fabre, Rollinat, Boucher, Senain, Roger-Milès, pour ne citer que ceux-là.

JEAN DE LA CHESNAYE.

*
* *

JEAN CHARRUAU. *Souvenirs d'un Vieux :* La Terreur, l'Empire, la Restauration. Un vol. in-12 de 470 pages. Prix : 3 fr. 50. (Ancienne maison Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris.)

C'est une œuvre bien curieuse et bien attachante que ces *Souvenirs d'un Vieux* : simple roman, sans doute, mais roman d'une haute portée morale, très plein de choses, et si vivant !

Le colonel Vernier, ancien soldat de la Grande-Armée, raconte son histoire à ses petits-enfants, Jean et Luce de Chaville, orphelins de père et de mère. Le cadre, on le voit, est fort modeste. Mais il se trouve que l'aïeul, en divisant familièrement avec *Lucette et Jeannot,* a tracé, comme à son insu, une admirable peinture des scènes grandioses ou terribles dont il fut lui-même le témoin — souvent l'acteur — durant cette période si féconde en catastrophes, qui va des premiers mouvements révolutionnaires à la chute de Napoléon.

Tableau de genre, gaies anecdotes, récits émouvementés, le livre tout entier captive, de la première à la dernière page. Quelle variété de couleurs et de tons dans ces personnages, sympathiques ou odieux, héroïques ou lâches, qui évoluent sous nos yeux : la Bourguignonne et Jeanne-Marie, si intrépides en face de Fouquier-Tinville et jusque sur la charrette qui les mène à l'échafaud ; le hideux couple Rougier ; le pédagogue Durand, trembleur de naissance et Jacobin d'occasion ; Rubinski, l'assassin des âmes ; le père *La Flamme,* le beau sabreur du 4e ; le docteur Schultz, et *Trotte-Menu,* sa vieille servante ; Madame, fille de Louis XVI, si compatissante aux malheureux ; et, par-dessus tout, cette délicieuse qu'est Régina Schultz, la vaillante petite Autrichienne, qui relève sur le champ de bataille d'Austerlitz le pauvre blessé français !...

Mais nous devons nous borner. Aussi bien, dans le livre de Jean Charruau les pages exquises abondent. Inutile d'en faire l'analyse : le public chrétien les goûtera bientôt.

M. E.

BOITE AUX LETTRES

Mon cher Directeur.

Je lis dans le dernier numéro (avril, mai, juin 1905) de votre excellente *Revue du Bas-Poitou* les pages de critique où je fus heureux de dire mon admiration pour la *Promeneuse* de Francis Eon et mon amitié pour leur auteur.

Vous me faites ensuite le flatteux honneur de citer dans votre chronique quelques lignes d'appréciation que j'écrivis naguère dans la *Revue de l'Ouest* sur le peintre Milcendeau.

Aussi quand dans ce même numéro votre écrin poétique comporte un sonnet : *Merci*, signé simplement H. Martineau et dont je ne suis nullement l'auteur, je puis craindre que vos lecteurs ne m'en attribuent la paternité, — d'autant plus facilement que seul sous ce nom je figure à la liste des collaborateurs de votre Revue qui, voici deux ans, hospitalisa si gracieusement mes *Plages*.

Je n'ai point à apprécier le sonnet en question, mais je crois que passer pour son auteur ne peut que m'être préjudiciable.

Je vous serai donc infiniment reconnaissant, mon cher directeur, de rendre public pour vos lecteurs ce petit éclaircissement, en publiant ma lettre dans le prochain numéro de votre Revue.

Je vous prie d'agréer, mon cher directeur, et mes remerciements et l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Henri Martineau

Coulonges-sur-l'Autize, 5 août 1905.

CHRONIQUE

Exposition de gravure originale. — Au printemps prochain s'ouvrira à Paris, au pavillon de Marsan, la première Exposition de la gravure originale et rétrospective.

Notre distingué compatriote, l'aqua-fortiste Henri Boutet, a été nommé président de la Commission d'organisation de cette Exposition.

L'œuvre du regretté maitre graveur, M. O. de Rochebrune y sera représentée, par un choix de ses meilleures eaux-fortes.

— M. Charles Milcendeau, de Soullans, vient d'exécuter de Mme P... deux charmants portraits dont l'un à l'huile, et l'autre au pastel. M. Milcendeau a également envoyé au Salon d'Automne plusieurs œuvres intéressantes.

Les Fouilles de la Mothe-Tuffau, près Chef-Boutonne. — M. le docteur Henri Martin, de Paris, petit-fils de l'historien Henri Martin, aidé de M. Fougerat, ingénieur des mines en retraite, va entreprendre des fouilles à la Mothe-Tuffau, dans une butte énorme, au bas de laquelle est creusé un profond fossé et qui doit peut-être son origine à la sépulture de quelque chef de tribu, ou à quelque travail de fortification d'une lointaine époque.

Recherche des objets d'art historiques. — Les journaux de Vendée reproduisent sous ce titre la note suivante dont l'allure officielle n'échappera à personne :

« La Commission départementale pour la recherche des objets d'art ou d'objets historiques conservés dans les édifices religieux de la Vendée est constituée de la façon suivante, en dehors des autorités locales :

« MM. Auger, de Champagné-les-Marais ; Barbaud, archiviste honoraire ; le docteur Marcel Baudouin, à Croix-de-Vie ; Boudaud, la Roche-sur-Yon ; docteur Fillon, la Roche-sur-Yon ; Guillemet, conseiller général, Fontenay-le-Comte ; Jolly, Luçon ; docteur Mignen,

Montaigu ; Ribereau, La Roche-sur-Yon : Volland, de Longèves ; l'abbé Rousseau, la Roche-sur-Yon.

« Voici la liste des objets déjà classés en ce qui concerne le département : Aizenay : Eglise, Croix processionnelle argent, XVIIe siècle, 17 juin 1901. — Les Epesses : Eglise, Ostensoir, argent doré, commencement du XVIe siècle, 17 juin 1901. — Fontenay le-Comte, Eglise Notre-Dame (M.H.) Calice, argent, XVIIe siècle, 17 juin 1901, chaire à prêcher, bois sculpté époque Louis XVI, 26 septembre 1901. — Noirmoutier : Eglise Deux autels des chapelles des bas côtés, pierre et marbre du XVIIe siècle, 1er août 1902. — Saint-Jean-de Monts : Eglise, Ostensoir, argent doré, 1411, 17 juin 1901. — Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges : Eglise, Croix processionnelle, argent XVIIe siècle, 17 juin 1901. — Saint-Philibert-de-Bouaine : Eglise. Grande croix processionnelle, argent XVIe siècle, 17 juin 1901. — Treize-Septiers : Eglise. Croix processionnelle, argent en partie doré, 1624, 17 juin 1901. — Luçon : Cathédrale, l'Assomption. Petite chaire à prêcher, dite de Richelieu, bois peint, XVIIe siècle, 10 août 1903. — Luçon : Evêché. Les pèlerins d'Emmaüs, toile attribuée au Titien, copie du tableau conservé au Musée du Louvre, XVIe 10 août 1904. »

Cette note nous inspire une réflexion. S'il nous paraît naturel qu'on ait fait appel à la compétence archéologique de gens tels que MM. Barbaud, Baudouin, Jolly, Mignen et l'abbé Rousseau, nous sommes surpris de ne pas trouver à leurs côtés maintes autres personnalités vendéennes que leurs connaissances désignaient également au choix des autorités et que des préoccupations étrangères à l'Art n'auraient pas dû exclure d'une semblable Commission.

Un vol au musée de la Roche-sur-Yon. — Un visiteur indélicat, resté ignoré, a soustrait un certain nombre de monnaies gauloises exposées dans l'une des vitrines du musée de la Roche.

Prix de Vertu. — Sur la demande de M. René Vallette, ami de la famille Baudry, l'Académie-Française a décerné une médaille de 500 francs de la fondation Montyon, à Mme veuve Constant Baudry, de Mouilleron-en-Pareds, aujourd'hui décédée ; mais dont les éminents mérites sont encore présents à la mémoire de tous.

— A la dernière séance de la *Société Historique des Deux-Sèvres*, M. Gelin a lu un intéressant travail sur *La Sorcellerie en Poitou.*

— M. le Marquis d'Oiron vient de faire don au Musée de Niort de six carreaux émaillés, provenant des appartements de Mme de Montespan au château d'Oiron.

— Un des fils de notre vaillant ami et si apprécié collaborateur, M. le Marquis d'Elbée, vient d'être admis à Saint-Cyr.

Toutes nos félicitations.

Au congrès préhistorique de Périgueux. — Notre collaborateur, M. le docteur Baudouin, a pris part au congrès préhistorique qui s'est tenu au début d'octobre à Périgueux, et dont les travaux ont été, dit-on, très intéressants.

Nos Compatriotes. — M. le lieutenant de vaisseau Merveilleux du Vignaux (M. B. G. J.), du port de Rochefort, est affecté au service hydographique pour une période de trois mois.

Découvertes archéologiques. — Continuant leurs investigations inhérentes à leur mission sur les côtes de Vendée, MM. Marcel Baudouin et Lacouloumère ont terminé la fouille et la restauration des Mégalithes du ténément de Savatole, ce qui leur a permis de découvrir le premier cas connu d'un « luxation de la tête sur la colonne vertébrale » à l'époque Mégalithique.

Ils ont également découvert au Bernard une nouvelle fosse sépulcrale et un dépôt d'aliments dans la nécropole gallo-romaine de Troussepoil.

MM. Baudouin et Lacouloumère ont en outre étudié les Mégalithes de Saint-Hilaire-la-Forêt, et les menhirs d'Avrillé, dont ils vont sous peu publier une description circonstanciée.

— M. Raoul de Rochebrune vient d'enrichir sa précieuse collection d'armes anciennes de deux pièces absolument uniques : un étrier carlovingien, du plus beau galbe, plaqué d'or massif et couvert de pointillé en relief ; et une épée contemporaine de celle de Childéric, de même forme, avec poignée recouverte d'un placage or, et niellure or et argent.

Ces deux objets ont été trouvés dans la Loire, en face Nantes.

— Notre compatriote et ami, M. Jules Robuchon, vient de photographier avec un plein succès la curieuse Crypte de Saint-Philbert de Grand-Lieu, dont le R. P. de la Croix poursuit avec tant de zèle la restauration.

CARNET MONDAIN

On vient de célébrer le mariage de Mlle Sarlande, nièce de M. Paul Le Roux, le distingué sénateur de la Vendée, avec M. Bertrand de Malet, fils de M. Robert de Malet, maire de Sorges et conseiller d'arrondissement de la Dordogne.

— Le 5 octobre a été également célébré à Nantes, dans l'église Saint-Clément, le mariage du lieutenant Raymond de la Bouralière, du 10e d'artillerie, avec Melle Marie de Carcouët de Terves.

— Le 10 octobre a été célébré, dans l'église cathédrale de Luçon, le mariage de Melle Madeleine Nouhaud avec M. Achille Colin, courtier maritime à Nantes.

— Mgr Pélacot a béni, le 17 octobre en l'église Saint-André de Niort, le mariage de M. Georges de CADOUDAL, lieutenant au 95e de ligne à Bourges, avec Melle Jeanne DESAIVRE, fille de M. Léo Desaivre, et nièce de notre ami le commandant d'État Major Savin de Larclause.

Le marié est un descendant du vaillant et illustre chef royaliste breton Georges de Cadoudal.

— Mme Yves de MONTI DE RÉZÉ est depuis quelques jours mère d'une charmante petite fille qui a reçu au baptême les prénoms de Marie-Josèphe.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons également la naissance M. Philippe de GRIMOUARD, fils de notre sympathique collaborateur M. le Vte Henri de GRIMOUARD et de Madame, née MASCAREL.

Nous adressons à M. Yves de Monti, le dévoué et sympathique président de la Jeunesse Catholique de Vendée, et à notre ami M. de Grimouard, nos félicitations et nos vœux très-sincères.

NÉCROLOGIE

Mme Anne Zélie DUBOIS de la VÉRONNERIE, marquise de CINTRÉ, décédée à Paris le 28 juin 1905, à l'âge de 91 ans.

Sa mort met un deuil les familles de Cintré, de Vaucelles, de Cornulier, etc, auxquelles nous présentons nos respectueuses condoléances.

M. l'abbé Marie PIVETEAU, curé de Saint-Symphorien, décédé le 25 juillet 1905.

M. Hippolyte-Louis-Marie Vicomte de MÉHÉRENC de SAINT-PIERRE, décédé au château du Pally, le 11 août 1905 dans sa 50e année.

Mme Séraphine BAUDRY, veuve de M. Auguste ROGET, décédée à Saint-Philbert du Pont-Charrault le 20 août 1905, dans sa 79e année.

Cette mort met en deuil les familles Puichaud, Baudry, et Bellet auxquelles nous offrons nos plus sincères condoléances.

Mme la vicomtesse de MONCHY, née Edith de VEXIAU décédée à Paris, le 4 septembre 1905, et inhumée le 9 à Réaumur dans la sépulture de la famille de Vexiau, au milieu d'un concours considérable d'amis et de connaissances de la famille.

Les cordons du poële étaient tenus par Mmes de Villeneuve-Esclapon, de Courcy, Guy de Fontaines, de Beauregard.

M. Aristide EPRON, président du Cercle Catholique de Luçon, membre du Conseil de fabrique de la Cathédrale, décédé à Luçon, le 13 septembre 1905.

M. Alfred ANGEBAULT, ancien notaire, décédé à Fontenay, le 15 septembre 1905.

Mme Louis de la ROCHE-SAINT-ANDRÉ née Octavie BOURBON, décédée à Saint-Christophe-du-Ligneron, le 16 septembre 1905.

Cette mort met en deuil les familles de la Roche-Saint-André, de Boisguéhenneuc, Bourbon, de Beauregard, de la Bassetière, etc, auxquelles nous adressons nos sincères condoléances.

Mme Benjamin MARTINEAU, née Céline GOURDON, décédée à Nantes, le 23 septembre 1905.

Nous offrons à M. Martineau, l'un des plus fidèles abonnés de cette Revue, l'assurance de nos plus douloureuses sympathies.

M. François Marie du BOUAYS de COUESBOUC, décédé à la Châtaigneraie, le 26 septembre 1905, à l'âge de 67 ans et inhumé le 30.

M. du Bouays de Couesbouc, dont on connaît les sentiments profondément chrétiens, et qui a donné, comme maire de la Châtaigneraie, tant de preuves d'énergie et de dévouement dans la défense des intérêts de cette commune, a succombé aux suites d'une douloureuse opération.

Il était président de la Société de Secours mutuels de la Châtaigneraie. Au cimetière M. Paul Aulneau, conseiller général, a fait en termes émus un éloquent éloge du regretté défunt.

Nous adressons à ses fils nos plus sincères condoléances.

M. le docteur Jules MASCAREL, de Chatellerault, décédé à l'âge de 83 ans, fin septembre 1905.

Nous adressons à son fils, M. Arnold Mascarel, ancien magistrat, et à Mme Mascarel, l'expression de nos plus vives condoléances.

M. J. BITTON, décédé à La Roche-sur-Yon en août 1905.

Ancien collaborateur de B. Fillon, et d'une très grande érudition lui-même, M. Bitton a publié dans différents périodiques et notamment dans cette Revue de nombreuses et savantes études d'histoire et d'archéologie vendéennes.

Il laisse de précieux manuscrits, notamment un dictionnaire de topographie et d'archéologie Vendéenne, qui mériterait d'être publié par les soins du Ministère de l'Instruction publique.

M. l'abbé Jules PARION, curé de Treize-Vents, décédé le 29 septembre 1905, à l'âge de 54 ans.

M. le docteur Joseph GODIVIER, officier de l'instruction publique, ancien conseiller général de la Mayenne, décédé le 7 octobre 1905 dans sa demeure des Touches, commune de Chavagnes-les-Redoux, à l'âge de 63 ans.

Sur sa tombe, M. Raymond de Fontaines, député, et M. le docteur Stopin ont éloquemment célébré son dévouement professionnel, ses convictions religieuses, et son ardent patriotisme.

Sa mort met en deuil les familles Godivier, Vezin, Gauducheau, Chicoïsne, Hiaulmé, Millochin, Vallette et Audé.

M. Paul COUZIN, maire de Mareuil-sur-Lay, décédé au château de Saint-André, le 8 octobre 1905, dans sa 50e année. Avant le départ pour Luçon où a eu lieu la sépulture, trois discours ont été prononcés par M. le marquis de Lespinay, député, M. le docteur Buet, président de la Société de Secours Mutuels, et par M. Pillaud, adjoint.

Mme Martial JOFFRION, née Octavie Léonie JOFFRION, décédée à Fontenay-le-Comte, le 10 octobre 1905 à l'âge de 62 ans.

Nous offrons à M. Martial Joffrion et à ses enfants nos plus vifs sentiments de condoléance.

BIBLIOGRAPHIE

Au moment où la mort est venue le frapper, notre regretté collaborateur, M. l'abbé Bossard, avait commencé dans la *Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest* la publication d'une fort curieuse étude intitulée : *La première Histoire des Guerres de la Vendée* et relative aux *Essais historiques et politiques sur la Vendée du Chevalier de Solilac*, découverts par lui au British Muséum de Londres, au cours de recherches faites en commun avec M. le Marquis d'Elbée, dans le précieux fonds Vendéen que renferme l'incomparable bibliothèque anglaise.

M. le Marquis d'Elbée, avec la consciencieuse érudition qui lui est coutumière, a mis la dernière main à cette étude, qui vient doter d'un nouveau et très intéressant chapitre l'histoire si palpitante de la grande insurrection Vendéenne.

— M. Arthur Agats vient de publier à Heidelberg, chez Carl Winter, 1904, in 8° 120 p. avec pl. un volume qui nous est signalé par M. Etienne Clouzot et ayant pour titre *Der hansische Baïenhaudel.* « Voyages à la Baie. » Cette baie n'est autre que celle de Bourgneuf, et l'auteur en publiant ces pages s'est proposé de mettre en lumière les relations commerciales de la Hanse avec ce grand centre de production et d'exportation du sel au moyen âge, qui comprenait Bourgneuf, Bouin, Beauvoir et Noirmoutier.

Bien que contenant quelques imperfections, cette étude est curieuse, surtout pour nous autres riverains de la Baie.

— Notre très distingué collaborateur, M. Gustave Guitton, dont nous annoncions récemment l'admission dans la *Société des Gens de lettres*, poursuit sa curieuse étude de physiologie morale sur les *Quatre âges de la femme*. Le second volume, d'un particulier intérêt pour la lecteure de notre région, vient de paraître chez Méricant, à Paris sous le titre *Les Essayeuses*.

C'est, sous la forme d'un roman vécu, une étude très fouillée du cœur de ces sortes de jeunes filles que leur mentalité spéciale a fait qualifier non sans raison de *Fausses vierges*.

— *La Promeneuse* de notre excellent collaborateur Francis Eon a obtenu du public lettré le plus flatteur accueil. Nous l'enregistrons sans surprise et en félicitons de grand cœur le bon poète.

— M. Alfred Deladouespe a publié chez M. Clouzot, éditeur à Niort, *Les papiers et corespondances* de *J. E. L. Deladouespe*, son bisaïeul, ancien sénéchal de Mouchamp, administrateur du département de la Vendée, de 1792 à 1796, et qui contiennent des lettres intéressantes sur les événements de l'époque, échangées entre l'auteur et son beau-frère M. Loyau, médecin estimé, membre de conseil des Anciens et du Corps Législatif.

En lisant ces Mémoires, on assiste à la vie journalière d'un propriétaire de Vendée à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, que vinrent troubler les néfastes événements de la Révolution et la dramatique épopée de l'Insurrection Vendéenne.

— Notre distingué collaborateur et ami M. le Marquis d'Elbée a publié dans la *Gazette de France* du 17 septembre 1905, et sous ce titre *Un peu plus de justice*, un fort intéressant article, où il venge le comte d'Artois, de la prétendue dérobade « dont certains historiens, et notamment Ernest Daudet, l'avaient accusé lorsque les Vendéens avaient insisté pour qu'il vint se mettre à leur tête.

M. d'Elbée explique d'une façon très précise comment le débarquement du comte d'Artois en Vendée fut empêché par le mauvais vouloir des autorités anglaises, lesquelles ne voulaient pas plus le succès des Vendéens, que celui des troupes de la République.

— Sous ce titre *Histoires de chez nous*, M. Chapitreau publie à Luçon une petite Revue mensuelle qui n'est pas sans intérêt et dans laquelle notre collaborateur et ami M. l'abbé Rousseau, a donné récemment une fort jolie nouvelle *La Vendée qui veut vivre.*

— M. l'abbé Teillet, l'érudit curé d'Antigny, a commencé dans l'*Etoile de la Vendée* (édition du canton de la Châtaigneraie), une *Histoire du Canton de la Chataignerais* qui promet d'être très intéressante.

M. Teillet continue également dans son *Bulletin* la publication de l'*Histoire d'Antigny.*

— *Les Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (année-1904) contiennent la suite de l'érudit et patient labeur de notre collègue et ami M. de la Bouralière, sur l'histoire de l'Imprimerie et de la Librairie à Poitiers.

M. de la Bouralière traite dans ce volume de l'*Imprimerie et la librairie à Poitiers pendant les XVIIe et XVIIIe* siècles.

— L'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, pour 1904, vient d'être mis en distribution. Nous y relevons plusieurs études intéressantes : *Des Essais historiques sur les baronnies du Nord-Ouest du Poitou comprises dans les Marches dites de Bretagne et de Poitou* par M. G. Loquet ; — *Le Préhistorique d'Apremont* (*Vendée*) par MM. le docteur Marcel Baudouin et C. Lacouloumère — *Transaction passée entre les seigneurs de Benet et leurs habitants en 1470*, par M. Alphonse Veillet.

— M. René Vallette donne dans la *Vendée*, de Fontenay-le-Comte, une nouvelle édition des notices précédemment publiées par lui dans les *Paysages et Monuments du Poitou* sur *La Châtaigneraie et son canton*.

— M. l'abbé Huet poursuit avec une patiente érudition la publication de ses très intéressantes chroniques paroissiales. Il vient notamment d'achever celle de Beaufou.

— M. Guillemet, ancien député, prépare, dit-on, un volume qui aura pour titre : *Au pays Vendéen*.

— Vient de paraître à la librairie Flammarion le *Dictionnaire biographique du département de la Vendée*. Cet ouvrage contient des détails intéressants et utiles ; mais il est malheureusement incomplet et nous avons eu le regret de constater que de nombreuses notabilités Vendéennes y ont été omises. Nous craignons fort que ce dictionnaire ne soit guère que le dictionnaire des souscripteurs du volume. Le prix en est de 20 francs pour l'édition ordinaire ; et de 30 francs pour l'édition de luxe)

On ne saurait payer trop cher l'honneur de figurer parmi les célébrités de son pays !

— Sous ce titre : *Chants de vérité et d'amour*, (1 vol. in-16 de 76 p. Paris, Brossard, 1905), notre compatriote M. Gallerneau, qui est à la fois un poète de valeur et un architecte distingué, vient de publier un volume de rimes qui font grand honneur à leur auteur.

— Notre collaborateur et ami M. le docteur Marcel Baudouin vient de faire paraître chez A. Maloine, à Paris (1), une nouvelle édition de sa très curieuse étude sur le *Maraichinage*, *coutume du Pays de Monts* (Vendée). Ce volume, édité avec luxe, est accompagné de nombreuses figures dans le texte, d'après des tableaux du peintre vendéen Milcendeau.

(1) En vente, chez M. Maloine, 25-27, rue de l'Ecole de Médecine, au prix de 5 francs.

— Notre distingué collaborateur, M. l'abbé Baraud, a publié dans la *Semaine Catholique* de Luçon une intéressante étude historique toute d'actualité et ayant pour titre *Les Catholiques de Vendée et le traitement de leurs prêtres autrefois, aujourd'hui et demain.*

— Bouquinerie Vendéenne.

Extrait de la *Revue des Autographes* (153, faubourg Saint-Honoré), (n° d'août 1905) :

110 **Goupilleau de Fontenay**, célèbre conventionnel, député de la Vendée, qui suspendit Rossignol et dénonça Westermann. — P. a, s., sig. aussi *Elie Lacoste, Vadier, Louis du Bas-Rhin, Voulland, Legendre*; Paris, 29 thermidor an II, 3/4 de p. in-fol., tête imp. cachet. 12 »

Arrêté mettant le citoyen Joseph Roullier en liberté, et ordonnant la levée des scellés apposés chez lui.

237 **Poitou** (Vendée). — Pièce sur papier ; *La Garnache* (Vendée, c. de Challans), 15 nov. 1567-20 juillet 1573 ; 5 p. 1/2 in-4. 8 »

Echange de terres sises à la Garnache, près Beauvoir sur-Mer, entre Jacques de la Touche, seigneur des Planches, de la Malauserie demeurant à la Clergie, paroisse de Coex, baronnie d'Apremont (Vendée, c. de Palluau) et les vicomtes René I et II de Rohan, de la branche de Rohan Gié, possesseurs de la seigneurie de Biain en Bretagne.

238 **Poitou.** — Pièce sig. sur vélin par Pierre du Molin, secrétaire de la Chambre du roi ; 1616, in-8 obl. 12 »

Quittance de 150 livres « pour estre venu en diligence et sur chevaulx de poste de la ville de Niort en celle de Poitiers apporter lettres et despêches de Sa Majesté concernant son service, de la part de M. le maréchal de Brissac et du sieur de Villeroy et pour mon retour vers eux à *Fontenay-le-Conte* en pareille diligence avec responce à mes despesches ».

239 **Rosnay** (Vendée). — P. or., sig. sur vélin, 23 septembre 1593, 1 p. in-8. 4 »

Bastien Hareng, pionnier, reconnaît avoir reçu du payeur des fortifications de la ville de Rosnay la somme de 25 écus, 18 sous quatre deniers tournois pour trente toises et demie de fossé faite au ravelin devant la porte dudit Rosnay.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imp. LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

ARCHÉOLOGIE VENDÉENNE

DÉCOUVERTE D'UNE TRÈS BELLE ÉPÉE RENAISSANCE

Le hasard mène à tout dans le monde, c'est lui qui nous fait agir et penser, qui jette dans notre vie le plaisir, l'ennui ou la douleur ; c'est la diversité de l'aspect sous lequel il nous présente les choses, qui rompt la monotonie fatigante de la vie.

Pour les uns, le destin est fatal et pour d'autres il est providentiel. Souvent c'est le hasard qui a causé les grandes découvertes et les inventions les plus célèbres : c'est à lui que je dois d'avoir trouvé la belle épée dont je veux parler aujourd'hui.

En 1875, il y a plus de trente ans, un pêcheur des environs de Trentemoult, près Nantes, ayant jeté son filet dans la Loire pour prendre des aloses, en retirait une épée rouillée. Elle avait déchiré son filet et tout d'abord il maugréa fort.

A cette époque, les amateurs, en moins grand nombre qu'aujourd'hui, n'avaient pas fait monter les armes au prix où elles sont actuellement et les communications moins nombreuses ne répandaient pas les nouvelles si vite au loin.

Somme toute, notre pêcheur n'attachait pas grande importance à la vieille ferraille qu'il venait de trouver ; tout le monde ignora la découverte. Cependant un peintre artiste vit un jour dans la chaumière du pêcheur la vieille épée pendue à côté

d'un fusil à piston tout mangé de rouille lui aussi. M. Lefebvre l'acheta vingt francs, ce qui donna à toute la petite famille bretonne une ère de prospérité. Il la nettoya, après l'avoir essuyée grossièrement dans la crainte de la détériorer et la plaça dans un cadre plus digne d'elle au milieu de ses tableaux.

En 1895, le hasard voulut que M. Xavier Le Lièvre de la Touche me parlât de cette épée couverte d'inscriptions, disait-il.

Sans coup férir je partis la voir : une épée couverte d'inscriptions en relief ! cela m'avait mis la puce à l'oreille...

Le maître de céans n'était pas chez lui, je lui laissai un mot de regrets. Deux jours après je recevais une lettre de lui où il me disait (entre autres choses :) « Mon épée déroute tous les « savants et collectionneurs, personne n'a pu expliquer en- « core une certaine devise qui se trouve plusieurs fois ciselée « en relief sur l'arme. M. Xavier de la Touche a beaucoup tra- « vaillé, mais en vain et M. des Darides et de la Nicollière n'ont « pu se prononcer. » A partir de cet instant, je fus absolument hanté par le désir infini de posséder ou tout au moins de voir cette arme couverte de devises. Qui ne connaît pas les émotions de celui qui collectionne n'a rien goûté de la vie. Connaître une pièce nouvelle, la toucher, la posséder peut-être, et alors, jouir du suprême bonheur de la caresser comme un enfant, d'en gratter fébrilement la rouille, œuvre des siècles, faire revivre les ciselures, les fleurons et les inscriptions et rendre à ce souvenir des temps passés son aspect d'autrefois ! ! ! On la prend à la main, on la pèse, on lui fait faire quelques courbes en l'air, on se croit revenu fidèle sujet des siècles vécus.

Fallait-il être fort, hein !... pour porter cette épée ! nos ancêtres étaient de rudes gaillards ! Manœuvre ça ! comme elle est bien en main malgré son poids ! Vois ces ciselures délicieuses ! Comme ils étaient artistes avant nous..... *pejor avis ætas...* (L'âge présent ne vaut pas celui des aïeux)... et l'on s'endort béatement sur le plaisir de posséder un fragment de notre histoire.

De bonne heure le lendemain j'étais chez M. Lefebvre, où

je contemplais l'objet de mes désirs. A première vue je fus cloué de ravissement car l'arme était une pièce hors ligne comme je n'en ai jamais vu ; une pièce comme il n'en existe nulle part ni dans les collections particulières ni dans les musées. Toute l'ornementation de la poignée consistait en une inscription huit fois répétée, placée dans huit cartouches sur fond décoré au pointillé. Les quillons étaient terminés par des boules en spirales. Sur le pommeau, au milieu de feuillages on distinguait quatre grandes fleurs de lis coupées par les cartouches avec la même inscription. Les gardes et contre-gardes étaient également ornées de boules en spirales en grand relief prises dans la masse du fer.

Voici du reste l'inscription formée par des lettres en relief d'un millimètre dans le fer forgé de la poignée. Comme je l'ai déjà dit, elle se trouve reproduite *huit fois ; deux* fois sur le pommeau ; *deux* fois sur les écussons. avec à la pointe un cœur aussi en relief ; *une* fois sur le pas d'âne et *trois* fois sur les gardes et contregardes.

Ce qui fait la grande rareté de cette arme merveilleuse c'est que, lorsqu'il existe des inscriptions, ou devises sur les épées, ou des marques de fabriques, noms d'armuriers, cela se trouve toujours dans la cannelure médiane ou gorge d'évidement de la lame.

En tout cas, ces inscriptions sont toujours en creux, ainsi : « *La loi demande l'usage* ». Devise de l'épée de Claveau de Puyviault. « *In te Domine speravi* » — « *Patientia vincit omnia* » — « *Dum spiro spero* » — « *Servire Deo regnare est* » — (et) Sébastien Hernandez — *Biscotto me fecit* — *Sahagon* — *Juan del Rey* — *In valencia me fecit* — *in Vienna me fecit* — *etc.*

J'avais donc vu l'objet de mon rêve... l'épée à la belle devise ! C'était en 1895 ! en 1896, je la revis encore et la photographiai. J'en offris mille francs à M. Lefebvre qui refusa...

J'allais faire ma visite annuelle à mon épée comme on va souhaiter la fête à son père, à sa mère, à son oncle ; ainsi

j'allai auprès d'elle faire des vœux pour qu'elle vienne reposer sur les coussins de peluche de mes vitrines.

Au mois de mai 1898, je sonnais de nouveau à la même porte : un homme pieds nus, à la barbe inculte, après une assez longue attente vint m'ouvrir ; ce sauvage eut bien fait avec une épée gauloise en main.

M. Lefebvre mangeait des huîtres avec un ami... Je m'excusai, craignant pour la réussite de mes négociations, car il est sage de ne jamais troubler un estomac qui commence à se satisfaire. Je priai ces messieurs de ne pas interrompre pour moi le cours de leur déjeuner. Ils burent, mangèrent et fumèrent à loisir ; puis nous parlâmes de l'épée. Je persuadai, je plaidai, je proposai maintes fois de fortes sommes... M. Lefebvre m'écoutait...tout à coup, entre deux bouffées de cigare : « Tenez, M. de Rochebrune, fit-il, cette épée est un souvenir donné à ma pauvre femme disparue ; je ne veux pas m'en dessaisir, mais, si vous voulez, je vous la lègue par testament, à condition de donner mille francs aux pauvres ; cette épée, après avoir tué peut-être beaucoup de braves gens, doit aider ceux qui souffrent... »

J'acceptai avec joie ! ce qui prouve que dans la vie il faut toujours saisir le moment propice et ne jamais rien demander à celui qui a l'estomac vide.

Sur une demande de renseignements, le 27 janvier 1901, je recevais la lettre suivante : « Il m'est impossible malgré mon désir de vous « donner les renseignements que vous désirez... il y a quelques « années, il est venu un collectionneur de Paris exprès à la maison, « lui non plus n'a pu me donner aucun renseignement. Il m'en offrit « deux mille francs, je refusai. Il nous dit en partant que nous « avions raison de garder cette arme dont la valeur dépassait certes « quatre mille francs ! ! ! Comme moi et même mieux, vous savez « que cette épée doit dater de Charles IX ou Henri III. Je regrette « de ne pouvoir vous en dire plus loin. Je vous prie d'agréer (etc).

Doulon, 27 janvier 1901

CH. A. LEFEBVRE.

Enfin, le 22 janvier 1902, M. Lefebvre était vaincu définiti-

vement. « Tenez, me dit-il, j'ai fait un nouveau bail avec la vie... je ne veux pas vous faire attendre plus longtemps ; si vous êtes toujours dans les mêmes intentions, emportez l'épée ».

Je la payai mille francs et je l'emportai fier comme un Argonaute qui aurait conquis la toison d'or.

. . . . . .

Mollement assis dans mon fauteuil antique le 1er février 1902 au coin de ma grande cheminée de pierre où pétillaient quelques énormes bûches je touchais et grattais à loisir avec de petites brosses et de la limaille de fer l'arme que j'avais désirée si longtemps. Heureusement la vase où elle avait séjourné était grasse et n'avait pas attaqué le fer de la poignée qui comme la plupart des armes de cette époque avait été noircie au feu ; ce qui explique sa belle conservation ; la lame cependant avait plus souffert et avait été un peu oxydée, mais elle restait bien entière. La fusée n'existait plus comme il arrive à toutes les épées sorties de nos rivières. La conservation de la garde par rapport à la soie et à la lame doit s'expliquer à mon avis par le contact du bois de la fusée et du fourreau. Je lisais et relisais l'inscription GVERPI, sans en pouvoir trouver le sens : et pourtant mon épée me répétait ce mot huit fois comme si elle avait saisi que je ne pouvais le comprendre.

GVCRPI, GVCRPI, GVCRPI ! ! ! ! ! !

Je me creusais la tête en vain ? ? ?

Etait-ce un nom de gentilhomme ? — Chaque lettre serait-elle l'initiale d'un mot dont l'ensemble formerait une phrase... Etait-ce une devise ? un cri de guerre ? — Autant d'hypothèses qui nuit et jour me hantaient et troublaient mon sommeil.

Tout d'abord Gverpi ne pouvait être un nom de gentilhomme car presque tous les noms d'autrefois ont subsisté sous une forme quelconque, et de nos jours on ne peut en retrouver trace. Ce ne devait pas être non plus une devise abrégée, car dans ce cas les lettres étaient en général séparées

d'un point. Il faut écarter aussi l'idée d'un mot ou nom étranger, car l'épée de l'avis de tous les connaisseurs, est essentiellement française. Mon avis n'a jamais varié : j'ai toujours opiné pour une devise ou un cri de guerre.

En fin de compte, j'écrivis à tous les connaisseurs avec lesquels j'étais en relation, et dont plusieurs comptent parmi les sommités de la science des armes.

Je commençai par mon ami P. de Lisle du Dréneuc, conservateur du musée Daubrée de Nantes, il me répondit la lettre suivante.

Mon cher Ami,

« Je n'ai pu consulter sur la date précise des caractères de votre « belle épée ; mais, à mon avis, les lettres sont bien de la fin du « XVe, époque de Louis XII, qui comme vous le savez est venu à « Nantes avec grand nombre de ses gentilshommes lors de son « mariage avec la Duchesse Anne, puis quelques années plus tard.

« Quant à la lecture de la devise répétée huit fois, elle est claire « et aurait dû sauter aux yeux à première vue !

« Guerpi ! Guerpi ! en français du temps : Fuis ! Fuis !.

« Telle est la crâne devise que je lis sur votre belle épée et elle « lui va très bien.

« Très cordialement à vous.

P. DE LISLE.

Le 23 février 1902, M. de Berthou me formulait ainsi son opinion.

23 février 1902.

Monsieur,

« J'ai été tellement accablé de travail que je n'ai pu m'acquitter « de ma promesse aussitôt que je l'aurais voulu, toutefois je n'ou- « bliais pas la belle épée que vous avez bien voulu me montrer « Cette épée me paraît appartenir, au premier quart du XVIe siècle, « la légende huit fois répétée sur la garde et qui se peut résumer « par le schéma suivant CVCRPI.

« J'y vois une devise chevaleresque ou galante, Guerpi, participe « passé du verbe guerpir, abandonner, délaisser — un veuf, une « veuve se disait un déguerpi, une déguerpie ; ou un degrepi, une « degrepie par renversement de la lettre *r*. Ce mot *abandonné*,

« guerpi, me paraît tout à fait du genre des nombreuses devises « que l'on rencontre souvent à la même époque. Les lettres de ce « mot étaient tout à la fois lettres et ornements ; le *c* peut être lu « *c*. *g*. et *e* indifféremment. Je me hâte de dire qu'on pourrait y lire « également le mot italien CVERPI, ou en faire un nom d'homme « en français. Mais je crois, quant à moi, que c'est une devise. « *Guerpi* ou *Abandonné*, devise soit de la famille, soit personnel- « lement adoptée par le possesseur de l'épée après quelque aventure « galante ou militaire.

« Quant à y voir comme votre correspondant de Paris les pre- « mières lettres d'une phrase, pour moi, je m'y refuse. Parce que « dans ce cas les lettres eussent été suivies d'un point ; et d'ailleurs « il y a une grande différence entre les objets religieux et les objets « profanes. J'ai vu moi aussi des croix et calices portant les sigles « ou initiales de légendes pieuses, c'est même un usage suivi pour « l'ornementation de ce genre d'objet. Mais ici il s'agit d'une épée « et les lettres qu'elle porte me paraissent bien former un mot « entier.

« Je puis me tromper mais je vous donne mon avis auquel j'ai « sérieusement pensé.

« Croyez bien, Monsieur, que je me félicite d'être entré en relation « avec vous et que ce sera toujours un vrai plaisir pour moi de « causer archéologie avec un amateur de votre compétence.

« Veuillez bien agréer, etc. etc.

De Berthou.

Quelques jours après je recevais de mon ami Xavier de la Touche cette lettre très humoristique.

Mon cher ami,

« Un de mes amis, chez qui je suis en ce moment, furieux de ce « que son automobile ne marchait pas au gré de ses désirs, lâchait « hier ce juron étranger — *Cuerpo de Christo* — (par le cœur du « Christ) immédiatement je fis le rapprochement avec le *Guerpi* de « votre épée — est-ce espagnol ou italien ? les mots se déclinant « comme en latin — à voir — Cuerpi, au datif, peut-être voudrait « dire — Au cœur ! Au cœur ! — Jugez et vous seriez bien aimable « de me répondre par courrier, si cette idée est idiote ou peut être « admise : en somme elle n'a rien d'anormal.

« Mon meilleur souvenir, etc.

Xavier de la Touche.

Je fis part de l'opinion de M. de la Touche à M. de Berthou qui me répondit en ces termes.

23 mai 1902.

Monsieur,

« Je puis vous fournir le petit renseignement que vous désirez « sur le mot CVERPI. Ce mot n'est ni italien ni espagnol, en effet « en italien corps se dit *corpo* au pluriel *corpi* ; quant à cœur il se « dit *cuore*. En espagnol le mot *cuerpo* existe signifiant corps : mais « au pluriel il fait *cuerpos* et non *cuerpi*.

« Quant aux déclinaisons, il n'en est pas question dans les « langues dérivées du latin dans lesquelles l'article les remplace.

« Veuillez agréer, etc. etc.

De Berthou.

Après avoir consulté les amateurs Nantais je m'adressai aux Parisiens. Ce fut d'abord à M. Orville, l'érudit amateur rapporteur de l'Exposition rétrospective de 1900 (armes et armures). Voici son opinion.

Paris 17 février 1902.

« Cher Monsieur,

« J'ai bien reçu votre très intéressante lettre et si je ne vous ai « pas immédiatement répondu, c'est que de retour à Paris depuis « peu de temps j'ai un grand arriéré à liquider.

« Mon ami Riggs est toujours à Luchon, quant à M. Foulc il « n'a aucune opinion et m'a fait justement observer ainsi que « toutes les personnes qui étaient chez lui, qu'il serait nécessaire « de voir l'épée ou du moins une bonne photographie, ce qui est « aussi mon opinion. En tout cas, ce doit être une arme magni- « fique de la plus grande valeur ; celle que jamais collectionneur « n'a jusqu'à présent possédée ! C'est une énigme à découvrir, « peut-être y arriverons-nous un jour, comme nous avons pu le « faire pour la dague de M. Foulc, dont les dessins et devises sont « de Geoffroy Tory, vers 1520. Le hasard a fait que M. Foulc « possédait un ouvrage avec les mêmes dessins et devises comme « encadrement !

« Faites donc faire de bonnes photographies qui puissent être « communiquées aux chercheurs, cela en vaut la peine.

« L'histoire de votre belle acquisition est un véritable roman et « je comprends par quels émotions vous avez dû passer.

« Quelle joie vous avez dû éprouver et je m'y associe de grand « cœur en vous adressant avec mes plus sincères félicitations « l'assurance de mes meilleurs sentiments en attendant que j'ai le « plaisir de vous voir, ce que je désire et espère le plus prochaine- « ment possible. »

ORVILLE.

Aussitôt j'envoyais la photographie demandée il me répondit :

« Tous ici sont d'avis comme moi que votre épée est du milieu « du XVIe siècle et bien française. Il y en a une au Musée d'artil- « lerie (J. 86) à peu près de la même forme. Une autre n° 183 de la « vente Spitzer vendue, je crois, cinquante mille francs, mais elle « était très fine de travail.

« La vôtre a un très grand style, je la trouve superbe et serai très « heureux de la voir. »

En date du 20 février 1902, M. Bachereau, l'expert bien connu en armes et armures anciennes qui a possédé et vu tant d'armes rares et uniques, me donnait aussi son avis sur mon épée.

La Court de Saint-Cyr en Talmondais, 24 novembre 1905

(*A suivre.*) Cte R. DE ROCHEBRUNE.

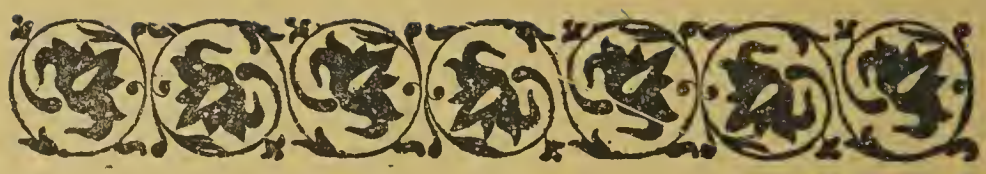

LA VENDÉE

ET

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

A la veille des élections générales de 1906, il n'est peut-être pas sans intérêt de se rendre compte, par une vue d'ensemble, des fluctuations du Suffrage universel dans notre département, depuis que ce système électoral est devenu la pierre angulaire de nos institutions politiques.

Avant que le Gouvernement provisoire, issu de la révolution de février, eût décrété, le 5 mars 1848, l'élection d'une Assemblée constituante au suffrage universel, le régime censitaire n'accordait à la Vendée que 1772 électeurs. Le décret du 5 mars porta le chiffre des électeurs vendéens à 104.486, dont 66.222 prirent part au scrutin d'avril suivant

Bien que, dans la surprise du premier moment et par suite de la confusion créée dans les partis par une pareille nouveauté, il ne soit pas facile d'établir un classement rigoureux des opinions exprimées, on peut dire que, dans le département. les idées conservatrices réunirent 50 072 suffrages, tandis que l'opinion avancée ne compta que 39.093 adhérents.

Aux élections générales de 1849 pour l'Assemblée législative, le nombre des électeurs inscrits descendit en Vendée à 103.432 ; la proportion des votants fut très sensiblement inférieure à celle de 1848 ; elle tomba à 61.522 : le suffrage universel donnait déjà des signes de lassitude. Toute la députation vendéenne fut conservatrice, nommée par 44.642 voix ; les Républicains ne recueillirent que 16.880 suffrages.

Cette quasi indifférence des électeurs pour l'exercice de leurs droits encouragea l'Assemblée de 1849, d'ailleurs réactionnaire, à revenir à un suffrage moins universel, et la loi de 1850 n'accorda le droit de vote qu'aux citoyens qui payaient depuis trois ans une taxe personnelle dans la même commune. Nous ne savons pas quelle coupe sombre cette restriction aurait produite dans la masse électorale, car aucune élection générale n'eut lieu pendant sa durée.

Louis-Napoléon s'empressa de rétablir le suffrage universel dans la Constitution de 1852; aux élections du 29 février suivant, la Vendée approuva le nouveau régime par 35.384 voix sur 54.957 votants et 102.644 inscrits; aucun candidat de l'opposition ne se présenta, l'innovation de la candidature officielle à outrance ayant annulé à ce moment toute chance de lutte possible.

L'opposition républicaine n'osa pas davantage affronter les risques du scrutin aux élections du 22 juin 1857. Les trois candidats officiels furent élus à une plus forte majorité qu'en 1852, par 39.712 voix, bien que le nombre des votants (43.681), sur un chiffre pourtant supérieur d'inscrits (102.904), eût baissé de 11.000.

Les élections du 1er juin 1863, sans provoquer toujours la concurrence des partis, furent encore plus favorables en Vendée au régime impérial, qui vit ses trois candidats élus à la grosse majorité de 48.870 voix, sur 60.896 votants et 109.591 inscrits. La proportion des votants avec les inscrits, comme la proportion des voix obtenues par les élus avec le nombre des votants n'avait jamais été aussi élevée.

La manifestation de loyalisme des électeurs vendéens envers l'empire fut encore plus imposante aux élections du 24 mai 1869; pour la première fois cependant un candidat timidement républicain, M. Laval, se présentait contre le candidat officiel, M. Le Roux; il ne fut suivi que par 6422 électeurs, dans la circonscription qui comptait 41.631 inscrits. Au total, les candidats conservateurs, officiels et non officiels, réunirent

68.906 voix, en y comptant les bulletins au nom de M. de Falloux, qui échoua, aux Sables-d'Olonne, contre M. de la Poëze.

Après la guerre franco-allemande, l'Assemblée nationale, élue le 8 février 1871, fut nommée au scrutin de liste. On doit attribuer à la guerre, aux morts, aux prisonniers et aux absents au moment du vote, l'abaissement marqué du nombre des électeurs vendéens, réduits à 102.701 inscrits, au lieu de 115.796 qu'il était aux élections précédentes du 24 mai 1869. Le chiffre des abstentions s'éleva encore, car 66.286 électeurs se présentèrent seulement aux urnes et nommèrent la liste exclusivement conservatrice, à la majorité considérable de 65.147 voix. Mais le général Trochu, un des 8 élus de la Vendée, ayant opté pour le Morbihan, son département natal, une élection partielle dut pourvoir à son remplacement le 2 juillet 1871.

Deux candidats se trouvèrent alors en présence, M. Beaussire, républicain, et M. de la Boutetière, conservateur. Le premier l'emporta par 34.475 voix contre 25.987 à son concurrent ; le chiffre des inscrits était remonté à 114.665. Le nombre des abstentions fut considérable, il n'y eut que 61.498 votants. M. Beaussire se trouva ainsi le premier député républicain élu en Vendée depuis 1848, et il n'est pas téméraire de croire qu'il dut surtout son succès à sa notoriété personnelle et à l'extrême modération de ses opinions.

Néanmoins la brèche était ouverte dans le bloc conservateur vendéen, et d'autres républicains pénétrèrent à la suite dans la place. Les élections générales du 20 février 1876, pour lesquelles on avait rétabli le scrutin de liste, furent l'occasion d'une nouvelle défaite pour les conservateurs de la Vendée ; sur 6 députés élus, 3 furent des républicains.

110.461 inscrits et 79.973 votants donnèrent aux républicains 36.783 voix, et 41.175 aux conservateurs. L'écart était faible, et si les républicains conservèrent à peu près le même nombre de voix (36.229) aux élections au scrutin d'arrondissement

du 21 août 1881, les conservateurs se ressaisirent et gagnèrent 7.000 voix sur le dernier scrutin (48.171), le nombre des votants s'étant accru en proportion, 86.234 sur 126.226 inscrits.

Pour changer, car les partis cherchent toujours à leur défaite des causes accidentelles, on revint au scrutin de liste pour les élections du 4 octobre 1885, qui valurent aux conservateurs de la Vendée une victoire complète, les 7 candidats de leur liste ayant tous passé, mais à quel prix ? Sur 120.430 inscrits et 92.162 votants, ils ne réunirent que 51.887 voix, c'est-à-dire un peu plus de la moitié des votants, et beaucoup moins que la moitié des inscrits.

Malgré le retour au scrutin d'arrondissement pour les élections du 23 septembre 1889, l'influence du dernier succès obtenu par le parti conservateur en Vendée parut influencer encore le corps électoral, car le parti républicain ne réussit à faire passer qu'un seul de ses candidats, M. Batiot, dans la 1re circonscription de La Roche-sur-Yon, où se présenta aussi un candidat boulangiste, le seul qu'on ait vu chez nous, M. Chartier, qui récolta péniblement 485 voix. Le chiffre des inscrits atteignit 123.285 électeurs ; il y eut moins d'abstentions que précédemment : 29.481 ; 56.670 voix se rallièrent aux conservateurs contre 32.124 avec républicains.

La proportion des voix se trouva peu modifiée au renouvellement de la Chambre en 1893, malgré l'élection de 4 députés républicains et de 2 députés conservateurs ; les conservateurs n'en avaient pas moins obtenu 60.644 suffrages, et les républicains 46.039, proportion qui, étant donné le résultat obtenu, tendrait à démontrer que le scrutin d'arrondissement n'est peut-être pas l'idéal du genre.

En fait, ce n'est qu'aux élections du 8 mai 1898, où les deux partis se partagèrent également les six sièges de députés, que les républicains conquirent, pour la première fois, la majorité des suffrages exprimés ; leurs trois députés furent élus par 50.979 voix, et les trois députés conservateurs par 49.257. Faible écart assurément de 1.722 voix, sur 122.336 inscrits et

102.398 votants ; mais ce n'en est pas moins une date importante dans l'histoire politique du département.

Ce succès numériquement modeste était d'autant plus significatif que jamais les deux partis n'avaient eu une meilleure occasion de dénombrer de plus près leurs forces, les républicains ayant présenté des candidats dans toutes les circonscriptions moins une, même contre l'inamovible M. Baudry d'Asson ; pour la première fois aussi aucun candidat conservateur n'avait été présenté dans l'une des circonscriptions, aux Sables-d'Olonne, où la lutte se trouva circonscrite entre deux républicains de nuance à peine différente, MM. Batiot et Gautret.

Le progrès des républicains ne s'est pas maintenu aux dernières élections du 27 avril 1902 ; sur 6 élus, un seul de leur candidat a obtenu la majorité ; les voix conservatrices ont dépassé de plus de 21.000 les voix républicaines, 64.501 contre 43.350. Près de 4.000 électeurs de plus qu'en 1898 se sont présentés aux urnes, et il n'est pas indifférent de constater, que, jusqu'à présent, dans notre département, l'augmentation du chiffre des votants par rapport au nombre des inscrits a toujours été favorable aux conservateurs ; ce qui laisserait supposer que les succès relatifs des républicains ont pu dépendre, en partie, de l'indifférence ou de la négligence de leurs adversaires. En comparant les deux derniers scrutins de 1898 et de 1902, on voit qu'en 1902 les républicains ont perdu près de 8.000 voix, tandis que les conservateurs en ont gagné plus de 15.000.

Nous ne nous permettrons d'établir sur ces données aucun pronostic pour les élections de mai prochain. Le Suffrage universel est capricieux, il a des raisons que la raison ne connaît pas souvent, et il faut tenir compte avec lui de tant de circonstances ambiantes, influences personnelles, locales, extérieures et autres, que mieux vaut préparer et attendre ses verdicts que de les prévoir.

Le Suffrage universel qui, l'expérience de tous les états parlementaires, y compris le Japon, le prouve, n'est pas de

l'essence même du régime parlementaire, est-il d'ailleurs le système qui convient le mieux à ce régime ?

A une époque où l'on fait tant état du Progrès, le Suffrage universel est-il le moteur le plus prudent et le plus efficace de la marche normale du Progrès ?

Est-il juste, est-il logique, quand l'instruction est proclamée la première nécessité et le droit primordial de la démocratie, de ne tenir aucun compte de cette affirmation dans la pratique, et de reconnaître l'égalité des droits politiques aux incapacités comme aux capacités ?

Ne serait-il pas important et sage d'apporter, dans l'application, à cette théorie chimérique de l'égalité politique, le correctif de l'élection à deux degrés ?

Ces questions ne peuvent que se poser, car il ne paraît pas qu'on puisse tenter de les résoudre en l'état actuel. L'exagération possible du mal pourra seule provoquer une crise salutaire, qui permettra de mettre d'accord les vrais principes avec la pratique. En politique, pas plus qu'ailleurs, ce ne sont pas les solutions rationnelles, ou simplement raisonnables, qui ont le plus de chance d'être acceptées, parce qu'en politique, plus qu'ailleurs, la force, qui est ici le nombre, tend toujours à primer le droit.

Quoi qu'il en soit, on doit reconnaître que le Suffrage universel n'a pas encore produit en Vendée ses pires conséquences ; les esprits pondérés n'ont pas trop à se plaindre de ses verdicts, car on serait mal avisé de regretter que la stérilité des luttes dynastiques ait fait place à la lutte des idées et des doctrines, toujours plus féconde, même dans ses excès. Jusqu'à ce jour la députation de la Vendée s'est honorée par la loyauté, par la sincérité de ses aspirations, rétrogrades ou avancées, et si tous nos députés républicains, passés ou présents, ne sont pas des Athéniens, tout du moins, ou à très peu près, sont de la République athénienne.

EDGAR BOURLOTON.

NOTICE

SUR

COMMEQUIERS ET SES SEIGNEURS

(Suite) (1)

Maurice III de Montaigu, seigneur de Commequiers, a déjà été nommé par son père dans les chartes de 1174, 1182, 1186, 1195, et 1202. C'est probablement lui que l'on désigne sous le nom de Maurice le Jeune, dans une pièce de 1200 environ, où il est dit que ce seigneur donna à l'abbaye de Fontevrault cent sous de rente sur le marais du Perrier, « *Marisii dau Perer* » (2). Il s'était marié en 1203 avec une femme de la famille si répandue des Chabot, et, en sa compagnie, signa, après d'assez vives discussions, une convention relative aux retraits de la mer dans les marais de Besse, avec les moines de Sallertaine, auxquels il abandonnait ces terrains neufs, moyennant une redevance de deux sous de cens, payables le jour de la fête de saint Gervais, à lui ou à son sénéchal Maurice Cathus (3). Cette même année, le 9 juillet, il se trouvait à Olonne pour assister à la consécration, par Maurice évêque de

(1) Voir la 2e livraison 1905.
(2) Charte originale, aux Archives de Maine-et-Loire.
(3) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 191.

Poitiers, alors en tournée pastorale, de l'Aumônerie due à la générosité de Guillaume Giroire, chevalier de ce lieu (1).

Le seigneur de Commequiers est en 1212 à Challans et donne aux moines de Saint-Pierre sa vigne de la Porte, et en 1220, au même lieu (2), où il confirme aux frères de Coudrie, et à frère Martin, leur précepteur, toutes les libéralités accordées par lui et ses prédécesseurs, dans les paroisses de Commequiers, Soullans et Challans (3). Il mourut probablement cette même année, ou l'année suivante, car c'est généralement à leurs derniers moments, quand ils se voient sur le point de disparaître, que les seigneurs de cette époque règlent leurs comptes avec leur conscience ou les communautés religieuses, et essayent de se faire pardonner les nombreux méfaits dont, par habitude ils se sont rendus coupables à leur détriment, en abandonnant des prétentions qui ne leur sont plus utiles et qui ne peuvent engager que leurs héritiers.

Franceschia, la fille unique de Maurice, étant à Apremont, fit don à Coudrie pour le salut des âmes de ses parents, et aussitôt après la mort de son père, au mois de mai de l'année 1217 ou 1218, d'un homme nommé Salomon qui tenait d'elle des terres à la Bochardière du Fief Taveau, et quelques aires de marais salants dans ce même fief (4). Nous ne pensons pas qu'elle se maria ; en tous les cas la succession de son père passa à son oncle Brient qui, comme nous l'avons dit, avait partagé avec Maurice la seigneurie de Commequiers.

(1) *Société d'Emulation de la Vendée*, année 1875, p. 9. *Cartulaire de Talmond, charte* 486.

(2) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 147.

(3) *Archives historiques du Poitou*, t. II, p. 201 (*Cartulaire de Coudrie*).

(4) *Archives hist.* t. II, p. 195-197.

CHAPITRE III

Les seigneurs de Belleville-Commequiers

Brient de Montaigu ou de Belleville a été déjà nommé par son père dans les chartes de 1174, 1182, 1186, 1195, et 1202, et naquit probablement vers 1150. Il apparaît seul, pour la première fois avant 1208, comme témoin, à la Roche-sur-Yon lorsque son ancien beau-frère, Guillaume de Mauléon, seigneur de Talmond et de la Roche-sur-Yon, abandonna aux moines de Saint-Lienne avec tous ses biens un nommé Daniel Briton, auquel il donna la charge de tenir allumée, jour et nuit, lui et ses héritiers, une lampe dans la dite église (1). On le rencontre avec le même seigneur, portant le titre de chevalier, et assistant à la fondation de l'abbaye des Fontenelles, près la Roche-sur-Yon, en 1210 (2).

Une autre charte, postérieure de deux ans, mérite d'être citée avec quelques détails. Il y est dit que Bernard Chasles et sa femme Agnès donnèrent un jour et du consentement de leurs enfants Geoffroy et Guillaume, à Sainte-Marie de Beaufou, (*de Fegnos*), un septier de froment à prendre dans leur aire de Belleville, le premier prêt à emporter. A la mort de ce Bernard, Brient de Montaigu épousa sa veuve, Agnès, et renouvela le 26 avril 1212 le don précédent, en présence de ses fils Josselin, Gérard, Arbert, Maurice, et de sa fille Héloïse (3). Il résulte donc de la charte ci-dessus mentionnée de 1182, et de la dernière relatée, que Brient était marié avant cette date, puisque Josselin le fils aîné était né déjà et qu'en outre depuis lors, en 1212 deux des enfants vivants en 1182 étaient probablement morts, Geoffroy

(1) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 221.

(2) *Gallia Christiana*.

(3) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 166. Brient est encore témoin, vers 12 5 d'un don fait par Beatrix, dame de la Roche-sur-Yon et des Lucs au prieuré de la Roche-sur-Yon. Même cartulaire, p. 122.

et Florentia, puisqu'ils ne sont plus mentionnés. Brient n'était peut-être pas encore seigneur de Belleville en 1182 car il survivait encore un enfant du premier mariage d'Agnès, et il ne le devint que par le décès de Guillaume deuxième fils de Bernard et d'Agnès.

Toutefois ce descendant dut bientôt disparaître, mais ce n'est qu'en 1216, qu'on voit Brient se donner comme seigneur de Belleville, lorsqu'il augmente les ressources des moines des Fontenelles (1) et en 1224 quand il assiste à Talmond aux libéralités de Béatrix de Machecoul, dame de ce lieu, qui dote largement les religieux de Marmoutier (2). Dans la première de ces pièces, il se dit même seigneur de la Garnache. Quoique nous n'ayons pas l'intention de discuter ici ses droits sur cette seigneurie, nous devons signaler qu'il s'éleva à la mort de Pierre VI de la Garnache, qui ne laissa pas d'héritier direct, une discussion assez sérieuse entre Brient et Marguerite de Montaigu, qui réclamaient tous les deux cette succession. Marguerite triompha sans doute promptement, puisque nous ne voyons plus Brient, dans aucun acte postérieur, prendre la qualité qu'il se donna au moins une fois en 1216, quand, en compagnie de noble dame Agnès sa femme, et de Josselin et Maurice ses fils, il crut bon de combler de ses largesses l'abbaye la plus voisine de ses terres de Belleville.

Les frères de Coudrie ne se laissèrent pas non plus oublier, et dès 1212, Brient leur abandonnait bien malgré lui 50 sous de rente assis sur diverses terres de la seigneurie de Commequiers, à la suite de controverses si longues et si pénibles, que les abbés de Talmond, de Saint-Léonard, de l'île Chauvet, et le vice-doyen d'Aizenay, Jean Rigot, furent appelés à sanctionner par leur présence une transaction arrachée avec peine. Le préambule un peu banal inséré tout d'abord au Cartulaire paraît seulement indiquer, *ut mos erat*, les bonnes intentions du seigneur qui ne semble envisager que le salut des âmes de

(1) *Dom Fonteneau*, t. VIII, p. 419.
(2) *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I, col. 826.

ses parents et de son frère Maurice ; mais le protocole de la même pièce répétée un peu plus loin, en d'autres termes, ne laisse aucun doute sur la résistance opiniâtre qu'au premier abord, opposa le maître de céans (1).

Brient était encore à la Roche-sur-Yon en 1216 avec son suzerain immédiat Aimery VI, vicomte de Thouars, époux depuis 1214 de Béatrix de Machecoul, lorsque ce dernier dispensa du service du guet au château de ce lieu, plusieurs hommes appartenant aux moines de Sainte-Croix de Talmond (2). Il y vint de nouveau en 1218 pour établir lui-même une rente de 20 sous sur la terre de la Bretèche, près de l'Yon, suffisante pour entretenir une lampe brûlant nuit et jour devant le tombeau du bienheureux saint Lienne (3). Enfin le 27 mai 1219, Brient de Belleville accompagnait à Thouars le vicomte Aimery qui donnait aux moines de Chambon, une rente de 120 septiers de froment et de 15 livres, dont 10 étaient destinées à leur vêture et les 5 autres à leurs chaussures (4).

Un des derniers actes de sa vie fut d'abandonner vers 1225 aux moines du prieuré de Commequiers, pour en obtenir des prières consacrées principalement à la mémoire de son fils Girard, le bois de Falordes, tel qu'il était indiqué par les bornes qui y avaient été placées. Josselin, Herbert et Maurice ses fils vivaient encore à ce moment-là (5).

Il avait été, quelques années avant sa mort, tuteur des fils d'Hervé de Goulard et d'Hylarie, dame de la Verrie, dont il avait la garde des biens, et en 1220 il faisait en cette qualité un échange avec les Templiers de Coudrie, à propos d'un abandon que celle-ci avait consenti avant sa mort en 1219 (6).

Brient vivait encore en 1230, d'après le cartulaire de l'abbaye

(1) *Arch. hist. du Poitou*, t. II, p. 179.
(2) *Cartulaire de Talmond*, Ch. 498.
(3) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 223. *Dom Fonteneau*, t. IX, p. 185.
(4) *Cartulaire de Chambon*, édition Hugues Imbert, p. 29.
(5) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 147.
(6) *Archives historiques du Poitou*, t. II, p. 198 et 199. — La Verrie, fief de la châtellenie de Commequiers.

d'Orbestier où il est indiqué comme donnant des renseignements à son fils Josselin au sujet des droits de ce dernier sur certaines terres. Nous y reviendrons à propos de Josselin (1).

Le sceau de Brient de Montaigu, pendant à l'acte de 1225, portait un écu gironné de 12 pièces, dont 6 de vair, au revers une main (2).

Maurice et Brient de Montaigu, vassaux du roi anglais par la position topographique de leurs terres, et surtout par goût, furent acteurs dans les luttes terribles et interminables qui ensanglantèrent le Poitou tout entier pendant le cours de leur vie. Leur suzerain direct, le vicomte de Thouars, d'abord allié du roi de France, devint son ennemi à partir du 1206, et par conséquent le serviteur fidèle du roi d'Angleterre, le perfide et cruel Jean sans Terre. Les seigneurs les plus puissants de cette époque n'hésitaient pas un instant à suivre, suivant le cas, la politique la plus favorable à leurs ambitions et à leurs intérêts. La raison de patrie n'existait pas encore et elle ne commença guère à prendre corps qu'après la guerre de Cent-Ans.

Nous ne prétendons pas rappeler ici tous les tristes épisodes de cette guerre intestine qui coûta tant de vies en Poitou, car le petit coin de terre dont nous nous occupons, un peu éloigné du centre des opérations des armées, n'eût pas trop à en souffrir, croyons-nous, si ce n'est par suite de quelques chevauchées faites par des bandes armées portant la destruction à tort et à travers, pour le plaisir de piller et de ravager. S'il en avait été autrement, il en aurait bien été fait mention dans les Cartulaires, et nous n'avons trouvé dans nos recherches aucune allusion qui puisse se rapporter à cette époque. Nous ferons remarquer seulement que Brient semble avoir pris part plus directement que son frère, du moins par ce que nous en savons, aux luttes des deux rois ; on le trouve

(1) *Dictionnaire* de Beauchet-Filleau au nom *Montaigu* et de *Belleville.*
(2) *Cartulaire d'Orbestier*, ch. 43, p. 42.

en effet cité plusieurs fois en même temps que le vicomte de Thouars, à la fortune duquel il s'était attaché, et notamment au moment du traité célèbre que ce seigneur conclut, ou plutôt pour parler comme lui, accorda au roi Louis le 24 juin 1224.

Voici quelques fragments du document par lequel il annonçait cet événement (1): « Vous savez que j'ai accordé au « seigneur Louis, roi de France, à ses domaines et à ses fiefs, « une trêve ferme et stable de même espèce et forme que celle « que j'ai conclue autrefois avec Philippe, d'heureuse mé- « moire..... Le dit seigneur roi paiera chaque année..... cent « livres à mes vassaux jusqu'à ce qu'il leur ait rendu leurs « terres qu'ils ont perdues, lorsque j'ai quitté le service du « seigneur Philippe roi des Francks. Mes vassaux feront « hommage au seigneur Louis, roi des Français, comme ils « l'ont fait au roi d'Angleterre..... Pour caution de l'acte fidèle « de ces conventions, j'ai donné de mon côté, Hugues de « Thouars mon frère, Guyot, Aimery mes fils, Geoffroy « d'Argenton, mon neveu, le sire Guillaume l'Archevêque, « seigneur de Parthenay, Thibaut de Beaumont sieur de « Bressuire, *Briant de Montaigu*... en sorte que, si je m'écartais « des dites conventions, ils se rendraient eux-mêmes dans les « prisons du seigneur roi de France à Saumur ou à Chinon. »

Voyant désormais que la neutralité des barons poitevins lui était assurée, Louis VIII tourna ses efforts contre les Anglais, prit Montreuil-Bonnin, Saint-Maixent, Niort et La Rochelle (1224). Le vicomte de Thouars et les autres barons, et par conséquent Brient, après des succès aussi réels, crurent prudents de ne pas attendre davantage pour reconnaître le roi de France, et ils lui firent leur hommage en 1225. Ces bonnes dispositions, il est vrai, furent de courte durée, et l'année suivante de nouvelles intrigues dirigées contre la régente Blanche de Castille et le jeune Louis IX par les mêmes

(1) *Dictionnaire* de Beauchet-Filleau, au mot *Thouars*, *Aimery VI*.

seigneurs, à la tête desquels se trouvait Pierre de Dreux, comte de Bretagne, seigneur de la Garnache, Beauvoir, Noirmoutier, l'Ile d'Yeu et Montaigu, amenèrent un nouveau soulèvement réprimé du reste dès 1227 avec une certaine énergie.

Josselin de Belleville, fils aîné des trois enfants survivants de Brient, hérita des terres de Commequiers et Belleville, et porta continuellement le nom de Belleville, à l'exclusion de Montaigu, ce qui n'a rien de surprenant, puisque cette baronnie ne faisait plus partie de son héritage. Il est cité par son père dans les actes de 1202, 1212, 1216 et 1218, et par son grand-père Maurice II dans celui de 1182. Josselin avait donc au moins 50 ans en 1230 lorsqu'il nous est connu comme seigneur de Belleville. Il se désista alors en faveur des moines d'Orbestier des réclamations qu'il avait soulevées à propos des vigueries de certaines terres, Maupertuis, la Boucherie, la Gourmandière, les terres du Bois et de Tallepe, lorsqu'il eut recueilli la vérité sur ses droits de la bouche de son père Brient et de plusieurs hommes probes. L'acte se passa dans la chambre de l'abbé de Saint-Jean d'Orbestier, en présence de Savary de Mauléon, seigneur de Talmond (1).

Par une autre pièce du 12 décembre 1235, nous apprenons que Josselin, seigneur de Commequiers, assistait avec son frère Maurice de Belleville à un jugement rendu à Challans par le prieur de Sallertaine, qui, en vertu de son droit de justice, fit mettre en liberté un de ses vassaux, Jean Tailler, accusé du meurtre de Guillaume Fradonneau, crime que ses fils et héritiers ne se mettaient pas en peine de prouver par le duel, par témoins ou de toute autre manière (2).

Nous pensons qu'Herbert le deuxième de ses frères mourut dans cet intervalle, car la baronnie de Commequiers passa à la mort de Josselin entre les mains de Maurice, le plus jeune enfant de Brient.

(1) *Cartulaire d'Orbestier*, p. 46, ch. 43. « *Tandem audita super hoc veritate ab Briencio de Bella villa, patre meo et multis aliis probis viris...* »

(2) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 194.

Nous ne connaissons pas le nom de la femme de Josselin et nous croyons qu'il mourut sans postérité, à moins qu'on puisse lui octroyer la paternité de Maurice II de Belleville qui ne fut peut-être que son neveu.

Au moment où Josselin de Belleville devenait seigneur de Commequiers, vers 1230, la ligue féodale contre le roi de France se reforma de nouveau, grâce aux intrigues du fameux Savari de Mauléon et de Pierre de Dreux ou de Braine, comte de Bretagne et mari de Marguerite de Montaigu, tante de Josselin. Le roi d'Angleterre apporta son concours aux rebelles, débarqua à Saint-Malo avec une armée et vint jusqu'à Nantes perdre un temps précieux, au milieu des festins et des fêtes, sans se soucier trop de son allié qui était aux prises avec l'armée du roi de France. Il abandonna même la Bretagne et traversa le Poitou pour se rendre dans ses possessions de Gascogne. Josselin fut mêlé à toutes ces luttes, prit parti pour le roi anglais et pour Savari de Mauléon avec lequel on le rencontre presque partout. De sorte qu'il n'est pas trop téméraire de supposer que le train du roi anglais traversa les terres de Commequiers pour se rendre de Nantes à Bordeaux. C'était en tous les cas le chemin le plus direct et le plus sûr, puisque tout ce pays était alors dévoué au prince étranger.

Maurice de Belleville. Ier du nom. On connaît déjà Maurice de Belleville par les chartes de son père de 1212, 1216, 1218 et 1225, et par une autre de son frère Josselin de 1235. D'après Beauchet-Filleau, il faisait cession au Fontenelles en 1239 (1) de divers droits dans la paroisse de Sainte-Flaive, et en 1241 on le voyait octroyer à Geffroy de la Flocellière une rente de 40 livres en récompense de ses services.

Ce Maurice ne doit pas être né avant les années 1185 ou 1186, puisque son père Brient se maria vers 1180, comme nous l'avons dit, et qu'il se trouve être seulement le quatrième fils de la famille citée dans la charte de 1202. Il est donc déjà âgé

(1) Anselme, *Histoire générale*, I, 447, *Preuve de l'Histoire de Bretagne*, par Dom Morice, t. I, col. 930,

de cinquante-cinq ans environ, en 1241, au moment où il hérite des biens de sa tante Marguerite de Montaigu qui venait de mourir sans enfant, en lui laissant les terres de Montaigu, la Garnache, Beauvoir et autres, dont elle accorda seulement l'usufruit à son troisième mari, Pierre de Braine ; ce dernier se qualifie dès 1246 du titre d'ancien seigneur de la Garnache, « *quondam Gasnapie dominus* » (1).

D'après Beauchet-Filleau, mais cela est loin d'être certain, Maurice se serait marié deux fois : d'abord vers 1210 avec une dame dont le nom est inconnu ; puis vers 1230 à Guiburge Boscher ou Boucher, dame de la Boucherie. Celle-ci fut nommée dans une charte des Fontenelles de l'an 1241 (2). M. Marchegay pense que cette dame mourut sans postérité, parce qu'on trouve que Guillaume Le Roux, seigneur de la Boucherie, héritier en partie, *proportionnaliter hœres*, de la dite Guiburge, confirma le don d'une rente de 15 livres qu'elle avait fait à l'abbaye des Fontenelles. Ce don fut aussi confirmé par Guillaume de Sonay, autre héritier en partie de cette dame, l'an 1215 ; (nous pensons que c'est 1245 ou 1255 que l'on a voulu dire). Beauchet-Filleau ajoute : il pourrait se faire cependant que ces personnages fussent des gendres de Maurice de Belleville et de ladite Guiburge.

Le plus clair dans toutes ces suppositions, c'est que l'on ne sait rien. On ne peut affirmer qu'une chose, c'est que de 1245 à 1250, apparut un autre Maurice de Belleville. Etait-il le fils du précédent et de sa première femme inconnue, ou bien fils de Josselin ? Il est difficile de l'affirmer et nous ne nous sentons pas de taille à trancher ici le différend (3).

Maurice de Belleville, II du nom, chev. seig. de Belleville, Montaigu, la Garnache, Beauvoir-sur-mer, Commequiers,

(1) Dom Fonteneau, 24.

(2) *Sommier des Fontenelles*, p. 228. — *Notes Marchegay*, vol. 17, n° 517. — *Nouveaux fonds français*, n° 5037. — *Sommier*, p. 195. — *Marchegay 17*, p. 228 et 514.

(3) Voir ce que nous dirons à ce sujet dans l'*Histoire des Baronnies du nord-ouest du Poitou*. — *Société d'Emulation de la Vendée*, année 1905.

La Roche-sur-Yon, Luçon, serait né vers 1210 et aurait épousé vers 1230, d'après l'ordre des temps, une dame dont le nom est inconnu. Nous nous réservons, quand nous parlerons des seigneuries de la Garnache, de Beauvoir, de Montaigu, de dire ce que nous savons de lui. Ici nous ne raconterons que ce qui peut intéresser la seigneurie de Commequiers, et malheureusement ce ne sera pas long.

Il épousa ensuite vers 1245, Jeanne de Thouars, dame de La Roche-sur-Yon et Luçon, qui lui apporta la jouissance de ces terres, puis en troisièmes noces, vers 1258, Isabelle de Lusignan, dite de La Marche, veuve de Geoffroy de Rancon, seigneur de Taillebourg-Marcillac, fille aînée de Hugues, comte de la Marche et d'Angoulême et de Yolande de Dreux, qui lui survécut. Après la mort de Maurice en 1277, Isabelle posséda longtemps en douaire Commequiers et Beauvoir-sur-mer, et fit plusieurs dons au prieuré de la Lande de Beauchêne, paroisse de Sallertaine, en 1303 (1).

Les moines de Commequiers se réunirent vers 1255 à ceux de La Roche-sur-Yon pour combattre les droits que croyaient avoir les seigneurs de Commequiers et de La Roche-sur-Yon sur les chevaux que montaient les abbés de Marmoutier lorsqu'ils visitaient ces prieurés pour la première fois après leur élection. Maurice et sa femme Jeanne, comme seigneur et dame de ces deux localités, s'en rapportèrent à l'arbitrage de Geoffroy, trésorier du chapitre de Tours qui ne trouvant aucune trace du droit réclamé par les seigneurs, malgré les recherches des prieurs de Chemillé, de la Roche et de Fontaines délégués à cet effet, condamna Maurice et sa femme à abandonner toute revendication et à garder sur cette affaire un perpétuel silence (Juillet 1257) (2).

Le seigneur de la Roche-sur-Yon paraît, d'après certains documents, avoir eu quelques velléités de revendiquer ce même droit, et vers 1268 on trouve une lettre d'Alphonse de Poitiers,

(1) *Cart. Fontevrault - Fonds latin*, 5480 p. 119.
(2) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 171 et suivantes.

dans laquelle il est encore question du palefroi de l'abbé. Mais nous pensons que cette lettre a été écrite à propos de l'enlèvement de 1255 et qu'avant de se mettre en route l'abbé de Marmoutier désira être fixé et savoir s'il pouvait s'aventurer à La Roche-sur-Yon, sans se mettre dans la triste nécessité d'abandonner sa monture. Maurice n'était plus en effet seigneur de la Roche-sur-Yon depuis la mort de Jeanne, et Alphonse, le nouveau possesseur, n'hésita pas, en mars 1270, à abandonner définitivement les prétentions qu'il pouvait avoir.

Le 8 mars 1261, le seigneur de la Garnache et de Commequiers dans une charte des plus intéressantes, écrite en français, accorde à tous les habitants de ces seigneuries le droit de chasser « cers, biches, porcs, leyes et totes sauvazine et toz ozeas, exceptez quatre ozeas de rapine, faucon, hotor, sacre, guefaut », à discrétion et tant qu'il leur plaira sur les terres et bois qu'il a le soin d'énumérer avec précision et dont il est facile de suivre les contours sur la carte. Il y traite même la question de suite pour les chiens chassant une bête fauve en dehors des enceintes permises (1).

Maurice fut convoqué pour se trouver à Paris en juin 1263; nous ne savons s'il s'y présenta, mais il devait s'y transporter avec le comte Alphonse, le comte de Bretagne, Raymond, vicomte de Thouars et beaucoup d'autres, et il existe une lettre du comte de Poitou qui prie le roi, son frère, de vouloir bien l'excuser s'il ne se trouve pas au rendez-vous comme il en a reçu l'ordre.

Au mois de mai 1305, Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, visitait les bénéfices ecclésiastiques de la partie occidentale du Poitou, lorsqu'il apprit son élévation au Saint-Siège occupé par lui jusqu'en 1314, sous le nom de Clément V (2). Des renseignements très précis ayant été conservés sur cette visite, il résulte que l'archevêque arrivé d'Olonne à Aizenay

(1) *Archives hist. du Poitou*, t. I, p. III, d'après un *Vidimus* du 21 septembre 1459 conservé aux Archives de la Vienne.

(2) C'est le premier pape qui se fixa à Avignon.

le 5 mai, en part le lendemain après avoir « continué sa « visitation et faict les actes requis en icelle ». De là, il se rend au prieuré de Commequiers, « couche en icelluy avecq « son train et faict les autres actes appartenantz à sa visite. « Arrivé le 7 mai au Salertane, couche en icelluy avecq son « train : le lendemain annonce la parole de Dieu, confirme et « tonsure et encore couche audit lieu. » Le 11, il visite les moines de la Roche-sur-Yon, le 20, ceux de Sigournay et de Puybeliard, et le 23 ceux de Treize-Vents (1).

Commequiers ne dut pas souvent recevoir aussi noble visite, et le prieuré de ce lieu donner asile pendant une nuit à aussi illustre personnage. A cette date la châtellenie de Commequiers avait sans doute changé de propriétaire et devait se trouver entre les mains des seigneurs de la Forêt-sur Sèvre qui conservèrent cette terre pendant plus d'un siècle.

C'est en 1307 que commença le procès fameux fait aux Templiers et qui ne dura pas moins de sept années « Vers la fin de septembre, les baillis, les gouverneurs des provinces reçurent un paquet cacheté du sceau particulier du roi : on leur enjoignait de ne l'ouvrir que dans la nuit du 12 au 13 octobre : on les rendait responsables sur leur tête de l'exécution du mandat. Le cachet fut brisé à l'heure indiquée, et les baillis trouvèrent l'ordre d'arrêter à l'instant même tous les Templiers établis dans le district (2). » Les Frères de Coudrie suivirent le sort commun et furent conduits à Poitiers pour être interrogés ainsi que leur commandeur Jean Durand. Nous connaissons leur sort, et nous savons qu'aucun d'eux ne fut compris en 1312 dans les soixante chevaliers, qui, jugés plus criminels que les autres, furent livrés au supplice comme relaps.

Les domaines des Templiers ayant été donnés aux Cheva-

(1) *Cartulaire du Bas-Poitou.* Préface de M. L. Marchegay. Bertrand fut élevé à la dignité de Souverain Pontife par le conclave de Péronne le 5 juin 1305.

(2) Histoire des *Grands Capitaines Français,* par Alexandre Mazas, t. Ier, p. 202.

liers hospitaliers de Jérusalem, la commanderie de Coudrie passa entre les mains de ses nouveaux maîtres en 1313.

La commanderie de Coudrie proprement dite comprenait les logis et métairie de Coudrie renfermant église et dépendances, le moulin de la Brosse dans la paroisse de Coudrie, la métairie de l'Espinassière, paroisse de la Ganarche, la borderie des Villates paroisse de Challans, le moulin de la Feste, paroisse de Froidfond, les prés de la Girayre et des Gerbaudières, paroisse de Beauvoir-sur-mer, contenant à eux deux vingt journaux environ, et quelques devoirs, cens et rentes à Coudrie et paroisses voisines, ainsi qu'aux environs de Machecoul. Le tout avec Biers, Bourgneuf, les Habites (1) et Lande blanche (2) qui lui furent unis vers le milieu du XVIe siècle, était affermé en 1600, la somme de 3000 livres.

(*A suivre.*) G. Loquet.

(1) Les Habites, paroisse d'Apremont.

(2) La Lande Blanche, paroisse de Belleville.

CHARETTE ET LA GUERRE DE VENDÉE

1793 (*Suite*) (1)

L'ARMÉE du général Charette rentra en triomphe à Vieillevigne, d'où elle était partie le matin. Jamais les habitants et surtout les femmes des environs n'avaient montré une joie plus grande. Il semblait que le peuple voulait expier, en distribuant des couronnes aux vainqueurs, la faute qu'il avait commise et l'erreur dans laquelle il était tombé en traitant Charette de lâche et ses soldats de fuyards. Personne au milieu de la joie publique ne manifesta mieux sa satisfaction que le vieux général de Royrand, qui dit en embrassant Charette qu'il se *féliciterait toute sa vie d'avoir fait connaissance avec un homme aussi brave que lui.* Ce sont ses propres expressions. Il ne put s'empêcher de lui dire dans l'épanouissement de son cœur qu'il avait des ennemis jaloux de sa gloire, mais qu'il savait leur répondre comme un galant homme doit le faire, par les actions et non par les paroles. De toutes parts ce n'était que félicitations pour le général Charette. Les femmes même du haut rang, qui avaient clabaudé le plus indécemment contre lui, ne rougirent pas de le complimenter sur ses victoires réitérées ; mais, sachant à quoi s'en tenir et possédant dans son portefeuille plusieurs lettres qu'elles s'étaient donné la peine d'écrire contre lui, il ne voulut pas même décacheter

(1) Voir la 4e livraison de 1902.

celles qui contenaient les expressions peu franches de leur tardive adulation, ce qui fit grand plaisir à toute l'armée déjà ivre de joie.

Les généraux de Royrand et Charette se séparèrent après s'être réciproquement et publiquement donné des preuves de leur estime et d'un attachement fondés sur d'éminentes qualités. Le premier retourna à son quartier général au château de l'Oie, emmenant avec lui un canon pris sur l'ennemi à la bataille du Pont-James. Le second se rendit à Legé pour prendre de nouvelles mesures aux fins d'éloigner totalement l'ennemi du pays de son commandement. Il n'y avait plus que les postes de Palluau et de Machecoul qui gênassent Charette. Il ordonne un rassemblement général ; et pour porter plus sûrement ses coups, il désire associer à ses armes les commandants Joly, du cantonnement d'Aizenay (1), et Savin, qui se tenait dans la partie de Saint-Etienne-du-Bois (2).

Le jour de l'attaque étant fixé, Charette dirigea sa marche sur Palluau (3). Le commandant Vrignault était à la tête de l'aile droite, et l'aile gauche était commandée par Charette en personne. Elle avait deux pièces de campagne. Joly, de son côté, avait coupé le pont de la Chapelle-Palluau, sur la route des Sables, tandis que Savin cernait Palluau du côté de Beaufoux. On s'attendait ce jour-là, d'après les mesures qu'on avait prises, à une victoire complète et certaine. Les royalistes étaient dans l'erreur, car après bien des efforts inutiles et la perte d'une centaine de braves il fallut se retirer. La défaite des royalistes dans cette journée fut l'effet de la méprise de Savin dont les soldats tiraient sur ceux de Charette, d'une part, et d'autre part le commandant Joly n'avait laissé aux républicains aucun passage pour effectuer leur retraite, ce qui les détermina à se défendre avec un courage incroyable. Charette

(1) Aizenay, canton du Poiré, arrondissement de la Roche-sur-Yon. Joly commandait à 25 paroisses.

(2) Canton de Palluau, arrondissement des Sables. Ils étaient deux frères : Louis Savin, commandait au Luc, et Jean-René Savin à Saint-Etienne-du-Bois

(3) 15 mai.

sauva avec beaucoup de peine son artillerie, qu'il fit placer pendant la nuit sur les hauteurs de la Chambaudière, paroisse de Saint-Etienne-du Bois, en avant de Legé. Toute la nuit qui suivit cette débâcle se passa en bivouac, et Charette avait constamment des cavaliers en vedette sur la route de Legé à Palluau. Il est plus que probable que, si les républicains victorieux à Palluau avaient poursuivi Charette à Legé, ce dernier eût perdu non seulement son artillerie mais encore le peu de monde qui lui restait après sa défaite.

Le général Boulard, qui commandait à Palluau, loin de prendre cette détermination, se décida à évacuer Palluau, bourg ouvert de tous les côtés, pour se retirer au camp de Pierre Levée, près Les Sables. Il avait sans doute calculé que la victoire qu'il avait remportée la veille n'avait été que l'effet de l'erreur commise par Savin, qui faisait feu sur l'armée de Charette croyant le faire sur les républicains.

A peine l'évacuation de Palluau avait-elle eu lieu, que Charette en fut informé par sa cavalerie, qui avait harcelé l'ennemi dans sa retraite. Il en informa M. Savin, qui vint sur-le-champ remplacer le commandant républicain Boulard. De cette manière, une plus grande étendue de terrain devenait le partage des différentes armées royalistes ; et dans un rayon assez étendu on ne voyait plus de poste républicain dans le cas d'inquiéter, que celui de Machecoul Charette s'occupa sérieusement de s'en débarrasser. Il y réussit parfaitement par la bataille sanglante qui fut livrée le 20 juin dans les murs de la ville même (1).

Cette bataille, une des plus fameuses qui aient été gagnées par les armées royalistes de la Vendée proprement dites, ne laissa pas de coûter cher aux deux partis. J'en abrégerai le récit.

Le commandant Vrignault y fut tué à l'avant-garde, dès le commencement de l'action, et pensa par sa mort occasionner

(1) La prise de Machecoul eut lieu le 10 juin et non pas le 20,

la perte de la bataille. Charette, couvert de sueur et de poussière, se trouvait partout où il y avait du danger. Longtemps la bataille demeurait incertaine. Charette, dont le coup d'œil était pénétrant, s'en aperçut. Il s'élança à la tête de sa cavalerie sur les canons qu'éclaircissaient ses rangs. Partout il portait la mort et l'épouvante. Le poste dit des Moulins fut le premier emporté. Il fut le signal de la victoire, parce que les républicains s'étant trouvés tournés de cette manière furent contraints de rentrer dans la ville, où on les poursuivit vigoureusement ; mais ce fut surtout là que l'acharnement à combattre fut porté à son comble. Les républicains, qui s'étaient les premiers emparés des maisons, fusillaient presque à bout touchant les royalistes par les fenêtres. Ceux-ci, enflammés de colère et pour ainsi dire de fureur, se précipitaient partout dans les maisons pour y combattre l'ennemi corps à corps. On voyait à chaque instant des hommes morts jetés par les fenêtres. Plusieurs fois des partis ennemis s'entrechoquèrent dans les rues et de si près qu'ils se prenaient aux cheveux, mais dans ce genre de combats les royalistes étaient partout les plus forts. L'artillerie qu'on avait prise sur les républicains, ayant été conduite dans la ville, acheva de détruire ce qui leur restait de forces ; son jeu fut d'autant plus meurtrier, que la ville de Machecoul n'offre pour ainsi dire qu'une seule rue parfaitement droite et d'une grande étendue, où le canon peut avoir tout son effet. Ce n'était pas assez d'être maître de la ville, il fallait encore s'emparer du château qui la domine. Déjà deux fois le commandant Savin avec sa division en avait fait l'attaque, et deux fois il avait été repoussé avec perte. Ses soldats, enhardis par la victoire des autres divisions de l'armée, se précipitèrent une troisième fois à l'attaque et finirent par l'emporter d'assaut. Là le nombre des victimes fut encore plus grand, parce qu'on ne s'occupa plus à faire des prisonniers. Le petit nombre de républicains qui parvint à s'échapper, se retira par la grande route qui conduit à Challans ; et si, Savin y avait laissé une partie de sa division

pour garder le passage, il est probable qu'il ne se serait pas sauvé un seul républicain. On estima par aperçu la perte des républicains à 1.500 morts, tant en considérant le champ de bataille où le nombre des morts était considérable que la grande et principale rue qui était jonchée de cadavres. On prit à l'ennemi dans cette journée 18 pièces de canon de différent calibre, beaucoup de munitions, des chevaux de trait, plusieurs ambulances, une grande quantité de provisions de bouche en tout genre et 600 prisonniers, qui furent tous conduits dans le pays du commandant du général Charette. On s'occupa de suite à faire soigner les blessés des deux partis, et le soin en fut confié particulièrement à un chirurgien fait prisonnier dans cette journée.

Charette, à qui des ennemis personnels ont supposé sans preuve la soif du sang, a répondu à leur lâche calomnie en faisant donner les mêmes soins à ses ennemis vaincus qu'à ses propres soldats. S'ils l'avaient vu comme moi les visiter, les consoler tous les jours par sa présence, ils se seraient sans doute épargné la peine de dire qu'il était un lâche assassin.

Plusieurs écrivains ont dit qu'il s'était trouvé des femmes combattant parmi les républicains. Il est exactement vrai qu'il s'en trouva quelques-unes parmi les morts et auxquelles j'ai fait donner la sépulture. Il y en avait peu, et le bruit était général dans l'armée qu'elles avaient combattu avec beaucoup de courage. Je n'ai point eu connaissance de la femme républicaine qu'un écrivain sur la Vendée a dit avoir été étendue nue sur un fumier par Pageot (1). Le général Charette n'aurait pas souffert cet excès de barbarie et d'indécence, s'il en eût eu connaissance.

On rendit à M. Vrignault, commandant de Vieillevigne, les honneurs funèbres, le lendemain de la bataille de Machecoul. Le général Charette, assisté de son état-major, fut présent à

(1) Marchand de volailles de Bouin, rude et violent, qui avait amené ses Maraichins.

cette cérémonie lugubre. Il nomma, aussitôt qu'elle fut terminée, M. Barreteau à la place de commandant en chef de la division et M. Guéraud, fut élu commandant en second. Charette fit aussi le partage des differentes pièces d'artillerie qui avaient été prises la veille, et enfin l'ordre fut donné aux officiers des différentes divisions de se retirer dans leurs cantonnements respectifs.

M. de la Cathelinière (1) trouva en arrivant au Port-Saint-Père ce poste évacué par les républicains. Leur départ avait été si précipité, d'après le bruit de la bataille de Machecoul, qu'ils avaient abandonné trois pièces de canon avec leurs affûts. Charette revint à son camp de Legé pour y méditer un nouveau plan d'attaque contre les républicains. Par la bataille de Machecoul une grande partie de terrain se trouvait au pouvoir des royalistes, depuis Nantes en côtoyant la mer jusqu'à l'île de Noirmoutier et depuis ce lieu jusqu'aux Sables-d'Olonne, depuis les Sables jusqu'à Luçon. Tout l'intérieur de la Vendée était au pouvoir du roi, ce qui forme un rayon de plus de 15 lieues.

Dans l'Anjou une plus grande étendue de terrain avait été conquise par la grande armée. Ce fut dans cette circonstance que le siège de Nantes fut résolu ; et pour la première fois les armées combinées de l'Anjou et du Poitou agirent de concert. Charette fut invité par l'armée d'Anjou à réunir toutes ses forces pour se porter devant Nantes. Le 28 juin il s'empressa d'assembler ses forces pour seconder l'armée d'Anjou. Charette n'avait point encore connu au juste le nombre de ceux qui étaient sous son commandement ; il en compta, en passant la revue ce jour-là, plus de 20.000 en état de combattre. Il était chargé de se porter à l'entrée de la ville de Nantes et de placer une redoutable artillerie au Pont-Rousseau pour foudroyer la ville, tandis que l'armée d'Anjou attaquerait par les trois grandes routes de Paris, Vannes et Rennes. Le jour de la bataille était fixé le 29 juin, jour de Saint-Pierre. Charette devait donner le signal du combat à deux heures du matin, ce

(1) C'était un des chefs vendéens les plus résolus. Dès le 2 mars, il avait tenté mais en vain de s'emparer de Paimbœuf.

qui fut ponctuellement exécuté. On était généralement persuadé que la ville de Nantes n'était pas en état de résister à des forces si imposantes. Charette jugeait particulièrement que, si l'ardeur des soldats de l'armée d'Anjou était pareille à celle que montraient les siens, Nantes ne pourrait montrer qu'une résistance momentanée. Cependant il souffrait de ce qu'on l'avait pour ainsi dire placé dans une position à ne pouvoir déployer toutes ses forces, et souvent avant l'action même il me disait... (1)

Abbé F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

(1) Ici se termine le Mémoire du lieutenant de Charette.

ETUDE

SUR LE PATOIS ET LE PAYS BAS-POITEVIN

(*Suite*) (1).

En écoutant parler un villageois poitevin, on s'aperçoit vite qu'il emploie une quantité de mots français usuels, souvent un peu écorchés, dont la prononciation seule est changée. Par exemple, ceux-ci :

1° Mots français textuels.

Abat, *âcre* (adj.) *affenage*, *affilée* (d'), *aiguail*, *alize*, *andain*, *arabe* (avare), *avarie*, *babine*, *baderne*, *bale* (env. du grain), *balèvre*, *baricaut*, *bidet*, *bisbille*, *bricole*, *brout*, *cambuse*, *camisole*, *campos*, *camus*, *capon*, *cassine*, *cerne*, *châlit*, *chanlatte*, *chiche*, *coche* (fém.), *coutre*, *déluré*, *discord*, *écharde*, *èmouchet* (prop. et fig.), *ensellé*, *ente*, *entregent*, *étique*, *fournil*, *frette*, *froncis*, *gargote*, *giboulée*, (aïe), *gabegie*, *goulée*, *gringalet*, *grolle*, *micmac*, *minable*, *mollasse* (adj.), *musard*, *nabot*, *nielle*, *ortie*, *pâcage*, *paillet*, *paumelle*, *picaillon* (in), *picotin*, *punaisie* *quasiment*, *rasibus*, *recta*, *renfermis*, *revolin*, *rogaton*, *rogne* (croûte), *sagouin*, *sainbois*, *subtil* (agile), *surgeon* (ou *drageon*), *taure*, *tavelure*, *tiretaine*, *Titus* (à la), *traquet*, *tri*, *tripe*, *trognon*(2), *uniment* (tout), *venelle*, *vergne*, *verse* (à), *volige*, etc., et beaucoup de verbes, particulièrement des 1re et 2e conjugaisons.

(1) Voir la 2e livraison de 1905.

(2) Le Bocage dit aussi *trou*, pour tronc : « Un gros *trou* de chou (Rabelais).

2° Mots français dénaturés

« *Accoubler* » (Rabelais), *accourpi* (s'-accroupir), *accrére* (faire accroire), *adret* (adroit), *agueglin* (aiguillon), *ajiin* (ajonc), *artusin* (artuson), *astic* (élastique), *bazéli* (basilic), *beglette* (billette), *bisotaï* (baisoter), *breçaou* (berceau), *broquin* (brodequin), *chambrère*, *chardounet* (chardonneret), *charras* (charrois) *charrie* (charrue), *cope* (coupe), *courra* (courroie), *courpe* (croupe), *courpegnin* (croupion), *creugeai* (creuser), *écarde* (carde), *élourdi* (v.-étourdir), *émauvis* (mauvis), *empas* (empan), *erbalète* (arb.), *errhes* (arrhes), *épale* (épaule), *esperge* (asp.), *fein* (foin), *fende* (fente), *feras* (ferret), *foumaï* (fumer et fumier), *fremont* (froment), *gain* (regain), *grapaou* (crapaud), *gregnin* (grignon), *grogn* (groin), *imrage* (image), *indiquette* (étiquette), *lemegnin* (lumignon), *limounaï* (limonier), *liméro* (ou *lu.* — numéro), *maule* (moelle), *moucle* (moule, coq.), *nevou*, *nèce* (neveu), *ortail* (orteil), *panas* (panais), *parpaillin* (papillon) *perchemin* (par.), *petraque* (pat.), *poupie* (pép.), *plaint* (masc. pour plainte), *plaine* (plane, — ou *couteau à 2 manches*), *pèle* (poêle), *pélin*, *pougnet* (poignet), *pouétrène* (poitrine), *poume* (pomme), *pourtaou* (portail), *pitouais* ou *chat-pitouais* (putois), *quenogle* (quenouille), *quérieux* (curieux), *queneutre* (connaître), *recogn* (recoin), *ricordaï* (accorder), *rousine* (résine), *revange* (revanche), *rulié* (roulier), *sangsie* (sangsue), *sauze* (sauge), *serdine* (sard.), *soubriquet* (sobriquet), *soulé* (soulier), *temple* (1) (tempe), *tende* (tente), *traintrain* (trantran), *travreçai* (traversin), *trejous* (toujours), *true* (truie), *verlope* (var.), *vegne* (vigne), *venais* (vanneau), *vilanie* (vilenie), *vivochaï* (vivoter), *vreçou* (versoir), etc.

*
* *

On l'a vu, la diversité de prononciation produit des difficultés insurmontables pour celui qui entreprendrait d'écrire, souvent même de parler ce patois dans son ensemble. Le

(1) Le Poitou a conservé le mot *temple*, employé par Rabelais, ainsi que *templettes* (bandeaux).

mieux, peut-être encore ici éloigné du bien, serait, pour chacun, de l'écrire « tel qu'il se parle » (1) ; mais, alors...

*
* *

Comme en français, les verbes poitevins de la première conjugaison comprennent plus des trois quarts de la totalité. Les conjugaisons, au surplus, se confondent souvent entre elles : ainsi, asseoir devient *assire* (aill : assitre) ; choir, *chére* ou *cheure* ; venir, *veindre* ; vêtir, *vître*, etc. Les régions confinant à l'Anjou, particulièrement, emploient même les verbes *planti, rangi, vreci*, etc., au lieu de planter, ranger, verser.

Mais, quelle que soit la conjugaison, nos campagnards ont l'air de posséder à fond les règles de leur syntaxe, de la concordance des temps. La terminaison propre à chaque personne, selon le cas, se présente comme d'elle-même, avec l'inflexion voulue. Il est aisé de retrouver, ici et là, certaines réminiscences de l'orthographe usitée à l'époque de formation de la langue : *Ve chanteiz*, *gle deit* (il doit), *al aimet* (*e* muet) encore, *gl' aviant* (2) (ils avaient), etc.

On s'en rendra mieux compte par des temps, pris au hasard, de quelques verbes irréguliers. Ex :

Présent de l'indicatif. — *Allaï* (aller) : *I vas, te vas, gle vat* (ou *a vat*), *i allins*, *ve-z-allèz*, *gl'allont* (ou *al allont*).

Passé défini. — *Allaï : I endgis...* — *Pouvouèr* (pouvoir) : *I poudgirins* (nous pûmes)... — *Savouèr* (savoir) : *A sodgiront* (elles surent), etc.

Passé indéfini. — *Avouèr* (avoir) : *T'as odgu...* — *Queneutre* (connaître) : *I avins quenodgu...* — *Veni* (venir) : *gl'avont venu* (ou *vindgu*).

Futur simple. — *Allaï* : *Ve-z-érèz...* — *Avouèr : al aront.* — *Baillaï* (donner) : *I barai, te baras*, etc... — En divers lieux : *Léchaï* (laisser) : *Ve lairèz..*, « Ils *lairront* » (Rabelais).

(1) Jacques Bujault, *Œuvres.*

(2) ...« et lor sommes tenuz a amender les dommages se il les *aviant* et a rendre les cous et les depens se il en *fesiant.* »*

*(Accord entre Hugues l'Archevêque, sire de Parthenay, et les exécuteurs testamentaires de Geoffroy de Lusignan. Juin 1250, Archives de Fontenay.)

Présent du subjonctif. — *Faut bé qu'i enge* (que j'aille)... *Veni : Que te vinches* (ou *vinges*)... — *Devouèr* : *qu'i déchiins* (que nous devions)... — *Etre* (*é*) : *que ve séchièz*... (1) — *Crére* (croire) *Que gle crèchiont*...

Imparfait du subj. — *Gle velıont* (ils voulaient)) *qu'i montisse*, — *que te poudgisses* (que tu pusses), — *qu'a sortiche* (qu'elle sortît), — *qu'i prichiins* (que nous prissions), etc.

Il est à remarquer que *tous les verbes* ont, au passé défini, une terminaison uniforme : *is*, *is*, *it*, *irins*, *irèz*, *iront* : *I plontis*, *te chèsis* (choir), *gle recevit*, *i rondirins*, *ve-z-endgirèz*, *a quenodgiront* (elles connurent). Point de : *âmes*, *îtes*, *ûmes*, *întes*, etc. Rabelais écrit aussi : « Il *tranchit*... » « Le laboureur battit son blé en l'aire, le *ventit*, le mit en poches, etc. (2) ». Point non plus, à l'imparfait du subjonctif, de *asse* ou de *assions* à bouche pleine, mais seulement *isse* ou *iche* : *O follait qu'i passisse*, *que te chésisses*, *que gle priche* (prendre), *qu'i sodgissiins*, etc.

Suivre fait *sivre*, *sivaï* ou *siguaï*. D'où, à l'impératif : *sivèz* ou *siguèz*.

*
* *

Conclusion. — Pour nous, nous saluerons la disparition du patois de notre pays, comme on saluerait, avec respect et sympathie, une de ces bonnes vieilles choses qui s'en vont, submergées par le progrès moderne, après avoir fait longtemps partie intégrante du cher patrimoine, de l'existence même de nos ancêtres.

Et si ce patois pouvait être l'objet d'une réglementation, du moins pour un rayon de quelques lieues autour de Fontenay, voici à peu près comment s'en résumerait la grammaire :

Prononciation. — Toutes les lettres de l'alphabet ont la même valeur qu'en français. X, seulement, se prononce *isque*.

L'usage écrit du patois poitevin exige, de plus, l'emploi des trois articulations suivantes :

1° *Dg*, qu'on doit prononcer comme le *gi* italien dans *gire*

(1) A rapprocher du même verbe dans l'idiome auvergnat.

(2) *Pantagruel*, chap. XLVI.

(aller), par exemple ; ou, plus simplement, comme nos campagnards les deux premières lettres du mot *diable* ;

2° *Gl*, qui se prononce mouillé, comme la dernière syllabe du mot français *caille*. Il en est ainsi de la lettre *l* précédée de l'une des consonnes *b*, *c*, *f*, *g* et *p* ;

3° *Tch*, dont la valeur est celle de *ce*, *ci*, en italien, dans les mots *Cesare* (César), *cielo* (ciel), *citta* (ville) ; ou bien celle que donnent beaucoup d'Angevins et de Normands à la consonne initiale de *cœur* ou de *qui* (1).

Règles générales. — Bien que le pluriel se fasse rarement sentir en patois, on le forme ordinairement en ajoutant un *s* à la fin du singulier.

La plupart des mots français en *al*, en *aud* et en *aut*, se terminent en *aou* : journal, *jornaou* ; mal, *maou* (aill : *mou*) ; courtaud, *courtaou* ; défaut, *défaou* ; saut, *saou*. On dit pourtant : le *bal*.

Les mots en *eau* finissent en *ais*, en *éa*, ou *ia*, selon le lieu : manteau, *montais*, *montéa* ; copeau, *coupais*, *coupia* ou *copéa* : Guinaudeau, *Dginaudais* ou *Dginaudéa*.

Certains mots en *eux*, comme creux, malheureux, deviennent *cru*, *malhéru*. Bœuf, œuf se prononcent *beu*, *eu* (ou *bu*, *u*) l'adjectif neuf devient *nu*, *neu* ou *nef*. Beaucoup d'adjectifs en *eux* changent *eux* en *ou* (2) : baveux, *bavou* ; hargneux, *hargnou* ; boîteux, *bouétou* ; peureux, *pourou* (ou *paurou*).

Les noms et adjectifs en *eur* se terminent aussi en *ou* ; batteur, *battou* ; coureur, *courou* ; mangeur, *mangeou*. Cependant bonheur, épaisseur, fleur, grandeur, honneur, largeur, malheur changent le son *eu* en *u* (ou *ur*) : *bounhu*, *épéssu*, *flu*, *grondu*, *hounu*, *larju*, *malhu* (ou *grandur*, etc).

Les mots en *er* et en *ier* (compris les verbes) se terminent

(1) Ce n'est pas en écrivant *thieur* ou *quieur* que l'on indiquera exactement la prononciation patoise du mot *cœur*, par exemple. Il est indispensable d'employer, telle qu'elle se présente, avec l'accent italien ou à la façon normande l'articulation *tch* et d'écrire *tcheur* ou *tcher*. -- Confr. : « Se la bonté de *cuer* y faille. » (Si la bonté de cœur y manque.)

(*Roman de la Rose*).

(2) *Ou*, et non *oux*, malgré la désinence féminine *ouse*, et cela pour la simplification orthographique d'abord, puis comme rapprochement d'un grand nombre de mots en *ou* : bagou, garou, hibou, etc.

en *aï*, *aé* ou *é*, d'après les localités : cordonnier. *cordounaï* ; grenier, *grenaï* ; pommier, *poumaï* ; verger, *vregeaï* (ou : *grenaé*, *vregé*, etc.). Excepté pompier, troupier. De plus, noms ou adjectifs en *er* et *ier* ont le féminin en *ère* : *bouchaï*, *bouchère* ; dernier, *deraï*, *derère* ; *premaï*, *premère*.

Tous les noms, adjectifs ou participes passés français terminés par *ée* font en patois *aïe*. Ex : bouchée, *bechaïe* ; jetée, *chetaïe* ; soirée, *seraïe* (de *ser*, soir).

Par analogie, sans doute, les adjectifs et participes en *é* ont le féminin en *aïe* : *baré*, *baraïe* ; caillé, *caillaïe* ; *sené* (semé), *senaïe* (aill : *sumé*, *sumaïe*.)

Les adjectifs patois en *ais* (ou *éa*) ont la terminaison féminine du français : nouveau, *nouvais* (aill : *nouvéa*, *nuvia*), *nouvelle*. Frais (ou *fra*) fait *fréche* ; mauvais, *mauvaise* (mieux : *mouvaise*).

Ceux en *in* (*on* en français) changent ordinairement *in* en *oune* : bon, *bin*, *boune* ; *megnin*, *megnoune*.

Les noms ou adjectifs en *ou* ont le féminin terminé par *ouse* : *dansou*, *dansouse* ; *vendangeou*, *vendangeouse*. *Grou* (gros) fait *grousse* ; *meglou* (meilleur) *meglure* ; *maju* (majeur), *majeuse* ou *majuse* ; *minu*, *mineuse* ou *minuse*. De même, *héru* (heureux) a pour féminin *héruse* ; *fiévru*, *fiévruse* (aill : *fiévrouse*), etc.

*
* *

Nous en aurons fini avec la grammaire, si nous ajoutons à ce qui précède quelques indications sur la forme des adjectifs et des pronoms les plus usuels du patois, sans parler de ceux qui ont l'orthographe française.

Voici les **adjectifs démonstratifs** :

MASCULIN SINGULIER { *Tchel* (cet), devant une voyelle ou un h muet.
Tchau (ce), devant une consonne ou un h aspiré.

FÉMININ SINGULIER. — *Tchelle* (cette).
PLURIEL DES DEUX GENRES. — *Tchés* (ces).

Parmi les **adjectifs possessifs** on trouve :

Netre ou *noutre* (notre), *vetre* ou *voutre* (votre), *leu*, *lu* ou *lur* (leur), *leus*, *lus* ou *lurs* (leurs).

Pronoms personnels.

SING. (2 genres).
- 1re pers. — : *I* (je), *ma* (aill : *mâ*), *mé* ou *moï* (moi).
- 2e id. — : *Te* (pour *tu*), *ta* (ou *tâ*), *té* ou *toï* (toi).
- 3e id. — : *Li* (à lui, à elle), *sa* (ou *sâ*), *sé* ou *soï* (soi).

MASCULIN. 3e pers. — : *Gle* (1) (plur. ou sing.), (il ou ils), *li* (lui), *lou* (le) ; *Mange-lou,* mon *chin !*

FÉMININ. — 3e pers. : *A* ou *al* (plur. ou sing.), (elle ou elles), *lé* (elle).

PLUR. (2 genres).
- 1re pers. — : *I* (nous) ; souvent : nous *aoutres* (nous autres).
- 2e id. — : *V'* ou *ve* (vous), ou bien : *v'-z'-aoutres.*

PLUR.
- MASC. 3e pers. — : *Zeux* (eux) ; ou : eux *aoutres.*
- FÉM. 3e id. — : *Zéles* (ou *zeules*) (elles).

PLUR. (2 genres). — 3e pers. — : *Leu, lu,* ou *lur* (leur) (2).

Pronoms démonstratifs.

SINGULIER. MASC. *Tchau* (celui), *tchau-tchi* (celui-ci), *tchau-lai* (ou *laï*) (celui-là), *tcheu* (3) ou *tcheu-tchi* (ceci), *tcheu-lai* (cela).

FÉM. — *Tchelle* (celle), *tchelle-tchi* (celle-ci), *tchelle lai* (celle-là).

(1) Malgré les remarques fort judicieuses de Léon Audé, qui préférait le double *ll* mouillé espagnol au *gl* italien, nous penchons pour ce dernier. *Il* se rendait autrefois par *igl*, au pluriel *iglz*, forme très ancienne. (*Gente Poetvin'rie*, 5 et *passim.*)

(2) On pourrait ajouter à cette nomenclature le pronom impersonnel *o* (*ol* devant une voyelle) : *O mouille* (il pleut). *ol a venu tchuqu'in* (il est venu quelqu'un)

(3) *Tcheu* (ou *queu*) est aussi adjectif indéfini des deux genres : *Queu misère !*

PLURIEL.	Masc. — :	*Tchés* (ceux), *tchés-tchi* (ceux-ci), *tchés-lai* (ceux-là).
	Fém. — :	*Tchelles* (celles), *tchelles-tchi* (celles-ci), *tchelles-lai* (celles-là).

Pronoms possessifs.

SINGULIER.	Masc. — :	Le *min*, le *tin*, le *sin*, le *netre* (ou *noutre)*, le *vetre*, le *leu*, *lu* (ou *lur*).
	Fém. — :	La *mene*, la *tene*, etc., la *leu*, *lu* (ou *lur*).
PLURIEL.	Masc. — :	*Lés mins*, *lés netres*, etc., *les leus*, *lus* (ou *lurs.*)
	Fém. — :	*Lés menes*, etc. On dit parfois : *lés mènes*, etc.

Enfin, comme **pronoms conjonctifs :**

Lequeu (lequel), *laqueu* (laquelle), *lésqueus* (lesquels, lesquelles), *dauqueu* (duquel), *à laqueu* (à laquelle), *vour* ou *voure* (où).

Et, parmi les **pronoms indéfinis :**

L'in, *l'aoutre*, *persoune* ou *parsoune*, *rin* (rien), *tchuque* (quelque), *tchuqu'in* (quelqu'un), *tretous* (tous), *tretoutes* (toutes).

D'autres mots, adverbes, prépositions, etc., seront à leur place au vocabulaire.

(*A suivre.*) A. MÉTAY.

MUSES VENDÉENNES

MARGUERITE-GABRIELLE BRUN PUIRAJOUX

A MA MÈRE.

Quelle main, ce berceau de buis, le dessina,
Pour qu'un repos correct et bienséant s'y plaise,
Selon l'ordre classique et la ligne française ?
— Je suis sûr qu'une vieille tante s'assit là.

Pieuse, mais un peu rigide dans son zèle,
Se défendant de jargonner avec les gens,
Bonne, et sachant le prix d'un sourire indulgent,
Elle aimait son jardin et restait demoiselle.

Elle goûtait le ton du discours mesuré,
Et l'art du mot précis qui se passe du geste.
Froide ? non certes pas ! mais contenue. Au reste,
Fine comme un billet de Monsieur de Méré.

Ah ! comme elle touchait septante, je devine
L'effroi qu'elle céla sans doute par devoir :
Le vent lointain roulait un fracas rouge et noir,
L'orage menaçait la brande poitevine.

Des chants nouveaux, des cris vers ces villes, là-bas...
— Au coin de son foyer fidèle, porte close,
Elle connut, un mois qu'on appelait nivôse,
Que pour elle le pré ne reverdirait pas.

Sa canne doucement remua quelque braise
Sous les cendres ; et puis, digne et sans consentir
A l'ère qui montait dans le sang des martyrs,
Elle mourut en dix sept cent quatre-vingt-treize.

Puirajoux, 26 octobre 1905.

FRANCIS ÉON.

CHATEAUX DE VENDÉE

LE CHATEAU DES ROCHES-BARITAUD

A quelques envolées de la petite ville de Chantonnay, au sein d'un délicieux paysage, qu'ombragent des arbres séculaires, et que baignent des eaux toujours vives, s'élèvent les tours ogivales de l'élégant château des Roches-Baritaud.

Si haut qu'on puisse remonter dans son histoire, on trouve la terre des Roches-Baritaud en possession d'une branche de l'antique maison de Châteaubriant. En l'absence de documents formels, l'identité de ses armes avec celles de la famille bretonne du même nom à laquelle appartenait l'auteur du *Génie du Christianisme*, démontre suffisamment, contre l'opinion de

savants généalogistes du XVIIIe siècle, qu'elles avaient une origine commune. On doit reconnaître de lointains parents de celui qui a illustré le nom en deux frères « Guillelmus et Vincentius BARITAUS », que nous révèle un vénérable parchemin daté du 18 août 1292, aujourd'hui encore conservé dans le Chartrier des ducs de La Trémoïlle.

La lignée masculine des Chateaubriant poitevins s'éteignit en 1671 en la personne de Raymond, mort célibataire. Après lui, le domaine des Roches-Baritaud vint à sa nièce Gabrielle-Françoise, mariée au marquis de Savonnières, qui le vendit le 1er février 1738 à Jean Antoine Olivier de Sénozan, président au parlement de Paris. De ses mains il passa, le 23 décembre 1756, dans celles de Blaise de Beaumont, mais pour bien peu de temps : dès le 25 juin 1757, il le revendait à Claude de Beauharnais, chef-d'escadre de la Marine royale, le mari de Marie-Anne-Françoise Mouchard, plus connue sous le nom de Fanny de Beauharnais, la dame *aux fleurs blanches* des beaux esprits du premier Empire. En récompense des services rendus à la France par Claude de Beauharnais, Louis XV, par lettres patentes de juin 1759, érigea en Comté la terre des Roches-Baritaud qui fut un moment désignée concurremment sous le nom de Roches-Beauharnais. Elle resta à ses héritiers jusqu'en 1817, époque où M. Félix Marchegay, un des 221, bisaïeul des propriétaires actuels, en fit l'acquisition.

Du château, construit au XVe siècle sur l'emplacement d'un autre manoir détruit pendant la guerre de Cent Ans, et qui fut lui-même incendié en 1793 par les Colonnes infernales, il subsiste des parties intéressantes : le donjon, élevé de quelques vingt-cinq mètres, de forme pentagonale irrégulière ainsi que le portail, haute voûte ogivale surmontée d'un corps de logis et flanquée de deux tours rondes crénelées. Le pont-levis a disparu, mais le fossé, converti en parterre, laisse comprendre la disposition primitive. Cette enceinte d'eau, qui autrefois dut contourner tout le château se reliait à une seconde ligne de douves, celle-ci toujours en parfait état de

conservation, baignant le pied de hauts murs bastionés ajoutés au XVIe siècle aux constructions originaires. Les sources qui alimentent ces douves et qui jaillissent en plusieurs points du parc donnent une végétation intense à ce coin déjà très fertile de la plaine de Chantonnay. De grands arbres, dont l'un a, dit-on, été planté par la reine Hortense, rivalisent de hauteur avec le vieux donjon, auquel le savant historien Paul Marchegay a fait très heureusement accoler en 1858 la demeure qui a abrité les dernières années de sa laborieuse existence.

Le château des Roches-Baritaud est actuellement habité par M. Louis Marchegay, ancien secrétaire de M. Casimir Périer à la Présidence de la République, et ancien représentant de la 1re circonscription de la Roche-sur-Yon à la Chambre des Députés.

M. Marchegay est un sage qui a demandé aux Lettres et à l'Agriculture l'oubli des décevantes luttes de la politique.

On doit en féliciter l'Agriculture et les Lettres, et M. Marchegay lui-même.

R. V.

LA COMMUNE DE NOIRMOUTIER PENDANT LA RÉVOLUTION

LES ANGLAIS CONTRE NOIRMOUTIER

(Vendémiaire an IV)

(*Fin.*) (1)

Le 6, les délibérations municipales nous apprennent que « deux corvettes de l'escadre ont appareillé et ont fait route à l'ouest, et les canonnières qui étaient placées dans le Gois pour intercepter nos communications avec le continent ont rejoint l'escadre mouillée en rade ».

Le 7, « Il a parti (*sic*) sur les deux heures après minuit 19 embarcations, tant frégates, une canonnière et autres bâtiments qui ont également cinglé à l'ouest... « A six heures et demie du soir s'est présenté le citoyen Calard, observateur des mouvements de l'armée anglaise en rade au Bois de la Chaise, qui nous a rapporté qu'elle était composée de quarante-deux bâtiments, et que tous, à l'exception d'une canonnière et d'un côtre, avaient embarqué leurs chaloupes, et quant aux bâtiments partis ce matin, qu'ils couraient vers l'île d'Yeu, cinglant au sud, seulement la canonnière courait au nord-ouest... « Sur les neuf heures et demie du soir est venu à la chambre commune le garde-pavillons qui a déclaré qu'il venait d'entendre un coup de canon, tirer un coup de canon (*sic*) au Cob, et qu'en descendant il en avait entendu deux autres...

« Environ onze heures, le garde-pavillons est venu faire le rapport qu'il venait d'être tiré par l'escadre ennemie deux coups

(1) Voir la 2e livraison 1905.

de canon vis-à-vis l'anse de la Claire et que cela continuait. A onze heures cinq le garde-pavillons a averti qu'il se tirait du canon et que la fusillade continuait dans l'anse du Vieil. Le feu a toujours continué et à 11 heures 30 la générale a battu dans la Ville, celle de la Guérinière, commencée environ 3/4 d'heure avant, a cessé alors, mais le feu a toujours continué et continue encore à présent, minuit quarante minutes. Le feu de l'ennemi s'est tu à 1 heure et demie. »

« ...Sont arrivés hier soir, — continue le procès-verbal à la date du 8, — environ 9 heures et demie, les citoyens J. S. Maublanc, Aimé Viaud, Jacques Benoits, François Charier, Urbain Burgaud, Honoré Courant et Després, chef des travaux, ayant passé dans une petite embarcation tout autour de l'escadre ennemie pour venir au secours de leurs foyers et en partager les risques avec leurs frères. En rendant justice au mérite et au courage de ces citoyens, l'assemblée croit devoir dénoncer au mépris les lâches qui ont abandonné le pays malgré les autorités constituées en s'échappant furtivement, notamment Zimmermann, receveur des Douanes, qui en a donné le premier l'exemple et qui a été suivi par nombre de réfugiés dont il sera fait mention lorsque l'assemblée se sera assurée de leurs noms et de la quantité. La flotte ennemie a tiraillé plusieurs coups de canon que nous avons regardés comme des signaux, pendant la nuit, et au point du jour a parti du lieu où elle a mouillé pour aller à l'île d'Yeu rejoindre la division qui y est déjà rendue...

« Sur les 11 heures 3/4 le garde-pavillons a rapporté que la division de l'escadre anglaise qui a appareillé le jour d'hier et s'était rendue dans les coureaux de l'île d'Yeu, est actuellement mouillée sous l'île d'Yeu. »

Par la lettre suivante la Commune s'empresse alors d'informer le Comité de Salut public des angoisses par lesquelles elle vient de passer :

« 8 vendémiaire. — Au comité de Salut public de la Convention Nationale.

« Le blocus de l'île sur tous les points par une escadre britannique aux ordres du commodore Bucdaber nous a empêchés de vous instruire plus tôt qu'elle s'était mouillée dans la baie de Bourgneuf le 3 de ce mois, au nombre de 70 voiles ; qu'elle commença ses hostilités dans la même nuit par attaquer la canonnière « *la Rude* » et la corvette « *le Scorpion* » et une gabarre ; qu'après une défense vigoureuse et opiniâtre le premier de ces bâtiments a été brûlé par deux canonnières et cinq chaloupes, et que « *le Scorpion* » a évité le même sort en se mettant dans l'anse sous le fort du Tambourin, défendue par deux pièces de 36, et celles de la Bassotière et de Gâtines ; que le lendemain le général Cambray vint nous prévenir avec son état-major et plusieurs officiers de la garnison qu'il venait d'être sommé par le commodore anglais de rendre l'île à Sa Majesté Britannique et Louis XVIII et ses alliés, et nous prévint avoir pris des mesures pour la rentrée de plusieurs bataillons et munitions pour bien repousser les efforts de cette escadre à s'emparer de cette île, et tous firent la protestation de vaincre courageusement ou mourir à leur poste. L'assemblée répondit avec applaudissements qu'ils seraient secondés par tous les moyens en son pouvoir. Depuis cette époque la garnison, la marine, la garde nationale, les femmes, les enfants et les vieillards se sont portés avec le zèle et le courage qui conduit des hommes libres sur tous les points où la sûreté l'exigeait. Cette bonne contenance a paru déconcerter la fierté anglicane, et depuis hier matin le nombre des bâtiments restés en rade se trouve réduit à 42, et ceux partis paraissent mouillés dans la rade de l'île d'Yeu. L'ennemi est venu cette nuit avec plusieurs canonnières canonner nos forts ; ils en ont été vivement repoussés. Nous estimons que ces fausses attaques ont pour objet de presser les alliés de la Grande Bretagne à favoriser leur débarquement. — Salut, etc..... »

Les jours suivants on observe minutieusement tous les mouvements de l'ennemi :

Le 9, « à dix heures on a signalé la flotte anglaise partie de cette rade au point du jour dans les coureaux de l'île d'Yeu, et la division partie la première était mouillée dans le palais de l'île d'Yeu. A soleil couchant on a signalé toute la flotte autour de l'île d'Yeu, et toutes les précautions de sûreté ont été continuées. On a entendu jusqu'après minuit beaucoup de coups de canon dans la partie sud-ouest, que l'on a jugés être des signaux... »

Le 10, « à soleil levant nous avons signalé la flotte anglaise mouillée sur le palais de l'île d'Yeu, excepté quelques bâtiments louvoyant dans les mêmes eaux. Ils ont été signalés tout le jour dans ce parage. »

Et le 12, au point du jour, on aperçoit une nouvelle escadre anglaise, plus forte que la première, qui met en baie, et Cambray est absent ! Et Chapuis semble avoir perdu la confiance des habitants ! Et les vivres vont manquer dans l'île !...

La Commune demande au district de lui envoyer des subsistances par Fromentine, et en même temps inscrit au registre de ses délibérations :

« Aujourd'hui treize vendémiaire (1) 4e année républicaine en l'assemblée publique et permanente de la Commune du canton de Noirmoutier, le conseil général réuni, présent le procureur de la commune, l'assemblée présidée par le citoyen Viaud-la-Rivière, premier officier municipal, à défaut de maire; au point du jour le garde pavillon a découvert une flotte dont on fait monter le nombre à environ 100 voiles, indépendamment de la division de cette même nation qui est encore à l'île d'Yeu.

Ces 100 voiles entrent dans notre baie vers les 10 heures du matin ; la flotte anglaise a mouillé dans la rade aux environs de Pierre-Moine...

« La flotte anglaise a été observée tout le jour et ses opérations ont resté dans une parfaite stagnation. Tout le monde

(1) C'est *12* qu'il faut lire. Toujours la même erreur de date.

s'est empressé de faire des dispositions. Chacun en droit..... pour opposer une vigoureuse résistance en cas d'attaque. Pendant la nuit la flotte ennemie n'a fait aucun mouvement hostile et toutes ses manœuvres ont été surveillées. ».

Elle écrit, d'autre part « au représentant du Peuple » :

« Citoyen, nous vous prévenons que dans l'instant une flotte anglaise, plus forte que la première qui avait paru dans notre rade de Bourgneuf, y mouille à l'instant, composée de près de 100 voiles. Nous pensons que le Commandant de l'île emploie tous les moyens pour résister à l'attaque de l'ennemi. Nous vous invitons de donner les ordres les plus précis afin qu'il puisse être secondé dans ses vues de repousser vigoureusement l'ennemi qui nous menace. Nous comptons sur votre zèle pour le bien public, et sommes confiants de la célérité que vous apporterez à nous procurer tous les secours nécessaires. — Salut et fraternité. »

Pendant la journée du 13 on travaille activement à se retrancher. « Un navire anglo-américain se trouvant parmi la flotte anglaise demande un pilote pour aller à Nantes,.. » Accordé après exhibition de ses papiers au « Commandant de la force armée ». « ...L'escadre ennemie n'a fait pendant tout le jour aucun mouvement suspect. Le vaisseau anglo-américain a parti pour Nantes et il en a rentré un autre en cette rade... »

Le 14, la municipalité informe les Représentants du Peuple près l'armée de l'Ouest, de la disette qui menace l'île, et « du peu de succès que l'ennemi doit se promettre » s'il tente d'y descendre. Devant l'assemblée municipale comparaît « le citoyen Jean-Baptiste Gallet, patron d'une chaloupe de Belle-Ile, qui a déclaré être parti de Saint-Gilles hier matin et y avoir vu douze marins de divers ports qui ont rapporté s'être évadés de l'île d'Yeu qui était au pouvoir des Anglais depuis quelques jours ; que les habitants sans défense avaient été forcés de se rendre ; que les Anglais avaient mis beaucoup de monde et d'artillerie à terre et que lui, déclarant, estimait que l'escadre devant l'Ile d'Yeu était à peu près aussi forte que

celle mouillée dans notre rade, et a déclaré ne savoir signer. En outre a déclaré qu'en passant sur la côte de Monts il avait vu une frégate et trois corvettes qui y croisaient et envoyaient leurs canots à terre et faisaient des signaux, et qu'inutilement ils avaient été provoqués de descendre à terre par les volontaires sur la côte.....

« Le navire anglo-américain a envoyé sa chaloupe à terre pour demander un pilote qui pût le piloter à Nantes, commission qui a été acceptée par le citoyen Dosset, de Pornic, qui s'est trouvé enfermé dans cette île par la flotte anglaise. Cet officier a rapporté que l'escadre en rade avait déjà jeté à la mer plus de 200 chevaux morts à bord. La flotte ennemie a été observée tout le jour et n'a paru faire aucune manœuvre signifiante. Elle a tiré cinq coups de canon vers les 4 heures après-midi, et deux autres environ une demi-heure après. »

Le 14 vendémiaire, dans une lettre de la municipalité au district, datée de 2 heures du matin, il est dit que le commodore Pitche, commandant de l'escadre anglaise, a fait proposer par un capitaine américain venu à terre l échange des prisonniers. On a répondu qu'on ne traiterait de cet échange que lorsque le blocus de l'île serait levé. L'officier rapporte qu'il n'a vu de troupes qu'à bord d'un vaisseau de 88 et d'un de 74. Un bataillon du 73e vient d'arriver dans l'île...

Enfin le 15 vendémiaire, « au point du jour, la flotte a été observée et a paru n'avoir fait aucun mouvement pendant la nuit.. . Sur les dix heures et demie il est arrivé un côtre qui a été droit au commandant de l'escadre ennemie. Il a été écrit au district pour l'informer des mouvements de l'ennemi, tant vers l'île d'Yeu et la côte de Monts que dans notre rade, ainsi que de l'état de pénurie dans lequel nous allons soudainement tomber... Sur les onze heures la flotte anglaise a appareillé de cette rade » (1).

(1) 27 frimaire an IV. — Les Anglais et émigrés entrés à l'île d'Yeu le 7 vendémiaire en sont sortis le 26 frimaire ; 79 jours de résidence. » (*Délibérations municipales.*)

. . . . . .

Les Noirmoutrins cependant n'avaient pas fini de faire le coup de feu contre « les vils esclaves de Pitt », ainsi que les appelle la municipalité. A chaque instant, dans les années qui suivent, elle mentionne au registre de ses procès-verbaux : « Anglais sur nos côtes. » Et ce sont des convois attaqués, incendiés ou pillés, des bâtiments amarinés, des escadrilles qui viennent sonder la baie ; et aussi des bateaux anglais pris par nos stationnaires, des Anglais faits prisonniers. Plus d'un Noirmoutrin fit connaissance avec les pontons d'Angleterre à cette époque mouvementée.

Signalons à ce sujet, dans la correspondance municipale, cette touchante lettre datée du 3 prairial an VIII :

« Aux prisonniers de Noirmoutier dans le château de Portchester, à Portsmouth en Angleterre.

« Nous avons reçu votre lettre du 8 germinal dernier, et pénétrés des privations que vous supportez journellement pour la cause commune, nous avons ordonné une collecte dont le produit n'est pas aussi conséquent que nous l'aurions désiré ; mais elle se monte à la somme de cent..... qui doit vous parvenir franc de port. Qu'elle soit pour vous un soulagement de vos misères et un gage du patriotisme de vos concitoyens qui désirent que cette somme soit partagée aux plus nécessiteux au préjudice de ceux qui reçoivent des secours directement de leurs familles. Redoublez, nos chers concitoyens, de zèle et de constance à supporter les malheurs de votre captivité qui ne peut plus durer longtemps : c'est le vœu de vos concitoyens.

Les ex-administrateurs municipaux de Noirmoutier. »

« Peu après, les 12 et 13 messidor de la même année, avaient lieu, dans la rade de Fromentine les combats dont le docteur Viaud-Grand-Marais et nous même avons relaté ailleurs les péripéties. Ils valurent à douze Vendéens, dont sept habitants de Noirmoutier, les honneurs d'une présentation à Paris au

Premier Consul, qui déjà avait prescrit à son ministre de l'Intérieur de s'enquérir près des vaillantes populations de Noirmoutier, Barbâtre, La Crosnière et Beauvoir « de ce que l'on pouvait faire pour elles et du genre de bienveillance qui leur serait le plus profitable ».

« Nous sommes sensibles aux témoignagnes de bienveillance que veut nous donner le gouvernement, répondirent les Noirmoutrins, cependant la conduite que nous avons tenue dernièrement contre les Anglais n'a rien d'extraordinaire. Ce n'est pas la première fois que nous signalons notre haine contre eux et notre zèle pour la République. En l'an IV et en l'an VI nous avons aidé à les repousser de nos côtes ; six mois de chaque année nous montons journellement la garde, et dans les conscrits qui formaient la première compagnie franche du département qui s'est si bien distinguée nous comptions 80 de nos enfants.

« C'est beaucoup pour nous d'avoir un instant mérité l'attention du gouvernement, mais nous ne voulons en profiter qu'en faveur des prisonniers marins de Noirmoutier qui gémissent depuis si longtemps dans les prisons d'Angleterre. Qu'ils soient échangés, que l'on nous donne des armes et nous prouverons mieux encore notre attachement à la République par ce que nous ferons que par ce que nous avons déjà fait. »

L. Troussier.

(*D'après les Archives de la Mairie de Noirmoutier.*)

FIN

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

CHARETTE ET LA PACIFICATION

M. le Dr Dodin de Challans, dont les archives de famille sont riches en documents sur la période révolutionnaire, a bien voulu nous permettre de prendre copie pour la *Revue du Bas-Poitou* de certains papiers intéressants. Nous l'en remercions bien vivement. Nous reproduisons ci-dessous une *copie de la Lettre des Représentants du peuple à Nantes à leur collègue Gaudin des Sables*, copie faite par Gaudin *lui-même*. Elle a le mérite d'être bien plus complète que celle insérée par Chassin dans ses *Pacifications de l'Ouest*, t. I, p. 163.

On remarquera que des trois lettres sur la *prise de Charette*, une seule indique exactement le *lieu* où Travot s'empara du général vendéen.

JEHAN DE LA CHESNAYE.

1re LETTRE

30 PLUVIOSE. — 3e AN REPE

COPIE DE LA LETTRE DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE A NANTES ÉCRITE A LEUR COLLÈGUE GAUDIN AUX SABLES

Nous nous empressons de te faire part du résultat de nos conférences avec Charette et les principaux chefs de la Vendée. *Nous les avons trouvés sincèrement disposés à la pacification* (1). Ils ont présentés avec tout le respect qui est dû à la représentation nationale

(1) Nous avons écrit en italiques les lignes qui ne se trouvent pas dans *Chassin*.

divers articles de demandes (relatives) à leurs personnes, à leurs biens et à la consolidation de la pacification projetée. Nous leur avons accordé tout ce que nos devoirs et le grand intérêt des circonstances nous ont prescrit. Le résultat de nos opérations a été une déclaration faite par Charette et les principaux chefs des deux armées du Centre et des Pays-Bas, que, soumis à la République et à ses loix, ils ne porterait jamais les armes contre elle, remettroient leur artillerie etc., etc.

A la fin de notre dernière séance s'est présenté quatre officiers de l'armée de Stofflet qui nous ont assurés de sa part les mêmes dispositions à la pacification que celle que Charette et autres avaient déjà réalisées ; ils *nous* ont témoignés au surplus le désir de Stoflet de concourir avec Charette aux divers moyens de consolider *cette* (la) pacification. Nous avons cru qu'il était convenable d'aquiesser à leurs demandes *et quoique nous eussions déterminés le parti que nous voulions prendre sur les divers objets de leurs réclamations, nous avons suspendu l'exécution et la publicité de nos arrêtés jusqu'à notre entrevue avec Stoflet qui aura lieu nous l'espérons dans deux jours.*

Il y a dans le parti de Charette un petit nombre de mauvais sujets qui ne veulent pas la pacification. *Delaunai dit-on est de ce nombre.* On prend à leur égard les mesures les plus sages et elles auront tout le succès que nous en attendons. Salut.

Signé : CHAILLOU (1), DELAUNAI, L'OFFICIAL, DORNIER, JARRY, RUEL, BONNET, MORISSON.

P. S. — Commartin a signé la déclaration de Charette pour la partie des Chouans.

2e LETTRE

A Péaut (2) *le 15 pluvios lan quatreième de la République.*

CITOYENNE ET AMIE

Jay bien receus votre letre susecrite dans celle de votre belle sœur en date du 20 frimaire. Je lay receux le 2 du courant, je me serois anpressée de vous faire réponse de suite, mais jatandais de savoir des nouvelles de La Roche. Comme vous me demandiez javeis priée

(1) Chassin écrit Chaillon Bollet.
(2) Près Luçon.

Arrivé de Chatos Giber (Château Guibert) et Gourdon de Badiole (1) de s'informer, de vos effez et de l'état de votre maison. Et Arrivé m'a dit que les volontaires brisoit tout et qu'il ne laisoit pas de porte ny fenêtre qu'il faisoit tout brulé sepandans que Olimpe poureit sauver quelque chose car les persone qui sont présant et qui font leur plainte au général, le *général anpêche le dommage autant qu'il peut.* Mais il est incompreensible les effez que les volontaire on apporté vandre dans ce péis icy de toute espesse, Gourdons n'est point ancore veneus ; je ne seis point quand il viendras. On dis dans ce péis que *Charete* est avec Les Choans qu'il s'est échapée dunne déroute à *Dompierre* on leuy a pried un drapos de taffetas superbe garnis de frange dor et lettre dor. Depuis cette bataille les jan de ses cantons sont tous rantre chez eux. Les troupe sont cantonée partout et le monde retourne chez eux. *Les citoien ne leur disse rien de pleus, il ne se dise rien ny les un ny les autre* Il y anna (en a) beaucout qui onst randeus les arme et qui les rande tous les jours. Je vousdrois avoir de meleiur nouvelle a vous doner et depleus solide? mais je nannay (n'en ai) pas. On an dit assez mais aujourdeuy dunne facon et demain dunne autre. Et tout cela net point solide. Ma fille vous fait bien des complimant, je seuis de tout mon coeur votre consitoiene.

Veuve COUPPERIE.

Ma cher Dodin vous serez au sy bien que votre belle soeur inquiete de ce que je ne vous fezès pas reponse atendu que vous me la demandiez de suite. Mais je vous diray que ma fille Caliche est partie de Noël pour tâcher d'aller à la *Chapelle* (Palluau) et jay été longtems san savoir de ses nouvelle Elle ma écrit ses jours icy et elle me marque que *Savin* et Gris Babinot et Ricoulos ont été déposer les arme à Saint-Gille. Il y ont été 4 jours et il réponde de leur paroise et elle etoit dans se tems las, mais elle m'ecrit de Chalans et elle me marque quelle n'atand qune ocasions pour aller chez nous mais larmée qui est cantonnée à Palleau est (et) de Nante les vivres pour larmée viene de Nante sest pour quoy on ne trouve pas sy souvand docasions de Chalans. Dans le moment que jecris votre lettre je vien dans recevoir une de votre fils qui me demande reponse mais je ne leuy feray quand ma fille seras veneu de La Chapelle (Palluau) sy elle peut ty aller elle nous aporteras des *nouvelle sure* car apprésant je nan seiz point mais sy tant quelle seras arrivée, je ferai réponse à Charlit, je parleray au taneur qu'il me dit pour savoir sil a de

(1) Entre le Boag-sous-la-Roche et la Limouzinière.

louvrage car il me marque quil vas sortir de chez son bourjois de leuy faire reponse chez vous.

Adieu ma chère Dodin. Ma fille et moy nous vous souhaiton une bonne sante ainsy que vos deux fille que nous embrasson de tout notre cœur. Je suis en attendant de vos nouvele

Votre Consitoiene
Veuve COUPPERIE.

Suscription. LA SITOIENE VEUVE PORCHEZ RÉFUGIÉE A CONIAT, DÉPARTEMANT DE LA HAUTE-CHARANTE A CONIAT.

3e LETTRE

SITOYENNE EST AMIE vous nous aviés promis de venir nous voir vous narivé point nous vouderion poutant que vous vienderié sille vous étet posible. Nous avont relus une laitre de ma cousine Joucheneau. Sa laitre en est bien consolante. *Ille paret que sa finit dant notre paiis. Baucoup de jant ce rande* ille des couvre tous les jours les munisions quil ont. On na trouvés à *Salinié* (*Saligny*) soisente est catorse (74) baril de poudre finne d'Angleterre est douze quessont (caissons) de balle qui lont fait decouverir même cet le cegont (second) de cet espaisse est baucoup de petit. Bourdin a passe quin jour à *Palleau ille a etes asse bien aquillis an général.* Sis vous venez nous voir je vous feres voir la letre de ma cousine, elle angage sa mère a partir est nous. Jocheneau doit venir aux premiers bou tant (beau temps). Sis nous vous les vener aveque nous nous *pranderon nos precosion.* Unsis vene nous voir. Le sitoyen du Plaisis de *Boufou* (Beaufou) ets à Nante quis avet une plase à La Roche est *d'autre jant comillfaut qui sont randue.* Adieu ma chère. Croye moi pour la vie.

LA BRIEUX, veuve ESNARD.

Nos dame vous disse mille (choses) a vous est a la Dodin, je ne loublie pas ausis.

Javais oublié de vous dire que le sitoyen Julien *Desenais* (Aizenay) est sa famme est (et) Pinon de *Soulant* est sa famme ont étés prié (pris) dant la fore *desenais* (Aizenay) est le petit Gloria de la *Chapelle* est quarante autre quison étés fusillé de suite mais sé *messeu*? ne lont pas étés pour le moment est le petit Gloria Unade? jandarme

les aampaiché pour le momant. Sis je nétés pas pressé, je vous andiré davantage.

A Sinte (Sainles) le quatre mar lant quatre de la République Réponse de suite.

Suscription. — A LA SITOYENNE, SITOYENNE PORCHÉ LEMURANT A COGNIAC DÉPARTEMENT DE LA CHARATE (SIC) CHE LE SITOYEN JANDREAU A COGNIAC.

4e LETTRE.

SITOYENNE EST AMIE. Jais recus votre laitre par une sitoyenne de Coniac. je nes point été surprise de savoir que vous avié étés malade. Ne recevant point de reponse de vous nous étion très inquette naus saume bien charmé daprandre le restablisemant est de navoir point sus la maladie. Car nous orjon étés bien ennuyé, nous saume ataché à la pauvre Dodin est toujour les *malleheureus refugies* nous seront cher.

Parlon de notre depar, nous *voulon nous randre*, je panse que vous le voules ausis, *nous atandon une occasion favorable* pour la sesir. Insis ille faut que vous venier de suite aveque tous vos effes pour que nous partion ansanble. Vous viendres an notre chanbre est si nous ne pouvont pas rangé ? je vou trouvaires une autre apartement *est de censer* (concert) *nous chercheront une ocasion*. Je vais partir pour *Sin Savinien* pour voir sille nia point de batiment des *Sable* come il en vien souvent. Ilia le sitoyen Beliar qui vat est vien est même ses jours ille anmené une partie des effes des *sitoyenne d'Orlean* est *deus de demoiselle*? est ille doint retourne. Cet un refugie surment sille peut ille peut nous anmené à sont retour nous pourion trouvais une gabarre qui pouret nous conduire à Rochefor, mes ille seret plus agreable pour nous de trouvais à *Sint Savinien* unt bâtiment qui nous conduiret aux *Sable*, car ille paret cont peut antrés ou dumoint aproché de près surtout après la *prisse de Charette* que vous ores surmet aprie. Voila ous on la trouvais. *Ille esttet dans la fores de Gralas nos colone sernet de tout cote. Travot à la tette an reprochant* (rapprochant) *peu à peus ille arancontré les pèsent* (paysans) quis le gardet. *Ille sont veneus demande à Travot si setet luis quis comandet à la Roche est dans le paiis sille ne sapelet pas Travot. — Ille leur a repondus que cettet luis, qille cherchet Charette leur commandant.— Cest moi — est bien ille est*

dans le Bois, mes ille est abilé (habillé) comme nous, mes il tien une lance dans une main est un pissetollet de lotre. Au meme unsetant ille a vouleus passe un fosse pour se sovais est de suite ille ont crie; le voilas. De suite ille a voulus ce ponardé mes Travot luis a coupe le bras ! » est de suite ont la conduit aux *Sable*. Cete antrés aux Sable net pas si belle pour luis que cele quis fit à Nante. On regarde ? la tranquilité dans nos paiis, à present. *Ille faiset fusillé tous suse quis ne veulet pas le suivre.*

Adieu, ma chère Pourché, je suis avous atandant tous.

la Brieux, *veuve* Esnard.

Bien des chose a toute votre famil. Nous dame vous dise auxtant.

A Sinte 29 de lanné regime lant troy (1) *de la Repeublique.*

5e Lettre

A Péaut (près Luçon) *ce30 jerminal le quatrième de la République.*

J'ai bien receux votre lettre an date du 8 du courant par laquelle vous me marquez que vous jouissez dunne bonne santé, je vous en souhaite la continuation. Vous me dite que vous avez receux une lettre de Basin qui vous dit quon *tue* les *Refugiée dans le Bocage. Sela est faut* car les refugiée qui sont dans ce peis cy j vont souvant. Je nan nont point veu parler. Il yana plusieur de la *Chaise* (le Vicomte) qui sont rantré tout à fait. Et maime il y a dicy un nomée Olivaut qui était bouchez à *La Ferrière* et Verdon qui sont actuellement à faire a comoder leur maison pour jaler) demurer à la St-Jen. Le Curé Feret au *Chand St Père* (Champ-St-Père) il j a deja une partie de ses effez randeux. De pleus mon fils qui est sansible a votre souvenir et qui vous dit bien des choses honête est icy avec sa famme. Il était à la prise de *Charete* qui a été prie dans le Bois de *Le Sar* (2) antre *St Denis* (la Chevasse et *Boloine* (Boulogne). Il lond amené ansuite a *Pon de Vie*. Sest le général Travaut qui la pried leuy maime avec les *chaseur de la Vande* et un détachement du *bataillon Vanjeur*

Apres lavoir pried on la conduit (a) *Ange* (Angers). On la retourné à *Nantes*, mais le général n'a pas été le conduire...

Veuve Coupperie.

Suscription : A la Sitoiene veuve Porchez refugiée du département de la haute Charante a Coniat.

(1) C'est l'an IV qu'il faut lire.
(2) *L'Essart.*

(EXTRAIT D'UNE LETTRE)

Aux Sables, le 4 floréal, l'an 4e de la République françoise.

CITOYENNE ET AMIE,

... Je vous diray qu'on vous a trompé en vous dizant que Charrette a esté pris a la *forêt de Gralas* et qu'il a esté fusillé aux *Sables*, mais le fait n'est pas moins vrais quil a esté pris et je voudrois avoir la mémoire asses prezente pour vous expliquer la lecture d'une letre que j'ay vu qui est écrite de Nantes par un officier qui étoit à sa prise et qui la conduit jusqu'a son execution. Il a esté prix dans un bosquet pres d'un village (1) de la commune de *Saint Sulpice* (le Verdon) ou il a esté blessé a un bras et a la teste. Il etoient *trente six* il s'en est sauve que *sept*. De la on la mené au chateau de *Pon de Vie*, commune du *Poiré*. Le lendemain on la conduit à *Montaigu* et de là à *Anger*, et d'*Anger* on la renoré à Nantes ou il a paié sa dette à la République *après avoir esté promené par toute la ville.*

Jean MALLARD.

Suscription : A LA CITOYENNE VVE PORCHIER REFUGIÉE A COGNAC CHEZ LE CITOYEN LE BRUN PRÈS LARBRE DE LA LIBERTÉ A COGNAC.

(1) A la Chabotterie. Voir L'*Hébergement-Enthier et la seigneurie du Bois-de-Chollet.*

NOS ANCIENNES ABBAYES

L'ABBAYE DE RÉ

(*Suite et fin*) (1).

CHAPITRE X

Pierre gravée du XIIe siècle.

En l'année 1880, à la suite de fouilles exécutées dans le sol environnant les ruines de l'église abbatiale de Ré, une pierre gravée des plus curieuses fut recueillie. Elle fut remise à M. Emile Gaucherel alors commandant de place à Saint-Martin qui la conserva et en fit un dessin dont nous allons donner ici, vu son intérêt, la reproduction jointe à sa description.

Cette pierre a 53 centimètres de longueur, 48 de largeur, quelques centimètres d'épaisseur, elle paraît être en schiste ardoisier.

Le sujet très complexe qu'elle représente est le suivant :

Au centre, une étoile à six rayons entourée d'un petit cercle formant comme l'essieu ou le centre d'une grande

(1) Voir la 1re livraison 1905.

roue, qui a de nombreux rayons partant de ce centre vers la périphérie. A la partie inférieure un point ayant une signification inconnue.

Au-dessus de cette roue et empiétant sur sa partie supérieure existe un calvaire semblant dominer le monde et portant un christ en croix entouré d'une auréole.

De chaque côté de ce crucifix sont des objets de la Passion. A droite une échelle, un coq et une étoile ; à gauche une lance, un vase et une étoile.

Dans les angles supérieurs laissés libres par la roue ou globe se trouvent représentés, à droite, tenaille et marteau; à gauche, un fouet de flagellation.

Dans chacun des angles inférieurs un animal ressemblant à un chien ou à un renard, à cause de la longueur de la queue.

A droite, à gauche et au-dessous du sujet en question sont des panneaux qui l'encadrent.

Le panneau de gauche représente de haut en bas : un quartier de lune avec profil et traits de visage, un arbuste sortant d'un vase à deux anses, un campagnard et sa femme ; lui, s'appuyant sur une canne et la précédant, elle soufflant dans une corne et le suivant.

Le panneau de droite représente de haut en bas : un soleil vu de face avec traits d'un visage de face et entouré de rayons, un arbuste sortant d'un vase à deux anses, un seigneur et sa femme se faisant face et ayant chacun une flèche en main.

Le panneau inférieur représente de droite à gauche un seigneur à cheval, un chien, un sanglier, un daim.

Par son style, son ensemble, ses encadrements à plein ceintre, la tête du christ, etc. Cette pierre gravée nous a paru être du XIIe siècle, époque de la construction de l'abbaye.

Quel a pu être son usage, nous n'avons pu le définir, rien ne révèle la forme d'un cadran solaire.

Quant à son sujet, il paraît être le Christ dominant le monde entouré des astres du firmament, des objets de la Passion et de scènes diverses de la vie humaine à cette époque (1).

(1) Les sires de Mauléon se livraient à la chasse au daim dans la forêt de Ré où s'éleva l'abbaye. (Charte de 1199 de Raoul de Mauléon.)

PIERRE GRAVÉE DU XIIe SIÈCLE.

CHAPITRE XI

Pierre tombale d'Abbé du XIIIe Siècle.

A la même époque (1880) et non loin de là, un habitant de la Flotte découvrit une pierre tombale. Grâce à l'initiative de M. Mouilleron-Gibaud cette pierre fut mise à l'abri des injures du temps et de la destruction.

M. Gaucherel commandant de place à Saint-Martin en fit un dessin resté chez M. Julien Moreau qui nous a permis d'en faire ici une reproduction.

Cette pierre, par les bons soins de M. Emile Couneau de l'île de Ré, habitant la Rochelle actuellement, fut obtenue pour la salle du musée lapidaire de la Rochelle où elle est désormais conservée à la postérité.

Elle a été l'objet d'une description et traduction de la part de MM. de Guilhermy et Georges Musset, dans le Bulletin de la Société des Amis des Arts du 1er mars 1885 de la Charente-Inférieure où nous avons puisé ces renseignements.

Cette pierre est plane, son épaisseur est de 0^m 32, sa largeur 0^m 95, sa longueur 2^m 12.

Au-dessous d'un portique trilobé gothique, supporté par deux colonnes légères surmontées de chapiteaux à feuille d'acanthe, se trouve gravé un personnage représentant un abbé, en vêtement de cloître, crosse à la main droite, tête rasée, couronne de cheveux conservée, yeux fermés, visage barbu, pieds chaussés de souliers pointus, reposant sur un chien rampant.

Dans chaque angle formé par le portique gothique apparaît à demi un ange ailé semblant tenir un encensoir.

La légende en lettres gothiques conservée incomplètement ne nous permet pas de retrouver le nom de l'abbé, son nom ne figure pas non plus dans la liste que nous

avons pu reconstituer des abbés de Ré. Voici les restes de cette légende et sa traduction :

1° Bordure supérieure.

ISTE : FUIT : QUI : NON : MERUIT : PENA : CRUCIARI :

2° Bordure droite.

. . . . . SIT : SIBI : PROPITIA : MIS-

3° Bordure inférieure.

ERA TRIX : VIRGO : MARIA : IN : DNO : CRESCAT : DICENS IN : PACE

4° Bordure gauche.

QUIESCAT : BIS : SEX : CENTENO : NUMERO : NOVIES
QUOQUE : DENO : EXCEPTO : SOLO : R.. AT : — SSAT : DOI : O...

« Ici git celui qui ne mérita pas de subir la peine. . . .
« . . . . . que la miséricordieuse Vierge
« Marie lui soit propice ; qu'il s'élève dans le Seigneur ;
« en vertu de cette parole, « Qu'il repose en paix », l'an deux fois six cent et neuf fois, dix moins un (1289)...

Pierre tombale d'un Abbé de RÉ mort en 1289.

CHAPITRE XII

Sceaux d'abbés du XVe siècle

Nos recherches faites au département des manuscrits de la bibliothèque nationale, (fonds français, recueil de Gaignères, n° 20010, intitulé « *Titres originaux scellés d'abbayes* », volume 12 P à S,) nous ont permis de retrouver un certain nombre de quittances sur parchemin du XVe siècle, délivrées par les abbés de Ré au *recepveur ordinaire es pays de Xanctonge et gouvernement de la Rochelle pour le Roy pour une somme de quatorze livres tournois qu'ils touchoient tous les ans à la Saint Martin d'hiver, au chapitre des fiefs et aumônes du bailliage d'Aunis*, comme montant du fermage de la maison du Pré-aux-bœufs, appartenant à ladite abbaye et située non loin du littoral entre La Rochelle et Esnandes.

Deux de ces quittances avaient encore leur sceau en cire verte, l'un détérioré, fragmenté, en mauvais état, l'autre brisé en deux fragments bien conservés.

Une troisième ne possédait plus son sceau mais avait conservé à un lac pendant en soie blanche un cachet en cire aux armes de l'abbé.

Les armes des abbés ont en effet figuré d'abord sur le sceau lui-même, plus tard séparément mais sur le même lac que le sceau.

Enfin, annexés à trois quittances, dépourvues de leur sceau en cire, de ce même recueil de Gaignères, se trouvaient des fac-simile faits à la plume sur parchemin représentant les sceaux primitivement existants.

Nous donnons ci-dessous la description et la reproduction du sceau et des fac-simile des trois sceaux susdits, tous dépourvus de contre-sceaux.

1° Pierre abbé de Ré 1440, 6 novembre (fac-similé de

grandeur naturelle d'un sceau en cire verte très fragmenté).

Champ. — Sous un portique gothique, l'abbé debout, nu tête, en vêtements de cloître, tenant verticalement la crosse dans la main droite et, dans la main gauche, un livre ouvert.

Exergue. — Ecu de ses armes surmonté de la crosse représentant un lion rampant à gauche.

Légende. — Marginale, en lettres gothiques, avec abréviations ainsi formulée : (1) S (*igillum*) *Fr* (*at*) ris *Petri abbatis beate* (2) *Marie de Reia.*

Trad. : Sceau de frère Pierre, abbé de N.-D. de Ré.

Sur la lettre de quittance revêtue de ce sceau, l'abbé est nommé : Frère Pierre abbé du Moustier et abbaye de Notre-Dame de Ré.

(1) Les lettres entre parenthèses sont sous-entendues dans la légende.
(2) Gallicisme pour *æ*.

2° Olivier, abbé de Ré 1452. (Fac-similé de sceau en cire verte de grandeur naturelle.)

Champ. — Sous un portique gothique, l'abbé debout, nu tête, en vêtements de cloître, la crosse tenue verticalement dans la main droite, un livre dans la main gauche.

Exergue. — Ecu de ses armes représentant un vase à deux anses d'où sortent cinq tulipes. L'écu est surmonté de la crosse et accoté de deux croisillons.

Légende. — Marginale, en lettres gothiques, avec abréviations, ainsi formulée : S(*igillum*) *Olivier* (*i*) *abbatis monast* (*eri*) *de Reia.*

Trad : Sceau d'Olivier, abbé du monastère de Ré.

Sur la lettre de quittance revêtue de ce sceau il est nommé : Olivier, humble abbé du Moustier et abbaye de Notre-Dame de l'isle de Ré.

3° Jacques, abbé de Ré 1470 15 novembre. (Sceau de grandeur naturelle, fragmenté, en cire verte.)

Champ. — L'abbé mitré, debout, en vêtements d'église ; la crosse inclinée tenue de la main gauche ; la main droite bénissant ; les trois premiers doigts ouverts, sous un portique gothique surmonté d'un monument à coupole.

Exergue. — Ecu de ses armes représentant une hermine marchant à gauche en pointe et la crosse en chef.

Légende. — Illisible, les mots sont séparés par des étoiles.

Sur la lettre de quittance revêtue de ce sceau il est nommé : Jacques, humble abbé du Moustier et abbaye de Nostre-Dame en l'isle de Ré, on diocèse de Xainctes.

Le sceau en cire verte est écorné à ses deux extrémités et ébréché sur ses deux bords, il est de plus fendu de gauche à droite et de bas en haut.

4° Guillaume, abbé de Ré, 1499. (Fac-similé du sceau de grandeur naturelle.)

Champ. — L'abbé mitré, debout, en vêtements d'église, la crosse inclinée dans la main gauche, la main droite bénissant, les trois premiers doigts ouverts; sous un portique gothique, surmonté d'une niche gothique, renfermant la statue assise de Notre-Dame de Ré ayant l'enfant Jésus sur ses genoux.

Exergue. — Ecu aux armes de l'abbé représentant trois cercles, 2 et 1 et surmonté de la crosse.

Légende. — Marginale, en lettres gothiques, sans abréviations, ainsi formulée : *Sigillum Guillelmi abbatis de Reia.*

Trad. : Sceau de Guillaume, abbé de Ré.

Sur la lettre de quittance qui portait ce sceau, l'abbé est nommé : frère Guille (1) humble abbé du Moustier et abbaye de Nostre-Dame en l'Ysle de Ré.

(1) Abréviation pour Guillaume.

5° Jehan de Billy (1556-21 décembre). La lettre de quittance de cet abbé est dépourvue de sceau, il ne lui reste qu'un cachet isolé pendant à un lac de soie blanche et portant un écu écartelé surmonté de la crosse et aux armes de l'abbé.

Celui-ci y est nommé : Abbé de Notre-Dame des Chastelliers en l'Ysle de Ré ; le receveur du roi à La Rochelle y est nommé « Jean Counault » et plus loin « Counaut ».

(Fin)

Dr Atgier

UN DES ANCIENS DE LA GRANDE GUERRE

LE PÈRE GIRARD[1]

Il y a cinquante ans, un type bien curieux existait encore dans notre pays ; c'était celui du survivant des grandes guerres. Presque toutes les communes de France possédaient un de ces débris glorieux d'une époque si fertile en événements et l'entouraient de respect et d'admiration. Certes, ils n'étaient pas tous en état de subvenir à leurs besoins, car la plupart d'entre eux se trouvaient réduits à la pauvreté sinon à la misère ; mais la charité publique s'efforçait de faire vivre ces soldats aux cheveux blancs, les entretenait, les choyait, et c'était pour elle un insigne honneur que de se dévouer afin de conserver les miettes d'un passé qui devait se perdre dans l'avenir.

A 5 kilomètres de Saint-André, dans mon village natal du *Clouin*, vivait autrefois le père Girard, surnommé *Quollion* — je ne sais pourquoi, — grand vieillard d'esprit simple et de foi robuste, dont la masure en ruines livrait passage à tous les vents.

J'avais alors huit à neuf ans, et je me souviens qu'à cet âge, j'aimais à faire partie du groupe d'auditeurs qui, dans notre hameau, écoutaient les histoires du bonhomme. Ma mémoire a fidèlement conservé le souvenir de ces réunions sur lesquelles planaient les ombres de Charette et de Napoléon, les

(1) Chapitre extrait de : *Ma paroisse sous la Terreur* (Saint-André Goule-d'Oie en 1793. Notes et souvenirs d'un vieux Vendéen. Par M. l'abbé F. Charpentier. Pour paraître prochainement.

deux modèles incomparables que citait le père Girard à ses concitoyens.

Ah ! ce père Girard ! je le vois encore avec son visage taillé au couteau, ses longs cheveux de neige et sa haute taille d'ancien grognard !... Il s'en allait toujours clopin-clopant, d'une allure de faucheux, vêtu de la grande veste à basques datant de Louis XVI, et coiffé d'un large chapeau crasseux; entre ses lèvres constamment *un brûle-gueule culotté* aussi court que possible, et dont l'âcre fumée devait le réjouir d'aise.

Comme presque tous ses anciens frères d'armes, il était pauvre, mais ne s'en portait pas plus mal. Ma pieuse mère nous avait appris à pratiquer la charité, et c'était, d'après ses conseils que, mes frères et moi, nous portions du lait à la maison de *Quollion*, aliment dont il se contentait presque exclusivement. Le jour, il se rendait dans la forêt pour y ramasser du bois mort; personne ne se fût opposé à cette maigre prise qui, durant l'hiver, devait réchauffer les membres fatigués du vieux soldat. Il y coupait aussi des branches de bouleau dont il fabriquait des balais à l'usage des aires et des écuries, et qu'il vendait pour quelques sous ; il apportait également des fagots de *bourdaine* aux vanniers, que ceux-ci lui achetaient à bas prix. Il faut peu de chose pour soutenir ces corps à demi-usés de vétérans. Ils ont supporté tant d'épreuves au cours de leur vie aventureuse, qu'ils s'habituent aisément aux privations.

Tel était le père Girard, solitaire endurci auquel on ne connaissait point de compagnons, homme-type dont le seul plaisir était de raconter les événements, qu'il avait vécus, les batailles auxquelles il avait assisté, les exploits dont il s'était rendu témoin et d'exalter les vertus héroïques des grands généraux de la guerre vendéenne et de l'épopée napoléonienne.

Combien en comptait-on de ces vénérables survivants devant lesquels on se découvrait avec respect ? Ils gardaient l'antique costume et portaient encore le bonnet de laine de nos pères ; dans leurs demeures, l'ancien fusil vendéen restait

accroché au manteau de la cheminée ou aux poutres du plafond, comme une relique inviolable et sacrée. On les voyait, à l'église, prendre une attitude humble et recueillie, et leurs têtes branlantes, blanches parmi les blanches, offraient le spectacle de la piété et de la résignation. Ces hommes avaient souffert pour Dieu et la patrie, ils s'étaient conduits en héros, et maintenant que la mort les guettait, ils redevenaient enfants devant le Maître tout-puissant, auquel ils avaient tout donné.

Que de choses gravées en ces cerveaux de vieillards! On les consultait comme des oracles. Ils étaient la gloire de la contrée; chaque village était fier de compter un de ces guerriers parmi ses habitants. A Saint-Laurent-sur-Sèvre, où je fus vicaire à partir de 1873, j'ai connu un survivant des grandes guerres âgé de 94 ans; comme il était malade, je le visitais très souvent, et ce fut moi qui eus la consolation de le préparer à la mort.

Le père Girard, lui, s'est éteint à 85 ans environ, emportant dans la tombe les regrets de tous ses amis du Clouin et des villages de chez nous (le Pin, la Partellière, la Gandouinière, la Lambardière etc...)

Lorsqu'il racontait ses histoires belliqueuses, le grand vieillard paraissait rajeunir; sa voix était forte, vibrante, son regard brillant, son geste vif et animé. Tout en lui se transformait; on eut dit qu'il faisait un bond formidable en arrière et qu'il assistait de nouveau aux luttes épiques que la France soutint durant un quart de siècle contre l'Europe coalisée. Nous étions tous autour de lui, *buvant* ses paroles, ne le quittant pas des yeux, et, bien qu'il ne fût guère intelligent, il savait intéresser par la façon personnelle dont il traduisait ses impressions.

Il avait pris part à toutes les batailles de la Révolution, notamment à celles de Saint-Fulgent et des Quatre-Chemins : et le nom de Charette revenait à chaque instant, sur ses lèvres, comme celui d'un dieu auquel il avait voué un culte idolâtre. Charette était l'incarnation de la Vendée catholique

et royaliste. Pour cet humble, l'énergique et courageux *condottiere* dépassait de cent coudées le plus illustre des généraux vendéens.

Ses récits se succédaient les uns aux autres, passant de 93 au Consulat et à l'Empire, et alors c'était Napoléon qui le disputait à Charette en gloire et en vertus. Il avait fait toutes les campagnes du grand homme.

Nous vivions, pour ainsi dire, les victoires de la France, avec lui nous volions à la conquête et, quoique bien jeunes, nos cœurs tressaillaient d'enthousiasme aux histoires enflammées que nos oreilles entendaient. Le père Girard s'était trouvé en Russie et avait passé la Bérésina. Nous n'imaginions pas trop ce que cela pouvait signifier, mais le vieillard nous semblait alors un être à part, quelqu'un d'une autre époque, fait différemment que le commun des mortels, et sa taille paraissait plus haute, sa voix plus mordante, son regard plus perçant. Son langage n'était point celui d'un académicien, tant s'en faut ; mais sa rudesse convenait admirablement aux membres de l'auditoire. Ses expressions imagées, souvent pittoresques, nous comblaient de joie, car nous sentions passer sur nos têtes le souffle de la bataille et nos petits pieds trépignaient d'ardeur chevaleresque.

— « *Y leur foutiront la déroute* ! » disait-il souvent en parlant des Bleus, et cette phrase soulevait d'unanimes applaudissements.

Pauvre père Girard ! Son souvenir s'est évanoui dans le passé comme tant d'autres que je me plais à évoquer... Les gars d'aujourd'hui ne peuvent plus courir après lui en criant : « Vieux père Quollion ! Vieux père Quollion ! », ainsi que nous le faisions jadis ; mais l'image de ce brave et fidèle serviteur reste gravée en ma mémoire et c'est pourquoi j'ai voulu la rappeler dans ce livre, heureux d'offrir une place à celui qui sacrifia trente années de sa vie pour le salut de la patrie.

F. Charpentier,
Prêtre.

PETITS BILLETS DE LA GRANDE GUERRE

(Ext. des Archives du Dépôt de la guerre) Carton « Armée des Côtes de la Rochelle 1793 ».

M. de Laugrenière, chef vendéen, à sa femme :

Ma bonne amie,

Je me porte bien, sois tranquille. Le petit C. est au Molan. Je le ferai conduire, nous avons été pillés, nous pouvions l'être d'avantage. Nous avons 4 prisonniers qui seront fusillés demain. Nous en avons tué deux ; il est malheureux que nous soyons arrivés une heure trop tard, on m'a pris ma jument et le poulain.

Genouillon 23 mai 1793.

LAUGRENIÈRE.

*
* *

Madame de Laugrenière à son mari :

« Monsieur à l'instant où les bleus sont arrivés, ces dames étaient cachés dans un blé voisin, qui les ont entendu chercher et dire qu'ils ne voulaent faire aucun quartier ce qu'ils ont prouvé en fusillant les prisonniers qu'ils avaient faits ce matin. Madame vous les recommande expressément. Nous sommes arrivés à Saint Aubin en assez bonne santé.

MERI DE LAUGRENIÈRE

Saint Aubin dupleix, 23 mai 1793.

M. de Laugrenière fut fait prisonnier après la bataille de Savenay et guillotiné à Nantes en janvier 1794.

L'ÉLECTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE

(31 Janvier 1790).

Procès-Verbal de l'Assemblée municipale de Sainte-Christine.

Ayant communiqué, lu et affiché les décrets et instructions de l'Assemblée nationale, formé le tableau des citoyens électeur et éligibles aux charges suivant et conformément aux décrets à la porte de l'Eglise issu de messe paroissiale le 24 janvier 1790, nous avons annoncés aux habitants que les nouvelles élections se feraient le dimanche suivant, 31 du présent mois, dans l'église, à une heure après-midi, qu'en conséquent les vêpres se diraient ce jour à l'issue de la messe et que tous les habitants des différents villages eussions à s'y rendre et ay signé.

Aujourd'huy 31 Janvier en conséquence des annonces faites le 24 de ce mois, tous les habitants se sont assemblés à la porte de l'Eglise au son de la cloche. On a fait et publié de nouveau la liste de citoyens actifs et celle de ceux d'entre eux qui pourraient être élus pour occuper les charges de la municipalité, et après une courte exhortation de M. le Curé pour engager à se comporter avec décence dans l'église, on en a ouvert les portes et on y a fait entrer les trois plus anciens d'âge pour recevoir les voix pour l'élection du président de l'Assemblée, et a été nommé unanimement le sieur Gagelin, curé de la paroisse, et ensuite nommé Jean Braud, pour secrétaire.

Cette nomination faitte, elle a été annoncée à l'assemblée, et on a ensuitte annoncé qu'il fallait nommer par liste double, trois scrutateurs, et ont été nommés Augustin Manteau, Augustin Favreau et Michel Bonneau.

Cette nomination faitte, le président, le secrétaire et les trois scrutateurs ont fait le serment prescrit par les décrets de l'Assemblée et les trois vieillards dont l'office était remplis se sont retirés et réunis à l'assemblée de la paroisse.

On a annoncé ensuitte alors qu'il fallait nommer un maire en donnant sa voix à un seul et qu'on devait suivre dans ce choix les lumières de sa conscience et choisir un homme qui sut lire et écrir, de bonne conduitte en état de se bien consulter dans les difficultés, et qui puisse en cas de besoin faire des voyages en ville si les besoins de la paroisse l'exigeaient.

On a procédé à l'élection et Pierre Ballereau (1), journallier a eu la pluralité absolue des suffrages et a été proclamé Maire par M. le Président.

M. le Président a ensuitte annoncé qu'il fallait procéder à l'élection de deux officiers municipaux par liste double et que la pluralité absolue des suffrages était nécessaire, les habitants appelés les uns après les autres comme on avait fait pour l'élection du Maire, toutes les voix se sont réunies pour Pierre Berton, laboureur, et Jean Martin, sabottier, qui en conséquence ont été proclamés officiers municipaux.

Et ont été nommés dès le premier scrutin comme notables :

Pierre Gougnard, journalier de Sainte Xtine.

Jean Soulet, laboureur à Cellettes.

Pierre Dazelle, tixeran à Sainte Xtine.

Jacque Bouchet, laboureur à Villeneuve.

Jacque Guillemoteau, laboureur à Sainte Xtine.

Jean Pelletier, laboureur à Seuré.

(1) Le 1er maire de Sainte-Christine, Pierre Ballereau, est décédé au bourg. de Sainte-Christine à l'âge de 68 ans, le 17 fructidor an XII (4 septembre 1805) C'était un ancêtre de M. Jean Lucas, adjoint au maire actuel, de M. Pierre Neaud ex-syndic des marais de Sainte-Christine et de M. Alph. Veillet, instituteur public d'Aziré de Benet.

Cette nomination faite a été nommé pour procureur d'une voix unanime Augustin Manteau, meunier.

Et enfin a été nommé pour secrétaire greffier la personne de Jean Brault.

Les élections ainsi terminées, M. Le Président a fait comparaître au milieu de l'Assemblée, le Maire, les Officiers municipaux, les Notables, procureur et greffier qui ont promis et juré solennellement de maintenir la Constitution du royaume, d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roy et de bien remplir leurs fonctions, et après une petite exhortation de M. Le Président pour exhorter un chacun à l'amour de ses devoirs et à la subordination, l'Assemblée a été congédiée.

De tout quoy a été dressé procès-verbal et signé.

Signé ; GAGELIN, *Curé de Sainte Xtine.*

Président

(Extrait des Archives départementales de la Vendée, L[a] 143).

ALPH. VEILLET
Instituteur d'Aziré.

NOTES D'ART

UN PEINTRE VENDÉEN AU SALON D'AUTOMNE. — M. Milcendeau reçoit déjà la juste récompense de son probe et vigoureux talent, et sa haute notoriété en est encore affirmée : il fait école. Nombre de toiles de ce salon d'automne se ressentent manifestement de son influence sincère.

Nous avions craint pour cet artiste la tendance fâcheuse d'outrer ses procédés. Les scènes rustiques, où il excelle, de plus en plus éclataient de ces tons crus, rudes et lourds qui firent la fortune de Cézanne, de même que son dessin donnait aux paysans qu'il campait solidement la fruste et intense gaucherie admirée chez Gauguin. Non point qu'il ne fut qu'un imitateur : Je cherche seulement à l'expliquer. Il fut toujours au contraire un peintre libre et d'une belle personnalité. Seulement sa conception de la vie campagnarde et de la lumière était telle, que ses tableaux, sous couvert de réalisme, étaient parfois d'une impitoyable et fausse cruauté. Il me semblait que ses qualités si sérieuses et si profondes nous vaudraient des œuvres remarquables quand il plairait à notre compatriote de procéder avec moins de heurts et plus de sentiment.

Aujourd'hui quatre toiles de M. Charles Milcendeau flattent plus sûrement mon goût et je les veux louer pleinement.

Une paysanne debout, le tricot aux doigts, s'enlevant sur un fond sobre, délicat et scrupuleux, sacrifie à la manière constante de l'artiste. Mais il s'est sainement régénéré : les couleurs se font valoir avec hardiesse et ne crient plus ; nul discordant reflet, partout des valeurs bien vues et justement distribuées; l'allure est précise, sans ampleur et un peu raide même, mais sans bizarrerie et avec tout l'à-propos que réclamait le sujet.

Voici maintenant des fleurs au jet rectiligne dont l'arrangement précis, les nuances franches et choisies, et la bigarrure du dernier

plan ont tout le charme capricieux et fantaisiste des Odilon Redon avec la minutie précise de la plus simple vérité. N'est-ce point tout un art exquis que d'évoquer par la seule image exacte de pétales soyeux tout les rêves caressés par l'imagination la plus curieuse ?

Deux portraits de femmes montrent encore les aspects renouvelés du talent de l'artiste : Un profil sévère d'une belle ligne solide et discrète ; et surtout une dernière toile qui m'enchante. Jamais M. Milcendeau, chantre naïf des intimités populaires de Vendée, n'avait prouvé avec plus de maitrise quel charmant peintre raffiné il savait être, quand il lui plaisait, de la grâce féminine. La cambrure du corps, le châle aux chatoyants plis, l'éventail déployé : chaque détail retient, mais que l'ensemble est achevé de ce tableau obsédant comme une pure mélodie. Cette femme, tête nue, dans un paysage silencieux et qui abrite son fin et délicat visage contre l'éclat d'une impalpable lumière, c'est un beau thème pour faire jouer mille reflets et exprimer l'inexprimable atmosphère. Nous voilà loin peut-être des maîtres primitifs, mais tout près de ceux que récemment l'artiste nous confessait préférer : Rembrandt, Velasquez, Goya.

Et c'est encore ceux-ci que nous aimons le plus à retrouver dans les œuvres impressionistes de M. Charles Milcendeau.

HENRI MARTINEAU

LIVRES NOUVEAUX

Au Vieux Pays de France, excursions de Vacances dans le bassin de la Loire, par M. Louis Rousselet. — Un volume in-8°, illustré de 60 gravures d'après des photographies, broché, 7 fr. : cartonné en percaline, tranches dorées, 10 fr. (Hachette et Cie, Paris.)

Le charmant livre et l'aimable guide ! La bicyclette et l'automobilisme ont véritablement renouvelé partout l'art de voyager. Quelle différence entre le tour classique prévu par tous les indicateurs de chemin de fer et les multiples et pittoresques excursions de notre moderne tourisme ! Charme des paysages, chefs-d'œuvre d'architecture, vestiges du passé, traditions et légendes, modes et coutumes caractéristiques, quelque motif qui puisse éveiller notre curiosité, il n'est plus un village, plus un coin de campagne où nous ne puissions désormais pénétrer pour la satisfaire. De là l'extrême richesse du livre de Louis Rousselet. Mais que le talent du narrateur et la beauté de l'illustration ajoutent d'agrément et d'animation à ces *Excursions de vacances*, à ces descriptions du *Vieux Pays de France*, toutes parfumées de grâce vraiment française !

*
* *

Le Secret du Gouffre, par Pierre Mael. — Un volume in-8°, illustré de 50 gravures, d'après Vogel. Broché, 7 fr. : cartonné en percaline, tranches dorées, 10 fr. (Hachette et Cie, Paris).

Dans *Le Secret du Gouffre*, Pierre Maël nous fait le récit, ingénieux et captivant, de « l'invention d'un trésor ». Ce trésor est enfoui, depuis plus de quatre siècles, en une retraite oubliée, crypte antique creusée au flanc d'une montagne de la Suisse. Comment

l'ex-capitaine d'artillerie Winkebried et son neveu Arnold, âgé de douze ans, découvrent, à l'aide d'un vieux parchemin, l'existence de cette fortune, qui revient au premier, par droit d'héritage; — comment, et au prix de quelles aventures, le vieillard et l'écolier, secondés par une charmante fillette, Lucile Amond, cousine de ce dernier, parviennent à conquérir les précieux coffres où toute cette richesse est enfermée, nous n'essaierons pas de le résumer.

Nous ne voulons point, en effet, déflorer la narration, pleine d'épisodes dramatiques, que Pierre Maël, fidèle à sa manière, présente de cette émouvante aventure. Ses jeunes lecteurs habituels y retrouveront, avec la poétique exactitude de ses descriptions, l'intérêt poignant qu'il sut donner à ses œuvres précédentes, et *Le Secret du Gouffre* s'ajoutera heureusement à la liste, déjà longue, des ouvrages dus à cette plume aimée du public.

*
* *

Le Chevalier de Puyjalou, par M. H. de Charlieu. — Un volume in-8° illustré de 48 gravures, d'après Alfred Paris. — Broché, 7 fr.; cartonné en percaline, tranches dorées, 10 fr. (Hachette et Cie, Paris.)

Comment, après avoir conquis par son esprit charmant, son talent de musicien et son courage à toute épreuve, l'amitié et la protection du Régent, le chevalier de Puyjalou conquerra-t-il encore la fortune à laquelle il a droit et, par surcroît, la main de la charmante Odette, sa cousine et la fille de l'un de ses trois terribles oncles?

C'est le sujet du roman de H. de Charlieu, roman de cape et d'épée, comme on disait naguère, vivant, pittoresque, amusant, vraiment digne de la grande tradition française à laquelle il se rattache.

ZZZ.

La statue du Connétable de Richemont a Vannes

CHRONIQUE

La statue du Connétable de Richemont. — Une magnifique statue équestre vient d'être élevée par souscriptions à Vannes, à la mémoire du Connétable de Richemont. Nous en reproduisons l'image, d'autre part, grâce à une obligeante communication de notre excellent imprimeur et ami M. Lafolye ; et nous nous associons d'autant plus volontiers à l'hommage public rendu à l'illustre compagnon de Jeanne d'Arc, qu'il appartient un peu aussi à notre histoire Bas-poitevine.

Richemont fut, en effet, seigneur de Fontenay, où il séjourna notamment en janvier 1443, en revenant des fêtes du Couronnement de François Ier, duc de Bretagne, son neveu. Sous lui, Fontenay vit renaître son commerce ; sa population s'accrut considérablement ; les fortifications furent presqu'entièrement reconstruites, et l'église Notre-Dame qui ne pouvait plus suffire aux besoins du culte fut rebâtie.

C'est vers cette époque, en 1437, qu'il fit don au nouvel édifice religieux d'un magnifique calice en or exécuté par Gérard Rouvert, orfèvre de Paris.

Les portraits de l'abbé René Moreau. — Nous n'entreprendrons pas d'écrire ici la vie de l'abbé René Moreau, que nous connaissons par une publication de M. Benjamin Fillon, intitulée : « René Moreau, « curé de N.-D. de Fontenay, » qui a eu deux éditions ; la première, en date de 1849. 1/16, tirée à cent exemplaires sur papier à bras, Fontenay, Robuchon, et la seconde, en date de 1851, imprimée à Fontenay, Robuchon, Nairière-Fontaine, papier à bras également, et par « Les vies des Saints du Poitou, de M. de Chergé. — Poitiers, Dupré, 1856.

Nous nous occuperons simplement de lui au point de vue iconographique.

On lit dans l'ouvrage précité de M. Fillon parlant d'un portrait de l'abbé Moreau : « Ce portrait fut fait en 1671, par un artiste habile, d'après les indications de l'abbé Guérin, l'extrême humilité de René Moreau l'ayant toujours éloigné de se prêter aux sollicitations de ses amis, qui l'engagèrent très souvent à se faire peindre. Il en existe aujourd'hui deux copies : l'une appartient à M. Raison, (de la Girardie), l'autre à M. Lamothe, tailleur, dont la femme descend de la famille du curé de Notre-Dame ».

La copie de M. Raison appartient actuellement à M. Treuttel, propriétaire à la Girardie, commune de Sérigné, (Vendée) ; l'autre copie est la propriété de M. Casimir Puichaud, ancien conseiller général du canton de Bressuire, qui l'a achetée à la Plénelière, de Courlay, à la vente du Musée qui y fut constitué par défunt M. Aubin, de Fontenay.

Ce portrait a été reproduit dans le bel ouvrage de M. L. Brochet : « La *Vendée à travers les âges* ». (Luçon, Pacteau, 1902).

Nous savons maintenant où sont les copies du portrait de l'abbé Moreau, mais où est l'original ?... C. P.

A. La Société Académique de Nantes. — Notre éminent collaborateur, M. le docteur Viaud-Grand-Marais a fait une très curieuse communication sur l'*Origine des maisons Rouges*.

Suivant lui, la Maison Rouge est habituellement située à deux ou trois kilomètres d'un bourg, au croisement d'un vieux chemin et d'une grand'route.

En Vendée, aux environs de Luçon, à trois kilomètres, existe « la Maison-Rouge, » servant jadis de léproserie et peinte en rouge. Alexandre Dumas en parle dans son roman « Les Louves de Machecoul ». Le chevalier de Maynard, célèbre dans la prise d'armes de la duchesse de Berry, y mourut. A citer encore dans ce département, les maisons rouges situées aux environs de Saint-Fulgent, de Maillé, de Sallertaine, de Challans, de Barbâtre, de Bouin, etc.

Dans la Loire-Inférieure existent des maisons rouges près de Saint-Herblon, des Touches, d'Abbaretz, de Rougé, du Bignon, de Carquefou, de Saint-Herblain, de Sainte-Luce, du Croisic, d'Herbignac, de Malleville, de Vigneux, de Ligné, de Saint-Etienne-de-Corcoué, etc.

Dans le Morbihan, les maisons rouges (Ty-ru, en breton), sont nombreuses.

« Il nous paraît difficile, conclut le docteur Viaud-Grand-Marais,

PORTRAIT DE L'ABBÉ RENÉ MOREAU,
curé de Notre-Dame de Fontenay
d'après un cliché de M. Louis BROCHET.

de ne pas considérer, d'une façon générale, les maisons rouges comme des hôpitaux. Leur situation à l'écart des lieux habités, sur des routes d'un accès facile, montre qu'il s'agissait d'hôpitaux d'isolement, créés sans aucun doute à l'époque où se multiplièrent les grandes épidémies, principalement pendant la période troublée du Moyen-Age. »

Mais ces hôpitaux n'abritaient pas les lépreux. Ceux-ci étaient plutôt soignés dans des établissements appelées léproseries, miselleries, et surtout maladreries.

L'antiquité des maisons rouges, les points où elles étaient construites, leur couleur qui les signalait de loin afin qu'on pût les utiliser ou les éviter, prouvent bien qu'elles ont été établies contre les épidémies qui décimaient la population, et surtout contre le « Mal des Ardents » ou feu de Saint-Antoine, sorte de peste.

Archéologie. — Le R. P. de la Croix vient de faire don à la Société des Antiquaires de l'Ouest du très curieux hypogée des Dunes dont il fut l'inventeur et l'historien.

La Vendée au Congrès de Périgueux. — Au *Congrès préhistorique de Périgueux*, qui a été le premier Congrès national pour cette science spéciale, et qui a été organisé de toutes pièces par notre compatriote et collaborateur M. le Dr Marcel Baudouin, trois communications relatives à notre département ont été faites par nos collaborateurs MM. Baudouin et G. Lacouloumère

1° *Mégalithes de Savatole au Bernard*. (Fouilles de trois mégalithes et restauration partielle).

2° *Découverte d'un polissoir à St Vincent-sur-Jard.*

3° *Découverte d'une cachette de l'âge du bronze et de haches polies dans l'îlot du Loison, dans le Marais de St-Hilaire-de-Riez* (Marcel Baudouin).

Un des prochains congrès aura lieu aux Sables-d'Olonne, dès que cela sera possible.

La Préhistoire en Vendée. — *A la Société préhistorique de France*, dont le siège est à Paris, et qui a pour secrétaire général M. le Dr M. Baudouin, on a fait, en 1905, deux communications sur la Vendée :

1° *Découverte d'un mégalithe funéraire au Morgaillon de St-Martin de Brem* ; 2° *Les Menhirs de St-Martin de Brem.*

A la Société d'Anthropologie de Paris, notons pour 1905 deux autres travaux de MM. Baudouin et Lacouloumère : 1° *Le Menhir tombé des*

Dunes de Riez ; 2° Fouilles et restauration du Dolmen de l'Echaffaud, au Bernard.

A la séance de la Société des Antiquaires de l'Ouest du 19 octobre 1905, notre savant collaborateur M. Louis Charbonneau-Lassay, a communiqué à la Société le numéro du « Journal de Loudun » en date du 25 juin 1905, dans lequel il a résumé le compte-rendu des fouilles qu'il a faites en 1900, publié dans la Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris (n° de mars 1902). Cet article est intitulé : Les dolmens de la Roche-Vernaize et de Verrières, près Loudun.

Une ancienne coutume. — Notre érudit collaborateur M. l'abbé Charpentier, signale dans la *Semaine Catholique* de Luçon, une curieuse coutume ancienne, créée à Luçon en 1526 par Jean Le Bon, chanoine de la Cathédrale, qui avait fait don de plusieurs immeubles afin que le lundi et le vendredi de chaque semaine un crieur public parcourt la ville, de minuit à l'aurore, en engageant les fidèles à prier pour les trépassés.

En souvenir de cette fondation, il avait érigé devant sa demeure une très belle croix, dite de la *Crie* qui, renversée par les protestants, fut restaurée en 1628, en mémoire de la prise de la Rochelle par Richelieu et resta debout jusqu'à la Révolution. La place sur laquelle elle s'élevait a conservé le nom de *Place Belle-Croix*.

Notes littéraires. — M. Adolphe Adhérer, littérateur et auteur dramatique, rédacteur au journal « *Le Temps* », où il est particulièrement chargé de la Chronique théâtrale, officier de la Légion d'honneur, est né, en 1855, à la Roche-sur-Yon, où son père était professeur de rhétorique au Lycée.

Désireux de témoigner à sa ville natale le bon souvenir qu'il en a conservé, il a envoyé à la Bibliothèque municipale quelques-unes de ses plus belles œuvres, publiées chez Calmann-Lévy :

Le Mariage du Lieutenant (1884) ;

Lud Ka (1890) ;

Le Théâtre à côté (1894), qui est une suite d'études sur les petits théâtres d'amateurs ;

Le Vœu (1898), ouvrage couronné par l'Académie française ;

L'inévitable Amour (1900) ;

Chez les Rois (1902) ;

Hommes et Choses de théâtre (1905) avec une préface de Victorien Sardou.

D'autres ouvrages, dont nous pourrions citer les noms, nous per-

mettent de dire que cet érudit lettré a su dès le début se placer au premier rang parmi nos meilleurs écrivains.

Puisque nous parlons *littérature*, rappelons que c'est aussi à la Roche-sur-Yon que naquit, en 1847, un des membres de l'Académie française les plus en vue, un de nos critiques littéraires les plus lus et les plus aimés : Emile Faguet.

Collaborant tour à tour à la « *Revue des Deux-Mondes* », à la « *Revue Bleue* », à la « *Revue Encyclopédique* », à de nombreux journaux, et remarquable par ses critiques dramatiques, Emile Faguet, toujours et partout, se montre très érudit, plein de verve et, quand il le faut, spirituel et brillant chroniqueur.

Citons encore, Edouard Herriot, le nouveau maire de Lyon, qui a laissé un si bon souvenir au Lycée de la Roche-sur-Yon, et dont l'ouvrage d'un style si châtié et d'une haute élévation de pensées sur *Madame Récamier et son temps* a déjà établi sur des bases solides la réputation littéraire ?

Le comité d'études des documents de la Révolution s'est réuni à La Roche-sur-Yon, le 18 novembre dernier, sous la présidence de M. l'Inspecteur d'Académie, vice-président.

MM. Brochet et Moïse Poiraud ont donné communication de plusieurs documents très intéressants sur la vie économique en Vendée pendant la période révolutionnaire.

Anniversaire. — Le 21 novembre dernier ramenait pour la 28e fois l'anniversaire du jour où Mgr Catteau fut sacré évêque de Luçon.

Nous lui adressons à cette occasion l'expression de nos plus respectueux hommages.

Le général de division Decharme, dont nous donnions le portrait, dans un précédent fascicule, vient d'être placé dans la réserve, et fait Grand-Officier de la Légion d'honneur.

Né à Bourbon-Vendée, le général Decharme est entré à l'Ecole polytechnique en 1859. Capitaine en 1870, il prit part à la bataille de Champigny, où il fut décoré. Comme chef d'escadron, il a rempli les fonctions de chef d'état-major de l'artillerie du corps expéditionnaire du Tonkin en 1885. Comme colonel, il a commandé en second l'Ecole polytechnique (1889), puis le 22e d'artillerie (1892). Général de brigade en 1894, il a commandé le secteur nord de l'artillerie du 6e corps. Divisionnaire en 1898, il a été placé à la tête de la 31e division d'infanterie à Montpellier, puis a été nommé, en 1901, au commandement du 12e corps d'armée à Limoges.

Nous offrons à notre vaillant et distingué compatriote nos hommages les plus respectueux et nos meilleures félicitations.

Au Sénat. — M. Halgan, le très distingué sénateur de la Vendée, a pris plusieurs fois la parole et avec une grande éloquence, dans la discussion de la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Distinction méritée. — Le titre honorifique de *Prélat de la maison de Sa Sainteté Pie X* vient d'être conféré à M. Robert du Botneau, le vénéré archiprêtre de N.-D. de Bon-Port, des Sables d'Olonne.

Nous l'en félicitons de tout cœur.

Nos Compatriotes. — M. Edmond Biré a obtenu de l'Académie française, le prix Guizot pour son récent livre sur Armand de Pontmartin.

— Nos compatriotes MM. Letenneur, docteur Sabouraud, et Constantin ont été récemment promus au grade de Chevaliers de la Légion d'honneur.

M. le docteur Perraudeau a reçu les palmes d'Officier d'Académie.

— MM. les abbés Douillard et Lebœuf viennent d'obtenir en Sorbonne le certificat d'astronomie.

— M. René Vallette a été réélu bâtonnier de l'ordre des avocats de Fontenay, pour l'année judiciaire 1905-06.

Chez les Vendéens de Paris. — La fête annuelle de l'*Union fraternelle des Vendéens de Paris* a eu lieu le 3 décembre au palais Bonvalet, à Paris, sous la présidence de l'aimable docteur Chevallereau.

Le dîner, assaisonné de vins et de toasts également généreux, a été parfait, et charmant aussi le bal qui l'a suivi.

Tous nos compliments aux organisateurs.

Courrier Musical. — La Société des *Matinées Musicales* que dirigent à la Roche-sur-Yon avec tant d'habileté MM. Rousse et Berthault, a donné le 26 novembre son second concert. Le succès obtenu a été aussi complet qu'à la première audition. La salle du théâtre municipal était littéralement bondée. Par les soins de MM. Taveneau et Bouchereau, elle était aussi admirablement ornée et décorée.

Après un morceau d'orchestre, M. Baumann, le sympathique professeur du Lycée de la Roche a pris la parole pour traiter des *danses grecques et modernes*. Ce sujet ardu et difficile a été mis à la portée de tous les auditeurs avec le merveilleux talent de conférencier du docte agrégé de l'Université. M. Baumann a été très applaudi.

Une série de danses anciennes a suivi cette intéressante conférence ; grâce aux explications savantes de M. Baumann les spectateurs comprennent et applaudissent.

La partie purement musicale commence ensuite. M. de Lausnay, le jeune et distingué pianiste des concerts *Colonne*, M. Muller, jeune virtuose de 19 ans, Mme Mutterer, de la Roche, Mlle Daviau d'Achen, ont été tous vivement applaudis.

Que dire du jeune maître, M. Joseph Rousse qui conduisait l'orchestre, avec une impeccable habileté. C'est à lui en grande partie que revient le succès de la fête et nous sommes heureux de lui envoyer nos plus sincères félicitations. Le public yonnais attend avec impatience la troisième matinée.

La Sainte-Cécile aux Sables-d'Olonne. — Le 26 novembre 1905, la messe annuelle de la Sainte-Cécile a été célébrée dans l'église Notre-Dame de Bon Port.

Sur le programme musical, parfaitement exécuté, figurait à côté des œuvres d'Haller, une *Cantilène à Sainte Cécile*. Exhumée par dom Pothier d'un manuscrit de Château-Gonthier, la musique de cette séquence date du XVe siècle ; œuvre délicatement ciselée de quelque moine pieux et savant, fleur mystique doucement éclose dans la chaude atmosphère d'un cloître, elle exhale un parfum pénétrant de piété naïve, et le distingué musicien qu'est M. de la Tombelle, n'hésite pas à la classer parmi les cantilènes postérieures du plain-chant les plus délicieuses.

A l'offertoire et à la sortie, des *Fragments du premier choral* pour orgue de César Franck et de la *Toccata* et fugue en ré mineur de Bach complétaient le programme de cette messe, qui fait le plus grand honneur à la maîtrise de l'église Notre-Dame et à son distingué chef.

L'imprimerie en Vendée. — M. Pételot vient d'acheter l'imprimerie Claireaux et la *Semaine agricole de la Vendée*, dont la rédaction en chef est confiée à M. Paul Demartial, licencié en droit.

Nos souhaits de bienvenue à notre nouveau confrère.

Nos meilleurs vœux de succès également à M. Lussaud, le sympathique libraire fontenaisien, qui vient d'annexer à sa librairie un atelier d'imprimerie.

Réunion mutualiste. — La Fédération départementale des Sociétés de Secours mutuels de la Vendée, dont la fondation est due à l'initiative de M. le comte Romée de Villeneuve a tenu son assemblée générale et constitutive à la Roche-sur-Yon, le 13 novembre.

Le même jour, et à la Roche également, a eu lieu une réunion organisée par la Section Vendéenne de l'Union Mutualiste des Femmes Françaises, dont Mme la Mise de Lespinay est la dévouée présidente. A cette réunion, présidée par M. de Gouttepagnon, M. Dédé, avocat à la Cour de Paris a prononcé un éloquent discours sur l'utilité de l'*Union Mutualiste des Femmes Françaises.*

Chez nos architectes. — Parmi les dernières constructions élevées en Vendée, sur les plans de M. Brochet, architecte et ancien agent-voyer d'arrondissement, nous citerons le joli château de l'Epiardière, en Mormaison.

Les marais vendéens menacés par la mer. — Le marais qui s'étend entre la Tranche et l'Aiguillon, desséché en 1722, menace d'être envahi par la mer.

Les prés de ce marais rendent les plus grands services à toute la région avoisinante du Bocage et de la Plaine, et ont beaucoup contribué à l'amélioration du bétail et à l'élevage du cheval dans cette portion de la Vendée.

Malheureusement la mer qui, jusqu'ici, avait respecté la côte à cet endroit, semble depuis l'année dernière vouloir reprendre ce qu'elle avait abandonné.

Au lieu nommé la « Belle-Henriette », à mi-chemin à peu près entre la Tranche et l'Aiguillon, elle a enlevé la dune et s'est avancée depuis un an de 50 à 60 mètres et, dernièrement, aux marées de novembre, elle a commencé à entamer la route qui relie la Tranche à la Faute. Le jour où cette route et le léger épaulement qui se trouve derrière seront emportés, la mer envahira le marais, non seulement celui de Moricq, mais encore ceux de Grues, de la Claye, et jusqu'au delà de Saint-Benoît, les prés seront exposés à être noyés par l'eau saumâtre.

Le marais de Moricq, le plus menacé, a une superficie de plus de 4,000 hectares.

— A la Séance publique annuelle de la Société des Antiquaires de l'Ouest qui a eu lieu le 17 décembre 1905, M. Tornézy a donné lecture du discours de M. Arnould, président, lequel avait pris pour sujet : *Un apothicaire-poète à Poitiers, sous Henri IV* ; et le R. P. de la Croix a lu une très savante étude sur *Les Origines des plus anciens monuments religieux de Poitiers.*

A l'École des Beaux-Arts. — Deux de nos jeunes compatriotes, MM. Louis Esgonnière du Thibeuf et Jean Libaudière, viennent de

subir avec succès la première épreuve d'admission à l'École nationale des Beaux-Arts (section d'Architecture).

Nos cordiales félicitations.

Carnet mondain. — Fin novembre, a été célébré en l'église de Saint-Mathurin (Vendée) le mariage de M. Xavier de Béjarry, fils de feu le Mis de Béjarry et de la M^ise née de Tinguy, avec Mlle Marthe de la Roche-Saint-André, fille du vicomte de la Roche-Saint-André et de la vicomtesse née de Larocque-Latour.

— Les nombreux amis de M. le Cte Romée de Villeneuve apprendront avec plaisir qu'il est depuis quelque jours et pour la quatrième fois père... et d'un charmant garçon.

Nos félicitations et nos vœux les meilleurs.

Nouveaux collaborateurs. — Nous sommes heureux de pouvoir ajouter à la liste déjà longue de nos collaborateurs, MM. Léon Dubreuil, professeur de lycée en congé à Bouin ; Raymond Louis, licencié en droit, à Fontenay ; Veillet, instituteur à Aziré, près Benet.

Publications prochaines. — Nous commencerons dans nos prochains numéros la publication des *Reliques de la grande guerre*, des *Visites pastorales de Mgr de Menou* dans les paroisses du diocèse actuel de Luçon au XVIIIe siècle ; de l'histoire de l'*Industrie de sel dans les provinces de l'Ouest ;* et des *Recherches sur l'origine des Communaux en Poitou*, etc.....

NÉCROLOGIE

Le général DELANGE, du cadre de réserve, décédé chez ses enfants à Riom, à l'âge de 84 ans. Originaire de la Vendée, le général Delange appartenait à l'artillerie. Décoré à Solférino, sur le champ de bataille, le général Delange était commandeur de la Légion d'honneur depuis 1882.

Nos plus sincères condoléances aux familles Delange et Espierre.

M. GACOUGNOLLE, ancien juge du tribunal des Sables, a succombé dans cette ville à l'âge de 91 ans, le 20 novembre 1905.

M. Auguste de JANSAC, décédé, le 4 décembre, en son château des Hermitans, près Venansault, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

M. Henry ARNAULT de GUÉNYVEAU, président de Chambre honoraire à la Cour de Rennes, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Paris, à l'âge de 75 ans.

Nos respectueuses condoléances aux familles Guényveau, Wallet de Beaucorps et de la Ménardière.

M. Lionel BONNEMÈRE, président de la Société préhistorique de France, ancien président de la Société artistique et littéraire de l'Ouest, décédé à Paris, le 28 novembre 1905, à l'âge de 62 ans.

M. Bonnemère était un écrivain délicat et un érudit très consciencieux, dont nous avons pu apprécier tout le charme littéraire et la science profonde, alors qu'il était à la tête de la *Société artistique de l'Ouest*. Il a honoré une fois La *Revue du Bas-Poitou* de sa précieuse collaboration. Nous avons donc doublement le devoir de saluer ici sa mémoire et de rendre hommage à son talent.

Nous prions Mme Bonnemère d'agréer l'hommage bien sincère de nos condoléances respectueusement émues.

M. GUY de CHABOT, fils du vicomte et de la vicomtesse Maurice de Chabot et petit-fils du comte de Chabot, décédé à Paris, au

commencement de novembre à l'âge de 10 ans à la suite d'une courte mais terrible maladie qui l'a emporté en 3 jours.

Nous prions la famille de Chabot d'agréer nos respectueuses et bien cordiales condoléances.

M. Désiré MAICHAIN, notaire honoraire, trésorier de la fabrique de l'église Notre-Dame, décédé à Fontenay-le-Comte le 16 décembre 1905, à l'âge de 63 ans.

Enfin on annonce la mort, au Croisic (Loire-Inférieure), de M. Ernest Merson, directeur de l'*Union Bretonne* et du *Patriote Breton et Vendéen*, à Nantes.

Ernest Merson, originaire de Fontenay-le-Comte, fonda en 1849 l'*Union Bretonne*, dans laquelle il mit au service des idées impérialistes qui commençaient à naître, ses qualités d'écrivain et de polémiste.

Il publia en outre de nombreux ouvrages d'actualité politiques ou historiques et donna ici même une notice très remarquée sur *M. Edouard Hervé.*

BIBLIOGRAPHIE

Le 5e fascicule (t. III) du très précieux *Dictionnaire historique et généalogique des familles de Poitou*, de MM. Beauchet-Filleau, vient de paraître, nous apportant toute une moisson de renseignements intéressants sur de nombreuses familles du Bas-Poitou, et notamment sur les *Gaborin*, de Thouarsais ; les *Gallier*, de Fontenay-le-Comte ; les seigneurs de la *Garnache* ; les *Garos*, de Sérigné ; les *Garreau*, les du *Garreau de la Méchénie*, les *Gasteau*, de Fontenay ; les *Gaudin*, des Sables-d'Olonne ; les *Gaudineau*, les *Gaudouin*, les *Gauly*, de la Réorthe ; les *Gautreau*, de Noirmoutier, etc...

Tous nos compliments aux érudits auteurs de ce *Dictionnaire*, et tous nos vœux aussi pour son achèvement le plus prochain.

— Le compte-rendu du Congrès de la Société française d'Archéologie, qui s'est tenu en 1904 au Puy, vient d'être mis en distribution. Les mémoires qu'ils renferme sont fort intéressants et accompagnés de nombreuses et très curieuses illustrations.

Nous y mentionnerons l'étude de M. l'abbé Achard, sur les reliques de Saint Georges, premier évêque du Velay et de *Saint Hilaire, évêque de Poitiers*.

— Un de nos nouveaux collaborateurs, et non des moins érudits, M. Raymond Louis, a bien voulu entreprendre *La table analytique* des 18 années de la *Revue du Bas-Poitou*. Ce patient labeur dont tous les travailleurs apprécieront avec nous l'utilité grande, paraîtra en fascicules séparés du même format que la *Revue*.

— Nous détachons de la remarquable lettre adressée par Mgr Henri, évêque de Poitiers, aux sénateurs de la Vienne, à la veille du vote de la Loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat, le passage suivant qui évoque le souvenir glorieux de l'Epopée Vendéenne :

» Bon nombre de nos chrétiens sont arrière-petits-fils ou arrière-petits neveux de ces héros vendéens, de ces géants, comme les appellait Bonaparte, qui se distinguèrent à la fin du XVIIIe siècle par des prodiges d'incomparable valeur. Sans armes presque et sans organisation militaire, mais forts de leur foi, ils réussirent à tenir en échec les armées de la République, que dis-je ? Henri de la Rochejaquelein, leur général, un enfant de 21 ans, gagne sur elle, en moins de 10 mois, 10 batailles rangées.

Daignez-y penser, Monsieur le Sénateur, le même sang coule dans les veines de nos vrais catholiques d'aujourd'hui... »

— M. Queruau-Lamerie publie dans la *Revue de l'Anjou* une série de très curieuse notices sur *Les Petites Commissions militaires*, qui ont opéré en 1793 dans le Maine-et-Loire et ont envoyé à la mort tant de Vendéens (commissions d'Ingrandes, de Doué-la-Fontaine, de Saint-Lambert-du-Lattay, etc)...

— Sous ce titre *Souvenir d'une héroïne de la Charité* (1823-1904), M. l'abbé Bretaudeau, vient de faire paraître (chez M. Pacteau, éditeur, à Luçon) la très édifiante histoire de Mlle Henriette Bossard, de Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée), véritable sœur de charité laïque dont le dévouement aux infirmes et aux pauvres était inspiré par une foi ardente.

La Vendée dans les Intermédiaires. — Signalons dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, de Paris, les articles publiés sur les *Noces poitevines* et le *cri de la Chouette* (E. Thiaudière, H. Bourgeois, Marcel Baudouin, etc.), sur *Gilles de Retz et Barbe bleue*, etc.

Dans l'*Intermédiaires Nantais* en 1905, les nombreuses notes sur le *patois* vendéen, les coutumes du Bas-Poitou, les costumes de notre région, etc.

Zoologie de la Vendée. — M. le Dr M. Baudouin, continuant ses recherches sur la sardine de nos côtes, a publié en 1905, plusieurs Mémoires sur les parentés de ce petit poisson, à l'Académie des Sciences et dans les Bulletins du Muséum de Paris. Dans la *Revue Scientifique*. Un très long article a été consacré par lui à cette question, fort intéressante pour tous ceux qui s'occupent du bien être de nos pêcheurs, actuellement si misérables par suite de la disparition de la sardine.

Notre distingué compatriote se livre actuellement à une vaste enquête sur la chasse et l'industrie des *Vanneaux* en Vendée maritime

— Notre excellent collaborateur J. de la Chesnaye va publier incessamment ses très intéressants *Proverbes Vendéens*, suivis de *devinettes* et *formulettes* enfantines. Le prix de l'ouvrage ne sera pas supérieur à deux francs. L'auteur a décidé que les 150 premiers souscripteurs bénéficieraient d'une réduction et recevraient ses *Proverbes* au prix de 1 fr. 50.

Lui adresser les demandes de souscription à Soullans (Vendée).

— Dans le *Réveil français*, l'abbé de Pascal a publié une remarquable étude sur l'*Histoire de la Révolution*, dans laquelle il fait l'éloge de la Vendée et de sa lutte héroïque contre la Révolution :

« Si la France fut incomparable dans le crime, elle le fut, grâce à la Vendée et à la Bretagne, encore davantage dans l'héroïsme de la lutte pour la vieille tradition ; et on l'a très bien dit — « de même que pendant de longs siècles encore, partout où s'élèvera une tyrannie démagogique, sa plus grande flétrissure sera d'être nommée une Terreur, de même aussi partout où un peuple mourra en combattant pour ses foyers, sa plus grande gloire sera d'être appelée une Vendée ».

— Nous réparons un involontaire oubli de notre dernier fascicule en saluant l'apparition du 2e volume de l'émouvante *Histoire du Clergé Vendéen victime de la Révolution*, de notre distingué collaborateur M. l'abbé Baraud.

M. l'abbé Baraud vient de mettre la dernière main au tome III. Ce volume, qui ne paraîtra que l'année prochaine, est rempli de renseignements précieux sur 450 prêtres insermentés de la Vendée.

M. Baraud, en travailleur infatigable qu'il est, prépare en même temps une *Histoire de la Roche-sur-Yon* dont l'intérêt ne sera pas moindre et une *Etude sur les prisons de Fontenay pendant la période révolutionnaire.*

— Notre collaborateur et ami, M. l'abbé Charpentier, dont l'érudition ne se lasse pas, prépare une notice sur sa paroisse natale de St-André-Goule-d'Oie, dont nous publions d'autre part en primeur quelques-unes des très-intéressantes pages.

— *Le Mutualiste Français* a donné dans son numéro du 15 novembre un très curieux article de notre distingué compatriote et ami M. Romée de Villeneuve, sur *Une boulangerie coopérative en Vendée.*

— M. Hennequin, dans *Poitiers Universitaire* (N° d'août-novembre

1905) a fait une élogieuse critique de l'*Eucologe profane* de notre collaborateur et ami A. Barrau « une œuvre d'art sous toutes ses formes », où le texte charmant du poète est encadré de délicates enluminures de Gaucher, de Grandjouan et d'Edmond Rocher.

Bouquinerie Vendéenne.

Extrait de la *Revue des Autographes* (153 faubourg Saint-Honoré, n° de décembre 1905.

140 **Halgan** (Emmanuel), célèbre amiral, né à Donges (Loire-Inférieure). — L. a. s. au duc de Damas ; Paris, 25 mai 1821 ; 1 p. in-4. 6 »

Relative à M. de Lichi.

213 **Parthenay** (Catherine de), duchesse de Rohan, femme de René II de Rohan, célèbre par son savoir, par son attachement au Calvinisme et le courage qu'elle montra dans la défense de La Rochelle. — P. sig. ; janvier 1606 ; 1 p. 1/2 in-fol. Curieux document. *Rare.* 30 »

302 **Révolution.** — Pièce sig. des conventionnels *Goupilleau de Fontenay*, *Clauzel*, *Le Vasseur de la Meurthe*, *Mathieu*, *Lesage-Senault* et *Reubell* ; 19 vendémiaire an III, 1 p. in-fol., tête imp., vignette, cachet. 10 »

305. **Révolution.** — Vendée. — P. sig. de l'amiral *Morard de Galle :* à bord du *Téméraire*, en mer, 22 juin 1793 ; 1 p. in-fol. 6 »

Ordre au capitaine Martin, commandant la frégate *L'Hermione*, de repousser les rebelles de la Vendée.

Des Rimes. — Tous ceux qui de son vivant l'ont approché, ont gardé fidèlement le souvenir du bon poète, de l'être charmant, qui avait, quelques années durant, redonné comme une âme aux ruines et aux bosquets de notre vieux château de Fontenay.

Une main amie vient d'en évoquer pieusement l'image inoubliée, en publiant sous ce titre pour les intimes du cher et regretté disparu les poèmes inédits qu'une mort trop hâtive ne lui avait pas permis d'imprimer.

En ces pages nouvelles, nous avons retrouvé tout l'esprit et tout le cœur d'Alexandre Bonnin de Frayssex, et nous devons de vifs et profonds remerciements à l'amitié fidèle qui nous a permis en les feuilletant de revivre les douces, mais trop courtes heures, goûtées naguère dans la cordiale intimité de leur auteur.

— Rectification. — Il paraît que nous avons fait erreur, en écri-

vant ici même que le *Dictionnaire Biographique du département de la Vendée*, édité par M. Néauber, (14, rue du Regard), contenait des omissions fâcheuses nous ne demandons pas mieux, puisque cela peut être agréable à M. Néauber, d'affirmer avec lui que ces omissions n'existent pas. Nous ajouterons même que son Dictionnaire nous a révélé en Vendée quantité de célébrités qui nous étaient absolument ignorées. Son œuvre est donc encore plus méritoire que nous l'avions supposé, et nous aurions mauvaise grâce à ne pas le reconnaître.

R. DE THIVERÇAY.

Avis important aux souscripteurs des « Paysages et Monuments du Poitou ». — L'œuvre de librairie des Paysages et Monuments du Poitou étant composée de monographies avec pagination spéciale à chacune d'elle est ainsi complètement terminée en deux cent quarante-neuf livraisons.

M. Jules ROBUCHON en a publié dernièrement le catalogue classant ces monographies dans un ordre géographique constituant ainsi onze volumes, dont :

Quatre sur le département de la Vienne ;

Quatre sur le département des Deux-Sèvres ;

Trois sur le département de la Vendée ;

Grâce à ce mode de pagination particulière des monographies faisant ainsi œuvre complète pour chacune d'elles, on peut indifféremment choisir celles qui vous intéressent le plus directement pour en former un volume à son gré.

Cette œuvre de librairie poitevine est donc ainsi à la portée de tout le monde, même pour le choix des héliogravures, vendues aussi au choix des amateurs qui voudraient en faire des albums.

MM. les souscripteurs sont donc invités à demander le catalogue définitif de cet ouvrage pour pouvoir en confier les livraisons au relieur. M. Jules Robuchon est, du reste, gratuitement à leur disposition pour en surveiller la bonne exécution de reliure aux meilleures conditions.

On peut toujours souscrire à cette œuvre nationale poitivine avec toutes facilités de paiement et nous ne sourions trop engager nos compatriotes à s'y intéresser.

La Collection des Cartes postales " des Paysages et Monuments du Poitou " se continue toujours en restant dans la catégorie des plus artistiques qui soient publiées. On n'y trouve pas les maisons d'écoles, ni les casernes de gendarmerie ni aucune construction

banales. Cette collection reste absolument dans l'intérêt historique, géographique, pittoresque et ethnographique par les monuments, paysages et costumes poitevins dont elle est composée.

Aussi la trouve-t-on chez très peu de marchands. M. Robuchon envoie en colis postal aux amateurs qui en font le demande, avec les garanties ordinaires, la collection complète des huit cents et quelques numéros parus, pourvu que l'on s'engage à y choisir au moins deux cent cinquante cartes au prix de sept francs le cent et à lui retourner le reste franco en bon emballage.

M. Robuchon se propose de visiter tous les châteaux du Poitou afin de les faire figurer dans sa collection des cartes postales. Nous ne saurions trop le recommander au bon accueil et à la bonne hospitalité de nos châtelains, partisans de cette publication de leurs demeures.

R. DR TH.

31 Décembre 1905.

La « REVUE DU BAS-POITOU »

OFFRE

à ses fidèles Lecteurs et à ses dévoués Collaborateurs

ses meilleurs vœux du nouvel an.

REVUE DU BAS-POITOU

18e ANNÉE

TABLE DES MATIÈRES

TEXTES

I. — *Archéologie Poitevine. — La crypte de Saint-Filibert à Noirmoutier*, par M. Léon Maitre. 5

II. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution*, d'après des documents inédits (suite), par M. Edgar Bourloton. 14

III. — *L'Herbergement Entier et la Seigneurie de Bois-Chollet* (fin), par M. J. de la Chesnaye. 22

IV. — *Le Livre d'or de la Vendée. — Essai d'un Martyrologe Vendéen de la Révolution* (suite), par M. René Vallette. 38

V. — *La Bague*, poésie de M. Francis Eon. 48

VI. — *Bibliographie historique et critique des Guerres de Vendée et des Chouanneries* (suite), par M. Bittard des Portes. 49

VII. — *Mélusine en Poitou et en Vendée* (fin), par M. l'abbé F. Charpentier. 59

VIII. — *Deux victimes vendéennes au tribunal révolutionnaire de Cholet en 1794*, par M. Ch. Loyer. 73

IX. — *Petites pages d'histoire Sablaise*, par M. l'abbé A. Baraud. 80

X. — *Nos morts : M. L. Clouzot*, par La Revue. . . . 86

XI. — *Livres nouveaux*, par MM. A. Barrau, E. Clouzot, etc. 90

XII. — *Chronique, par* R. de Thiverçay. 96

XIII. — *La Nomination des Evêques au XVe siècle. — Frédéric de Saint-Séverin, évêque de Maillezais* (1481-1511) par M. Edgar Bourloton. 109

XIV. — *Pastels Vendéens. — Le soulier du Vilain ou petite Chronique des Temps difficiles*, par M. A. de Chateaubriant. 125

XV. — *La Baronnie de Commequiers et ses seigneurs* (suite), par M. Loquet. 143

XVI. — *Etude sur le patois et le pays bas-poitevin*, par M. A. Métay. 153

XVII. — *Ecrin poétique : Merci*, par M. H. Martineau. . . 161

XVIII. — *La Commune de Noirmoutier pendant la Révolution. — Les Anglais contre Noirmoutier* (Vendémiaire an IV) par M. L. Troussier. 162

XIX. — *Nos Morts. — M. l'abbé Bossard*, par M. le Marquis d'Elbée. 171

XX. — *Un Héros de la Vendée Militaire*, par M. Henri de Beauregard 174

XXI. — *Les Chevaliers du Saint-Esprit de la Province du Poitou* (fin), par M. le Vicomte P de Chabot. . . 183

XXII. — *La Vendée au Salon de 1905*, par Fontenac. . . . 193

XXIII. — *La Vie littéraire. — La Promeneuse de Francis Eon*, par M. Henri Martineau. 197

XXIV. — *Note d'Art. — Le festival Francis Thomé à la Roche-sur-Yon*, par M. l'abbé Rousseau. 204

XXV. — *A travers les livres*. 208

XXVI. — *Chronique*, par R. de Thiverçay. 213

XXVII. — *Archéologie Poitevine. — La Crypte de Déas et de Nouaillé*, par M. Léon Maitre, Archiviste de la Loire-Inférieure 229

XXVIII. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite) : *La Copechanière, la Rabatelière et les Herbiers*, par M. Edgard Bourloton. 236

XXIX. — *Le Vieux Bocage qui s'en va*, par M. Jehan de la Chesnaye 252

XXX. — *Le Comité royaliste de Palluau en 1793* (suite), par M. Waitzen-Necker. 267

XXXI. — *Le Livre d'or de la Vendée. — Essai d'un martyrologe Vendéen de la Révolution* (suite), par M. René Vallette. 272

XXXII. — *Jour d'Automne, Poésie de* M. Alexandre Bonnin de Fraysseix 283

XXXIII. — *Une Découverte archéologique de Vendée. — L'abri préhistorique de Saint-Laurent-sur-Sèvre*, par M. L. Charbonneau-Lassay. 285

XXXIV. — *Page d'histoire vendéenne. — La fondation du Collège royal de La Roche-sur-Yon*, par M. L'abbé A. Baraud. 289

XXXV. — *Histoire légendaire de Pol l'Olonnois* (fin), par M. Gustave Guitton. 293

XXXVI. — *Le Congrès archéologique de Poitiers* (suite), par M. Ed. du Trémond. 304

XXXVII. — *Livres nouveaux*, par Jehan de la Chesnaye. . . 319

XXXVIII. — *Correspondance*, par H. Martineau. 321

XXXIX. — *Chronique*, par R. de Thiverçay. 322

XL. — *Archéologie Vendéenne. — Découverte d'une très belle épée Renaissance*, par M. le Cte Raoul de Rochebrune 333

XLI. — *La Vendée et le suffrage universel*, par M. Edgar Bourloton 342

XLII. — *La Baronnie de Commequiers et ses seigneurs* (suite), par M. G. Loquet. 348

XLIII. — *Charette et la guerre de Vendée* (fin), par M. l'abbé F. Uzureau. 362

XLIV. — *Étude sur le Patois et le pays Bas-Poitevin* (suite), par M. A. Métay. 369

XLV. — *Marguerite-Gabrielle Brun-Puirajoux*, poésie de M. Francis Éon. 377

XLVI. — *Châteaux de Vendée. — Le château des Roches-Baritaud*, par M. René Vallette. 378

XLVII. — *Les Anglais à Noirmoutier en l'an IV* (fin), par M. L. Troussier. 381

XLVIII. — *Documents inédits sur Charette et la pacification de la Vendée*, par J. de la Chesnaye. 389

XLIX. — *Nos anciennes abbayes. — L'Abbaye de Ré* (fin), par M. le docteur Atgier 396

XL. — *Un des Anciens de la Grande Guerre. — Le Père Gérard*, par M. l'abbé Charpentier. 408

LI. — *Petits billets de la grande Guerre.* 412

LII. — *Recherches historiques sur la Vendée. — L'élection de la municipalité de Sainte-Christine en 1790*, par M. A. Veillet. 413

LIII. — *Notes d'art. — Un Peintre Vendéen au Salon d'aulomne*, par M. H. Martineau. 416

LIV. — *Livres nouveaux*, par Z. Z. Z. 418

LV. — *Chronique*, par R. de Thiverçay. 421

GRAVURES

I. — *Plan de la Crypte de Saint-Filibert de Noirmoutier*, par M. Léon Maitre. 9

II. — *Le Château de Bois-Chollet*, d'après un cliché photographique de M. J. de la Chesnaye. 35

III. — *Portrait de M. Léon Clouzot*, d'après le médaillon de M. Poisson. 87

IV. — *Les Ruines du château de Commequiers*, d'après un cliché de M. H. Renaud. 145

V. — *Nos Compatriotes. — Le général Decharme ancien commandant du XIIe corps d'armée.* 215

VI. — *Le Portrait du généralissime vendéen d'Elbée*, d'après un cliché de M. le Marquis d'Elbée. 225

VII. — *Crypte de Déas*, d'après M. Léon Maitre. 231

VIII. — *Objets trouvés dans l'abri préhistorique de Saint-Laurent-sur-Sèvre*, d'après des dessins de M. L. Charbonneau-Lassay. 287

IX. — *L'Épée Renaissance* de M. le Cte R. de Rochebrune. . 333

X. — *Le Château des Roches-Baritaud* (d'après un cliché de M. Marchegay). 378

XI. — *Pierre tombale et sceaux d'abbés de Ré*, d'après des clichés de M. le Dr Atgier. 398-406

XII. — *La Statue de Richemont à Vannes* (cliché de M. Lafolye). 420

XIII. — *Le Portrait de l'abbé René Moreau*, curé de N.-D. de Fontenay (cliché de M. Brochet. 423

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00711 4131